This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

B 50074 2

Digitized by Google

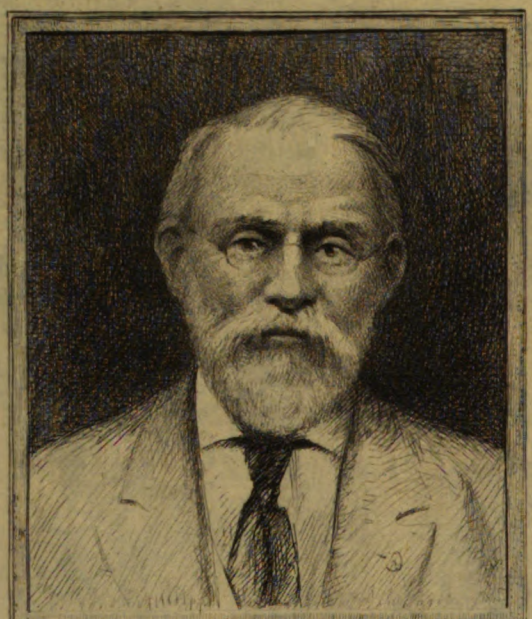

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
611
.F711
D6

Digitized by Google

Digitized by Google

RECVEIL

DE

MÉMOIRES & DOCVMENTS

SVR

LE FOREZ

Digitized by Google

SAINT-ÉTIENNE
THÉOLIER ET Cie, IMPRIMEURS

Digitized by Google

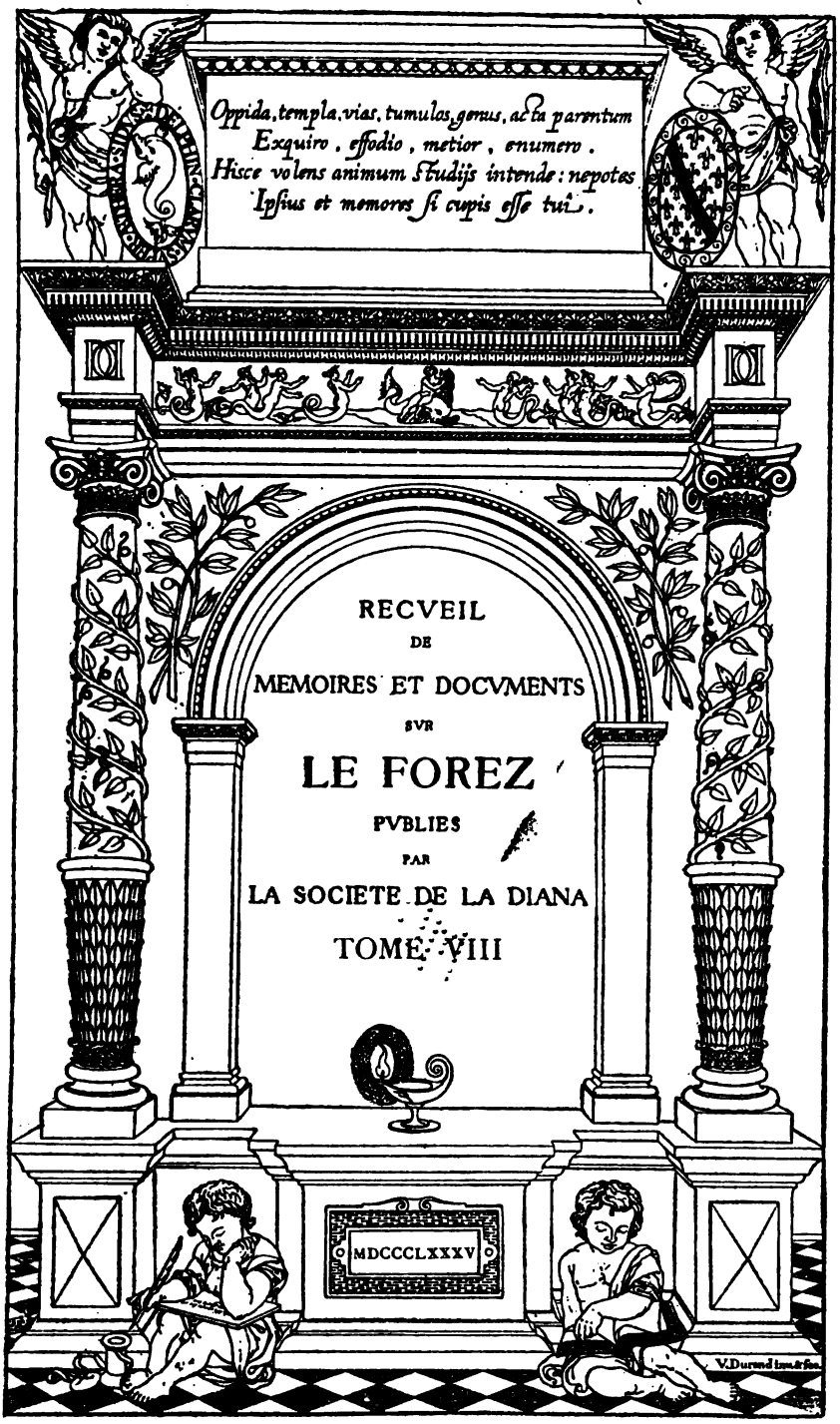

Digitized by Google

Digitized by Google

Dumming
Nijhoff
2-13-28
14847

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DE LA DIANA

Président d'honneur : Son Eminence le Cardinal CAVEROT, archevêque de Lyon et de Vienne.

Vice-Président d'honneur : M. BONNASSIEUX, membre de l'Académie des Beaux-Arts.

BUREAU

Président : M. le comte Léon de PONCINS.

Vice-Président : M. le comte de CHARPIN-FEUGEROLLES.

Trésorier : M. Joseph RONY.

Secrétaire : M. Vincent DURAND.

Secrétaires-Adjoints : MM. de TURGE.
— de VAZELHES.

Digitized by Google

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MEMBRE DE DROIT

M. le MAIRE DE MONTBRISON.

MEMBRES ÉLUS

POUR L'ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON

MM. André BARBAN.
Henry GONNARD.
Vicomte de MEAUX.

POUR L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE

MM. Edouard JEANNEZ.
Comte Jean de NEUFBOURG.
Octave de VIRY.

POUR L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-ÉTIENNE

MM. Maurice de BOISSIEU.
William POIDEBARD.
TESTENOIRE-LAFAYETTE Père.

Bibliothécaire de la Société : M. Thomas ROCHIGNEUX.

Digitized by Google

MEMBRES TITULAIRES (1)

MM.

ACHALME (Léon), sous-inspecteur de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre, Montbrison (11 février 1884).

ALBON (Marquis d'), rue Cambacérès, 1, Paris (16 octobre 1884).

ALLMER (Auguste), correspondant de l'Institut (académie des Inscriptions et Belles-Lettres), de la Société des Antiquaires de France et de la Société d'Archéologie et de Statistique de la Drôme, conservateur honoraire du musée épigraphique de Lyon, quai Claude-Bernard, 47, Lyon (28 décembre 1880).

ASSIER (Charles d'), Feurs (18 juin 1883).

ASSIER (Raoul d'), Feurs (5 mars 1877).

ASSIER DE VALENCHES (Emmanuel d'), au château de Valenches, Marols (10 juin 1873).

AUBERT (l'abbé), vicaire, Saint-Paul-en-Jarez (16 juin 1884).

AVAIZE (Amédée d'), membre de la Société française d'Archéologie, rue de la République, 81, Lyon (10 octobre 1872).

BARATHIEU, notaire, Saint-Symphorien-de-Lay (13 mai 1875).

BARBAN (André), ancien secrétaire général, rue de la Gare, Roanne (29 août 1862).

BARRALLON (Antony), négociant, rue de la République, Saint-Etienne (29 août 1862).

(1) La date placée à la suite du nom de chaque sociétaire est celle de son admission dans la Compagnie.

Aux termes de l'article 10 des Statuts délibérés en Conseil d'Etat, pour être reçu membre de la Société, il faut être présenté par un des membres et agréé par le Bureau.

Digitized by Google

MM.

BARTHÉLEMY (Anatole de), membre du Comité des Travaux historiques et des Sociétés savantes, des Sociétés des Antiquaires de France et de l'Ouest, de la Société française d'Archéologie, correspondant de la Société Eduenne, secrétaire de la Commission de la Géographie historique de l'ancienne France, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, Paris (7 mai 1874).

BARTHOLIN (l'abbé), professeur au Petit-Séminaire, Montbrison (24 août 1882).

BASSON (l'abbé), Ecole Bossuet, rue Madame, 53, Paris (19 décembre 1880).

BAZIN (l'abbé), curé de Chevinay (Rhône) (8 juillet 1874).

BEAUVAIS (A. de), ingénieur des mines, Saint-Chamond (26 août 1878).

BECDELIÈVRE (Vicomte de), Feurs (7 mai 1880).

BÉNY (l'abbé), curé de Sorbiers, par la Talaudière (21 septembre 1874).

BLANC (Antony), banquier, Saint-Bonnet-le-Château (10 octobre 1872).

BOISSEL (l'abbé), curé de Saint-André-le-Puy (19 octobre 1880).

BOISSIEU (Maurice de), membre de la Société française d'Archéologie, correspondant de la Société d'Archéologie et de Statistique de la Drôme, château de la Doue, par Saint-Galmier (23 mai 1872).

BOISSIEU (Victor de), Saint-Chamond (21 juin 1879).

BONJOUR (l'abbé), archiprêtre, curé de Thizy (Rhône) (16 juin 1877).

BONNASSIEUX, statuaire, membre de l'Institut, rue Saint-Simon, 11, Paris (3 mars 1863).

BONNET (Jules), avoué, rue de la Loire, Saint-Etienne (25 juin 1883).

Digitized by Google

MM.

BONNIER (Eugène), château des Treillards, par la Pacaudière (16 juin 1884).

BORSON (Général), commandant la 49me brigade d'infanterie, à Lyon (18 mars 1884).

BOUCHETAL-LAROCHE (Lucien), ancien sous-préfet, Saint-Bonnet-le-Château (29 août 1862).

BOUCHETAL-LAROCHE (Pétrus), juge, Saint-Etienne (10 mai 1882).

BOUILLIER (Auguste), ancien député, rue Nationale, Roanne (29 août 1862).

BOUSSANGE (l'abbé), curé de Pommiers (17 juillet 1883).

BRASSART (Eleuthère), membre de la Société française d'Archéologie, l'Hôpital-sous-Rochefort (27 mai 1877).

BRUYÈRE (l'abbé), vicaire, Saint-Galmier (12 juillet 1880).

BUHET (Jérôme), fabricant de rubans, rue de la Croix, Saint-Etienne (28 août 1879).

CADORE (Paul-Jérôme de CHAMPAGNY, duc de), Saint-Haon-le-Châtel (18 décembre 1879).

CAVEROT (Son Eminence Monseigneur Louis-Marie-Joseph-Eusèbe), cardinal-prêtre de la Sainte Eglise Romaine, du titre de la Très-Sainte-Trinité au Mont Pincius, archevêque de Lyon et de Vienne, Primat des Gaules, Lyon (15 janvier 1877).

CHABERT DE BOËN (Paul, baron de), membre de la Société de l'Histoire de France et de la Société française d'Archéologie, Boën-sur-Lignon (10 octobre 1872).

CHAFFANJON (l'abbé), Montbrison (12 juillet 1880).

CHAMBRE DES NOTAIRES de l'arrondissement de Montbrison (7 mai 1874).

CHAMUSSY, négociant, Saint-Etienne (23 mai 1872).

CHANTELAUZE (Régis de), rue Jacob, 46, Paris (29 août 1862).

Digitized by Google

MM.

CHARNAY (l'abbé), vicaire, Chandieu (19 mai 1884).

CHARPIN-FEUGEROLLES (André-Hippolyte-Suzanne, comte de), ancien député, président de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, correspondant de la Société d'Archéologie et de Statistique de la Drôme, château de Feugerolles, le Chambon-Feugerolles (29 août 1862).

CHARPIN-FEUGEROLLES (André de), ancien officier d'artillerie, château de Feugerolles, le Chambon-Feugerolles (24 février 1880).

CHASSAIN DE LA PLASSE (Raoul), avocat, Roanne (2 juillet 1877).

CHATEL (Louis), négociant, rue Sala, 8, Lyon (5 décembre 1876).

CHEVALIER (Paul), libraire-éditeur, rue Gérentet, Saint-Etienne (23 mai 1872).

CHEVALIER (l'abbé Ulysse), chanoine honoraire, officier de l'Instruction publique, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, de la Société des Antiquaires de France et de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, membre de la Société de l'Histoire de France et de la Société d'Archéologie et de Statistique de la Drôme, secrétaire du Comité d'Histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers, Romans (Drôme) (18 mai 1881).

CHOMER (Alexandre), négociant, place de la Comédie, Lyon (13 novembre 1879).

CHOUSSY (Louis), greffier du Tribunal, Montbrison (1er juin 1882).

CLERC (l'abbé), aumônier des Frères des Ecoles chrétiennes, montée Saint-Barthélemy, Lyon (21 juin 1875).

Digitized by Google

MM.

COADON (Alexandre), rue de la Comédie, Saint-Etienne (17 décembre 1878).

COGNET (Claude), propriétaire, rue d'Arcole, Saint-Etienne (28 août 1879).

COIGNET DES GOUTTES (Paul du), Saint-Martin-l'Estra, par Feurs (31 janvier 1881).

CONDAMIN (l'abbé James), docteur en théologie et docteur ès-lettres, chanoine honoraire de Lyon et de Bordeaux, professeur de littérature étrangère à la Faculté catholique des Lettres, et membre de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, rue du Peyrat, 4, Lyon (22 novembre 1878).

CONIL (l'abbé Félix), professeur au Petit-Séminaire de Saint-Jean, Lyon (16 juin 1884).

COSTE (Alphonse), bibliothécaire de la ville, Roanne (29 août 1862).

COSTE (Louis), notaire, grande rue Mi-Carême, 8, Saint-Etienne (20 novembre 1884).

COUDOUR (Etienne), avoué, Montbrison (25 juin 1883).

COURBON (Ferdinand), avocat, rue de la Loire, 14, Saint-Etienne (18 décembre 1879).

CRÉPET (Pierre-Joseph), huissier, Montbrison (23 juin 1883).

CROZET-BARBAN, notaire honoraire, Saint-Rambert-sur-Loire (22 juin 1884).

DAVID (Jean-Baptiste), ancien directeur de l'Ecole normale de la Loire, le Chambon-Feugerolles (29 août 1862).

DAVID (Francisque), négociant, Saint-Etienne (29 août 1862).

DÉCHELETTE (Eugène), négociant, membre de la Société Eduenne, Roanne (7 février 1884).

DÉCHELETTE (l'abbé Louis-Jean), secrétaire particulier de S. Em. Mgr le cardinal Caverot, membre de la Société Eduenne, Lyon (27 mai 1880).

Digitized by Google

MM.

DÉCHELETTE-DESPIERRES (Joseph), négociant, membre de la Société Eduenne, Roanne (7 février 1884).

DESJOYAUX (Joseph), Saint-Galmier (18 mai 1881).

DEVILLE (Jean-Baptiste), rue de la Chapelle, 1, Saint-Etienne (12 février 1882).

DEVILLE (Joseph), rue de Roanne, 7, Saint-Etienne (27 août 1881).

DUCLOS (Jules), négociant, Saint-Chamond (29 août 1862).

DUGAS (Thomas), Saint-Martin-en-Coailleu (28 août 1879).

DUGAS (Yvan), Saint-Chamond (21 juin 1879).

DUGAS DE LA CATONNIÈRE (René), Saint-André-le-Puy (26 janvier 1882).

DURAND (Vincent), correspondant national de la Société des Antiquaires de France, de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon et de la Société Eduenne, membre de la Société française d'Archéologie, Allieu (29 août 1862).

DUSSER (Louis), juge suppléant, Montbrison (28 novembre 1882).

ÉPITALON (Jean-Jacques), avocat, rue d'Arcole, 32, Saint-Etienne (26 août 1878).

ÉPITALON (Jean-Marie), propriétaire, rue Mi-Carême, Saint-Etienne (10 novembre 1884).

FAURE (l'abbé), archiprêtre, curé de Saint-Galmier (12 juillet 1880).

FERRATON (l'abbé), aumônier des Ursulines, Saint-Chamond (12 juillet 1880).

FILLON (l'abbé), curé de Bellegarde (12 avril 1880).

FORESTIER (l'abbé), curé de Saint-Romain-le-Puy (1er juillet 1880).

FORISSIER père, Saint-Galmier (29 août 1862).

FORISSIER (Henri), Chalain-le-Comtal (27 mai 1880).

Digitized by Google

MM.

FRÉDET, docteur en médecine, Saint-Chamond (3 février 1873).

GACHET, avocat, rue du Grand-Moulin, 8, Saint-Etienne (27 août 1881).

GAUTIER (Etienne), au château de Reyssins, Nandax (8 octobre 1881).

GAYTTE (Alexandre), Boën-sur-Lignon (22 février 1881).

GÉRARD (Louis), architecte, membre de la Société française d'Archéologie, rue Saint-Jacques, 12, Saint-Etienne (22 avril 1880).

GÉRENTET (Claudius), grande rue Mi-Carême, 4, Saint-Etienne (3 mars 1874).

GIRON (Marcellin), fabricant de velours, rue de la Richelandière, Saint-Etienne (28 août 1879).

GODARD (l'abbé), professeur de mathématiques au Petit-Séminaire de Vernoux (Ardèche) (3 septembre 1874).

GONNARD (Henry), ancien conservateur du Palais-des-Arts, correspondant national de la Société des Antiquaires de France, rue Saint-Louis, 52, Saint-Etienne (23 mai 1872).

GOUTTENOIRE (Victor), Roanne (24 mars 1885).

GRANGER (Pétrus), notaire, rue de Foy, Saint-Etienne (23 mai 1872).

GRENOT (Gabriel), manufacturier, membre de la Société Eduenne, Roanne (7 février 1884).

GUIGUE (Marie-Claude), archiviste du Rhône et de la ville de Lyon, membre de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, correspondant national de la Société des Antiquaires de France et de la Société littéraire, historique et archéologique de l'Ain, rue Malesherbes, 43, Lyon (18 mai 1881).

Digitized by Google

MM.

GUILLOUD (Adolphe), négociant, rue de Sully, Roanne (6 décembre 1879).

HÉRON DE VILLEFOSSE (Antoine), membre de la Société des Antiquaires de France, secrétaire de la Commission de la Géographie de l'ancienne France, conservateur-adjoint des Antiquités grecques et romaines au Musée du Louvre, membre du Comité des Travaux historiques et scientifiques, maître de conférences à l'Ecole des Hautes-Etudes, rue de Grenelle, 82, Paris (1er août 1881).

HUGUET (Amédée), imprimeur, Montbrison (15 décembre 1864).

JACQUEMONT (Louis), ancien magistrat, rue Saint-Joseph, 4, Lyon (5 décembre 1876).

JEANNEZ (Edouard), correspondant national de la Société des Antiquaires de France, membre de la Société française d'Archéologie et de la Société Eduenne, rue de la Sous-Préfecture, Roanne (29 août 1862).

JERPHANION (Franck de), place Bellecour, 37, Lyon (10 juin 1873).

JORDAN DE SURY (Aimé), Sury-le-Comtal (29 août 1862).

JOULIN (Paul), receveur de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre, Montbrison (12 décembre 1881).

JULLIEN (Alexandre), ancien député, Pélussin (29 août 1862).

JUTHIE (l'abbé), curé de Marcilly-le-Pavé (9 mai 1880).

LACHAUD (l'abbé Simon), vicaire, Saint-Martin-d'Estreaux (14 décembre 1882).

LANGLOIS (l'abbé), archiprêtre, curé de Saint-Bonnet-le-Château (27 mai 1877).

LA PLAGNE (Amaury de), au château de la Tuilière, Montbrison (21 juin 1875).

LA PLAGNE (Théobald de), au château des Peynots, Saint-Paul-d'Uzore (3 février 1873).

Digitized by Google

MM.

LAPRADE (NORBERT DE), rue de Castries, 10, Lyon (26 septembre 1884).

LAPRADE (PAUL DE), rue de Castries, 10, Lyon (26 septembre 1884).

LAPRADE (VICTOR DE), docteur en médecine, rue Vaubecour, 42, Lyon (16 juin 1884).

LAURENT (l'abbé), docteur en théologie, vicaire à Saint-Pierre-la-Madeleine, Montbrison (22 avril 1880).

LAURENT (IRÉNÉE), à Saint-Galmier (29 janvier 1885).

LE CONTE (ETIENNE), Montbrison (29 août 1866).

LE CONTE (JULES), au château de la Curée, Vivans (1er juin 1874).

LESTHEVENON (l'abbé), aumônier, rue Malesherbes, 13, Lyon (19 octobre 1880).

LEVET (GEORGES), député, Montbrison (5 décembre 1876).

MAILLON (CLAUDIUS), avoué, Montbrison (25 avril 1878).

MANIN (l'abbé), curé de Jonzieu (6 février 1878).

MARNAT (l'abbé), curé d'Allieu (9 mai 1880).

MAYOL DE LUPÉ (OCTAVE, comte DE), au château de la Vigne, Bourg-Argental (10 juin 1878).

MEAUDRE DE SUGNY, Saint-Germain-Laval (29 août 1862).

MEAUX (CAMILLE, vicomte DE), ancien sénateur, ancien ministre, membre de l'Académie de Lyon et de l'Institut des Provinces, inspecteur de la Société française d'Archéologie, au château de Querézieu, Ecotay-l'Olme (29 août 1862).

MIOLANE, négociant, Montbrison (5 décembre 1876).

MONDET (HENRI), ingénieur des Ponts et Chaussées, Montbrison (2 janvier 1884).

MONERY (LOUIS), rue de la Sous-Préfecture, Roanne (17 juillet 1883).

MONTGOLFIER (DE), ancien sénateur, Saint-Chamond (29 août 1862).

Digitized by Google

MM.

MONTROUGE (Albert de), rue du Plat, 6, Lyon (21 juin 1875).

MOREL (Elie), Montbrison (25 avril 1878).

MOREL (Gabriel), Montbrison (7 juillet 1879).

MULSANT (Sébastien), avocat, membre de la Société Eduenne, rue Balay, 2, Saint-Etienne (10 novembre 1884).

NESME (l'abbé), curé de Saint-Martin-la-Sauveté (25 mars 1884).

NEUFBOURG (Jean, comte de COURTIN de), au château de Beauvoir, Arthun (10 octobre 1872).

NEYRAND (Elisée), Chevrières (29 août 1862).

NEYRON (Gabriel), au château de Méons, près Saint-Etienne (10 octobre 1872).

NEYRON (Louis), Saint-Chamond (9 mars 1884).

NEYRON DES GRANGES (Louis), rue du Peyrat, 7, Lyon (18 janvier 1880).

NOËLAS (Frédéric), docteur en médecine, membre de l'Institut des Provinces et de la Société française d'Archéologie, correspondant de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon et de la Société d'émulation de l'Allier, rue du Phénix, Roanne (29 août 1862).

OLLAGNIER (l'abbé), curé de Saint-Pierre-la-Madeleine, Montbrison (7 mai 1874).

PALLUAT DE BESSET (Henry), Saint-Etienne (29 août 1862).

PALLUAT DE BESSET (Joseph), au château de la Salle, Nervieu (29 août 1862).

PASZKOWICZ (Etienne de), architecte, Roanne (24 mai 1884).

PÉRICHONS (Hector, baron des), au château des Périchons, Poncins (25 avril 1882).

Digitized by Google

MM.

PEURIÈRE (l'abbé), archiprêtre, curé de Notre-Dame-d'Espérance, Montbrison (15 décembre 1864).

PEYRON (l'abbé), archiprêtre, curé de Boën-sur-Lignon (1er juin 1874).

PHILIP-THIOLLIÈRE, propriétaire, rue de la Bourse, 13, Saint-Etienne (29 août 1862).

POIDEBARD (Ernest), Saint-Paul-en-Jarez (7 juillet 1879).

POIDEBARD (William), membre de la Société française d'Archéologie, au château de la Bâtie, Saint-Paul-en-Jarez (23 mai 1872).

POINAT (Jules), avoué, rue de la Loire, Saint-Etienne (7 mai 1874).

PONCINS (Emmanuel, marquis de), au château des Places, Valeilles (27 septembre 1882).

PONCINS (Léon, comte de), correspondant de la Société d'Archéologie et de Statistique de la Drôme, au château du Palais, Feurs (23 mai 1872).

PORTIER (Léon), avocat, rue St-Denis, 31, Saint-Etienne (1er juin 1882).

PUGNET (l'abbé), vicaire à la Nativité, Saint-Etienne (9 décembre 1880).

PUY DE LA BASTIE (Octave), Montbrison (7 mai 1874).

QUIRIELLE (Pierre de), rue des Saints-Pères, 59, Paris (5 mai 1883).

RAMEL (Elie), banquier, Saint-Etienne (8 décembre 1881).

RAYMOND (l'abbé), aumônier des Incurables d'Ainay, rue Bourgelat, Lyon (5 décembre 1876).

REBOUR (Charles), négociant, rue de la République, Saint-Etienne (22 novembre 1878).

RECORBET (Charles), notaire, Feurs (5 décembre 1876).

RELAVE (l'abbé Maxime), professeur de rhétorique au Petit-Séminaire de Saint-Jean, Lyon (28 avril 1879).

Digitized by Google

MM.

RÉVÉREND DU MESNIL (Edmond), ancien magistrat, membre de la Société française d'Archéologie, des Sociétés littéraires, historiques et archéologiques de Lyon et de l'Ain et de l'Académie héraldique Italienne, correspondant de l'Institut des Provinces, de la Société d'Emulation de l'Ain et de la Société Florimontane d'Annecy, au château de Daron, par Saint-Christophe-en-Brionnais (Saône-et-Loire) (1er juillet 1873).

REY (Eugène), docteur en médecine, Montbrison (29 août 1862).

RICHOUD (l'abbé), vicaire général, Lyon (15 janvier 1877).

RIMAUD, docteur en médecine, rue de la Loire, 16, Saint-Etienne (5 mai 1883).

ROCHETAILLÉE (Vital, baron de), au château de Nantas, Saint-Jean-Bonnefonds (4 août 1864).

ROCHIGNEUX (Thomas), Montbrison (1er mars 1883).

RONDARD, rue de la Paix, 14, Saint-Etienne (25 juin 1883).

RONY (François), notaire, Montbrison (26 mars 1877).

RONY (Joseph), Pérignieu (23 mai 1872).

RONY (Louis), avocat, Montbrison (23 mai 1872).

ROSEMONT (Comte de CHAMBRUN D'UXELOUP de), correspondant de la Société des Antiquaires de France, au château de la Girardière, Belleville (Rhône) (17 janvier 1884).

ROSTAING (Edouard, baron de), capitaine de vaisseau en retraite, correspondant des Sociétés littéraires, historiques et archéologiques de Lyon et de l'Ain, Montbrison (23 mai 1872).

ROUSTAN (Paul), quai du Canal, 1, Roanne (2 juin 1884).

Digitized by Google

MM.

ROUSSET (l'abbé), aumônier à l'asile Saint-Léonard, Couzon (Rhône) (12 avril 1880).

ROUX (l'abbé), vicaire à Notre-Dame-d'Espérance, Montbrison (1er juillet 1880).

ROUX (André), ancien sous-préfet, au château de la Noërie, Néronde (10 octobre 1872).

ROUX (Victor), Nandax (29 août 1862).

SAIGNOL (Alexandre), ingénieur civil, rue de Roanne, 7, Saint-Etienne (18 octobre 1881).

SAINT-GENEST (Baron de), Saint-Genest-Malifaux (15 janvier 1877).

SAINT-PULGENT (l'abbé Alexis de), chanoine de la Primatiale, Lyon (21 septembre 1874).

SAINT-PULGENT (Alphonse de), au château de Combes, Montverdun (5 décembre 1876).

SAUZEY (Eugène du), ancien notaire, membre de la Société Eduenne, Roanne (8 juillet 1874).

SIMON (l'abbé), vicaire, l'Arbresle (Rhône) (28 août 1880).

SOCQUET (l'abbé Laurent), professeur de rhétorique, rue Sainte-Hélène, 10, Lyon (18 janvier 1880).

SOULTRAIT (Georges, comte de), ancien trésorier-payeur général, membre non-résidant du Comité des Travaux historiques et des Sociétés savantes, de l'Académie et de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, de la Société française d'Archéologie et de la Société archéologique de Nevers, correspondant national de la Société des Antiquaires de France, de la Société d'Emulation de l'Allier et de la Société Eduenne, Toury-sur-Abron (Nièvre) (29 août 1862).

STEYERT (André), rue de la Charité, Lyon (12 avril 1880).

SUGNY (comte de), ancien député, Saint-Romain-d'Urfé (29 août 1862).

Digitized by Google

MM.

TESTENOIRE-LAFAYETTE, notaire honoraire, rue de la Bourse, 28, Saint-Etienne (29 août 1862).

TESTENOIRE-LAFAYETTE (PHILIPPE), notaire, membre de la Société française d'Archéologie, rue de la Bourse, 28, Saint-Etienne (21 juin 1875).

TÉZENAS DU MONTCEL (JOSEPH), courtier en soie, Saint-Etienne (23 mai 1872).

THEILLIÈRE (l'abbé), ancien curé, membre de la Société académique du Puy, correspondant de l'Académie royale, héraldique et généalogique italienne (séant à Pise), chapelain de l'hospice de Bas-en-Basset (Haute-Loire) (10 janvier 1882).

THÉOLIER (HENRI), imprimeur, directeur du *Mémorial de la Loire*, rue Gérentet, 12, Saint-Etienne (5 décembre 1876).

THEVENIN, ancien notaire, Boën-sur-Lignon (10 novembre 1884).

THIOLLIER (FÉLIX), propriétaire, au château de Verrières, Saint-Germain-Laval (7 juillet 1879).

TRABUCCO (l'abbé), vicaire à Saint-Pierre-la-Madeleine, Montbrison (27 mai 1880).

TURGE (HONORÉ DE), membre de la Société française d'Archéologie, Marcilly-le-Pavé (10 octobre 1872).

VANGEL (PAUL DE), au château de Villon, Saint-Cyr-de-Favières (24 mars 1885).

VAZELHES (ETIENNE DE), Montbrison (16 février 1878).

VEILLEUX (ALEXANDRE), notaire, Roanne (24 mars 1885).

VERCHÈRE (GABRIEL), notaire, Saint-Germain-l'Espinasse (22 juin 1884).

VERSANNE (l'abbé), aumônier de l'Hôtel-Dieu, Montbrison (7 mai 1874).

Digitized by Google

MM.

VIAL (l'abbé), archiprêtre, curé de Saint-Georges-en-Cousan (20 août 1877).

VIER (Louis), président de l'Administration des hospices, membre de la Société française d'Archéologie, Saint-Etienne (29 août 1862).

VIRIEUX (l'abbé), directeur du Petit-Séminaire de Montbrison (28 février 1882).

VIRY (Charles-Octave de), docteur en médecine, membre de la Société française d'Archéologie et de la Société Eduenne, correspondant de l'Institut des Provinces, Noirétable (29 août 1862).

VOUGY (comte de), au château de Vougy (Loire) (29 août 1862).

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

BEAUJOLIN (Lucien), docteur en médecine, Saint-Symphorien-sur-Coise (16 octobre 1884).

BÉGULE (Lucien), peintre-verrier, membre de la Société française d'Archéologie et de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, montée de Choulans, 86, Lyon (22 novembre 1878).

BILLY (de), Lantignié, par Beaujeu (Rhône) (15 janvier 1877).

Digitized by Google

MM.

BOUDET (Marcellin), président du Tribunal civil, correspondant de l'Académie de Clermont-Ferrand et de la Société d'Emulation de l'Allier, Saint-Flour (Cantal).

CALLIER (Georges), inspecteur de la Société française d'Archéologie, membre de la Société historique et archéologique de Tarn-et-Garonne, au château de Villepréaux, par Saint-Vaury (Creuse) (5 juillet 1882).

CHAMBOST (Jean-Claude-Anatole de RIVERIEULX, comte de), au château de Chambost (Rhône) (16 juin 1884).

CHARREYRE, docteur en médecine, Yssingeaux (Haute-Loire) (27 juin 1881).

CHASSAING (Augustin), archiviste-paléographe, juge au Tribunal de première instance, correspondant du Ministre de l'Instruction publique pour les travaux historiques, de la Société des Antiquaires de France, de l'Académie de Clermont-Ferrand et de la Société d'Emulation de l'Allier, secrétaire de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy, membre de la Société française d'Archéologie, le Puy (Haute-Loire) (1er juin 1874).

COMBES (de), avocat, Lyon (8 juillet 1874).

DELAROA (Joseph), ancien conseiller général de la Loire, rue de Grenelle-Saint-Germain, 112, Paris (3 mars 1874).

DONOT (Prosper), homme de lettres, cours de la Liberté, 72, Lyon (22 mars 1884).

DUBOURG (Jean), receveur des contributions indirectes, Chamborigaud (Gard) (31 janvier 1881).

FABRE (Paul), docteur en médecine, Commentry (Allier) (14 septembre 1882).

GALANTINO (Comte Francesco), via San-Damiano, 28, Milan (Italie) (22 avril 1880).

Digitized by Google

MM.

GALLIER (Anatole de), président de la Société d'Archéologie et de Statistique de la Drôme, Tain (Drôme) (7 mai 1874).

GRELLET DE LA DEYTE (Emmanuel), conseiller général, membre de la Société française d'Archéologie, Allègre (Haute-Loire) (1er juin 1882).

GUILHAUME (Charles), commis principal des contributions indirectes, Bort (Corrèze) (28 août 1880).

GUILLEMOT (Antoine), correspondant de l'Académie de Clermont et de la Société d'Emulation du Doubs, Thiers (Puy-de-Dôme) (20 juin 1873).

MARCHÉ (Joseph du), membre de la Société littéraire, historique et archéologique de l'Ain, au château de Tourvéon, par Collonges (Rhône) (12 juillet 1880).

RÉCAMIER (Etienne), membre de la Société de l'Histoire de France, correspondant de la Société littéraire, historique et archéologique de l'Ain, rue du Regard, 1, Paris (5 décembre 1876).

SACONAY (Johans DARESTE de), au château de Saconay, par Saint-Symphorien-sur-Coise (29 janvier 1885).

SAINT-VICTOR (Charles de), correspondant de la Société d'Archéologie et de Statistique de la Drôme, au château de Chamousset, Saint-Laurent-de-Chamousset (Rhône) (11 avril 1878).

SAINTE-COLOMBE (Rodolphe, comte de), aux Râppes, par Fribourg (Suisse) (18 octobre 1881).

TEMPIER, archiviste des Côtes-du-Nord, Saint-Brieuc (5 décembre 1876).

VACHEZ (Antoine), avocat, membre de l'Académie et de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon et de la Société française d'Archéologie, rue de la Charité, 24, Lyon (10 juin 1873).

***

Digitized by Google

M.

VALENTIN-SMITH (JOANNÈS-ERHARD), conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris, membre non-résidant du Comité des Travaux historiques et des Sociétés savantes, de l'Académie et des Sociétés littéraires, historiques et archéologiques de Lyon et de l'Ain, correspondant de la Société Eduenne, Trévoux (Ain) (20 juin 1873).

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Académie de Nîmes.

Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres d'Aix.

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand.

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille.

Académie de Vaucluse, Avignon.

Académie du Var, Toulon.

Comité des Travaux historiques et scientifiques, Paris.

Comité d'Histoire ecclésiastique et d'Archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers, Romans.

Musée Guimet, Lyon.

Smithsonian Institution, Washington.

Société archéologique de Tarn-et-Garonne, Montauban.

Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, Rennes.

Digitized by Google

Société bibliographique et des publications populaires, boulevard Saint-Germain, Paris.
Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Saint-Etienne.
Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce du Puy.
Société de Médecine de Saint-Etienne et de la Loire.
Société d'Emulation de l'Allier, Moulins.
Société d'Emulation de l'Auvergne, Clermont-Ferrand.
Société départementale d'Archéologie et de Statistique de la Drôme, Valence.
Société des Antiquaires de France, palais du Louvre, Paris.
Société des Antiquaires de l'Ouest, Poitiers.
Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, Saintes.
Société d'Etudes des Hautes-Alpes, Gap.
Société d'Histoire et d'Archéologie de Châlon-sur-Saône.
Société Eduenne, Autun.
Société historique de Compiègne.
Société historique et archéologique du Maine, le Mans.
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.
Société littéraire, historique et archéologique du département de l'Ain, Bourg.

Digitized by Google

Digitized by Google

RECUEIL

D'HOMMAGES, AVEUX et DÉNOMBREMENTS

DE FIEFS

RELEVANT DU COMTÉ DE FOREZ

DU XIIIe AU XVIe SIÈCLE

Par André BARBAN

Ancien Secrétaire Général, Membre de la Diana.

Digitized by Google

Digitized by Google

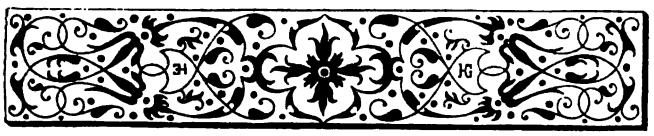

AVERTISSEMENT

N grand nombre d'aveux et d'hommages reproduits dans ce recueil ont déjà figuré dans des publications antérieures, telles que les *Noms féodaux*, l'*Inventaire de la Maison ducale de Bourbon*, l'*Histoire du Forez* de De La Mure et divers autres ouvrages. Nous avons pensé, toutefois, qu'un répertoire analytique, dans lequel seraient groupés et classés suivant un ordre méthodique tous les aveux de fiefs relatifs à notre province, pourrait offrir encore un intérêt réel pour l'histoire des anciennes familles du Forez. Tel est le motif qui nous a fait entreprendre ce travail, auquel la Société de la Diana a bien voulu donner place dans son recueil.

Digitized by Google

Les ouvrages que nous venons de citer ne sont pas, du reste, les seules sources où nous ayons puisé : des titres originaux, des documents manuscrits, dont nous donnons plus loin la nomenclature, nous ont fourni plus de cinq cents aveux et hommages inédits et nous ont, en même temps, permis de compléter et de rectifier un grand nombre d'articles. Sans doute, malgré nos recherches et nos efforts, il existe encore dans notre travail de nombreuses lacunes que nous n'avons pu combler ; mais quelque incomplet que soit ce recueil, les documents qu'il renferme sont pourtant assez nombreux et assez importants pour nous faire espérer qu'il trouvera un favorable accueil auprès de nos compatriotes et de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de notre province.

Il nous reste à dire quelques mots du plan que nous avons cru devoir adopter.

Classement. — Il nous a paru préférable d'établir le classement des hommages et aveux suivant l'ordre alphabétique des noms des possesseurs des fiefs ; mais, afin que l'on puisse suivre la transmission des héritages féodaux entre les diverses familles qui les ont successivement occupés, nous avons dressé et nous donnons à la fin de cet ouvrage une table des noms de lieux, renvoyant aux articles dans lesquels ils sont mentionnés, ainsi qu'une table des témoins, notaires et autres personnes citées dans le corps des actes.

Digitized by Google

Articles analytiques. — Nous avons réuni d'ordinaire, dans le même article et sous la même cote, les aveux et dénombrements émanant de la même personne et relatifs aux mêmes fiefs. Nous y avons joint parfois des extraits de titres ayant trait à l'origine des terres et seigneuries ou à leur aliénation, et des notes sur les familles les plus anciennes. Enfin, nous avons pris soin d'indiquer, à la suite de chaque aveu, la source à laquelle il a été puisé.

Fiefs et hommages. — A moins d'indication contraire, tous les aveux analysés dans ce recueil ont été adressés aux comtes de Forez ou aux ducs de Bourbon; les autres l'ont été à leurs feudataires. Par exception, et dans le but de faire mieux connaître la situation féodale de certaines familles, nous avons cité quelques aveux étrangers au Forez.

Dates. — L'on sait que dans le Forez, de même que dans les provinces méridionales, l'usage était, sous la seconde race de nos comtes, de commencer l'année le vingt-cinq mars, jour de l'Incarnation de Notre-Seigneur, mais à partir du gouvernement des ducs de Bourbon, c'est-à-dire de la fin du XIVe siècle jusqu'au milieu du XVIe, la coutume établie dans les provinces du nord de la France finit par prévaloir, et la fête de Pâques fut généralement adoptée comme le jour initial de l'année. Nous aurions dû peut-être, dès lors, établir la concordance des dates anciennes

Digitized by Google

avec le calendrier moderne; toutefois, comme il ne nous a pas été possible de consulter tous les actes originaux, nous avons cru préférable de les reproduire telles qu'elles se trouvent dans les divers documents dont nous avons tiré les aveux. Toutes les dates de ce recueil se rapportant aux quatre premiers mois de l'année moderne, ou plus exactement, toutes celles qui se trouvent comprises entre le 1er janvier et le 25 mars, pour les XIIIe et XIVe siècles, et entre le 1er janvier et la fête de Pâques, à partir de la fin du XIVe jusqu'à l'adoption du calendrier grégorien, appartiennent donc, sauf indication contraire, à l'ancien style.

Noms. — Nous nous sommes efforcé de traduire aussi exactement que possible les noms de personnes et de lieux, en les ramenant à la forme moderne la plus rationnelle, toutes les fois que nous avons cru pouvoir rétablir avec quelque certitude leur identité et leur situation. Nous en indiquons les variantes, et citons presque toujours la forme latine, afin qu'il soit facile de contrôler nos restitutions et de corriger les erreurs inévitables que nous avons pu commettre.

Abréviations. — Afin d'éviter des répétitions, nous avons dû faire usage de quelques abréviations; en voici l'explication :

F. et H. pour fiefs, foi et hommages, aveux et dénombrements.

Digitized by Google

A. F. Arrière-fief.

Arch. nat. Archives nationales.

A. L. Archives de la Loire.

G. Recueil Guillien.

H.-B. Huillard-Bréholles.

I. L. C. Inventaire Luillier, publié par A. Chaverondier.

L. M. C. De La Mure, édité par R. Chantelauze.

N. F. Noms féodaux, recueil de dom Bétencourt.

R. G. Recueil Gaignère.

T. Tome.

Enfin, par le signe ✠ nous désignons les familles dont les membres ont pris part aux Croisades, et par ? les mots dont la restitution nous a paru douteuse.

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Documents consultés.

I. Documents imprimés.

Nous citerons en premier lieu le remarquable inventaire des *Titres de la Maison ducale de Bourbon.* Cet ouvrage, d'une importance capitale pour l'histoire de notre province, forme trois volumes in-folio, et renferme l'analyse de 8.173 titres dont une partie concerne le Forez, et comprend un certain nombre d'hommages. Le premier volume est l'œuvre de M. Huillard-Bréholles, membre de l'Institut, et a été publié en 1867; le second est dû à M. Lecoy de la Marche, et a paru en 1874; le troisième contient la table générale de tous les noms de lieux et de personnes mentionnés dans l'ouvrage.

Les *Noms féodaux*, de dom Bétencourt, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. — Paris, 1826, 2 vol. in-8°. — Cet ouvrage donne le relevé de la plupart des aveux et dénombrements conservés au dépôt des archives nationales, et ren-

Digitized by Google

ferme une table alphabétique des noms des familles qui y sont mentionnées. Malgré de nombreuses erreurs dans les noms de personnes et de lieux, erreurs d'ailleurs inévitables pour un auteur étranger à notre province, ce recueil, en général fort exact, nous a fourni un grand nombre de documents précieux.

L'*Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, de J.-M. de La Mure, éditée par M. Chantelauze, renferme également, soit dans le texte, soit dans les notes, une grande quantité d'aveux et d'hommages. Les laborieuses recherches de l'historien du Forez et sa parfaite connaissance des anciennes familles de notre pays nous ont été d'un grand secours, et nous avons eu occasion de le citer fréquemment.

Le précieux *Inventaire Luillier*, publié en 1860, par M. A. Chaverondier, qui l'a fait suivre d'un appendice contenant la reproduction d'un certain nombre de pièces d'un grand intérêt et l'a enrichi de notes pleines d'érudition.

Le *Mémoire pour les co-seigneurs de la Faye*, par l'abbé Courbon du Ternay. — In-4° de 1.142 pages. Paris, Saugrain, 1769. — Monument considérable pour l'histoire du Lyonnais, Forez, Velay et Vivarais, et qui mentionne un grand nombre d'hommages et d'aveux concernant le Forez Viennois.

Les *Fiefs du Forez*, de Sonyer du Lac (1788), vol. in-4°, publié en 1858 par M. d'Assier de Valenches,

Digitized by Google

ouvrage rare et estimé concernant plus spécialement les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles.

Le *Cartulaire de Saint-Sauveur-en-Rue* et le *Cartulaire des Francs-Fiefs*, publiés par M. le comte de Charpin-Feugerolles, vice-président de la Diana. — Deux volumes in-4°, 1881, 1882, sortis des presses de Louis Perrin. — Précieux recueils de titres anciens d'un grand intérêt, et suivis de tables chronologiques et analytiques et d'une table générale des noms de personnes et de lieux, mais dont le dernier, malgré son titre, ne renferme ou ne mentionne qu'un très petit nombre de fiefs ou francs-fiefs.

II. Documents manuscrits.

Bien que nous n'ayons pu recourir aux documents originaux appartenant aux archives nationales, nous croyons utile de donner quelques renseignements sur la source à laquelle la plupart des aveux de fiefs de ce recueil ont été puisés.

Chacun sait que la plus grande partie des archives de l'ancienne Chambre des Comptes du Forez fut transportée à Paris, en 1532, lors de la réunion du comté à la Couronne. Elles occupaient, avant cette époque, une salle du donjon du château de Montbrison, appelée la chambre du Trésor, et étaient renfermées dans des coffres ou bahuts recouverts en cuir, ainsi que nous l'apprend un ancien inventaire

Digitized by Google

des archives de la Loire. Elles furent transportées, au milieu du xve siècle, dans la nouvelle Chambre des Comptes, élevée près du *cellier comtal*, dans l'enceinte de ce même château.

Du mois d'août 1473 au 12 mars 1474, Perrin Gayand, secrétaire du duc de Bourbon, avec l'assistance de Guillaume Gayand et de Jehan Maistre, notaires, en dressa un premier inventaire, dont la copie sur parchemin, formant un vol. de 276 feuillets, coté P. 1131, est conservée aux Archives nationales. D'après cet inventaire, les archives du comté étaient renfermées dans douze coffres. La partie relative aux hommages, aveux et dénombrements est ainsi désignée :

« Tiers coffre intitulé Fiez et hommages de la Comté de Fourez, signé à lettre C. fol. 70 à 119;

« 4e coffre — même titre — signé à lettre D. fol. 122 à 168;

« 5e coffre intitulé Fiez et hommages faitz à mes seigneurs les ducs de Bourbon, à cause de la Comté de Fourez, signé à la lettre E. fol. 171 à 193. »

Après le transfert à Paris des archives comtales, Jacques Luillier en dressa un nouvel inventaire (1532 à 1540) divisé en deux parties : la première et la plus importante, a été publiée, ainsi que nous l'avons dit, par l'érudit archiviste de la Loire. La seconde, spéciale aux aveux et hommages, est encore inédite. Elle porte pour titre :

« Inventaire des hommaiges et dénombremens de

Digitized by Google

fiefs mouvens du comté de Forestz, apportez de la chambre des comptes de Montbrison, des quels ont esté faictes vingt liasses. » Arch. nat., P P. 38, correspondant aux cartons 490 à 494, et contenant 1.322 articles ainsi qu'une table des noms.

Les titres du Forez furent conservés en liasses jusques dans les premières années du XVIIIe siècle, époque à laquelle ils furent reliés en neuf volumes grand in-folio, cotés P. 1394 à 1402. Depuis quelques années, les pièces contenues dans ces volumes en ont été détachées et placées dans des cartons, mais on a eu soin de conserver à ces derniers la même cote que les anciens volumes, et aux titres leur numérotage courant.

Recueil de la collection Gaignère. — Bibliothèque nationale. — Registre in-folio de 147 pages (manuscrit du XVIIIe siècle), coté anciennement sous le n° 642, et classé actuellement sous le n° 22.448.

Dans la première partie de ce recueil, les hommages sont classés par seigneuries et châtellenies, dans l'ordre suivant : l'Aubépin, Essertines (en Donzy), Sury-le-Bois, Saint-Maurice, Saint-Just-en-Chevalet, Châtelneuf, Néronde, Saint-Germain-Laval, Bellegarde et Saint-Bonnet-le-Château. La seconde partie et la plus importante, est une copie, malheureusement incomplète, de l'inventaire Luillier dont elle reproduit le titre, et commence à la page 107. Le même registre renferme également une liste des villes et châteaux du Forez, ainsi qu'un armorial inachevé

Digitized by Google

de cette province. Malgré de nombreuses erreurs dans les noms de personnes et de lieux, cet inventaire, que nous avons copié en entier, et dans lequel sont très-exactement reproduites les dates des années et des mois, nous a été d'une grande utilité et nous a fourni un certain nombre d'aveux inédits.

Recueil Guillien. — Inventaire manuscrit formant trois volumes in-4°, appartenant à la ville de Roanne et provenant de la bibliothèque de M. Guillien. Ce recueil, que le directeur de la bibliothèque de Roanne, M. A. Coste, nous a très-obligeamment signalé et communiqué, renferme un nombre considérable d'hommages et de dénombrements relevés aux archives nationales, dans les inventaires Gayand et Luillier, et nous lui avons fait de fréquents emprunts. Malheureusement, comme dans le précédent, les noms y sont souvent dénaturés.

Archives du Roannais. — Documents manuscrits inventoriés au siècle dernier par M. Thiolayron, notaire et agent aux terriers dudit duché, auxquels nous avons également emprunté quelques hommages.

Cartulaire ou *Livre des Compositions du Comté de Forez*, manuscrit grand in-folio sur parchemin, appartenant à la bibliothèque de Saint-Etienne.

Archives de la Loire. — Les archives départementales de la Loire renferment encore un certain nombre de titres originaux d'actes d'hommages et des registres d'aveux et dénombrements, adressés

Digitized by Google

soit aux comtes de Forez, soit aux ducs de Bourbon; en voici la liste (1) :

1° Répertoire de dénombrements et d'aveux adressés au comte de Forez, Jean Ier, de 1324 à 1330, (manuscrit sur papier du XIVe siècle, texte latin), registre in-folio, oblong, de 81 feuillets, rédigé par Jacques de la Faye, notaire (2).

Ce registre commence ainsi : *Anno domini M.CCC.XXIII, mensis octobris die vigesima, indictione octava, pontificatus domini Pape anno nono.* Le premier aveu qui y est reproduit est celui de Guigue de Pelucin, le dernier celui de Philippe de Sugny. Chaque article porte pour titre le nom de Feudataire : *Feudum domini N.*

2° Registre petit in-folio, papier, de 87 feuillets, couvert en bois, contenant un répertoire des titres extraits du dépôt des archives comtales et des pièces qui y étaient placées, ainsi qu'un certain nombre de provisions d'offices, d'aveux et d'hommages, de 1317 à 1418. En tête de ce registre se trouve la

(1) Les titres séparés, tels que lettres d'hommages et de répit de fief, sont classés provisoirement dans divers fonds que nous avons indiqués à la suite des articles, nous ne les rappellerons donc pas ici.

(2) Sur le verso du feuillet 52 on lit la note suivante : *Anno Dni M.CCC. vicesimo sexto, tertia die mensis Julii, incepi ego Jacobus de Faya predictus registrare subsequenter notulas per me recipiendas, pro instrumentis publicis conficiendis et grossandis, signoque meo signandis, auctoritate apostolica et imperiali, vel altera ipsarum auctoritatum, qua die fui investitus de officio tabellionatûs, auctoritate imperiali, per venerabilem virum dominum Lancelotum de Porpreriis, decanum Montisbrisonis, virtute commissionis sibi facte ab illustri viro domino Hectore de Allyate de Mediolano, Dei gratia comite Palatino.*

Digitized by Google

mention suivante : *Anno domini M.CCC.XVII, IIII die mensis maii, fuit posita in hoc thesauro presens papirus, et in hac predicta papiro sunt scripte omnes littere que, a die supra predicta, posite fuerunt et extracte de dicto thesauro, et quis ipsas debet reddere et, cum restitute fuerint, debet hic scribi per quem reddentur* (1).

3° Registre de fiefs et hommages adressés au duc de Bourbon, de 1378 à 1403. (Manuscrit du commencement du xve siècle.) Grand in-folio, sur papier, contenant 21 feuillets, texte latin. Ce registre était beaucoup plus volumineux, ainsi que l'indique le numérotage des pages, mais un grand nombre de feuilles a été enlevé. La nomenclature des aveux commence à la page 46.

4° Registre d'aveux et dénombrements adressés au duc de Bourbon, Louis II, et reçus par Robert Troncon et Guillaume Rajace, clercs de la Chambre des comptes de Montbrison, de 1383 à 1408. Grand in-folio, sur papier, de 127 feuillets, texte latin, faisant partie de la série B, fonds de la Chambre des comptes de Montbrison. Ce manuscrit commence ainsi : *Sequntur Feoda recepta per Robertum Tronconis, clericum camere computorum in Forisio et curie Forensis juratum.*

(1) Un article de ce registre nous apprend que les clefs de la chambre du trésor des chartes et des coffres et bahuts qui y étaient renfermés, étaient déposées entre les mains du châtelain de Montbrison. En voici la teneur : *Anno domini 1323 dominus comes tradidit Johani Marescalici, domicello, Castellano Montisbrisonis, clavem hostii thesauri et alias claves archarum et confinellorum existentium in dicto thesauro.*

Digitized by Google

Tous les actes d'hommages et aveux contenus dans ces divers manuscrits ont été relevés par nous et figurent pour la plupart dans ce recueil.

Nous ne terminerons pas cet avant-propos, sans adresser un témoignage public de gratitude, à nos collègues et amis, MM. Vincent Durand et Testenoire-Lafayette, qui nous ont fourni un grand nombre de notes et de renseignements précieux, et nous ont prêté le concours le plus empressé, avec une obligeance dont nous ne saurions trop les remercier.

Digitized by Google

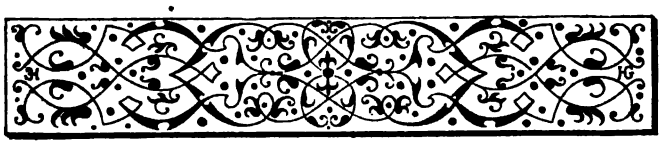

INTRODUCTION

FIEFS ET HOMMAGES

I. Origine des Fiefs

LE Fief, *Feodum*, l'élément fondamental du régime féodal, doit son origine aux anciens bénéfices avec lesquels il fut longtemps confondu (1).

On reconnaissait, en effet, dans la Gaule Franque deux sortes de propriétés territoriales, l'alleu et les bénéfices : l'alleu, *alod, alodium*, terre franche, libre de tous devoirs, que son pre-

(1) Suivant M. Guizot (*Hist. de la civilisation en France*. 1857, t. III), le mot *Feodum* apparaît pour la première fois dans une charte de Charles-le-Gros, de 884, dans laquelle il est répété trois fois. Suivant Cujas, il tire son origine du mot latin *Fides*, à raison de la fidélité que le feudataire devait à son suzerain ; d'après une opinion plus généralement admise, ce nom serait d'origine germanique et viendrait de *Fé, Fée*, salaire, et du radical *od*, terre donnée en récompense. Les mots *Beneficium* et *Feodum* furent longtemps employés indif-

Digitized by Google

mier possesseur tenait de la conquête ou du sort, et qui devint le patrimoine héréditaire de ses descendants (1).

Les bénéfices, terres concédées par les anciens rois, chefs Germains ou Francs à leurs guerriers, comme récompense ou salaire, à titre personnel et viager (2) et sous réserve de clientèle et de service militaire.

Cette division de la propriété foncière se conserva dans la France féodale, et le nombre des bénéfices et des alleux ne tarda pas à s'accroître d'une manière considérable.

Chacun sait, en effet, que les successeurs de Charlemagne, dans leurs luttes continuelles, et pour s'assurer le concours des gens de guerre, furent obligés de multiplier les concessions de territoire et de démembrer à leur profit le domaine royal, qui,

féremment et désignaient le même état de propriété; mais à la fin du xe siècle le nom de *Feodum* remplaça généralement celui de *beneficium*. Dans les documents anciens, le fief est parfois désigné sous le nom de *casamentum : Chasamenta sive feoda*. Traité entre le comte de Forez, Guy IV, et Humbert de Beaujeu, 1222 (L. M. C., t. III, n° 50). *Casamentum ecclesie a comitatu separari non potest*, transaction de 1173. (*Ibid.*, n° 35.)

(1) Le nom d'alleu fut donné plus tard à toute propriété patrimoniale, mobilière ou immobilière, provenant soit d'un héritage, soit d'une donation ou d'un achat, propriété exempte de tous devoirs féodaux, mais néanmoins soumise à la juridiction du comte dans le gouvernement duquel elle était située; son possesseur était également assujetti à l'obligation du service militaire envers le Roi. Ducange en donne la définition suivante : Allodia. *Proprietates, patrimonia, bona quæ a successione parentum alicui obveniunt. Dicitur* allodium *hæreditas quam vendere possum ut mea propria.*

(2) Du vie au xie siècle, les concessions de bénéfices furent presque toutes faites à titre viager. (Grégoire de Tours, l. VIII, col. 22. — Mabillon, *de re diplomatica*, l. VI, pp. 471, 476, 556. — *Capit. de Charlemagne* en 794 et 813, Baluze, t. 1, col. 264, 507.)

Digitized by Google

vers la fin du IXe siècle, « achevait de s'en aller en poussière » (1). D'un autre côté, les administrateurs des domaines et offices de la Couronne, tels que les comtes et gouverneurs des provinces, après avoir usurpé la plupart des droits royaux et s'être emparés de la puissance publique, étaient parvenus à s'attribuer successivement, à titre de bénéfices ou d'alleux, la propriété de leurs gouvernements (2). Telle fut l'origine des grands bénéfices (3). Les possesseurs de ces vastes domaines furent contraints à leur tour de les morceler et de céder la jouissance d'une partie de leurs terres à leurs leudes; d'autres leur furent enlevées par des vassaux ou des voisins puissants. De là, la formation de nouveaux alleux et d'une foule de petits bénéfices ou fiefs secondaires.

D'autre part, la lutte entreprise contre le roi par les ducs et les comtes est également soutenue par les vassaux contre leurs seigneurs, et se continue

(1) Les concessions de ce genre devinrent surtout fréquentes à partir du règne de Louis le Débonnaire. Les exemples abondent dans les diplômes de ce prince et de Charles-le-Chauve. « Adelhard, tout puissant sous le premier de ces rois, s'était acquis, écrit Henri MARTIN, t. II, p. 424, un crédit immense en distribuant les lambeaux du domaine à quiconque voulait s'attacher à ses intérêts, et en les donnant en bénéfices. »

(2) En 795, Louis-le-Pieux, retournant en Aquitaine, se plaignait à Charlemagne, son père, de ce que les domaines royaux étaient partout convertis en propriétés privées, et qu'il n'était roi que de nom (*Recueil des Hist. de France*, t. IV, p. 90). En 846, les évêques de France disaient à Charles-le-Chauve que beaucoup de domaines publics lui avaient été enlevés par la force ou la fraude et retenus, soit à titre de bénéfices, soit à titre d'alleux. (BALUZE, t. II, col. 31).

(3) Vers la fin du IXe siècle déjà, vingt-neuf provinces, ou fragments de provinces, étaient érigés en petits états dont les gouverneurs étaient devenus, sous le titre de ducs, comtes ou vicomtes, de véritables souverains (GUIZOT, *Hist. de la Civilisation en France*, t. II, p. 242).

Digitized by Google

pendant la longue période de désordre et de confusion qui marque le IXe et le Xe siècle. Tout possesseur de bénéfice, grand ou petit feudataire, s'efforce d'y transformer le droit viager en droit héréditaire, l'usufruit en propriété, et parvient successivement à s'assurer et à transmettre à ses descendants la possession pleine et entière de son fief (1).

Cette transformation des bénéfices en propriétés héréditaires, légalement consacrée par le roi Charles-le-Chauve, en 877 (2), était en partie consommée à la fin du IXe siècle; toutefois, elle ne fut universellement établie et reconnue, en droit comme en fait, que vers la fin du Xe siècle.

(1) « La longue crise sociale qui eut pour dernier terme l'avènement de la Féodalité, dit un de nos grands historiens, changea dans toutes les choses de l'ordre civil et politique la jouissance précaire en usage permanent, l'usufruit en propriété, le pouvoir délégué en privilège personnel, le droit viager en droit héréditaire. Il en fut des honneurs et des offices comme des possessions de tout genre, et ce qui eut lieu pour la tenure noble se fit en même temps pour la tenure servile. » (Aug. THIERRY, *Essai sur l'Histoire et la Formation du Tiers-Etat*, t. V, p. 11.)

(2) Un capitulaire de Charles-le-Chauve, publié en 877 à Kiersi, renferme les articles suivants : « Si un de nos fidèles veut renoncer au siècle et s'il a un fils, ou tel autre parent capable de servir la chose publique, qu'il soit libre de lui transmettre ses bénéfices et ses honneurs, comme il lui plaira. — Si un comte de ce royaume vient à mourir et que son fils soit auprès de nous, nous voulons que notre fils, avec ceux de nos fidèles qui se trouveront les plus proches parents du comte défunt, ainsi que les autres officiers dudit comté, et l'évêque du diocèse dans lequel il est situé, pourvoient à son administration jusqu'à ce que nous ayons pu conférer au fils la dignité du père. Si le comte n'a qu'un enfant en bas âge, les officiers du comté et l'évêque aideront l'enfant à prendre soin du comté, jusqu'à ce que nous soyons prévenus de la mort du père et que le fils enfant soit, par notre concession, pourvu des honneurs paternels. Il en sera pour nos autres vassaux de même que pour les comtes, et nous entendons que les évêques, abbés et comtes et nos autres fidèles en usent semblablement envers leurs hommes. » (*Cap. Car. Calvi.* 877, tit. 53, § 10-9. BALUZE, t. II, pp. 263, 264, 269.)

Digitized by Google

Mais l'hérédité des bénéfices n'est pas le seul élément du fief : pour qu'il soit complètement et définitivement constitué, il faut qu'à la propriété héréditaire se joigne le lien féodal, c'est-à-dire la relation formée entre le bénéficiaire et le collateur. De même que l'hérédité, elle fut lente à s'établir.

Sous les derniers rois Mérovingiens, elle consistait dans des rapports de clientèle et de patronage, essentiellement temporaires et variables. Mais à partir de Charlemagne, le lien féodal se forme et se resserre, les relations antérieures deviennent plus étroites, plus stables et sont mieux définies. Bénéficiaires ou propriétaires d'alleux sont également soumis au service militaire envers le roi. Le seigneur apparaît, en même temps que le vassal, et dans leurs capitulaires, ce prince et ses successeurs réglementent les droits et les devoirs que ce lien a établis entre eux (1). Le célèbre traité des trois frères, passé à Marshen en 847, renferme cette clause formelle : « que dans le

(1) Ainsi, le vassal qui a reçu de son seigneur la valeur d'un *solidus* ne pourra le quitter à moins que celui-ci n'ait voulu le tuer, le frapper d'un bâton, déshonorer sa femme ou sa fille, ou lui ravir son héritage. (*Capit.* de 795. Baluze, t. I, col. 597.) — Si quelqu'un choisit un autre seigneur, soit le comte, soit tout autre, qu'il ait pleine liberté de s'en aller, mais qu'il ne retienne ou n'emporte aucune des choses qu'il possède et qu'elles retournent toutes au domaine de son premier seigneur. (*Capit. de Charlemagne*, en 813. Baluze, t. I, col. 510.) — Le vassal doit marcher à l'armée avec son seigneur, sous sa conduite et non sous celle du comte. (*Capit. de Marshuam.* Baluze, t. II, col. 44. — *Capit. de Bologne*, 811. Baluze, t. I, col. 496.)

Celui qui possède un bénéfice et qui abandonnera ses pairs, quand on marchera contre l'ennemi, ou refusera de partir, perdra son bénéfice. (*Ibid.*) — Si le vassal doit fidélité à son seigneur, celui-ci lui doit également protection et secours. (*Capit.* de 813. Baluze, col. 44, 46.)

Digitized by Google

royaume de Charles-le-Chauve tout homme libre devra avoir un seigneur qu'il choisira lui-même, en prenant pour tel soit le roi, soit un de ses fidèles, à sa volonté. » (1)

A partir de cette époque, les concessions de bénéfices, à charge de devoirs personnels et de fidélité, se multiplient de toutes parts. D'un autre côté, la pratique connue sous le nom de *recommandation* (2) s'étend et se propage; la plupart des propriétaires terriens se choisissent un maître ou *senior* et se soumettent à certains devoirs fixes et déterminés, afin d'en obtenir en retour aide et protection, et dès la fin du xe siècle, la suzeraineté et le vasselage, que consacrera la forme solennelle de l'hommage, sont devenus la condition générale des bénéfices et autres propriétés héréditaires. Dès lors, le fief, siége de la seigneurie féodale, est définitivement constitué et forme la base de l'ordre social auquel il a donné son nom.

(1) *Volumus ut unusquisque liber hommo in nostro regno Seniorem, qualem voluerit, in nobis et in nostris fidelibus accipiat.* (Baluze, t. II, col. 44.) — Nous devons une partie de ces recherches, sur l'origine des fiefs, à l'obligeance de notre collègue et ami, M. Edouard Jeannez, et nous sommes heureux d'avoir l'occasion de lui en témoigner toute notre gratitude.

(2) En 858, les évêques écrivaient à Louis-le-Germanique : « Nous autres, évêques consacrés au Seigneur, nous ne sommes point, comme les laïques, obligés de nous recommander à quelque patron. » (Baluze, t. II, col. 118.)

Digitized by Google

II. Inféodations.

Ainsi que nous venons de le voir, les fiefs doivent leur première origine à l'établissement des bénéfices, auxquels succédèrent les concessions de territoires faites plus tard par les seigneurs à leurs fidèles, à titre héréditaire et sous réserve de foi et d'hommage (1). De même, à mesure que la société féodale se développe et devient plus puissante, le nombre des terres et seigneuries de franc-alleu qui se transforment en fiefs devient de plus en plus considérable (2). Une foule de propriétaires d'alleux, affranchis jusqu'alors de tout lien féodal, mais isolés et trop faibles

(1) Cujas définit ainsi le fief : *Feudum est jus in prædio alieno in perpetuum fruendi quod pro beneficio dat dominus, ea lege ut quis accipit, sibi fidem et militiæ munus aliud-ve servitium exhibeat.* (Ducange, t. III, p. 258, col. 2.) — En effet, les collateurs des fiefs et bénéfices se réservèrent primitivement la nue-propriété des terres qu'ils concédaient et n'en abandonnaient que l'usufruit. Mais cette distinction ne tarda pas à disparaître, le possesseur du fief en devint le propriétaire, et la nue-propriété du suzerain fut remplacée par la haute et directe seigneurie. Voici deux exemples de ces nouvelles concessions : par lettres patentes du mois d'août 1259, le comte Guy V concède à Guillaume d'Acre, son parent, la propriété de la moitié des château et mandement de Magnieu-Hauterive, sous réserve de fief et d'hommage et avec cette condition que les biens cédés lui feraient retour si le donataire venait à mourir sans enfants. (Arch. de la Loire.) — Le dimanche avant les Brandons (21 février) 1311, le comte de Forez, Jean Ier, donne à messire Pierre de Barges la maison, châtel et mandement de Sainte-Agathe, sous la réserve de l'hommage lige jurable et rendable. (Invent. Luillier, app., p. 636).

(2) On distinguait deux sortes de terres allodiales : le franc-alleu noble qui possédait justice, fief ou censive, l'alleu roturier, simplement exempt de redevances. Le Forez, de même que le Lyonnais et le Beaujolais, appartenait à la classe des pays de franc-alleu, et toutes les terres y étaient présumées allodiales, jusqu'à preuve contraire, à la différence des pays de droit féodal, où régnait la maxime : « Nulle terre sans seigneur. »

Digitized by Google

pour défendre leur héritage, se placent, eux et leur terre, sous la sujétion de grands feudataires et de voisins puissants.

Cette inféodation, ou transformation de francs-alleux en fiefs, avait lieu de la manière suivante : le propriétaire de l'alleu cédait son héritage, ou partie de sa terre, en remettant une motte de gazon, une branche d'arbre ou tout autre symbole, à son nouveau seigneur, et celui-ci, après avoir reçu son hommage et son serment de fidélité, lui donnait l'investiture des mêmes biens et les lui rendait à titre de fief (1). Sauf l'assujettissement aux devoirs féodaux, le vassal restait du reste maître absolu dans son fief et le transmettait librement à ses enfants et à ses héritiers directs ; toutefois il ne pouvait l'aliéner sans le consentement formel de son seigneur, et cette approbation était également requise pour toute donation, même en ligne directe (2).

(1) Les annales de notre province nous fournissent de nombreux exemples de ces inféodations ; en voici quelques-uns : En 1120, Arnulphe d'Urfé, dit Raybe, donne le château d'Urfé, qui était de franc-alleu, à Guichard de Beaujeu, lequel le lui rend en fief, sous condition de foi et hommage. (Ancien reg. du chap. de Beaujeu). — En 1181, Hugues de Rochefort reconnaît avoir reçu en fief libre du comte de Forez les château et mandement de Rochefort et lui en prête hommage. (Cartul. du comté de Forez). — En 1293, Bertrand, seigneur de Chalancon, en récompense des services que lui a rendus le comte de Forez, reconnaît tenir de lui, en fief et hommage lige, des cens, rentes et autres droits assis dans le mandement de Chalancon, droits qu'il n'avait tenus auparavant de personne et qu'il possédait en franc-alleu *(De nostro puro et franco alodio)*. (Arch. de la Loire.)

(2) « A juré ledit seigneur de ne vendre, transporter ou aliéner le dit fief en d'autres mains qu'à ses vrais héritiers, sans le consentement du duc de Bourbon. » Homm. de Jean de Saint-Priest, 1404. (Arch. de la Loire). — Même condition dans l'hommage rendu en 1303 à Guillaume de Poitiers,

Digitized by Google

D'autre part, des communautés religieuses, abbayes, prieurés ou chapitres, dans le but de s'entourer de vassaux puissants et de trouver un secours efficace près des seigneurs voisins, parviennent à se faire attribuer par eux, moyennant une récompense pécuniaire, l'hommage et la suzeraineté de terres jusqu'alors allodiales (1).

Nous voyons également des princes souverains, afin de s'assurer l'alliance d'autres grands feudataires, obtenir, au prix d'importants sacrifices, la recon-

seigneur de Cornillon, par Guillaume Taillefer. (De la Tour-Varan, t. I, p. 213).

Guy VI, comte de Forez, approuve la donation du château de Miribel faite par Dauphine de Saint-Bonnet à sa petite-fille Sibille, et donne l'investiture dudit château à Amédée de Savoie, mari de la dite Sibille, 1276. (Huillard-Bréholles, n° 620.) — Le même comte confirme, sous réserve d'arrière-fief, une vente faite par Jean, seigneur de Chatellus, à Hugues Bades, bourgeois de Saint-Haon, août 1276. (*Ibid.*, n° 611.) — Autorisation accordée par le duc de Bourbon à Guy de Cousant, chevalier, de vendre et transporter à l'Ermite de la Faye, chevalier, 60 livres de terres à Saint-Haon et à Roanne, tenues en fief du comté de Forez. 7 juillet 1395. (Arch. de la Loire.)

(1) Voici quelques exemples de ce genre de concessions :

Au mois de février 1250, Albert de Couzan, chevalier, Ponce et Gérard, ses frères, prennent en fief et hommage du couvent de Leignieu, moyennant 25 livres viennois, la dîme qu'ils percevaient dans la paroisse de Trelins. (Arch. de la Loire.)

A la même date, Gaudemard d'Ecotay et Jacquette, sa femme, prennent en franc-fief de Pierre de Vertoley, prieur de Savignieu, divers ténements situés près de Montbrison, qu'ils assurent ne tenir, ni n'avoir jamais tenus d'aucun autre seigneur, et en reçoivent l'investiture dudit prieur, lequel leur remet dix livres viennois. (*Ibid.*)

Autre reconnaissance de Mathieu de Couzan pour des courtils sis à Sail-sous-Couzan et possédés par lui en franc-alleu ; possessions qu'il déclare prendre en franc-fief du prieuré de Leignieu, moyennant une somme de 60 sols tournois. 1257. (*Ibid.*)

Foulques de Bouthéon, chevalier, reconnaît également avoir pris en fief du prieur de Saint-Rambert, moyennant certaine somme qu'il a reçue, diverses possessions à Angelars, paroisse de Bas. Octobre 1266. (*Ibid.*)

Digitized by Google

naissance de leur vassalité, et l'inféodation d'alleux, libres jusqu'alors de tous devoirs féodaux.

C'est ainsi qu'au mois de février 1318, Jean, comte de Forez, s'engage à tenir désormais en fief du sire de Bourbon ses châteaux de Crozet, de Saint-Haon et de Roanne qu'il possédait précédemment en franc-alleu. En récompense de cette reconnaissance, celui-ci donne au comte quatre cents livres de rente en terre, sur la châtellenie de Bessay. (HUILLARD-BRÉHOLLES, n° 1480.)

Le 27 avril 1325, le même prince reconnaît tenir en fief d'Edouard, comte de Savoie, moyennant la somme de vingt mille livres tournois, soit un million environ de notre monnaie (1), que celui-ci s'engage à lui payer, sous peine de nullité de ladite convention, les châteaux et mandements de Châtellus, de Fontanès, de la Fouillouse et de Saint-Victor, francs-alleux faisant partie de son domaine, ainsi que les châteaux de Cornillon, de Roche-la-Molière, de Bouthéon, de Veauche, de Cusieu et de Montrond, appartenant à ses vassaux et mouvant de son comté. (*Ibid.*, n° 1770, arch. nat., P. 1402, c. 953.)

Le prix stipulé dans l'acte n'ayant pas été payé aux termes convenus, le comte de Forez, par lettres du 15 janvier 1326, se déclare quitte de tout engagement envers le comte de Savoie, et le 18 du même

(1) En 1325, la livre tournois valait 10f,29, et la valeur relative de l'argent était de 5, ce qui donne à la somme de vingt mille livres tournois une valeur actuelle de 1,029,000 francs.

Digitized by Google

mois, transporte, aux mêmes conditions, le fief et l'hommage de ces châteaux à Guigues, dauphin de Viennois, comte d'Albon. (*Ibid.*, nos 1790, 1791.)

III. Nature des Fiefs.

Nous venons d'étudier l'origine et la formation des fiefs; il nous reste à examiner leur nature, leur objet, leur hiérarchie et la relation établie entre le feudataire et son suzerain.

Dès l'origine, ainsi que nous l'avons dit, toute concession de bénéfices établissait entre le donateur et le bénéficiaire un lien social, formé de droits et d'obligations réciproques et consacré par un acte solennel, le serment de fidélité que tout feudataire, suivant sa situation, devait au roi ou à son seigneur (1).

Le lien formé par les bénéfices se perpétua dans les fiefs et, comme eux devenu héréditaire, se transmit entre les descendants des suzerains et des vassaux. Un des caractères distinctifs du fief est, en effet, l'obligation de fidélité qui tient de sa substance même et y reste attachée (2); obligation formellement affirmée par l'hommage, ou la reconnaissance de vassalité, et

(1) On lit dans un capitulaire de Charlemagne, de l'an 805 : « Que nul ne jure fidélité qu'à nous et à son seigneur, pour notre utilité et celle du seigneur. » (Baluze, t. I, c. 425.)

(2) L'hommage et la fidélité restaient, en effet, attachés au fief, comme l'hypothèque actuelle au fond qui en est grevé, et étaient dûs par les différents possesseurs entre les mains desquels ils passaient.

Digitized by Google

par le serment de féauté dûs par tout possesseur de fief au seigneur dont il relève. Aussi, dans le langage féodal, le mot *feudum* servait également à désigner soit la terre ou le corps du domaine, soit la mouvance, c'est-à-dire la relation de dépendance avec un fief supérieur (1). De même que l'on disait, suivant l'axiome féodal, *pas de terre sans seigneur*, de même l'on peut dire : *pas de fief sans hommage*. Tout héritage dont le possesseur était parvenu à s'affranchir de cette obligation n'était plus, à proprement parler, un fief, mais bien une seigneurie de franc-alleu (2).

On peut donc définir le fief : tout héritage, toute possession que l'on tient à foi et hommage (3).

(1) Aussi dans l'enregistrement des aveux et dénombrements de fiefs, les notaires de Forez mentionnent-ils souvent l'hommage sous le nom de *feudum*.

(2) Il en fut ainsi de la plupart des grands fiefs, dont les possesseurs, tout en reconnaissant la souveraineté illusoire et purement nominale de l'empereur ou du roi, s'étaient rendus entièrement indépendants, et qui ne rentrèrent que plus tard dans la hiérarchie féodale.

(3) « Fief est un héritage tenu à foi et hommage et à la charge de certains devoirs réglés dans le titre d'inféodation. » (Renaudon, *Dict. des Fiefs*, p. 290. — « Entre les devoirs qui sont dûs au seigneur par leurs vassaux, écrit un jurisconsulte forézien, les foi et hommage tiennent le premier rang. Celui qui a pris un héritage en fief y est tenu indispensablement et c'est une charge aussi ancienne que l'inféodation. » (Henrys, t. III, p. 568.) — « C'est la foi et hommage qui est la marque fondamentale d'un fief, de sorte qu'un fief ne peut être fief sans elle. » (Charles Dumoulin, *Consil.*, 418, n° 4). — « Il n'y a aucuns fiefs, de quelque nature qu'ils soient, qui ne doivent la foi et hommage à leur seigneur dominant. » (Edme de la Poix de Fréminville, bailli de la Palisse. *Pratique des terriers et des droits seigneuriaux*, t. I, p. 176, 188.) — On rencontre néanmoins quelques rares exemples de francs-fiefs affranchis de l'obligation de l'hommage (voir notamment le franc-fief de Goincel rendu en 1302 par Jean Gaufroid, de Charlieu), mais cette exception était établie par une clause spéciale de l'acte d'inféodation et par exception à la coutume féodale.

Digitized by Google

IV. Foi et Hommage.

L'hommage *(hominium, homagium)* (1), acte solennel par lequel le feudataire promettait, suivant des formes prescrites par l'usage féodal (2), foi et obéissance au seigneur dont il tenait son fief, était dû lors de toute investiture et à chaque mutation soit du vassal, soit du suzerain. Il devait être, en outre, renouvelé tous les ans. A l'expiration d'un an et d'un jour, le vassal pouvait être requis par le seigneur féodal de faire cette reconnaissance, et, si elle n'avait pas eu lieu dans les quarante jours à partir de cette réquisition, le fief pouvait *tomber en commise,* c'est-à-dire être saisi, et les rentes et redevances qu'y percevait le feudataire devenaient la propriété du seigneur (3). Toutefois, en cas d'absence ou de maladie

(1) Ducange le définit ainsi : *Hominium seu homagium dicta fuit professio illa fidei et obsequii quam homo seu vassallus domino suo Feudali præstat.*

(2) L'hommage lige se prêtait à genoux, tête nue, sans épée, ceinture, ni éperons, les mains dans celles du seigneur ; l'hommage simple, debout, l'épée au côté et les mains libres. (Voir Henrys, t. IV, p. 568.)

De quo Franco Feudo *fecerunt homagium ligium, flexis genibus, manibus complosis inter manus domini prioris, ejus polices osculando.* Hommage de Vital de la Chana et d'André Frachette au prieur de Saint-Sauveur. 12 novembre 1324. (*Cartul. de Saint-Sauveur,* p. 242.)

(3) *Fuit actum quod dictum feudum, mora ant negligentia ipsum non recognoscendi, non cadat in commissum. Item si vassalus negligens fuerit per annum et diem in recognoscendo dictum feudum, et requisitus post qua draginta dies, a die requisitionis computandos, fuerit negligens in faciendo illam requisitionem, ipse Comes Sabaudiæ faciat fructus suos omnium rerum Feudalium.* Hommage du comte Jean Ier à Edouard, comte de Savoie, 1325. (Arch. nat., p. 1401. 3, cote 1137). — Main-levée d'une confiscation de la terre du Mas, en la châtellenie de Saint-Just-en-Chevalet, prise et mise dans

Digitized by Google

ou autre motif grave, le suzerain accordait d'ordinaire au vassal l'autorisation de différer l'aveu de son fief (1).

L'hommage devait être prêté entre les mains du seigneur féodal (2) par le feudataire en personne (3), s'il était majeur de 25 ans, ou s'il était mineur, par ses père, mère, tuteur ou curateur (4). Le mari le prêtait comme administrateur des biens de sa femme, et l'abbé, prieur ou doyen, au nom de son couvent ou chapitre.

le domaine du comté de Forez, pour défaut de fié non fait, au préjudice de dame Catherine de Varey, femme de Guy de Grolée. 1392. (Arch. de la Loire.) — Ægidius de Montaigu, prieur de Saint-Sauveur, cède à Jaucerand de la Barge, chevalier, les revenus et propriétés qui étaient tombés judiciairement en commise, faute d'hommage, au préjudice de Hugues d'Auberive, chevalier. 17 novembre 1305. *(Cartul. de Saint-Sauveur,* p. 256.)

(1) Octroi de repit et souffrance de faire fié et hommage, accordé par le duc de Bourbon, Louis II, à Marguerite, veuve de Mathieu Bonnevie, tutrice de François, son fils, pour cause de maladie. 1392. (Arch. de la Loire.) — Même autorisation accordée en..... par la duchesse Anne Dauphine à Antoine de Montchenu et Guillaume Bouillier, de différer l'hommage qu'ils devaient au nom de leurs femmes, filles et héritières de l'Ermite de la Faye. *(Ibid.)*

(2) Lorsque le comte était absent, le feudataire pouvait être autorisé à prêter hommage dans la chambre des comptes de Montbrison, devant le bailli de Forez. (Fief de Guichard de Montaigne, comme curateur des enfants de feu Arnoul d'Urfé.) 1418. *(Ibid.)*

(3) Le comte de Forez, Guy VII, qui devait à l'église de Lyon l'hommage de plusieurs de ses terres, tenta vainement de se soustraire à cette obligation, ainsi qu'en fait foi le document suivant : « Le procureur du comte de Forez offre de faire entre les mains d'un délégué spécial l'hommage auquel son maître est tenu envers l'archevêque de Lyon ; à quoi les vicaires de l'archevêque répondent que le comte de Forez n'a qu'à se présenter en personne et qu'il trouvera bien quelqu'un pour l'admettre à prêter l'hommage féodal. » 29 novembre 1334. (Huillard-Bréholles, n° 2063.)

(4) Dans certaines circonstances, les mineurs pouvaient être autorisés à différer leur hommage jusqu'à l'époque de leur majorité ; c'est ainsi que le 18 avril 1406, le duc de Bourbon permet à Antoine, Jeanne, Philippe et Guichard, enfants de feu Antoine de Foudras, de retarder l'hommage des biens que leur a laissés leur père, jusqu'à l'époque de leur majorité. *(Ibid.)*

Digitized by Google

Lorsque le comte recevait l'hommage de l'un de ses vassaux, il adressait au bailli de Forez et aux membres de la chambre des comptes, des lettres patentes constatant la prestation de ce devoir, et portant défense de troubler la jouissance du possesseur du fief (1). Il en était de même lorsqu'il autorisait un de ses feudataires à différer l'hommage de sa terre.

A la suite de l'hommage, venait le serment de fidélité, par lequel le vassal engageait sa foi à son seigneur (2). Ces deux actes étaient, en effet, entièrement distincts (3). Le premier, à moins d'empêchement grave, ne devait être prêté qu'au seigneur en personne ; le second, quand il était dû aux comtes de Forez, pouvait être reçu et était reçu d'ordinaire, dans la chambre des comptes de Montbrison, par un notaire de la cour, représentant le comte et délégué par lui.

Voici la formule ordinaire du serment prêté par les

(1) Lettres du duc Louis II relatives à l'hommage de Isabeau de Harcourt, dame de Villars et de l'Aubépin. 29 mars 1402. (Arch. de la Loire). — Lettres de la duchesse Anne Dauphine relatives au même hommage. 1403. *(Ibid.)* — Autres lettres concernant l'hommage de Jean de Chatellus, 1410, et celui de Hugues de Cousant. 1408. *(Ibid.)*

(2) Dans presque toutes les reconnaissances des fiefs du Forez, l'hommage précède la prestation du serment de fidélité. Cet usage était, du reste, général en France. *Prestito homagio et altera die, eodem recognito, vassalus domino Feudali sacramentum fidelitatis solemniori ritu jurabat.* (Ducange, t. III, p. 681, col. 3.)

(3) « Et grant diversitié y a dentre feasans de fealtie (de feauté) et de hommaige; car hommaige ne poit estre fait fors que al seignior mesme, mes le senechal de la court du seignior puet prendre fealtie pour seignior. » *(Ibid.* au mot *Fidelitas).* Nous verrons plus loin que, suivant certains auteurs, le serment de fidélité n'était exigé que dans la reconnaissance des fiefs-liges. L'hommage était, au contraire, obligatoire pour toute espèce de fiefs.

Digitized by Google

possesseurs de fiefs-liges aux comtes de Forez et aux ducs de Bourbon :

« N..., seigneur de .... prête, sur les saints Evangiles, au comte de Forez le serment de fidélité, promettant d'être fidèle au comte et aux siens, de garder les chapitres et statuts de féauté contenus dans le dit serment, de reconnaître son fief et d'en faire hommage au comte, en tous lieux et toutes les fois qu'il en sera requis, et de faire et exécuter tout ce que la nature du fief et les chapitres de féauté demandent et exigent. » (1)

Le serment de fidélité une fois prêté, le seigneur suzerain répondait au vassal : « Je vous reçois comme mon homme de fief, sauf mon droit et l'autrui, à tels droits que le fief est tenu, puis baisait le vassal à la bouche. » (HENRYS, t. IV, p. 568.) (2)

V. AVEUX ET DÉNOMBREMENTS.

La dernière formalité de l'hommage était *la nommée*, *denominatio*, aveu et dénombrement du fief que le vassal devait faire dans la chambre des comptes de

(1) Voir notamment les aveux de Artaud de Saint-Germain, de 1325, de Hugues de Talaru, 1327, de Pierre d'Augerolles, 1326, de Bernard de l'Aire, 1378, et de Hugues de Cousant, en 1408.

(2) *Pro quibus Feudis dictus Falco confitetur se fecisse dicto priori fidelitatem manualem, manus suas inter manus dicti Prioris ponendo, juramento etiam Fidelitalis interposito, et pacis osculo interjecto.* Reconnaissance de fief de Foulque de Vanosc au prieur de Saint-Sauveur. 1284. *(Cartul. de Saint-Sauveur,* p. 154.)

Digitized by Google

Montbrison, dans le délai de quarante jours après l'hommage.

Cet acte, passé devant un notaire de la cour, en présence de plusieurs témoins, renfermait d'abord l'aveu ou la reconnaissance du fief (1), la mention de la prestation de l'hommage et du serment de fidélité; en dernier lieu, la nomenclature et la description exacte et minutieuse de tout ce qui composait le fief. Copie de chaque aveu était ensuite inscrite sur un registre spécial déposé aux archives de la chambre des comptes de Forez.

VI. Objet et nature des Fiefs.

La propriété foncière fut longtemps la base des fiefs; mais lorsque le régime féodal eut atteint son plein développement, un droit seigneurial, une simple redevance, soit en argent, soit en nature, devinrent l'objet d'un fief, et l'on voit un grand nombre de possesseurs d'héritages féodaux prêter hommage à un autre seigneur pour un cens (2), une rente ou une

(1) Voici la formule ordinaire de cette déclaration : *N... dominus de .... scienter et sponte confitetur se tenere et tenere velle et debere, suosque predecessores ab antiquo tempore tenuisse de feudo et homagio ligio de baronia, superioritate et ressorto illustris et magnifici viri, Domini comitis Forensis, castrum suum....* (Arch. de la Loire. — Aveux de fiefs.)

(2) « On entendait par rente *seigneuriale* ou *cens* une redevance annuelle imposée par un seigneur direct lors de la première concession qu'il avait faite d'un héritage sujet à ce devoir. Ainsi constitué, le cens dénotait la directe seigneurie et emportait les lods et ventes, à la différence de la rente foncière, qui n'emportait aucun droit seigneurial. Dans la langue féodale, on appelait

Digitized by Google

dîme qui leur étaient dûs dans leur domaine (1).

Voici les diverses natures de propriétés qui figurent le plus généralement dans les aveux de fiefs rendus à nos comtes, et la forme de ces aveux :

N..., seigneur de .... reconnaît tenir en fief et hommage de la baronnie, souveraineté et ressort du comte de Forez,

Ses château, ville et mandement de .... avec la haute, moyenne et basse justice ;

Sa maison forte de....

Le village (villa) de....

indifféremment le seigneur qui avait donné un héritage à cens, seigneur *censier, direct* ou *foncier:* direct, parce qu'il s'était retenu le domaine direct de l'héritage donné à cens ; censier, à cause du droit qui lui était dû, et foncier, parce que la rente était une charge du fonds emphytéotique.

On appelait rentes *inféodées*, celles que le vassal avait imposées sur son fief, du consentement du seigneur dominant, qui les avait approuvées et reconnues. On entendait par dîmes *inféodées*, celles qui étaient possédées et tenues en fief par des laïcs ; enfin, l'on désignait sous le nom de *lods* et *ventes* un certain droit que l'acquéreur d'un héritage censuel était tenu de payer au seigneur direct duquel l'héritage relevait immédiatement. » (RENAUDON, *Dictionnaire des Fiefs*.)

Au mois de mai 1301, Guichard de Veauche, chevalier, vend à Jean, comte de Forez, pour le prix de 50 livres viennois, la directe seigneurie avec lods et ensaisinements, ainsi que les cens et rentes qu'il possédait à Craintilleux. (HUILLARD-BRÉHOLLES, t. I, n° 1075.)

(1) Le Recueil des hommages et dénombrements du Forez nous fournit de nombreux exemples de ce genre de fiefs. En voici quelques-uns :

En 1291, Bertrand, sire de Chalancon, reconnait tenir en fief du comte de Forez 300 livres de terre (300 liv. t. de rente sur des terres de son domaine) dont 200 étaient de franc-alleu. (HUILLARD-BRÉHOLLES, t. I, n° 874.) — Même reconnaissance de Mathieu de Boisvair pour 100 sols de rente annuelle tant en argent qu'en blé, acquis par lui de noble Briand de Lavieu dans la paroisse de Juré. 13 décembre 1328. (Arch. de la Loire.)

De François de Saint-Priest, dit Chivars, pour 63 sols tournois, 3 émines de froment et autres redevances, qui lui sont dus à Veauchette. 1327. *(Ibid.)* — De Guillaume de la Garde, dit Genetines, pour la dîme en blé et en vin qu'il possède dans les paroisses de Saint-Haon, de Renaison et Pouilly en Roannais. 1327. *(Ibid.)* — De l'Ermite de la Faye, pour 60 livres de terre sur les terres de Roanne et de Saint-Haon. 1395, 7 juillet. *(Ibid.)*

Digitized by Google

Son hôtel, sa maison haute et basse de....

Sa grange, son moulin, le four de....

Le courtil, mas ou tènement de....

Les vignes, terres, bois, prés, pâturages, garennes de....

Les cens, rentes, dîmes et servis de....

Les fiefs ne différaient pas seulement par leur objet et leur nature, mais encore par les conditions diverses dans lesquelles ils étaient établis; de là une grande variété de fiefs et d'hommages dont les anciens feudistes nous donnent la nomenclature (1). Nous ne parlerons dans cette étude que de ceux qui furent les plus usités dans notre province, du XIIe au XVe siècle.

VII. Fiefs-liges.

En premier lieu figure le *fief-lige* (2) dont l'hommage devait toujours être accompagné du serment de fidélité, et qui liait d'une manière plus étroite le feudataire à son suzerain. Outre les obligations communes aux autres fiefs, le *lige* avait en effet cela de particulier qu'il obligeait le vassal à servir personnellement son seigneur envers et contre tous :

(1) Ducange, au mot *Feodum*, mentionne 88 espèces de fiefs.

(2) *Homagium* ligium et juratum, *cui adjectum est sacramentum fidelitatis. Homagium* ligium *dicitur quo fidelitas contra quemvis juratur.* (Ducange, t. III, p. 683.) — *Feuda ligia et non ligia.* Charte de Jean, comte de Forez. (De la Mure, t. III, *Preuves*, n° 85.)

Digitized by Google

« *Contra omnes qui possunt vivere et mori* », disent les anciennes formules (1). « Contre tous ceux et toutes riens qui vivre et mourir puissent. » (Assises de Jerusalem).

Le lien féodal établi par le fief-lige était de telle sorte, que celui qui en avait prêté l'hommage et le serment, ne pouvait, s'il était ou devenait possesseur d'un autre fief, en prêter hommage-lige à un autre seigneur, sans réserver formellement la ligeté (2) due à son premier suzerain, encore que celui-ci fût vassal du second (3). De plus, l'obligation de fidélité lige était permanente, et celui qui l'avait jurée ne pouvait, même en renonçant à son fief, se décharger des obligations qu'il avait contractées lors de son investiture.

Suivant Renaudon *(Dictionnaire des Fiefs)*, l'hom-

(1) Humbert, sire de Beaujeu, prête serment de fidélité à Guy IV, comte de Nivernais et de Forez, contre tout homme vivant et mourant, excepté contre le roi de France, l'archevêque de Lyon, le comte de Champagne, Archimbaud, sire de Bourbon, et le comte de Mâcon. 24 janvier 1234. (Huillard-Bréholles, t. Ier, n° 173.) — Jocerand de Lavieu, dit Perceval, seigneur de Feugerolles, prête hommage-lige à Luce de Beaudiner, et lui jure fidélité contre tous hommes vivants et mourants, excepté le comte de Forez. 27 mai 1334.

(2) *Fides ligia, ligeancia, ligantia, ligessa, ligence, ligeté, leigité .... sacramentum fidelitatis quo vassalus domino suo obnoxius est.* (Ducange, t. IV, p. 109.)

(3) Ligeitas *est quæ a vassalo domino feudi præstatur, ligeitate quam priori domino, ratione alterius Feudi debet, excepta. Adeo ut qui semel fidelitatem ligiam alicui domino juravit aut præstitit, alteri, si forte feudum aliquod advenerit, eamdem fidelitatem ligiam præstare non potest, nisi excepto priori domino, etiam si prior dominus vassalus sit posterioris.* (Ducange, t. III, p. 110.)

La réserve de ligeté figure, en effet, dans un grand nombre d'hommages de Forez. En voici quelques-uns : 1325. Hommage de Jean, comte de Forez, au comte de Savoie : *Fuit actum quod comes Forensis et ejus successores, in omni homagio vel fidelitate quod facient vel præstabunt aliquibus novis dominis, excipient homagium et fidelitatem quibus comiti Sabaudiæ sunt*

Digitized by Google

mage-lige ne fut établi que sous la troisième race de nos rois, et il en est fait, pour la première fois, mention dans l'investiture que Louis-le-Gros donna à Foulques d'Anjou, en 1135. Depuis cette époque, tous les hommages rendus directement au roi sont tous des hommages-liges (1). Il en est de même de la plupart de ceux qui furent prêtés à nos comtes et aux seigneurs féodaux du Forez.

VIII. Hommages simples.

A la différence du fief-lige, le fief simple n'emportait qu'une obligation réelle et n'obligeait son propriétaire aux devoirs féodaux que pendant qu'il jouissait de son fief.

Quelques auteurs, notamment Ducange et Renaudon, prétendent que le possesseur du fief simple n'était tenu à aucuns devoirs personnels et militaires envers son suzerain; cela peut être vrai dans quelques cas, mais ne nous paraît pas répondre à la coutume

astricti. 1327. — Fief et hommage-lige de Jehan Bordon, d.moiseau, au comte de Forez : *Salva legitate et fidelitate quibus tenetur domino de Ruppe Forti.* (Arch. de la Loire.)

1330. Fief de Hugues de Cousant : *Salva legitate domini Franciæ regis. (Ibid.)*

1329. Homm ge-lige de Berard de Lavieu, seigneur d'Iseron, pour le château de Boisset : *Salva legitate lugdunensis archiepiscopi. (Ibid.)*

1410. Hommage-lige de Hugues, seigneur de Cousant, au duc de Bourbon : *Præ cunctis alienis dominis, salva tamen legitate et fidelitate in qua primum domino nostro Francorum regi tenetur. (Ibid.)*

(1) *Omnia homagia ligia qua regi faciunt et præstant vassali sui, et maxime pares Franciæ, sunt ligia.* (Ducange.)

Digitized by Google

féodale qui régissait la généralité de cette sorte de fiefs. Suivant Fauchet (*Antiquités gauloises, origine des dignités de France,* 1584, p. 60), le vassal qui avait prêté l'hommage simple n'était astreint au service militaire que pour la défense du fief de son suzerain. Cette opinion nous paraît préférable, et nous pensons, comme cet historien, que l'obligation du service militaire était également imposée au possesseur du fief simple, mais dans une mesure beaucoup moins étendue que pour celui du fief-lige. En effet, l'assistance et la protection réciproques, pour la défense de leurs fiefs, étaient le but principal de l'association formée entre le vassal et son suzerain, et sans cette obligation la plupart de ces inféodations n'auraient pas eu de raison d'être; aussi, M. Guizot considère-t-il le service militaire comme la base et la source même de la relation féodale, et nous en trouvons la preuve dans les nombreux exemples que nous avons précédemment cités.

Suivant Ducange, l'hommage simple était affranchi de l'obligation du serment de fidélité (1). D'après Renaudon, il était assujetti à un serment particulier qui n'engageait le vassal que pendant qu'il était en possession du fief.

Le petit nombre de fiefs simples que renferment

(1) Cet auteur le définit ainsi : *Homagium* planum *vel* simplex *cui non adjectum est sacramentum fidelitatis. Qui hominium* planum *debebat liber et immunis erat erga dominum feudalem ab omni servitio curiæ, placiti et exercitus.* (T. II, p. 683.)

Digitized by Google

les archives de notre province ne nous permet pas d'établir avec certitude quelles étaient, sur ce point, la règle et les coutumes féodales du Forez. L'affranchissement du serment pour certains hommages paraît ressortir de l'article suivant de la protestation des nobles du Forez, du 11 février 1315 :

« Nous retenons et voulons que totes les obeyssances, feautez, loyautez, hommaiges juriez et non juriez, et totes autres dreytures que nous devons au roy de France et à nos autres seigneurs, soient gardez et reservez. »

D'un autre côté, nous trouvons des exemples d'hommages simples accompagnés du serment de fidélité, mais dont la forme diffère de celle des hommages-liges, et comprend des obligations beaucoup moins étendues. Ainsi, l'an 1315, Dalmace Girin, damoiseau, reconnaît tenir en fief de Luce de Beaudiner tout ce qu'il possède au château de Cornillon, lui en fait hommage simple et non lige et promet et jure fidélité à ladite dame. (De la Tour-Varan, *Chronique des Châteaux*, t. I, p. 218.)

Au mois de février 1250, Albert de Cousant, chevalier, Ponce, clerc, et Girard, damoiseau, ses frères, faisant hommage de divers biens au prieuré de Leigneu, « jurent sur les saints Evangiles de défendre ledit prieuré contre tous ceux qui lui contesteraient la possession dudit fief » (Arch. de la Loire). De même, deux autres hommages rendus en 1404 au duc de Bourbon par Jean de Saint-

Digitized by Google

Priest, renferment simplement la formule suivante : « a juré ledit seigneur sur les saints Evangiles de Dieu de tenir et advoer sa terre du duc et de ses successeurs sans la advoer et tenir d'autres en aucune manière, et de la vendre, transporter et aliener en d'autres mains qu'à ses vrais heritiers, sans le consentement du duc. » *(Ibid.)*

IX. Francs-Fiefs.

On rencontre plusieurs fois dans le recueil des hommages du Forez, la mention de *Francs-Fiefs*, dénomination dont le véritable sens nous paraît difficile à déterminer.

Suivant la plupart des anciens auteurs (1), on entendait par *francs-fiefs*, tous héritages nobles possédés par des personnes nobles et par suite libres et exemptes de toutes charges pécuniaires, héritages affranchis de certains services féodaux, mais soumis à l'hommage.

(1) Ducange donne cette définition : *Feudum Francum illud dicitur in quo vassalus ad servitia non tenetur, fidem tamen domino servare debet eoque nomine hominio obnoxius est. (Glossarium infimæ latinitatis*, éd. Firmin Didot, t. III, p. 265, col. 1.) — *Ita in libello de recuperatione terræ sanctæ, circa finem, Franca Feuda dicuntur quæ speciali servitio non sunt onerata, videntur tamen exemta fuisse ejus modi Feuda Franca et honorata a redditione castrorum. Feudum Francum, id est nobile et quod ignobilibus non potest teneri. (Ibid.* p. 265, col. 1 et 2.) — Suivant Henrys, éd. 1708, t. 1, p. 329, col. 2, on entendait par ces mots : *Feudum Francum, liberum et honoratum*, des fiefs nobles et francs de toutes charges et prestations annuelles. Le même auteur ajoute que dans le Forez, les fiefs sont nobles et exempts de toute charge et redevance, soit annuelle, soit en cas de mutation.

Digitized by Google

D'après Renaudon (*Diction. des Fiefs*, Paris, 1765, p. 322), « on donnait également autrefois le nom de franc-fief à celui dont le possesseur était exempt de faire l'hommage et le serment de fidélité à son seigneur suzerain. »

La mention de cette obligation ne figure pas, en effet, dans un certain nombre de francs-fiefs du Forez; un aveu de ce genre rendu en 1302 à Jean de Lavieu, seigneur de Poncins, par Jean Gaufroid, de Charlieu, seigneur de Goincel et chanoine de Notre-Dame de Montbrison, renferme même cette clause expresse que le vassal ne devra à son suzerain qu'une simple reconnaissance verbale, sans serment de fidélité ou tout autre hommage. Faut-il en conclure que l'affranchissement de ce devoir féodal était le caractère distinctif et générique de ce genre de fief? Nous ne le pensons pas. Ducange (t. III, p. 265-266) cite plusieurs hommages-liges de francs-fiefs, et nous trouvons dans notre province divers aveux de mêmes fiefs assujettis à la double obligation de l'hommage et du serment. Ainsi, le 10 avril 1276, Guillaume de Saint-Julien, damoiseau, reconnaît tenir en franc-fief *(in Feudum Francum et rectum)*, d'Artaud de Mastre, prieur de Saint-Sauveur, tout ce qu'il possède dans les paroisses de Saint-Julien-Molin-Molette et du Colombier et lui en prête l'hommage. *(Fidelitatem manualem, osculo pacis interjecto.) Cartul. de Saint-Sauveur*, p. 176. — Le 30 décembre 1316, Guillaume Moysard, de

Digitized by Google

Torent, chevalier, et Guigues Tréchin, d'Annonay, font hommage et fidélité à Guillaume de Vassel, prieur de Saint-Sauveur, à raison des terres, bois cens et servis qu'ils possèdent dans les paroisses de Saint-Julien et du Colombier, biens qu'ils reconnaissent tenir en franc-fief dudit prieur. (*Ibid.*, p. 236.)

Le 12 novembre 1324, noble François du Sablon vend à Gui de Vassel, prieur de Saint-Sauveur, le mas de la Chana, qu'il tenait en franc-fief dudit prieur, mas dont les tenanciers, Vital de la Chana et André Frachette, font hommage-lige à ce dernier. (*Ibid.* p. 242.)

Enfin, le 4 décembre 1324, Ponce de Gerlande, damoiseau, reconnaît tenir en franc-fief, du même prieuré, les cens qu'il percevait à Mures, Pré-Girod et autres lieux et en fait hommage et fidélité. (*Ibid.*, p. 242.)

Des divers documents que nous venons de citer, il semble donc résulter que le terme générique de franc-fief désignait anciennement un fief noble, libre et franc de toute imposition (1), exempt de certains

(1) Tous les francs-fiefs que nous connaissons, et dont nous avons déjà cité quelques exemples dans les notes des pages 28 et 29, appartenaient en effet à des familles d'une noblesse notoire, et par suite affranchies de toute redevance pécuniaire, telles que les Cousan, les d'Ecotay, les Lavieu, les Bouthéon, les de Saint-Julien, les Mauvoisin, etc..... M. de la Tour-Varan (*Chronique des Châteaux*, t. I, p. 218), mentionne également un aveu de franc-fief rendu en 1315 à Luce de Beaudiner, par Gillet d'Ecotay, damoiseau, ainsi qu'une autre reconnaissance de fief, franc, noble et gentil, adressée le 15 septembre 1354 à Guillaume, seigneur de Crussol, par Jean de Montoroux, damoiseau. M. le comte de Charpin-Feugerolles, dans son introduction au

Digitized by Google

devoirs féodaux, mais d'ordinaire assujetti à l'obligation de l'hommage et du serment. Cette dénomination pourrait donc s'appliquer à la plupart des fiefs-liges ou simples du Forez, dont la presque totalité appartenait, à la fin du XIIIe siècle, à des familles nobles; toutefois, elle ne paraît avoir été employée dans notre province, que dans des actes d'investiture ou les premières reconnaissances d'un fief: aussi ne figure-t-elle que dans un très-petit nombre d'actes.

On a pu remarquer en effet que les aveux de francs-fiefs, que nous avons cités, portent tous sur des terres allodiales nouvellement inféodées, ce qui ferait supposer qu'à l'origine cette dénomination servait peut-être à désigner plus spécialement des terres nobles de *franc-alleu* transformées en *francs-fiefs*, et sous certaines réserves, par la libre volonté de leurs possesseurs, afin de les distinguer des autres fiefs nobles provenant d'anciens bénéfices ou d'héritages concédés par les comtes et autres seigneurs à leurs fidèles.

Cartulaire des Francs-Fiefs, p. xiii, cite pareillement une reconnaissance de franc-fief faite en 1206, par Durant Charpin, damoiseau, au seigneur de Chanaleilles; la mention d'un fief de même genre, tenu du prieur de Saint-Médard, par Hugues Meauvoisin, seigneur de Chevrières, figure également dans un acte de 1325, appartenant aux archives de la Loire; enfin, le *Cartulaire de Saint-Sauveur*, p. 104, nous en fournit un dernier exemple : le 1er décembre 1256, Gile de Saint-Julien, chevalier, prend en franc-fief, d'Artaud de Mastre, prieur de Saint-Sauveur, tout ce qu'il possédait au village du Colombier et qui lui appartenait auparavant en franc-alleu, et en reçoit l'investiture dudit prieur, qui lui remet en retour 6 livres 10 sols viennois.

Digitized by Google

X. Droits de Franc-Fief et d'Amortissement.

L'usufruitier roturier, jouissant à quelque titre que ce fût d'un héritage noble, fief, arrière-fief ou alleu, était obligé de payer une taxe basée sur le revenu de sa terre pendant cinq ans (1). Ce droit désigné dans les anciens titres sous la dénomination de *financia pro conquerementis recepta*, et connu plus tard sous le nom de *droit de franc-fief* ou de *nouveaux acquêts*, était perçu tous les trente ans et n'était plus exigible que pour les héritages nouvellement acquis.

Son origine remonte au règne de Philippe III, et

(1) Le cartulaire des francs-fiefs du Forez ne mentionne que huit roturiers possesseurs de terres nobles et soumis à ce droit en 1277. En voici les noms :
Jomar Pontaner, bourgeois de Saint-Galmier,
Martin Gayt, chapelain de l'église de Sainte-Madeleine de Montbrison, et Thomas Gayt, son frère,
Etienne et Barthélemy Alayson,
Martin Ogier, bourgeois de Montbrison,
Durantet Tissier, de Cervières,
Mathieu du Verney, bourgeois de Montbrison.
Guillaume du Verney, fils du précédent, avait reçu du comte de Forez, au mois de décembre 1243, l'autorisation de pouvoir acquérir des fiefs dans le comté de Forez. En 1258, Guy V lui céda également tous les droits qu'il possédait à Rivas sur Loire. (*Cart. des Francs-Fiefs*, p. 151). Le comte Guy VI, dans son testament de 1272, désigne comme l'un des tuteurs de ses enfants, le même Guillaume du Verney, bourgeois de Montbrison. (De La Mure, t. III, *Preuves*, n° 78.) Mais le titre qui lui est donné et l'obligation d'acquitter les droits de franc-fief, auquel il était encore soumis en 1277, prouvent que sa famille, bien que jouissant déjà d'une grande considération, n'était pas encore anoblie. Elle ne le fut probablement qu'à la fin du XIIIe siècle, dans la personne de Pierre du Verney, fils du précédent, créé chevalier par le comte Jean, et qui prêta en cette qualité au dit comte, en 1290, l'hommage de son château de Grézieu.

Digitized by Google

ne paraît pas antérieure à la célèbre ordonnance de 1275 sur les amortissements et les nouveaux acquêts.

Il en était de même du droit d'*amortissement*, désigné également sous le nom de *nouveaux acquêts*, contribution que les gens de main-morte, tels que les chapitres, monastères et autres communautés religieuses et laïques étaient obligés de payer pour les alleux, fiefs, arrière-fiefs, terres nobles ou non nobles qu'ils avaient acquis et qui n'avaient pas encore été amortis.

Les comtes de Forez, comme hauts barons, jouissaient du privilège d'amortir, sans le consentement du roi, c'est-à-dire d'accorder dispense aux gens de main-morte de posséder des héritages, et d'autoriser, moyennant une récompense pécuniaire, le transfert des biens nobles à des roturiers. Ce droit, établi par des titres nombreux produits au cartulaire des francs-fiefs (1), fut néanmoins contesté, en 1298, au comte Jean, dont le nom avait été sans doute omis dans la liste des princes auxquels ce privilège avait été conservé par une ordonnance de Philippe le Bel,

(1) Nous en citerons deux exemples : le 21 octobre 1276, Guy, comte de Forez, consent à amortir tous les biens composant la donation faite à l'église de Saint-Julien-la-Vestre par Huguette de Saint-Julien, qui les tenait de lui en fief, à condition qu'à chaque mutation du curé dudit lieu, le nouveau titulaire lui payera quinze sols viennois, en signe de seigneurie, et lui fera hommage, faute de quoi le comte aura le droit de prendre et saisir ledit fief. (*Cart. des Francs-Fiefs*, n° 58.)

Guy, comte de Forez, confirme, sous la réserve d'arrière-fief, une vente faite par Jean, seigneur de Chatellus, au prix de cent livres viennois, à Hugues Bade, bourgeois de Saint-Haon, non noble (*ignobili*). Août 1276. (*Ibid.*, n° 21.)

Digitized by Google

du mois de novembre 1291. Ce comte adressa une requête au roi de France qui fit droit à sa réclamation (1). Voici l'analyse de cette pièce produite par Huillard-Bréholles, t. Ier, n° 1002 :

« Requête présentée aux commissaires du roi par le comte de Forez, pour exposer que ledit comte et ses prédécesseurs ont toujours joui du droit de faire des fondations, ainsi que d'amortir et de transférer, moyennant finances, des biens nobles à des personnes non nobles, et que la dernière ordonnance royale, relative aux biens non amortis et aux biens nobles transférés, ne doit pas être appliquée aux établissements ecclésiastiques ou aux non nobles du Forez, 1298. » (Arch. nat., P. 1402, n° 1202.)

XI. Fiefs jurables et rendables.

On voit presque toujours figurer dans les hommages-liges des châteaux et maisons fortes du Forez, la mention de fiefs jurables et rendables *(de Feudo jurabili et reddibili)*.

On entendait, par ces mots, le serment parti-

(1) Un article de l'hommage du comte Jean au comte de Savoie, en 1325, nous fournit, en effet, la preuve que ce comte avait conservé le droit de transférer directement des biens nobles à des roturiers. En voici la teneur : *Item fuit actum quod propter concensum vel assensum vel investituram quos vel quas præstabunt comites Forenses ad feuda nobilia que tenent in presenti nobiles, non recipiant nec admittant personas ignobiles sine expressis voluntate et concensu comitis Sabaudie habitis et contentis.*

Digitized by Google

culier par lequel le vassal s'engageait à remettre son château ou sa forteresse entre les mains de son seigneur, pour l'occuper en cas de guerre ou de toute autre nécessité, selon la condition de l'investiture (1).

L'acte suivant nous fournit la preuve que les comtes de Forez usèrent parfois de ce droit : par lettres patentes du 8 février 1329, le comte Jean Ier autorise Eraille, seigneur de Rochebaron, à rentrer dans le château de Rochebaron, que ce dernier lui avait livré et abandonné comme jurable et rendable, mais sous la réserve expresse que ledit château resterait entre les mains du comte aussi longtemps qu'il le jugerait utile, et que son panonceau continuerait à y être placé. (Arch. de la Loire.)

XII. Régime et Mouvance des Fiefs.

Chacun sait que les noms de fief et d'arrière-fief servaient à désigner, de toute ancienneté, la mouvance ou le degré de relation qui existait entre les héritages féodaux. Les anciens feudistes les divisaient également en deux catégories : *fief dominant* et *fief servant*. La première dénomination s'appliquait à la seigneurie dont dépendaient immédiatement d'au-

(1) Autorisation accordée par le comte de Forez à Arnaud de Marcilly, de construire une maison forte à Chalmazel, sous condition qu'elle sera tenue en hommage-lige et *quod dicta domus debet esse reddibilis a dicto comite ad magnam et parvam rem.* Septembre 1231. *(Cart. du comté de Forez.)*

Digitized by Google

tres fiefs. La seconde, au fief qui relevait directement d'un autre et par qui l'hommage était dû (1).

Lorsqu'un fief relevait directement et immédiatement du roi, et que de ce fief relevaient d'autres fiefs et arrière-fiefs, on lui donnait le nom de fief *suzerain*. On appelait fief *médiat*, celui qui relevait d'un prince souverain et qui avait d'autres fiefs sous sa mouvance, parce qu'il tenait le milieu entre le fief suzerain dont il relevait et l'arrière-fief qui dépendait de lui.

Enfin, on entendait par *arrière-fief*, celui qui relevait immédiatement du fief dominant et médiatement du fief suzerain.

XIII. Seigneurie directe et utile.

On reconnaissait également deux sortes de seigneuries, la seigneurie *directe* et la seigneurie *utile (Directum et utile dominium)*. « On entendait par seigneurie directe, celle de laquelle un héritage relevait directement en fief ou en censive; par seigneurie utile, celle qui appartenait au propriétaire du fief servant ou de l'héritage tenu en censive. » (2)

(1) *Dominicum prædium, seu principale Feudum vel manerium unde cætera pendent et cui fidem præstant et homagium.* (Ducange, t. I, p. 901.)

(2) Renaudon, *Dictionnaire des Fiefs.* — Henrys dit également qu'en France, on divise la seigneurie privée en deux degrés : la seigneurie directe qui appartient au seigneur féodal ou *censier*, la seigneurie utile qui demeure devers le propriétaire, vassal ou sujet censier. (*Arrêts*, chap. 2, p. 147.)

Digitized by Google

La seigneurie directe et utile d'un fief tenu par un vassal du comte de Forez ne pouvait être cédée et transportée sans l'autorisation expresse de ce dernier. Ainsi, au mois de décembre 1254, le comte Renaud autorise, sous réserve de foi et hommage, la cession d'un cens à la Motte, paroisse de Feurs, faite par Pierre d'Ecotay, damoiseau, et Hugonnet d'Ecotay, son frère, à Clémence, abbesse de Bonlieu, avec la pleine seigneurie utile et directe. *Cum pleno dominio, utili et directo.* (Arch. de la Loire.) (1).

Il est dit, dans un des articles de la reconnaissance de fief faite en 1325 par le comte Jean à Edouard, comte de Savoie, que suivant la coutume établie anciennement dans la France féodale, et particulièrement dans le comté de Forez, lorsqu'un seigneur devenait feudataire d'un autre et reconnaissait tenir de lui en fief des terres de son domaine, ou des héritages féodaux appartenant à ses vassaux et relevant de son fief, il lui transférait, par cela même, la directe seigneurie sur ces fiefs, comme au seigneur supérieur, et les tenait et possédait pour lui et en son nom (2).

(1) L'obligation du consentement du comte de Forez pour ces sortes de cessions, est également établie par un article de l'hommage du comte Jean au comte de Savoie, en 1325, dont voici la teneur : *Item fuit actum quod vassalis tenentibus nunc vel in posterum utile dominium dictarum rerum feudalium vel retrofeudalium, volentibus alienare utile dominium, quod in alienationibus hujus modi requiratur concensus et assensus domini comitis Forensis et successorum suorum, non autem concensus (Comitis Sabaudie).*

(2) Voici la teneur de cet article important : *Transferens idem dominus*

Digitized by Google

Malgré les termes précis de ce passage, il y a lieu, croyons-nous, de faire une distinction entre la reconnaissance des fiefs et celle des arrière-fiefs.

En effet, lorsqu'un seigneur reconnaissait tenir en fief d'un autre, un héritage féodal lui appartenant en propre, il lui transférait réellement la seigneurie directe; mais, si cette reconnaissance portait sur des terres de ses vassaux, il conservait en réalité, vis-à-vis d'eux, la directe et immédiate seigneurie, bien qu'à l'égard de son suzerain il ne possédât plus les fiefs qu'à titre intermédiaire et comme son représentant. En d'autres termes, le transport de la seigneurie immédiate et directe n'avait lieu qu'entre le propriétaire du fief et le seigneur supérieur, et celui-ci n'avait sur les arrière-fiefs que la haute et médiate seigneurie.

En étudiant les rapports et le devoir des vassaux envers leur suzerain, nous aurons occasion de

comes Forensis per presentem recognitionem per ipsum factam, pro se et successoribus suis comitibus Forensibus, in predictum comitem Sabaudie, recipientem et solempniter stipulantem pro se et suis successoribus, directum dominium omnium prædictorum (castrorum) ab ipso domino comite Sabaudie per ipsum dominum Forensem superius recognitorum in feudum, tanquam in superiorem dominum ipsius feudi, salvo in predictis domino regi Francorum ressorto et Feudo super custodia stratarum et fluminum.

Confitens predictus dominus comes Forensis se ex nunc in predicta feuda et retro-feuda, et omnia universa et singula per ipsum comitem Forensem a dicto comite Sabaudie recognita, ejus nomine et pro ipso tenere et possidere tanquam a superiore et directo domino omnium predictorum.

Confitens et in veritate recognoscens idem comes Forensis esse et ab antiquo fuisse consuetudine obtenta legitime et approbata in regno Francorum, et specialiter in comitatu Forensi, quod per tales recognitiones et translationes feudorum transferatur directum dominium in dominum Feudi a quo recognoscitur. (Arch. nat., P. 1402, cote. 960.) — Ce document a été reproduit dans la *Revue Forézienne*, t. I, p. 105 et 106, d'après le titre original appartenant aux archives de Turin.

Digitized by Google

parler des obligations imposées aux propriétaires des arrière-fiefs, mais il se présente tout d'abord une question qu'il convient d'examiner.

Le consentement du vassal était-il nécessaire dans la reconnaissance que le seigneur dont il relevait, faisait à un autre seigneur ?

L'obligation de ce consentement est formellement exprimée dans le document que nous venons de citer ; il est dit en effet dans cet acte, que le comte de Savoie et ses successeurs ne pourront reconnaître et avouer ledit fief d'un seigneur supérieur, sans le consentement exprès du comte de Forez ou de ses successeurs (1).

C'était en effet un principe féodal universellement reconnu, qu'aucune nouvelle loi, aucune nouvelle charge ne pouvait être imposée au possesseur d'un fief, si ce n'est de son plein gré et de son consensentement formel (2). Or, de telles reconnaissances aggravaient nécessairement les obligations du propriétaire de l'arrière-fief. Nous en trouvons la preuve dans l'acte que nous venons de citer. Tous les châteaux hommagés au comte de Savoie par le comte de Forez, et appartenant à ses feudataires, savoir ceux de Cornillon, de Roche-la-Molière, de Bou-

(1) *Fuit actum et in pactum solempni stipulatione deductum et vallatum quod prædictus comes Sabaudie vel aliquis successorum suorum, in prædicto feudo, vel in aliqua ejus parte, non recognoscant nec advoyent aliquem superiorem dominum, per modum constitutionis vel recognitionis Feudi, sine expresso consensu dicti comitis Forensis et successorum suorum. (Ibid.)*

(2) Voir Guizot, *Hist. de la Civilisation en France*, t. III, p. 261.

Digitized by Google

théon, de Cuzieu et de Montrond, étaient en effet jurables et rendables : de telle sorte qu'en cas de guerre ils pouvaient être occupés non plus seulement par le comte de Forez, seigneur direct, mais aussi par le comte de Savoie, suzerain supérieur ; de même le droit de retrait féodal que le premier pouvait seul exercer, était également dévolu au second.

La condition du fief se trouvait donc modifiée et il semblerait dès lors que, suivant le droit féodal, le seigneur dont il relevait ne pouvait y imposer de nouvelles charges, en l'hommageant à un autre, sans le consentement préalable de son feudataire.

Toutefois, cette règle ne paraît pas avoir prévalu et nous sommes porté à croire (car le petit nombre d'investitures que nous avons pu consulter ne nous permet pas de nous prononcer à cet égard) que ce droit ne fut conservé et ne put être exercé par tel ou tel feudataire qu'en vertu d'une clause spéciale et formelle de l'acte de son inféodation.

Aussi, l'acte de reconnaissance du comte Jean mentionne d'une manière assez vague dans ses préliminaires, l'approbation de ses fidèles ; mais le nom d'un seul des propriétaires des châteaux hommagés figure parmi les témoins et signataires du contrat.

On comprend, d'ailleurs, combien il est difficile de déterminer exactement les principes généraux qui régissaient l'association formée entre les suzerains et les vassaux, et nous ne pouvons, dans cette étude, qu'essayer d'en indiquer les principaux caractères.

Digitized by Google

Les relations des possesseurs de fiefs, entre eux, étaient en effet constamment et profondément modifiées par suite de la variété et de la complexité résultant de la nature des héritages féodaux, des conditions diverses des contrats d'inféodation et de la multiplicité des hommages. Ainsi que nous venons de le voir, tel fief pouvait être à la fois dominant et servant, dominant à l'égard d'un fief qui relevait de lui, servant à l'égard d'un fief dont il relevait. Tel seigneur était en même temps suzerain et vassal, vassal à raison du fief qu'il tenait d'un autre, suzerain à raison du fief tenu de lui. « Le régime féodal, a dit, avec une grande exactitude, un de nos savants compatriotes, est surtout remarquable par la variété des situations que la même personne peut y occuper. La propriété, sous toutes les formes, y est tellement enchevêtrée, qu'il n'y a pas de seigneurs, qu'il n'y a point de grands feudataires qui ne relèvent pour terres, seigneuries ou droits féodaux quelconques, d'autres seigneurs, d'autres feudataires. Tour à tour vassal et suzerain, le seigneur terrier du moyen-âge est enchaîné de mille manières dans les liens de la féodalité. » (1).

C'est ainsi que le comte de Forez, Jean Ier, propriétaire d'un fief suzerain, et grand feudataire de la couronne, relevait pour plusieurs terres de son domaine, ou mouvant de son comté, des archevêques

(1) *Mémoire sur les dispositions intérieures de la Diana* par le duc DE PERSIGNY, président de la Société, 1859, p. 18.

Digitized by Google

de Lyon (1) et de Vienne (2), des abbés d'Ainay (3) et de l'île Barbe (4), des ducs de Bourbon (5), des Dauphins de Viennois (6); de même que la maison de Bourgogne (7), les comtes de Savoie (8) et les sires de Beaujeu (9) relevaient du comte à raison des fiefs qu'ils tenaient de lui.

XIV. Droits et Devoirs féodaux.

Nous venons d'étudier la nature et le mécanisme des fiefs ; il nous reste à examiner les rapports de leurs possesseurs, c'est-à-dire les droits et les devoirs que l'inféodation établissait entre le vassal et le suzerain. Ces rapports et ces obligations sont minutieusement décrits dans les anciens monuments de

(1) Pour les châteaux de Feugerolles, de Grangent, de Saint-Héand, de Chambéon, de Poncins, de Villedieu et de Nervieu. (Hom. de 1334.)

(2) Pour les châteaux et mandements de Malleval et de Rocheblaine et tout ce qu'il possédait du chef de sa femme dans le Forez Viennois, depuis le Rhône jusqu'aux fourches de Saint-Sauveur-en-Rue..., savoir : les châteaux de Pizey, de Doyse, d'Argental, de la Faye, d'Ay, de Torent, d'Auriol, de Riverent, d'Heras, de Rochefort. (Fief de 1296).

(3) Pour la garde du château de Saint-Romain-le-Puy. (Hom. de 1329.)

(4) Pour la garde du prieuré de Saint-Rambert. (Hom. de 1291.)

(5) Pour les villes et châteaux de Crozet, de Saint-Haon et de Roanne, avec leurs arrière-fiefs. (Hom. de 1318.)

(6) Pour les châteaux et mandements de Chatelus, Fontaneys, la Fouillouse, Cornillon, Saint-Victor, Cuzieu, Montrond, Roche-la-Molière, Bouthéon et Veauche, et leurs arrière-fiefs. (Hom. de 1326.)

(7) Pour l'arrière-fief de Joux. (Testament de Robert II de Bourgogne (1297).

(8) Pour le château de Miribel, près Saint-Bonnet-le-Château, cédé en 1275, par Dauphine de Lavieu à sa fille Sibylle, femme d'Amédée V, comte de Savoie.

(9) Pour les fiefs d'Amplepuis.

Digitized by Google

la législation féodale (1) et dans divers ouvrages d'auteurs modernes ; nous nous bornerons donc à les rappeler en peu de mots.

« Parmi les services imposés au vassal, écrit M. Guizot, celui que l'on peut considérer comme la source et la base même de la relation féodale, est le service militaire *(l'host)*. Sur la réquisition de son seigneur, le feudataire était tenu de le suivre tantôt seul, tantôt avec tel ou tel nombre d'hommes, tantôt dans les limites du territoire féodal, tantôt partout, tantôt pour la défense seulement, tantôt pour l'attaque comme pour la défense. » (2).

La durée, l'étendue du service militaire et les conditions de cette obligation variaient en effet suivant la nature et l'importance du fief, les conditions diverses du contrat d'inféodation et la coutume féodale de la province. Ce devoir du vassal était également imposé au suzerain, lorsqu'il s'agissait de la défense de leurs fiefs respectifs, et dans ce cas la réciprocité entre eux était réelle et complète. De même que le feudataire était obligé de défendre son seigneur envers et contre tous, de même celui-ci était tenu de protéger son feudataire et de le maintenir envers et contre tous dans la possession de son fief.

(1) Notamment dans les *Assises de Jérusalem*, rédigées par ordre de GODEFROY DE BOUILLON, col. 205, p. 140, éd. de la Thaumassière, et dans la *Coutume de Beauvoisis*, par BEAUMANOIR.

(2) GUIZOT, *Hist. de la Civilisation en France*, t. III, leçon IXe, p. 224.

Digitized by Google

Cette obligation du seigneur ne se bornait même pas toujours à la défense du fief de son vassal; il était tenu parfois de lui porter secours dans les guerres qu'il jugeait utile d'entreprendre.

Le précieux document dont nous avons déjà cité plusieurs passages nous fournit sur ce point d'importants et curieux renseignements. Les articles relatifs à cette obligation sont toutefois trop étendus pour que nous puissions les reproduire en entier; mais nous croyons utile d'en donner une courte analyse.

Par une clause spéciale de cet aveu de fief, le comte de Forez s'engage, ainsi que ses successeurs, à assister *(juvare)* le comte de Savoie et ses descendants, contre toutes personnes, à l'exception du roi de France, de l'empereur des Romains, du comte de Clermont, seigneur de Bourbon, et des églises et monastères dont il relève pour des fiefs plus anciens.

S'il arrive que l'un des châteaux ou villes des comtes de Savoie soit assiégé, ou qu'eux-mêmes soient obligés d'assiéger le château ou la ville de l'un de leurs ennemis, les comtes de Forez, sur la première réquisition qui leur sera adressée, soit par lettre, soit par messager, seront tenus, à moins de légitime empêchement, de se rendre en personne et en armes au lieu de la guerre ou près de la ville assiégée, afin de leur prêter aide et secours *(præsidium et juvamen)*. Toutes les dépenses faites

Digitized by Google

par eux, depuis leur départ jusqu'à leur retour dans leur terre, resteront à la charge des comtes de Savoie.

Il est de même stipulé dans l'acte, que les comtes de Savoie devront assister les comtes de Forez, comme leurs fidèles vassaux, contre toutes personnes, sauf leurs suzerains ou vassaux plus anciens, tels que le duc de Bourgogne, le sire de Beaujeu et autres seigneurs.

Lorsqu'il s'agira de la défense du comté de Forez, les dépenses seront supportées par les comtes de Forez. En tout autre cas, elles resteront à la charge des comtes de Savoie, et ce, depuis le jour où le suzerain aura quitté sa terre, jusqu'à celui où il y sera rentré.

Parmi les principaux devoirs du vassal, nous signalerons encore l'hommage, l'aveu et le dénombrement, actes qui, comme nous l'avons dit, devaient être renouvelés tous les ans et à chaque mutation.

Un autre service imposé au vassal et qu'exprimait, suivant Ducange, le mot *placitum* et suivant Brussel, celui de *fiducia,* était l'obligation de servir son seigneur dans sa cour et ses plaids.

Un quatrième, *justicia,* était l'obligation de reconnaître la juridiction de son suzerain.

Indépendamment de ces obligations, qui, dès l'origine, formaient la base de la relation féodale, l'usage avait introduit en faveur du suzerain cer-

Digitized by Google

taines prérogatives, telles que les droits de *commise* et de *retrait féodal*.

On entendait par le premier de ces droits, le pouvoir qu'avait le seigneur féodal de confisquer le fief en cas de désaveu et de félonie de son vassal, et d'en saisir les fruits en cas de retard dans la prestation de l'hommage (1), et par celui de *retenue* ou de *retrait féodal* désigné plus tard sous le nom de *prélation*, le droit qu'avait le suzerain de retenir le fief aliéné par son feudataire, ou d'en transmettre le domaine utile à un autre seigneur en en remboursant le prix. Si le seigneur du fief dominant n'usait pas de ce droit, il pouvait être exercé parfois par le seigneur supérieur dont il relevait médiatement (2).

Parmi ces prérogatives, quelques auteurs citent encore les aides féodales : *auxilia* (3).

Il y a lieu toutefois de faire une distinction entre les aides ordinaires et légales, telles que la taille aux quatre cas et les aides extraordinaires ou gracieuses.

(1) Voir note 2, p. 14.

(2) On lit dans l'hommage du comte de Forez, Jean Ier, l'article suivant : *Item fuit actum quod retentio ipsorum feudorum et retrofeudorum qui alienarentur per utiles dominos pertineat ad comitem Forensem et ejus successores, quibus retinentibus ad manum suam ipsum utile dominium, remaneat et sit de feudo comitis Sabaudie directo et immediato. Si tamen ipse comes Forensis, vel ejus successores, retinere nollent ad manum suam ipsum utile dominium, nec retinerent cum effectu, nec de ipsis vellent investire emptorem ydoneum, in illo casu, ipsis comite Forensi et successoribus requisitis, ipse comes Sabaudie et successores sui, tanquam superior dominus, possit in defectu ipsorum ipsa Feuda retinere vel novum emptorem ydoneum investire.*

(3) Notamment Guizot : *Hist. de la Civilisation en France*, t. III, p. 227. — Cheruel : *Dict. hist. des Institutions et Coutumes de France.*

Digitized by Google

Les premières ne pouvaient en effet être levées que par le possesseur du fief sur ses tenanciers directs; comme les autres redevances seigneuriales, elles appartenaient au domaine utile et par conséquent ne sauraient être comprises, comme l'ont fait divers auteurs, dans la catégorie des devoirs imposés aux feudataires.

Mais, dans certains cas, le suzerain pouvait lever, à titre gracieux, sur les habitants des fiefs qui relevaient de lui, des subsides ou secours. Les archives de la Chambre des comptes de Forez nous fournissent de nombreux exemples de ces aides ou fouages accordés aux comtes de Forez et votés par les Etats de la province, subsides imposés sur chaque feu des sujets et tenanciers, tant du domaine comtal que des diverses seigneuries de ses vassaux. Nous en citerons quelques-uns.

« Quarte partie d'un fouage qui vaut environ mil frans imposé au pais de Forez au mois d'aoust l'an 1387, pour la défense du comté;

« Aide de 4389 livres accordée en 1390 à la duchesse Anne Dauphine par tous les habitants du comté pour l'aider à payer ses dettes;

« Aide ou fouage de 4350 livres t. accordés le 3 novembre 1392, au duc Louis II par les Etats du Forez pour l'aider à payer le château de Remy qu'il avait nouvellement acquis.

« Aide ou fouage de 4427 livres t. accordés à la duchesse de Bourbon par les habitants des châteaux

Digitized by Google

et bonnes villes de son comté de Forez, pour la garde du Beaujolais et Forez. 5 août 1411.

« Aide de 4500 liv. t. octroyée au duc de Bourbon Charles Ier par les gens des trois états de son pays de Forez, le dernier janvier 1435, pour le soutenir en son voyage d'Arras, pour le fait de la paix. » (Arch. de la Loire, comptes du trésorier.)

XV. Hiérarchie féodale et nobiliaire.

Chacun sait que la propriété féodale et le service militaire furent, pendant plusieurs siècles, le signe caractéristique de la noblesse (1).

C'était la terre qui donnait son nom aux familles et leur conférait le titre et la dignité qui y étaient attachés. La hiérarchie des fiefs déterminait donc celle de leurs possesseurs.

Dans les premiers temps de la féodalité, la *baronnie* était considérée comme la plus haute seigneurie après la souveraineté royale, et le titre de *baron* comme le titre féodal par excellence (2). Tous les grands vassaux de la couronne, fussent-ils ducs,

(1) Les premières lettres de noblesse ne remontent qu'à la fin du XIIIe siècle. On place sous Philippe le Hardi le premier anoblissement. Ce prince accorda la noblesse à Raoul, son argentier.

(2) Noble baron Thiebaud, par la grâce de Dieu, roi de Navarre, 1258, charte citée par Ducange. — Noble baron Ferry, duc de Lorraine, 1267. *(Ibid.)* — Très-noble baron Robert, duc de Bourgogne, 1292. *(Ibid.)*

Digitized by Google

comtes ou vicomtes, étaient indifféremment appelés princes, pairs ou barons (1).

Le nom de baronnie était en effet un terme générique qui servait à désigner tous les fiefs relevant directement du roi, et cette dénomination resta longtemps comme l'expression typique de la haute seigneurie (2); ainsi dans tous les aveux de fiefs adressés à nos comtes, leurs vassaux reconnaissent que leurs terres relèvent de la baronnie, souveraineté et ressort du comté de Forez : *de baronia, superioritate et ressorto comitis Forensis.*

C'était la mouvance immédiate du roi qui constituait les hautes baronnies (3), de même que la mouvance immédiate des hautes baronnies constituait les baronnies inférieures (4).

(1) On sait que les titres de ducs, de marqnis et de comtes étaient, à l'origine, des noms d'offices et de dignités donnés aux anciens chefs militaires et gouverneurs des provinces, titres personnels qu'ils rendirent héréditaires et transmirent à leurs descendants.

(2) *Tenere per baroniam, jure baronum, hoc est supremo dominio, quamvis cum servitio Feudali.* (Ducange.)

Baronali jure possidere id est, quemadmodum barones, vel supremo jure ac dominio. (Ibid.)

(3) Baronia, *prædium a rege nude pendens, vel majus prædium aut feudum.* — Barones *dicti vassalli qui tenent terras suas immediate de rege per servitium militare et alia feudorum comsueta servitia.* (Textes cités par Ducange.) — La vassalité et la dépendance directe vis-à-vis du roi étaient en effet le caractère distinctif de la baronnie. Jacques, sire de Montmorency, qui prit le nom de premier baron de France, prouva ses droits à ce titre, en 1390, devant le Parlement, en établissant qu'un de ses ancêtres avait prêté, le premier, serment de fidélité à Robert le Fort et était ainsi devenu premier baron du duché de France. En 1272, Hugues IV, duc de Bourgogne, investit son fils Robert *de baronia ipsius ducatus*, c'est-à-dire lui transmet son duché sous réserve de vassalité. De même les rois de la troisième race, afin de conserver les grands seigneurs sous leur dépendance, n'érigèrent plus aucune terre en duché ou comté, sans la condition expresse qu'elle serait tenue en baronnie.

(4) Baronum *etiam appellatione donantur majores vassalli qui non a rege sed a majoribus baronibus nude pendebant.* (Ducange.)

Digitized by Google

Depuis l'hommage prêté au roi de France Louis VII, par le comte Guy II, le comté de Forez avait pris rang parmi les hautes baronnies et cette qualification lui est donnée dans plusieurs titres des XIIIe et XIVe siècles, notamment dans la transaction passée au mois de juin 1273, entre Isabelle de Beaujeu, comtesse douairière du Forez, et ses deux fils Renaud, comte de Forez et Louis de Beaujeu. (De La Mure, *Preuves,* n° 75 bis, p. 66.) Dans des lettres adressées, en 1248, au roi de France par le comte de Forez, Renaud, ce prince prie le roi de prendre l'administration des revenus de ses baronnies de Forez et de Beaujeu qui relèvent de lui *(regi subditas). (Ibid.* n° 73. C.)

Itier Raibe, seigneur de Saint-Marcel, reconnut également, en 1366, tenir en fief du comte de Forez tout ce qu'il possède *in toto comitatu et Baronia Forensi.* (Arch. de la Loire.)

Comme hauts barons, les comtes de Forez avaient à la fois la bannière et le pennon (1) et étaient qualifiés, dans les actes, d'illustres et puissants princes (2).

Au-dessous des grandes baronnies étaient placées

(1) « Le *pennon* ou *pennonceau* différait de la bannière en ce que celle-ci estoit quarrée, le pennon avoit une queue semblable à ces enseignes que les latins nommoient dragons. C'est cette queue que l'on coupoit lorsqu'on faisoit les bannerets. » (Ducange. *IXe Dissertation sur l'Hist. de saint Louis, par le sire de Joinville.*)

(2) *Magnificus et potens dominus Johannes, comes Forensis, 1325. Illustris et potens princeps, dominus Johannes comes Forensis, 1332.* (De La Mure. *Preuves,* t. III, p. 86 et 92.)

Digitized by Google

les baronnies inférieures relevant des premières; terres d'assez grande importance et dont dépendaient d'autres fiefs. Elles donnaient à leurs possesseurs le droit de lever bannière, de commander leurs vassaux dans *l'host* du roi ou de leur suzerain et d'avoir un cri d'armes particulier, comme chefs de troupes.

Après les simples baronnies venaient les seigneuries de moindre importance, qui, sans porter le titre de baronnies, conféraient néanmoins à leurs propriétaires les mêmes droits féodaux et présentaient tous les caractères d'une terre baroniale, c'est-à-dire la mouvance directe d'un prince souverain, l'exercice de la haute justice et le droit de lever bannière. On leur donnait le nom de terres de bannière ou de haute justice et les seigneurs de ces fiefs étaient désignés sous le titre de *bannerets* (1).

A la réserve de l'hommage et des autres devoirs féodaux dûs à leurs suzerains, les barons et seigneurs bannerets étaient maîtres absolus dans leurs fiefs; seuls ils y donnaient des lois aux habitants, leur rendaient la justice et réunissaient entre leurs mains l'autorité civile et militaire, le pouvoir administratif et judiciaire.

« Investis de tous les attributs de la puissance

(1) La qualification de chevalier *banneret* était parfois donnée aux comtes et barons lorsqu'ils avaient levé bannière et avaient été faits chevaliers. Les archives de la Diana renferment une lettre de solde de Jean, comte de Forez et de Guichard, sire de Beaujeu, par laquelle ils donnent quittance des sommes qui leur ont été payées comme chevaliers bannerets au service du roi Philippe-le-Bel, pendant le guerre de Flandres. Les chevaliers bannerets sont ordinairement qualifiés dans les actes de noble et puissant homme, seigneur de....

Digitized by Google

publique, ils étaient placés dans le comté vis-à-vis de leur suzerain direct, dans les mêmes conditions que les grands feudataires, les pairs et les barons directs de la couronne vis-à-vis du roi, et formaient en quelque sorte la pairie du comté » (1).

Enfin, au-dessous des baronnies et des terres de bannière et de haute justice étaient placés tous les autres fiefs et terres nobles, seigneuries de moyenne et basse justice, cens et rentes nobles assis sur ces terres : fiefs et seigneuries dont les possesseurs étaient désignés sous le nom de *chevaliers bacheliers* (2), lorsqu'ils avait été créés chevaliers, et sous le titre de *damoiseaux* ou d'*écuyers* (3), avant d'avoir été élevés à cet ordre.

XVI. Comté de Forez. — Ses limites du XIe au XVIe siècle.

Le comté de Forez, dont le nom figure pour la première fois dans deux chartes de Cluny, de 967

(1) *Mémoire sur les dispositions intérieures de la Diana*, par le duc de Persigny, 1869, p. 12.

(2) « Ordre de Jean, fils aîné du roi de France, de payer au comte de Forez la somme de deux mille livres tournois pour les gaiges de li et de trois autres bannerets, treize chevaliers bacheliers et soixante-sept escuiers de sa compagnie en l'ost d'Aguillon et Gascogne, 29 janvier 1346. » (De La Mure, t. III. *Preuves*, n° 98, p. 14.)

(3) Avant d'avoir été faits chevaliers, le fils des comtes et des barons portaient également le titre de *damoiseau (domicellus)*; les femmes nobles portaient celui de *domina* ou *domicella*. Dans un aveu de 1540, Claude de Cousant-Ladvieu, seigneur et baron de Couzant, prend la qualité d'*écuyer*.

Digitized by Google

et 981, formait au xe siècle une des subdivisions du grand comté de Lyon, dont les départements du Rhône et de la Loire et l'arrondissement de Trévoux représentent assez exactement l'étendue (1).

Le manque de documents ne permet pas de déterminer les limites du comté de Forez, à cette époque; il est probable, néanmoins, qu'il correspondait à peu près à l'ancien *pagus* de ce nom, c'est-à-dire qu'il comprenait les archiprêtrés de Montbrison, de Néronde et de Pommiers, ainsi qu'une partie de ceux de Courzieu et de Jarez.

Lyon fut d'abord le chef-lieu du gouvernement des premiers comtes héréditaires (2), qui, toutefois, furent longtemps désignés sous le simple titre de comtes, sans indication de leur fief (3). Mais vers la fin du xie siècle, contraints d'abandonner cette ville à l'autorité rivale et prépondérante des archevêques,

(1) Suivant M. A. Bernard, le comté de Lyon embrassait le territoire des archiprêtrés des Suburbes, d'Anse, de l'Arbresle, de Courzieu, de Sandrans, de Chalamont, de Dombes, de Beaujeu, de Roanne, de Montbrison, de Néronde, de Pommiers et de Jarez. (*Hist. territoriale du Lyonnais. Recueil de la Diana*, t. I, p. 181.)

(2) Le Lyonnais et le Forez, qui, sous le nom de *Pagus Lugdunensis*, firent d'abord partie du premier et du second royaume de Bourgogne, furent, du vie au xe siècle, administrés par des comtes ou gouverneurs amovibles. Mais à l'époque de l'établissement des fiefs, ils réussirent à absorber à leur profit la souveraineté et la propriété perpétuelle de leurs gouvernements. Nous avons vu précédemment que l'hérédité des fiefs était en partie consommée à la fin du ixe siècle. Toutefois, la possession des comtés de Lyon et de Forez, à titre héréditaire, n'est établie avec certitude qu'au commencement du xe siècle, vers 913, à partir du comte Guillaume, souche de la première race de nos comtés.

(3) *Cart. de Savigny*, chartes nos 7, 12, 437, 602, 645. — *Cart. d'Ainay*, nos 147, 191. — De La Mure, t. III. *Preuves*, nos 6 bis et 20.

Digitized by Google

ils se retirèrent à Yseron puis à Montbrison (1), et adoptèrent de préférence le nom de leur comté de Forez (2); dénomination qui servit dès lors à désigner non plus seulement le *pagus* ou comté de ce nom, mais aussi tous les autres fiefs et territoires qu'ils possédaient encore dans l'ancien comté de Lyon.

Un titre de la fin du XIe siècle (1097 *circa)*, nous fait connaître quelle était à cette époque l'étendue de leur terre. C'est la confirmation par les comtes Guillaume le Jeune et Eustache, de la fondation de l'hôpital de Montbrison, faite par leur père Guillaume le Vieux, comte de Forez, dans le château de Montbrison. Par cet acte, ils attribuent à l'hôpital la dîme du pain et du vin perçue dans le domaine comtal par les viguiers de leurs châteaux de Montbrison, de Sury, d'Estivareilles, d'Aurec, de Saint-Clément-les-Places *(de Platea)*, de Saint-Chamond, d'Yseron, de Lyon, d'Oingt, de Chamelet *(de Monte Cameleto)*, de Coutances, de Cleppé, de Saint-Haon et de Sali-

(1) On ne peut contester à l'antique capitale des Ségusiaves l'honneur d'avoir donné son nom au *pagus*, puis au comté de Forez; mais aucun titre n'établit qu'après avoir abandonné Lyon, les anciens comtes aient fixé leur résidence à Feurs, ainsi que l'ont avancé plusieurs auteurs. Nous voyons au contraire, qu'en 1079 ils habitaient Yseron, et la charte de fondation de l'hôpital de Montbrison nous fait connaître qu'à la fin du XIe siècle cette dernière ville était déjà devenue le chef-lieu de leur comté. Une autre charte de 1198, citée par A. Bernard, nous fournit également la preuve que les comtes y avaient installé leur tribunal, et fixé leur résidence.

(2) Notamment les comtes Artaud V, Guillaume l'Ancien, Guillaume le Jeune, Eustache, Guy Ier, Guy II et Guy III. (*Cart. de Savigny*, n°s 757, 758, 811. — *Obit. de Saint-Jean*. — De La Mure, t. III, *Preuves*, n°s 15, 23, 24, 27, 30, 32, 35, de 1078 à 1173).

Digitized by Google

gny *(de Saligniaco)* (1). On voit par cette nomenclature que le domaine des comtes s'étendait encore à cette époque sur la ville de Lyon, le Lyonnais, le Forez, le Roannais et le Jarez, et s'avançait même dans l'Auvergne et le Velay.

Les comtes conservèrent longtemps, au moins en partie, la souveraineté de ces différents fiefs (2), et, plusieurs années après la célèbre transaction de 1173, quelques-uns d'entre eux s'intitulaient encore comtes de Lyon et de Forez (3). Ce ne fut qu'au commencement du XIIIe siècle, à partir du gouvernement de Guy IV, qu'ils renoncèrent définitivement au premier de ces titres et ne furent plus connus

(1) HENRYS, t. I, quest. 28, donne une copie de cet acte qui se termine par le nom de Saligny, suivi de la mention : *etc.* — DE LA MURE, dans ses *Notes manuscrites*, t. I, p. 46, en donne également une copie tirée des archives de l'Hôtel-Dieu de Montbrison, pièce produite au t. III de ses œuvres, n° 25, et fait suivre le nom de Saligny de la mention : *forsan et aliis*, enfin cet acte paraît avoir été reproduit *in-extenso* dans le *Cartulaire des francs-fiefs de Forez*, p. 1 et 2, et la nomenclature des vigueries comtales se termine également à Saligny.

(2) A. BERNARD dans son *Histoire territoriale du Lyonnais*, t. II, p. 276, prétend qu'à partir de la fin du Xe siècle, la haute seigneurie et le titre de comte restèrent aux successeurs de Guillaume, mais que les archevêques eurent dès lors une autorité absolue sur Lyon et sa banlieue. Cette dernière affirmation nous paraît contestable. Deux titres cités par cet auteur : la donation de la moitié du péage de Lyon faite à Cluny par le comte Artaud en 1075, la confirmation de l'hôpital de Montbrison en 1097, ainsi que l'accord passé en 1197 entre l'église de Lyon et le comte Guy II, accord par lequel la justice, la monnaie, les péages, la layde et les bans sont déclarés communs entre eux, établissent en effet que, malgré les envahissements continus et la prépondérance croissante de l'église de Lyon, les comtes y avaient conservé une autorité assez étendue, autorité à laquelle ils ne renoncèrent que dans la tr nsaction de 1173.

(3) *Guido, comes Lugdunensis et Forensis.* 1167 (DE LA MURE, t. III, *Preuves*, n° 33). — *Guido, comes Lugdunensis et Forensis.* 1201 (*Ibid.*, n° 39). — *Guido, comes Lugdunensis et Forensis.* 1202, 1205, 1206, etc. (*Ibid.*, n°s 40, 40 *bis*, 41, 43).

Digitized by Google

dès lors que sous celui de comtes de Forez, qui devint le nom patronymique de leur famille (1).

La plupart des historiens, et notamment Duchesne, Guichenon, Menestrier et de La Mure s'accordent à dire qu'aux xe et xie siècles, le comté de Forez fut donné en apanage à divers membres de la famille des comtes héréditaires (2). M. A. Bernard, dans les *Eclaircissements sur les Cartulaires de Savigny et d'Ainay* (t. II, p. 1078), et dans son *Histoire territoriale du Lyonnais* (*Recueil de la Diana*, t. II, p. 170 et 171), combat cette assertion, comme dénuée de fondement, et prétend que jusqu'au xiiie siècle, le territoire désigné sous le nom de comté de Forez ne fut, de même que celui de Roanne, qu'une circonscription géographique et n'eut jamais de seigneur particulier.

Malgré l'érudition et l'autorité incontestables de cet auteur, la rectification qu'il propose ne nous paraît pas assez solidement établie pour faire rejeter une opinion jusqu'alors universellement admise. Elle ne s'appuie en effet sur aucun document nouveau et est uniquement fondée sur ce fait que,

(1) *Guiotus de Forisio* (Vente de divers biens à la Tour-en-Jarez, par le comte Renaud, 1270. Archives de la Loire.) — *Raynaudus de Forisio*, 1323. (De La Mure, t. III, *Preuves*, n° 95 *ter*). — *Isabella de Forisio*, *Guiotus de Forisio*, 1321 (Ancien inventaire des archives de la Loire.) — *Isabella de Forisio*, *Guiotus de Forisio*, *ejus nepos*, 1331. (De La Mure, t. III, n° 82.)

(2) Suivant de La Mure et les autres historiens, ces comtes furent Artaud Ier et Artaud II, qui devinrent également comtes du Lyonnais, et Artaud III qui eut pour successeur son frère aîné, Gérard II, déjà comte de Lyon.

Digitized by Google

d'après les titres connus, les anciens comtes, dits de Forez, avaient toujours étendu leur autorité sur toute la portion occidentale du *Pagus Lugdunensis;* objection plus spécieuse que solide, si l'on considère que tous les anciens comtes de Forez devinrent également souverains du Lyonnais. Nous ferons observer en outre que le titre de comté donné à cette époque au Forez, semble indiquer, non plus seulement une circonscription géographique comme l'ancien *ager* ou *pagus* de ce nom, mais bien un fief distinct, quoique relevant du grand comté de Lyon, et créé par les souverains de ces vastes possessions pour servir d'apanage à leurs enfants. Si l'opinion de de La Mure et des autres historiens n'est pas parfaitement établie, elle est au moins fort vraisemblable et paraît justifiée par l'usage féodal; nous nous en tiendrons donc, jusqu'à preuve contraire, à l'avis de ces auteurs.

Nous venons de voir quelle était, à la fin du XIe siècle, l'étendue du fief des comtes héréditaires; mais une partie de ces possessions leur était déjà disputée par les archevêques de Lyon, qui en partageaient avec eux l'administration. Nous n'entrerons point dans le détail des nombreux conflits et des longs démêlés auxquels donnèrent lieu les prétentions rivales des archevêques et des comtes, dissensions qui, commencées sous les comtes amovibles, se continuèrent jusqu'à la fin du XIIe siècle; nous nous bornerons à rappeler qu'un premier accord,

Digitized by Google

qui avait eu lieu en 1076 entre le comte Arthaud IV et l'archevêque Humbert, était resté sans résultat; il en fut de même d'une autre transaction passée le 15 octobre 1167 (1) entre le comte Guy II et Guichard, archevêque de Lyon. Enfin, fut conclue entre eux en 1173, une convention définitive, confirmée le 1er avril 1174 (n. st.) par le pape Alexandre III, qui partagea le Lyonnais et le Forez en deux comtés, dont le premier fut attribué à l'église de Lyon et le second au comte, et qui peut être regardée comme la constitution féodale des deux comtés de Lyon et de Forez.

Le texte de ce traité, dont les originaux existent encore, a été publié dans divers recueils (2), et analysé par de La Mure, Huillard-Bréholles et en dernier lieu par A. Bernard dans son *Histoire territoriale du Lyonnais*. Nous ne le reproduirons donc pas dans cette étude, mais nous croyons utile d'en rappeler les dispositions principales.

(1) Il fut reconnu dans cette transaction que tout serait commun entre eux dans la ville de Lyon, excepté la dîme, et que l'archevêque ne pourrait acquérir aucun fief du comte et réciproquement.

(2) Cette transaction a été publiée *in-extenso* par Paradin dans son *Histoire de Lyon*, chap. 38, et par de La Mure, éd. Chantelauze, t. III, n° 35.

L'original de ce traité, manuscrit latin sur parchemin, jadis scellé de trois sceaux, fait partie des archives nationales, P. 1400[1], cote 845, ainsi que la bulle de confirmation du pape Alexandre III, en date du 1er avril 1174 (n. st.), manuscrit latin sur parchemin jadis scellé d'une bulle de plomb, P. 1400, cote 843.

Un des originaux de la même bulle, adressé à l'archevêque de Lyon est également conservé aux archives du Rhône, G. 125, n° 6.

Le *Cartulaire du comté de Forez* renferme aussi une expédition de cette bulle.

Digitized by Google

Par cet échange, l'église abandonnait au comte tout ce qu'elle possédait sur la rive gauche de la Loire, notamment la justice de Nervieu et de Souternon, ce qu'elle avait depuis Urfé jusqu'à Cervière et Thiers, et de Thiers au Puy, la seigneurie du château de Rochefort, ainsi que tous les droits sur le château de Saint-Romain-le-Puy, et à partir de ce point jusqu'au Puy et en Auvergne.

Sur la rive droite de la Loire, elle lui cédait également ses possessions depuis Balbigny et Pouilly jusqu'à Villechenève et tous les droits qu'elle pouvait avoir depuis le mandement de Donzy jusqu'à celui de Chamousset, et du mandement de *Reculion* à celui de Saint-Symphorien-sur-Coise; elle lui abandonnait aussi Saint-Héand, ce qu'elle possédait à Chevrières et les hommages de Saint-Priest et de Grangent, ainsi que la seigneurie du château de Feugerolles, ne se réservant que Saint-Jean-de-Bonnefont, Villars, Saint-Genest-Lerpt et Saint-Victor. Enfin elle versait entre les mains du comte, comme plus-value des terres qu'elle recevait de lui, la somme de onze cents marcs d'argent.

Le comte, en échange, cédait à l'archevêque et à l'église de Lyon, tous ses droits sur la ville de Lyon et tout ce qu'il possédait sur les deux rives du Rhône et de la Saône, notamment dans le Lyonnais et le Jarez, les châteaux et mandements d'Yseron, de Grézieu-l'Argentière, de Riverie, de Montagny, de Chagnon, de Taluyer, et les deux châteaux de Saint-

Digitized by Google

Chamond, ainsi que les hommages de ces terres. Le comte se réservait toutefois le chemin depuis la croix de Montviol (près Pavesin) jusqu'en Forez (1). *Salva strata comitis a cruce Montis Violi usque ad Forisium.*

Du côté du Roannais, l'archevêque et le comte conservent leurs droits respectifs et tout ce qu'ils possédaient au nord et au-delà de Nervieu, Souternon, Amions, Urfé et Cervière, avec cette condition, que l'église ne pourra ni élever ni acquérir aucune place forte dans toute l'étendue de la terre des seigneurs de Roannais, tant en deçà qu'au delà de la Loire.

Il est enfin stipulé dans l'acte qu'aucune forteresse ne pourra être élevée entre Saint-Chamond, la Tour et Saint-Priest; que tous les possesseurs des châteaux de Saint-Priest, de Roche-la-Molière, de Feugerolles et de Grangent en devront l'hommage au comte, mais que ce dernier devra l'hommage-lige à l'archevêque, pour la moitié du château de Grangent et pour ceux de Feugerolles, de Saint-Héand, de Saint-Priest, de Chambéon, de Poncins, de Villedieu et de Nervieu.

En vertu de ce traité, le fief du comte était donc séparé de celui de l'église par une ligne partant, à l'est, de Villechenève à Chamousset et de là à Meys, Saint-Symphorien-sur-Coise, La Rajace, l'Aubépin,

(1) Suivant M. A. Bernard, ce chemin, qui sert encore sur une partie de son parcours, allait de Chavanay à Rochetaillée.

Digitized by Google

Fontanès, Saint-Héand, la Tour-en-Jarez, Saint-Jean-de-Bonnefont et Rochetaillée ; au midi, par une ligne partant du mandement de Rochetaillée à celui de Malleval. Parmi les châteaux et seigneuries qui marquent cette limite, Chamousset, Saint-Symphorien et Saint-Jean-de-Bonnefont font seuls partie de la terre de l'église; tous les autres de celle du comte (1).

Un autre document, postérieur de quelques années à la transaction de 1173, nous fait connaître également les limites du comté de Forez, du côté du Beaujolais (2). Par un traité conclu le 8 mai 1222, entre Guy IV, comte de Forez, et Humbert V, sire de Beaujeu, traité confirmant un premier accord passé au commencement du XIIIe siècle (3) entre Guy II et Guy III, comtes de Forez, et Guichard VI, sire de Beaujeu, les seigneurs de Beaujeu cèdent et remettent aux comtes de Forez les fiefs ou chasements de Néronde, de Saint-Maurice, d'Ouches et d'Urfé (4), les hommages dus par les seigneurs

(1) Sauf Malleval qui appartenait encore aux Dauphins de Viennois.

(2) Cet acte est reproduit *in extenso* par HUILLARD-BRÉHOLLES. t. I, n° 93, et par DE LA MURE, t. III. *Preuves*, n° 50. L'original fait partie des arch. nat. P. 1388², cote 34.

(3) L'acte porte que ce premier accord fut passé sous les comtes Guy II et Guy III, mort outre-mer, et sous Guichard de Beaujeu; ce dernier ayant succédé à son père en 1200 et Guy III étant mort en 1203, la date de cette pièce se trouve donc comprise entre ces deux années.

(4) La moitié du château de Néronde lui avait été cédée par Guillaume le Gras, l'autre partie p r Humbert de Thizy, partie que Guichard de Beaujeu transmit à Guillaume et Artaud le Chauve. (Ancienne notice de Beaujeu. DE LA MURE, t. I, note p. 126.) — Arnoul, seigneur d'Urfé, dit Raybe,

Digitized by Google

de ces châteaux, ainsi que tout ce qu'ils possédaient dans les confins ci-dessous déterminés, se réservant seulement le fief d'Arnaud de Saint-Marcel à Sainte-Colombe, celui de Charnsalas à Saint-Priest (la Roche) et celui de Saint-Just-la-Pendue.

Les limites et confins entre le comté de Forez et la terre du seigneur de Beaujeu, confins au-delà desquels les comtes et le sire de Beaujeu s'obligent à ne rien acquérir, sont fixés de la manière suivante : savoir, à partir de la rivière ou ruisseau de Gans (Gand) (1) et, en suivant son cours, jusqu'au sentier qui part dudit ruisseau, passe au-dessous de Croizel (Croizet) vers la garde ou vigie *(guardia)* (2) de Rastille (3) jusqu'au chemin ou *estra* de Sayette (4) et de là, en suivant ledit chemin, jusqu'au port de Roanne.

avait pris en fief, de Guichard de Beaujeu, le château d'Urfé qu'il possédait en franc-alleu. 1094 à 1137. (La Roche-Lacarelle, *Hist. de Beaujolais*, t. I, p. 57.)

(1) Le ruisseau de Gand prend sa source près de Violey et se jette dans le Rhins, à l'Hôpital-Saint-Fortunat.

(2) Garda, Guardia, *præsidium*, *statio*; *Pojol* (Puy); *prædium rusticum* (Ducange, aux mots *Garda*, *Warda*).

(3) Un chemin rural partant de Saint-Symphorien-de-Lay et se dirigeant vers Croizet, est encore désigné dans la localité sous le nom de chemin de Ratille. Un petit hameau, situé à 1200 mètres environ de Croizet, porte également ce nom.

(4) Le chemin de Sayette se raccordait à la voie romaine de Roanne à Lyon par un chemin de crête partant de la Villette, commune de Saint-Just-la-Pendue, et aboutissait au carrefour de la Chapelle. (*Recherches sur la station gallo-romaine de Mediolanum*, par Vincent Durand. *Recueil* de la Diana, t. I, p. 74.) — L'*Estra* de Sayette est également mentionnée dans plusieurs autres documents anciens : *El mares de Varenis, juxta iter dictum de* Sayeta. — *Apud Varenas, juxta iter de* Sayeta. — *In territorio de Comba, juxta iter publicum nuncupatum de* Sayeta. (Terrier de Commelles de 1391, fol. 80, 81 et 45. Guigue, *Voies antiques du Lyonnais*, Mémoires de la Société littéraire.... de Lyon, année 1876, p. 351.)

Digitized by Google

Ainsi, par suite de cet accord, le Forez était limité avec le Beaujolais par une ligne partant, à l'est, de Violey, longeant Sainte-Colombe et Saint-Just-la-Pendue, puis se détournant à l'ouest, à douze cents mètres environ de Croizet, au lieu de Ratille, jusqu'au chemin de Sayette. A partir de ce point, la voie antique désignée sous ce nom servait de frontière aux deux contrées; elle atteignait le port de Roanne par Varennes, après s'être confondue, semble-t-il, avec l'ancienne voie romaine de Feurs à Roanne.

Nous avons vu précédemment que, par une clause de la transaction de 1173, les comtes de Forez et l'église de Lyon s'étaient réservé leurs droits respectifs sur le Roannais; cette dernière y conserva notamment les terres de Villemontais, de Bully et de Lentigny (A. Coste, *Hist. de la ville de Roanne*, p. 69); de leur côté, les comtes de Forez, qui, indépendamment de la souveraineté féodale, y possédaient également diverses terres, entre autres une partie de Saint-Haon et de Villerez, continuèrent à y étendre leur domaine et y acquirent successivement les châteaux de Saint-Maurice, de Crozet, la moitié des châteaux et villes de Saint-Haon et de Roanne et les seigneuries du Verdier et du Verney, qui devinrent des châtellenies comtales (1).

(1) La charte de fondation de l'hôpital de Montbrison (1097 *circa*) établit en effet que les comtes avaient à Saint-Haon-le-Châtel un viguier et possédaient déjà par conséquent une partie de cette seigneurie. Mais ce fut surtout dans

Digitized by Google

Un acte du commencement du XIIIe siècle nous fournit également quelques renseignements sur les limites du comté de Forez, au nord du Roannais et du côté du Brionnais. Par un accord passé à Saint-Germain *(apud Sanctum Germanum in Roaneys)*, au mois de mars 1223, entre le comte de Forez Guy IV et Marie de Bourgogne, dame de Semur-en-Brionnais, le comte s'oblige à ne rien acquérir au-delà des mandements de Changy et des limites de l'Espinasse, abandonne les fiefs qui lui y étaient dus et reconnaît que la souveraineté de Saint-Bonnet (les Cars) et de Saint-Ferréol (Saint-Forgeux-l'Espinasse) appartient à la dame de Semur; de son côté, cette princesse s'engage à ne pas étendre sa seigneurie au-delà de ses possessions de Mably, cède au comte la maison de Baignaut (commune de Saint-Germain-l'Espinasse, entre ce lieu et Chamarande) et renonce à tous les droits

les premières années du XIIIe siècle, qu'ils y agrandirent leur domaine. En effet, au mois d'octobre 1220, le comte Guy IV acquiert de Renaud et Ulric le Blanc, fils d'Artaud le Blanc, vicomte de Mâcon, les château et seigneurie de Crozet. (De La Mure, t. III, *Preuves*, n° 47; arch. nat., P. 1394, cote 138.)

En 1221, Hugues et Geoffroy de Saint-Maurice, de la famille de Roanne, cèdent au même comte le château de Saint-Maurice et tout ce qu'ils possédaient entre les rivières d'Aix et de Renaison. Au mois de mai 1239, Guigues de Roannais vendait à ce comte la moitié du château et seigneurie de Saint-Haon, qu'il possédait par indivis avec son frère. (*Cartul. du comté de Forez*, n° 68, fol. 36.)

En 1290, le comte Jean achetait de Guichard de Châtel Perron, sire de Montagny, la moitié de la ville de Roanne. (Arch. nat., P. 1394, c. 104; inv. Luillier, n° 104). En 1323, le Verney, Renaison et la Chambre figurent parmi les châtellenies et prévôtés comtales (*Comptes des Châtellenies*, arch. de la Loire). Enfin, le 27 mai 1343, le comte Guy VII se faisait céder par Guillaume du Verdier les château et seigneurie du Verdier (cne de Cordelle). (Arch. nat., P. 1394, cote 22; P. 1395, cote 174.)

Digitized by Google

qu'elle pouvait avoir sur les territoires de Roanne, de Saint-Haon, de Crozet et des autres châteaux du comte. Il est en outre stipulé dans l'acte que le grand chemin public *(strata publica)* restera au comte, depuis les fossés de Vivans. (De La Mure, t. III, *Preuves*, n° 44.)

Nous avons vu, dans la transaction de 1173, que l'église de Lyon avait cédé au comte de Forez tout ce qu'elle possédait depuis Cervière jusqu'à Thiers. Mais quelles étaient ces possessions ? L'acte ne le dit pas et nous n'avons pu trouver aucun renseignement à cet égard.

Un document cité par de La Mure et analysé par Huillard-Bréholles, (t. I, n° 199), nous apprend que le comte de Forez, Guy IV, avait acquis le 18 avril 1234, d'Etienne, seigneur de Maymont, le château de Maymont, relevant de la seigneurie de Thiers, et les fiefs de la Farge et d'Augerolles, ainsi que les dîmes d'Escoteum, de Maubec, de Montmeyn et du Cognet. (Arch. nat., P. 1394², cote 70.) Mais au commencement du xive siècle, les comtes de Forez étendirent leurs possessions en Auvergne d'une manière beaucoup plus considérable. Au mois de juillet 1301, Guy de Thiers céda au comte de Forez la seigneurie et le château de Thiers, ainsi que les maisons de Peschadoire et du Four (1) (Huillard-Bréholles, n° 1082. Arch. nat.,

(1) Cette donation fut approuvée au mois de juillet 1303 par le roi Philippe le Bel, qui donna aux comtes de Forez le fief et l'hommage de Thiers, jusqu'alors mouvant de la couronne. (H.-B., n° 1143.)

Digitized by Google

P. 1376[1], cote 2625); cession qui fut ratifiée le 30 octobre 1308 par Guillaume de Thiers, son fils.

Les comtes de Forez possédèrent dès lors en Auvergne une enclave considérable, et Thiers devint le siége d'une châtellenie comtale qui figurait encore en 1420 dans le domaine du comté. (Comptes du trésorier et registre du contrôle, arch. de la Loire.)

Ils possédaient également de toute ancienneté des terres dans le diocèse du Puy et le Velay. Les châteaux d'Estivareilles, d'Usson et d'Aurec sont en effet mentionnés, comme vigueries comtales, dans la charte de fondation de l'hôpital de Montbrison (1097 *circa*) et le comte Guy II faisait hommage, en 1167, au roi Louis le Jeune, du château de Montarcher.

Les droits des comtes sur quelques-unes de ces terres leur furent pourtant contestés dans le cours du XIVe siècle; mais par une sentence rendue le 21 janvier 1345 (n. st.) par le bailli du Velay, il fut reconnu que le comte de Forez avait droit de supériorité et ressort sur Rochebaron, Usson, Saint-Pal-en-Chalancon, Montarcher et Leignec. (HUILLARD-BRÉHOLLES, t. I, n° 2401. Arch. nat., P. 1401[1], cote 1032.)

Quelques années plus tard, le 9 janvier 1358, à la suite d'un nouveau conflit survenu au sujet des mêmes possessions, entre la comtesse d'Auvergne Jeanne de Boulogne et Louis II, comte de Forez, eut lieu une transaction par laquelle la rivière

Digitized by Google

d'Anse fut donnée comme limite aux deux comtés. (Pièce produite par A. BERNARD, *Histoire territoriale du Lyonnais. Recueil de la Diana,* t. III, p. 27.)

D'après la transaction de 1173, le comté de Forez se limitait avec l'église de Lyon par une ligne partant du mandement de Rochetaillée jusqu'à celui de Malleval (1); le comté de Forez s'étendait donc, à cette époque, au-delà de cette ligne, dans le diocèse de Vienne, le Vivarais et le Velay. Le manque de documents ne nous permet pas toutefois d'indiquer les territoires qui en dépendaient. Un titre du *Cartulaire de Saint-Sauveur,* de la fin du XIIe siècle, nous fait pourtant connaître que Saint-Genest-Malifaux en faisait alors partie; c'est la confirmation par le comte de Forez, Guy II, d'une cession faite en 1197 aux religieux de la Chaise-Dieu, de tout ce qu'il possédait dans cette localité. (*Cartulaire de Saint-Sauveur,* publié par M. le comte de Charpin, p. 50.)

Trois autres titres du XIIIe siècle établissent la suzeraineté des comtes sur des seigneuries situées dans le diocèse de Vienne. Le 31 janvier 1265, Guigues de Saint-Didier donne au prieur de Saint-

(1) Tous les territoires situés au nord de cette ligne furent en effet attribués par le même acte à l'église de Lyon, à partir de Saint-Jean-Bonnefont jusques et y compris Chavanay. L'ancien chemin qui partait de ce lieu et se dirigeait vers le Forez en passant par la croix de Montviol et Rochetaillée, resta la propriété du comte.

Digitized by Google

Sauveur le mas de la Bâtie, sis près des fourches de Saint-Sauveur, et fait confirmer cette donation par Renaud, comte de Forez, dans le fief duquel ces biens étaient situés : *de cujus Franco Feudo res predictæ existunt.* (*Ibid.*, p. 122.) Au mois de mai 1274, Guigues Phalastey, chevalier, se désiste de la procuration annuelle qu'il avait le droit d'exiger, à raison de la garde de l'église de Saint-Pierre-du-Colombier : *salvo jure domini comitis Forensis.* (*Ibid.*, p. 215.) Enfin, un hommage-lige rendu en 1244, à Guy, Dauphin de Viennois, par Roland de Venchi, pour tout ce qu'il possèdait dans le mandement de Malleval, porte la réserve suivante : *salva fidelitate comitis Forensis.* (Mém. Courbon du Ternay, *Extrait chronologique*, 1769, p. 56.)

Quoiqu'il en soit, toute cette partie du diocèse de Vienne, désignée depuis sous le nom de Forez Viennois, fut réunie quelques années plus tard au comté de Forez. Le 28 mars 1296, Humbert, dauphin de Viennois, et Anne, sa femme, en mariant leur fille Alix à Jean, comte de Forez, lui constituèrent en dot les châteaux et mandements de Malleval et de Rocheblaine (comprenant les terres de Colombier-le-Jeune et Pailleret), avec leurs mandements, fiefs et arrière-fiefs ; de plus, les fiefs et hommages du mandement de Pizey (c^ne^ de la Rajace, Rhône) et des châteaux de Doysé (Doyzieu), d'Argental et de la Faye, les arrière-fiefs de Montchal (par. de Burdignes), d'une partie du

Digitized by Google

château d'Ay (par. de Saint-Romain-d'Ay, Ardèche), les fiefs de la garde du prieuré de Saint-Sauveur, de la moitié du château de Thorenc (c^ne de Serrières, Ardèche), d'Oriol, de Riverand, du château de Rochefort, de la moitié du château d'Héras, du village du Colombier et du Puy en Vachayren, le fief que tient le vicomte de Brion, et en général tout ce que ledit dauphin et sa femme possédaient, tant en propriétés qu'en fiefs et en arrière-fiefs, sur la rive droite du Rhône, dans le royaume de France, dans la sénéchaussée de Beaucaire et dans le bailliage de Mâcon et leurs ressorts. (Arch. nat., P. 1401[3], cote 1136.)

Le comté de Forez, dont nous venons de faire connaître les limites, conserva à peu près la même étendue sous les ducs de Bourbon et jusqu'à sa réunion à la couronne. Afin de compléter cette étude, nous publions, à la fin de ce travail, le compte d'une aide accordée en 1411, à la duchesse Anne-Dauphine, par les Etats du Forez, document précieux, qui renferme la nomenclature des villes, châteaux et seigneuries du comté de Forez, et détermine d'une manière précise son étendue, au commencement du xve siècle.

Digitized by Google

XVII. — Souveraineté du Comté de Forez.

Le cadre restreint de cette notice ne nous permet pas d'aborder l'examen des droits respectifs des rois de France et de Bourgogne à la souveraineté du comté de Lyon et de Forez, étude qui du reste a été l'objet de travaux spéciaux d'une grande valeur (1); nous nous bornerons à constater qu'au xe siècle, la souveraineté des anciens rois de Bourgogne, sur le Lyonnais et le Forez, est établie d'une manière incontestable par de nombreuses chartes (2).

A la mort de Rodolphe, fils de Conrad le Pacifique, le royaume de Bourgogne fut réuni à l'Empire, en vertu de la cession faite par ce prince à Conrad le Salique, et le fief des comtes passa, en 1032, avec les autres provinces de ce royaume, sous l'autorité des empereurs. Toutefois, depuis l'extinction de la dynastie bourguignonne, les archevêques et les comtes étaient parvenus à se rendre à peu près indépendants; mais, quelque minime que

(1) *Essai historique sur la souveraineté de Lyon et du Lyonnais*, par M. de Gingins. *Revue du Lyonnais*, 1re série, t. II, p. 353. — Voir également deux notes très-étendues et fort remarquables de l'un des plus savants annotateurs de de La Mure, t. Ier, p. 27, 41 et 54.

(2) Notamment par les chartes suivantes du *Cartulaire de Savigny :*

Donation *in agro Forensi, in fine de villa Duas olchas* (Disouches, cne de Chambéon), ... *anno vigesimo regni Conradi regis.* 960 (n° 306).

Donations *in agro Forensi, ... anno vigesimo nono regni Conradi regis.* 969 (n° 263); — *regnante Conrado rege.* 970 *circa* (n° 284).

Donation *in agro Forensi, in fine de Usouro villa.* 926 (n° 325).

Donation *in agro Forensi, ... contra Forum.* 970 (n° 328).

Donation du monticule de Saint-Romain à l'abbaye d'Enay, en 986. (Arch. de la Loire.)

Digitized by Google

fût le pouvoir qui resta aux empereurs (1), leur souveraineté n'en fut pas moins reconnue dans le Lyonnais et le Forez, pendant tout le XIe siècle, ainsi que l'attestent plusieurs chartes de cette époque (2).

Cependant, à mesure que les rois de France, qui d'ailleurs n'avaient jamais cessé de revendiquer la possession de cette province, devenaient plus puissants, les gouverneurs et les populations de ces contrées, que leur situation géographique et leurs intérêts rattachaient à la France, tendaient de plus en plus à se séparer de l'Empire et à recouvrer leurs limites naturelles.

Dès la fin du XIe siècle, les actes qui s'y rapportent sont datés à la fois du règne de Philippe, roi de France, et de Henri, roi de Bourgogne (3), et quelques années plus tard, le Forez et le Lyonnais jusqu'à la Saône étaient considérés comme faisant

(1) « On voit, par un grand nombre de faits tirés de chartes authentiques, que les empereurs, successeurs de Conrad le Salique, se sont contentés de conserver seulement un droit de souveraineté sur quelques portions de l'ancien royaume d'Arles, mais sans penser à le rétablir ; du reste, jamais l'autorité des empereurs d'Allemagne n'a été bien considérable dans les pays situés entre les Alpes et le Rhône, quoiqu'ils aient prétendu que la souveraineté leur en appartenait en vertu de la donation de Rodolphe le Fainéant. » (*Art de vérifier les dates*, éd. 1770, p. 663.)

(2) Donation de l'église de Saint-Galmier (Bussy-Albieu), 1046, *Henrico regnante domino imperatore in Burgundia. (Cart. de Savigny*, n° 731.) — Donation par Widelin, comte de Forez, de l'église de Sainte-Paule (Saint-Laurent-d'Oingt), 1078, *domno Henrico Augusto bellum cum Rodulfo duce gerente. (Ibid.*, n° 758.) — Donation de l'église d'Amplepuis en Beaujolais, 1086, datée du même règne, n° 756.

(3) Donation de l'église de Grézieu-le-Marché, 1087 (*Ibid.*, n° 82.) ; de l'église de Duerne, même date (n° 822). — Donation de l'église de Sainte-Marie de Feurs, en 1101 (n° 819).

Digitized by Google

partie du royaume de France, et l'on distingua dès lors les contrées situées sur la rive droite de cette rivière sous la dénomination de *part du Royaume*, et celles de la rive gauche sous le nom de *part de l'Empire*.

En effet, tandis que les archevêques de Lyon étaient restés soumis à l'autorité, du reste purement nominale, des empereurs auxquels ils devaient leur pouvoir, et reconnaissaient solennellement leur souveraineté dans l'hommage qu'ils leur rendirent en 1158, les comtes avaient suivi une voie toute différente. Après avoir réussi à s'affranchir de tout lien féodal envers les derniers rois de Bourgogne, ils étaient également parvenus à se soustraire à l'autorité de leurs successeurs et à rattacher la plus grande partie de leur comté à la couronne de France.

Leur défection et la séparation de leur fief d'avec l'Empire sont officiellement reconnues et paraissent même avoir été acceptées franchement par les empereurs; car, ainsi que l'a fait judicieusement observer M. A. Bernard (1), dans la célèbre bulle d'or rédigée par Frédéric Barberousse, à l'occasion de l'hommage dont nous venons de parler, ce prince ne mentionne que la ville de Lyon et la partie du diocèse située sur la rive gauche de la Saône.

(1) *Histoire territoriale du Lyonnais. Recueil de la Diana*, t. III, p. 4. — Henri Martin, au t. III de son *Histoire de France*, p. 472, mentionnant la même bulle, dit que Frédéric Barberousse investit l'archevêque de Lyon de tous les droits régaliens sur la partie de la ville épiscopale située à l'est de la Saône; la vieille cité, à l'ouest de cette rivière, relevant du royaume de France.

Digitized by Google

Ainsi que nous venons de le voir, la réunion du comté de Forez au royaume de France était consommée au milieu du XIIe siècle. Nous ajouterons qu'elle paraît remonter au commencement de la seconde race de nos comtes, ou plutôt à la fin du gouvernement de Guy I. Il est probable, en effet, que ce fut ce comte qui, lors du passage du roi Louis le Gros à Montbrison, à son retour d'Auvergne (1), plaça son fief sous la souveraineté de ce prince, consacrant par cet acte le changement insensible du protectorat de la couronne de France en pouvoir souverain.

Les honneurs tout particuliers dont l'entourèrent ce roi et son successeur, Louis le Jeune, lequel accepta la tutelle de son fils, Guy II, l'éleva à sa cour et le créa lui-même chevalier, le droit de patronage et de régale sur l'abbaye de Savigny dont il lui fit abandon, trouvent leur explication dans cette reconnaissance. L'occasion, du reste, était des plus favorables. Henri V, empereur d'Allemagne et roi d'Arles ou de Bourgogne, venait de mourir sans enfants (1125) et de grands troubles avaient éclaté dans tout l'empire. Quoiqu'il en soit, la réunion du comté à la France

(1) De La Mure, t. Ier, p. 154. — Paradin, *Annales de Bourgogne*, t. II. Le roi Louis le Gros se rendit en effet en Auvergne en 1126, pour défendre l'évêque de Clermont contre Guy IV, comte d'Auvergne. Après son départ, ce dernier ayant recommencé les hostilités avec le concours de Guillaume le Jeune, comte de Poitiers, le roi retourna une seconde fois en Auvergne, pendant l'année 1131. (*Art de vérifier les dates*, p. 717.) — Ce dernier voyage du roi est également mentionné par Dutillet, dans son *Abrégé chronologique des rois de France*.

Digitized by Google

était depuis longtemps un fait accompli, lorsque le comte Guy II, s'adressant, en 1162, au roi Louis le Jeune pour lui demander des secours contre Gérard, comte de Mâcon et l'archevêque de Lyon Guichard, écrivait à ce prince : que ses ennemis étaient entrés à main armée dans sa terre afin de l'en dépouiller et de transporter à l'Empire Teutonique, son fief qui relève en entier de la couronne *(cum ad te tota terra mea pertineat)*, ajoutant que cette agression l'avait seule empêché de se rendre en Auvergne dans l'armée de son roi (1).

Après s'être ainsi déclaré le sujet du roi, le même comte se reconnut son feudataire. Dans le courant de l'année 1167, ce prince se rendit à Bourges où se trouvait Louis le Jeune, prit en fief de lui les châteaux de Montbrison et de Monsupt, qu'il avait jusqu'alors possédés en franc-alleu *(que nunquam prius de dominio habuerat)*, et lui en prêta foi et hommage. Il plaça également sous sa suzeraineté les châteaux de Montarcher, de Saint-Chamond, de la Tour-en-Jarez et de Chamousset, et le roi lui céda, en échange, les droits royaux sur ces châteaux et sur ceux de Marcilly, de Donzy, de Cleppé, de Saint-Priest, de Lavieu et de Saint-Romain-le-Puy (2).

(1) Cette lettre de Guy II a été publiée par Duchesne dans le tome IV de son *Histoire de France*, et par Menestrier, *Hist. consul.*, Pr., p. 40. — A. Bernard en donne également la traduction. *(Recueil de la Diana*, t. III, p. 4.)

(2) Huillard-Bréholles, t. I, n° 10. — Arch. nat., P. 1359[1], cote 96; P. 1371[2], cote 2001 ; K. 24, n° 14. — De La Mure, t. III, n° 33, donne également une copie de cette pièce, d'après un ancien registre du domaine de Forez.

Digitized by Google

Quelques années plus tard, le roi Louis le Jeune accorda également au même prince (1), en augmentation de son fief, la garde des chemins publics sur les terres du domaine comtal et sur celles de ses vassaux et arrière-vassaux qu'il avait reconnu tenir en fief de la couronne, ainsi que l'exercice des droits royaux et la souveraineté *(jus regium et dominium sibi competens)* sur tous les alleux que ce dernier s'était réservés dans le reste de son comté et sur tous ceux de ses vassaux et arrière-vassaux; concession qui lui fut confirmée par Philippe-Auguste (2) en 1198 (du 29 mars au 31 octobre).

Par suite de cette investiture, les comtes de Lyon et de Forez furent maintenus et confirmés dans les droits de souveraineté qu'ils avaient exercés jusqu'alors : tels que le pouvoir de promulguer des lois et règlements, de lever des impôts, de faire la guerre et de conférer la noblesse, dans toute l'étendue de leur comté.

(1) Le comte Guy II, qui survécut à son fils Guy III, ne lui abandonna l'administration du comté que vers 1201. (Voir DE LA MURE, t. I, p. 168, note.)

(2) Les lettres de concession du roi Louis le Jeune ne nous ont point été conservées; mais elles sont rappelées et reproduites en partie dans la confirmation du roi Philippe-Auguste. (Arch. nat., P. 1359[1], cote 692.)

Digitized by Google

Digitized by Google

AIDE OU FOUAGE

Accordé à la Duchesse Anne Dauphine

Par les habitants du Forez,

Au mois de mars 1412.

« Le compte de Jehan Chenal, secretaire et maistre de la chambre aux deniers de madame la Duchesse de Bourbonnois, Contesse de Fourez et Dame de Beaujeu, commis par ma dicte Dame à lever, recevoir l'aide ou fouage (1) octroyé à ma dicte Dame au moys de mars l'an mil quatre cens et onze (*v. style*) en son pays de Fourez, par les gens des quatre estats dudit pays, pour aider à supporter les frais et missions que ma dicte Dame a obtenus et fraiez à cause de la garde du païs de Beaujolois et pour aider à tenir en paix son dit pays de Fourez, lequel aide ou fouage le dit Jehan Chenal a receu des habitans des bonnes villes et chasteaux de Fourez, et despensé du commandement et ordenance de ma dicte Dame comme s'ensuit. Et fut oys et cloux cest present compte le ve jour d'aoust l'an mil CCCC XII, compris en ce, Thiart, Maleval et Rocheblenne.

(1) Fouage, *foagium*, imposition établie sur chaque feu.

Digitized by Google

Recepte de deniers

Premierement :

	Livres t.	Sols t.	Deniers t.
* Des bourgeois et habitans de la ville de Montbrison (1).	150	»	»
* des hommes et habitans de Savignieu	13	10	»
de Moing.	25	10	»
de Pressieu et Curreyse. . .	8	»	»
des hommes et habitans de l'Ospital-le-Grant et de Messillieu	8	»	»
* de la ville et mandement de Sury-le-Contal.	62	»	»
de la ville et mandement de Saint-Rambert et Chamble	56	»	»
* de la ville et mandement de Saint-Marcellin	46	»	»
de Mirebel et du mandement (une aide de 1435 porte à la suite Pérignieu).	30	»	»
* de la ville et mandement de St-Bonnet-le-Chastel (l'aide de 1435 porte à la suite le Maz)	200	»	»

(1) Nous désignons par un * toutes les villes et villages appartenant au domaine comtal.

Digitized by Google

	Livres t.	Sols t.	Deniers t.
* de Marols et du mandement .	40	»	»
* de Saint-Romain (le Puy) et du mandement.	14	»	»
* de Montseu et du mandement	38	»	»
* de Lavieu et du mandement .	90	»	»
d'Escotay et du mandement.	59	»	»
de Beauvoir	»	60	»
* de Chasteauneuf (Chatelneuf) et du mandement	110	»	»
de Gresieu	10	»	»
de Unyat.	4	»	»
de Boisset (lès Montrond) et du mandement.	15	»	»
de Magnieu-Hauterive. . . .	16	»	»
* de Chambeon et du mandement.	28	»	»
de Poncins et du mandement	9	»	»
de Champs.	»	110	»
* de la ville et mandement de Cleppé.	38	»	»
de Montverdun.	13	»	»
de Chalaing d'Isore et du mandement	10	»	»
de Chandieu	15	»	»
* de Marcilly-le-Chastel et du mandement	87	»	»
* de Chalaing-le-Contal	8	»	»
de l'Ospital de Rocheffort. .	10	»	»
de Rochefort et du mandement	22	»	»

Digitized by Google

	Livres t.	Sols t.	Deniers t.
de Cousant, du mandement et de ses membres (Boën, Sauvain, Saint-Georges-en-Cousant, Durbize)	87	»	»
de Chalmasel.	36	»	»
de Montherboux	11	»	»
* de la ville et mandement de Saint-Just-en-Chevalet . .	127	»	»
* de la ville et mandement de Cervière	195	»	»
d'Ulphieu (Urfé).	22	»	»
de Saint-Marcel (d'Urfé) . .	22	»	»
d'Eix	4	»	»
de la ville de la Sauveté (Saint-Martin-la-Sauveté).	14	»	»
de Crumeaux (Cremeaux) . .	27	»	»
* de la ville et mandement de Crouset	135	»	»
de Poullieu en Roennois . .	12	»	»
de Beaulieu	14	»	»
de Mablé (Mably)	29	»	»
de Noallé (Noally).	21	»	»
de Saint-Roman en Roennois	25	»	»
de Pierreficte.	6	»	»
* de la ville et mandement de Roenne	25	»	»
* de Renoysons	18	»	»
de la ville de Saint-Haon . .	110	»	»

Digitized by Google

	Livres t.	Sols t.	Deniers t.
de Saint-Andrieu	25	»	»
de Montosse	9	»	»
* de la ville et mandement de Villerez	36	»	»
* du Vernoy et du mandement.	11	»	»
* du Verdier	17	15	»
* de Saint-Morise et du mandement.	114	»	»
de Saint-Polgue	6	»	»
de Sautrenon.	15	»	»
de la ville et du mandement de Buxi et de Verreres (Verrières, près Saint-Germain-Laval)	58	»	»
de la ville de Saint-Germain (Laval).	72	»	»
de Grisolles	14	»	»
de Pomiers.	28	»	»
de Nervieu.	4	10	»
de Graigneu	6	10	»
de Jullieu	20	»	»
de Sainte-Agathe (la Bouteresse).	»	70	»
* de Neronde et du mandement	170	»	»
* de Donzieu et du mandement	136	6	8
des hommes de la terre de Hugues de Trezettes, à Panissières.	9	13	4
* des habitans et bourgeois de			

Digitized by Google

	Livres t.	Sols t.	Deniers t.
la ville et du mandement de Feurs	40	»	»
de Pouillieu (Pouilly-les-Feurs)	20	»	»
* de Sury-le-Boix et du mandement	42	»	»
de Vireugnieu et du mandement	62	»	»
* de Bellegarde	45	»	»
* de Marclopt et du mandement	12	»	»
de Montront	20	»	»
de Cusieu	14	»	»
de Veauche	10	»	»
de Rivaz	»	60	»
de Boutheon	12	»	»
des bourgeois et habitans de la ville et du mandement de Saint-Galmier	104	»	»
de Maix	26	»	»
de Virecelle	»	60	»
de la ville de Chazelles	32	»	»
de Chevrières	15	»	»
de Vauldragon	20	»	»
de l'Aubepin	8	»	»
* de Chastelluz et du mandement	40	»	»
* de Fontenays	24	»	»
* de Saint-Hayant et du mandement	45	»	»

Digitized by Google

	Livres t.	Sols t.	Deniers t
* de la ville et mandement de la Fuillouse.	32	»	»
* de Saint-Victour et du mandement.	36	»	»
de Cornilhon.	32	»	»
de Firmignieu	12	»	»
de Saint-Just en Velay . . .	6	»	»
de Fougeroles	55	»	»
de Roche-la-Molière.	17	»	»
de Saint-Genis de Malifaut .	21	»	»
de Rochetaillée	38	»	»
de Valbenoîte	12	»	»
de Saint-Priet et du mandement.	60	»	»
* de la Tour (en Jarez)	57	»	»
du Fay.	21	»	»
* de Virieu.	40	»	»
* de Chavanay.	16	»	»
de Dusieu et Villete	10	»	»
du Toilh	25	»	»
* de Maleval et du mandement	100	»	»
* de Rochebloyne	50	»	»
* de la chatellenie, ville et mandement de Thiart (Thiers).	250	»	»
RECEPTE. — SOMME	4.427	»	»

(Suivent les dépenses.) (1)

(1) Manuscrit sur parchemin, petit in-folio de 4 feuillets. (Archives de la Loire.)

Digitized by Google

Dans un autre compte d'une aide, de l'année 1435, publié dans le 3e volume des œuvres de de La Mure, p. 53, compte dans lequel figurent les mêmes localités, on trouve, à la suite du nom de Rocheblaine, la nomenclature suivante :

« *Les ressorts de Maleval :*

	Livres t.	Sols t.	Deniers t.
des hommes de Argental et le bourg	24	15	»
de la Revoire	»	22	6
de Saint-Julian et Vilete. . .	8	5	»
de Grays	»	45	»
de la Faye et Marlhes	11	5	»
de Saint-Sauveur	13	10	»
de l'Opital du Temple	»	112	6
de Clavas	9	»	»
de Ruetors (Riotor)	»	112	6
de la Silve	»	60	»
de Montchal	»	112	6

Digitized by Google

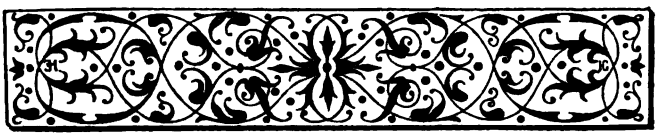

HOMMAGES ET AVEUX
DE FIEFS

Tous les Hommages et Aveux tirés des Archives nationales ont été contrôlés par nous sur une copie de l'inventaire des Hommages du Forez, dressé au milieu du XVIe siècle par Jacques LUILLIER, manuscrit sur parchemin, coté PP. 38, contenant 166 feuillets et 1322 articles. (Copie appartenant à la bibliothèque de la Diana.) L'indication PP. 38, qui figure dans un grand nombre d'articles de ce recueil, se réfère à cet inventaire; l'indication P. 490[1] à P. 494[2], aux registres des Archives nationales contenant les titres originaux correspondant aux extraits de l'inventaire; la mention *cote* et le chiffre qui suit, aux numéros d'ordre des extraits et des titres, numérotage qui se poursuit sans interruption, et dans un ordre identique, de la pièce 1 à la pièce 1322, dans l inventaire Luillier et dans les registres d'Aveux.

A

ACHON (D'), Athon.

1. — Le comte Jean cède, le 27 août 1311, à noble Raymond d'ATHON, la moitié du château de Sautrenon (Souternon), sous la condition de la tenir de lui en fief jurable et rendable.

Arch. nat., P. 1401, cote 1027. — HUILLARD-BRÉHOLLES, n° 1313.

Digitized by Google

F. et H. lige de Raymond d'Achon d'Espeleu, *de Epello, alias de Expello,* depuis chanoine de Comminges, et de sa sœur Sibille, pour la moitié indivise du château de Souternon, avec ses appartenances. 27 août 1311.

L. M. C, t. I, p. 341. — Arch. de la Loire. — HUILLARD-BRÉHOLLES, n° 1313.

Même fief du 13 mai 1337, plus ce que ledit Raymond possède à Saint-Julien d'Odes.

Arch. de la Loire. — Arch. nat., P. 4923, cote 761. — Id., PP. 38.

Raymond d'Achon, qui devint plus tard évêque de Clermont, et Sibille, sa sœur, possédaient cette moitié du château de Souternon, du chef de leur mère Prince, fille de Girin d'Amplepuis, et en partie héritière des biens de son frère Etienne d'Amplepuis, dit Glayron, seigneur de Souternon, mort intestat et sans enfants. L'autre moitié de ses biens était échue à son autre sœur Alice, mariée à Guillaume de Mont-Saint-Jean, dont les héritiers vendirent leur part au comte de Forez, Jean Ier. Par transaction du 27 août 1311, le comte reconnut leur droit de propriété sur la moitié du château et mandement de Souternon, sous réserve de foi et hommage.

I. L. C. *Appendice,* p. 570.

✠ ACRE (D'), *de Acra, de Acona.*

2. — Guy, comte de Forez, donne à Guillaume d'ACRE, *de Acra*, chevalier, son parent, la moitié du château de Magnieu-Hauterive, avec ses appartenances, les droits qu'il a sur le territoire de Costille, avec la justice haute et basse, et la seigneurie des terres que possède à Magnieu Almée de Mays, épouse du seigneur de Rochefort, se réservant la garde du prieuré de Magnieu, et le fief et l'hommage des biens cédés, avec cette condition que si ledit Guillaume vient à mourir sans enfants, ladite terre fera retour au donateur. Août 1250.

Arch. de la Loire. *Vidimus* de l'époque.

L'acte porte par erreur la date du mois d'août 1260; mais

Digitized by Google

le titre suivant établissant que le comte Guy V était mort à cette époque, la date doit être reportée à 1250.

3. — Renaud, comte de Forez, en récompense des services rendus à feu son frère, Guy, jadis comte de Forez, tant en France qu'outremer, par Guillaume d'Acre, *de Acona*, chevalier, confirme la même donation. 1260. Avril après Pâques.

Arch. nat. *Cart. du comté de Forez*, KK. 1115. — HUILLARD-BRÉHOLLES, n° 370. B.

Confirmation renouvelée au mois de novembre 1262.

Arch. de la Loire. — R. G. — Arch. nat., P. 4931, cote 984. — Id., PP. 38.

4. — F. et H. de Guillaume d'Acre, *de Acra*, chevalier, pour les terres et seigneuries de Magnieu-Hauterive, d'Amions et de Saint-Paul-de-Vézelins. 1263.

Autre hommage du même, du mois d'avril après Pâques. 1283.

Arch. nat., P. 4921, cote 875. — Id., PP. 38.

Hommage rendu au mois de novembre 1283 par le même seigneur et pour les mêmes biens à la comtesse Jeanne de Montfort, comme tutrice du comte Jean Ier, son fils.

L. M. C., t. I, p. 330.

5. — Sentence du juge du Forez qui reconnaît que Guillemet d'Acre, damoiseau, fils de feu Guillaume d'Acre, a droit d'exercer la justice sur sa terre; dans le cas de condamnation à mort, le condamné devra être livré aux gens du comte de Forez pour être exécuté en dehors des limites de la terre de Magnieu. Septembre 1286.

Arch. nat. KK. 1113. — HUILLARD-BRÉHOLLES, n° 795. A.

6. — F. et H. de Hugues d'Acre, pour le château de Magnieu-Hauterive. 19 décembre 1328.

Arch. nat., P. 4922, cote 689. — Id., PP. 38.

F. et H. de messire Hugues d'Acre, chevalier, pour tout ce qu'il a au château et mandement de Magnieu-Hauterive. 25 juillet 1333. 24 mars 1334 (n. st.).

Arch. nat., P. 4941, cote 1250. — Id., PP. 38. — L. M. C., t. I, p. 392.

Digitized by Google

7. — F. et H. de Pierre d'Acre, ou de l'Aire *(de Acra, alias de Area)*, paroissien des Salles, pour maison, cens et rentes à Cervière, et les cens appelés Maréchal, dont partie à lui léguée par Marguerite, fille de feu Jeannin de Freydière, chevalier. 27 septembre 1349.

Arch. nat., P. 491[1], cote 321. — Id., PP. 38.

La maison d'Acre, branche cadette de la maison de Brienne, avait pour auteur Jean de Brienne, roi de Jérusalem et empereur de Constantinople.

Guillaume d'Acre accompagna le comte Guy V à la septième croisade en 1248. Son fils, Guillaume ou Guillaumet, suivit également le comte Renaud à la croisade de 1270. Hugues, fils du précédent, eut de sa femme Héliotte Ruffier de Rontalon, Robert d'Acre, mort à la bataille de Poitiers en 1356, sans laisser de postérité, et une fille qui fit passer les biens de la famille d'Acre dans celle de la Bâtie.

A. Vachez, *Les Familles chevaleresques du Lyonnais, Forez et Beaujolais.* 1875, p. 74.

ADOBAS.

8. — F. et H. de Jean Adobas, pour le tènement de Paladuc et deux maisons sises à Cervière. Mercredi avant la Pentecôte. (19 mai) 1290.

Arch. nat., P. 493[2], cote 1126. — Id., PP. 38.

AGUIREL.

9. — F. et H. de Pierre et Jacques Aguirel, frères, enfants de Ponce Aguirel, à Guigues, seigneur de la Roche, pour le mas et territoire d'Aguirel. 1340.

Arch. nat., P. 1397[2], cote 590. — H. B., n° 2256.

AIRE (de l'), *de Area.*

10. — F. et H. lige de noble seigneur Bernard de l'Aire, *de Area*, chevalier, administrateur des biens de Raoulet, son fils,

Digitized by Google

et de Béatrix de Salzac, dame de Cuzieu, femme de celui-ci, pour le château de Cuzieu, avec le mandement, justice haute, moyenne et basse; pour des cens et rentes assis en la paroisse de Craintilleu et pour rentes à Unias. 19 septembre 1378.

Arch. de la Loire.

Bernard de l'Aire, chevalier, seigneur de Grigny et de Duziac, bailli de Velay, avait acquis, le 21 août 1367, de Guillaume de Crussol, la seigneurie de Cornillon. Son fils aîné, Guillaume de l'Aire, lui succéda dans cette seigneurie. Ce seigneur vivait encore en 1411 et est cité avec son fils aîné, Louis de l'Aire, dans les comptes de la Trésorerie de Forez.

11. — F. et H. de Béatrix de Salzac, dame de Cuzieu, femme de Raoulet de l'Aire, damoiseau, pour domaine et mouvance au château de Chaignon (canton de Rive-de-Gier), relevant de Humbert, seigneur de Villars. 1387. (Voir *Salzac.*)

Arch. nat., P. 494², cote 1321. — Id., PP. 38.

12. — Au mois d'avril 1393 (n. st.) le duc de Bourbon concède à Raoul de l'Aire, sire de Cuzieu, en raison de ses bons services, la basse justice d'Unias.

Arch. de la Loire. Texte français.

Ce seigneur vivait encore en 1410, ainsi que sa femme, Béatrix de Salzac, et est cité dans les comptes de la Chambre aux deniers de la duchesse Anne Dauphine. Il fut la souche des seigneurs de l'Aire-Cuzieu.

13. — F. et H. de noble Guillaume de l'Aire, seigneur de Cuzieu, pour le château dudit lieu, plus des rentes à Montbrison, Savignieu, Moind, Essertines. 1441.

L. M. C., t. II, p. 185. — Id., *Fiefs du Forez.*

14. — F. et H. de noble Louis de l'Aire, seigneur de Cuzieu, pour son château de Cuzieu. 1459.

L. M. C., t. II, p. 249.

Digitized by Google

15. — Autorisation accordée par Jehan, duc de Bourbonnais, comte de Clermont et de Forez, à son féal écuyer Jehan de l'Aire, seigneur de Cornillon, terre assise partie en Forez, partie en Velay, « *qui d'ancienneté soloit estre baronnie comme est encore de présent* » laquelle est tenue en fief et ressort du comté de Forez, d'élever dans les limites de sa seigneurie et dans le comté de Forez une fourche-gibet à trois piliers. 7 avril 1459.

Cart. du comté de Forez, f° 130.

AIX (D'), *de Aquis*.

16. — F. et H. de Bartholomène d'Aix, *de Aquis*, veuve de Jean Blanc-Bornier, tutrice de Jean et Perronin, leurs enfants, et de Garonne d'Aix, veuve de Perronin Bornier, tutrice d'Etienne, Jean et Ponce, leurs enfants, pour le tènement de la Planche et des cens et tailles au mandement de Cervière, acquis de Geoffroy de Vichy, damoiseau. 3 mai 1335, 30 juin 1339.

Arch. nat., P. 490[1], cote 75. — P. 491[1], cote 339. — Id., PP. 38.

17. — F. et H. de damoiselle Marguerite d'Aix, dame d'Aix, femme de noble Amédée du Pescher, pour leur château d'Aix, paroisse de Saint-Martin-la-Sauveté. 22 août 1441.

L. M. C., t. II, p. 186. — Gras, *Obit. de Saint-Thomas.*

Même fief en 1459.

L. M. C., t. II, p. 252.

ALAMAND, Alemand, Allamand, Allemand, *Alamandi*.

18. — Cession au comte de Forez, Jean, par Humbert, dauphin de Viennois, du fief de la moitié du château de Thorent (canton de Serrières, Ardèche), que tiennent les seigneurs Pierre Flote et Jacques Alamand, *Alamandi*, chevaliers. 1296. Contrat de mariage du comte Jean.

L. M. C., t. III. *Preuves*, p. 78.

Digitized by Google

19. — F. et H. au comte Jean, de noble Jean Allamand, pour partie des châteaux de Poncins, Roche-la-Molière et Grézolles, à cause d'une fille de la maison de Lavieu qu'il avait épousée. 20 novembre 1317.

L. M. C., t. I, p. 351. — Arch. nat., P. 491³, cote 505. — Id., PP. 38.

20. — F. et H. de Jean Alamand, chevalier, pour lui et Briand, son fils, pour les châteaux, terres et seigneuries de Grezolles et Poncins, provenant de Briant de Lavieu, chevalier, plus Roche-la-Molière. Lundi après les octaves de Pentecôte. (23 mai) 1334.

N. F. — G.

21. — Guillaume et Jean Alamand, fils de feu Pierre Alamand, chevalier, se reconnaissent hommes-liges du sire de Thoire et de Villars pour le château d'Arbent, *alias* Ardent, et la maison forte de Ceysel au mandement de Vaudragon. 28 novembre 1370.

Huillard-Bréholles, n° 3169. — N. F.

22. — F. et H. de Jacques ou Jacquet Alamand, seigneur de Vaudragon, *Vallis Draconis* (commune de la Rajace), damoiseau. *(Presente nobile viro Arnulpho de Ulphiaco.)* 1393.

L'objet du fief n'est pas indiqué.

Arch. de la Loire.

23. — F. et H. de Jean de Vinoïs, chancelier de Forez, comme procureur de noble Catherine Allamand, dame de Vaudragon, pour le château de Vaudragon. 1441.

L. M. C., t. II, p. 185.

24. — Lettres par lesquelles Charles, duc de Bourbon, renonce au droit qu'il pouvait prétendre sur la seigneurie de la Faye tenue par Arthaud Alemand, seigneur de Chate, en vertu d'un legs testamentaire fait audit seigneur par Geoffroy de Chate, sous la réserve de fief et hommage, du ressort et supériorité du comté de Forez, et sous la condition que ledit

Digitized by Google

Alemand ne pourra vendre ladite seigneurie de la Faye, ni la séparer de la seigneurie de Chate. 15 mai 1441.

Arch. nat., P. 1402, cote 921. — HUILLARD-BRÉHOLLES, n° 5641.

25. — Arnaud Allemant, seigneur de Palomieu (Palognieu), prête hommage de ce fief à Jean de Lévy, baron de Couzan, le 7 décembre 1480.

HENRYS, t. III, p. 9.

Par sentence arbitrale rendue en 1309 par six gentilshommes qualifiés, il avait été reconnu que le fief de Palognieu relevait de la baronnie de Couzan.

26. — F. et H. de Guy Alamand de Villeneuve, du diocèse de Vienne, damoiseau, pour diverses possessions et redevances au mandement de Rocheblaine. 10 novembre 1326.

Arch. de la Loire. — N. F.

ALAYSON, Alaysson.

27. — F. et H. de Barthélemy ALAYSON, bourgeois de Montbrison, pour une ferme à Craintilieu et ce qu'il a acquis à Montbrison de Guillaume d'Albigny. Juin 1290.

Arch. nat., P. 4922, cote 733. — Id., PP. 38.

28. — F. et H. de Fleur de Lys Alayssone, pour cens et rentes au mandement de Chalain-le-Comtal et dans la paroisse de Champs. 21 juin 1334.

Arch. nat., P. 4902, cote 187. — Id., PP. 38.

ALBIGNY (D'), Albignieu. Voy. AUBIGNY (d').

✠ ALBON (D').

29. — Guillaume d'ALBON, *alias de Rosseria,* cède à Philippe de Lévis, seigneur de Roche, tous les droits qu'il pouvait avoir sur les territoires de Combechaude et de Chanirestes, à la charge de les tenir en fief de lui. 18 mars 1402.

Inventaire Luillier, n° 721.

Digitized by Google

30. — F. et H. de messire Guichard d'Albon, chevalier, seigneur d'Oches (Ouches), pour son château dudit lieu. 1441.

L. M. C., t. II, p. 182.

31 — F. et H. de messire Gillet d'Albon, chevalier, seigneur de Saint-André-en-Roannais, pour son château de Saint-André. 1443.

L. M. C., t. II, p. 187.

32. — F. et H. de nobles Guillaume et Gillet d'Albon, coseigneurs d'Ouches-en-Roannais, pour leur château d'Ouches. 1459.

L. M. C., t. II, p. 250.

33. — F. et H. de Henry d'Albon, seigneur de Saint-Ferréol et de Thurin, pour ce qu'il possède à Saint-Ferréol et à Villechenève. 10 mai 1338.

Arch. nat., P. 490³, cote 197. — Id., PP. 38. — R. G.

Deux membres de l'ancienne famille chevaleresque d'Albon assistèrent aux Croisades : André d'Albon qui se trouvait au siége d'Acre en 1191, et François d'Albon.

Guichard d'Albon, fils de Guillaume et de Françoise de l'Espinasse, avait épousé Philiberte de Semur, dame d'Ouches, en Roannais, et mourut sans postérité en 1442. Sa succession échut à son frère Jean qui épousa Guillemette de l'Aire, fille de Raoul de l'Aire, seigneur de Cuzieu, et laissa deux fils, Guillaume et Gillet. Ce dernier fut la souche des d'Albon-Saint-André et épousa Jeanne de la Palisse.

Notes manuscrites de de La Mure.

ALBUIN, Albuyn. Voy. l'Espinasse.

34. — F. et H. de Hogier Albuin, chevalier, pour la terre et seigneurie de Faverges, bois et garennes de Montrognon, et la grange du Boschet, au mandement de Saint-Bonnet (le Châtel). Septembre 1291.

Arch. nat., P. 493¹, cote 1023. — Id., PP. 38.

Digitized by Google

35. — F. et H. de Humbert Albuyn, pour une maison à Saint-Haon-le-Châtel, terres, prés, vignes, garennes et cens. 1307.

Arch. nat., P. 493², cote 1129. — Id., PP. 38.

36. — F. et H. d'Etienne Albuin, bourgeois de Cusset, pour le tènement de la Chambre, maison au-dessus de Saint-Haon, terres, cens dans les paroisses de Renaison et de Saint-André. 2 janvier 1333.

N. F.

ALCERAT. Voy. Faye (de la).

37. — F. et H. de Béatrix Alcerat, damoiselle, veuve de Jean de la Faye, damoiseau, pour le mas de Chabrolesses et de Charbonnières. 1335.

N. F.

Même hommage de Béatrix Alcerat, plus le village de Blairac. 26 mai 1359.

Arch. nat., P. 493², cote 1093. — Id., PP. 38. — R. G.

ALDENEYS. Voy. Telhèdes.

ALEGRE, Aleigre, Allegre.

38. — F. et H. d'Armand, seigneur d'Alegre, pour les château, terre et seigneurie de Chaumilly, *alias* Chamaleys, *de Chalmelis* (Chomélis, canton de Craponne), en Auvergne, que tient de lui Guillaume de Chalancon, chanoine du Puy. Mai 1291.

Arch. nat., P. 493², cote 1133. — Id., PP. 38.

39. — F. et H. de messire Eustache, seigneur d'Allegre, chevalier, pour son château de Chaumilly, en Auvergne, avec le mandement. Samedi après les Brandons. 1309.

L. M. C., t. I, p. 397. — Arch. nat., P. 493². cote 1134.

Digitized by Google

AMIONS (D'), Amyons.

40. — F. et H. de Hugues et Guichard d'AMIONS frères, damoiseaux, fils de feu Simon d'Amions, pour leur maison d'Amions « alors limitrophe entre le Forez et le Roannais. » Jeudi après Saint-Martin-d'Hiver (16 novembre) 1290.

L. M. C., t. I, p. 316. — Arch. nat., P. 4931, cote 1000. — Id., PP. 38.

41. — F. et H. par Jean d'Amions, damoiseau, pour la maison noble d'Amions. 1324.

L. M. C., t. I, p. 360.

Même hommage, plus la dîme qu'il percevait dans ladite paroisse. 20 juin 1334.

Arch. nat., P. 4918, cote 513. — Id., PP. 38.

42. — F. et H. de Pierre d'Amions, pour son hôtel et sa maison d'Amions, plus des cens et rentes au village d'Amions, près Saint-Germain-Laval. 9 novembre 1351.

L. M. C., t. I, p. 412. — Arch. nat., P. 4928, cote 799. — Id., PP. 38.

AMPUYS (D'), Ampuits, Ampuy, Ampoys, *de Amputeo.*

43. — F. et H. de noble Jean d'AMPUYS, du diocèse de Vienne, au nom de sa femme Clémence, pour les granges de Rosey et du Colombier sises dans le mandement de Saint-Marcellin-en-Forez, biens qui avaient été légués à ladite Clémence par Guillaume Maréchal, son premier mari. 6 décembre 1328.

Arch. de la Loire.

44. — Jean, seigneur d'Ampoys (d'Ampuy), fait hommage au comte de Forez de plusieurs héritages, à cause de sa femme. 25 juin 1334.

Arch. nat., P. 4918, cote 509. — Id., PP. 38. — R. G.

Digitized by Google

45. — F. et H. de Raoul d'Ampuits, *de Amputeo*, dit Calaburdin, *alias* Calebret, damoiseau, pour cens et rentes au mandement de Saint-Galmier. 14 juillet 1335.

Arch. nat., P. 490², cote 151. — Id., PP. 38.

46. — Jean, fils de Pierre d'Ampuy, fait hommage à Aimard de Roussillon et d'Annonay, pour ce qu'il a à Ampuis. 7 octobre 1360.

N. F.

47. — F. et H. de Jean d'Ampoys, dit Vachera, pour sa maison del Pas et deux moulins dans le mandement de Chatellus. 1381.

Arch. de la Loire.

ANGERIEU (D'), Angerès, Angerez, Angireu, Angirieu, *de Angeriaco, de Angiriaco.*

48. — F. et H. de Jocerand d'ANGERIEU, *de Angiriaco*, seigneur de la Lande, pour sa maison de Saleres au mandement de Néronde, sa maison de la Lande, à Saint-Marcellin, et cens à la Mure et à la Brosse. 24 mars 1306.

Arch. nat., P. 490¹, cote 76. — Id., PP. 38. — R. G.

49. — F. et H. de Marguerite d'Angerieu, veuve de Gerenton Blanc, chevalier, fille de feu Guy d'Angireu, damoiseau, pour ses maisons de Saint-Marcellin et de la Lande. 1311. Vendredi après Saint-Denis (15 octobre).

Arch. nat., P. 492⁴, cote 891. — Id., PP. 38.

50. — Composition entre Jean, comte de Forez, et nobles Pierre Augier, *alias* d'Angerieu, damoiseau, et Poncet, son fils, touchant la seigneurie de Saint-Bonnet les Oleres (les Oules), par laquelle il est déclaré que le fief et hommage-lige dudit lieu appartiennent au comte de Forez. 12 juin 1317.

Cart. du comté de Forez, ou *Livre des compositions*, n° 79. — Arch. nat., P. 1401, cote 1079.

Digitized by Google

51. — Geoffroy d'Angerieu, seigneur de Saint-Bonnet-les-Oules, reconnait tenir en fief du comte de Forez ses maison, terres et seigneurie de Saint-Bonnet-les-Oules. 22 juin 1334.

Arch. nat., P. 491², cote 434. — Id., PP. 38. — R. G.

52. — Pierre d'Angerieu, damoiseau, seigneur de Saint-Bonnet-les-Oules, vend, au prix de 120 livres tournois, à Robert de Chalus, chevalier, seigneur d'Entraigues et de Bouthéon, plusieurs cens et rentes, tant tenus en franc-alleu que mouvant en fief du comté de Forez, lesdits cens sis dans les paroisses de Chatellus et Saint-Christôt-en-Jarez. 13 juin 1390.

N. F. — Huillard-Bréholles, n° 3799. — Arch. nat., P. 1397¹, cote 502. Original sur parchemin.

53. — F. et H. de noble Antoine d'Angerieu, seigneur de Saint-Bonnet-les-Oules et de Grandris, pour la maison forte de Saint-Bonnet et sa maison de Grandris. 1441.

L. M. C., t. II, p. 185.

ANJO (D').

54. — Girard d'Anjo, fils de Guy de Roussillon, reconnaît tenir en fief, du comte de Forez, le château de Grammont (probablement Maimont) et ses dépendances. 26 avril 1316.

R. G., n° 642.

55. — F. et H. de Girard, seigneur d'Anjo, fils émancipé de Guy de Roussillon, seigneur d'Anjo, pour le château de Grammont, *alias* Meymont (Maimons) au diocèse de Clermont (près Olliergues, Puy-de-Dôme). 26 juillet 1316. Plus ce qu'il a dans la paroisse d'Ecotay. (Voir *Roussillon*.)

Arch. nat., P. 490¹, cote 23. — Id., PP. 38.

ANLEZY.

56. — F. et H. de noble et religieux frère Jean d'Anlezy, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Montbrison, pour la maison de Château-le-Bois. 1441.

L. M. C., t. II, p. 185.

Digitized by Google

APCHON. Voy. Saint-Germain.

APPENSAT.

57. — F. et H. de Jean Appensat, fils de Hugues, bourgeois de Saint-Galmier, pour moulins audit lieu, tenus en emphytéose du comte de Forez. 1298. — Pour une maison à Saint-Germain-Laval et cens au village de Bussy, acquis par lui de Hugues de Saint-Jean, chevalier, et de Pierre de Teyl, damoiseau. 12 juillet 1323.

Arch. nat., P. 492², cote 662. — Id., PP. 38. — N. F.

58. — F. et H. de Pierre Appensat, fils de Jean, et d'Agnès, sa femme, pour une dîme à Rochan, au mandement de Donzy, confinée par la dîmerie d'Arnould, seigneur d'Urfé, des cens et tailles à Sury-le-Bois et à Balbigny, mandement de Néronde, une maison à Saint-Germain-Laval, dite maison bourgeoise, tenue à hommage-lige. 26 août 1323 (*alias* 1324), 11 décembre 1328, 22 août 1333, 7 juin 1337 (*alias* 1335).

R. G. — Arch. de la Loire. — Arch. nat., P. 493¹, cote 1048; P. 491², cote 427; P. 490², cote 122. — Id., PP. 38.

F. et H. du même pour cens et rentes à Saint-Galmier. 11 décembre 1333.

Arch. nat., P. 490³, cote 225. — Id., PP. 38.

59. — F. et H. de Marguerite Appensat, veuve de Jean Bérenger, pour cens et rentes à Cervière. 1333.

Arch. nat., P. 491², cote 442. — Id., PP. 38.

ARCIES (d').

60. — Jean, sire d'Arcies, vend à Gilles, chambellan du comte de Forez, les villages de Nervieu et de Mizéricu. 1258.

Huillard-Bréholles, n° 352.

ARCON (d').

61. — F. et H. de N... d'Arcon, pour maison, vigne et terres en la paroisse de Saint-André. Mai 1389.

Arch. nat., P. 490³, cote 242. — Id., PP. 38.

Digitized by Google

ARELLES (D').

62. — F. et H. de Jean d'ARELLES, écuyer, et de Margaronne, sa femme, pour cens et rentes en la franchise de Saint-Galmier et à Chambost. 26 juin 1336.

Arch. nat., P. 490[1], cote 4. — Id., PP. 38.

ARFEUILLES (D'), *de Arfoglia*.

63. — Hugues d'ARFEUILLES, *d'Arfoglia*, tenant fief mouvant du comte de Forez. 1260 à 1300.

HUILLARD-BRÉHOLLES, n° 1050.

ARLENT (D').

64. — F. et H. de Pons d'ARLENT, au comte de Forez, en 1263. — (Famille également possessionnée en Velay).

Cart. de Saint-Sauveur. Table.

✠ ARNAUD.

65. — Etienne ARNAUD tient en fief du comte de Forez divers tènements sis à Renaisons. 1222.

Titre produit par A. CHAVERONDIER. *Titres du comté de Forez*, App., p. 595.

Ce seigneur fit partie de la croisade contre les Albigeois en 1322.

66. — F. et H. de Guillaume Arnaud, chevalier, pour une dîme à Saint-André-en-Roannais, et moitié du péage dudit lieu, plus des terres et mouvances au château de Saint-Haon, à Roanne et à Saint-André. 1290. Jeudi après la Pentecôte (25 mai).

Arch. nat., P. 494[1], cote 1228. — Id., PP. 38. — H. B., n° 1050.

67. — F. et H. de Simon Arnaud, damoiseau, pour divers cens en la paroisse de Saint-André et celle de Renaisons. 12 juin 1317.

Arch. nat., P. 492[1], cote 813. — Id., PP. 38.

Digitized by Google

68. — Guichard Arnaud, chevalier, reconnait tenir en fie de Jean II, comte de Forez, une dîme et divers cens dans la paroisse de Renaison. 21 avril 1364.

Arch. nat., P. 1398[3], cote 707. — Inv. Luillier, n° 707. — H. B., n° 2894.

69. — F. et H. de Hugues Arnaud, damoiseau, pour deux moulins et prés au mandement de Saint-Bonnet. Septembre 1291.

Arch. nat., P. 493[2], cote 1128. — Id., PP. 38.

70. — Hugues et Jean Arnaud, de Saint-Bonnet-le-Château, reconnaissent tenir en fief du comte de Forez, un moulin sis à Chayresat? Septembre 1291.

R. G.

71. — F. et H. de Pierre Arnaud, damoiseau, pour le fief de Chabannes-en-Forez. 1303. Témoins Pierre de Rochefort, Guillaume du Vernay, chevaliers, et le sire Mathieu de Boisvair.

Cart. des Francs-Fiefs. Table. — Arch. nat., P. 490[1], cote 26. — Id., PP. 38.

72. — F. et H. de Jean et Pierre Arnaud, *del Chabanes*, *alias* de Montarchier, enfants de Hugues Arnaud, de Montarchier, damoiseaux, pour maison, grange et terre de Chabanes en la paroisse d'Estivareilles. 8 mars 1324, 16 juin 1325 (ou 1327).

Arch. de la Loire. — Id. — Arch. nat., P. 491[2], cote 397. — Id., PP. 38.

Autre fief des mêmes, en 1333 et 1334.

L. M. C., t. I, p. 370, 396.

73. — F. et H. et promesse d'aveu par Jean Arnaud, fils d'Antoine Arnaud, notaire, à Ysabelle, dame de Roussillon. 1405.

Arch. nat., P. 494[2], cote 1314. — Id., PP. 38.

Digitized by Google

ARNOUL, Arnulphi.

74. — F. et H. de Michel ARNOUL, Arnulphi, pour une maison sise au château de Montbrison. 14 août 1332, 1333.

Arch. nat., P. 491[1], cotes 338 et 308. — Id., PP. 38. — R. G. — DE CHARPIN-FEUGEROLLES. *Cart. des Francs-Fiefs.* Table.

En 1181, un Arnoul était maître de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, de Montbrison.

AROD, Aroud, *Arodi.*

75. — F. et H. de Guionet AROD, *alias* Aroud, fils de Hugues, mari de Marguerite, fille de feu Hugues Aroud dit Groyet, damoiseau, pour domaine et droits dans les confins de Saint-Galmier et dans le château de la Tour-en-Jarez. 1313-1314. Le 8 des ides d'août (5 août).

Arch. nat., P. 491[3], cote 512.

76. — F. et H. de Guigon Arod, damoiseau, pour cens et rentes dans le mandement de Montbrison. 1334.

Arch. nat., P. 494[1], cote 1236. — Id., PP. 38.

77. — F. et H de Pierre Aroud *(Arodi)*, dit Assaylis, pour ce qu'il possède dans les limites de Saint-Galmier. 15 mars 1336.

Arch. nat., P. 490[1], cote 59. — Id., PP. 38.

78. — F. et H. de Eustache et Jean Arod *(Arodi)*, fils de Jacquemet, pour ce qu'ils possèdent dans la seigneurie de Riverie. 11 mai 1402.

G. — N. F.

79. — F. et H. de Bonnet Arod à la dame de Villars, pour ce qu'il possède à Riverie. 1440.

Ibid.

ARTAUD, Arthaud.

80. — F. et H. de Guillaume ARTHAUD, damoiseau, pour différents biens sis au mandement de Chatellus. 13 février

Digitized by Google

1327. (v. st.) Témoins : messire Pierre de Rochefort, chevalier, Mathieu de Boisvair et Jean Maréchal, damoiseaux.

Arch. nat., P. 4923, cote 739 — Id., PP. 38. — Arch. de la Loire.

81. — F. et H. de Guillaume Arthaud, dit la Mathera ? pour cens et rentes au moulin *del Pas*, sur le chemin de Malval à Chatellus. 15 juillet 1334.

Arch. nat., P. 4901, cote 41. — Id., PP. 38.

AUBÉPIN (DE L'), Aubespin, *de Alba-Spina*.

82. — F. et H. de Huguonet de l'AUBÉPIN, *de Alba-Spina*, damoiseau, pour droits et rentes dans le mandement de Fontaneys (Fontanès, canton de Saint-Héand). 13 avril 1330. Témoins : nobles personnes Pierre de Rochefort, Bochard de Chantoys, Guichard du Says, chevaliers, et Guillemet Cordeyls.

Arch. de la Loire.

83. — F. et H. de Pierre de l'Aubépin, damoiseau, pour cens et rentes dans la paroisse de Cordelles, par lui vendus à charge de réméré à Guillaume du Verdier, chevalier, 19 janvier 1331.

Arch. nat., P. 4922, cote 694. — Id., PP. 38.

84. — F. et H. de Guillaume de l'Aubépin, fils et héritier universel de Hugues de l'Aubépin, jadis damoiseau, pour cens, rentes et servis (sans désignation de lieux). 15 décembre 1403.

Arch. de la Loire.

AUBERT. Voy. AUDIBERT.

85. — H. au duc de Bourbon par André AUBERT, *alias* Audibert, et sa femme Jeanne de Belmont, pour tout ce que lui et sa femme tiennent au comté de Forez et spécialement pour deux maisons sises à Montbrison. 13 mai 1441.

R. G.

Digitized by Google

AUBIGNY (D'), Albignieu, *de Albigniaco*.

86. — Renaud, comte de Forez, sire de Beaujeu, approuve la vente de certains biens qui sont de son fief, vente faite par Guillaume, seigneur d'AUBIGNY, *de Albigniaco*, à Barthélemy Alaisson, bourgeois de Montbrison. Août 1268.

DE CHARPIN. *Cart. des Francs-Fiefs*, p. 63 — H. B., n° 467.

87. — F. et H. de messire Guillaume d'Aubigny, chevalier, à la comtesse Jeanne de Montfort, comme tutrice de Jean, comte de Forez, son fils, pour le château de Chalain-d'Uzore. 1283.

L. M. C.. t. I, p. 310.

88. — Guillaume d'Aubigny, *de Albignaco*, ne pouvant monter à cheval, envoie son fils Guillaume auprès du comte de Forez pour lui prêter hommage de Chalain-d'Usore. Jeudi avant *Oculi*. (19 mars) 1289.

Arch. nat., P. 491[3], cote 555. — Id., PP. 38.

AUBIN (DE SAINT-).

89. — Hugues [de SAINT-AUBIN], Geoffroi de la Curée et Héloïse, femme dudit Geoffroi, pour dédommager le comte de Forez des biens qu'ils ont cédés en alleu à Pierre de Saligny, reconnaissent tenir à foi et hommage dudit comte et reprennent de lui tout ce qu'ils pouvaient avoir dans la paroisse de *Vandonessa*, et dans divers ténements sis en la paroisse de Chalancon. 1268.

Arch. nat., P. 490[1], cote 30. — DE CHARPIN. *Cart. des Francs-Fiefs*, p. 81. — H. B., n° 476.

AUDIBERT.

90. — F. et H. de André et Mathieu AUDIBERT, frères, pour maisons et dépendances à Montbrison. 15 septembre 1400.

Arch. nat., P. 494[2], cote 1295. — Id., PP. 38.

Digitized by Google

AUGEROLLES (D'), Augeroles, Augirolles, Ogeroles, Ogerolles. Voy. CUMBES (de).

91. — Pierre d'AUGIROLLES, *alias* d'Ogerolles, damoiseau, fils de feu Godemar d'Augirolles, chevalier, vend à Jean, comte de Forez, la moitié du château de Feurs et dépendances. 1295.

Arch. nat., P. 1394², cote 120. — H. B., n° 939.

92. — F. et H. de Guillaume d'Augirolles, dit Liorsas, damoiseau, pour le château et seigneurie de Saint-Polgue, et ce qu'il tient à Saint-Just-en-Chevalet. 1316. Mercredi après Sainte-Madeleine (28 juillet).

G. — N. F.

93. — F. et H. lige de Guillaume d'Augiroles, dit Loysatz (*alias* Lorsas), seigneur de Saint-Polgue, chevalier, pour le château de Saint-Polgue, jurable et rendable, avec le mandement, juridiction et toutes appartenances, et pour la grange de Contenczon (Contenson). 10 novembre 1317.

Arch. de la Diana. — *Cart. du comté de Forez*, f° 78. — L. M. C., t. I, p. 351.

Ce seigneur avait épousé Amphelise du Vernet, sœur de Plotard du Verney.

LE LABOUREUR.

94. — F. et H. de Guillaume d'Augerolles, premier du nom, à l'église de Lyon, pour divers biens qu'il possède à Saint-Symphorien-le-Châtel, Rive-de-Gier et autres lieux, sauf l'hommage et fidélité qu'il doit au comte de Forez. 21 mars 1319. Témoins : Artaud de Saint-Germain, chevalier, Etienne de Saint-Priest, Hugonin Charpinelly et Hugon d'Augerolles, seigneur d'Yvour, damoiseaux.

LE LABOUREUR. Généalogie des d'Augerolles.

Autre hommage du même à l'église de Lyon pour les biens de sa mère, Clémence Guys. 1329.

Ibid.

Digitized by Google

95. — F. et H. lige de Guillaume d'Augerolles, dit Boissonners, seigneur de Saint-Polgue, pour les château et mandement de Saint-Polgue, juridiction, fiefs et arrière-fiefs et dépendances, et pour les possessions, justices, fiefs et arrière-fiefs qu'il a dans les paroisses de Saint-Just-en-Chevalet, Saint-Priest-la-Prugne, Saint-Julien-d'Odes, Saint-Romain-d'Urfé, Juré, Saint-Martin-Lestra et Souternon, et pour sa grange de Contanson, avec terres, prés, garennes, pêches, cours d'eau et autres dépendances. 9 mai 1326. Témoins : messire Guillaume du Verney, chevalier, et Mayet, damoiseau.

Arch. de la Loire. — R. G.

Même fief de ce seigneur, le 23 décembre 1328 et 1329 et 9 mai 1336.

R. G. — Arch. de la Loire. — Le Laboureur.

Ce seigneur mourut sans laisser de lignée et donna, en 1374, tous ses biens à Guillaume du Verney, son neveu, fils de Plotard du Verney et beau-frère de Guillaume Ier d'Augerolles, à la charge de porter son nom et ses armes.

Le Laboureur.

96. — F. et H. de Hugues d'Augerolles, *alias* Ogeroles, dit le Moyne de Saint-Polgue, *de Sapolgo*, damoiseau, pour possessions et droits dans les paroisses de Villerest, de Saint-Sulpice et de Lentigny-en-Roannais *(in patria Rodanensi)*. 14 février 1325 et 1327.

Arch. de la Loire. — Arch. nat., P. 492[3], cote 792; P. 493[1], cote 1042. — Id., PP. 38. — R. G.

Hugues d'Augerolles fut surnommé le Moine, parce qu'il avait porté quelque temps l'habit dans l'abbaye de Savigny.

97. — F. et H. de Guicharde del Rochaigu, damoiselle, veuve de Jean d'Augerolles, pour des rentes dans le mandement de Roanne *(Rodanne)*. 18 septembre 1378. (Voir *Rochaigu*.)

Arch. de la Loire.

Digitized by Google

98. — F. et H. de Guillaume du Verney, dit d'Augerolles et Boissoneri, seigneur de Saint-Polgue, pour son château de Saint-Polgue et appartenances et tout ce qu'il possède dans les paroisses de Saint-Just-en-Chevalet, de Saint-Priest-la-Prugne, de Saint-Romain-sous-Urfé et de Saint-Martin-Lestra, pour sa grange de Contenson et dépendances, et tous autres droits qu'il a dans le comté de Forez, à l'exception des rentes, dîmes et droits qu'il possède dans le mandement et ville de Saint-Germain-Laval. 29 mars 1389. Témoin : noble seigneur Guichard, seigneur d'Urfé, chevalier.

Arch. de la Loire.

Ce seigneur était fils de Plotard du Verney, frère d'Amphelise, qui avait épousé Guillaume Ier d'Augerolles, et avait hérité en 1374 des biens de la famille d'Augerolles dont il prit le nom et les armes.

Le Laboureur.

99. — Antoine Fouldra, dit d'Augerolles, damoiseau, reconnaît tenir en fief et hommage-lige du duc de Bourbon, comte de Forez, sa maison appelée d'Augerolles, sise au-dessous du château de Saint-Just-en-Chevalet, avec sa grange de Contanson et autres biens. 1er octobre 1400.

Arch. nat., P. 1399, cote 781. — H. B., n° 4300.

Ce seigneur était probablement le fils ou le petit-fils de Jeanne d'Augerolles, fille de Guillaume II d'Augerolles dit Boissonnet, et de Jean de Fouldras (Foudras), dont sont descendus, suivant le Laboureur, tous les seigneurs du nom de Foudras.

100. — F. et H. de Antoine d'Augerolles, chevalier, seigneur de Saint-Polgue, pour le château dudit lieu. 1441.

L. M. C., t. II, p. 185.

101. — F. et H. de noble Jean d'Ogiroles, seigneur de Saint-Polgue, pour son château dudit lieu. 1459.

L. M. C., t. II, p. 252.

Digitized by Google

102. — F. et H. de noble Dauphin d'Ogeroles, pour son château de Saint-Polgue. 1478.

Ibid., t. II, p. 314.

La famille d'Augerolles, qui tirait son nom du fief d'Augerolles, situé à Saint-Romain-d'Urfé, a possédé dans le Forez la seigneurie de Saint-Polgue (de Sapolgo, que l'on devrait écrire Sapolgue), Contanson, les Farges, Cornillon-en-Roannais (paroisse de Mably), Montarboux, Commière, Roche et des droits et rentes à Saint-Just-en-Chevalet, Saint-Romain-d'Urfé et Saint-Martin-Lestra.

AUGIER. Voy. Angerieu (d') et Ogier.

AURIOL (d'). Voy. Gorce (de la).

AVÈZE (d').

103. — F. et H. d'Andise, dame d'Avèze, pour sa maison d'Avèze et pour celle qu'elle a à Saint-Galmier. 27 juin 1334.

Arch. nat. — G.

AY (d').

104. — F. et H. de Jocerand d'Ay, damoiseau, au seigneur de Roussillon et d'Annonay. 1324. (Voir *Roussillon*).

Arch. nat. — G.

AYCELLIN, Aicelin, Asselin, *Aycellini*. Voy. Montaigu.

105. — *Egidius Aycellini*, chevalier, seigneur de Montagut (Montaigu), cède au comte de Forez des fiefs que tenaient de lui Etienne Ferrat, Guillaume et Estienne ..., lesquels devront en faire hommage audit comte. 28 mai 1326.

Cart. du comté de Forez, n° 139.

106. — Hommage de Asselin de Montagu au comte de Forez, pour possessions dans les paroisses de Chateldon, Dorat, Paillerez, près la Dore, de Celle, d'Arconsat, de la Loubière et d'Arfeuilles. 26 mai 1336.

Recueil de la Diana, t. III, p. 32. — *Cart. du comté de Forez*, n° 138.

Digitized by Google

107. — Gilles Aicelin, le Jeune, chevalier, fils de noble Gilles Aycelin, chevalier, seigneur de Montaigu (le Blain), rend hommage au duc de Bourbonnais, pour le château de Chateldon, Dorat et autres lieux. 29 janvier 1341 et 2 mai 1343.

H. B., n° 2284. — Arch. nat., P. 1374[1], cote 1382; P. 490[2], cote 189; P. 491[2], cote 436. — Id., PP. 38.

AZERGUE (D').

108. — Jean d'Azergues, damoiseau, tant en son nom qu'en celui de sa femme, Béatrix de Chantois, reconnaît tenir en fief et hommage-lige du duc de Bourbon, comte de Forez, sa maison de Buffardan (paroisse de Saint-Martin-la-Sauveté), avec divers cens et rentes. 1er octobre 1400.

H. B., n° 4309. — Arch. nat., P. 1399, cote 781.

AZEU (D').

109. — F. et H. de Pierre et Thomas d'Azeu, fils de Jean, pour leur maison d'Azeu. 8 juin 1334.

Arch. nat., P. 492[3], cote 771. — Id., PP. 38.

B

BADE.

110. — Guy, comte de Forez, confirme, sous réserve d'arrière-fief, une vente faite à Hugues Bade, bourgeois de Saint-Haon, par Jean, seigneur de Chatellus. 1276.

De Charpin. *Cart. des Francs-Fiefs*, p. 21.

BAFFIE (DE), *de Baffia*.

111. — Composition entre Guillaume de Baffie, *de Baffia*, le Jeune, et Guy, comte de Forez, par laquelle Guillaume abandonne au comte de Forez, tout le droit qu'il peut

Digitized by Google

avoir sur le comté de Forez, du chef d'Eléonore de Forez, sa mère, et s'engage à lui faire hommage-lige pour les châteaux et villes de Précieu *(Presseu)*, de Jullieu *(Juilleu)*, de Villedieu *(Viladeu)*, de Cremeaux *(Cromels)* et de la terre de Saint-Bonnet. Lesdits quatre châteaux jurables et rendables alternativement deux par deux, si le roi de France et le comte de Poitiers y consentent; de son côté, le comte de Forez doit faire assiette à Guillaume, de 250 livres viennoises de rente. 1244.

H. B., n° 242. — Inv. Luillier, n° 944. — Arch. nat., P. 1400[2], cote 992. Orig. sur parch. jadis scellé de trois sceaux.

112. — Guillaume, sire de Baffie, reçoit en fief de Guy, comte de Forez, divers cens en deniers et en grains, que celui-ci avait sur le tènement de la Celle, sis entre l'Orme de Gratavolp, le village de Poncins et l'eau du Lignon, et en échange il transporte audit comte, vingt sols de rente qu'il percevait annuellement sur le marché de Montbrison et dix sols sur le prieuré de Chandieu. Août 1251.

H. B., n° 317. — Arch. nat., P. 1395[2], cote 302. — *Cart. des Francs-Fiefs*, p. 135.

BALAVANT.

113. — F. et H. de Jean Balavant? et de Marguerite de Pons, sa femme, pour cens, dîmes et charnage au lieu de la Bruyère. Vendredi après Saint-Jean-Baptiste. (27 juin) 1348.

Arch. nat., P. 491[1], cote 288. — Id., PP. 38.

BALBIGNY (de).

114. — Rainaud, comte de Forez, confirme l'abandon fait au chapitre de Notre-Dame de Montbrison, par Dalmas de Balbigny, de trois métérées de terre dépendant de la maison de la Brèche, *de la Bereschi*, et il confère ce fief à Berlion, doyen dudit chapitre, s'y réservant le droit de garde et de haute justice. Novembre 1263.

Cart. des Francs Fiefs du Forez, p. 18. — H. B., n° 401.

Digitized by Google

115. — Lundi après Saint-Hilaire (16 janvier) 1300 (v. st). Marguerite, veuve de Dalmas de Balbigny, chevalier, et Alix, leur fille, vendent au doyen du chapitre de Notre-Dame de Montbrison, des cens et rentes à Balbigny (près Montbrison), relevant en fief du comte de Forez.

Arch. nat., P. 1394², cote 123.

BALZAC. Voy. Bauzac.

BARGE (de la), *de Bargia*.

116. — Gaudemar de la Barge, *de Bargia*, vend à Jean, comte de Forez, pour le prix de 40 livres tournois, le droit de basse justice que ledit comte, à l'époque où Gaudemar était sous la tutelle de sa mère Marguerite, lui avait donné en fief, sur tout le territoire situé au-delà de l'église de Saint-Savin, *alias* Saint-Sabin, entre les mandements de Malleval, d'Argental, de Thoil et de Jurieu; territoire que son père Jocerand de la Barge possédait en franc-alleu, et que plus tard ladite Marguerite, au nom de ses enfants, avait reconnu tenir en fief-lige du comte de Forez, sauf l'hommage dû à Guy de Roussillon, seigneur d'Anjo. 21 juin 1317.

Arch. nat., P. 1395¹, cote 204 *bis*. — H. B., n° 1447. — Inv. Luillier, n° 204.

Famille originaire d'Auvergne.

117. — F. et H. de noble Jacerand de la Barge, chevalier, pour sa maison de la Pra, au mandement de Malleval. 1378.

L. M. C., t. II, p. 62.

BARGES (de), *de Bargiis*.

118. — Lettres de donation faite par Jean, comte de Forez, à messire Pierre de Barges, seigneur de Sainte-Agathe, de la maison, château et mandement de Sainte-Agathe, avec haute et basse justice et plein pouvoir de lever

Digitized by Google

fourches patibulaires dans le mandement en la même forme et manière que les autres nobles du pays, réservé le fief et hommage-lige, jurable et rendable. Le mardi avant les Brandons. (23 février) 1311.

CHAVERONDIER. *Appendice* à l'inv. Luillier, p. 636.

119. — F. et H. de Pierre de Barges, *de Bargiis*, chevalier, et de Guillaume de Barges, damoiseau, pour les château, terre et seigneurie de Sainte-Agathe, maisons à Montbrison et à Pleuvey, cens et tailles et domaine à Essertines (en Châtelneuf). Le vendredi *post Carnisprivium vetus*. (26 février) 1311.

Arch. nat., P. 490[3], cote 254. — Id., PP. 38. — R. G.

120. — F. et H. de messire Guillaume de Barges, chevalier, au comte Jean, pour son château de Sainte-Agathe. Lundi après le dimanche de *Reminiscere*. (4 mars) 1314.

Arch. nat., P. 493[1], cote 1018. — Id., PP. 38. — R. G.

121. — F. et H. de Guillaume de Barges, pour cens et rentes à Essertines et autres lieux et une maison à Montbrison. 1er novembre 1323.

Arch. nat., P. 492[4], cote 830. — Id., PP. 38.

122. — F. et H. de Guillaume de Barges, pour le château de Sainte-Agathe et une maison sise au château de Montbrison. 11 septembre 1333.

Arch. nat., P. 490[1], cote 97. — Id., PP. 38. — R. G.

123. — F. et H. de Guillaume de Barges, pour des cens et rentes à Chalain (d'Uzore) et autres lieux. 5 avril 1335.

Arch. nat., P. 491[3], cote 468. — Id., PP. 38.

H. du même pour cens et rentes aux mêmes lieux. 6 avril 1336.

Arch. nat., P. 490[3], cote 217. — Id., PP. 38.

Guillaume de Barges vendit, le 11 janvier 1347, au comte de Forez, divers cens sur les moulins de Pleuveys.

Digitized by Google

124. — Hélis, *alias* Hélise, veuve d'Etienne de Barges, pour cens et tailles à Essertines et une maison sise près de celle de Guillaume de Barges au château de Montbrison. 26 août 1322 et 24 octobre 1334.

Arch. nat., P. 493², cote 1105 ; P. 491², cote 461. — Id., PP. 38. — R. G.

125. — F. et H. de noble Agnès Guyne, veuve de Geoffroy de Barges, damoiselle et tutrice de leurs enfants, pour sa maison de Merlieu (près Montbrison) et ce qu'elle possède au lieu de la Planche, dans les mandements d'Essertines et de Chatelneuf, et pour une maison et des cens au château de Montbrison. 11 novembre 1335.

Arch. nat., P. 491², cote 369. — Id., PP. 38. — L. M. C., t. I, p. 397.

126. — F. et H. de noble Etienne de Barges, seigneur de Merlieu, pour sa maison de Merlieu. 1459.

L. M. C., t. II, p. 250.

BAROILLES (DE), Baroylles, *de Baroylia*.

127. — F. et H. de Pierre de BAROILLE, *de Baroillia*, fils de Jean de Baroille, pour une maison sise à Saint-Germain-Laval. 1315. 11 juillet 1322.

Arch. nat., P. 492⁴, cote 880. — Id., PP. 38.

(A. F.) Arthaut de Saint-Germain, seigneur de Montrond, reconnaît avoir reçu l'hommage de Pierre de Baroille, *de Baroglia*, pour une maison sise à Saint-Germain-Laval, au-dessous de la chapelle de Sainte-Madeleine, acquise de Pierre Chosson. 22 juillet 1316.

Arch. nat., P. 492², cote 653. — Id., PP. 38. — R. G.

128. — F. et H. de Girin de Baroilles, *de Baroylia*, au comte de Forez, pour cens et rentes et maison dans le château de Saint-Germain-Laval. 25 juillet 1322.

Arch. nat., P. 492¹, cote 617. — Id., PP. 38.

129. — F. et H. d'Alise, veuve de Girin de Baroille, da-

Digitized by Google

moiselle, pour la grange de Boèse, domaine et censives en la paroisse de Saint-Germain-Laval. 13 janvier 1338.

Arch. nat., P. 4901, cote 52. — Id., PP. 38.

BASTET DE CRUSSOL, *Crucioli*.

130. — Humbert, dauphin de Viennois, cède à Jean, comte de Forez, le fief du Puy de Vachayren, que tient Giraud (BASTET), seigneur de Crussol *(Crucioli)*. 1296. — Contrat de mariage du comte Jean.

L. M. C., t. III, *Preuves*, p. 78.

131. — Jean, comte de Forez, hommage le 25 avril 1325, à Edouard, comte de Savoie, et le 18 janvier 1326, à Guigues, dauphin de Viennois, le château de Fontanès avec ses mandement et dépendances, dont partie est tenue de lui par Marguerite Bastet de Crussol *(Crucioli)*, héritière de Paturel *(Pastorelli)* de Saint-Priest, damoiseau.

H. B., nos 1770, 1791.

132. — Giraud Bastet, seigneur de Crussol (en Vivarais) reconnait tenir en fief du comte de Forez, les châteaux de Cornillon et de Saint-Germain-Laval et partie de celui de Fontanès, ainsi que des possessions à Saint-Just-en-Chevalet. 15 mai 1341.

Arch. nat., P. 4931, cote 964. — Id., PP. 38. — R. G.

Ce seigneur était fils aîné de Jean de Bastet, seigneur de Crussol, et de Béatrix de Poitiers, fille de Luce de Beaudiner et de Guillaume de Poitiers, et héritière de son frère, Guillaume de Poitiers.

Le 14 décembre 1343, Giraud, sire de Crussol, chevalier, passe procuration pour vendre au comte de Forez, Guy VII, la moitié du château et du mandement de Saint-Germain-Laval, et tout ce qu'il possédait aux mandements de Saint-Just-en-Chevalet et de Souternon.

H. B., no 2363. — Arch. nat., P. 1395[1], cote 216.

Digitized by Google

Le 18 janvier 1344, Béatrix de Poitiers, dame de Crussol et des baronnies de Beaudiner et du Fay, passe procuration pour vendre en son nom la moitié du château et mandement de Saint-Germatn-Laval, et tout ce qui lui appartient aux mandements de Saint-Just, Souternon et lieux circonvoisins.

H. B., n° 2359. — Arch. nat., P. 1395[1], cote 217.

Le 26 janvier 1344, les procureurs de Béatrix de Poitiers, dame de Crussol et de Beaudiner, et de Giraud Bastet, seigneur de Crussol et de Beaudiner (son fils), vendent à Guy, comte de Forez, pour le prix de 5.100 florins d'or, la moitié des château et mandement de Saint-Germain-Laval, avec ce qu'ils possèdent à Saint-Just-en-Chevalet et Souternon.

H. B., n° 2360. — Arch. nat., P. 1394[1], cote 19.

Le même comte avait déjà acquis en 1302, d'Arthaud de Saint-Germain, l'autre moitié de Saint-Germain-Laval.

133. — H. de Giraud Bastet, seigneur de Crussol, à Jean, comte de Forez, par tout le droit qu'il a sur le château de Fontanès, avec la ville de Saint-Denis-sur-Coise (sans date).

Arch. nat., P. 493[2], cote 1135. — Id., PP. 38.

Guillaume, sire de Crussol, deuxième fils de Jean Bastet et de Béatrix de Poitiers, afin de se libérer de ses dettes, vend à Guy, comte de Forez, pour le prix de 2.150 florins, sa part du château de Fontanès, sa forteresse audit lieu et tous les droits qui en dépendent. 15 juillet 1352.

Arch. nat., P. 1394[1], cote 18. — H. B.

BATIE (DE LA), *de Basticia.*

134. — F. et H. de Beraudon de la BASTIE, *de Basticia*, fils et héritier de Jehan, dit Galochin, damoiseau, pour cens et rentes à Montbrison et les dîmes qu'il possède au vignoble du Boschet et au lieu du Sauzey, près de Saint-Romain-le-Puy. 5 octobre 1329.

Arch. nat., P. 491[3], cote 518. — Id., PP. 38.

Digitized by Google

Même hommage, le 13 octobre 1330. Témoins : Jean du Verney, seigneur de Grézieu, Durand de Chatelus, Philippe de Sury, damoiseau, Jean d'Avelles et Etienne d'Epinac, *de Espinacio*, clercs.

Arch. de la Loire.

135. — F. et H. de Beraudon de la Bastie, pour cens et rentes à Montbrison et huit pleins *chaptaux* de raisins pour la dîme de la vigne du Boschet. Le lundi après les octaves de la Pentecôte. (23 mai) 1334.

Arch. nat., P. 490², cote 118. — Id., PP. 38.

136. — F. et H. de noble Pierre de la Bastie, seigneur de Magnieu, pour tout ce qu'il tient audit lieu. 15 mai 1441.

Arch. nat., P. 491¹, cote 354. — Id., PP. 38. — R. G. — L. M. C., t. I, p. 184.

BAULME, Baulmes (des).

137. — F. et H et den. de Claude des Baulmes, au duc de Bourbon, comte de Forez, à cause des château, châtellenie et mandement d'Argental. 17 décembre 1496, 1497.

Mémoire Courbon du Ternay, 2e prop., p. 65.

BAUZAC (de), Balzac.

138. — F. et H. de Catherine de Bouthéon, veuve de Bertrand de Bauzac, pour le village de Valenches et appartenances. Samedi après Saint-Luc (20 octobre) 1291.

Arch. nat., P. 492⁴, cote 873. — Id., PP. 38. — R. G.

139. — F. et H. de Lambert de Bauzac, *alias* Bausac, damoiseau, au comte de Forez, à cause de son château de Saint-Bonnet, pour tout ce qu'il a à Montchauvet *(Mons-Calvitus)*, paroisse de Saint-Nizier. 1291.

Arch. nat., P. 493², cote 1075. — Id., PP. 38. — R. G.

140. — F. et H. de Ponchon de Bauzac, *alias* Balzac, damoiseau, pour le mas de Laval et ce qu'il possède au mas

Digitized by Google

de Malcombe, de la Garde et *de Mechinenchi?* au mandement de Saint-Bonnet (le Château). 1333, 5 mars 1334.

Arch. nat., P. 494[1], cote 1234. — Id., PP. 38. — L. M. C., t. I, p. 396.

141. — F. et H. de Bertrand de Bauzac, pour partie du château de Bauzac, au diocèse du Puy. Lundi après Sainte-Madeleine. (24 juillet) 1346.

Arch. nat., P. 490[3], cote 228 *bis*. — Id., PP. 38.

142. — F. et H. rendu au duc de Bourbon, comte de Forez, par Loys, seigneur de Bauzac, au nom de Marguerite de la Prunière, *alias* Prunerie, sa femme, et Blaise de la Prunière, fils de cette dernière, pour le fief de Luriec et de Valenches, au mandement de Saint-Bonnet-le-Châtel, et pour les villages de Lyoret et de Fogerolles. 1er août 1457.

Arch. nat., P. 492[2], cote 637. — Id., PP. 38. — R. G. — L. M. C., t. II, p. 246.

BEAUCÈVRE (DE), *de Beaucevra.*

143. — F. et H. de Girin de Beauceur, pour cens et rentes dans la paroisse de Violeys. Mai 1262.

Arch. nat., P. 490[2], cote 174. — Id., PP. 38.

144. — F. et H. de Dalmas de BAUCÈVRE, pour le droit qu'il a sur le tènement du Val-Philipon, près Balbigny.

Arch. nat., P. 490[2], cote 141. — Id., PP. 38.

BEAUDINER, Beldinar, *de Bello-Prandio.*

145. — F. et H. de Aymar, sire de BEAUDINER *(Beldinar)*, fils de Guillaume, pour le château de Cornillon et ses dépendances. Juillet 1245.

Arch. nat., P. 492[2], cote 725. — Id., PP. 38. — R. G.

Ce seigneur vendit le 6 février 1271 (n. st.), moyennant 620 livres v. à Aymar, seigneur d'Annonay, le château d'Ay (de Ayo), *au diocèse de Vienne, ainsi que le fief de Roiffieu.*

Digitized by Google

Il est fait mention dans l'acte de son fils Guillet ou Guillemet, et de Josserand d'Uzon (d'Usson), caution de la vente.

Arch. nat., P. 1392[1], cote 729. — H. B., n° 515.

Guillemet ou Guillaume de Beaudiner épousa, le 17 novembre 1321, Sibille, fille de Beraud de Solemniac (Solignac).

Arch. nat., P. 1398[1], cote 656.

Aymar laissa aussi une fille, Luce de Beaudiner, qui porta la seigneurie de Cornillon dans la maison de Poitiers, par son mariage avec Guillaume de Poitiers.

146. — F. et H. de Guillaume de Poitiers, damoiseau, au nom de sa femme, Luce, fille de Guillaume de Beaudiner, pour le château de Cornillon et ce qu'il tient à Saint-Germain-Laval. Vendredi après Saint-Michel. (2 octobre) 1294. *Alias* vendredi après Saint-Philippe et Saint-Jacques.

Arch. nat., P. 492[3], cote 756. — Id., PP. 38.

En 1325, le comte Jean céde au comte de Savoie l'hommage du château de Cornillon, avec son mandement et dépendances, château jurable et rendable que tient de lui noble dame Luce de Beaudiner, et dont le mandement s'étend de l'autre côté du fleuve de la Loire.

Arch. de la Chambre des Comptes de Turin.

147. — F. et H. de Luce, dame de Beaudiner *(Belli Prandii)* et du Fayn, pour ses château, terres et seigneuries de Cornillon et de Saint-Germain-Laval. 1315.

N. F.

F. et H. de ladite dame pour le château de Cornillon et ce qu'elle possède au mandement de Saint-Just-en-Chevalet. 1325.

Arch. nat., P. 1401[1], cote 1034. — L. M. C., t. I, p. 362.

H. de ladite dame, comme héritière de Gaudemard d'Augerolles, pour ce qu'elle a dans le mandement de Saint-Just-en-Chevalet. 10 mars 1330.

Arch. nat., P. 494[1], cote 1252. — Id., PP. 38.

H. de ladite dame pour Saint-Germain-Laval et Cornillon

Digitized by Google

avec la justice moyenne et basse et tout ce qu'elle possède à Saint-Just-en-Chevalet. 4 août 1333.

Arch. nat., P. 1401[1], cote 1034. — Id., P. 490[3], cote 244. — Id., PP. 38.

BEAUFRANCHET. Voy. Bonfranchet et Pellet.

✠ BEAUJEU (de).

148. — Humbert de Beaujeu cède à Guigues, comte de Forez, les châteaux et villes de Monmalas, Pouilly, Limas, Pommiers, Francheville, Chamelet, Amplepuis, Saint-Bonnet et tous les fiefs qu'il possède au-delà de la Loire. Fin du xiie siècle.

Arch. nat., P. 491[2], cotes 419, 420. — H. B., n° 39.

149. — Par un traité conclu, le 8 mai 1222, entre Guy IV, comte de Forez et Humbert V, sire de Beaujeu, confirmant un premier accord passé au commencement du xiiie siècle, entre Guy II, comte de Forez, et son fils Guy III, d'une part, et Guichard IV, sire de Beaujeu, d'autre part, les seigneurs de Beaujeu cèdent et abandonnent aux comtes de Forez et à leurs successeurs, les fiefs ou chasements de Néronde, de Saint-Maurice, d'Ouches et d'Urfé et les hommages et fidélités dus par les seigneurs de ces châteaux, se réservant toutefois les fiefs d'Arnaud de Saint-Marcel à Sainte-Colombe, du Charnsalas à Saint-Priest (la Roche) et celui de Saint-Just-la-Pendue. Il est en outre stipulé que le château de Couzan, que Hugues Damas, homme-lige du comte de Forez, avait reçu en fief dudit Guichard de Beaujeu et que ledit Humbert avait reconnu tenir en fief d'Hervé, jadis comte de Nevers, est rendu et remis, ainsi que l'hommage de ce château, au comte de Forez; le seigneur de Beaujeu s'engageant à obtenir le désistement plein et absolu de la comtesse de Nevers, avant l'octave de la fête de Saint-Jean-Baptiste prochaine.

Arch. nat., P. 1388[2], cote 34. — H. B., n° 93. — L. M. C., t. III, n° 50.

Digitized by Google

« *L'acte porte que ce premier accord fut passé sous le comte Guy II et son fils Guy III mort outre mer.* » *Ce dernier ayant succédé à son père vers 1200 et Guy III étant mort en 1203, la date de cet acte se trouve comprise entre ces deux années.*

150. — F. et H. du seigneur de Beaujeu au comte de Forez, Guy IV, pour les châteaux de Chamelet, Saint-Trivier et Amplepuis. 8 mai 1222.

L. M. C., t. III, *Preuves*, n° 50.

151. — Marie, comtesse de Nivernais, notifie au comte de Forez qu'elle tient quitte Humbert, sire de Beaujeu, pour le fief de Couzan, en considération de ce qu'il a pris d'elle en fief Chevagny et Aloignet, qu'il tenait précédemment en franc-alleu. Décembre 1224.

Arch. nat., P. 4931, cote 1034. — H. B., n° 109.

152. — Guigue, comte de Nivernais et de Forez, et Humbert, sire de Beaujeu, étant en désaccord au sujet de la mouvance de Chamelet et de la restitution du fief de Couzan, dont ce dernier avait obtenu l'investiture par jugement du roi, renouvellent le pacte du 27 mars 1223; le sire de Beaujeu abandonne de nouveau au comte de Forez tout le droit qu'il pouvait avoir sur le château de Couzan et remet au comte les lettres de jugement qu'il avait obtenues du roi; il renonce également au fief de Chamelet. De son côté et en compensation, le comte de Forez donne au sire de Beaujeu, en franc-alleu, Chambost et les appartenances et ce qu'il avait acquis d'Assalit de Lavieu, jadis chevalier et tout ce qu'il possédait à Sainte-Colombe, sous la condition que le seigneur de Beaujeu ne pourra élever aucune forteresse dans les lieux à lui cédés. Décembre 1229.

Arch. nat., P. 1401[1], cote 1044. — *Livre des Compositions du comté de Forez*, p. 76. — H. B., n° 135. — Texte publié *in-extenso* dans l'inventaire Luillier. Chaverondier, p. 486.

Digitized by Google

153. — Humbert, sire de Beaujeu, prête serment de fidélité à Guy, comte de Nevers et de Forez, contre tout homme vivant ou mourant, excepté contre le roi de France, l'archevêque de Lyon, le comte de Champagne, Archambaud, sire de Bourbon et le comte de Mâcon. Deux arbitres nommés par le comte de Forez et le sire de Beaujeu devront régler tout débat qui pourrait s'élever entre eux. 24 janvier 1234. (n. st.)

Arch. nat., P. 1401[1], cote 1040. — H. B., n° 173.

154. — Transaction entre Humbert de Beaujeu, sire de Montpensier, connétable de France, d'une part, et Renaud, comte de Forez et sire de Beaujeu, et Isabelle, sa femme, d'autre part, par laquelle ceux-ci abandonnent à Humbert le château de Perreux ; ce dernier s'engage à leur en rendre hommage et conserve la jouissance de tous les fiefs qui lui ont été cédés au-delà de la Loire par Guichard de Beaujeu, son cousin germain ; en échange de cet abandon, ledit Humbert renonce à tous les droits qu'il pouvait prétendre par succession ou autrement sur la baronnie de Beaujeu. 20 octobre 1268.

Arch. nat., P. 1368[1], cote 1589. — H. B., n° 472.

155. — Louis de Forez, sire de Beaujeu, en exécution d'une des clauses de la transaction conclue entre son père et Humbert de Beaujeu, sire de Montpensier, connétable de France, s'engage à payer à son frère Guy, comte de Forez, pour la réception des fiefs de Joux et d'Amplepuis, 1.500 livres viennois. Juin 1273.

Arch. nat., P. 1364[1], cote 1308. — H. B., n° 563.

156. — Louis de Forez, seigneur de Beaujeu, reconnait tenir en fief et hommage-lige de Guy, comte de Forez, son père, les terres de Joux (sous Tarare) et d'Amplepuis. Octobre 1273.

Arch. nat. — G.

Digitized by Google

BEAULIEU (Eglise, prieuré de).

157. — Guy, comte de Nivernais et de Forez, abandonne à titre de fief perpétuel à l'église de Beaulieu, le droit qu'il pouvait avoir sur la moitié de la forêt de Nays (par. des Noës), moitié que Wilelme de Changy, *de Changiaco*, chevalier, tenait en fief de lui et avait donnée à ladite église, donation approuvée par les fils dudit seigneur. 1er juin 1230.

De Charpin-Feugerolles. *Cart. des Francs-Fiefs*, p. 46.

158. — Guy, comte de Forez, reconnaît avoir reçu satisfaction de la prieure, du prieur et du couvent de Beaulieu, pour tous les acquêts qu'ils ont pu faire depuis trente ans en fiefs, arrière-fiefs et alleux. Décembre 1277.

Cart. des Francs-Fiefs, p. 69.

BEAUVOIR (de), *de Bellovisu*.

159. — F. et H. de Amédée de Beauvoir, de Briand de Saint-Priest, chevaliers, et de Florie de Jarez, dame de Lignières, comme héritiers de feu Guigues de Jarez, chevalier, pour les châteaux et seigneuries de Miribel et de Thoil. 19 juillet 1334.

Arch. nat., P. 492², cote 708. — Id., PP. 38. — R. G.

160. — F. et H. de noble dame Jeanne de Beauvoir, dame de Beauchatel et d'Argental, pour les châteaux de ce nom et la moitié de celui du Theil (Thoil) qu'elle tenait avec messire Gérard de Roussillon, chevalier, seigneur de Veauche, et avec noble Guy de Roussillon, son frère, pour l'autre moitié, comme co-seigneurs avec elle dudit château du Theil. 26 juillet 1363.

Arch. nat., P. 492³, cote 735. — Id., PP. 38. — G. — L. M. C., t. I, p. 448.

BECH, Bec, Becz.

161. — F. et H. de Philibert de Bech (de Becz), écuyer, pour sa maison de Rilly. 1459.

L. M. C., t. II, p. 250.

Digitized by Google

Famille possessionnée à la Garde, Goutelas, la Motte, Saint-Vincent, Saint-Hilaire et Cordelles.

162. — F. et H. de Jean de Becz à Guillaume du Verdier, seigneur de Cordelles, pour cens et dîmes au même lieu. 3 des ides de septembre. (10 septembre) 1314.

Arch. nat., P. 4931, cote 936. — Id., PP. 38.

BECHIVET.

163. — F. et H. rendu à Guy Damas, seigneur de Couzan et de la Perrière, co-seigneur de Roanne, par Jean BECHIVET, pour le tènement de Dimeral. 13 octobre 1390.

Alph. COSTE, *Histoire de Roanne*, p. 118.

BELLE-BOUCHE, *Bella-Boqua, Belboca.*

164. — F. et H. par Garite, *Bella Boqua*, de la Tour-en-Jarez, pour une pièce de terre. 3 février 1333.

N. F. — G.

BÉRENGER, Béranger, Béringer.

165. — Bail à cens perpétuel d'un moulin dit de Royon, que fait tourner le ruisseau sortant de l'étang de Royon sis au-dessous du ruisseau de Cervière, cédé par le comte de Forez, Jean Ier, à Jean BÉRINGER, de Cervière. Jeudi après Saint-Martin-d'Hiver. 1294.

R. G.

166. — F. et H. de Mathieu Bérenger, curé des Salles, *de Salis*, et de Cervière, pour une maison sise à Cervière et appelée Beauregard, et des cens et rentes dans les paroisses des Salles et de Noirétable. 21 novembre 1330.

Même hommage le 4 septembre 1333 et 16 juin 1334.

Arch. nat., P. 4924, cote 863 ; P. 4912, cote 400 ; P. 4912, cote 469. — Id., PP. 38.

Digitized by Google

F. et H. de Jean Béringer, pour cens à Cervière. Octobre 1333.

Arch. nat. — G.

BESANÇON.

167. — Perrin Besanson? et Bertrand, son fils, reconnaissent tenir en fief du comte de Forez, une vigne appelée la Perrine (la Perrière), sise près de Montbrison. 1371.

Arch. nat., P. 1402³, p. 1394.

BESSE (de), *de Bessio, de Becia.*

168. — F. et H. de noble Pierre de Besse, *de Becia*, damoiseau, pour le château de Volore, en Auvergne, au nom de sa femme, Marguerite de Thiers. 1350.

L. M. C., t. I, p. 409.

169. — F. et H. lige de noble Ponce de Besse, *de Bessio*, damoiseau, au nom de noble Clémence de Besse, sa mère, veuve de Etienne de Prunet, *de Pruneto*, damoiseau, pour les villages de Lionet et de Feugiroles, de Faverges, de Somayreu, de Fis, de Tréols, le mas de Valenches, les villages et territoires de Chasalet et del Vort, de Charbonnières, d'Asols, de Crépinges, de Frayssen (Fraisse) et les villages de Neyrols et du Tronchet (mandement de Saint-Bonnet-le-Château). 28 mars 1389.

Arch. de la Loire.

BLANC, *Albi.*

170. — F. et H. de Jarenton Blanc *(Albi)*, damoiseau, pour le mas de Seyssel, au mandement de Saint-Bonnet-le-Chastel. Mardi après la Nativité de Notre-Dame. (11 septembre) 1291.

Arch. nat., P. 491³, cote 558. — Id., PP. 38.

Digitized by Google

171. — F. et H. de Guillaume Blanc *(Albi)*, chancelier de Forez, pour sa grange de Seyssel, située dans le mandement de Saint-Bonnet-le-Châtel. Témoins : Hugues d'Acre, Hugues de Rochefort, chevaliers, messire Ennemond du Champ, *de Campo*, et Chatard d'Ecotay, damoiseaux. 1327.

Arch. de la Loire.

F. du même et d'Armand Blanc, dit Flachon, damoiseau, son frère, pour le mas de Seyssel, au mandement de Seyssel. 12 septembre 1333.

Arch. nat., P. 491², cote 408. — Id., PP. 38.

Même hommage de Armand Blanc, dit Flachon, du 8 mars 1333.

Arch. nat., P. 490¹, cote 46. — Id., PP. 38.

172. — Guy, comte de Forez, reçoit l'hommage d'Etienne Blanc, damoiseau, pour sa maison du Fay *(del Fayn)*, sise au mandement de la Tour-en-Jarez, et reconnaît que celui-ci possède la haute et moyenne justice, depuis la rivière d'Ozon jusqu'aux mandements de Saint-Chamond, Saint-Priest et Rochetaillée, et promet de ne rien réclamer sur les terres allodiales dudit Etienne en dehors de ladite maison. Février 1373. (n. st.)

Arch. nat. — *Cart. du comté de Forez*, KK. 1113, f° 154 verso. — H. B., n° 571 A.

BLOT (DE).

173. — Isabeau de BLOT, veuve de Paillard d'Urfé, cède au duc de Bourbon les terres de Bussy et de Souternon, en échange de celle de la Condamine. 1444. (Voir *Chauvigny*.)

Arch. nat., P. 1360, cote 823. — N. F.

174. — F. et H. de Gonon de Blot, damoiseau, pour son château de Boisset (lès-Montrond), acquis de la maison de Lavieu. 1458.

L. M. C., t. II, p. 248.

Digitized by Google

BOCHARD, Bochars de Chantois.

175. — F. et H. de Hugues, dit Bochars, chevalier, pour ce qu'il a à Crozet et dans la paroisse de Tourzy. Samedi après les feux. (25 février) 1290.

Arch. nat., P. 4931, cote 1032. — Id., PP. 38. — R. G.

176. — F. et H. de Bochard de Chantois, chevalier, pour sa maison-forte de Chantois (par. de Bully), le mas de Recheygneu et une île sur la Loire, au-dessus du port de Chantois. Dimanche après Sainte-Catherine. (26 novembre) 1290.

Arch. nat., P. 4922, cote 721. — Id., PP. 38.

Dans la commune de Pommiers se trouvent également un fief de Chantois et le domaine de Bochard.

177. — F. et H. de noble Bochard de Chantois, pour le château ou maison-forte de Chantois et les mas de Clavelière et de Chazelles, dit de Rechigneu. Lundi après les octaves de Pentecôte. (31 mai) 1333.

Arch. nat., P. 4901, cote 54. — Id., PP. 38. — L. M. C., t. I, p. 392. *Cet auteur ajoute que Bochard de Chantois était de la maison de Lavieu.*

BOCHARD, Bouchard.

178. — Hugues Bouchard, damoiseau, reconnaît tenir en fief d'Artaud, prieur de Saint-Sauveur, les curtils de la Faugeyre, de Repoir et de la Volpilière. Septembre 1274.

De Charpin-Feugerolles. *Cart. de Saint-Sauveur*, p. 184.

179. — Guillaume Bouchard, damoiseau, reconnaît tenir en fief du prieuré de Saint-Sauveur, divers droits et fonds non spécifiés. 23 juillet 1312.

Cart. de Saint-Sauveur, p. 190.

180. — Jean Bouchard, fils et héritier de Guillaume Bouchard, damoiseau, renouvelle la reconnaissance faite par

Digitized by Google

son père, le 23 juillet 1312, et jure fidélité au prieur de Saint-Sauveur. 30 janvier 1329.

Cart. de Saint-Sauveur, p. 191.

181. — Noble Guillaume Bochard, d'Argental, fils et héritier de feu Jean Bochard, chevalier, reconnaît tenir en fief direct *(in rectum Feudum)* du prieuré de Saint-Sauveur, les courtils de Faugère, de Repouer et de la Volpillière, et fait le serment de fidélité au prieur, Guillaume Villate. 21 mars 1385.

Cart. de Saint-Sauveur, p. 193.

BOCZONNELLE (DE), Boissonnelle.

182. — F. et H. de Jean de BOCZONNELLE (Boissonnelle), fils de Girard, pour le moulin du Bruchet, mandement de Saint-Just, et sa maison de Cervière. 12 décembre 1321. 20 juin 1322. Plus le curtil de Fontguyt.

Arch. nat., P. 492[4], cotes 851 et 810. — Id., PP. 38.

183. — F. et H. de Agathe, veuve de Jean de Boczonnelle, tutrice de leurs enfants, pour le courtil de Fontguyt, au mandement de Saint-Just, et ce qu'elle a en divers lieux. 12 mars 1333.

Arch. nat., P. 490[2], cote 177. — Id., PP. 38.

184. — F. et H. de Marguerite, fille de Jean Boczonnelle, de Saint-Just-en-Chevalet, et de Pierre Torals, son mari, pour maisons à Saint-Just et le moulin de Bruchet. 10 février 1340. (n. st.)

Arch. nat., P. 490[2], cote 148. — Id., PP. 38.

BOERON, Boyeron.

185. — F. et H. de Pierre BOERON, docteur ès-lois, à Renaud de Forez, comme seigneur de Bellegarde, pour tout ce qu'il a dans ce mandement, notamment pour sa maison de Ternant, *alias* Cruvant. 6 juillet 1347.

Arch. nat., P. 491[3], cote 501. — Id., PP. 38.

Digitized by Google

186. — F. et H. lige de Suzanne Boeron, de Saint-Galmier, fille et héritière de Catherine Boyeron, en son nom et au nom de sa fille Jeanne, femme de Pierre Favre, de Saint-Galmier, pour cens et rentes. 15 juin 1382.

Arch. de la Loire.

BOIS (DU).

187. — F. et H. rendu à noble dame Alice, veuve de Guy, seigneur de la Perrière et co-seigneur de Roanne, par Durand du Bois et Alix, sa femme, de la paroisse de Saint-Germain (l'Espinasse), pour leur maison de Baygnal et dépendances. Janvier 1303.

Alph. Coste, *Histoire de Roanne*, p. 86.

BOISVAIR (DE), *de Boscovario.*

188. — F. et H. de Jean, *alias* Etienne de Boisvair, *de Boscovario*, fils de feu Guillaume de Boisvair, et de Pierre, fils de feu Jean de Boisvair, pour leur maison de Boisvair, à Pouilly (lès-Feurs) en Forez. Samedi après l'Ascension. (16 mai) 1292.

Arch. nat., P. 493², cote 1137. — Id., PP. 38.

Au mois de mars 1256, le comte de Forez échangeait divers cens et rentes avec Falcon de Boisvair.

Bibliothèque de Roanne.

189. — F. et H. de Jean de Boisvair au comte Jean, pour plusieurs cens et rentes à Félines (Saint-Marcel de Félines). 18 juillet 1323.

Arch. nat., P. 493¹, cote 983. — Id., PP. 38.

190. — F. et H. de Mathieu de Boisvair, pour le bois de la Flosteyre et divers cens au mandement de Donzy. 19 juin 1315 et 4 janvier 1320.

Arch. nat., P. 493¹, cote 1057. — Id., PP. 38. — R. G.

Digitized by Google

Le samedi après les octaves de Saint-Michel (8 octobre) 1317, Mathieu de Boisvair reconnaît tenir en fief du comte de Forez, sa maison de Boisvair, sise à Pouilly (lès-Feurs).

Arch. nat., P. 4931, cote 1059. — Id., PP. 38. — R. G.

191. — F. et H. de vénérable et discrète personne, messire Mathieu de Boisvair, professeur ès-lois, pour cent sols viennois de rente et autres biens qu'il a acquis de noble seigneur Briand de Lavieu, dans la paroisse de Jurieu (Juré), au territoire de l'Alamanderi et lieux circonvoisins. 13 décembre 1328. Témoins : Hugues de Mauvoisin, chevalier, Me Guillaume Blanc.

Arch. de la Loire.

192. — F. et H. de Mathieu de Boisvair, professeur ès-lois, pour cens et rentes à Fredureu, au mandement de Saint-Just-en-Chevalet. 23 août 1332.

Arch. nat., P. 4928, cote 715. — Id., PP. 38. — R. G.

F. et H. du même, pour ses maisons de Pélucieu et de Boisvair. 21 août 1333.

Arch. nat., P. 4913, cote 470. — Id., PP. 38.

Fief du même pour une maison à Pouilly et sa part du pressoir dudit lieu. 12 juillet 1334.

Arch. nat., P. 4913, cote 501. — Id., PP. 38. — R. G.

193. — F. et H. de Mathieu de Boisvair, pour une maison sise à Balbigny, au mandement de Néronde. 5 mars 1330.

Arch. nat., P. 4932, cote 1092. — Id., PP. 38.

H. du même pour cens et rentes à Balbigny et à Cervière. 13 avril 1338.

Arch. nat., P. 4912, cote 465. — Id., PP. 38.

194. — F. et H. de Mathieu de Boisvair à Guy, comte de Forez, pour cens et rentes sis aux mandements de Chatelneuf et d'Essertines. 27 septembre 1340.

Arch. nat., P. 4912, cote 413. — Id., PP. 38. — R. G.

Digitized by Google

195. — F. et H. de Pierre de Boisvair, professeur ès-lois, fils d'autre Pierre de Boisvair, et de Jean, son frère, pour une maison à Pouilly, partie de la dîme de Renaison et cens et rentes à Félines, Marclop et Saint-Laurent-la-Conche. 13 mai 1334.

Arch. nat., P. 490[1], cote 21. — L. M. C., t. I, p. 396.

196. — F. et H. de Pierre de Boisvair, pour la dîme des blés dans la paroisse de Cottance et des cens et rentes au mandement de Donzy. 8 juin 1336.

Arch. nat., P. 490[1], cote 60. — Id., PP. 38. — R. G.

Autre hommage du même pour la dîme de Renaison. 4 avril 1337 et 25 juin 1338.

Arch. nat., P. 491[1], cote 337; P. 491[3], cote 476. — Id., PP. 38.

Autre hommage du même pour cens et rentes dans la paroisse de Violeys. 6 décembre 1340.

Arch. nat., P. 491[2], cote 464. — Id., PP. 38.

197. — F. et H. de Pierre de Boisvair, professeur en droit, fils de Pierre de Boisvair, et Jean, son frère, pour une maison à Pouilly, partie de dîme à Renaison et cens et rentes à Félines, Marclop et Saint-Laurent-la-Conche. 6 avril 1345.

Arch. nat., P. 490[2], cote 186. — Id., PP. 38.

198. — F. et H. de Jean de Boisvair, fils de Mathieu, pour ses maisons de Pouilly et de Pélucieu, et domaine, étang et censives dans les paroisses de Savignieu et de Saint-Just-en-Chevalet et dans le mandement de Donzy. 12 avril 1347.

Arch. nat., P. 490[1], cote 92. — Id., PP. 38.

Même hommage de ce seigneur, plus des cens à Donzy et à Sury-le-Bois. 18 avril 1363.

Arch. nat., P. 490[1], cote 77. — Id., PP. 38.

199. — F. et H. de Jean de Boisvair, pour sa grange de Saint-Léger, avec terres, prés et garennes et le moulin de

Digitized by Google

Brenant, sis dans le mandement de Néronde, et pour une vigne au vignoble de Pouilly. 15 juillet 1381.

Arch. de la Loire.

200. — F. et H. lige de Perrotin de Boisvair, damoiseau, pour maisons et places ayant appartenu à Jean de Boisvair, et sises à Pouilly, près des places de Mathieu de Boisvair et le chemin qui va de Pouilly à Balbigny. Mars 1393.

Arch. de la Loire.

201. — F. et H. de Guiot de Boisvair, damoiseau, et de Françoise, son épouse, fille et héritière universelle de noble seigneur Ploton Verd, chevalier, pour sa maison de Saint-Bonnet-le-Château et les rentes qu'ils possèdent dans le village de la Tourette, pour cens à Magnieu-Hauterive et à Saint-Germain-Laval, tous biens advenus à la dite Françoise, du chef de son père. Dernier mars 1393. Témoins : Arnolphe d'Urfé et Raoulet de l'Aire, chevaliers. (Voir *Verd.*)

Arch. de la Loire.

202. — F. et H. de noble Antoine de Boisvair, seigneur de Pélucieu, pour sa maison-forte de Pélucieu. 1441.

L. M. C., t. II, p. 185.

BOISY (DE), *de Boysiaco.*

203. — F. et H. de Jean de Boisy, bourgeois de Saint-Haon, pour cens et rentes nobles. Témoins : Jean de Chalmazel, Renaud de Bressolles, chevaliers, Jean de Vigènes, chanoine de Langres. 1362.

L. M. C., t. I, p. 138.

204. — F. et H. de Jean de Boisy, *de Boysiaco*, évêque d'Amiens, pour les château, terre et seigneurie et haute justice de Pierrefite (commune de Saint-Haon). 1401.

Arch. nat., P. 494², cote 1280. — Id., PP. 38.

205. — Henri de Boisy, damoiseau, héritier de Jean de

Digitized by Google

Boisy, évêque d'Amiens, son oncle, constitue pour ses procureurs Jacquet de Boisy, son frère, et Guillaume Roquelin, damoiseaux, à l'effet de vendre le château et seigneurie de Pierrefite, ainsi que la terre del Pra, en Forez. 1411.

N. F.

BOLEZA, *Bolsa.*

206. — F. et H. au seigneur de La Roche, par Guillaume Boleza, habitant de la Roche (en Reignier), pour cens et rentes audit lieu. 29 juillet 1333.

Arch. nat., P. 1399[1], cote 755. — H. B., n° 2022.

BOLLAND.

207. — F. et H. de Mathieu Bolland ? de Saint-Germain-Laval, pour vignes audit lieu. 11 juillet 1322.

Arch. nat., P. 492[4], cote 867. — Id., PP. 38.

BOLLERON. Voy. Tholigny.

BONFRANCHET (de), Boisfranchet.

208. — F. et H. de Guy de Bonfranchet, *alias* Boisfranchet, damoiseau, pour sa maison de Marcieu, domaine et droits en dépendant, sis en la paroisse de Saint-Rambert, et pour cens et rentes dans les mandements de Saint-Bonnet-le-Château, Miribel, Saint-Marcellin et Saint-Victor-sur-Loire. 4 juin 1334.

Arch. nat., P. 491[1], cote 316. — Id., PP. 38. — L. M. C., t. I, p. 396.

Même fief de ce seigneur, le 18 mai 1334, plus une vigne au vignoble d'Argental, en la châtellenie de Saint-Marcellin.

Arch. nat., P. 490[3], cote 251. — Id., PP. 38.

BONGRAND.

209. — F. et H. de Isabelle Bongrand, femme de Guillaume, et de sa sœur, femme de Simon, filles de feu Mabille

Digitized by Google

de la Cortine, pour cens et rentes et héritages à Villemontais, en Roannais. 1410.

Arch. nat., P. 494², cote 1268. — Id., PP. 38.

BONLIEU (Couvent de).

210. — Guy, comte de Forez, reconnaît avoir reçu satisfaction de Cécile, abbesse de Bonlieu, et de son couvent, pour tous les acquêts de fiefs, arrière-fiefs et alleux qu'ils ont pu faire depuis trente ans. Septembre 1277.

De Charpin. *Cart. des Francs-Fiefs du Forez*, p. 82.

BONNEFONT (de).

211. — F. et H. de Hugues de Bonnefont, damoiseau, pour maison, domaine à Mably et cens et rentes à Tourzy et à Saint-Bonnet (les-Carts), aux lieux de Rive et de Valeye, au mandement de Crozet; biens provenant de la succession d'Alise de la Marche, sa tante, veuve de sire Humbert de l'Espinace. 12 novembre 1328 et 5 janvier 1337.

Arch. nat., P. 492², cote 616 *bis*; P. 491³, cote 507. — Id., PP. 38. — R. G.

212. — F. et H. de Jean de Bonnefont, fils de Hugues de Bonnefont, damoiseau, pour sa maison appelée du Verney, en la paroisse de Noally, rendu à Alise, dame de Couzon et de la Perrière. 8 octobre 1350.

Arch. du Roannais.

213. — F. et H. de Jean de Bonnefont, damoiseau, pour sa maison d'Eys, dans le mandement de Saint-Just, et ce qu'il a dans le mas de Rolo, même mandement, et dans le mas du Poyet, ainsi que pour une maison sise à Mably. 19 septembre 1378.

Arch. de la Loire.

214. — F. et H. de Jean de Bonnefont, damoiseau, fils de noble Jean de Bonnefont, seigneur d'Eys, chevalier,

Digitized by Google

pour cens et rentes, droits et moulin dans la paroisse de Mably. 1391 et 29 avril 1395.

Arch. de la Loire.

BONNET (SAINT-) (DE).

215. — Le lundi avant la fête de Saint-Pierre (25 juin) 1263, Maurice de SAINT-BONNET, prévôt en l'église du Puy, reconnaît tenir en fief du comte de Forez, le village de Blayrac et dépendances.

Arch. nat., P. 4932, cote 1094. — Id., PP. 38. — R. G. — L. M. C., t. I, p. 262.

BONNET-LE-CHATEAU (SAINT-). Voy. LAVIEU.

BONNET-LES-CARTS (SAINT-). Voy. VIEUX.

✠ BONNEVIE (DE), *Bonæ Vitæ.*

216. — F. et H. de Blanchette, veuve de Mathieu de BONNEVIE, au nom de ses enfants, pour sa grange de Montagnac, au mandement de Saint-Bonnet-le-Château. Octobre 1291.

Arch. nat., P. 4911, cote 347. — Id., PP. 38.

Guillaume de Bonnevie prit part à la VIIe Croisade.

Charte de 1250.

217. — F. et H. de Jehan de Bonnevie *(Bonæ Vitæ)*, pour sa maison de Montagnac, domaine et mouvance et pour la Maison-Blanche *(Alba)*, en la châtellenie de Saint-Bonnet-le-Château. 18 octobre 1333 et 4 septembre 1337.

Arch. nat., P. 4923, cote 750 ; P. 4901, cote 89. — Id., PP. 38.

Hommage du même seigneur, le 10 mai 1334, pour ce qu'il possède au château de Lavieu et au mandement de Monsupt.

R. G.

Digitized by Google

218. — F. et H. de Mathieu de Bonnevie, fils de Jean de Bonnevie, de Saint-Bonnet-le-Châtel, pour sa maison de Montagnac. 11 décembre 1346.

Arch. nat., P. 491³, cote 478. — Id., PP. 38.

219. — Autorisation accordée par Louis II, duc de Bourbon, à Marguerite, veuve de Mathieu de Bonnevie, tutrice de François, fils et héritier dudit Mathieu, *petit pupille*, de différer la foi et l'hommage des biens qu'il tient de lui. 28 mars 1392.

Arch. de la Loire.

F. et H. de Marguerite, veuve de Mathieu de Bonnevie, damoiseau, mère et tutrice de François, fils et héritier dudit Mathieu, pour sa maison de Montagnac, avec prés, rives, bois, garennes et toutes dépendances, et pour le mas de Planchars et la moitié des rentes que feu Perceval de Bonnevie, frère dudit Mathieu, avait à Saint-Bonnet-le-Château. 17 avril 1395.

Arch. de la Loire.

220. — F. et H. de François Montagnac de Bonnevie, pour son château de Montagnac. 1441.

L. M. C., t. II, p. 185.

BONVAIR (DE), *de Bonovario*.

221. — F. et H. de Jean de BONVAIR, *de Bonovario*, pour sa maison de Bonvair, en Roannais, en la paroisse de Mably. 12 août 1335, plus des cens et rentes à Saint-Haon-le-Châtel.

Arch. nat., P. 493¹, cote 930. — Id., PP. 38. — R. G. — L. M. C., t. I, p. 397.

BONVIN (DE), *Bonivini*.

222. — F. et H. de Jean de BONVIN *(Bonivini)*, damoiseau,

Digitized by Google

pour censives en la paroisse de Trellins, tènement del Morter. 3 mai 1339.

Arch. nat., P. 490², cote 127. — Id., PP. 38. — N. F.

223. — F. et H. de Hugues de Bonvin, pour sa maison-forte de Marcoux. 1399.

Arch. de la Loire.

BORDIER.

224. — F. et H. de Thomas et Jean Bordier *(Borderii)*, pour cens dans la ville de Montbrison et dans les mandements d'Essertines et de Châtelneuf, et pour des maisons sises en la paroisse de la Madeleine, à Montbrison. Mars 1289.

H. de Jean Bordier, pour une *(mot effacé)* sise au château de Monbrison. 5 décembre 1337.

Arch. nat., P. 491³, cote 556; P. 491², cote 401. — Id., PP. 38.

BORDON, Burdoins.

225. — F. et H. de Jean Bordon, *alias* Burdoins, damoiseau, de la paroisse de Saint-Nizier, diocèse de Mâcon, sous la réserve de la fidélité qu'il doit à Pierre de Rochefort, pour tous les biens qui lui ont été donnés par Girin de Balbigny, aux Chambons. 24 juillet 1322 et 15 mars 1327. Témoins : Pierre de Creypinges, Poncet d'Angerieu et Guigues Arod, damoiseaux.

Arch. nat., P. 490², cote 130; P. 492⁴, cote 860. — Id., PP. 38. — Arch. de la Loire. — N. F.

BORJATE (de la), Borjete, *de Borjata*.

226. — F. et H. de Jean, curé de Saint-Martin, et de Pierre de la Borjate, pour sa maison de la Borjate, *de Borjata*. 4 août 1334.

Arch. nat., P. 490², cote 119. — Id. PP. 38 — R. G.

227. — F. et H. de Guillaume de la Borjate, *de Borjata*,

Digitized by Google

alias Borjete, pour maison et jardin sis au courtil de la Borjate, avec terres, rentes et censives à Saint-Julien et Cervière. 4 août 1334.

Arch. nat., P. 492[3], cote 798. — Id., PP. 38.

BOST (DU), Bosc (du), Bos (du), *de Bosco.*

228. — F. et H. d'Etienne du Bosc, *de Bosco,* docteur ès-lois, de Saint-Germain-Laval, et de sa femme Agnès, fille de Girard de Boczonelle (Boissonnelle), pour la moitié de la terre de Rotaval, près le château de Saint-Just-en-Chevalet, ainsi que pour sa maison de Paladuc, au mandement de Cervière. 24 mai 1317.

Arch. nat., P. 492[2], cote 661. — Id., PP. 38.

Fief du même Etienne, du 3 décembre 1321 et 12 juin 1322.

Arch. nat., P. 490[3], cote 249; P. 490[2], cote 115. — Id., PP. 38.

229. — F. et H. de Etienne du Bosc, de Saint-Germain-Laval, veuf d'Agnès, pour Jean, son fils, pour sa maison de Paladuc et dépendances. 21 août 1333 et 25 mars 1334.

Arch. nat., P. 491[2], cote 420; P. 491[1], cote 323. — Id., PP. 38.

230. — Jean du Bosc, majeur de 14 ans, autorisé de son père Antoine? du Bosc, fait hommage de sa maison de Paladuc. 1334.

N. F.

Même hommage de Jean du Bosc, du 5 juin 1344.

Arch. nat., P. 491[2], cote 407. — Id., PP. 38.

231. — F. et H. de Pierre du Bost, *de Bosco,* fils de feu Artaud du Bost, pour le tènement du Bost et ses dépendances, dans la paroisse de Neulise, plus le tènement de Villechaise, *de Veteribus chesis.* 20 novembre 1333.

G. — Arch. nat., P. 492[1], cote 594. — Id., PP. 38.

232. — F. et H. d'Olivier du Bost, damoiseau, pour la

Digitized by Google

4e partie de la grange de Vieilles-Chèses (Villechaise), et pour domaine, bois, cens, rentes et tailles au mandement de Cervière, dans la paroisse de Montvianeys. 16 novembre 1334. 13 octobre 1343 et 19 décembre 1351.

Arch. nat., P. 4931, cote 924; P. 4911, cotes 310 et 4903, cote 233. — Id., PP. 38.

233. — F. et H. de Bonpard du Bost, comme tuteur des enfants mineurs de Arthaud du Bost, damoiseau, pour sa maison du Bost, sise dans la paroisse de Neulise. 17 septembre 1378. Témoin : Jehan de Riez, capitaine de Montbrison.

Arch. de la Loire.

BOTAYROLES (DE).

234. — Vierne? de BOTAYROLES (de Montrevel), veuve de Bertrand Tronchet, *alias* Perrolus, damoiseau, paroissien de Bauzac, diocèse du Puy, pour cens, rentes et autres droits dans le mas de la Prade, paroisse de Retournac, au mandement de la Roche. 23 juillet 1336.

Arch. nat., P. 4933, cote 1184. — Id., PP. 38. — N. F.

BOTIGNIE (DE), Bozcigne, Bocignes, *de Bozcigniaco.*

235. — Donation par Guy, comte de Forez, à Guillaume de Bocignes, *alias* Bozcigne et BOTIGNIE, de la seigneurie, cens, justice, dîmes et tailles de Malleval, près Saint-Héand, et ce qui dépend du domaine de la Chasotte et du vignoble de Bozceneu, au mandement de Saint-Héand, retenant pour lui le fief et hommage-lige et la haute-justice. Juin 1275 et janvier 1277. (v. st.)

H. B., nos 595 A, 643 B. — *Cart. du comté de Forez*, no 84.

BOULLIER, Bollier, *Bollerii.*

236. — F. et H. de honnête personne Jehan BOLLIER,

Digitized by Google

bourgeois de Montbrison, pour tous les cens et rentes qu'il a acquis de messire Jean de Saint-Symphorien. 5 décembre 1390.

Arch. de la Loire.

237. — Jean Boullier *(Bollerii)*, clerc du roi, bourgeois de Montbrison, vend à Robert de Chalus, chevalier, seigneur de Bouthéon et d'Entraigues, pour le prix de 20 livres t., divers cens et rentes que Guichard de Saint-Symphorien, damoiseau, avait jadis dans la paroisse de Saint-Galmier et lieux circonvoisins et qui avaient été adjugés audit Boullier, en payement d'une créance. 1er mars 1391. (n. style.)

Arch. nat., P. 1397[1], cote 501. Original latin sur parchemin. — H. B., t. II, n° 3824.

BOURBON (DE).

238. — F. et H. de Mathieu de BOURBON, fils naturel de Jean, duc de Bourbon, pour les terres et seigneuries de Bouthéon, de Retornac, d'Arcies, d'Espalion et de Malivernac, plus la baronnie de la Roche, en Forez. 1486.

Arch. nat., P. 1358, cote 571. — N. F.

239. — Jean, duc de Bourbonnais, fait donation à Mathieu de Bourbon, son fils naturel, de la terre et seigneurie de Bouthéon, en Forez, pour en jouir lui et ses héritiers naturels de la même manière que la tenait le sire de Montboissier. 20 juillet 1486.

Arch. nat., P. 1397[3], cote 621. — H. B., t. II, n° 6956.

BOUTHÉON (DE), Botéon.

240. — Foulques de BOUTHÉON *(Fulco de Boteone)*, chevalier, reconnaît avoir reçu et tenir en fief du prieur de Saint-Rambert, Ytier Raybe, moyennant certaine finance qui lui a été payée, tout ce qu'il possède au village d'Angelars,

Digitized by Google

dans la paroisse de Bas, tant en hommes qu'en terres, forêts, vignes, prés et autres servis et usages. Octobre 1266.

Arch. de la Loire.

241. — Foulques de Bouthéon, damoiseau, échange avec Guy VII, comte de Forez, des cens et rentes à Saint-Galmier et à Veauche. 1356.

F. et H. de Bertrand de Bouthéon, fils du précédent, pour sa grange de Frayssinet, domaine, bois, garenne et moulin au mandement de Saint-Bonnet-le-Château. Dernier juin 1382.

Arch. nat., P. 494², cote 1281 ; P. 1395¹, cote 220. — Id., PP. 38. — N. F.

BOYSSON (DE), Boissons.

242. — F. et H. de Hugonin de BOYSSON, damoiseau, pour tout ce qu'il possède dans le mandement de Donzy et de Sury (le-Bois). 14 septembre 1378.

Arch. de la Loire.

BRANCET (DE), Branset.

243. — F. et H. de Jean de BRANCET, *alias* Branset, damoiseau, pour sa grange de Chazalet et pour des cens, rentes et autres devoirs au mandement de Saint-Bonnet-le-Châtel. Octobre 1400 et 1412.

Arch. nat., P. 494², cotes 1277, 1278 et 1302. — Id., PP. 38. — G.

BRANCION (DE), le Gros.

244. — F. et H. de Hugues de BRANCION, dit le Gros, *de Grosso*, pour ce qu'il possède à Valayant, à la croix de Saint-Bonnet-des-Cars *(de Carris)*, à Rada, à Croset et à Philozeyr (par. de Tourzy). Mercredi après Saint-Barthélemy. (28 août) 1280.

R. G.

245. — Guillaume le Gros, seigneur de Brancion, re-

Digitized by Google

connaît tenir en fief du comte de Forez, les châteaux de Saint-Haon, partie de la Marche et de Maczon. Mai 1290.

R. G.

Guillaume de Brancion, dit le Gros, fils de Henri de Brancion, sire de Salins, et de Fouquette de la Perrière, de Roannais, fait hommage au comte de Forez pour ce qu'il possède dans les châteaux de Saint-Haon, de la Marche et de Maczon, qu'il tenait du chef de sa mère. 1392.

Alph. Coste, *Histoire de la ville de Roanne.*

BRENE (DE), *de Breno.*

246. — F. et H. de Mathieu de Brene, *de Breno, alias* de Brénon, et de Catherine de Charentagne, sa femme, sœur de Jean de Charentagne, damoiseau, pour fief à Saint-Romain-le-Vieux, paroisse de Chazalet (probablement Chazelles). Kal. d'avril 1300.

Arch. nat., P. 491[1], cote 348. — Id., PP. 38. — R. G.

247. — F. et H. de Barthélemy de Brene, fils de Mathieu, pour ce qu'il a à Saint-Romain-le-Vieux et Chazalet, au mandement de Saint-Galmier. Vendredi après Noël (31 décembre) 1311.

Arch. nat., P. 492[2], cote 652. — Id., PP. 38.

Cet hommage fut rendu à Lyon dans la maison du comte de Forez, dite de Coligny.

BRICE.

248. — Jean Brice, autrement dit Roillet, bourgeois de Saint-Galmier, en son nom et comme administrateur de sa fille, Isabelle, veuve de Jean Benoît, jadis secrétaire du duc de Bourbonnais, reconnaît tenir en fief et en hommage-lige dudit duc, comte de Forez, une grande maison sise à Saint-Galmier, un pré sis au territoire d'Avèzes, une maison sise

Digitized by Google

au château de la Tour-en-Jarez, et une rente de 22 sols 6 deniers. 29 avril 1395.

Arch. nat., P. 1399[1], cote 781. — H. B., t. II, n° 4006.

BRISSON.

249. — F. et H. de noble Guiot Brisson, damoiseau, à Guy de Couzan et de la Perrière, pour divers biens au territoire de Vaux. 13 octobre 1390.

Arch. du Roannais, n° 130.

250. — F. et H. lige de Jean Brisson, fils et héritier universel de feu Hugues Brisson, de Croset, pour cens et rentes dans le mandement de Croset. 19 mars 1393.

Arch. de la Loire.

BRON (de).

251. — F. et H. de Pierre de Bron, dit Ysnard, chevalier, pour sa maison de Chouzens (Chaussan) et une rente de 20 livres au mandement de Riverie, qu'il tient de Humbert de Villars, sire de Roussillon et d'Annonay. 24 novembre 1367.

Arch. nat., P. 1402[3], cote 1453. — H. B., n° 3028. — A. Vachez, *Bellegarde et la Liègue. Rec. de la Diana*, t. VII, p. 16.

BROSSE (de la), *de Brocia, de Brossia.*

252. — F. et H. de Simon de la Brosse, *de Brocia*, clerc, paroissien de Lentigny, pour divers cens et rentes au territoire de la Teyri? 11 février 1337.

Arch. nat., P. 491[1], cote 341. — Id., PP. 38.

Autre hommage du même pour cens à Villemontais. 11 janvier 1333.

G.

BRUN (le), Brun.

253. — F. de noble Guichard le Brun? au comte Jean, pour ses maisons de Maczon (Masson). 1317.

L. M. C., t. I, p. 351.

Digitized by Google

254. — F. et H. de Guillaume Brun, de Saint-Just-en-Chevalet, pour son tènement des Gouttes. 1446.

L. M. C., t. II, p. 192.

BRUNEL.

255. — F. et H. de Etienne, Jean, Barthélemy, Béatrix, Durand et Agnès Brunel, enfants de feu Etienne Brunel de Cervière, pour la quatrième partie par indivis, de dîmes et cens à Villeneuve.

F. et H. de Durand, Pierre et autres enfants de Bertrand Brunel, pour l'autre quart des mêmes cens. 1312 à 1357.

N. F.

256. — F. et H. de Pierre, Jean et Etienne Brunel, fils d'Etienne, *alias* Jean Brunel *(Brunelli)* de Cervière, pour dîmes et cens à Villeneuve. 2 septembre 1323 et 2 septembre 1324.

Arch. nat., P. 492[2], cote 641 ; P 492[3], cote 787. — Id., PP. 38.

Autre hommage de Pierre et Jean Brunel, pour la quarte partie des mêmes cens. 9 janvier 1327.

Arch. nat., P. 491[3], cote 543.

257. — F. et H. de Etienne Brunel, de Cervière, pour cens et rentes au tènement de Villeneuve (paroisse de Saint-Romain-d'Urfé) et de Chabeyrol (Chabrolye). 16 des Kal. d'avril. (16 mars) 1312.

Arch. nat., P. 493[1], cote 958. — Id., PP. 38.

H. d'Etienne Brunel, pour cens et rentes à Villeneuve, Gaudichon, Chabrolé. 23 février 1347.

Arch. nat., P. 490[3], cote 199. — Id., PP. 38.

258. — F. et H. de Durand Brunel, de Cervière, pour le tènement de Villeneuve. 8 juin 1324.

Arch. nat., P. 491[3], cote 544. — Id., PP. 38.

259. — F. et H. de Bertrand Brunel, de Cervière, pour

Digitized by Google

cens et rentes au tènement de Villeneuve et de Gaudichon. 12 mars 1333.

Arch. nat., P. 491², cote 438. — Id., PP. 38.

H. du même pour cens sur la maison de la Confrérie de Cervière. 2 avril 1334.

Arch. nat., P. 491¹, cote 320. — Id., PP. 38.

H. de Bertrand Brunel, fils d'autre Bertrand, au nom de son frère Etienne, pour ce qu'il a dans le mandement de Cervière. 25 janvier 1336.

Arch. nat., P. 491², cote 457. — Id., PP. 38. — R. G.

260. — F. et H. de Barthélemy Brunel, pour le lieu des Fournels, au bourg de Cervière. 29 mai 1334.

Arch. nat., P. 490³, cote 235. — Id., PP. 38.

261. — F. et H. de Pierre Brunel, de Cervière, pour une maison sise audit lieu. 12 mars 1333.

Autre hommage du même, pour cens au lieu de Lolac ? sur le chemin tendant de Cervière à Noirétable. 18 février 1334.

H. du même, pour maison sise à Cervière, ayant appartenu à Mathieu de Lignère. 31 décembre 1328.

Arch. nat., P. 492², cote 713 ; P. 491³, cote 493 ; P. 493¹, cote 1060. — Id., PP. 38.

BRUNIER.

262. — F. et H. lige de Jean Brunier *(Brunerii)*, de Magnieu-Hauterive, et de sa femme Cécile, fille de Jean d'Essertines, dit de Chaussonères, damoiseau, pour les four, chane, fournage et charnage qu'ils possèdent à Néronde. 25 août 1396.

Arch. de la Loire.

BRUYER, Bruyère (de la), *Bruyerii*.

263. — F. et H. de Jarenton Bruyer ou de la Bruyère *(Bruyerii)*, fils de feu Jean, damoiseau, pour la maison et

Digitized by Google

grange de Chazalet, au château de Saint-Bonnet. Samedi avant Saint-Michel. (5 mai) 1291.

Arch. nat., P. 492[1], cote 886. — Id., PP. 38.

264. — F. et H. d'Astorge, *alias* Astore, de la Bruyère, au nom de son mari, pour la grange de Chazalet, paroisse de Saint-Maurice (en-Gourgois), au mandement de Saint-Bonnet-le-Château. 10 janvier 1321 et 25 juillet 1322.

Autre hommage de la même, pour grange, cens et rentes dans la paroisse de Saint-Nizier, au mandement de Saint-Bonnet. 4 août 1334.

Arch. nat., P. 492[1], cotes 610 et 611; P. 493[1], cote 1003. — Id., PP. 38.

265. — F. et H. de Jehan de la Bruyère, pour un pré et divers cens au tènement de Lementa? *alias* Laucedat, près de Cervière. Mai 1311 et 15 mai 1327.

Arch. nat., P. 493[1], cote 1014; P. 492[2], cote 644. — Id., PP. 38. — R. G.

266. — F. et H. de Agnès de la Bruyère, veuve d'Etienne de la Bruyère, tutrice de Pierre et Jean, leurs enfants, pour un pré au territoire de Laucedat, près de l'eau de la Dorelle (la Durolle). 2 avril 1334.

Arch. nat., P. 490[3], cote 239.

267. — F. et H. de Robert de la Bruyère, pour pré et terre contiguë, au lieu de Laucedat, sis au mandement de Cervière. 12 avril 1352.

Arch. nat., P. 490[2], cote 173. — Id., PP. 38. — N. F.

BURET.

268. — Etienne Buret reconnaît tenir en fief du comte de Forez, la maison de la Forest et dépendances. 1302.

Arch. nat., P. 492[3], cote 742. — Id., PP. 38.

269. — F. et H. de Hugues Buret, damoiseau, fils de Guillaume, chevalier, pour tout ce qu'il possède au Val, près de Saint-Haon, pour sa maison de la Forest et la

Digitized by Google

moitié de ce qu'il possède au château de Saint-Haon. 1322.

Arch. nat., P. 494[3], cote 1261. — Id., PP. 38.

Le même seigneur avait échangé avec le comte de Forez, divers cens et rentes au Puy d'Ardaillons, à Saint-Haon. 28 novembre 1319.

G.

270. — F. et H. de Guichard Buret, damoiseau, fils de feu Guillaume Buret, chevalier, pour sa maison de la Forest, ce qu'il a à la Valette, et autres droits. 30 mai 1329. Témoins : Hugues de Talaru, Hugues d'Acre, damoiseaux, Bergognion de Saint-Martin et Pierre Tavernier.

Arch. de la Loire. — Arch. nat., P. 494[1], cote 1255. — Id., PP. 38.

Même hommage de ce seigneur, le 26 décembre 1334.

Arch. nat., P. 492[1], cote 570 — Id., PP. 38. — R. G.

C

CARREAUX (DE), Carreaulx.

271. — F. et H. de Martin et Jean de CARREAULX frères, pour redevances sur le moulin de Palais-les-Feurs. 18 août 1333.

Arch. nat., P. 491[2], cote 404. — Id., PP. 38. — N. F.

CELLE (DE), *de Cella*.

272. — Philippe de CELLE reconnaît tenir en fief du comte de Forez, des domaines, cens et rentes dans la paroisse de Celle, à cause de la châtellenie de Thiers. Février 1310.

Arch. nat., P. 491[3], cote 527. — Id., PP. 38.

Digitized by Google

273. — F. et H. de Guillaume de Celle, *de Cella*, fils émancipé de Bernard et de Huguette, sa femme, au seigneur de Volore (canton de Courpière, Puy-de-Dôme), pour ce qu'ils possèdent à Cervière et dans la paroisse de Celle (canton de Thiers). 28 juin 1322.

Arch. nat., P. 492³, cote 785. — Id., PP. 38.

274. — F. et H. de Jean de Celle, neveu de Perronin de Celle, pour une maison dans la paroisse de Celle (canton de Thiers) et ce qu'il a dans la châtellenie de Cervière. 6 août 1334.

Arch. nat., P. 491³, cote 524. — Id. PP. 38.

H. du même pour son hôtel, *alias* maison-forte, de Mont-Martin et dépendances, sis en la paroisse de Celle, et cens et rentes en la châtellenie de Thiers. 21 mars 1336.

Arch. nat., P. 491³, cote 526. — Id., PP. 38.

CHABERT.

275. — F. et H. de Garin CHABERT, pour possessions et droits au mandement de Boisset. 11 juillet 1328.

R. G.

CHABROLES (DE), Chabrolès (de),

276. — F. et H. de Bonnet de CHABROLES ? et d'Alise, sa femme, pour cens et rentes à Laucedat. 28 août 1334.

Arch. nat., P. 491³, cote 500. — Id., PP. 38.

CHAISE (DE LA), Chese (de la), *de Chesa.*

277. — Perrin de la CHAISE, *de Chesa*, damoiseau, Raoulet et Girard, ses frères, vendent à Hugonin Groiygnon, damoiseau, seigneur de Serchamp, des cens, rentes, dîmes, garennes et maisons dans la paroisse de Saint-Julien-d'Odes et à Saint-Germain-Laval, qu'ils tenaient en franc-alleu,

Digitized by Google

à l'exception de rentes perçues près du château de Souternon, lesquelles dépendent du fief du comté de Forez. 19 octobre 1320.

Arch. nat., P. 1395², cote 273. — H. B., n° 1560.

278. — F. et H. d'Etienne de la Chaise, damoiseau, au mandement du Verdier, pour sa maison et courtil de la Chaise (commune de Vendranges) et pour des cens et rentes à Rilly, paroisses de Cordelle et de Saint-Cyr-de-Favières. 13 mars 1337.

Arch. nat., P. 492⁴, cote 869. — Id., PP. 38. — L. M. C.

279. — F. et H. de Raulet de la Chaise, *de Chesa*, et de Alix de Cordelle, sa femme, pour ce qu'ils possèdent à Rilly, et domaines et mouvances dans la paroisse de Saint-Cyr (de-Favières) et de Cordelle. Dernier août 1337.

Arch. nat., P. 490², cote 117. — Id., PP. 38.

280. — F. et H. de Jean de la Chaise, pour lui et sa mère, Catherine de la Goutte, pour le fief de Trémolin, au mandement de Saint-Just-en-Chevalet. 1509.

Arch. nat., P. 452, cote 95. — N. F.

281. — F. et H. de Martin de la Chaise, *de Chesa*, pour les terres, prés et jardin de la Chaise, dans la paroisse de Saint-Bonnet-le-Courreau, *de Cadrelis*. 16 janvier 1351.

Arch. nat., P. 490², cote 150. — Id., PP. 38.

282. — F. et H. de Pierre de la Chaise, pour prés et bois à Charery? et à la Lite, près du chemin de la Chaise, au mandement de Châtelneuf. 14 janvier 1351. Voir *Faure de la Chaise*.

Arch. nat., P. 491², cote 368. — Id., PP. 38.

CHALANCON (DE), Chalencon, *de Chalanconio*.

283. — F. et H. de messire Bertrand de CHALANCON, *alias* Chalencon, chevalier, à Renaud, comte de Forez, pour ses

Digitized by Google

châteaux de Saint-Pal et de Chalancon, sa maison de Tauriat, et ce que lui et le seigneur de Beaumont avaient au château de Craponne et dans son mandement. Mai 1263.

Arch. nat., P. 492², cote 724. — Id., PP. 38. — R. G. — L. M. C., t. I, p. 262.

284. — Bertrand de Chalancon, chevalier, pour mettre un terme aux réclamations que lui adresse Jean, comte de Forez, son seigneur, au sujet des comptes de tutelle dudit Jean, augmente son fief de 300 livres tournois, de terre, dont 200 étaient de franc-alleu et promet de les tenir dudit comte en fief et hommage-lige. 15 décembre 1291.

Arch. nat., P. 1400³, cote 1023. — H. B., n° 874.

285. — Bertrand, seigneur de Chalancon, chevalier, reconnaît tenir en fief et hommage-lige du comte de Forez, ses châteaux de Saint-Paul (Saint-Pal-en-Chalancon) et de Chalancon, avec leurs mandements et dépendances, la maison appelée de Tauriat, *alias* Thauriat, celle de *lo Feus*, située près de la rivière d'Anse, ce que le seigneur de Beaumont tenait autrefois dans le château de Craponne; plus des redevances au tènement de Betozon, le tènement de Brostons, le mas de Chantagret, les prés et tènements de Chalmons, les étangs et pêcheries de Boysset, de Tiranges; la maison d'Aymeric de Chazelles, avec les appartenances; une partie du village de Prades, ceux du Perer et de Marturas, et ce que possède le seigneur Guy de Prades à la Bruyère, à Saynhalard, à la Faye et à Chalmont, ainsi que la maison de Arnaud de Vacheroles, *de Vascheyrolas*, chevalier, pour lesquels biens il fait hommage-lige audit comte de Forez. Fait à Montbrison, dans la maison du comte, le 3 février 1293. (a. st.)

Arch. de la Loire.

Même hommage du 6 juin 1293.

Arch. nat., P. 491¹, n° 296. — Id., PP. 38.

Digitized by Google

286. — Le 5 novembre 1295, ce seigneur émancipe Guillaume de Chalancon, son petit-fils, et lui fait donation des châteaux de Chalancon et de Craponne, en s'en réservant l'usufruit, et s'engage à entretenir et nourrir son petit-fils et Clémence de la Roche, future épouse dudit Guillaume.

Arch. nat., P. 1397[1], cote 525. — H. B., n° 948.

287. — Guillaume, sire de Chalancon, chevalier, et Clémence, sa femme, reconnaissent avoir reçu de Guigue de Roche, chevalier, la somme de deux mille livres tournois, assignées en dot à ladite Clémence par feu Guigue de Roche, père dudit Guigue et de ladite dame Clémence. 19 janvier 1314. (n. st.)

Arch. nat., P. 1398[2], cote 671. — H. B., n° 1347.

288. — F. de noble homme Guiot, seigneur de Chalancon, du 15 janvier 1327, pour le château de Saint-Pal-de Chalancon. Témoins : Guillaume Blanc, chancelier de Forez, Jehan Maréchal, Chivard de Saint-Priest, Pierre Mitte, Périchon de Crozet et Armand Flochon, damoiseaux.

Arch. nat., P. 492[2], cote 684. — Id., PP. 38. — Arch. de la Loire. — R. G.

289. — Même fief de ce seigneur, 8 mars 1333, 1334 et 1er décembre 1337, plus le tènement des Pins et les villages de Salhent et de Vachiroles, au mandement de Chalancon, et la maison Neuve de messire Arnaud de Vachiroles, chevalier.

Arch. nat., P. 490[2], cote 185. — Id., PP. 38. — L. M. C., t. I, p. 370 et 396.

290. — F. et H. de Guillaume, seigneur de Chalancon, pour ce qu'il tient au duché d'Auvergne, ensemble le château et seigneurie de Beaumont. 18 décembre 1398.

N. F.

291. — Jeanne de Chalancon, dame de la baronnie de la Roche en Régnier, veuve d'Antoine de Lévis, chevalier, fait

Digitized by Google

divers legs à ses frères, Bertrand de Chalancon, évêque de Rodez, et Pierre de Chalancon, proto-notaire apostolique, et institue pour héritier universel, son autre frère, Antoine de Chalancon, chevalier, seigneur de Rochebaron, se réservant l'usufruit de la terre de Roche qui avait appartenu à Philippe, Antoine et Jean de Lévis, aïeul, père et frère d'Antoine de Lévis, son mari. 1474.

N. F.

292. — F. et H. de François de Chalancon, seigneur de Rochebaron, Saint-Pal et Tiranges, à R. P. Dom Antoine d'Albon, abbé de l'Ile-Barbe, pour sa maison et forteresse de Tiranges. 6 mars 1539.

Arch. de la Loire; titre original.

CHALS.

293. — F. et H. de Bertrand CHALS, de Saint-Romain (le Puy), pour ce qu'il possède à Saint-Georges-Hauteville. 1291. Mercredi *post carnis privium vetus*. (14 mars).

Arch. nat., P. 492[2], cote 656. — Id., PP. 38.

CHAMARANDE (DE).

294. — F. et H. de Jean de CHAMARANDE, damoiseau, à Alix, dame de Couzan et de la Perrière, pour cens et rentes à Mareuil et à Saint-Romain (la Motte). 14 avril 1363.

A. COSTE. Arch. du Roannais, n° 130.

CHAMARAY (DE), Chamayray, *de Chamayriaco*.

295. — F. et H. de Geoffroy de CHAMARAY, *de Chamayriaco*, *alias* Chamayray, chevalier, au nom de Blanche, sa femme, pour le mas de Claverolles (Clavelier), en la paroisse de Bully? *de Bullei*. Dimanche après la fête de Saint-Etienne, (29 décembre) 1292.

Arch. nat., P. 493[1], cote 1037. — Id., PP. 38. — R. G.

Digitized by Google

CHAMBÉON (DE).

296. — F. et H. de Henry de CHAMBÉON, damoiseau, pour la dîme qu'il percevait à Saint-Laurent-la-Conche et à Néronde. 12 avril 1328.

Arch. nat., P. 491², cote 370. — Id., PP. 38. — Arch. de la Loire.

Même hommage de ce seigneur, le 6 juillet 1334, plus des cens, rentes et autres devoirs à Balbigny, mandement de Néronde, et dans la paroisse de Violeys.

Arch. nat., P. 491², cote 367. — Id., PP. 38.

CHAMBLES (DE).

297. — F. et H. de Falconnet, *alias* Faucon, de CHAMBLES, damoiseau, pour ses maison et hôtel de Chambles, plus des cens et rentes en la paroisse de Saint-Maurice (en Gourgois), au mandement de Saint-Bonnet-le-Château. 8 juillet 1334.

Arch. nat., P. 492¹, cote 836. — Id., PP. 38. — L. M. C., t. I, p. 396. — G.

298. — F. et H. de Jeanne de Channevoux, damoiselle, veuve de Jean de Chambles, damoiseau, comme tutrice de Jean et d'Alise, leurs enfants, pour son hôtel de Chambles, et pour une grange avec terres, bois, garenne, sise sur la Rive *(Ripperia)* de Chambles, et autres droits dans les paroisses de Chambles et de Saint-Rambert. 10 septembre 1378.

Arch. de la Loire.

CHAMBON (DE ou DU), *de Cambonio.*

299. — F. et H. de Durand du CHAMBON, prêtre, au diocèse du Puy, et de Jean de Chambon, son neveu, à Guy de la Roche, pour sa maison de Prademart (Pradomars), vignes et autres redevances dans le mandement de la Roche (en Régnier). 28 juillet 1333.

Arch. nat., P. 493², cote 1142. — Id., PP. 38.

300. — F. et H. de Jean du Chambon, héritier de Durand

Digitized by Google

du Chambon, à Guigues de la Roche, pour sa maison de Prademar et les vignes de Voucer (Vousse, près du château d'Artias). 15 décembre 1334.

Arch. nat., P. 492³, cote 779. — Id., PP. 38.

301. — Pierre du Chambon, *alias de Chambaudo*, damoiseau, reconnaît tenir en fief de Guigues de la Roche, vicomte de Lautrec, divers cens au mandement de Montaigut, dans la paroisse de Saint-Sauveur. 1352.

Arch. nat., P. 1398³, cote 715. — N. F. — H. B., n° 2640.

CHAMBRE (DE LA), *de Camera.*

302. — F. et H. de Guillaume de la CHAMBRE, *de Camera*, pour sa maison sise au-dessous du château de Saint-Haon et ce qu'il possède dans les paroisses de Saint-André et de Saint-Bonnet (des Carts). Mai 1290.

Arch. nat., P. 492², cote 732. — Id., PP. 38. — L. M. C., t. I, p. 316.

303. — F. et H. de noble Jehan de la Chambre, de Saint-Haon-le-Châtel, damoiseau, pour maison, cens et rentes à Saint-Haon-le-Châtel, pour la maison de Tachon Gros, de Crozet, et son tènement de la Chambre. Décembre 1383.

Arch. de la Loire.

304. — F. et H. lige de Jean de la Chambre, damoiseau, en son nom et au nom de sa femme Jeanne, fille et héritière pour partie de défunt Jaucerand de Chatellus ou du Verger, *de Castro Lucio*, *alias Viridario*, damoiseau, pour cens et rentes dans la paroisse de La Val (Saint-Pierre-Laval, Allier). 29 mars 1393.

Arch. de la Loire.

305. — F. et H. de nobles Etienne et Hugues de la Chambre, frères, pour leur tènement de la Chambre-lez-Saint-Haon. 1441.

L. M. C., t. II, p. 185.

Digitized by Google

CHAMERCIN.

306. — F. et H. de Berlionet CHAMERCIN, damoiseau, pour cinquante sols de rente qu'il perçoit sur le mas de Montbordier, *alias* Montbordet. Juin 1290.

Arch. nat., P. 492[1], cote 895. — Id., PP. 38.

CHAMPFEU (DE), *de Campo do Fo.*

307. — Ponce de CHAMPFEU? *de Campo do Fo*, reconnaît tenir en fief du comte de Forez tout ce qu'il possède aux villages de Chambo, de Fressa et de Croset. Septembre 1356.

Arch. nat., P. 491[3], cote 389. — Id., PP. 38. — R. G.

CHANA (DE LA),

308. — Vital de la CHANA et André Frachette, tenanciers du prieuré de Saint-Sauveur, font à Gui de Vassel, prieur de ce monastère, hommage-lige pour le mas de la Chana. 12 novembre 1324.

DE CHARPIN-FEUGÉROLLES. *Cart. de Saint-Sauveur*, p. 242.

CHANAVAZ (DE).

309. — F. de Nicolas de CHANAVAZ, seigneur du Mas, pour sa grange de Perretery, au mandement de Donzy. 1441.

L. M. C., t. II, p. 186.

CHANDIEU (Prieuré de).

310. — Guy IV, comte de Forez, déclare qu'il a reçu satisfaction de Guillaume de Peresseu *(Pressieu?)*, prieur de CHANDIEU, pour tous les acquêts que ledit prieuré a pu faire de personnes nobles ou autres, tant en fiefs, arrière-fiefs, qu'en alleux. Janvier 1277. (v. st.)

H. B., n° 6[13]. — DE CHARPIN-FEUGEROLLES. *Cart. des Francs-Fiefs*, p. 83.

Digitized by Google

CHANGY (DE).

311. — F. et H. de Humbert de CHANGY, *de Changiaco*, damoiseau, pour domaine et droits au château d'Urbise. Janvier 1290.

Arch. nat., P. 491², cote 449. — Id., PP. 38.

312. — F. et H. de noble Jacques, *alias* Jacquet, de Changy, pour sa maison et hôtel de Changy, en la paroisse de Cordelle, et pour des biens, cens et rentes à Saint-Maurice et à Saint-Haon, biens que sa femme lui a apportés en dot, et pour tout ce qu'il possède à Saint-Bonnet-les-Carts. Samedi devant la Toussaint (28 octobre) 1290.

Arch. nat., P. 494¹, cote 1249; P. 492², cote 729. — Id., PP. 38. — L. M. C., t. I, p. 316.

313. — Aymonin, *alias* Edmond, sire de Changy, damoiseau, reconnaît tenir en fief du comte de Forez, sa maison-forte de Changy, *alias* de Seigne? et dépendances, plus la maison de Boczonères, dans les paroisses de Tourzy et de Saint-Bonnet-des-Carts. 2 février 1336.

Arch. nat., P. 493¹, cote 920. — Id., PP. 38.

314. — Edmond, *alias* Aimon, seigneur de Changy, reconnaît tenir en fief du comte de Forez, plusieurs cens et rentes à lui donnés par Aramburge de la Palice, dame de Chaneys. 17 juillet 1337.

Arch. nat., P. 492¹, cote 599. — Id., PP. 38.

315. — F. et H. de Guillaume de Changy, damoiseau, *alias* seigneur de Seigne, pour sa maison-forte de Changy, près de l'Espinasse. 13 mars 1345.

Arch. nat., P. 493¹, cote 909. — Id., PP. 38. — L. M. C., t. I, p. 404. — R. G.

H. de Guillaume de Changy, seigneur de Saigne? pour tout ce qu'il possède à Changy. 13 mars 1335.

Arch. nat., P. 492¹, cote 600. — Id., PP. 38.

Digitized by Google

316. — F. et H. de Jean de Changy, clerc, à Jeanne de Bourbon, comtesse de Forez, pour la terre du Verdier et dépendances sises à Cordelle, et des cens, dîmes et rentes au lieu dit les Seignes. Mardi avant la Nativité de Saint-Jean-Baptiste (22 juin) 1367.

Arch. nat., P. 492[3], cote 752. — Id., PP. 38.

317. — F. et H. de Jean de Changy, chevalier, et de ses frères Gilbert et Antoine, écuyers, pour les seigneuries de Changy, d'Urbize, de Crozet et du Verdier. 1506.

Arch. nat., P. 452, cote 147. — N. F.

CHANTOIS (DE), Chantoyr.

318. — F. et H. de noble Chatard de CHANTOIS, *alias* Chantoyr, seigneur de Buffardan, pour son château, *alias* sa maison-forte, de Buffardan (paroisse de Saint-Martin-la-Sauveté); plus sa maison de Chantois, dans le château de Grezolles, et le grand étang de Vinçay (sans doute Vincié), en la paroisse de Mably, tous biens donnés en dot à sa femme Huguette, fille de Guillaume Lotons, chevalier. Lundi après les octaves de la Pentecôte (7 juin) 1316.

Arch. nat., P. 492[3], cote 802. — Id., PP. 38. — L. M. C., t. I, p. 348.

Même fief de Chatard de Chantois, damoiseau, gendre de Guillaume Lotons, chevalier. 1333. 4 novembre 1334.

Arch. nat., P. 1395[2], cote 355; P. 492[3], cote 773. — Id., PP. 38.

Voy. AZERGUE (d') et BOCHARD de Chantois.

CHAPELLE (DE LA), *de Capela*.

319. — F. et H. de Huguonet de la CHAPELLE, damoiseau, pour Béatrix, sa fille, femme de Jocerand Rigaud, damoiseau, pour cens et rentes au mandement de Saint-Galmier. Mercredi après la Pentecôte (2 juin) 1316.

Arch. nat., P. 492[1], cote 580. — Id., PP. 38.

Digitized by Google

320. — Hugues de la Chapelle, chevalier, acquiert de Renaud de Forez, autorisé par le comte Jean Ier, son père, pour le prix de quatre mille livres tournois, le château et seigneurie de Vaudragon, sous la réserve de la supériorité et de l'hommage à faire à Guiot fils aîné du comte de Forez. 31 mars et 8 avril 1328, après Pâques.

Arch. nat., P. 1394[1], cote 3. — H. B., n° 1862.

321. — Le même fait hommage, le 16 janvier 1333, pour ce qu'il a dans le mandement de Saint-Galmier, dans la paroisse de Chevrières, à Saint-Maurice-en-Gourgois et dans le mandement de Saint-Bonnet-le-Château.

Arch. nat., P. 490[1], cote 63. — Id., PP. 38.

CHAPPES (DE).

322. — F. et H. de Tachon de CHAPPES, damoiseau, pour cens et tailles sur les tènements de Monts? de la Chapelle et de la Mothe, biens acquis de Guillaume de Chatellus, damoiseau. 2 août 1332, *alias* 1342.

Arch. nat., P. 493[2], cote 1069. — Id., PP. 38. — N. F.

CHARBONEL.

323. — F. et H. de Girard CHARBONEL, pour le château de Cuzieu (ou Coize?) et ses dépendances. 1290.

DE CHARPIN-FEUGEROLLES. *Cart. des Francs-Fiefs.* Table.

CHARBONNIÈRE (DE), Charbonnières.

324. — F. et H. de Jean de CHARBONNIÈRE, paroissien des Salles, *de Salis*, canton de Noirétable, et de Pierre et Hugues, ses frères, pour le tènement et grange de Charbonnière, bois, domaine et cens au mandement de Cervière. 13 juin 1300, 3 juin 1318.

Arch. nat., P. 493[1], cote 956. — Id., PP. 38. — R. G.

Digitized by Google

Même fief de Jean de Charbonnière, paroissien des Salles, fils d'Etienne. 29 mars 1328 et 29 septembre 1333.

Arch. nat., P. 492[1], cote 614; P. 494[1], cote 1254. — Id., PP. 38. — Arch. de la Loire.

325. — F. et H. de Catherine, veuve de Jean de Charbonnière, tutrice de leurs enfants Jean et Robert, pour la moitié du courtil de Charbonnière, prés et cens. 3 novembre 1333.

N. F. — G.

326. — F. et H. de Barthélemy de Charbonnière, damoiseau, fils de feu Jean de Charbonnière, pour son domaine de Charbonnière, bois et garennes. 1333.

L. M. C., t. I, p. 392.

Même fief du même. 20 juin 1338.

Arch. nat., P. 490[8], cote 209. — Id., PP. 38.

327. — F. et H. de Etienne de Charbonnière, pour sa grange de Charbonnière et dépendances. 21 juin 1338.

R. G.

328. — F. et H. de noble Antoine de Charbonnière, pour sa maison de Charbonnière. 1459.

L. M. C., t. II, p. 250.

CHARNAN.

329. — F. et H. de Giraud de Charnan, pour le moulin de Chamarande. Mai 1290.

Arch. nat., P. 492[2], cote 681. — Id., PP. 38.

✠ CHARPIN.

330. — Durant Charpin *(Durantus Charpini)*, damoiseau, reconnaît tenir en franc-fief, d'Arnaud, seigneur de Chanaleilles, *de Cananellis* (Haute-Loire), tout ce qu'il possède à Saint-Maurice, depuis le chemin qui va de l'église dudit lieu et continue jusqu'au fief de Guillaume de Hautfort, *de Alto-*

Digitized by Google

fort, et ce qu'il a dans les fiefs tenus par Pierre et Bernard de Montaigu, ainsi que le fief de Guillaume du Cheilard à Godelet. 1206.

De Charpin-Feugerolles. *Cart. des Francs-Fiefs* (Introduction, p. 13).

331. — Jean Charpin, conseiller et chambellan de Jean, fils de France, duc de Berry et comte d'Auvergne, rend hommage à Charles de Bourbon, comte de Forez, le 16 août 1445, pour les fiefs de Chatelus, de Fontanez et autres.

Titre des arch. du château de Feugerolles. — A. Vachez. *Familles chevaleresques*, p. 115.

✠ CHARPINEL.

332. — F. et H. de Hugues Charpinel, chevalier, pour sa maison de Charète (la Tour de), dîmes, justice, tailles et corvées en la paroisse de Civens, aux mandements de Néronde et de Feurs, par indivis avec Hugues Raybe, chevalier. Octobre 1323. 24 juillet 1333. 3 février 1335.

Arch. nat., P. 4931, cote 998; P. 4903, cote 279; P. 4912, cote 383. — Id., PP. 38.

333. — F. et H. de Béatrix, fille de noble Hugues Charpinel, pour le lieu de Civens, près de Feurs, et ce qu'elle a au château de Néronde. 25 avril 1316.

Arch. nat., P. 4903, cote 280. — Id., PP. 38. — L. M. C., t. I, p. 348.

Autre fief de la même. 25 avril 1341.

N. F.

(Pétronille Charpinelle et Mathie, sa fille, de la paroisse de Saint-Cyr, vendent à Jean, comte de Forez, une quartalée de bois à Sury-le-Bois. 13 mai 1324).

Arch. nat., P. 1395², cote 258. — H. B., n° 1725.

Famille éteinte dans les Talaru, au milieu du XIV° siècle.

334. — Rainaud, comte de Forez, consent à la vente faite au prieuré de Beaulieu, par Pierre Charpinel, de divers courtils et tènements qui sont de franc-fief, et sur lesquels il

Digitized by Google

a des droits de tailles et d'usage, et il autorise ledit prieur à tenir désormais de lui ces biens en franc-fief. Septembre 1263.

Arch. nat., P. 1401[3], cote 1076. — De Charpin-Feugerolles. *Cart. des Francs-Fiefs*, p. 64. — H. B., n° 399.

CHARSALA (de), Chersala, *Carthala*.

335. — Jocerand de Charsala, *alias* Chersala, chevalier, vend à Guillaume du Verdier des cens et rentes dans la paroisse de Cordelle. Avril 1299.

Arch. nat., P. 1395[2], cote 371. — H. B., n° 1009. — N. F.

336. — F. et H. de Perronin Charsala del Mangles, *alias* del Magnils, damoiseau, pour divers cens et rentes près de Saint-Just-en-Chevalet. 19 mars 1333.

Arch. nat., P. 492[2], cote 701. — Id., PP. 38. — N. F.

337. — F. et H. de noble Guillaume Charsalas, damoiseau, à noble Guichard Buret, chevalier, seigneur de la Forest, pour sa maison de Mangles, sise dans la paroisse de Cherier, avec terres, prés, cens et autres services en dépendant. 1339.

A. Coste. Arch. du Roannais, n° 128.

338. — F. et H. de Guillaume Charsala, damoiseau, et de sa fille unique Catherine, pour leur maison-forte de Saint-Priest-la-Roche, près de l'église dudit lieu, censive en la paroisse de Cordelle, et ce qu'il a au lieu de Terrax?... 7 juin 1333. 12 juin 1334. Août 1337.

Arch. nat., P. 494[1], cote 1237; P. 491[3], cote 520; P. 491[2], cote 433. — Id., PP. 38.

339. — F. et H. de Guillaume Charsalas, *alias Carthala*, et de Catherine, sa fille, épouse de Guillard, *alias* Guichard, de Sainte-Colombe, pour leur maison de Chastellus. 14 septembre 1378.

Arch. de la Loire.

340. — F. et H. de Catherine, fille de Guillaume Char-

Digitized by Google

salas, femme de Guillard de Sainte-Colombe, damoiseau, pour leur maison-forte de Saint-Priest-la-Roche, leur maison de Malintré et autres domaines et bois en la paroisse de Cordelle. 4 août 1386.

Arch. nat., P. 491[2], cote 1290. — Id., PP. 38.

CHASOTE (DE LA), Chazote.

341. — F. et H. de Hugues de la CHAZOTE, chevalier, et Héliote, sa femme, pour les ferme et grange d'Aleyron, *alias* Aleyres, domaine, cens et rentes en la paroisse de Saint-Priest-la-Roche, et ce qu'ils ont au mandement de Néronde. Mai 1292.

Arch. nat., P. 492[4], cote 892. — Id., PP. 38.

CHASSAGNE (DE LA), Chassaygne, Chassaigne.

342. — F. et H. de Catherine, veuve de Guillaume de la CHASSAIGNE, chevalier, tutrice de leurs enfants, pour la maison, grange, domaine, bois et redevances de la Chassaigne, avec la moitié du four de Cervière. 26 avril 1318.

Arch. nat., P. 494[1], cote 1229; P. 491[3], cote 515. — Id., PP. 38.

343. — F. et H. de Guillaume de la Chassagne, pour ce qu'il possède dans les paroisses d'Arconsat et de Saint-Julien-la-Vestre, au mandement de Cervière. 8 juillet 1335.

Arch. nat., P. 492[3], cote 734. — Id., PP. 38.

CHASTANIER (DE), Chastaniers, Chatenier, *de Castanierio, de Castaneriis.*

344. — Guillaume de CHATENIER, *alias* Chastaniers, *de Castenierio*, reconnaît tenir en fief du prieuré de Saint-Sauveur, sa grange de Chastenier. Février 1251.

DE CHARPIN-FEUGEROLLES. *Cart. de Saint-Sauveur*, p. 55 et 57.

On trouve près de Saint-Appolinaire et de Saint-Julien-Molette, le courtil et grange de Chastenier (de Casteynero).

Digitized by Google

345. — F. et H. de Benoît de Chastanier, *de Castaneriis*, pour tout ce qu'il a au lieu de Chatanyer, sis au mandement de Rocheblaine. 1327.

Arch. nat., P. 4931, cote 965. — Id., PP. 38. — R. G.

CHASTE (DE), *de Chata*.

346. — F. et H. rendu à Louis II, duc de Bourbon, comte de Forez, par Ibaud de CHASTE, seigneur de la Faye, pour le château et mandement de la Faye (commune de Marlhes). 8 avril 1406.

Mémoire Courbon du Ternay, prop. III, p. 183.

La baronnie de la Faye s'étendait sur les communes de Marlhes, Saint-Genest-Malifaux et Jonzieux.

347. — Transaction entre Charles, duc de Bourbon, comte de Forez, et Artaud Allamand de Chaste, seigneur de la Faye *(Artaudum Alamandi dominum de Chata et de la Faya, domicellum)*, par laquelle le duc de Bourbon, relâchant au seigneur de la Faye, ladite seigneurie, en retient l'hommage, souveraineté et ressort. 28 mai 1441. Il est dit dans cet acte que le château de la Faye était échu audit Allamand, par donation ou legs à lui fait par défunt Geoffroy de Chaste, damoiseau, seigneur de la Faye *(per Joffredum de Chata, domicellum, quondam dominum de Faya)*.

Mémoire Courbon du Ternay, prop. III, p. 215.

348. — F. et H. lige au duc de Bourbon, comte de Forez, par Imbert de Chaste, seigneur de la Faye et de Saint-Genest-Malifaux, pour le châtel et maison-forte de la Faye et Saint-Genest-Malifaux *(Locum de Sancto Genesio de Malifault)*. 17 août 1490.

Aveu et dénombrement des mêmes fiefs fait par ledit seigneur, le 23 octobre 1490.

Mémoire Courbon du Ternay, prop. III, p. 287-289.

Digitized by Google

CHASTRE (DE LA), *de Castra.*

349. — F. et H. de Etienne et Dalmas de la CHASTRE, *de Castrâ*, bourgeois de Riom, pour une maison appelée de Charlieu, près de Montbrison, vigne, pré, jardin, etc., provenant de la succession de leur sœur, Poncette, femme de Jean Oger, qui les avait acquis de Béatrix, veuve de Guillaume de Mays, chevalier. 3 juin 1387.

Arch. nat., P. 494², cote 1296. — Id., PP. 38. — N. F.

CHATELMONTAGNE (DE), *de Castro in montanis.*

350. — F. et H. de Guillaume de CHATELMONTAGNE, pour le bois d'Olères et le tènement de Charray, sis à Châtel-Montagne (Allier). 3 juillet 1334. 3 juin 1348.

Arch. nat., P. 491³, cote 534. — Id., PP. 38. — G.

✠ CHATEAUNEUF (DE).

351. — Hugues de CHATEAUNEUF reconnaît tenir en fief du comte de Forez, plusieurs cens et rentes à Châteauneuf, diocèse du Puy. 25 mars 1329.

Arch. nat., P. 492⁴, cote 818. — Id., PP. 38. — R. G.

352. — F. et H. de Maragde de Châteauneuf, veuve de Bertrand de la Roue, tutrice d'Armand, Marguerite et Valpurge, leurs enfants, pour les châteaux, terres et seigneuries de Montpeloux et de la Roue et une maison à Montbrison. 11 septembre 1333.

Arch. nat., P. 492², cote 700. — Id., PP. 38.

353. — F. et H. de noble Guillaume de Châteauneuf, seigneur de Rochebonne, au duc de Bourbon, pour son château de Légniec (près Saint-Hilaire). 9 juillet 1386.

Arch. nat., P. 492², cote 640. — Id., PP. 38. — R. G. — L. M. C., t. II, p. 74.

354. — F. et H. de Gainon? sire de Châteauneuf et de Légnec, donataire de Jean de la Bruyère, et d'Isabelle, son

Digitized by Google

épouse, pour maison, grange, domaine et mouvance assis vers Chazelet, au mandement de Saint-Bonnet-le-Château. 1400.

Arch. nat., P. 494², cote 1285. — Id., PP. 38. — N. F.

355. — F. et H. de noble homme messire Antoine de Châteauneuf, chevalier, seigneur de Légnec, au duc de Bourbon, comte de Forez, pour tout ce qu'il tient en fief de lui. 1417.

Arch. de la Loire (ancien inventaire).

356. — F. et H. de Jean Robert, comme procureur de noble Guyot de Châteauneuf, seigneur de Léniec, pour son château de Saint-Hilaire. 1441.

L. M. C., t. II, p. 185.

Un membre de cette famille, Guillaume de Châteauneuf, prit part à la VIIe Croisade (1244-1259) et devint grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

357. — Thomas et Pierre de Châteauneuf reconnaissent tenir en fief du comte de Forez, une maison sise au bourg de Néronde et quatre journalées de vigne audit lieu. 25 juin 1334.

Arch. nat., P. 493², cote 1115. — Id., PP. 38. — R. G.

358. — F. et H. de Michel de Châteauneuf, héritier de Pierre de Châteauneuf, son frère, clerc en la cour de Forez, pour maison et vigne à Néronde. 13 avril 1338.

Arch. nat., P. 494¹, cote 1239. — Id., PP. 38.

359. — F. et H. de Jean de Châteauneuf, de Néronde, pour une journalée de vigne, sise audit lieu. 14 avril 1338.

Arch. nat., P. 491², cote 415. — Id., PP. 38.

✠ CHATELUS (DE), Chatellus, Chatelud, *de Castro Lucio.*

360. — Eustache, sire de CHATELUS, chevalier, reconnait tenir en fief et hommage du comte de Forez, tout ce qu'il

Digitized by Google

possède dans les paroisses de Saint-Martin-d'Estreaux, d'Andes et de Sal (Sail-Château-Morand), et dans les confins compris entre les rivières de la Deaume et de Barbenan, la croix de Tréau, le gué de Saint-Pierre-Laval et le Pont de la Valette, en outre, un domaine et seigneurie, près de Crozet, biens qu'il a hérités de son oncle Jean de Chatelus. Décembre 1261.

R. G. — N. F.

Même hommage et dans les mêmes termes, rendu au mois de décembre 1261, par Guichard de Chatelus.

Arch. nat., P. 491[3], cote 525. — Id., PP. 38. — R. G.

361. — Guy, comte de Forez, confirme, sous la réserve d'arrière-fief, une vente faite par Jean, seigneur de Chatelus, à Hugues Bade, bourgeois de Saint-Haon-le-Châtel, pour le prix de cent livres viennois. Août 1276. Témoin : Guichard de Chatelus.

De Charpin-Feugerolles. *Cart. des Francs-Fiefs*, p. 21. — H. B., n° 611.

362. — F. et H. de Tachon de Chatelus et de Pétronille, sa femme, aux tuteurs du comte Jean, pour leur maison de Malvernoy (Mauverney), près d'Urbise, et dépendances. Décembre 1285.

Arch. nat., P. 493[1], cote 991. — Id., PP. 38. — R. G. — L. M. C., t. I, p. 311.

363. — F. et H. de Guichard de Chatelus, seigneur de Châteaumorand, chevalier, pour la haute-justice de la terre que tiennent de lui Pierre de Vitri, chevalier, et André, son frère, dans les paroisses de Saint-Martin-d'Estreaux, Droiturier et Sail. Septembre 1287 et 1300.

Arch. nat., P. 456, cote 92. — G. — N. F.

364. — F. et H. de dame Isabelle, *alias* Isabeau (de Bretalles), veuve de Guichard de Chatelus, seigneur de Châteaumorand, chevalier, tutrice de son fils Jean, pour ce qu'ils ont à Châteaumorand, à Saint-Pierre-Laval, à Urbise et à

Digitized by Google

Saint-Martin-d'Estreaux, *de Strata*. Lundi après la fête de Pentecôte (18 mai) 1304.

Arch. nat., P. 493², cote 1116. — Id., PP. 38. — R. G. — Le M. C., t. I, p. 330.

Même fief de ladite dame, à la date du 30 juin 1323.

Arch. de la Loire.

365. — Jeannette de Bourbon (Montpéroux), damoiselle, veuve de Guichard (de Chatelus), seigneur de Châteaumorand, tutrice de leur fils Hugonin, reconnait tenir en fief et hommage-lige du comte de Forez, sa maison des Landes, avec ses dépendances et tous les droits, rentes, redevances, tailles, tâches, prés, terres, bois, garennes, étangs, justices, fiefs et arrière-fiefs, et tout ce qu'elle possède, elle et son fils, dans l'étendue de la châtellenie de Châteaumorand, dans les paroisses de Saint-Martin-d'Estreaux *(Sancti Martini Lestra)*, de Saint-Pierre-Laval *(Sancti Petri de Vall.)*, d'Ande, de Sail *(de Sal)*, d'Urbise, *(de Durbisia)*, et de Tourzy, à l'exception du château de Châteaumorand (confiné par les anciens fossés), château qu'elle tient en foi et hommage du seigneur de Beaujeu, sous la réserve également de la haute-justice de la terre et territoire de Lareri, qu'elle tient en fief du seigneur de Châtelperron, *(de Castro Petroso)*, des fiefs de Jean Rubost de Montpalaix, comprenant les tènements de Raoul de la Mure *(de Mura)*, et de Pons Changi, et du fief de Pierre de la Fay, damoiseau. 20 juin 1329. Témoins : nobles seigneurs Pierre de Rochefort chevalier, Héraille, seigneur de Rochebaron, Briand de Châteaumorand, Jean Maréchal, damoiseaux.

Arch. nat., P. 494¹, cote 1256. — Id., PP. 38. — Arch. de la Loire. — N. F.

Dans le premier document, cette dame est simplement mentionnée sous le prénom de Jeannette.

366. — F. et H. de Jeannette de Montpéroux, *de Monte Petroso*, veuve de Guichard de Chatelus, seigneur de Châteaumorand, mère et tutrice de noble Huguonnet de Chatelus, seigneur de Châteaumorand, pour la maison des

Digitized by Google

Landes et la justice tant en la châtellenie de Châteaumorand que dans les paroisses qui en dépendent, savoir : de Saint-Martin-l'Estra (d'Estreaux), de Saint-Pierre-de-Laval, de Sail, d'Urbise et de Tourzy; à l'exception du château de Châteaumorand, *intra fossata vetera*, qu'elle tient du seigneur de Beaujeu. 13 juin 1334.

Arch. nat., P. 491[1], cote 314. — L. M. C., t. 1, p. 396.

Même hommage, du 18 mars 1365.

Arch. nat., P. 491[2], cote 522. — Id., PP. 38.

Dans ces deux hommages, cette dame ne porte pas le nom de Bourbon, et est désignée sous le nom de Isabelle de Montpéroux ; elle était fille du seigneur de Montpéroux et épousa en 1322, Guichard de Chatelus (mémoire aux archives de Châteaumorand). Il existait encore des Bourbon-Montpéroux à la fin du XVe siècle. Il y avait donc à la même époque, c'est-à-dire au commencement du XIVe siècle, deux seigneurs de Châteaumorand portant le même prénom de Guichard : l'un marié à Isabelle de Bretalle, père de Jean, l'autre à Jeannette de Bourbon-Montpéroux et père de Hugonnet.

L. M. C., t. III, p. 28 *bis*.

367. — Hugues de (Chatelus), seigneur de Châteaumorant, renouvelle la foi et hommage rendus au comte de Forez par sa mère (Jeannette de Bourbon-Montpéroux), le 13 juin 1334. 8 mars 1345.

(Mardi après la Saint-Martin-d'Hiver 1359, contrat de mariage de Hugues de Chatelus, chevalier, seigneur de Châteaumorand, avec Guillemette, fille de Guillaume, chevalier, seigneur de Senecey, de Tramat? et de Chaumont).

Mémoire aux archives de Châteaumorand.
Arch. nat., P. 491[3], cote 522.

F. et H. du même, pour le lieu des Landes et ce qu'il a à Chateaumorand. 18 mars 1365.

R. G.

Digitized by Google

368. — F. et H. de Duran de Chastelus, damoiseau, pour sa maison de Champlong, *de Campolongo*, située près de Villeretz. 10 février 1328.

Arch. nat., P. 491², cote 452. — Id., PP. 38. — Arch. de la Loire.

369. — F. et H. de noble Aymon de Chatelus, seigneur de Boisvair, pour sa maison de Pangus, plus droits et rentes sur divers tènements, dans les paroisses d'Arfeuilles et (Saint-Pierre) Laval. 5 novembre 1335.

Arch. nat., P. 494¹, cote 1238. — Id., PP. 38.

370. — Guichard, Guillaume et Josserand de Chatelus, *de Castro Lucio* (frères), reconnaissent tenir en fief du comte de Forez, la maison-forte du Verger, *de Viridario, alias de Virgulto* (près Saint-Bonnet-les-Carts), et des cens et rentes dans les paroisses d'Arfeuilles, de Saint-Pierre-Laval et de Saint-Bonnet-des-Carts. 15 novembre 1335.

Arch. nat., P. 490¹, cote 81. — Id., PP. 38. — R. G.

371. — F. et H. de Eustache de Chatelus, chevalier, pour la moitié de la terre et seigneurie du Verger, *de Virgulto*, et ce qu'il possède à Jalletens? par. d'Arfeuilles. 24 mai 1337.

Arch. nat., P. 490³, cote 266. — Id., PP. 38.

372. — Jehan, seigneur de Chatelus, damoiseau, reconnait tenir en fief du comte de Forez, les tènements de Planchères, de Boissonnières et de Altanatères? avec haute-justice et autres domaines, sis entre Saint-Bonnet-les-Carts et Arfeuilles. 7 avril 1343.

Arch. nat., P. 493², cote 1139. — Id., PP. 38. — R. G.

373. — F. et H. de Guillaume de Chatelus, damoiseau, fils de Jean de Chatelus, chevalier, pour le tènement de Gonderes? près la rivière de Barbenan. 3 juillet 1348.

G.

Guy, comte de Forez, autorise l'abandon de divers cens et rentes, près la rivière du Barbenan, fait à Guillaume,

Digitized by Google

seigneur de Châtelmontagne, par Guillaume de Chatelus. 3 juillet 1348.

G.

374. — F. et H. de noble Jean de Chatelus, seigneur de Mauvernay, pour sa maison de Mauvernay, près de Croset. 1385.

L. M. C., t. II, p. 74.

375. — F. et H. lige de noble Ploton de Chatelus, fils et héritier, pour partie, de Jocerand de Chatelus ou du Verger, *de Viridario*, jadis chevalier, pour la moitié de cens et rentes en la paroisse de Saint-Pierre-Laval. 29 mars 1393.

Arch. de la Loire.

Pierre de Chatelus, autrement dit Plotard de Mauverney, *de Maloverneto*, et Marguerite de Valère, sa femme, vendent à Guy, comte de Forez, pour le prix de cinquante écus d'or, plusieurs cens et rentes en la paroisse de Tourzy (commune de la Pacaudière), au diocèse de Clermont. 22 juin 1353.

Arch. nat., P. 1394[1], cote 33. — H. B., n° 2660.

376. — F. et H. de Jean de Chatelus, chevalier, seigneur de Verney et Mauverney, à la duchesse de Bourbon, Anne Dauphine, pour tout ce qu'il tient en Forez et en Roannais, 1er mars 1410.

Arch. de la Loire.

377. — Jean de Chatelus, seigneur de Mauverney, héritier universel de feu Girbert Damas ?, damoiseau, seigneur de la Couldre, vend cette succession à Perrin du Chastel, damoiseau, seigneur d'Ussel. 1385.

N. F.

Il était fils de Hugues de Chatelus-Châteaumorand et de N..., dame de Thianges, lequel laissa un autre fils Guichard; de son mariage avec Marie de Froloys, il eut une fille Agnès

Digitized by Google

ou Annette de Châteaumorand, mariée le 13 janvier 1422, avec Brémont de Lévis, seigneur de la Voûte.

Inv. Luillier, n° 835.

La famille de Chatelus, qui forma trois branches principales, celles de Châteaumorand, de Mauverney et de Beauvoir, tenait probablement son nom de la terre de Chatelus, près de Saint-Pierre-Laval (Allier).

Un membre de cette famille, Jean de Châteaumorand, suivit le comte de Forez, Guy V, à la VIIe Croisade, en 1248.

La branche à laquelle il appartenait, s'éteignit au XVe siècle, dans les Lévis qui devinrent seigneurs de Châteaumorand.

Voy. Chambre (de la).

CHATILLON (de), Chastillon, *de Castellione.*

378. — F. et H. de noble Henry de Chatillon, seigneur de Montarcher et de Leignec (commune de Merle), pour ces deux châteaux, à l'exception du lieu de Saint-Hilaire. 1290.

L. M. C.. t. I, p. 316.

Famille chevaleresque originaire du Nivernais, seigneurs de Montarcher et de Leigniec en Forez.

379. — F. et H. de Jean de Chatillon, seigneur de *Gaifferio*, et partie du terrage et tènement de Vallayan, près de Saint-Bonnet (des-Carts) et de Crozet. 22 juillet 1323.

Arch. nat., P. 492², cote 669. — Id., PP. 38.

380. — Hugonin de Chastillon, seigneur de *Gayferio*, reconnait tenir en fief du comte de Forez, plusieurs cens et rentes au mandement de Crozet, et ce qu'il a au territoire et bois de Valeyen, et à Saint-Haon-le-Châtel. 14 novembre 1335.

Arch. nat., P. 491², cote 402. — Id., PP. 38. — R. G.

Digitized by Google

✠ CHAUDERON, Calderon, Chalderon.

381. — F. et H. de Arnoul, *alias* Arnulphe CHAUDERON, de la Ferté *(Chalderon de Firmitate)*, damoiseau, pour les fiefs d'Estaing, près Virigneu, de Piney (commune de Bellegarde), et pour un autre fief sis au mandement de Feurs. 1241. 1248.

Arch. de la Loire.

Même hommage du mois de mai 1242.

Arch. nat., P. 4931, cote 1030. — Id., PP. 38.

Le même seigneur vendit au mois de juin 1263, à Renaud, comte de Forez, le fief et village de Piney, au mandement de Sury-le-Bois, pour le prix de 280 livres viennois.

Arch. nat., P. 13951, cote 234. — DE CHARPIN-FEUGEROLLES. *Cart. des Francs-Fiefs*, p. 170. — Inv. L. C., n° 234.

Arnulphe Chauderon avait épousé Isabelle de Roanne, seconde fille de Dalmace de Roanne et héritière, vers 1260, de la moitié de la seigneurie de Roanne, et devint par ce fait co-seigneur de Roanne. L'autre moitié de cette seigneurie appartenait à Alice de Roanne, sœur de sa femme, mariée en 1245, à Guy de la Perrière. Isabelle et Arnulphe Chauderon laissèrent deux enfants : un fils nommé Arnould et une fille, Isabelle, qui épousa Guichard de Montagny de Châtelperron. Cette dernière hérita en 1290, de son frère Arnould et, au mois de novembre de la même année, son mari vendit au comte de Forez, Jean Ier, la moitié de la ville de Roanne, vente ratifiée par sa veuve, au mois d'octobre 1291.

Arch. nat., P. 13942, cote 104. — Inv. L. C., n° 78. — H. B., n° 855.

382. — F. et H. de Guillaume Chauderon, de Donzy, chevalier, pour sa maison de la Salle (entre Feurs et Saint-Laurent-la-Conche), domaine et droits au mandement de Sury-le-Bois. Mars 1262.

Arch. nat., P. 4932, cote 1113. — Id., PP. 38.

Le même seigneur lègue à l'abbaye de Savigny, en considé-

Digitized by Google

ration de son fils (Guillaume), moine en cette abbaye, une maison sise à Saint-Just-en-Chevalet.

N. F. — Arch. de la Salle.

Bertrand Chaudeyron de la Salle, vend à Pierre du Verney, bourgeois de Montbrison, un pré, sis près de la rivière de Donzy. Janvier 1294.

Arch. nat., P. 1395[1], cote 183. — H. B., n° 933 — Inv. Luillier, n° 183.

Il était marié en 1316 et sa femme se nommait Marguerite.

383. — F. et H. du fief de Chaisieu, près Saint-Romain-le-Puy, fait en 1276, à la prieure de Saint-Thomas, par noble Guillaume Chauderon, seigneur d'Ecotay.

Gras. *Obit. de Saint-Thomas*, p. 69.

384. — F. et H. de Allamande Chauderon, épouse de Jean du Verney, pour sa maison de la Salle-les-Feurs. 1321.

G.

Voy. du Verney.

La famille Chauderon, originaire du Berry, l'une des plus anciennes familles chevaleresques du Forez, a formé trois branches principales : celle de la Ferté-Chauderon, appelée ainsi à cause de la seigneurie de la Ferté en Nivernais, et qui possédait dans le Forez, les fiefs d'Estaing, de Piney et partie de Roanne; celle d'Ecotay et celle de Donzy et de la Salle.

Voy. Ecotay et Lasnay (de).

CHAULME (Prieuré de la). Voy. Chalmes.

385. — Guigue de Rochebaron, prieur de la Chaulme, *de Calma* (canton de Saint-Anthême, Puy-de-Dôme), au diocèse de Clermont, reconnaît que ce prieuré et tout ce qu'il tient, à raison dudit prieuré, depuis la rivière d'Anse, du côté du Forez *(ab aqua Anse versus Forisium)*, est de la supériorité et ressort de Guy, comte de Forez. 1er avril 1347.

Arch. nat., P. 1401[3], cote 1120. — H. B., n° 2462.

Digitized by Google

CHAUSSONÈRES (DE).

386. — F. et H. de Huguette de les Sales, femme de Jean de CHAUSSONÈRES, pour le four, charnage et autres droits qu'ils possèdent dans le mandement de Néronde. 19 septembre 1378. Témoin: Bernard de l'Aire, seigneur de Cornillon.

Arch. de la Loire.

✠ CHAUVE, *Calvi*.

387. — F. et H. lige de Pierre CHAUVE *(Calvi)*, professeur ès-lois, pour cens, rentes et garennes à Bouthéon, Veauche et Saint-Bonnet (les-Oules), acquis de Jean Appensat, bourgeois de Saint-Galmier, lequel les tenait de Faucon de Bouthéon, chevalier, et pour autres cens et rentes en la paroisse de Rosiers, acquis de Bertrand de Bauzac, damoiseau. 6 novembre 1317.

Arch. nat., P. 492[4], cote 884. — Id., PP. 38.

Autre hommage du même, pour cens et rentes à Montmillon? acquis de Bertrand de Bauzac. 14 novembre 1334.

Arch. nat., P. 490[1], cote 49. — Id., PP. 38.

Le 15 novembre 1327, le comte de Forez, Jean Ier, donna à Pierre Chauve un moulin sis à Saint-Galmier.

Arch. nat., P. 1397[1], cote 516. — H. B., n° 1845.

388. — F. et H. de Jean Chauve *(Calvi)*, et de Jean, son fils, pour cens et rentes à Montmillon, acquis de Bertrand de Bauzac, damoiseau. 14 novembre 1334.

Arch. de la Loire.

Même fief, du 22 mai 1334.

Arch. nat., P. 490[2], cote 143. — Id., PP. 38.

389. — F. et H. de Bertrand Chauve et de Marguerite, *alias* Margaronne, sa femme, pour dîme à Saint-Laurent-la-Conche et cens et rentes au mandement de Néronde, dans la paroisse de Violeys. 5 juillet 1327.

Arch. nat., P. 492[2], cote 613. — Id., PP. 38.

Digitized by Google

Nous ignorons si l'on doit rattacher cette famille à la puissante maison des Chauve, qui possédait au XIe siècle, la seigneurie de Salt-en-Donzy et le château de Donzy. Arnulphe Chauve ou le Chauve, qui avait été excommunié en 1060, par l'abbé de Savigny, pour s'être emparé des revenus de l'église de Saint-André de Tarare (Cart. de Savigny, n° 740), *prêta, vers 1600, serment audit abbé, de ne plus faire aucun mal par lui, ses chevaliers ou ses vassaux, aux moines du prieuré de Salt, ni aux vassaux de Salt-en-Donzy* (Ibid., n° 885). *On voit dans le même cart.*, nos 663 et 891, *qu'il était marié, vers 1121, à Gotelende, dont il eut Arnulphe et Girin. Ce dernier fut père de Jarenton et d'Arthaud, Willelme et Gérard* (Ibid., nos 923, 894).

CHAUX (DE LA), *de Calce.*

390. — F. et H. de Roland de la CHAUX, *de Calce*, damoiseau, pour sa maison de la Chaux et dépendances, dans la paroisse de Cordelle, et deux vignes à Saint-Maurice. Octobre 1290. *Alias* 1310.

Arch. nat., P. 4932, cote 1136. — Id., PP. 38. — N. F.

391. — F. et H. d'André de la Chaux, paroissien de Saint-Romain-en-Roannais, pour menus cens en ladite paroisse. 2 novembre 1291.

Arch. nat., P. 4932, cote 1123. — Id., PP. 38.

392. — F. et H. de Pierre, *alias* Perronnet de la Chaux, fils de Guillaume de Saint-Marcel *(sic)*, au seigneur de la Ferté-Chaudeyron, pour cens en la paroisse de Saint-Haon-le-Châtel. Lundi après la Toussaint (5 novembre) 1291.

Arch. nat., P. 4921, cote 627. — Id., PP. 38.

393. — F. et H. de Mathieu de la Chaux, *de Calce*, fils de feu Guillaume de la Chaux, de Saint-Haon, pour cens dans la paroisse de Saint-Romain (la-Motte) en Roannais. Jeudi après la Toussaint (8 novembre) 1291.

Arch. nat., P. 4924, cote 885. — Id., PP. 38.

Digitized by Google

394. — F. et H. de Rémonde, fille d'André de la Chaux, à Alix de la Perrière, dame de Cousant et de Roanne, pour sa maison de Vaux, avec bois et rive. 18 juillet 1349.

Arch. du Roannais, n° 129.

395. — F. et H. de Jean de la Chaux ou de Vaux, damoiseau, à Alix de la Perrière, dame de Cousan et de Roanne, pour sa maison, grange et jardin, au territoire de Vaux. 18 juillet 1349.

Arch. du Roannais, E, n° 129.

CHAVAGNIAC (DE), Chavanieu, *de Chavagniaco.*

396. — F. et H. de Guillaume de Chavanieu ou CHAVAGNIAC, *de Chavagniaco*, pour ce qu'il a au mandement de Croset et à Chenay. 26 avril 1339.

Arch. nat., P. 490[1], cote 55. — Id., PP. 38.

CHAVANNES (DE).

397. — F. et H. de Zacharie de CHAVANNES et de Cécile, son épouse, fille de Pierre Jomard de Saint-Galmier, pour la grange appelée la Peyretère, terres, bois et garennes. 14 mars 1345.

Arch. nat., P. 491[1], cote 340. — Id., PP. 38.

398. — F. et H. de Pierre Chavannes, damoiseau, en son nom et au nom de sa mère, Cécile, veuve de Zaquarie de Chavannes, damoiseau. 14 septembre 1378.

Arch. de la Loire.

CHAVASSIEU.

399. — Martin de CHAVASSIEU reconnaît tenir du comte de Forez, le moulin de Lérigneu, au mandement de Montbrison. 1498.

Arch. nat., P. 1402, cote 1307. — N. F.

Digitized by Google

CHEILNEU (DE), Chaylneu, Chelneu.

400. — F. et H. de Jean de CHEILNEU, *alias* Chaylneu, et de Mathieu, son fils, pour rentes et autres droits à Chelneu, mandement de Châtelneuf. 1317.

N. F.

Même fief de Hugues, *alias* Hugon de Cheilneu, fils de Mathieu. 25 mars 1329. Témoin : Thomas de Chelneu.

Arch. de la Loire.

CHENEVOUX (DE), *de Canabio.*

401. — F. et H. de Thomas de CHENEVOUX, *de Canabio*, pour droits de pêche en la paroisse de Pouilly, près du chemin qui va de Balbigny à Feurs. 12 juin 1334.

Arch. nat., P. 490³, cote 245. — Id. PP. 38.

402. — F. et H. de Jean et Guillaume de Chenevoux, pour cens et rentes en la paroisse de Violeys. 10 mai 1334.

Arch. nat., P. 490³, cote 281. — Id., PP. 38.

403. — F. et H. de Jean de Chenevoux, *de Canabio*, damoiseau, fils et héritier universel de Barthélemy de Chenevoux, jadis damoiseau, pour cens et rentes au tènement de la Doy, paroisse de Violeys, et autres droits dans la paroisse de Balbigny. 25 avril 1395.

Arch. de la Loire.

404. — F. et H. de noble Jean de Chenevoux. 1446 et 1459.

L. M. C., t. II, p. 192 et 251.

Voy. CHAMBLES (de).

CHEVALARD (DU).

405. — F. et H. de Aubert, seigneur du CHEVALARD, damoiseau, pour le terrier annexé à sa terre. 1441.

L. M. C., t. II, p. 186.

Digitized by Google

CHINICHÈRE (DE), *de Chinichera.*

406. — F. et H. de Jean, *alias* Pierre de CHINICHÈRE, *de Chinichera*, pour le tènement de la Chinichère, paroisse des Salles, mandement de Cervière. 19 juin 1334.

Arch. nat., P. 490[1], cote 93. — Id. PP. 38. — R. G.

407. — F. et H. de Jeanne de la Chinichère, pour sa maison de Chinichère, sise au mandement de Cervière. 19 juin 1334.

Arch. nat., P. 491[2], cote 423. — Id., PP. 38.

CIS (DE). Voy. CYS (de).

CLARION.

408. — F. et H. de Pierre CLARION et Philipotte, *alias* Philiberte de Praloire, *de Prato Ligeris*, sa femme, pour le lieu de Pré de Loire ou Praloire. 18 août 1333.

Arch. nat., P. 491[3], cote 472. — Id., PP. 38. — R. G.

409. — Etienne Clarion, fils de feu Michelet Clarion, de Saint-Paul, échange avec Renaud de Forez divers héritages situés au champ de Loy. 1344.

Arch. nat., P. 1401, cote 1102. — H. B., n° 2396.

CLAVIÈRES, Clavères.

410. — F. et H. lige de Guillaume de CLAVIÈRES, *alias* Clavères, damoiseau, de la paroisse de Belmont, diocèse de Mâcon, et de sa femme Béatrix, fille de feu Hugues de Senoches, dit Groignon, pour 54 sols de rente dans la paroisse de Renaison. 10 octobre 1326.

Arch. nat., P. 492[3], cote 782. — Id., PP. 38.

Même fief, mais à la date du 14 décembre 1326. L'hommage porte pour titre : *Feudum Beatricis filiæ Hugonis de Senoches dicti Groignon.*

Arch. de la Loire.

Voy. SENOCHES (de.)

Digitized by Google

CLEYPIER, Cleppier, Clépier.

411. — F. et H. de Hugues CLEYPIER, pour cens et rentes à Tourzy. 10 juin 1337.

Arch. nat., P. 492[1], cote 606. — Id., PP. 38.

412. — F. et H. de Jean Clépier, de Croset, clerc, au nom d'Alise, sa femme, pour cens et rentes en la paroisse de Tourzy. 25 novembre 1337.

Arch. nat., P. 491[3], cote 503. — Id., PP. 38.

413. — F. et H. de Guillaume Cleppier, notaire, bourgeois de Crozet, pour maison, four, curtil et cens audit lieu. Dernier mars 1413.

Arch. nat., P. 494[2], cote 1264. — Id., PP. 38.

CLUREU (DE).

414. — F. et H. de Guichard de CLUREU, damoiseau, et de Jean de Clureu, damoiseau, son fils, ce dernier héritier de feu Robert d'Essertines, son frère, pour sa maison d'Avèzes? et censives à Saint-Galmier et à Chambost. 29 avril 1321. 25 juin 1322 et 27 juin 1334.

Arch. nat., P. 493[1], cote 945; P. 491[3], cote 554; P. 490[2], cote 171. — Id., PP. 38.

CLUSEL (DU), *de Cluselo.*

415. — F. et H. de Poncet du CLUSEL, *de Cluselo*, damoiseau, et de Catherine du Clusel, damoiselle, pour cens et rentes à Chatelus et à Maralery? 17 juillet 1334.

Arch. nat., P. 491[2], cote 403. — Id., PP. 38. — R. G.

COCHA.

416. — F. et H. de Arnaud COCHA, pour sa maison de Montvianneys. 17 décembre 1339.

Arch. nat., P. 491[2], cote 417. — Id., PP. 38.

Digitized by Google

COLOMBE (SAINTE-) (DE).

417. — Guillard de SAINTE-COLOMBE reconnait tenir en fief de Guy, comte de Forez, plusieurs cens et rentes, assis au lieu de Beccoys, *alias* Becceys, dans la paroisse de Saint-Just (la Pendue). 19 juin 1334.

Arch. nat., P. 490², cote 116. — Id. PP. 38. — R. G.

418. — F. et H. de Girard de Sainte-Colombe, fils de Guillard, pour cens et rentes dans la paroisse de Saint-Just-la-Pendue. 27 mai 1341.

Arch. nat., P. 493¹, cote 916. — Id., PP. 38.

419. — F. et H. de noble Jean de Sainte-Colombe, seigneur de Saint-Priest-la-Roche, pour sa maison-forte de Saint-Priest. 1441.

L. M. C., t. II, p. 185.

COLOMBETTES (DE). Voy. POZOLES (de).

COLOMBIER (Prieuré du).

420. — F. et H. du prieur de Notre-Dame du COLOMBIER (commune de Serrières, Ardèche), à Philippe de Lévis, seigneur d'Annonay, pour la terre de Colombier et appartenances. 12 décembre 1431.

Arch. de Bourg-Argental. — Inv. LUILLIER, n° 732.

COMBRES (DE), Combes.

421. — F. et H. de Zaquarie de COMBRES, pour ce qu'il à à Saint-Just-en-Chevalet. 8 juin 1334.

Arch. nat., P. 492³, cote 795. — Id., PP. 38.

COMMANDERIE DE CHATEAU-LE-BOIS. Voy. JÉRUSALEM (Saint-Jean de).

Digitized by Google

COMMANDERIE DE CHAZELLES. Voy. JÉRUSALEM (Saint-Jean de).

COMMANDERIE DE SAINT-JEAN-DES-PRÉS à Montbrison. Voy. ANLEZY (d') et JÉRUSALEM (Saint-Jean de).

COMMANDERIE DE VERRIÈRES. Voy. JÉRUSALEM (Saint-Jean de).

CONFOLENS (Prieuré de). Voy. RIVERIE (de).

CONTENSON (DE). Voy. COZON (de).

COQUEREU.

422. — F. et H. de Jehan COQUEREU ? (de la Chaux), au comte de Forez, pour sa maison de la Chaux et tout ce qu'il a en la paroisse de Cordelle et à Saint-Maurice. 13 août 1336.

Arch. nat., P. 491², cote 422. — Id., PP. 38.

Voy. CHAUX (la).

CORBEYLLON (DE).

423. — F. et H. de Eraille de CORBEYLLON, damoiseau, pour cens sur divers tènements à Saint-Germain-Laval. 12 juillet 1322.

Arch. nat., P. 493², cote 1084. — Id., PP. 38.

CORDEIL, Cordeyl, *Cordelii*.

424. — F. et H. de Guillemet CORDEYL *(Cordelii)*, pour les courtils de Bazol et de l'Olme et domaine et cens au territoire du Brueil, et comme tuteur de feu Perronnet, *alias* Poncet, Cordeyl, damoiseau, pour maisons, sises à Montbrison, et

Digitized by Google

censives à Montvert, dans les paroisses de Saint-Christô (en Jarez) et de Grammont, au mandement de Chatelus. 14 juin 1325 et 5 août 1333.

Arch. nat., P. 492[4], cote 822; P. 490[2], cote 154. — Id., PP. 38. — Arch. de la Loire. — R. G.

425. — Autre fief du même Guillet ou Guillaume Cordeyl, comme tuteur des enfants de Poncet Cordeyl, damoiseau, pour maison, sise à Montbrison, au bourg de Mauvoisin (près du château), avec droit sur la dîme du sel audit lieu. 8 juin 1325. Témoin: Guillaume Blanc.

Arch. nat., P. 491[3], cote 539. — Id., PP. 38. — Arch. de la Loire.

426. — F. et H. de Guillaume Cordeyl, damoiseau, pour ce qu'il possède à Fontanès, au territoire de Beulet? 26 décembre 1328.

Arch. nat., P. 492[4], cote 846. — Id., PP. 38.

427. — F. et H. de Pierre Cordeyl, damoiseau, fils d'autre Pierre Cordeyl, et petit-fils de Guillaume Cordeyl, damoiseau, majeur de 18 ans, pour tout ce qu'il a dans le courtil de l'Olme, dans la paroisse de Saint-Christô-en-Jarez, et pour rentes et cens dans le mandement de Chatelus et de Fontanès. 19 septembre 1378.

Arch. de la Loire.

428. — F. et H. de dame Béatrix Cordeyl *(Cordelii)*, veuve de Jean Dinaci, pour sa maison-forte de la Liègue, en la paroisse de Saint-Cyr, dans le mandement de Bellegarde. 19 septembre 1378.

Arch. de la Loire.

COSANS (Jean dit). Voy. Murs (des).

COSTE (de la), Côte, *de Costa.*

429. — F. et H. de Pierre de la Coste, *de Costa*, pour son fils Bertrand, héritier de Hugonin de Pieras, *alias*

Digitized by Google

Pyeras, pour la maison-forte et grange de Pieras? et censives. 7 juillet 1334.

Arch. nat., P. 490[1], cote 95. — Id., PP. 38.

Voy. CROTS (des).

COURTIL (DU).

430. — F. et H. de Artaud du COURTIL, fils de Guillaume du Courtil, damoiseau, paroissien de Retournac (canton d'Yssingeaux, Haute-Loire), pour divers mas en la seigneurie de la Roche (en Regnier). 1336.

N. F.

COUZAN, Cousan, Cosant. Voy. DAMAS.

COZON (DE), Coson, Couzon.

431. — F. et H. de Girard de Contenson, damoiseau, et de Guigonne, sa femme, fille de Guigon de COSON, pour leur maison de Coson et pour cens et rentes aux mandements de Chatelus et Fontanès. 2 mai 1323.

Arch. nat., P. 493[1], cote 993. — Id., PP. 38.

432. — F. du même, pour sa maison de Coson et appartenances et pour plusieurs tènements et cens dans la paroisse de Fontanès. 2 mars 1332.

R. G.

433. — F. et H. de noble Girard de Cozon, pour sa maison noble de Cozon (près de Saint-Christô-en-Jarez). 1332.

L. M. C., t. I, p. 369.

434. — F. et H. de Pierre de Cozon, damoiseau, pour domaine, cens et rentes aux mandements de Chatelus et de Fontanès. 1er août 1333.

Arch. nat., P. 492[3], cote 760. — Id., PP. 38.

435. — Même hommage de Margot de Cozon, femme de

Digitized by Google

Jacquemet de la Faye, plus la moitié de trois moulins sur la rivière de Cozon (Couzon). 7 juillet 1350.

N. F.

COYRETTES (DE), Coirettes, Coyrets, Coirates.

436. — F. et H. de Renaud de COYRETTES, damoiseau, pour sa maison de Coyrettes, *Coherette*, au mandement de Saint-Bonnet (le-Château) et pour cens à Périgneu. 1291.

Arch. nat., P. 491[3], cote 559. — Id., PP. 38.

437. — F. et H. de Regnaut de Coyrets, *alias* Coirettes, damoiseau, pour sa maison et grange de Coyreyts, *alias* Coirates, et appartenances, sises au mandement de Saint-Bonnet (le Châtel), et ce qu'il a dans la paroisse de Saint-Maurice-en-Gourgois. 5 novembre 1333.

H. du même, pour cens à Parrigny (probablement Pérignieu). 4 avril 1340.

Arch. nat., P. 492[4], cote 835; P. 491[1], cote 324. — Id., PP. 38. — L. M. C., t. I, p. 393.

CREMEAUX (DE), Cromels.

438. — Girin de CREMEAUX (Cromels), féal du comte de Forez, seigneur du château de Cremeaux. Avant janvier 1227.

H. B., n° 127 A.

439. — F. et H. de Etienne de Cremeaux, chancelier de Forez, pour cens, rentes et coutumes acquis par lui de Audin de Vichy et de Jean Maréchal, damoiseaux, dans les paroisses de Cremeaux, de Saint-Maurice et de Cherier. 20 août 1317.

Arch. nat., P. 493[1], cote 975. — Id. PP. 38. — R. G.

440. — Jeannette de Cremeaux, fille et héritière de maître Etienne de Cremeaux, chancelier de Forez, reconnaît tenir en fief du comte Jean, plusieurs cens et rentes, acquis d'Odin

Digitized by Google

de Vichy et de Jean Maréchal, dans les paroisses de Cremeaux, de Saint-Maurice, de Saint-Martin-d'Estreaux et de Roanne. 1318 et 30 décembre 1327.

Arch. nat., P. 492[4], cote 812. — Id., PP. 38. — Arch. de la Loire. — L. M. C., t. I, p. 352. — R. G.

441. — F. et H. de Jeannette de Cremeaux, fille et héritière de maître Etienne de Cremeaux, à noble et puissant seigneur Etienne de Mont-Saint-Jean, pour différents biens dans le mandement de Cremeaux. 6 février 1328.

Arch. de la Loire.

442. — F. et H. de Jean de Cremeaux, fils de Guillaume Favre *(Fabri)*, clerc, héritier d'Etienne de Cremeaux, son aïeul, pour ce qu'il possède à Cremeaux, Saint-Maurice et Bully. 14 avril 1335.

Arch. nat., P. 493[1], cote 1008. — Id., PP. 38.

Voy. Favre.

CRESPINGES. Voy. Grandris.

CROS (du), *de Croso.*

443. — F. et H. de Flordalisie (Fleur de Lys), veuve de messire Pierre du Cros, *de Croso,* chevalier, fille de Philippe de Currèze (de Curraise), bourgeois de Montbrison, pour sa maison de Curraise (commune de Précieu). 12 septembre 1333.

L. M. C., t. I, p. 392. — R. G.

Plus ce qu'elle possède à Salettes et à Aubigny et dans les mandements de Saint-Héand et de Fontanès.

R. G.

444. — F. et H. de noble Jean du Cros, *de Croso,* dit Alegret, seigneur de Currèze, damoiseau, fils et héritier universel de Jean du Cros, seigneur de Currèze, pour sa maison-forte de Currèze *(Cureysie)*, et dépendances, avec juridiction pleine et entière, jadis acquise par Jean, père

Digitized by Google

dudit Alegret, de noble seigneur Louis, jadis comte de Forez, excepté ce qu'il tient en fief de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, plus pour des rentes au mandement de Saint-Héand et de Fontanès, et ce qu'il possède à Salettes (ou Solères) et à Albigny, enfin pour son château et village de Pressieu, *de Prissiaco* (Précieu), en Forez, avec justice haute et basse, fiefs et arrière-fiefs, jadis acquis par ledit Jean du Cros, père d'Alegret, du seigneur de Montbellet et de Mont-Saint-Jean et de sa femme, fille de Hugues, jadis seigneur de Mont-Saint-Jean. Témoin : Jean de Lavieu. 1er avril 1393.

Arch. de la Loire.

Jean du Cros fut un des témoins de l'acte de curatelle du comte Jean II, en 1369.

Voy. CURRÈSE (de).

CROTS (DES), *de Crotis*.

445. — F. et H. lige de Guillet des Crots, *de Crotis*, damoiseau, fils et héritier universel de défunts Pierre des Crots et d'Isabelle de la Coste, *de Costa*, damoiselle, pour la grange de Pyeras et le mas dudit lieu, sis près du chemin de Pont-Basset à Chassemelles? 29 mars 1393.

Arch. de la Loire.

CROZET (Habitant de).

446. — F. et H. de Guillaume (habitant) de CROZET, pour l'étang de Chantemerle et prés contigus à Tourzy (commune de la Pacaudière). 1413.

Arch. nat., P. 494², cote 1300. — Id., PP. 38.

CRUSSOL (DE). Voy. BASTET.

CUCURIEU (DE), Cocurey.

447. — F. et H. de Agnès de Montarmé, veuve d'Artaud

Digitized by Google

de Cocurey (pour CUCURIEU), damoiselle, tutrice de leur fils Geoffroy, pour cens et tailles aux tènements de Cis et de Montgiron, dans la paroisse de Saint-Marcel (de Félines). 1316.

Arch. nat., P. 490[3], cote 202. — Id., PP. 38.

448. — F. et H. de Jean de Cucurieu, damoiseau, pour sa maison-forte de Cucurieu, dans la paroisse de Saint-Cyr-de-Favières, en la châtellenie de Lay. 1329.

N. F. (probablement aveu adressé au seigneur de Beaujeu).

449. — F. et H. de noble Marguerite de Cucurieu, dame dudit lieu, femme de noble Dalmais de Saint-Symphorien, seigneur de Chamosset, pour plusieurs rentes dépendant de sa terre et relevant du Forez. 1441.

L. M. C., t. II, p. 186.

CUMBES (DE), Combes, *de Combis.*

450. — F. de Hugues de CUMBES, fils de Bertrand de Cumbes, chevalier, au seigneur de la Roche, pour domaine, cens, coutumes, justice et autres droits à Brion, *alias* Bruyère, paroisse de Saint-Martin-de-Laval? 30 mai 1330.

Arch. nat., P. 494[1], cote 1193. — Id., PP. 38.

451. — F. et H. de noble Pierre de Cumbes, damoiseau, en son nom et en celui de sa femme, décédée, noble dame Boyssonne, fille de noble seigneur Guillaume d'Ogirolles, seigneur de Saint-Polgue, *de Sapolgo*, pour sa grange de Contenson et dépendances et pour la quatrième partie de tous les cens et rentes dans la juridiction du château de Souternon, biens échus à ladite Boyssonne dans la succession de son père. 19 septembre 1378.

Arch. de la Loire.

CURNIEU (DE), Curneu.

452. — F. et H. de Poncet de CURNEU, pour ce qu'il a

Digitized by Google

dans les mandements de la Tour-en-Jarez et la Fouillouse. 23 septembre 1338.

Arch. nat., P. 490[1], cote 33. — Id., PP. 38. — R. G.

CURRÈSE (DE), Curraise, *Curresie, de Curresia.*

453. — F. et H. de Girin de CURRÈSE (Curraise), bourgeois de Montbrison, pour des maisons à Saint-Bonnet-le-Château. Mercredi après Saint-Michel (3 octobre) 1291.

Arch. nat., P. 491[3], cote 567. — Id., PP. 38.

454. — F. et H. de Girin de Currèse, fils d'Etienne, pour sa maison de la Brosse, au mandement de Sury-le-Bois 2 mars 1333.

Arch. nat., P. 493[1], cote 977. — Id., PP. 38. — G.

Même hommage, plus pour ce qu'il possède dans la paroisse de Virignieu et à Sury-le-Bois. 6 avril 1338.

Arch. nat., P. 490[3], cote 267. — Id., PP. 38.

455. — F. et H. de Philippe de Currèze *(Curresie)*, bourgeois de Montbrison, pour sa maison de Currèze (commune de Précieu), et domaine, cens et rentes dans les mandements de Saint-Héand et de Fontanès, à Sallettes et à Albigny, biens à lui échus dans la succession de Fleur-de-Lys, veuve de Pierre du Cros. 7 octobre 1339.

Arch. nat., P. 491[1], cote 304. — Id., PP. 38.

On trouve dans un acte du mois de mars 1265, une Marguerite Taella de Curresia.

DE CHARPIN-FEUGEROLLES. *Cart. des Francs-Fiefs du Forez*, p. 180.

Voy. CROS (du).

CYBOND ou CIBOUD. Voy. SIBOUD.

CYRES (DE).

456. — Reconnaissance de fief au prieur de Saint-Romain-

Digitized by Google

le-Puy, par Etienne, prieur de Pommiers, au nom du seigneur Etienne de CYRES, chevalier, pour la quatrième partie de la dîme de l'Hôpital-le-Grand. Décembre 1259.

Arch. de la Loire.

CYS (DE), Cis.

457. — F. et H. de Pierre et Guillemet de Cis, *alias* CYS, frères, pour cens, rentes et tailles sur le courtil de Cis, paroisse de Saint-Marcel (de Félines). 24 juin 1334.

Arch. nat., P. 490², cote 170. — Id., PP. 38. — N. F.

458. — F. et H. d'Etienne de Cis, clerc, pour le tènement de Cis et le tènement de Montgiron, paroisse de Saint-Marcel. 4 novembre 1354.

Arch. nat., P. 492⁴, cote 862. — Id., PP. 38. — R. G.

459. — F. et H. de Jean de Cys, pour rentes dans la paroisse de Saint-Marcel, dans les courtils de Cys et de Montgirot. 1379.

Arch. de la Loire.

D

✠ DAMAS (DE), Dalmas, *Dalmacii*.

460. — Traité conclu par l'entremise de Robert V, comte d'Auvergne, entre Hugues DAMAS *(Dalmacius)*, seigneur de Couzan *(de Cosant)*, et Agnon de Maymont, *de Magno-Monte*, au sujet du château d'Olliergues (Auvergne), traité par lequel Hugues Damas abandonne audit Agnon, moyennant 180 marcs d'argent, tous les droits qu'il pouvait avoir sur ce château et le mas du Fieu, *de Feudo;* en échange de quoi, Agnon reconnaît avoir reçu de lui en fief ledit château

Digitized by Google

et la moitié dudit mas, lui en rend hommage et lui jure fidélité. Témoins : Albert de Couzant (de Cosant) et le fils de celui-ci. 1195.

M. R. du Mesnil, Ancien Forez, *n° du mois d'octobre 1882, reproduit cet acte d'après les manuscrits de de La Mure, t. III, p. 84.*

Voir les aveux de Agne ou Agnon de Maymont, de 1208 et 1213, actes dans lesquels Hugues Damas est qualifié de premier baron de Forez.

461. — H. du château de Couzan rendu à Humbert V, sire de Beaujeu, par Hugues Damas, seigneur de Couzan. 1216 *(Circa).*

H. B., n° 93, p. 22.

462. — Traité de paix conclu le 8 mai 1222, entre Guy IV, comte de Forez, et Humbert V, sire de Beaujeu, relativement au fief et hommage de Couzan.

Il est dit dans cet acte, qu'au mépris des conventions et limites contenues dans un premier traité passé (de 1200 à 1203) entre Guy II et Guy III, comtes de Forez, d'une part, et Guichard IV, seigneur de Beaujeu, d'autre part, Hugues Damas, seigneur de Couzan, homme-lige du comte de Forez, avait transporté l'hommage de son fief à Humbert de Beaujeu, lequel l'avait cédé à Hervé, comte de Nevers ; par suite de ce nouveau traité, le seigneur de Beaujeu, renonçant à tous droits sur l'hommage de Couzan, en fait abandon au comte de Forez et s'engage à obtenir la renonciation de la comtesse de Nevers, veuve d'Hervé, comte de Nevers.

Ce traité a été reproduit in-extenso dans Huillard-Bréholles, n° 93, de La Mure, t. III, p. 42 et dans Chaverondier, inventaire Luillier, p. 481, d'après le titre original.

Arch. nat., P. 1388², cote 34.

463. — Mathilde, ou Mahaut de Courtenay, comtesse de Nivernais, notifie au comte de Forez qu'elle tient quitte

Digitized by Google

Humbert, sire de Beaujeu, pour le fief de Couzan, en considération de ce qu'il a pris d'elle en fief Chevagny et Aloignet, qu'il tenait précédemment en franc-alleu. Décembre 1224.

Arch. nat., P. 4931, cote 1034. — H. B., n° 109.

Cette princesse se remaria, en 1227, avec le comte de Forez, Guy IV.

464. — Renaud Damas de Couzan *(Reynaldus Dalmacii de Cosant)*, reconnaît qu'il tient son château et châtellenie de Couzan en fief-lige, de Guy, comte de Forez, et que pour son dit château il est son homme-lige, sauf la fidélité qu'il doit à Jean, comte de Chalon et au comte de Nevers, fief et hommage-lige que son héritier et successeur devra audit comte. Le mardi après la fête de Toussaint. 1227.

Arch. nat., P. 4922, cote 683. — Id., PP. 38.

Même hommage de ce seigneur, en 1233.

Gras. *Revue Forézienne*, 1re année, p. 224.

465. — Nouvelle et dernière transaction entre Guy IV, comte de Nevers et de Forez, et Humbert V, sire de Beaujeu, au sujet de l'hommage et du fief de Couzan, en date du 3 décembre 1229; par ce traité, Humbert de Beaujeu, qui avait obtenu du roi l'investiture du fief de Couzan, renonce définitivement à tous les droits qu'il pouvait avoir sur ce château, que tient Renaud Damas, et restitue au comte les lettres royales qu'il lui avaient été accordées; en échange, le comte cède en franc-alleu, au sire de Beaujeu, Chambost (sous Longessaigne), avec ses justice, mandement et fiefs, et tout ce que possédait Assalit de Lavieu, chevalier, ainsi que le fief de la dame de Varennes, qu'il avait acquis du même Assalit, à Sainte-Colombe, à condition toutefois que Humbert et ses successeurs ne pourront élever aucune forteresse dans lesdits lieux.

Arch. nat., P. 1390t, cote 456; P. 1401t, cote 1044. — H. B., n° 135.

Digitized by Google

Cet acte a été reproduit en entier par M. A. Chaverondier, dans son appendice à l'Inventaire Luillier, p. 486.

466. — Albert de Couzan, *de Cosant*, chevalier, Ponce, clerc, et Girard, damoiseau, frères dudit Albert, reconnaissent avoir pris et tenir en fief et hommage de l'église de Sainte-Marie de Leigneu et du couvent du même lieu, moyennant le payement de 25 livres viennois, une dîme qu'ils possèdent à Trellin. Février 1250.

Arch. de la Loire. Fonds de Leignieu.

Les membres de la famille de ce nom appartenaient, sans aucun doute, à une branche des Damas, seigneurs de Couzan, car, ainsi que le fait très judicieusement observer M. P. Gras, dans sa généalogie des Damas, ils étaient possessionnés dans les mêmes lieux et figurent le plus souvent dans les mêmes actes. Nous insèrerons donc les aveux qui les concernent à la suite de ceux des Damas de Couzan.

Sire Albert de Cosant, Giraud et Raynaud de Cosant, sont cités dans un dénombrement de fief mouvant du comté de Forez, vers 1240.

H. B., n° 1051.

467. — Reconnaissance de franc-fief par Mathieu de Couzan, *de Cosant*, damoiseau, en faveur de dame Marguerite, prieure de Leignieu (près Boën), moyennant le payement de 60 sols viennois qui lui a été fait par ladite dame, pour deux courtils aux Granges, dans la paroisse de Sail-sous-Couzan, *de Saltu de Cosant*, avec toutes dépendances, telles que prés, vignes, terres, droits, usages, etc., que tiennent de lui en *abenevis* Duran-Martin et Legay. Avril 1257.

Arch. de la Loire. Fonds de Leignieu. Titre original.

468. — Mathieu de Cosant, damoiseau, reprend en franc-fief, moyennant 70 sols viennois, de Marguerite, prieure du couvent de Leigneu, certains cens et rentes par lui tenus en alleu sur le curtil et tènement de la Balme, paroisse de

Digitized by Google

Trelins, et sur une sesterée de terre en la paroisse de l'Hôpital de Rochefort. Mai 1259.

Mémoires de la Diana, t. VII, p. 208.

469. — F. et H. de messire Renaud Damas *(Dalmatii)*, chevalier, seigneur de Couzan, pour les châteaux de Couzan, Sauvain et de Durbise. Dimanche avant les Rogations. (24 mai) 1294.

Arch. nat., P. 492[1], cote 593. — Id., PP. 38. — L. M. C., t. I, p. 319. — R. G.

470. — F. et H. de Hugues (Damas), seigneur de Couzan, fils de Raynaud Damas de Couzan, damoiseau, pour ses châteaux de Couzan et de Boën, d'Arthun, de Sauvain et de Durbise. Dimanche fête de Saint-Jean-Baptiste (24 juin) 1302.

Arch. nat., P. 492[1], cote 588. — Id., PP. 38. — R. G. — L. M. C., t. I, p. 328.

Autre fief et hommage du même seigneur, pour Couzan et Chalain-d'Usore. 1310.

L. M. C., t. I, p. 338.

471. — Noble seigneur Hugues, seigneur de Couzan, fils d'Amédée, seigneur de Couzan, chevalier, reconnaît tenir en fief et hommage-lige de Jean, comte de Forez, de préférence à tous autres seigneurs, sauf la fidélité qu'il doit au roi de France, les châteaux de Sauvain et de Durbise (Urbise, canton de la Pacaudière), avec leurs dépendances, le château et mandement de Couzan, avec les villes de Boën et d'Arthun, avec tout ce qu'il tient dans le comté de Forez et spécialement dans la terre de Roanne. 27 juillet 1330. Témoins : les seigneurs Guy de la Perrière, Hugues de Talaru, chevaliers, Guillaume de Mays, Mayet de Rubencourt, damoiseau.

Arch. nat., P. 492[1], cote 589. — Id., PP. 38. — Arch. de la Loire.

Même hommage de ce seigneur, le 17 juillet 1333.

Arch. nat., P. 492[1], cote 591. — Id., PP. 38.

Digitized by Google

Ce seigneur avait épousé en 1323, Alix, fille de Guy III de la Perrière et d'Alix de Saint-Haon, qui lui apporta les terres de Roanne et de Saint-Haon en partie.

472. — Main-levée accordée par le roi au comte de Forez, de la saisie faite sur la terre et seigneurie de Durbize, à l'occasion d'un conflit survenu entre les héritiers de Guy de Couzan. 31 mai et 5 juin 1333.

G.

473. — Alix de la Perrière, dame de Couzan, veuve de Hugues, seigneur de Couzan, reconnaît tenir en fief du comte de Forez, les châteaux de Durbize, de Sauvain, les château et mandement de Couzan, les villes de Boën et d'Arthun, plus la moitié par indivis avec le comte de Forez, du château et mandement de Roanne. 12 mars 1348.

R. G. — L. M. C., t. I, p. 408. — N. F.

Jugement rendu le 9 mai 1355, par le juge de Forez, attribuant par moitié au comte de Forez et à Alix, dame de Couzan, la juridiction haute, moyenne et basse des châteaux et villes de Roanne et de Saint-Haon.

Alph. Coste, *Histoire de la ville de Roanne*, p. 112.

474. — F. et H. de Guy, seigneur de Couzan, damoiseau, pour les châteaux de Couzan, de Chalain-d'Uzore, de Sauvain et de Durbise. 12 mars 1348.

Arch. nat., P. 492[1], cote 623. — Id., PP. 38. — L. M. C., t. I, p. 408. — R. G.

Le 17 . . . . . 1391, ce seigneur cède au duc de Bourbon, comte de Forez, la haute, moyenne et basse justice qu'il avait sur trente feux assis entre Marcilly et Couzan.

Arch. nat., P. 493[1], cote 899. — Id., PP. 38. — R. G.

475. — F. et H. lige, aveu et dénombrement de noble et puissant seigneur Hugues, seigneur de Couzan et de la Perrière, chevalier, pour les châteaux de Chalain-d'Uzore et de Sauvain, jurables et rendables, avec leurs mandements,

Digitized by Google

juridiction, émoluments, eaux, garennes, chasses, prés, vignes, bois et autres dépendances; pour le château de Couzan et les villes de Boën et d'Arthun, avec leurs mandements, juridiction et appartenances, et pour tout ce qu'il possède dans les châteaux et villes de Roanne, de Saint-Haon, de la Forest et de Saint-Romain (la Motte). 14 mai 1410. Témoins: noble Pierre d'Angerieu, damoiseau, Barthélemy Durys, curé de Chalain, Etienne Beaufils, notaire.

Arch. nat., P. 492², cote 639. — Id., PP. 38. — R. G. — Arch. de la Loire.

P. Gras (Revue Forézienne, *t. I, p. 271*), *a donné la traduction de cet aveu, d'après une copie que nous lui avions communiquée.*

476. — Anne Dauphine, duchesse de Bourbon et comtesse de Forez, reconnaît avoir reçu de Guy, seigneur de Couzan, chevalier, la foi et hommage pour tout ce qu'il tient d'elle dans les comtés de Forez et de Roannais. 12 août 1414.

Arch. nat., P. 1359², cote 739. — H. B., t. II, n° 4981.

477. — Les gens de la Chambre des comptes de Forez déclarent avoir reçu du procureur de Guy de Couzan, chevalier, la copie du dénombrement des fiefs possédés par ce chevalier, à savoir les châteaux de Chalain-d'Uzore et de Sauvain, ainsi que le château de Couzan et les bourgs d'Arthun et de Boën; ledit dénombrement fait à Couzan le 15 août précédent. 3 novembre 1414.

Arch. nat., P. 1359², cote 739; P. 492², cote 690. — Id., PP. 38. — H. B., t. II, n° 4987.

478. — Par testament du 9 janvier 1423, Guy Damas de Couzan, chevalier *(Guido de Cosano, miles, dominus de Cosano)*, désigne pour son héritière universelle, sa sœur Alix de Couzan *(nobilem Alisiam de Cosano, sororem carissimam)*, et déclare faire élection de sépulture dans le tombeau de ses parents, au couvent des frères mineurs (Cordeliers) de Mont-

Digitized by Google

brison. Fait et passé dans la grande chambre de Chalain-d'Uzore. Signé : G. Galmier, notaire.

Arch. de la Loire. Original sur parchemin.

M. Pierre Gras, Généalogie des Damas (Revue Forézienne, *t. II, p. 2*), *a donné une traduction de ce testament, d'après une copie insérée dans dans notre Recueil de chartes.*

Alix de Couzan, héritière de Guy de Couzan, son frère, épousa en 1427, Eustache de Lévis, et transporta dans cette famille la baronnie de Couzan, les seigneuries de la Forest, de Saint-Romain, et la moitié des villes de Roanne et de Saint-Haon. Eustache de Lévis en fit hommage en 1452.

Voy. Lévis (de).

DECRAY.

479. — F. et H. à Hugues de Couzan et Alise de la Perrière, sa femme, par Jean Maréchal, comme tuteur des fils de Pierre Decray, bourgeois de Charlieu, pour cens et servis et tâches dans les paroisses de Saint-Romain et de Noally. 28 juin 1345.

Arch. du Roannais, E, n° 128. — Alph. Coste, *Histoire de la ville de Roanne*, p. 108.

DELCHAINS. Voy. Says (du).

DESCHELON.

480. — F. et H. de Benoît Deschelon, fils de Pierre Deschelon, au nom de sa femme Pétronille, fille de feu Jean Poilleu, pour maison et héritages à Montbrison. 1318.

N. F.

DEVÈRES, Devers.

481. — F. et H. de Huguette Devères, veuve (pour fille), de Barthélemy Devers, femme de Hugues Jomar, bourgeois

Digitized by Google

de Saint-Galmier, pour cens et rentes dans ladite paroisse 1347.

N. F.

Cet hommage n'est pas mentionné dans l'Inventaire Luillier.

DIDIER (SAINT-) (DE), *de Sancto Desiderio.*

482. — Humbert, dauphin de Viennois, cède au comte Jean le fief du château de Rochefort, que tient Jocerand de SAINT-DIDIER. 1296. Contrat de mariage du comte Jean.

L. M. C., t. III, p. 78.

Son fils Roger était chanoine de Notre-Dame de Montbrison en 1327.

H. B., n° 1839.

483. — Noble Jaucerand, seigneur de Saint-Didier *(Sancti Desiderii)*, damoiseau, reconnaît tenir en fief de Jean, comte de Forez et ses prédécesseurs, son château de Riotort, *de Rivo torto*, ce qu'il possède dans la ville de Saint-Just-en-Velay, le château de Bastide, que tient de lui le prieur de Saint-Sauveur, et en prête l'hommage-lige et le serment de fidélité, *oris osculo.* Montbrison, 7 septembre 1332. Présents: Hugues Mauvoisin, Guillaume du Verney, chevaliers, noble homme Guigon de Saint-Didier, Jocerand, seigneur de Cardayrol, damoiseaux.

Arch. nat., P. 491[1], cote 343. — Id., PP. 38. — L. M. C., t. III, *Preuves*, p. 91.

484. — Même fief, 6 septembre 1334, plus le mas de Montbordet et tout ce qu'il tient à Saint-Just-en-Velay.

Arch. nat., P. 493[1], cote 990. — Id., PP. 38. — R. G.

La famille de Saint-Didier, originaire de Saint-Didier-la-Séauve et l'une des plus anciennes familles du Velay, se fondit au XIVe siècle dans celle de Joyeuse.

Alexandre, sire de Saint-Didier, chevalier, figure parmi les signataires de la noblesse du Forez, en 1315, 11 février.

H. B., n° 1382.

Digitized by Google

DIGNACI, Dyniaci, Dignassi, Dinaci.

485. — F. et H. de Jean Dignaci, pour ce qu'il a au territoire de la Liègue. 22 janvier 1321.

Même hommage du 23 juin 1322.

Autre hommage du même, pour cens, rentes et dîmes à Maringes. 3 juillet 1323.

Arch. nat., P. 492[3], cotes 767, 766, 768. — Id., PP. 38.

486. — F. et H. de noble Jean Dignassy et de Margaronne Mauvoisin, sa femme, pour cens et tailles au mandement de la Liègue, les dîmes qu'ils ont acquises de Jean Appensat, bourgeois de Saint-Galmier, et pour leur maison-forte de la Liègue (entre Saint-Cyr-les-Vignes et Bellegarde). Dimanche avant Saint-Georges. 1340.

Arch. nat., P. 490[3], cote 198. — Id., PP. 38. — L. M. C., t. I, p. 401.

En 1340, la fête de Saint-Georges tombait le 23 avril, dimanche de Quasimodo, et par conséquent le dimanche précédent était le jour de Pâques, fête qui aurait été certainement mentionnée. Il y aurait donc erreur de date, à moins que la concurrence avec le dimanche de Quasimodo n'ait fait renvoyer la fête de Saint-Georges.

DIMERAL.

487. — F. et H. de Hugues Dimeral, à noble dame Alix de la Perrière, dame de Couzan, pour maison et terres sises à Chamarande (commune de Saint-Germain-Lespinasse). 1349.

A. Coste. Arch. du Roannais, E, n° 128.

DORIER.

488. — F. et H. de Jean Dorier, *(Dorerii)*, de Donzy, pour cens, rentes et tailles dans la paroisse de Valeilles, acquis de

Digitized by Google

Marguerite, veuve de Bertrand Chauderon, damoiseau. 25 août 1336.

Arch. nat., P. 491[3], cote 487. — Id., PP. 38.

DREUX (DE).

489. — Jean (II), comte de DREUX et de Braine, et Jeanne, sa femme, fille de Imbert de Beaujeu, connétable de France, vendent à leur cousin Jean, comte de Forez, le château et ville de Roanne, pour le prix de 1.400 livres tournois, et lui en abandonnent les vassaux; ils mandent aux seigneurs de Châtelperron, de Chatelus, de Châteaumorand, de Montmorillon, d'Isserpens, de Chastaing, *alias* Chitain, et de Châteaurenaud, de reporter leurs hommages à Louis, sire de Beaujeu, à qui ils avaient vendu (mois d'octobre 1293), le château et les terres et seigneuries de Perreux, Pouilly, Nandax et Parigny, ainsi que les fiefs qui en dépendaient. Mars 1293.

Arch. nat., P. 1391[2], cote 78 *bis*; P. 1390[1], cotes 441, 445.

490. — Jean, comte de Dreux, et Jeanne de Beaujeu, sa femme, donnent à leur cousin, le comte de Forez, le fief et l'hommage de la maison de Chauderon et dépendances, que tient Berauld de Villeneuve. Lundi après la Mi-Carême (17 mars) 1292 (a. st.)

Arch. nat., P. 493[2], cote 1095. — Id., PP. 38.

DURFORT (DE), Durefort.

491. — F. et H. de Guillaume de DURFORT, *alias* Durefort, donataire de Guarin de Sauve, damoiseau, et de Aybeline, son épouse, pour domaines et mouvances à Montabo? près du ruisseau de Sanso? 1314.

Arch. nat., P. 491[3], cote 535. — Id., PP. 38. — N. F.

✠ DURGEL (DE), *Durgelli, Durgelo.*

492. — Noble seigneur Hugues DURGEL *(Durgelli)*, chevalier,

Digitized by Google

prend en franc-fief de Hugues Chamercin, prieur de Saint-Romain-le-Puy, moyennant la somme de douze livres, des cens et autres biens dans la paroisse de Saint-Niziers, entre les ruisseaux de Cordallenche et de la Laverge? avec l'approbation de Bertrand Durgel, son frère. Juin 1255.

Arch. de la Loire. Fonds Saint-Romain.

L'ancienne famille des Durgel, qui parait originaire du Forez, a formé plusieurs branches, dont les principales ont été celles de Saint-Priest, de Saint-Chamond, de la Chabaudière et celle de Luzy (1521).

Elle était possessionnée à Saint-Genest-Malifaux (1195), à Saint-Nizier et Saint-Bonnet-le-Château (1255-1395), à la Fouillouse (1307), Saint-Etienne (1270), la Tour-en-Jarez, la Chabaudière (1307), à Saint-Rambert et Saint-Marcellin (XIVe siècle), et a possédé en outre les terres et seigneuries de Saint-Just en Velay, de Dunière, de Montfalcon en Velay (1398) et celles de Sainte-Foy et de l'Argentière (1480).

Le Laboureur, et d'autres historiens, font remonter l'origine de la famille Durgel à Pons, fondateur de l'abbaye de Valbenoîte; cette assertion nous parait erronée: la charte de confirmation octroyée, en 1184, à ce monastère, par le comte Guy II, porte qu'il fut fondé dans l'alleu de Pons de Saint-Priest, alleu qui appartenait non point à la maison de Durgel (elle n'était pas encore en possession de la baronnie de Saint-Priest), mais à la famille de Jarez. Ce Ponce de Saint-Priest, était, ainsi que le dit de La Mure, le fils de Gaudemar de Jarez, premier du nom, cité dans la transaction de 1173, comme seigneur de Saint-Priest.

Le premier seigneur du nom de Durgel, que nous trouvions mentionné en Forez, dans un acte authentique, est Jocerand Durgel qui vendit, vers 1150, divers biens à l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, vente dont le comte de Forez se porta garant.

Arch. nat., P. 1401², cote 1076. — *Cart. des Francs-Fiefs*, p. 48. — H. B., n° 6.

Digitized by Google

Autre Josserand Durgel, probablement son fils, fit en 1197, donation à l'abbaye de la Chaize-Dieu de tout ce qu'il possédait à Saint-Genest-Malifaux.

Cart. de Saint-Sauveur, p. 51.

Suivant M. A. Vachez (Familles chevaleresques), *deux membres de cette famille prirent part aux Croisades : Durgel Durgel qui suivit, en 1190, Philippe-Auguste en Palestine, et Josserand Durgel, qui accompagna, en 1248, le comte Guy V à la VIIe Croisade, où il mourut.*

493. — Le mercredi après la Nativité de Notre-Dame (12 septembre) 1291, Humbert Durgel *(Durgelo)*, reconnaît tenir en fief du comte de Forez, tout ce qu'il a au château de Saint-Bonnet et à Faverges *(Fargiis)*, paroisse de Luriecq.

Arch. nat., P. 4932, cote 1074. — Id., PP. 38. — R. G.

494. — Guichard Durgel et Agnès, sa mère, prennent en fief de l'église de Lyon, plusieurs cens, servis, tâches et complaintes qu'ils avaient dans les paroisses de Saint-Martin-la-Plaigny et Saint-Genis-Terre-Noire, avec le clos de Tapigneu. 1304.

Le Laboureur. *Masures de l'Isle-Barbe*, t. II, p. 376.

Suivant le même auteur, ce seigneur était fils puîné d'autre Guichard d'Urgel et frère de Josserand, seigneur de Saint-Priest.

Le jeudi avant le dimanche *Lætare Jerusalem* (21 mars) 1308, Guichard Durgel *(Durgelli)*, chevalier, fils de feu Guichard Durgel, sire de Saint-Priest, vend à Jean, comte de Forez, pour le prix de cent soixante-treize livres viennois, le quart du bois de Robertana, près de la rivière de Furan.

Arch. nat., P. 13951, cote 199. — H. B., n° 1196. — Inv. Luillier, n° 199. — N. F.

495. — F. et H. de Matheline, *alias* Machezina de Jarez, veuve de Jocerand Durgel, dit de Jarez, chevalier, seigneur

Digitized by Google

de Saint-Priest, tutrice de leurs enfants, pour le château et seigneurie de Saint-Priest-en-Jarez. Jeudi avant Sainte-Catherine (22 novembre) 1313.

Arch. nat., P. 492[4], cote 883. — Id., PP. 38.

Même hommage de cette dame. 1314.

L. M. C., t. I, p. 345.

Béatrix de Jarez, fille de Guigue, apporta, en 1270, la seigneurie de Saint-Priest, à Guichard Durgel, *(Guichardus Durgelo, miles dominus Sancti Prejecti)*, cité au mois d'avril 1287, dans une transaction relative aux dîmes perçues dans la paroisse de Saint-Etienne-de-Furan, pièce produite par M. de la Tour-Varan (*Châteaux et Abbayes*, t. II, p. 365).

Au mois de février 1289 (a. st.), le même Guichard Durgel *(Durgelli)*, *sire de Saint-Priest*, agissant au nom de Jean, comte de Forez, achète, au prix de trois cents livres viennois, de Guicharde, veuve de Guy de Sathonnay, chevalier, de Guillaume de Montagny, frère de ladite Guicharde, damoiseau, et de Guillaume, leur neveu, fils de feu Hugonet de Montagny, leur maison de Fontaneys, avec ses appartenances et dépendances.

Arch. nat., P. 1395[2], cote 266. — H. B., n° 827.

Voy. Saint-Priest-Fontaneys.

496. — F. et H. de noble Briand (Durgel), seigneur de Saint-Priest, pour son château dudit lieu, avec ses dépendances. 10 février 1333.

Arch. nat., P. 492[3], cote 763. — Id., PP. 38. — R. G. — L. M. C., t. I, p. 370.

497. — F. et H. de Hugues Durgel, chevalier (seigneur de la Chabaudière, fils d'autre Hugues Durgel, et petit-fils de Josserand Durgel, seigneur de Saint-Priest, et d'Isabeau de Saint-Symphorien), pour ses maisons de la Tour-en-Jarez. 26 avril 1334.

Arch. nat., P. 490[2], cote 110. — Id., PP. 38. — Le Laboureur. *Mazures de l'Isle-Barbe*, t. II, p. 396.

Digitized by Google

498. — Même fief, plus le moulin de la Roche et ce qu'il a à Saint-Bonnet. 10 juillet 1334.

Arch. nat., P. 492[4], cote 820. — Id., PP. 38.

499. — F. et H. de Briand (Durgel), seigneur de Saint-Priest-en-Jarez, d'Amédée de Beauvoir et de Pierre de la Lande, procureur de Florie de Jarez, dame de Lignères, comme héritiers de Guigues de Jarez, pour les châteaux de Thoil et de Miribel. 19 juillet 1344.

Arch. nat., P. 492[2], cote 708. — Id., PP. 38. — R. G.

Suivant Le Laboureur et de La Mure (Astrée Sainte, p. 440), *Briand Durgel était fils aîné de Josserand Durgel et de Mathelonne de Jarez (fille de Gaudemar de Jarez, seigneur de Saint-Chamond, et de Béatrix de Roussillon) et le petit-fils de Guichard Durgel et de Béatrix de Jarez. Il fut le premier qui abandonna le nom de sa famille pour prendre celui de Saint-Priest. Les seigneurs de la Chabaudière conservèrent le nom de Durgel qu'ils transmirent à leurs descendants.*

Briand avait hérité, vers 1330, de son oncle Jean, seigneur de Jarez, qui lui laissa les châteaux et seigneurie de Saint-Chamond. Le 19 février 1351, Béatrix (Pagan), dame d'Argental, veuve de Jacques de Jarez, sa cousine, lui fit également donation de la seigneurie de Mays, donation qui fut approuvée par le comte de Forez (H. B., n° 2589). Il avait épousé, en 1334, Dauphine de Tournon, fille de Guy, seigneur de Tournon et d'Alix de la Roche-en-Régnier, dont il eut deux fils et deux filles. Il testa en 1378 et laissa à Guy, son fils aîné, la baronnie de Saint-Priest, et à son second fils, Guichard, la seigneurie de Saint-Chamond. Le premier continua la branche de Saint-Priest, famille qui s'éteignit en 1641, dans la personne de Louis de Saint-Priest, qui mourut sans postérité et laissa tous ses biens aux fils de sa sœur, Antoinette de Saint-Priest, mariée à

Digitized by Google

Claude de Chalus; le second forma la branche de Saint-Chamond dont les possessions passèrent en 1580 dans la maison de Mitte-Chevrières, par le mariage de Gabrielle de Saint-Priest, fille et héritière de Christophe, seigneur de Saint-Chamond, avec Christophe Mitte de Chevrières.

500. — Guichard de Saint-Priest (Durgel), seigneur de Saint-Chamond, et Marguerite de Montchenu, *de Monte Calvo*, son épouse, reconnaissent tenir en fief de Humbert de de Villars, seigneur de Rousillon et d'Annonay, le château de Thorenc, canton de Serrière, Ardèche. 12 septembre 1392.

Arch. nat., P. 1398, cote 677. — Inv. Luillier, n° 677.

Ce seigneur était le second fils de Briand (Durgel), seigneur de Saint-Priest et de Dauphine de Tournon; il hérita des biens de la maison de Jarez et forma la branche des seigneurs de Saint-Chamond, du nom de Saint-Priest.

501. — Marguerite de Montchal, *de Monte-Calvo*, femme de Guichard de Saint-Priest, chevalier, seigneur de Saint-Chamond et de Thorenc, approuve et ratifie personnellement l'hommage qui a été rendu par son mari pour le château de Thorenc, comme étant du fief de Humbert, sire de Villars, de Roussillon et d'Annonay. 12 septembre 1392.

Arch. nat., P. 1398², cote 677. — H. B., n° 3894.

502. — Hugonnet Durgel *(Durgelli)*, damoiseau, comme tuteur de Catherine, Giraud, Marguerite et Isabelle, enfants mineurs de défunt Guillaume Durgel, jadis damoiseau, fils et héritier pour partie de noble homme Humbert Durgel, jadis chevalier, et Hugonet Durgel, damoiseau, fils dudit Guillaume, et frère des enfants mineurs de ce dernier, reconnaissent tenir en fief et hommage-lige du duc de Bourbon, comte de Forez, les maisons que ledit Humbert Durgel, possédait dans le château de la Tour-en-Jarez, sauf un jardin, sis au même lieu, derrière l'église, que Thomas Lambert tenait jadis de messire Hugues Durgel, chevalier; ils reconnaissent également tenir

Digitized by Google

en fief la moitié des biens que ledit Humbert possédait dans les limites de la Fouillouse, ainsi que la moitié de la grange et du moulin de la Roche, près du Pont-Saint-Rambert, avec leurs dépendances, à l'exception de la moitié des biens jadis acquis à la Roche par feu Hugues Durgel, chevalier, père dudit Humbert; de même, ledit tuteur et ledit Hugonet reconnaissent tenir en fief du duc de Bourbon, avant tous autres seigneurs, la moitié des biens que ledit Humbert Durgel possédait à Saint-Bonnet-le-Château et à Faverges, à l'exception de la maison appelée Salabertet. Fait et passé le 27 mars 1395, dans le chœur de l'église collégiale de la bienheureuse Vierge Marie, de Montbrison. Présents : nobles seigneurs Arnulphe d'Ulfé, chevalier, Denis de Beaumont, bailli de Forez, Robert de Vaures, Robert Troncon et Bonnet Aquaron.

Arch. de la Loire.

503. — Pierre Durgel *(Durgelli)*, damoiseau, fils et héritier, pour partie, de noble seigneur Humbert Durgel, jadis chevalier, reconnaît tenir en fief et hommage-lige du duc de Bourbon, comte de Forez, la moitié des biens que ledit Humbert, son père, possédait dans les murs de Saint-Bonnet-le-Château, excepté la moitié de la maison appelée Salabertet, près de Faverges, et la moitié de ce que ledit chevalier possédait à la Fouillouse; il reconnaît en outre tenir en fief la moitié de la grange et du moulin de la Roche, près du Pont-Saint-Rambert, à l'exception toutefois de la moitié des biens acquis jadis par Hugues Durgel *(Durgelli)*, chevalier, père dudit seigneur Humbert, à la Roche *(apud Ruppem sive la Rochi)*: tous biens advenus à lui Pierre Durgel, pour sa part dans le partage fait avec Hugonet Durgel, tuteur des enfants mineurs de défunt Guillaume Durgel, et autre Hugonet Durgel, leur frère, co-héritiers pour partie des biens de Humbert Durgel. Fait à Montbrison, dans l'église de la

Digitized by Google

bienheureuse Vierge Marie, 21 mai 1395. Témoins : François d'Aubrichecourt et Jean Maréchal, chevaliers.

Arch. de la Loire.

504. — Lettres du roi de France, mandant au juge de Valence de donner jugement d'une cause entre Brémond de Bryon, seigneur d'Argental, et Lyénard de Saint-Priest, seigneur de Saint-Chamond et de Montchenu, à raison de l'hommage non fait audit Bryon, à cause du château de Montchenu. 18 août 1459.

Inv. Luillier-Chaverondier, n° 436.

505. — Jean (Durgel), seigneur de Saint-Priest, de Mays et de Saint-Just-en-Velay, rend hommage de la ville et mandement de Saint-Just-en-Velay. 18 juillet 1474.

Fiefs du Forez, p. 250.

Branche de Saint-Priest-Durgel.

Voy. Saint-Priest.

DUYSSEL.

506. — F. et H. d'Etienne Duyssel, damoiseau, pour cens, rentes et coutumes à Montbrison. Lundi après la Purification (7 février) 1335.

Arch. nat., P. 4913, cote 506. — Id., PP. 38.

Voy. Oyssel (d') et Ussel (d').

E

EBRARD.

507. — Jean Ebrard, clerc, du diocèse du Puy, rend hommage au comte de Forez, en 1316, pour sa maison-forte de Chambolinas, domaine, bois et cens.

De Charpin-Feugerolles. *Francs-Fiefs.* Table.

Digitized by Google

Pour les noms commençant par *Ec.*, *Ep.*, *Et.*, voy. Esc., Esp., Est.

ENTRAIGUES (D'), *de Interaquis*.

508. — F. et H. lige de honorable personne Etienne d'Entraigues, *de Interaquis*, bourgeois de Savigny, conseiller du duc de Bourbon, Louis II, pour cens et droits acquis par lui de Jean Alegret du Cros, seigneur de Currèze, dans les châtellenies de Châtelneuf, de Savigneu et d'Ecotay. 1396.

Arch. de la Loire.

ÉPITALON.

509. — F. et H. lige de Jean Epitalon, clerc, de Malval, en son nom et au nom de Jeanne, sa mère, veuve de Jean Pignon, pour cens et rentes. 1395.

Arch. de la Loire.

ESCHALIER (DE L'), Echallier.

510. — F. et H. de Pierre de l'Eschalier, pour lui et Alise Garonne, damoiselle, son épouse, pour maison, prés, bois et mouvances dans les paroisses d'Arconsat, *de Arconciaco*, *de Salis* (les Salles, près Cervière), et de Saint-Romain-d'Urfé. 1er juillet 1335.

Arch. nat., P. 490³, cote 229. — Id., PP. 38.

511. — F. et H. de Catherine Goyond, veuve de Pierre l'Eschallier, pour un fief à Arconsat. 20 juillet 1338.

Arch. nat., P. 490¹, cote 3. — Id., PP. 38.

512. — F. et H. de noble Jean de l'Eschalier, seigneur de Vernoille, écuyer, pour ses maisons de Vernoille (près Pommiers) et d'Arconsat (canton de Saint-Rémy, Puy-de-Dôme). 30 mai 1441.

Arch. nat., P. 491¹, cote 355. — Id., PP. 38. — L. M. C., t. II, p. 185.

Digitized by Google

✠ ESCOTAY, Ecotay.

513. — Gaudemard d'Escotay et Jaquette, son épouse, reconnaissent tenir en fief du prieur et couvent de Saint-Romain-le-Puy la huitième partie des dîmes des paroisses d'Unias, de Craintilleu et de l'Hôpital-le-Grand et, en échange de cette reconnaissance, reçoivent du prieur la somme de douze livres fortes lyonnaises. Décembre 1243.

Arch. de la Loire. Fonds Saint-Romain.

514. — Aveu de fief rendu en présence de Hugues d'Ecotay, doyen du chapitre de Notre-Dame de Montbrison, par Gaudemar d'Ecotay (d'Escotay) et Jacquette, son épouse, au prieur du couvent de Savigneu-lès-Montbrison, pour des prés, vignes, terres et domaines situés près de Montbrison. Les limites et confins des possessions comprises dans cette reconnaissance sont déterminés de la manière suivante : depuis le chemin tendant du pont de l'hôpital de Montbrison au carrefour où furent brûlés les Vaudois, près de l'infirmerie de Moind; dudit carrefour, en suivant le chemin des Purelles, jusqu'au village de Cromairieu ; de ce point jusqu'à la Bruyère; de la Bruyère à Maureno (Morenols); dudit lieu jusqu'au Vizézy, en remontant cette rivière jusqu'au pont de l'hôpital de Montbrison. Février 1250.

Arch. de la Loire. Original sur parchemin, portant le sceau du chapitre de Notre-Dame.

515. — Pierre d'Ecotay *(sic)*, damoiseau, et Hugonet d'Ecotay, son frère, cèdent, avec l'autorisation du comte de Forez, à Clémence, abbesse de Bonlieu, avec le domaine utile et direct, mais à l'exception du fief que se réserve le comte, quatorze deniers forts de Lyon et autres droits et cens qu'ils percevaient à la Motte, paroisse de Feurs. Décembre 1259.

Arch. de la Loire. Titre original, texte latin; le sceau qui y était attaché a été enlevé.

Digitized by Google

516. — F. et H. de Godemar d'Ecotay, chevalier, et de Jacquette, son épouse, pour la terre et seigneurie de Sury, au ressort de Montbrison. 1261.

N. F.

517. — Autre hommage de Godemar d'Ecotay, pour la ville de Sury et autres cens et rentes. Février 1271.

Arch. nat., P. 492², cote 706. — Id., PP. 38.

518. — F. et H. de Humffroy, *alias* Eufred de Lavieu, au nom de sa femme, Catherine Chauderon, fille de Guillaume Chauderon (d'Ecotay), chevalier, pour des vignes sises entre Ecotay et le Pic de Cuzieu et pour le mas de Plaigneu, près d'Ecotay. Mardi après la quinzaine de Pentecôte (6 juin) 1290.

Arch. nat., P. 493¹, cote 1028. — Id., PP. 38. — L. M. C., t. I, p. 316.

519. — F. et H. de noble Guillaume d'Ecotay, chevalier, pour ce qu'il a à Sury (le-Comtal). Novembre 1290.

Arch. nat., P. 1402, cote 1384. — L. M. C., t. I, p. 316.

520. — Autre fief du même pour cens, rentes, coutumes et autres devoirs au territoire de Grézieu. Même date.

Arch. nat., P. 493², cote 1127. — Id., PP. 38.

521. — Autorisation accordée par Jean, comte de Forez, à l'abbé de Savigny, de détenir pendant cinq ans les terres ayant jadis appartenu à Guillaume Chaudeyrons, chevalier, terres sises dans le mandement de Saint-Just-en-Chevalet, à la charge que ledit abbé sera tenu, passé ce terme et sous peine de commise, de les mettre entre les mains d'un vassal capable de les tenir en fief et de rendre au comte de Forez, le service féodal. Novembre 1292.

Arch. nat., P. 492⁴, cote 881. — Id., PP. 38.

Ces biens étaient échus à l'abbaye de Savigny, à cause de Guillaume Chauderons, fils et héritier en partie de Guillaume Chauderons, seigneur de la Salle-les-Feurs.

Digitized by Google

Au mois de juillet 1292, Bertrand Chauderons, frère de ce Guillaume, moine de Savigny, ayant vendu la Salle à Othon Aiglier, l'abbé Etienne de Varennes et ledit Guillaume intervinrent à la vente.

Il est dit dans cet acte que l'abbé de Savigny certifie que son couvent a des droits sur les biens vendus, droits qu'il tient de Guillaume Chauderons, religieux de ce monastère, lequel avait hérité, conjointement avec son frère Bertrand, de Guillaume Chauderons, leur père (Guillermi Chauderons); *que ces biens étant en grande partie du fief de Jean, comte de Forez, il était à craindre que le comte refusât de recevoir et d'admettre l'abbé ou le monastère de Savigny comme feudataire et hommager de ces biens, ceux-ci ne pouvant lui rendre utilement les devoirs féodaux; en conséquence et d'un commun accord entre les parties, il est décidé que le monastère de Savigny cède et abandonne à Othon tous les droits qu'il pouvait avoir sur les biens à lui vendus, et reçoit en échange dudit Othon et de Bertrand Chauderons, la dîme de Renaisons, dîme que Pierre Chauderons, chevalier, avait jadis léguée à sa femme Marguerite, remariée depuis avec ledit Othon.*

Charte du cabinet de M. le comte de Poncins.

Voy. CHAUDERON.

522. — Gillet d'Escotay, damoiseau, reconnaît tenir en franc-fief de noble et puissante dame, Luce de Beaudiner, la ville de Fraissen (Fraisse) avec ses appartenances vers le hameau du Pin, plus ce qu'il a au territoire d'Unieux et de l'Hôpital, et ce qu'il possède à Cornillon, plus, au nom d'Agnès de la Mothe, son épouse, tout ce qu'ils possèdent à Saint-Just, aux territoires de Chamoyt, de Canal et de Tiraroa, au hameau de Lynieu. Le jeudi avant la fête de Saint-Marc. 1315.

DE LA TOUR-VARAN. *Chronique des Châteaux*, t. I, p. 218.

Digitized by Google

523. — F. et H. de Chatard d'Ecotay, damoiseau, pour plusieurs cens et rentes en la paroisse de Saint-Georges-en-Couzan. 26 janvier 1321.

Arch. nat., P. 493[1], cote 908. — Id., PP. 38. — R. G.

524. — F. et H. de Chatard d'Ecotay, damoiseau, et de Jacquette, son épouse, pour cens, rentes et autres devoirs à Saint-Georges-sur-Couzan, et ce qu'ils tiennent au château d'Ecotay. Témoins : Hugues d'Ecotay, Bertrand de la Roche et Etienne d'Ussel, damoiseaux. 23 juin 1322 et 12 janvier 1333.

Arch. nat., P. 490[3], cote 231 ; P. 491[1], cote 335. — Id., PP. 38. — Arch. de la Loire.

525. — Fief du même seigneur pour son château d'Ecotay. 27 juin 1322.

Arch. nat., P. 492[1], cote 874. — Id., PP. 38. — R. G. — L. M. C., t. I, p. 359. Cet auteur donne à cet hommage la date de 1223.

526. — F. et H. de Hugues d'Ecotay, damoiseau, pour sa maison de Précieu. 18 novembre 1335.

Arch. nat., P. 493[1], cote 925. — Id., PP. 38. — L. M. C., t. I, p. 397 et 398.

527. — F. et H. de Guillaume d'Ecotay, damoiseau, pour la maison de Précieu. 15 juillet 1337.

Arch. nat., P. 491[1], cote 284. — Id., PP. 38. — L. M. C.. t. I, p. 398.

L'ancienne maison chevaleresque d'Ecotay, dont le nom patronymique était Chauderon, a possédé les seigneuries d'Ecotay (l'Olme) et de Beauvoir et différents fiefs à Feurs, Sury-le-Comtal, Donzy, Précieu, Grézieu, Saint-Georges-en-Couzan, Cornillon, Gouttelas, Savigneu, Disouches, Unias, l'Hôpital-le-Grand, Craintilleu et la Motte, près de Feurs. Elle se divisait en deux branches : la principale, celle d'Ecotay, dont les biens passèrent au commencement du XIVe siècle à la famille de Lavieu et au XVe dans celle de Chalmazel, par le mariage d'Alice de Lavieu avec Annet de Talaru; la seconde, celle de Beauvoir, qui se fondit à la fin du

Digitized by Google

XIVe siècle dans la maison des Rochefort qui prirent le nom de Beauvoir. En 1092, un seigneur nommé Arnoul Chauderon, chevalier, est cité comme témoin dans une donation de l'église de Sury faite à l'abbaye de l'Ile-Barbe par le comte de Forez ; vers 1130, Godemard et Ubon d'Ecotay, frères, donnent différents biens au prieuré de Jourcey ; il est fait mention dans le même acte d'une fille de Pierre d'Ecotay, religieuse dans ce monastère (L. M. C., t. III, n° 30) ; *Hugues d'Ecotay cité dans un acte de 1160* (Cart. des Francs-Fiefs, p. 24) ; *H. d'Ecotay, qui fit don en 1209 à l'église de Lyon de pâturages et bois à Escleysils* (Id., p. 30) ; *Jarenton d'Ecotay, possesseur d'un droit féodal sur une maison sise à Doésouches (commune de Chambéon), qu'avaient tenue de lui en fief dame Wilelme et Roland, son fils ; 1220* (Id., n° 99) ; *Guillaume d'Ecotay, caution dans un acte de vente à l'Hôtel-Dieu de Montbrison en 1257* (Id., p. 142) ; *enfin, Pierre d'Ecotay, damoiseau, possessionné à Villeneuve en 1270. Un membre de cette famille, Bernard d'Ecotay, chanoine de Notre-Dame de Montbrison, accompagna en qualité de chapelain, en 1248, le comte Guy V à la VIIe Croisade, et fut élevé à la dignité de doyen de l'église cathédrale de Nicosie par le roi Henry de Lusignan.*

VACHEZ. *Familles chevaleresques*, p. 74.

ESPAGNOL (L').

528. — F. et H. de Huguonet l'ESPAGNOL (l'Espaignol), damoiseau, au nom de sa femme, Agnès de Boisvair, pour cens et rentes dans le mandement de Néronde, paroisse de Balbigny, et pour leur maison de Boisvair, sise à Pouilly (les-Feurs) et quatre sesterées de terre à Cleppé. 19 septembre 1378.

Arch. de la Loire.

529. — Pierre, fils de feu Hugues l'Espagnol, damoiseau,

Digitized by Google

reconnaît tenir en fief et hommage-lige du comte de Forez, divers biens sis dans les mandements de Néronde, de Cleppé, à Pouilly et autres lieux. Fait en présence de Jean, sire de Châteaumorand, de Guichard, sire d'Urfé, et d'Etienne Mauvoisin, dans l'église de Saint-Jean-des-Prés de Montbrison. 1er juillet 1410.

Arch. nat., P. 1402², cote 1255. Original latin. — H. B., n° 4838.

530. — Dénombrement fait devant Louis de la Vernade, juge de Forez, par Amé l'Espagnol, pour tout ce qu'il tient en fief du comte dans le mandement de Cleppé et dans celui de Néronde, à Balbigny, ainsi que pour sa maison de Boisvair, à Pouilly, et pour ce qu'il a au territoire de Malintra. 15 mai et 22 juin 1441.

Arch. nat., P. 1402², cote 1265. Original latin. — H. B., n°s 5646, 5640.

ESPELEU (D), *de Espello, Expello.* Voy. ACHON.

ESPÉRONS, Espéron.

531. — F. et H. lige de François ESPÉRONS et de ses frères, Guillaume et Jean, pour les maison et tènement de Crémaffens, dans la paroisse de Virigneu. Dernier janvier 1324.

Arch. nat., P. 4931, cote 953. — Id., PP. 38. — Arch. de la Loire.

532. — F. et H. lige de Mariette Espéron *(Esperona)*, de Sury-le-Comtal, pour une maison sise dans le château de Sury, vers la maison du duc de Bourbon, comte de Forez, et pour un colombier situé près du bourg de Sury *(sic)*. 28 août 1396.

Arch. de la Loire.

✠ ESPINASSE (DE L'), l'Espinace, *de Espinacia.*

533. — F. et H. de Eustache de l'ESPINASSE à Symonin de Semur, pour sa maison-forte du Bois. 1238.

H. B., n° 558, P. 1388², cote 39.

Digitized by Google

534. — Raoul, Geoffroy et Chatard de l'Espinasse, cités comme possédant des fiefs mouvants du comté de Forez, vers 1250.

Arch. nat., P. 1399², cote 803. — H. B., n° 1051. — *Cart. des Francs-Fiefs de Forez*, PP. 148, 288.

535. — F. et H. de Guillaume de l'Espinasse, chevalier, pour la terre et seigneurie de Pierrefite (paroisse d'Ambierle), acquise par lui de Jean de Chatelus et d'Isabeau, sa mère. 1303.

Arch. nat., P. 408, cote 228. — N. F.

Humbert de l'Espinasse, chevalier, vend à Guillaume, seigneur du Verdier, damoiseau, pour le prix de cinquante livres petits tournois, des tâches, cens et autres devoirs dans la paroisse de Villerest et à Saint-Sulpice, droits dont jouissait sa sœur Béatrix de Mably, religieuse à Beaulieu. 26 novembre 1306.

Arch. nat., P. 1395², cote 388. — H. B., n° 1181.

536. — F. et H. de Dalmas de l'Espinasse, chevalier, pour sa maison du Bosc (du Bois), domaines, cens et mouvances dans les paroisses de Saint-Haon-le-Vieux, Renaison, Saint-Romain (la Mothe), Saint-Germain (l'Espinasse), Noally et Mably. 8 juin 1311.

R. G.

Le même jour, Dalmas, seigneur de l'Espinasse, chevalier, vend en franc et libre alleu à Guillaume du Verdier, damoiseau, pour le prix de trois cents livres bons petits tournois, son bois de Monmelucey, tenant au bois du prieuré de Noally et au fief de la Goutte de Monmelucey, avec quarante sols de rente de même monnaie à asseoir sur les paroisses de Noally et de Saint-Germain-de-l'Espinasse.

Arch. nat., P. 1395², cote 392. — H. B., n° 1301.

Ce seigneur assista comme témoin au mariage d'Edouard de Beaujeu, le 12 février 1333.

H. B., n° 2006.

Digitized by Google

537. — Même fief du lundi après l'Ascension (16 mai) 1328 et du 23 avril 1333, en plus le tènement des Noyers à Mably.

Arch. nat., P. 490[2], cote 111; P. 492[3], cote 794. — Id., PP. 38.

538. — F. et H. de Jean de l'Espinasse, fils de Etienne et petit-fils de Simon de l'Espinasse, chevalier, pour cens dans le tènement *del Coigny*, en Roannais. 1332, 1355.

Arch. nat., P. 494[1], cote 1243. — Id., PP. 38. — N. F.

539. — F. et H. de Etienne de l'Espinasse, damoiseau, pour son château de Saint-André-en-Roannais, avec justice et toutes dépendances, et pour ce qu'il possède à Saint-Just-en-Chevalet, à Cervière et à Renaison. 9, *alias* 13 mai 1334.

Arch. nat., P. 491[3], cote 545. — Id., PP. 38. — R. G.

540. — F. et H. de Hugonin, *alias* Hugues de l'Espinasse, damoiseau, fils d'Etienne de l'Espinasse, chevalier, seigneur de Saint-André-en-Roannais, pour Alise, son épouse, fille de Renaud de Conderès? damoiseau, pour le lieu de Comière (commune de Villerest), justice et seigneurie en dépendant. 27 juin 1334.

Arch. nat., P. 493[2], cote 1107. — Id., PP. 38.

541. — F. et H. de Hugues de l'Espinasse, fils de Dalmas de l'Espinasse et neveu de feu Rolet de l'Espinasse, pour les mêmes possessions. 1351, 1357.

N. F.

542. — F. et H. de Philibert de l'Espinasse, chevalier, pour la seigneurie de Noally, avec justice, qu'il tient par indivis avec le seigneur de Chatelus. 1357.

Arch. nat., P. 489, cote 108. — N. F.

Ce seigneur figure comme témoin dans l'acte de curatelle du comte Jean II, le 8 mars 1369; il y est qualifié de vir nobilis et potens Philibertus de Espinacia, miles, dominus de Cleyta *(la Clayette, Beaujolais).*

H. B., n° 3095.

Digitized by Google

543. — F. et H. de Aynard (pour Erard) de l'Espinasse, chevalier, seigneur de Changy, pour sa maison de la Crusille et moitié du Bourg de Changy. 1357.

Arch. nat., P. 489, cotes 224 et 234. — N. F.

544. — Louis II, duc de Bourbonnais, et Anne Dauphine, sa femme, reconnaissent qu'Erard de l'Espinasse, chevalier, seigneur de Changy, a droit de tenir comme de son propre héritage et comme dépendances de son château de Changy, divers tènements sis dans les paroisses d'Arçon, de Tourzy et de Saint-Bonnet-des-Carts, sous la souveraineté et ressort du château de Billy. 5 décembre 1375.

Arch. nat., P. 1373[1], cote 2164. — H. B., n° 3325.

545. — Accord passé entre Louis II, duc de Bourbon et comte de Forez, et Erard de l'Espinasse, seigneur de Changy, par lequel ledit Erard s'engage à tenir en fief du duc de Bourbon la terre de Changy, qu'il tenait auparavant en franc-alleu, ladite terre devant ressortir au duc de Bourbonnais, à cause de sa châtellenie de Billy ; il consent aussi à ce que la haute, moyenne et basse-justice de Crozet demeure au duc de Bourbonnais, à la réserve de la justice sur douze feux, qui continuera d'appartenir au seigneur de Changy. 29 décembre 1379.

Arch. nat., P. 1355[1], cote 21. — H. B., n° 3440.

546. — F. et H. de messire Jean de l'Espinasse, *alias* d'Albon, chevalier, seigneur de Saint-André-en-Roannais, pour le château de Saint-André. 7 mai 1441.

L. M. C., t. II, p. 185. — D'Assier de Valenches. *Fiefs du Forez*, p. 228.

Voy. Albon.

547. — F. et H. de Jean de l'Espinasse, chevalier, pour la terre de Chaney (Cheney), mouvant du château de Crozet. 10 novembre 1454.

Arch. nat., P. 494[2], cote 1291. — Id., PP. 38.

Digitized by Google

548. — F. et H. de Antoine de l'Espinasse, seigneur de Maulevrier, pour terre et seigneurie à Changy. 1506.

Arch. nat., P. 1313, cote 2149.

Le château de l'Espinasse, situé sur les bords de la Tessonne, sur les limites du Forez et du Brionnais, a probablement donné son nom à cette ancienne famille, qui forma plusieurs branches dont les principales se fondirent dans les maisons d'Augeroles et d'Albon. Un titre de 1218 établit que Pierre de l'Espinasse assista à la Ire Croisade. Un autre membre de cette famille, Eustache, accompagna en 1248, le roi Saint-Louis à la VIIe Croisade; Guillaume de l'Espinasse assista également en 1250, à cette Croisade.

A. Vachez. *Familles chevaleresques*, p. 59, 79 et 80.

ESPINET, Espivet.

549. — F. et H. de Geoffroy d'Espinet, pour le lieu de Merlieu et une maison sise au château de Montbrison, cens au village des Planches? au mandement de Châtelneuf. 28 juin 1322.

Arch. nat., P. 4921, cote 573. — Id. PP. 38.

ESSERTINES (d'), Essartines.

550. — Mandement de la Chambre des comptes de Forez, pour informer sur la valeur et état d'une petite maison appelée la Vaurette, sise au mandement de Donzy, tenue en fief du comte de Forez, par Jean d'Essertines, dit Chausonnières. 10 mai 1386.

Arch. nat., P. 14021, cote 1212. — H. B., n° 3655.

551. — F. et H. de Jean d'Essertines, dit de Chaussonères, pour redevances sur le marché de Donzy et des cens sur le tènement de la Vorette (Vaurette), sur les fours de Néronde, et pour la chane du vin, au même lieu. 8 novembre 1393.

Arch. de la Loire.

Digitized by Google

552. — F. et H. de Guiot d'Essertines, dit de Chaussonières, damoiseau, fils et héritier de défunt Jean de Chaussonières, damoiseau, pour cens et rentes et pour sa maison et grange de la Vaurette, au mandement de Donzy, biens à lui échus dans la succession de son père, et de Huguette de Salt, sa mère. 1399.

Arch. de la Loire.

La famille foréẓienne d'Essertines, alias *Essartines*, *tirait son nom d'Essertines-en-Donẓy ; elle a possédé la seigneurie de Craintilleu (canton de Saint-Rambert), aliénée en 1300, et celle de Charbonnière, paroisse des Salles, au mandement de Cervière, dont elle prit le nom au XVe siècle. En 1144, Artaud d'Essertines fut témoin d'une donation pour la fondation du prieuré de Jourcey ; Jocerand d'Essertines, chevalier, sa femme Marie, et son fils, Pierre, cèdent en 1213, à l'abbaye de la Bénisson-Dieu, une dîmerie près de Feurs ; Robert d'Essertines, damoiseau, donne diverses rentes au prieuré de Jourcey en 1267 ; ce seigneur avait deux frères : Girin, abbé de l'Ile-Barbe, et Hugues, chanoine de Notre-Dame de Montbrison et juge de Foreẓ, en 1270. Henry d'Essertines, damoiseau, fils de Robert, seigneur de Tholigny, devint également juge de Foreẓ en 1288.* (*Voir de La Mure*, Astrée Sainte.)

ESTIVALZ (D'), Estival.

553. — F. et H. de Pierre d'Estivalz, pour terres, cens et territoires de Marcenné (Marcenay) et de Combres (Combes), au mandement de Saint-Maurice-en-Roannais. 25 juillet 1320 et 1322.

Arch. nat., P. 492[1], cote 865. — Id., PP. 38. — N. F.

ESTRA (DE L'), *de Strata*.

554. — F. et H. de Durand de l'Estra, *de Strata*, fils de

Digitized by Google

Hugonet, pour sa maison de Cervière dans la rue des Rochats, plus la moitié du four dudit lieu. 8 mars 1333, 4 avril 1334.

Arch. nat., P. 491[3], cotes 540, 542. — Id., PP. 38.

555. — F. et H. de Jean, Pierre, Durand et Guillemet de l'Estra, *de Strata*, fils de Durand, pour hôtel, jardin, pièce de terre et moitié du four de Cervière, et une terre appelée *lo Garet*. 23 janvier 1336.

Arch. nat., P. 491[2], cote 405 ; P. 491[1], cote 334. — Id., PP. 38. — N. F. — R. G.

556. — F. et H. de Guy, *alias* Guillaume, de l'Estra, fils de Hugues, pour sa maison de Cervière qu'il a acquise de Durand de l'Estra, son frère. 6 septembre 1340.

Arch. nat., P. 491[2], cote 386. — Id., PP. 38. — R. G.

557. — F. et H. de Perronin de l'Estra, *de Strata*, de Cervière, tant en son nom qu'en celui de sa femme Agnès, fille de Barthélemy Brunel, pour cens et rentes dans les tènements de Villeneuve, de la Borie, de Sertigne et de Chasteljalon? 5 novembre 1351.

Arch. nat., P. 491[2], cote 432. — Id., PP. 38. — R. G.

F

FALATIER, Phalastier, *Falasterius*.

558. — F. et H. de Jean Falatier, damoiseau, pour cens, rentes et tailles dans les paroisses de Saint-Julien et du Colombier (près de Bourg-Argental). 12 janvier 1339.

Arch. nat., P. 490[1], cote 96. — Id., PP. 38.

559. — F. et H. de Hugues Falatier, chevalier, et Yvon,

Digitized by Google

son frère, fils de Hugues, pour la seigneurie de Luppé (canton de Pélussin), comprenant la maison-forte de Luppé, avec tout le tènement et le village dudit lieu, depuis le ruisseau qui passe à Maclas, jusqu'à Malleval. 1378.

Hugues Falatier, son fils, en prêta l'hommage le 5 décembre 1400.

Arch. de la Loire. — *Fiefs du Forez.*

Cette ancienne famille s'éteignit au commencement du XVe siècle, dans la maison de Gaste, par le mariage de Marie Falatier avec Gaston de Gaste, bailli de Vivarais. Son premier auteur connu est Guy Falatier, de Malleval, qui vivait en 1095, et était vassal d'Artaud de Malleval (les Pagan, Anat. de Gallier. (Recueil de la Diana, t. II, p. 48).

Guigues de Falastier, chevalier, est cité comme témoin dans une transaction passée en 1275, par Guigues Pagan d'Argental.

FALCON.

560. — Hugues Falcon, chevalier, d'Argental, sa femme Alix et son fils Ponce, confessent tenir en fief perpétuel d'Artaud de la Mastre, prieur de Saint-Sauveur, le moulin, les prés et la terre qu'ils possèdent à Saint-Genest-de-Malifaux, et s'engagent à payer annuellement le cens d'une poule. 31 mars 1251.

Cart. de Saint-Sauveur, p. 104.

FARGE (de la), *de Fargia.*

561. — F. et H. de Berthon, *alias* Barthélemy de la Farge, *de Fargia*, damoiseau, pour Margot de Chassaigne, son épouse, pour sa maison de Chassaigne, grange, menus cens. Vendredi après la Pentecôte (9 juin) 1335.

Arch. nat., P. 4903, cote 250. — Id., PP. 38.

562. — F. et H. de religieux frère de la Farge, *de Fargia*,

Digitized by Google

prieur de Montverdun, au duc de Bourbon, comte de Forez, pour son droit de patronage et de garde, vingt-cinq sols de cens, et tout ce qu'il tient dans le prieuré de Montverdun, de l'ordre de Saint-Benoît. 1408.

Arch. de la Loire.

Voy. MONTVERDUN (Prieuré).

FARGES (DES), *de Fabricis*.

563. — F. et H. de Guichard des FARGES? *de Fabricis*, damoiseau, pour cens et rentes dans la paroisse de Cordelle. Présents : Arnoul d'Urfé, Guichard de Fays ou de Says, chevaliers, Guillaume de la Garde et Guillaume de Sorbiers, damoiseaux. 20 janvier 1333.

Arch. nat., P. 490², cote 180. — Id., PP. 38. — Arch. de la Loire.

Voy. FAVRE.

564. — F. et H. de Guichard des Farges, damoiseau, pour sa maison-forte du Pré? paroisse de Vangy (p. Vougy). Témoin : Ardouin de Vangy. 1401, 1404 (Beaujeu).

Arch. nat., P. 486, cote 13. — N. F.

FARNAY (DE).

565. — F. et H. de Hugonet de FARNAY, au seigneur de Roussillon, pour ce qu'il a à Farnay. 21 août 1353.

G.

FAURE, Favre *(Fabri)*.

566. — F. et H. de Jean, Pierre et Barthélemy Favre, *alias* FAURE, frères, pour terres, cens, rentes et autres devoirs dans la paroisse d'Arconsat (Puy-de-Dôme), et droits d'usage dans les bois d'Arconsat, et censives en la paroisse de Saint-Marcel (d'Urfé). Samedi après Saint-Luc (22 octobre) 1334.

Arch., nat. P. 490², cote 192. — Id., PP. 38. — N. F.

Digitized by Google

567. — F. et H. de Robert Favre et de Barthélemy Favre, son oncle, pour domaine, cens et rentes à Arconsat. 5 novembre 1355.

Arch. nat., P. 492[1], cote 583. — Id., PP. 38.

568. — F. et H. de Etienne Faure *(Fabri)*, fils de feu Etienne Faure, pour vignes, bois, cens et rentes en la paroisse de Saint-Germain-Laval, et un bois dans la forêt de Vaux. 22 juillet 1322, 30 mars 1323, 12 avril 1325.

Arch. nat., P. 493[2], cote 1087 ; P. 492[1], cote 813 ; P. 493[1], cote 1013. — Id., PP. 38.

569. — F. et H. de Guillaume Faure, clerc, pour cens et rentes aux mandements de Saint-Just-en-Chevalet et de Saint-Maurice, maison, vignes, bois, garennes, droits de chasse et censives dans la paroisse de Saint-Germain-Laval. 13 février 1333.

Arch. nat., P. 490[1], cote 26.

570. — F. et H. de Alice Faure, veuve de Hugues, de Saint-Maurice, pour cens et rentes au territoire de la Caillie ? 10 mars 1333.

Arch. nat., P. 490[3], cote 275. — Id., PP. 38.

571. — F. et H. de Jean, Mathieu, prêtre, et Vincent Favre, frères, de Saint-Maurice, pour ce qu'ils ont au territoire et vignoble de Cailly. 16 octobre 1337.

Arch. nat., P. 491[2], cote 416. — Id., PP. 38.

572. — Autre hommage des mêmes, pour cens au territoire de Caillie ? 7 octobre 1337.

Arch. nat., P. 493[1], cote 921. — Id., PP. 38.

573. — F. et H. de Guillaume Faure, pour sa maison sise au bourg de Saint-Germain-Laval, et les bois et garennes de Combe-Martin. 19 mai 1341.

Arch. nat., P. 491[1], cote 336. — Id., PP. 38.

Même fief du 13 février 1347.

Arch. nat., P. 490[1], cote 25.

Digitized by Google

574. — F. et H. par Jean Favre ou Faure *(Fabri)*, de la Chaise (de la Chièze), Martin et Simon, ses neveux, pour le fief de la Chaise *(de Chesa)*, au mandement de Châtelneuf. 24 mars 1333.

Arch. nat., P. 492[3], cote 687. — Id., PP. 38.

575. — F. et H. de Durand Faure *(Fabri)*, de Souternon, pour rentes en argent et en nature à Saint-Polgue. 17 juin 1338.

Arch. nat., P. 493[1], cote 943. — Id., PP. 38.

576. — Autre hommage de Jean Faure, pour cens et rentes au mandement de Souternon. 6 juin 1347.

Arch. nat., P. 492[4], cote 838. — Id., PP. 38.

577. — F. et H. de Jean Faure, de Souternon, pour sa fille Agnès, mariée à Mathieu Severt, pour ce qu'ils tiennent au mandement de Néronde. 1393.

Arch. nat., P. 494[2], cote 1301. — Id., PP. 38.

578. — F. et H. lige de Barthélemy Faure ou Favre *(Fabri)*, du mandement de Saint-Maurice (en Roannais), pour cens et rentes sur le territoire et vignoble de Cordelle. 25 août 1390.

Arch. de la Loire.

579. — Jehan et Mathieu Favre reconnaissent tenir en fief du comte de Forez ce qu'ils ont en la ville de Saint-Ferréol, avec une grange et autres biens ayant appartenu à Beraud, seigneur de Soliniac, *de Solempniaco*. 16 octobre 1377.

R. G.

FAURON, Foron.

580. — Approbation par Renaud, comte de Forez, de la donation des deux courtils de la Mallone, et de la Ganeyria, sis au Puy, dans la paroisse de Saint-Victor, et mouvant de son fief, faite à l'abbaye de Montpéroux, *de Monte Petroso*,

Digitized by Google

par N. Fauron *(Fauros)* et Pierre Fauron, frères, de Cervière, pour l'anniversaire de Robert Fauron *(sic)*, leur père. Novembre 1268.

Cart. des Francs-Fiefs, p. 66.

581. — F. et H. de Péronin Fauron, de Cervière, pour maisons, domaine et cens dans la paroisse de Saint-Germain-Laval, des Salles, de Noirétable et autres. Mars 1311 et 11 juillet 1322.

Arch. nat., P. 492[4], cotes 859 et 871. — Id., PP. 38.

F. et H. du même pour maison et grange de la Goutte, sises dans la paroisse des Salles, sous Cervière, et pour rentes à Noirétable. 11 octobre 1327.

Arch. de la Loire.

Autre hommage du même, pour cens sur la garenne de la Place, près la Goutte de Fontfroide. 25 février 1337.

G.

582. — F. et H. de Pierre Fauron, de Cervière, pour maison et jardin sis au château dudit lieu et cens et rentes à la Valette, paroisse des Salles. 8 mai 1329.

Arch. nat., P. 492[1], cote 630. — Id., PP. 38.

L'auteur des Noms Féodaux *date ce fief de 1349 et cite Pierre Fauron comme fils de feu Perronin.*

583. — F. et H. lige de Pierre Fauron, fils et héritier de Pierre Foron *(sic)*, de Cervière. Avril 1395.

Arch. de la Loire.

584. — F. et H. de Mathieu Fauron, de Cervière, à Arnoul, seigneur d'Urfé, pour une rente à Champoly. 1330.

De Charpin-Feugerolles. *Cart. des Francs-Fiefs.* Table.

585. — F. et H. de Mathieu Fauron, habitant de Thiers, pour le bois de Bazoles, en la paroisse des Salles, et le tènement de la Brosse. 16 juin 1349.

Arch. nat., P. 490[2], cote 108. — Id., PP. 38.

Digitized by Google

586. — F. et H. de Guigon Fauron, de Cervière, pour maison sise au château dudit lieu, avec le jardin de Fontbonne et la grange de la Goutte. 12 mars 1332.

Arch. nat., P. 493[1], cote 934. — Id., PP. 38.

587. — F. et H. de Guillaume Fauron, de Cervière, pour deux hôtels, dont l'un situé près la porte du château de Cervière, et cens dans la prévôté de la Lobère, et la paroisse de Montvianneis (paroisses de Saint-Rémy et Saint-Victor, Puy-de-Dôme). 1333.

Arch. nat., P. 491[2], cote 460.

FAYE (l'Ermite, seigneur DE LA). Voy. MONTREVEL.

FAYE (DE LA), *de Faya*.

588. — F. et H. de Jacquemet de la FAYE, pour sa maison de Cozon et un moulin audit lieu. 1262.

Arch. nat., P. 491[2], cote 1262. — Id., PP. 38.

589. — F. et H. de Guionet de la Faye, damoiseau, pour fief mouvant du château de Saint-Bonnet (le-Château) et ce qu'il tient au village de Périgneu, *de Payrigniaco*. Mardi avant la Nativité de Notre-Dame (13 septembre) 1290.

Arch. nat., P. 493[1], cote 1033. — Id., PP. 38.

D'après le R. G., ce fief serait du 13 septembre 1291.

Même fief au mois de septembre 1295.

R. G.

590. — F. et H. de Jean de la Faye, *de Faya*, damoiseau, pour le mas de Chabrolesses et de Montharboux, de Montcharbonnier, domaine et droits, ainsi que pour le bois de Chausseau ? 30 août 1334.

Arch. nat., P. 490[2], cote 183 ; P. 493[2], cote 1096. — Id. PP. 38. — G. — N. F.

Voy. MONTCHENU (de).

Digitized by Google

FAYN (DU), Fay, *de Fayno.*

591. — F. et H. de messire Gaudemar du FAYN, *de Fayno*, chevalier, pour le château et mandement de Bouthéon, *de Boteone.* 1325.

L. M C., t. I, p. 362.

Ce seigneur figure parmi les signataires des remontrances de la noblesse du Forez, en 1315. (Gaudemars dou Fayn).

L'hommage du château de Bouthéon fut cédé en 1325, par le comte Jean au comte de Savoie, et en 1326 à Guigue Dauphin de Viennois.

Arch. de la Chambre des comptes de Turin. — *Revue Foréztienne*, t. II, p. 101 et suivantes. — Arch. nat., P. 1402², cote 1097. — H. B., n° 1791.

592. — Jocerand du Fayn, *du Fayno*, prieur de Firminy, reconnaît que son prieuré de Firminy est du ressort et supériorité du comte de Forez. 11 mai 1333.

Arch. de la Loire. Ancien inventaire. — G.

593. — F. et H. de Guillaume du Fayn, *de Fayno*, chevalier, à Renaud de Forez, pour les château, terre et seigneurie de Rocheblaine (commune de Paillerez, canton de Saint-Félicien, Ardèche), avec toute justice et arrière-fiefs. 8 février 1368.

Arch. nat., P. 490¹, cote 44. — Id., PP. 38.

Voy. POITIERS (de).

FEST (DU), Felc, *de Festo.*

594. — Baro du FEST (del Felc), bourgeois de Montbrison, reconnaît tenir en fief du comte de Forez, les choses à lui cédées par Bertrand Lambert, chevalier, et Guillaume, son frère, à Goincel, Naconne et Julieu (communes de Poncins, Cleppé et Saint-Etienne-le-Molard), en échange des villages du Cros, de la Volp et de la Combe, que ledit Baro avait achetés de Guillaume, seigneur de Rochebaron. Avril 1330.

Arch. nat., P. 493², cote 1121. — Id., PP. 38.

Digitized by Google

Le nom de cette famille, conformément à la correction proposée par M. Vincent Durand (Cart. des Francs-Fiefs du comte de Charpin, table) *est du Fest. Un Symon de Festo, bourgeois de Montbrison, acquit en effet en 1260, de Guy de Thiers, la seigneurie de Goincel, commune de Poncins* (cabinet du comte de Poncins). *L'abbé Renon a publié l'épitaphe de Jacques de Festo, troisième maître de chœur de l'église Notre-Dame de Montbrison, mort à la fin du XIIIe siècle, qui appartenait à la même famille.*

FILLET.

595. — F. et H. de Guillaume FILLET, de Croset, pour rentes, cens et autres droits, et le tènement de Varennes, *alias* Vereneys, dans la paroisse de l'Espinasse. Février 1290 et octobre 1300.

Arch. nat., P. 492², cote 680 ; P. 492¹, cote 848. — Id., PP. 38.

596. — F. et H. de Guichard Fillet, damoiseau, pour maison et grange de la Roche, domaine et mouvances dans les paroisses d'Arfeuilles, de Saint-Bonnet (des Carts) et autres, et des cens et rentes au mandement de Roanne. Vendredi après les octaves de Pâques (21 avril) 1300.

Arch. nat., P. 493¹, cote 1043. — Id. PP. 38. — N. F.

H. du même pour sa grande maison de Crozet. Juillet 1317.

Arch. nat. — G.

597. — F. et H. lige de Guillaume Fillet, damoiseau, pour sa maison de la Curée, avec fiefs, juridiction, rentes, droits et autres dépendances; pour tout les droits que feu messire Falcon de Rochefort, chevalier, possédait et avait coutume de percevoir dans les paroisses de Vivens, de Torzy (Tourzy) et d'Arzon; pour les fiefs que ledit chevalier possédait, fiefs que messire Pierre de Rochefort, jadis chevalier, père dudit messire Falcon, avait acquis de Bernard Pécol-

Digitized by Google

lères, dans la paroisse de Saint-Bonnet, tous droits que ledit Guillaume Fillet a lui-même acquis de Robert de Rontviolx? damoiseau, successeur de Falcon de Rochefort. 29 mars 1393.

Arch. de la Loire.

598. — F. de noble Jacques Fillet, damoiseau, seigneur de la Curée, pour sa grange de la Roche. 1441.

L. M. C., t. II, p. 186.

FIRMINY (Prieuré de). Voy. Fayn (du) et Forez (de).

FLACHAS, Flachaps.

599. — Servis et rentes de Jean Flachas, de Saint-Romain-en-Jarez, dépendant du fief de Madame de Villars. 1440.

G.

Aveu et dénombrement rendus à Jean Flachas, *alias* Flachaps, par ses censitaires de Saint-Romain-en-Jarez. 1423, 1442.

N. F.

FLACHET (du), Flachey, *de Flacheto.*

600. — F. et H. lige de Pons du Flachey, damoiseau, du mandement de Rocheblaine, pour la moitié de la viguerie de Rocheblaine, les mas de Châtaignier et de la Garde, domaine, bois et mouvances au diocèse de Vienne. 17 juin 1325. Témoins: nobles hommes Amédée de Couzan, Bertrand de la Roue, chevaliers.

Arch. nat., P. 492[1], cote 628. — Id., PP. 38. — Arch. de la Loire. — N. F.

601. — F. et H. lige de Raymond du Flachey, *de Flacheto*, du mandement de Rocheblaine, diocèse de Vienne, pour son hôtel du Flachey *(sic)*, dans ledit mandement, et son jardin situé près des fossés du Flachey. 17 juin 1325.

Arch. nat., P. 493[3], cote 1063. — Id., PP. 38. — Arch. de la Loire.

Digitized by Google

FLACHIER, *Flaxerii.*

602. — F. et H. de Hugues FLACHIER, pour menus cens à Saint-Haon-le-Châtel. 5 février 1337.

Arch. nat., P. 490², cote 169. — Id., PP. 38.

FLOTTE.

603. — Cession par Humbert, dauphin du Viennois, au comte Jean, du fief de la moitié du château de Thorenc (canton de Serrière, Ardèche), que tiennent les seigneurs Pierre FLOTTE et Jacques Alamand, chevaliers. 1296. Contrat de mariage du comte Jean.

L. M. C., t. III. *Preuves*, p. 78.

604. — F. et H. de Guillaume Flotte, chevalier, seigneur de Revel, fils de Pierre, chevalier, pour le château de Thorenc (au diocèse de Vienne), Nervieu, en Forez, et sa maison noble de Fauris, *alias* Foris, près de Montbrison. Jeudi après la fête de Saint-Pierre-aux-Liens (5 août) 1316.

Autre fief de Guillaume Flotte de Montrevel *(sic)*, pour le château de Maymont, au diocèse de Clermont, et la dîme en la paroisse de Scotayon (Escoutoux, commune voisine de Thiers et de Vollore). 6 août 1316 et 5 octobre 1333.

Arch. nat., P. 1380, cote 2297; P. 492³, cotes 786 et 783. — Id., PP. 38. — L. M. C., t. I, p. 348. — R. G.

FONTANELLE. Voy. LORGUE (de).

FONTANÈSE, *Fontanesie.*

605. — FONTANÉSIE, dite la Ramosse, de la paroisse de Saint-Bonnet-les-Oules, vend à Barthélemy Costant, de Saint-Héand, des cens et rentes qu'elle tient en fief du comte de Forez, aux terroirs de Courselles, Saint-Bonnet et lieux circonvoisins. 11 mars 1320.

Arch. nat., P. 1395¹, cote 193. — H. B., n° 1576.

Digitized by Google

✠ FONTANEYS (DE), Fontanez, Fontanès.

606. — Acharie de FONTANEYS, damoiseau, vend à Etienne Bertrand et Pierre, son fils, des cens, rentes, tailles, hommages-liges et non liges, garennes et droits de chasse dans les paroisses de Saint-Etienne (de Coise), de Chatelus, de la Rajace, de Saint-Romain-en-Jarez et autres. Janvier 1285.

Arch. nat., P. 1394², cote 57. — N. F. — H. B., n° 760.

Giraud de Fontanès, appartenant à cette famille, prit part, en 1250, à la VIIe Croisade.

A. VACHEZ. *Familles chevaleresques*, p. 83.

FOREST (DE LA), *de Foresta*.

607. — F. et H. de Jean de la FOREST, *de Foresta*, paroissien de Saint-Marcel (de Félines), mandement de Néronde, et de sa femme, Artaude de Praleyri (probablement Praloire, *de Pratoligeris*), fille de Marguerite de Praleyri, pour cens et rentes dans la paroisse de Balbigny. 1313, 16 mars 1330 et 1er juin 1334.

Arch. nat., P. 493¹, cote 1049; P. 491², cote 458. — N. F. — G.

608. — F. et H. de Dalmas et André de la Forest, pour droit d'usage aux bois de Mondères et de Montpéroux. 13 juin 1334.

Arch. nat., P. 490¹, cote 58.

609. — F. et H. de André de la Forest, pour cens et rentes pour les bois de Chavalgiter? de Saleaignet? et de la Valette. 30 juin 1333.

Arch. nat., P. 490³, cote 277. — Id., PP. 38.

Autre hommage de André de la Forest, fils de Dalmas, paroissien de Celle, pour droits de coutumes et usages dans les bois de Mondères et de Montpéroux. 11 mars 1338.

Arch. nat., P. 490², cote 158. — Id., PP. 38.

610. — F. et H. de Antoine de la Forest, pour droits sur

Digitized by Google

le courtil de Cotay, divers cens au courtil de Coignet, et pour le bois de Chavalgiter, au mandement de Cervière. 28 mars 1334.

Arch. nat., P. 494[1], cote 1259. — Id., PP. 38. — G.

Hugues de la Forest cité comme témoin dans un acte de 1160.

H. B., n° 8.

Voy. PRALEYRI.

✠ FOREZ (Comtes de), *de Forisio.*

611. — F. et H. de Guy II, comte de FOREZ, au roi de France Louis le Jeune, pour les châteaux de Montbrison et de Montsupt, qu'il n'avait tenus jusqu'alors d'aucun seigneur, et ceux de Montarcher, de Saint-Chamond, de la Tour-en-Jarez et de Chamousset. En échange, le comte reçoit du roi, en augmentation de son fief, les droits royaux sur les châteaux de Marcilly, de Donzy, de Cleppé, de Saint-Priest, de Lavieu et de Saint-Romain (le Puy). 1167.

Arch. nat., K. 24, n° 14; P. 1371[2], cote 2001. — H. B., n° 10. — L. M. C., *Preuves*, n° 33.

612. — Philippe-Auguste, roi de France, confirme en faveur de Guy III, comte de Forez, la concession faite par le roi Louis VII à Guy II, père de celui-ci, en augmentation de son fief, savoir : la garde des chemins publics, tant dans le domaine du comte que sur les terres de ses vassaux et arrière-vassaux, et l'exercice des droits royaux et de la souveraineté sur tous les alleux du comte et de ses vassaux, dans toute l'étendue du comté de Forez; et ce, sous la réserve des droits de l'église de Lyon. 1198 (du 29 mars au 31 octobre).

Arch. nat., P. 1359[1], cote 692. Original. Pièce publiée par MENESTRIER, *Histoire cons. de Lyon, Preuves*, p. 36, et par L. M. C., t. III, p. 233.

613. — Le comte de Forez, Guy IV, reconnaît tenir en

Digitized by Google

fief de l'abbé et de l'église d'Ainay la garde du château et de sa maison de Saint-Romain-le-Puy, dont il leur fait hommage. 1236.

Arch. de la Loire. Fonds de Saint-Romain.

614. — Guy, comte de Forez, reconnaît tenir en fief d'Archimbaud, sire de Bourbon, ses terres de Saint-Loup, Bridor? et Fourilles, entre les rivières de la Bouble *(Bobla)* et de Sioulle, avec la justice haute, moyenne et basse. 1245.

Arch. nat., P. 432, cote 73. — H. B., n° 254.

615. — Le lendemain de la Toussaint (2 novembre) 1257, frère Guy, évêque de Clermont *(Arvernorum)*, reçoit l'hommage de Guy, comte de Forez, pour le fief du château de Maymont, que le sire d'Oliergue tient du comte, et pour le fief des châteaux de Volore, de la Barge et de Maubec, que le sire de Volore tient du même comte.

Arch. nat., P. 1398[3], cote 737. — H. B., n° 349.

616. — Jeanne de Montfort, veuve de Guy, comte de Forez, tutrice de leurs enfants, retient par puissance de fief un pré et une grange sis à Montbrison, au Breuil, vendus par Pierre Astier *(Astery)*. Juillet 1280.

Arch. nat., P. 492[2], cote 650. — R. G.

617. — Le comte de Forez, Jean Ier, fait hommage à l'abbé de l'Ile-Barbe de la garde du prieuré de Saint-Rambert. Mars 1291.

Arch. nat., P. 493[1], cote 959. — Id., PP. 38. — G. — *Vidimus* de 1341.

618. — Jean, comte de Forez, reconnaît tenir en fief de l'archevêque de Vienne et de son chapitre les châteaux de Malleval et de Rocheblaine, et généralement tout ce qu'il a acquis en deçà du Rhône (rive droite), par son contrat de mariage avec Alix, fille du Dauphin de Viennois, et leur en fait hommage-lige. Les limites des terres comprises dans cet hommage sont ainsi déterminées : « *Infra diocesim Vien-*

Digitized by Google

nensem, a fluvio Rodani usque ad cochias seu cacumen Sancti Salvatoris, in quibus cochiis seu cacumine sunt furche, qui locus dividit diocesim Viennensem et Anniciensem. » 31 mai 1296.

Arch. nat., P. 1401[3], cote 1152 *bis*. — H. B., n° 960.

619. — F. et H. du comte de Forez au roi Philippe le Bel. 1290 à 1314.

« *Una littera Feudi, quod dominus comes fecit domino Philipo Francie regi, apud Lugdunum apud quem erat rex; et reposuimus hanc litteram in thesoro, in caissia de corio cornuta infra archam, quindecima die mensis junii 1323.* »

Arch. de la Loire. Ancien registre.

620. — Philippe IV, roi de France, à raison des bons services que lui a rendus Jean, comte de Forez, lui cède et transporte le fief et l'hommage du château de Thiers, jusqu'alors mouvant de la couronne. Juillet 1303.

Arch. nat., P. 1394[2], cote 42 *bis*. — H. B., n° 1113.

621. — Jean, comte de Forez, nomme Geoffroi de Saint-Alban, chevalier, châtelain de Saint-Galmier, et André Biceu, prêtre, commissaires à l'effet de faire renouveler à son profit les fiefs et hommages de tous ses vassaux du comté de Forez. « *Quatenus singulos fideles nostros, nobiles et ignobiles, castellaniarum nostrarum convocetis,.... ut ipsi.... recognoscant ea que a nobis in feudum tenent et quo feudo, ligio vel non ligio, jurabili vel reddibili....* » 1314.

L. M. C., *Preuves*, t. III, n° 86.

622. — Lettres du 16 juin 1316, par lesquelles Philippe (le Long), fils de France, frère de Louis (X), roi de France et de Navarre, reconnaît avoir reçu de Jean, comte de Forez, la foi et hommage pour les châteaux de Montbrison, Monsupt, la Tour-en-Jarez et Montarchier, pour la garde des chemins royaux, dans son comté, et pour les châteaux de

Digitized by Google

Saint-Bonnet, de Cervière et celui de Thiers, au bailliage d'Auvergne.

Arch. nat., P. 1371², cote 2001 ; P. 1373², cote 2230 ; P. 1400¹, cote 901. — H. B., n° 1420.

Cet hommage est reproduit dans les Preuves *de de La Mure, t. III, n° 85.*

623. — Jean, comte de Forez, en considération du mariage convenu entre son fils et la fille de Louis Ier, sire de Bourbon, comte de Clermont, s'engage à reconnaître désormais et tenir en fief, dudit sire de Bourbon, ses châteaux et villes de Crozet, Saint-Haon et Roanne, avec leurs arrière-fiefs, qu'il possédait précédemment en franc-alleu, et généralement tout ce qu'il peut avoir en Roannais, jusqu'à la Loire et jusqu'aux mandements de Villerest et de Saint-Maurice ; de son côté, le sire de Bourbon donne en fief au comte quatre cents livrées de rentes en terre à asseoir sur la châtellenie de Bessay. 4 février 1318.

Arch. nat., P. 1401³, cote 1137. — H. B., n° 1480.

624. — Jean, comte de Forez, pour resserrer les liens d'amitié qui l'unissent à Edouard, comte de Savoie, prend et reconnaît tenir en fief et hommage-lige dudit comte son château de Chatellus, son château de Fontanès et tout ce que tiennent de lui audit lieu Marguerite, dame de Crussol, et les héritiers de feu Etienne de Saint-Priest, damoiseau ; ses châteaux de la Fouillouse et de Saint-Victor ; le château de Cornillon, que tient de lui Luque, dame de Beaudisner ; le château de Cuzieu, que tient de lui Jean de Mays, seigneur de Cuzieu ; le château de Montrond, que tient de lui Arthaud de Saint-Germain, chevalier ; le château de Roche-la-Molière, que tient de lui Briand de Lavieu, chevalier ; le château de Bouthéon, que tient de lui Gaudemar du Fay, chevalier ; le château de Veauche, que tient de lui Gérard de Roussillon, chevalier ; sauf le ressort et le

Digitized by Google

fief de la garde des chemins et fleuves qui appartiennent au roi de France. Ladite reconnaissance faite moyennant la somme de vingt mille livres tournois promises audit comte de Forez par le comte de Savoie. Témoins : Guichard, sire de Beaujeu, Aymon de Savoie, seigneur de Bâgé, Bertrand, seigneur de la Roue, Gaudemar du Fay, seigneur de Bouthéon, et plusieurs autres. 27 avril 1325.

Arch. nat., P. 1400², cote 953. Original latin jadis scellé de trois sceaux. — H. B., n° 1770. — Inv. Luillier, n° 1153. — Pièce publiée *in-extenso* (*Revue Forézienne*, t. I, 1868, p. 101), d'après un titre de la Chambre des Comptes de Turin.

625. — Protestation par laquelle le comte de Forez se déclare quitte de tout engagement envers le comte de Savoie, qui n'avait point effectué en temps utile le premier payement de sept mille livres tournois stipulé dans la convention du 27 avril précédent. 15 janvier 1326. (n. st.)

Arch. nat., P. 1400², cote 956. Original latin jadis scellé. — H. B., n° 1790.

626. — Jean, comte de Forez, transporte à Guigue, Dauphin de Viennois, comte d'Albon, et reconnaît tenir de lui en fief, à cause du Dauphiné, ses châteaux de Chatelus, de Fontaneys, de la Fouillouse, de Saint-Victor, de Cornillon, de Cuzieu, de Montrond, de Roche-la-Molière, de Bouthéon et de Veauche, avec leurs arrière-fiefs, aux conditions d'hommage et de service stipulées dans l'acte. 18 janvier 1325. (v. st.)

Arch. nat., P. 1401², cote 1097; P. 1401², cote 1027. — H. B., n° 1791.

Guigue, Dauphin de Viennois, reconnaît devoir au comte de Forez vingt mille livres tournois, en récompense de l'hommage desdits châteaux de Forez. 18 janvier 1325. (v. st.)

Arch. nat., P. 1400², cote 912. — H. B., n° 1792.

627. — Reynaud de Forez, *de Forisio*, fils puîné de Jean, comte de Forez, reconnaît tenir en fief et hommage-lige du comte, son père, les châteaux et ville de Saint-Germain-Laval

Digitized by Google

(partie acquise par le comte Jean de Artaud de Saint-Germain), de Souternon, de Bussy, de Cleppé, de Bellegarde, du Fay et de Rocheblaine, à l'exception du fief du prieuré de Cleppé, qu'il tient de l'abbé de l'Ile-Barbe. 7 mai 1329. Présents : nobles seigneurs Bertrand, seigneur de la Roue, Guillaume du Verney, chevaliers, Mathieu de Boisvair et Pierre Chauve, professeurs ès-lois, Maître Jean de Chenevoux, *de Canabio*, et Guillaume Blanc.

Arch. de la Loire.

628. — Le 13 mai 1329, Jean, comte de Forez, fait hommage, dans son hôtel de Montbrison, à Barthélemy de Civens, abbé d'Ainay, pour la garde du château de Saint-Romain-le-Puy et autres droits spécifiés dans la transaction de 1236, qu'il jure d'observer.

Bibliothèque de Lyon. *Grand Cart. d'Ainay*, p. 118.

629. — Guillaume, archevêque de Lyon, à la requête des procureurs de Guy (VII), comte de Forez, empêché pour cause de maladie, accorde audit comte un délai jusqu'à la Toussaint pour lui faire l'hommage du château de Feugerolles, de la moitié de celui de Grangent, des châteaux de Saint-Priest, de Saint-Héand, de Chambéon, de Poncins, de Villedieu et de Nervieu. 25 juillet 1334.

Arch. nat., P. 1400[1], cote 886. — H. B., n° 2055.

630. — Guy, comte de Forez, empêché par la maladie, passe procuration à trois personnes pour rendre hommage, en son nom, à l'église de Lyon, pour les terres de Feugerolles, Grangent, Saint-Priest, Saint-Héand, Chambéon, Poncins, Villedieu et Nervieu. 23 février 1335. Témoins : nobles Guichard du Fay (del Fays ou del Says), chevalier, Fauconnet de Bouthéon, damoiseau, et Robert Vernin.

Arch. nat., P. 1400[1], cote 884. Original latin. — H. B., n° 2075.

631. — Hommage du comte de Forez, Guy VII, à Bar-

Digitized by Google

thélemy de Civens, abbé d'Ainay, pour la garde du château de Saint-Romain-le-Puy. 1339.

Bibliothèque de Lyon. *Grand Cart. d'Ainay*, p. 118.

Même fief le 13 mai 1340.

Arch., nat., P. 1401[3], cote 1110. — H. B., n° 2254.

632. — Hommage du comte de Forez, Guy VII, à Bertrand, abbé de l'Ile-Barbe, pour la garde du prieuré de Saint-Rambert. 5 janvier 1340. Présents : Renaud de Forez, Pierre Mitte, Jean Maréchal, Hugues de Magnieu, Guichard du Fays ou du Says, Guillaume de Mays, chevaliers, et Guichard *de Popia*, prieur de Saint-Rambert. Signé : Jacques de la Faye.

Arch. de la Loire. Original latin sur parchemin.

633. — Philippe VI, roi de France, déclare avoir reçu l'hommage de Guy, comte de Forez, pour la terre et seigneurie de Solas, en la paroisse de Saint-Jean d'Heurs (Auvergne), acquise par ce dernier de Chatard de Vichy, prévôt de l'église de Thiers, et mande au bailli d'Auvergne de donner au comte main-levée de ladite terre. 27 juillet 1341.

Arch. nat., P. 1400[1], cote 898. — H. B., n° 2293.

634. — Lettres du 10 septembre 1342, par lesquelles le duc de Bourbon reconnaît avoir reçu à foi et hommage son frère (pour beau-frère), Guy VII, comte de Forez, pour les châteaux d'Ussel et de Bessay.

Arch. nat., P. 1401[1], cote 897. — H. B., n° 2318. — Inv. Luillier, n° 897.

635. — Charles, fils aîné du roi de France, Dauphin de Viennois, déclare avoir reçu, à Lyon, la foi et l'hommage de Guy, comte de Forez, sans que cette réception puisse porter préjudice à la convention faite entre Jean, jadis comte de Forez, et Guigue, jadis dauphin de Viennois, par laquelle ledit comte n'était pas tenu de faire hommage ailleurs qu'à

Digitized by Google

Vienne, à Saint-Vallier, à Albon ou autre lieu sûr. 18 juillet 1349.

H. B., n° 2523. — Inv. Luillier, n° 902.

636. — F. et H. rendus au roi de France par le comte de Forez (Guy VII), pour les châteaux d'Auriol et de Riverand, et main-levée desdits châteaux saisis par les officiers du roi. 5 février 1349.

Arch. nat., P. 4931, cote 960. — Id., PP. 38.

637. — Hommage rendu par Guy, comte de Forez, au roi de France, pour les terres qu'il tient de lui ès-bailliages de Mâcon et d'Auvergne. Dernier décembre 1350.

Arch. nat., P. 14011, cotes 863 et 901. — H. B., n° 2582. — Inv. Luillier, n° 863. — G.

638. — Guy, comte de Forez, reconnaît avoir reçu et tenir en fief du duc de Bourbonnais, cinquante livres de rente assises au plus près de ses château et châtellenie d'Ussel, en décharge des arrérages à lui dus par le duc, pour les rentes qui devaient lui être assignées, tant en terres que sur le trésor de Paris, à raison de son mariage avec Jeanne de Bourbon, sœur du duc. Montbrison, 22 février 1351. (a. st.)

Arch. nat., P. 14021, cote 1188. Original. — H. B., n° 2614.

639. — Jean, roi de France, reconnaît avoir reçu l'hommage que Guy, comte de Forez, était tenu de lui faire, tant pour la rente de deux mille livres tournois sur le trésor de Paris, transférée audit comte par le duc de Bourbonnais, que pour une autre rente de trois cents livres sur le même trésor. 6 mai 1352.

Arch. nat., P. 14001, cote 861. Original latin. — H. B., n° 2622.

640. — Guichard de Saint-Priest et Perceval, autrement dit Jocerand de Lavieu, décident par sentence arbitrale que la supériorité, le ressort et la garde du prieuré de la ville et du mandement de Firminy doivent appartenir au comte de Forez. 17, 18 et 19 juillet 1352.

Arch. nat., P. 14011, cote 1035. — H. B., n° 2637. — G.

Digitized by Google

641. — Délai accordé au comte de Forez, par l'archevêque de Lyon, pour lui rendre hommage du château de Feugerolles et autres. 3 juillet 1357.

Arch. nat., P. 1400[1], cote 883. — H. B., n° 2749. — G.

642. — Guy, comte de Forez, empêché par une grave maladie, donne procuration à deux personnes pour prêter, en son nom, hommage à l'archevêque de Lyon. Montbrison, 27 octobre 1357.

Arch. nat., P. 1400[1], cote 884. Original latin. — H. B., n° 2753. — G.

643. — F. et H. de Louis, comte de Forez, à l'abbé d'Ainay, pour la garde du prieuré de Saint-Romain-le-Puy. 5 mars 1360. (n. st.)

Arch. nat., P. 1401[3], cote 1110. — H. B., n° 2254.

644. — Reynaud de Forez, chevalier, oncle et curateur de Jean, comte de Forez, rend hommage au roi pour les châteaux de Montbrison, Montsupt, la Tour-en-Jarez, Montarchier, et pour la garde des grands chemins et droits royaux, en sa terre, pour les châteaux de Saint-Bonnet (le Château) et de Cervière, sis au bailliage de Mâcon, pour le château de Thiers, sis au bailliage d'Auvergne, et pour 450 livres de rente qu'il a droit de prendre sur le trésor de Paris. 11 novembre 1362.

Arch. nat., P. 1394[2], cote 43. — H. B., n° 2856. — Inv. Luillier, n° 43.

645. — Souffrance d'hommage accordée par le roi au comte de Forez et à Renaud de Forez, son tuteur et curateur, jusqu'à un an à compter de la date des présentes, « en considération des guerres qui à présent sont en notre royaume et aussi de la maladie dudit conte. » 2 mai 1365.

Arch. nat., P. 1401[1], cote 900. Original sur parchemin. — H. B., n° 2915.

646. — Prorogation d'un an du même hommage accordée par le roi. 28 février 1365, 29 janvier 1366. (a. st.)

Arch. nat., P. 1400[1], cotes 896 et 899. — H. B., n°s 2935 et 2988.

Digitized by Google

647. — Charles V, roi de France, en considération des bons et loyaux services de Louis, duc de Bourbonnais, et d'Anne (Dauphine), sa femme, déclare que le comté de Forez ressort directement de la couronne, quant à l'hommage et souveraineté, et exempte la baronnie de Roannais de toute dépendance à l'égard des comtés de Lyon et de Mâcon, ledit comté et ladite baronnie devant ressortir immédiatement au Parlement de Paris. Février 1373. (n. st.)

Arch. nat., P. 1359[1], cote 693. Original sur parchemin. — H. B., n° 3237. — Inv. Luillier, n° 910.

L'Inventaire Gayand mentionne en plus l'octroi auxdits comté et baronnie de semblables honneurs, priviléges et noblesses, accordés par les rois, ses prédécesseurs, au duché de Bourbonnais.

648. — Hommage du comté de Forez, rendu au roi de France par le duc de Bourbon, Louis II. 2 novembre 1383.

Arch. nat. — G.

649. — Lettres de souffrance et répit de fief et hommage accordées à la duchesse de Bourbon (Anne Dauphine) par le duc de Berry, comte d'Auvergne, pour le château de Thiers. 19 juillet 1410.

G.

650. — Autres lettres du 13 mai 1412, par lesquelles le roi de France donne souffrance à la duchesse de Bourbon, Anne Dauphine, de lui faire la foi et hommage et bailler son dénombrement de ce qu'elle tient au comté de Forez et dans les seigneuries de Roanne et de Beaujeu.

Arch. nat., P. 1400[1], cote 904. — H. B, n° 4898. — Inv. Luillier, n° 904.

651. — Lettres du roi de France accordant répit et souffrance au duc de Bourbon, lors prisonnier en Angleterre, de faire hommage du Forez et Beaujolais. 4 octobre 1417.

Arch. nat, P. 1371[2], cote 1994. — H. B., n° 5085. — G.

Digitized by Google

652. — Hommage rendu au roi par le duc de Bourbon, comte de Forez, pour la terre et seigneurie de Colombier et celle d'Annonay. 21 mars 1478. (a. st.)

Arch. nat., P. 1360[1], cote 814 ; P. 1374[3], cote 2456. — H. B., n° 6700.

653. — Confirmation des droits royaux sur le comté de Forez, octroyée par le roi de France (Charles VIII), à Pierre II, duc de Bourbon, comte de Forez. Lyon, mai 1494.

Il est dit, dans ces lettres, que Guy II, comte de Forez, s'était de son propre mouvement et nouvellement constitué vassal de la couronne de France, et avait reconnu tenir du roi Louis (VII), « ladicte conté de Fourestz, une des plus anciennes du royaume, laquelle auparavant avoit esté de toute ancienneté tenue et réputée seigneurie souveraine, et comme telle, exempte de tout hommaige et serement de fidélité; » que le roi Louis VII, avait donné et cédé audit comte tous les droits royaux qui, au moyen de ladite reconnaissance, lui pouvaient être advenus ès dite comté et seigneurie de Forez, sur les châteaux de Marcilly, de Donzy, de Cleppé, de Saint-Priest, de Lavieu et de Saint-Romain (le Puy), assis audit comté, lequel don a été confirmé et ratifié par feu Philippe, roi de France.

Arch. nat., P. 1357[2], cote 409. — L. M. C., t. III, *Preuves*, n° 130, F.

FORGE (DE LA).

654. — F. et H. de Robert de la FORGE, de la paroisse de Saint-Amant, diocèse de Clermont, au nom de sa femme Marguerite de Chassain, pour la maison de Chassain, sise au mandement de Cervière. 25 septembre 1329.

Arch. de la Loire.

✠ FOUDRAS (DE), Foudra, Fouldra.

655. — F. et H. de noble Antoine de FOUDRAS, dit d'Augerolles, pour sa maison d'Augerolles. 1400.

L. M. C., t. II, p. 87.

Digitized by Google

656. — Autorisation accordée par le duc de Bourbon à Antoine, Jeanne, Philippe et Guichard, enfants de feu Antoine de Foudras *(Foudra)* et de Jeanne de Varrey, de différer l'hommage des biens que leur a laissés leur père, en Beaujolais et en Forez, jusqu'à leur majorité. 18 avril 1406.

Arch. de la Loire.

657. — F. et H. de noble Guichard de Foudras, seigneur de Corcenay (Courcenay en Mardore, Beaujolais), pour ses maisons d'Augerolles et de Contenson, et la moitié du mandement de Souternon. 1441.

L. M. C., t. II, p. 185.

F. et H. du même, pour les mêmes lieux, en 1457.

L. M. C., t. II, p. 247.

Jean et Dieudonné de Foudras, fils de Philippe de Foudras, chevalier, seigneur d'Estieugue en Beaujolais, et d'Etiennette de la Guiche, se croisèrent en 1096, et vendirent leur part de la seigneurie d'Estieugue à leur sœur Béatrix, épouse de N. d'Amanzé.

A. Vachez. *Familles chevaleresques*, p. 10 et 11.

La branche de la famille de Foudras, qui possédait dans le Forez les fiefs de Souternon, le Pinet, Contenson, la Place et Augerolles, s'est éteinte en 1873, dans la personne du comte de Foudras.

FOURNIER, *Fornerii.*

658. — F. et H. lige de Jean Fournier, clerc, fils et héritier universel de Michel Fournier *(Fornerii)*, fils de Durant Fournier, de Montbrison, pour un hôtel sis à Montbrison. Mars 1393.

Arch. de la Loire.

659. — F. et H. de Poncet Fournier, d'Annonay, pour cens, rentes et autres droits en la châtellenie de Malleval. 1408.

N. F.

Digitized by Google

FRANCHON.

660. — H. de Guillaume FRANCHON, pour cens et rentes au mandement de Malleval. Dimanche après l'Assomption (17 août) 1320.

Arch. nat., P. 492[3], cote 740. — Id., PP. 38.

FREYDERY (DE), Freiderieu, Fraydureu, *de Freyderia.*

661. — F. et H. de Jean de FREDERIE, damoiseau, pour maisons, cens et rentes au mandement de Cervière. 4 juillet 1322.

Arch. nat., P. 493[1], cote 1046. — Id., PP. 38.

Autre fief de Jean de Freyderia *(sic)*, pour cens et rentes appelés de la Marechancy, ce qu'il a aux mas de Croset et de la Freydery, au mandement de Cervière, pour maisons audit lieu et à la Fontaine-du-Bois. 11 décembre 1333.

Arch. nat., P. 491[1], cote 295. — Id., PP. 38. — R. G.

Voy. JULIEN-LAVAYSTRE ou LAVÊTRE (Eglise de Saint-).

G

GALVAIN, Galvains.

662. — F. et H. de Guillaume GALVAINS, pour sa maison de Gaudinière et dépendances, sise à Saint-Martin-d'Estraux, et cens dans la paroisse de Vale (probablement Saint-Pierre-Laval). 18 juin 1333.

Arch. nat., P. 493[1], cote 955 — Id., PP. 38.

Digitized by Google

GARDE (DE LA), *de Garda.*

663. — F. et H. de Jean de la GARDE, fils de feu Girard de la Garde, damoiseau, pour sa maison de la Boërie, dans la paroisse de Pouilly (lès Feurs), domaines, cens et tailles dans le mandement de Néronde. 17 octobre 1292.

Arch. nat., P. 492[1], cote 633. — Id., PP. 38.

664. — F. et H. de Bernard, ou Bérard de la Garde, damoiseau, fils du précédent, pour la même maison et ce qu'il a dans les paroisses de Pouilly et de Sainte-Colombe. 22 mai 1316 et 1er juin 1334.

Arch. nat., P. 494[1], cote 1253; P. 490[2], cote 142. — Id., PP. 38. — G.

Probeta de la Garde, fille de feu Jean de la Garde, et ses enfants Pierre et Hugues vendent à Jean, comte de Forez, leur maison et domaine de la Garde, sis au mandement de Montsut. 1311.

Arch. nat., P. 1394[1], cote 5. — H. B., n° 1307. — N. F.

665. — F. et H. de Antoine Gaudetz, damoiseau, et de Arthaude de la Garde, damoiselle, son épouse, au duc de Bourbon, comte de Forez, pour leur maison de la Boërie, domaine, bois, dîmes et mouvances, plus la maison-forte de la Garde, celle-ci néanmoins contestée par le sire d'Ecotay, et autres biens sis dans les paroisses de Saint-Bonnet-le-Coureaux, Marcilly, Châtelneuf, Chalain, Saint-Just et autres. Lundi après l'octave de Sainte-Madeleine (31 juillet) 1441.

Arch. nat., P. 493[2], cote 1082. — Id., PP. 38. — L. M. C., t. II, p. 185.

666. — F. et H. de Guillaume de la Garde, *de Garda*, dit de Geneytines, pour des dîmes de blé et vin dans les paroisses de Saint-Haon-le-Châtel, Renaison et Pouilly-en-Roannais, dîmes acquises de Hugonin Groignon, damoiseau. 13 septembre 1327.

Arch. nat., P. 491[3], cote 477. — Id., PP. 38. — Arch. de la Loire.

Voy. GENETINES.

Digitized by Google

GARIXIER.

667. — Sire Geoffroi GARIXIER tenant un fief mouvant du comté de Forez. Fin du XIIIe siècle.

H. B., n° 1051 .

GASTE (DE), Gaston.

668. — Gaston (*alias* GASTE), seigneur de Luppé, chevalier, chambellan du roi et bailli de Vivarais, également chambellan du duc de Bourbon, comte de Forez, lui rend hommage pour sa maison-forte de Luppé, en la baronnie de Malleval, diocèse de Vienne. 1405.

N. F.

669. — F. et H. de Saint-Julien-Molin-Molette, rendu par messire Gastonnet de Gaste (*alias* Gaston), au seigneur de Villars, de Roche et d'Annonay. 25 avril 1424.

Arch. nat., P. 4931, cote 961. — Id., PP. 38. — G.

670. — Le seigneur de Luppé (Gaston de Gaste), reconnaît tenir en fief du duc de Bourbon, comte de Forez, la justice moyenne et basse dudit lieu. 16 mars 1436.

G.

671. — F. et H. de noble Gaston de Gaste, fils de Gastonnet de Gaste, bailli du Vivarais, et de Louise Falatier, sa femme, à Charles de Bourbon, comte de Forez, pour la maison-forte de Luppé. 12 mars 1439.

D'ASSIER DE VALENCHES. *Fiefs du Forez*.

672. — Gastonet Gaste, chevalier, sire de Luppé, fait hommage au duc de Bourbon, comte de Forez, pour sa terre et maison-forte de Luppé, avec la justice et les cens, rentes et arrière-fiefs qui en relèvent. Cet aveu est reçu par Amé Vert, bailli, et Louis de la Vernade, juge de Forez. 14 mars 1440. (n. st.)

Arch. nat., P. 1398², cote 670. — H. P., t. II, n° 5623.

Digitized by Google

673. — Autre fief de Gastonnet Gaston, à Antoine de Lévis, à cause de la seigneurie d'Annonay, pour la seigneurie et justice de Saint-Julien-Molin-Molette, suivant accord entre les parties. 8 mai 1448, 11 novembre 1452.

Arch. nat., P. 4931, cote 961. — Id., PP. 38. — R. G.

674. — F. et H. de noble Aymar de Gaste, chevalier, seigneur de Luppé, pour son château et seigneurie de Luppé. 1450.

L. M. C., t. II, p. 194.

675. — F. et H. de Eymard Gaston, fils de Gastonnet, seigneur de Saint-Julien, à Antoine de Lévis, à cause de la seigneurie d'Annonay, pour ledit lieu de Saint-Julien. 11 novembre 1452.

Arch. nat., P. 4931, cote 963. — Id., PP. 38. — R. G.

Cette famille, originaire du Vivarais, se fondit au XVe siècle dans les Grolée.

Un Gaucerand Gaston, chevalier, d'Argental, est cité dans un acte de 1242.

Cart. de Saint-Sauveur, p. 44.

GAUDETZ. Voy. Garde (de la).

GAYFIER, Gayferii.

676. — Guillaume Gayfier ? et Thomas de la Bruyère reconnaissent tenir du comte de Forez divers cens et rentes sur le courtil de Fraignei (peut-être Fragny, commune de Vendranges) et autres lieux. 6 juin 1333.

Arch. nat., P. 4903, cote 222. — Id., PP. 38. — R. G.

GENETINES (de).

677. — F. et H. de Guillaume de Genetines, damoiseau, dit de Charbonnière, pour la moitié de la dîme de Saint-

Digitized by Google

Romain-d'Urfé, et la seigneurie de Genetines (même paroisse). 10 juillet 1334.

Arch. nat., P. 491², cote 437. — Id., PP. 38.

678. — Même fief de Ponchon de Genetines, son fils, du 7 mai 1342.

Arch. nat., P. 490⁸, cote 219. — Id., PP. 38.

Voy. CHARBONNIÈRE et GENETINES.

GENTOS (DE).

679. — Sire Henri de GENTOS tenant un fief mouvant du comté de Forez, vers le milieu du XIIIe siècle.

Arch. nat., P. 1399², cote 803. — H. B., n° 1051.

GEOFFROY, *Gaufridi*.

680. — F. et H. de Humbert GEOFFROY, de Saint-Chamond, damoiseau, pour les courtil et tènement de la Murette, à lui advenus par échange avec son frère Pierre Geoffroy. 1291. Vendredi *post carnis privium vetus* (11 mars).

Arch. nat., P. 492¹, cote 898. — Id., PP. 38.

681. — Jean Geoffroi *(Gaufridi)*, de Charlieu, seigneur de Goincel, chanoine de Notre-Dame de Montbrison, à la suite d'un compromis passé entre lui et Jean de Lavieu, seigneur de Poncins, chevalier, par l'entremise de Pierre du Verney, seigneur de Grézieu, de Guillaume du Verney, fils de défunt Jean du Verney, et de Pierre Clair, juge de Forez, reconnaît par simple reconnaissance verbale, sans aucun serment de fidélité ou tout autre hommage, tenir en fief franc et libre, du seigneur de Poncins, ses maison et village de Goincel et leurs appartenances. 16 février 1302.

Cabinet de M. Léon de Poncins *(Terrier Poerii)*.

Goincel avait été vendu en juin 1260, par Guy de Thiers, chanoine de Lyon, seigneur de Poncins, à Simon de Festo, bourgeois de Montbrison.

Digitized by Google

GERLANDE (DE).

682. — Ponce de GERLANDE, damoiseau, reconnaît tenir *en franc-fief*, du prieuré de Saint-Sauveur, les cens qu'il percevait à Maures, Pré-Girod et autres lieux, et en fait hommage et fidélité. 4 décembre 1324.

DE CHARPIN-FEUGEROLLES. *Cart. de Saint-Sauveur*, p. 212.

683. — Ponce de Gerlande fait hommage et fidélité à Bernard Vigier, prieur de Saint-Sauveur, de divers cens qu'il a dans la paroisse de Vanosc. 27 janvier 1394.

Cart. de Saint-Sauveur, p. 260.

GERMAIN (SAINT-) (DE).

684. — Arthaud de SAINT-GERMAIN et Arthaud, son fils, chevaliers, reconnaissent tenir en fief du comte de Forez tout ce qu'ils possèdent à Saint-Germain-Laval. Le jeudi avant la fête de la Toussaint (15 octobre) 1291.

Arch. nat., P. 4931, cote 948. — Id., PP. 38. — R. G.

685. — Accord par lequel le comte de Forez, Jean Ier, cède et délaisse, à titre d'échange, à Arthaud (II) de Saint-Germain, le Jeune, chevalier, le château de Montrond, avec son mandement, justice haute, moyenne et basse, et toutes dépendances, ainsi que d'autres territoires sis à Essertines-en-Donzy et lieux circonvoisins, avec faculté pour ledit Arthaud de pouvoir y élever et construire un château-fort, sous la réserve que ledit château, ainsi que celui de Montrond, devront être tenus par lui et ses successeurs en fief et hommage-lige, jurable et rendable, du comte de Forez; en échange, ledit Arthaud cède et abandonne au comte toute sa part du château et mandement de Saint-Germain-Laval, avec justice haute et basse et toutes dépendances, ainsi que sa grange d'Odes, avec vignes, prés, rives, garennes et autres appartenances, à l'exception, toutefois, de sa maison-forte *(alias superior)* de Saint-Germain-Laval, qu'il tient en fief de Guillaume de

Digitized by Google

Poitiers, chevalier. Ledit Artaud reconnaît en outre devoir au comte, par suite dudit échange, la somme de mille livres viennois payable à la fête de la Toussaint. 1303. Fait à Saint-Galmier, le lundi après la quinzaine de Saint-Pierre et Saint-Paul (16 juillet) 1302, en présence de Girard de Rossillon, d'Othon Aiglier, chevaliers, Pierre du Verney, Guillaume Fillet, maître Etienne de Cremeaux, Pierre Bariot et Jean Appensat, bourgeois de Saint-Galmier.

Arch. nat., P. 1400³, cote 1012. — *Cart. du comté de Forez*, f° 39.

Artaud, co-seigneur de Saint-Germain-Laval, émancipé par son père, Artaud le Vieux. Février 1300.

H. B., n° 1026.

Le nom de ce seigneur (Arthaud de Saint-Germain, sire de Montraon) figure dans les remontrances de la noblesse du Forez, du 11 février 1315.

H. B., n° 1382.

686. — F. et H. lige de noble homme messire Arthaud de Saint-Germain, seigneur de Montrond, chevalier, pour le château de Montrond, avec son mandement et juridiction haute et moyenne, plus ce qu'il possède à Essertines (en Donzy), ainsi que le château et forteresse que lui ou ses successeurs pourraient faire construire audit lieu. 20 août 1325. Témoins : messire Dalmace, seigneur de l'Espinasse, messire Jean de Semur, Guillaume du Verney, chevaliers, Jean Maréchal et Perceval de Lavieu, damoiseaux.

Arch. nat., P. 4921, cote 575. — Id., PP. 38. — Arch. de la Loire.

687. — F. et H. de noble dame Isabelle de Blenc, *de Bleno*, dame d'Ussel, tant en son nom qu'en celui de ses enfants mineurs, Artaud, Jacques, Alise, Aiglentine et Agnès, issus de son mariage avec feu messire Artaud de Saint-Germain, chevalier, pour le château de Montrond, avec mandement et pleine justice, et pour tout ce qu'ils possèdent à Essertines (en Donzy). 17 décembre 1328. Témoins : nobles seigneurs

Digitized by Google

Bertrand de la Roue, le seigneur de Rochefort, Hugues d'Acre, Etienne d'Albon, seigneur de Baygnols, chevalier, Jean Maréchal, damoiseau, et Tholomard de Jas.

Arch. nat., P. 492[4], cote 816. — Id., PP. 38. — Arch. de la Loire. — R. G.

Même fief du 25 juillet 1333.

Arch. nat., P. 492[4], cote 817. — Id., PP. 38.

688. — F. et H. lige d'Artaud de Saint-Germain, chevalier, seigneur de Montrond, pour le château dudit lieu et Essertines. 2 février 1337.

Arch. nat., P. 490[3], cote 223. — Id., PP. 38.

689. — F. et H. lige de noble seigneur Arthaud de Saint-Germain, chevalier, fils de feu messire Arthaud de Saint-Germain, chevalier, et de dame Marguerite de Lignères, *de Ligneriis*, pour toute la part que ladite Marguerite de Lignères, sa mère, avait, par droit de succession, sur le château de Rochefort et sur la juridiction haute et basse dudit château; biens appartenant audit chevalier, comme héritier de ladite dame Marguerite, sa mère. 28 août 1396.

Arch. de la Loire.

690. — F. et H. de Arthaud de Saint-Germain, chevalier, seigneur de Montrond, bailli de Forez et chambellan du duc de Bourbon, pour sa maison de Chambost, près Longesaigne, et les châteaux de Montrond et de Rochetaillée. 1405.

Arch. nat., P. 486, cote 16. — N. F.

Même hommage de ce seigneur, le 9 août 1410.

Arch. nat., P. 494[2], cotes 1293 et 1299. — Id., PP. 38.

691. — F. et H. de noble Arthaud de Saint-Germain, seigneur de Montrond, pour son château dudit lieu. 1441.

L. M. C., t. II, p. 184.

692. — F. et H. de Artaud de Saint-Germain, chevalier, conseiller et chambellan du duc de Bourbon, et de Marie

Digitized by Google

Verd, sa femme, pour leurs châteaux de Montrond, de Veauche et de Rochetaillée et leur maison d'Essertines. 1457.

L. M. C., t. II, p. 246.

Artaud de Saint-Germain, chevalier, seigneur en partie de Saint-Germain-Laval. Janvier 1250.

Artaud de Saint-Germain, damoiseau, caution d'une rente. Décembre 1277.

H. B., nos 304 et 636.

693. — Jacquette, de Saint-Germain, fait hommage au comte de Forez de la troisième partie de la grange de Panicières (Panissières) et sa maison de Gastonnières et dépendances. 5 avril 1340.

Arch. nat., P. 4903, cote 252. — Id., PP. 38. — R. G.

GIBERNIE (DE LA), Guyberny.

694. — F. et H. de Pierre de la GIBERNIE ? fils de Hugues de la Gibernie, pour maison, terres, prés et cens à la Villate, près de Noirétable. 16 janvier 1333.

Arch. nat., P. 4932, cote 1086. — Id., PP. 38.

GILBERT.

695. — F. et H. de Hugues GILBERT, damoiseau, d'Annonay, fils de feu Jeanne Mirebel *(Miribelli)*, damoiselle, dite Bruigneu, pour cens et rentes à Fontanès. 21 février 1336.

Arch. nat., P. 4901, cote 24. — Id., PP. 38.

GILLET.

696. — Donation du lieu de la Vaurette, de la dîme de Saint-Laurent-la-Conche, du four de Néronde et de cens et rentes à Balbigny, faite au mois de juin 1260, par Renaud, comte de Forez, à GILLET, son fauconnier, sous réserve de fief et hommage et sous la condition que si le donataire meurt sans enfants, ces possessions retourneront au comte.

Arch. nat., P. 4932, cote 1081. — Id., PP. 38.

Digitized by Google

GIRARD.

697. — F. et H. de Agnès, femme de Guillaume GIRARD de Greysieu? pour sa maison del Pas, deux moulins, terres, bois et cens en la paroisse de Saint-Christôt, au mandement de Châtellus et de Fontanès. 13 avril 1336.

Arch. nat., P. 490², cote 168. — Id., PP. 38.

GIRAUD.

698. — Humbert GIRAUD, chevalier, et Denys, son fils majeur, reconnaissent tenir en fief du prieur et couvent de Saint-Romain-le-Puy la quatrième partie de la dîme et dîmerie des paroisses d'Unias, de Craintilleu et de l'Hôpital-le-Grand. Décembre 1243.

Arch. de la Loire. Fonds de Saint-Romain.

699. — F. et H. de . . . . . Giraud, pour ce qu'il a à Saint-Galmier, Rivas, Chevrière, Saint-Médard et Chazalet. 2 des ides d'août (11 août) 1314.

Arch. nat., P. 493¹, cote 981. — Id., PP. 38.

GIRIN.

700. — F. et H. de Dalmace GIRIN, damoiseau, à Luce de Beaudiner, pour tout ce qu'il possède dans le château de Cornillon et le village de Semène, et pour devoirs au hameau d'Amba. 24 avril 1315.

DE LA TOUR-VARAN. *Châteaux et Abbayes*, t. I, p. 217.

701. — F. et H. rendu à Guillaume Bastet, seigneur de Crussol, chevalier, seigneur des terres et baronnies de Crussol, de Beaudiner et de Cornillon, par noble Dalmace Girin, damoiseau, fils de feu Maimond? (peut-être Raymond) Girin, damoiseau, et héritier par substitution de feu Dalmace Girin, damoiseau, pour ce qu'il possède dans le mandement de Cornillon. 10 mai 1359.

Cart. de Cornillon.

Digitized by Google

GODECHAUX (DE).

702. — F. et H. de Hugues de GODECHAUX, pour terre et seigneurie, dans les confins de la Tour-en-Jarez. Juin 1269.

Arch. nat., P. 493², cote 1131. — Id., PP. 38.

703. — F. et H. de Guigues Godechaux, dit de Maniverie, damoiseau, fils de feu Hugonet Godechaux, damoiseau, pour sa maison appelée de Mirimor? domaine, moulins et droits relevant d'Aymar, seigneur de Roussillon, et pour cens et rentes à la Peyllaterie et autres lieux. 1344 et 12 juin 1347.

Arch. nat., P. 492¹, cote 636. — Id., PP. 38. — N. F.

704. — F. et H. lige de Jean Godechaux, fils et héritier de Guigues Godechaux, damoiseau, de Condrieu, pour cens et rentes au mandement de la Tour-en-Jarez, 1er avril 1393.

Arch. de la Loire.

GORSE (DE LA OU DE), Gorce, *de Gorcia*.

705. — F. et H. de Pierre de la GORSE, pour le mas de Chareyas (probablement Charrées, commune de Retournac), et ce qu'il tient du seigneur de la Roche, à Retournac. 1283.

N. F.

706. — Cession par Humbert, Dauphin de Viennois, au comte Jean, du fief d'Auriol et de *Riverandi* (Riverand), que tient Guillemet de la Gorse. 28 mars 1296.

Arch. nat., P. 1401³, cotes 1136 et 1148. — L. M. C., t. III, *Preuves*, p. 78.

707. — F. et H. de Hugues de la Gorse, damoiseau, veuf d'Alise, fille de feu Poncet d'Auriol, au nom de leurs enfants, pour les châteaux d'Auriol et de Revirand, situés au diocèse de Vienne. 7 mai 1326. Témoin : Aymon del Freyssen, damoiseau.

Arch. nat., P. 492², cote 718. — Id., PP. 38. — Arch. de la Loire.

Digitized by Google

708. — H. de Godefroy-Moret (de Châteauneuf), au nom de sa femme Ermingarde et de Messende de la Gorce, sa sœur, filles de Hugues de la Gorce, pour les châteaux d'Auriol et de Revirand, au diocèse de Vienne. 19 et 23 octobre 1349.

G.

709. — F. et H. au seigneur de la Roche, par Pierre de Gorce, damoiseau, et Jeanne de Chazelles, son épouse, fille de feu Aymery de Chazelles, pour maison-forte, terre, seigneurie de Chanjac? (probablement pour Charreyas), au mandement de la Roche (Forez). 28 juillet 1333.

Arch. nat., P. 494[1], cote 1186. — Id., PP. 38.

710. — F. et H. de Michel Gorse, *alias* de la Gorce, *de Gorcia*, professeur ès-lois, pour ce qu'il a à Mont-de-Lobière (*alias* de la Lobière) et à Grantseigne, au mandement de Thiers. 7 novembre 1333, 24 août 1335.

Arch. nat., P. 490[1], cote 47; P. 491[2], cote 374. — Id., PP. 38.

711. — F. et H. de Michel Gorse, pour ses maisons et grange d'Odes et dépendances qui avaient appartenu à Humbert, dit Guyn. 17 février 1336.

Arch. nat., P. 490[1], cote 51. — Id., PP. 38.

Le R. G. mentionne un hommage du même à la date du 13 janvier 1338. Dans L. M. C., t. I, p. 452, est cité un autre hommage de Michel Gorse, professeur ès-lois, pour les mêmes lieux, en 1366?

712. — F. et H. de Béatrix de Bransurisse, *alias* Baucevrie (probablement Beaucèvre), veuve de Guillaume, *alias* Michel Gorce, tutrice de leurs enfants, pour leur domaine d'Odes (Saint-Julien-d'Oddes), près de Saint-Germain-Laval. 21 janvier 1339. (n. st.)

Arch. nat., P. 491[2], cote 412. — Id., PP. 38. — L. M. C., t. I, p. 400.

Digitized by Google

GOTOLENS, Gotolenz.

713. — F. et H. de Guillaume GOTOLENZ, héritier de Jean Gotolenz, son frère, pour cens et rentes à Chatelus et des prés sis au bord de la rivière des prés Morant, près de Crozet (canton de la Pacaudière) et le moulin de la Curtine. 23 octobre 1323.

Arch. nat., P. 490[1], cote 11. — Id., PP. 38.

Jean Gotolenz et Isabelle, sa femme, paroissiens de Tourzy, vendent en 1342 des cens et rentes en la paroisse de Crozet.

N. F.

GRAISOLLES (DE). Voy. GRESOLLES (de).

GRANDRIS (DE), *de Grandi-Rivo.*

714. — F. et H. de Pierre (de GRANDRIS) de Crespinges (chevalier), pour sa maison de Grandris, *de Grandi-Rivo*, domaine et mouvances, au mandement de Châtelneuf, et comme héritier de Jean, son frère, pour cens, tailles et autres devoirs à la Varenne. 15 septembre 1333.

Arch. nat., P. 490[3], cote 236. — Id., PP. 38.

Pierre de Crespinges, chevalier, est nommé dans le codicille de Jean, comte de Forez, du 2 juillet 1333.

715. — F. et H. de Jean de Grandris, *de Grandi-Rivo*, dit de Creypinges, pour droits et autres biens situés au territoire de la Varenne, paroisse de Pommiers. 26 décembre 1328, *alias* 1338. Témoins : messire Louis, seigneur de Volore, *de Volobrio*, Pierre de Rochefort, Hugues de Talaru et Jocerand du Verney, damoiseaux.

Arch. nat., P. 492[1], cote 571. — Id., PP. 38. — Arch. de la Loire. — N. F.

Le nom de cette famille fut originairement Grandris, et

Digitized by Google

Crespinges un surnom. Pons de Crespinges cité dans un acte du 6 mai 1226.

H. B., n° 116.

GRANDVAL (DE), *de Grandi-Valle.*

716. — F. et H. de Armand de GRAND-VAL, damoiseau, pour sa maison de Grandval, *de Grandi-Valle*, sise à Marcilly, et pour son hôtel de la Bočrie, audit lieu, et pour domaine et cens dans les paroisses de Marcilly et de Saint-Bonnet (le Courreaux). 12 mars 1333. (a. st.)

Arch. nat., P. 492[3], cote 753. — Id., PP. 38. — R. G. — L. M. C., t. I, p. 396.

717. — F. et H. de Hugonin de Grandval, fils d'Armand, damoiseau, pour ses maisons de la Bočrie et de Grantval, sises à Marcilly. 20 janvier 1345.

Arch. nat., P. 490[1], cote 25. — Id. PP. 38. — R. G.

GRANGE (DE LA).

718. — F. et H. de Jean de la GRANGE, seigneur de Pierrefite, damoiseau, rendu à Alise, dame de Couzan et de la Perrière, pour sa maison-forte de Pierrefite (commune d'Ambierle). 12 mai 1355.

Arch. du Roannais, E, n° 130.

GRAS.

719. — F. et H. de Jean GRAS, pour cens et rentes dans les paroisses de Roanne et de Saint-Romain. Lundi après la Toussaint. 5 novembre 1291.

Arch. nat., P. 492[4], cote 887. — Id., PP. 38.

720. — Reconnaissance de fief de plusieurs rentes nobles à Roanne et lieux circonvoisins, par Jean Gras. 1311.

G.

GRAULÉE (DE). Voy. GROLÉE (de).

Digitized by Google

GREZOLLES, Graysolles.

721. — F. et H. de Guillaume de Grezolles, damoiseau, pour maison et vignes à Marcillieu (hameau de Saint-Germain-Laval), le courtil de la Bruyère et ce qu'il a à Saint-Just-en-Chevalet. Juin 1290.

Arch. nat., P. 492[4], cote 894. — Id., PP. 38. — L. M. C., t. I, p. 316.

Un Jarenton de Graysolles figure comme témoin dans un acte du 24 novembre 1160.

H. B., n° 8.

722. — F. et H. de Robert de Grésolles (*alias* Graisoles), damoiseau, de Châtelmontagne (Allier), pour un hôtel sis à à Saint-Just-en-Chevalet et dîmes, cens et rentes au mandement de Cervière et à Saint-Germain-Laval. Dimanche fête de la Purification (3 février) 1331.

Arch. nat., P. 492[4], cote 828. — Id., PP. 38. — R. G.

723. — Autre fief et hommage du même, pour sa maison de Saint-Clément, près le château de Saint-Just, cens, rentes et tailles à Seignolles et Gallochères (probablement Seignol et la Pillocherie, hameaux de Saint-Just-en-Chevalet). 28 juin 1334.

Arch. nat., P. 490[2], cote 193. — Id., PP. 38.

724. — Hugues de Graisolles, damoiseau, reconnaît tenir en fief du comte de Forez la terre de Pont-Clavel, *de Ponte-Clavelo*, et sa part du bois de Faynart, ainsi que des cens et rentes dans les paroisses de Saint-Just-en-Chevalet et de Saint-Priest (la Prugne). 1333 et 7 juillet 1334.

Arch. nat., P. 490[3], cote 270. — Id., PP. 38. — R. G.

725. — F. et H. de Pierre de Graisolles, chevalier, pour sa terre de Pont-Clavel, le bois de Faynar, et ce qu'il a dans les paroisses de Saint-Just-en-Chevalet et de Saint-Priest-la-Prugne. Dernier avril 1334, *alias* dernier avril 1328.

Arch. nat., P. 490[1], cote 5. — Id., PP. 38. — R. G.

Digitized by Google

726. — Le comte de Forez remet à Hugues de Grezolles, chevalier, le cens dont était grevée une maison sise à Saint-Germain-Laval et achetée par ledit Hugues, à la charge par celui-ci de lui en rendre foi et hommage « attendu que comme noble, il ne pouvait être taillable comme son vendeur, et qu'en cas de résistance, il serait qualifié de rebelle aux volontés de son seigneur. » 11 août 1347.

Arch. nat., P. 1394², cote 85. — H. B., n° 2478.

727. — F. et H. lige de noble seigneur Dalmace de Graysoles, chevalier, en son nom et en celui de sa fille, Alise, femme de Bernard de Lucza, pour sa terre de Pont-Clavel et partie du bois de Faynart, et pour droits, cens et rentes dans les paroisses de Saint-Just-en-Chevalet et de Saint-Priest-la-Prugne. (Sans date, mais mentionnés entre deux aveux de 1378).

Arch. de la Loire.

GRIMAUD.

728. — F. et H. de Eldin et Pierre Grimaud, pour cens et tailles à Alboing et en divers tènements sis près de Crozet (probablement Aboën, près Pérignieu, et Crozet, commune de Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmitte). Avril 1261.

Arch. nat., P. 4932, cote 1109. — Id., PP. 38.

GROIGNON, Grognon, Groygnon.

729. — F. et H. de Guillaume, Hugues, Guichard et Richard Groignon, damoiseaux, frères et co-seigneurs de Sénoches, paroisse de Saint-Romain-la-Motte, pour maison-forte de Lentigny, domaine, dîmes, cens et rentes dans les paroisses de Lentigny, Villemontay, Renaison et Saint-Haon. Jeudi après la Purification (6 février) 1321.

Arch. nat., P. 4931, cote 927.

730. — F. et H. de Hugues Groygnon, seigneur de Ser-

Digitized by Google

chan, damoiseau, au nom de Béatrix, sa femme, pour cens et rentes à Saint-Germain (Laval). 22 juillet 1322.

Arch. nat., P. 490², cote 152. — Id., PP. 38.

En 1330, Hugonin Groignon, damoiseau, et Béatrix de Villon, sa femme, vendent au comte de Forez, Jean Ier, des cens et rentes à Montrond (probablement Morand, commune de Nollieu, autrefois Montrond), sur le bois *del Bochet* et à Saint-Germain-Laval.

Arch. nat., P. 1395¹, cote 242. — H. B., n° 1937.

731. — F. et H. de Guillaume Groignon, pour sa grange de Malezères ? et sa maison de la Roche et dépendances, sises en la paroisse de Saint-Priest (la Roche). 22 juillet 1322.

Arch. nat., P. 493², cote 1070. — Id., PP. 38.

732. — F. et H. de Guillemet, *alias* Guillaume Grognon, dit des Prés, pour sa maison des Prés, domaine, dîmes et seigneurie dans la paroisse de Lentigny. 6 janvier 1333.

Arch. nat., P. 490², cote 135. — Id., PP. 38. — L. M. C., t. I, p. 370.

733. — F. et H. du même Guillaume Grognon, dit des Prés, pour sa maison des Prés, paroisse de Lentigny, et ce qu'il a à Renaison et à Saint-Haon. 25 janvier 1336.

N. F.

734. — F. et H. de Guichard Grognon, pour cens à Villemontais. 21 août 1332.

Arch. nat., P. 493², cote 1067. — Id., PP. 38.

Autre hommage du même, dit de Sénoches, pour la dîme de Renaison et de Saint-Haon-le-Châtel. 6 janvier 1333.

Arch. nat., P. 491¹, cote 287. — Id., PP. 38.

735. — Autre fief du même pour la dîme des blés, vin et charnage dans les paroisses de Renaison et de Saint-Haon. 20 janvier 1336.

Arch. nat., P .490³, cote 255. — Id., PP. 38.

Digitized by Google

GROLÉE (DE), Graulée, *de Grauleya.*

736. — F. et H. lige d'Aymar de Graulée ou GROLÉE, *de Groleyia*, alias *Grauleya*, pour le tiers indivis des châteaux de Doizieu, *alias* Donzy, et de Boisset (lès Montrond), et toutes dépendances, échus audit seigneur, par droit de succession, sur les biens délaissés par noble seigneur Pierre de Lavieu, chevalier, seigneur d'Izeron et desdits châteaux. 13 mai 1395, 1399.

Arch. de la Loire. — L. M. C.. t. II, p. 86.

737. — Lettres du 10, *alias* 13 novembre 1425, par lesquelles Aliénor (Eléonore) de Grolée, dame d'Ay, reconnaît que le château d'Ay et ses appartenances sont de l'hommage et ressort d'Annonay, et en rend hommage à Philippe de Lévis, seigneur de Roche et d'Annonay.

Arch. nat., P. 1402², cote 1248. — H. B., n° 5253. — Inv. LUILLIER, n° 1248.

GROS, *Grossi.*

738. — Josserand le GROS *(Grossus, dominus Branciduni)*, seigneur de Brancion, mari de Marguerite, fille du sire Gautier de Salins et sœur d'Archimbaud de Bourbon, fait hommage au comte de Forez de ce qu'il possède *ad Perciacum*. Avril 1233.

Arch. nat., P. 491¹, cote 286. — Id., PP. 38. — R. G.

Voy. BRANCION.

739. — F. et H. de Roland Gros *(Grossi)*, homme d'armes, pour divers cens à lui dus dans les paroisses de Cordelle, de Saint-Paul et de Saint-Maurice-en-Roannais. 1304.

N. F.

Durantin Gros, feudataire du comte de Forez, dans le Roannais. Fin du XIII° siècle.

H. B., n° 1051.

Digitized by Google

Rolland Gros, damoiseau, possessionné à Bussy, cité dans une charte de 1270.

Cart. des Francs-Fiefs, p. 210.

740. — F. et H. de Guillaume Gros, de Crozet, prêtre, et de Guillaume Gros, clerc, enfants de feu Tachon Gros et de Marguerite, pour ce qu'ils possèdent dans le château de Crozet, l'étang de Chantemerle et des terres et prés attenants, dans la paroisse de Tourzy (commune de la Pacaudière). 20 janvier 1411 et 4 août 1413.

Arch. nat., P. 494², cote 1300. — Id., PP. 38. — N. F. — G.

Même hommage que le n° 446.

GROSELLA.

741. — Thomas Grosella, damoiseau, reconnaît tenir en fief du prieur et couvent de Saint-Romain-le-Puy la quatrième partie de la dîme et dîmerie des paroisses d'Unias, de Craintilleu et de l'Hôpital-le-Grand, et en échange de cette reconnaissance, reçoit du prieur la somme de trente livres fortes lyonnaises. Décembre 1243.

Arch. de la Loire. Fonds de Saint-Romain.

GROYET. Voy. Arod.

GUARIN.

742. — Jean Guarin de Monsan, damoiseau, du consentement de sa mère, Selnona, et Bonne-Fille, sa femme, fille de feu Guigues Aquarrons, reconnaissent tenir en fief du prieur de Saint-Romain-le-Puy tout ce qu'il possèdent à Cassart, à Margerie et à Montmeyn? et dans le territoire de ces villages, biens qu'ils tiennent en franc-alleu, et en échange de cette reconnaissance, reçoivent du prieur la somme de dix livres viennoises. Novembre 1250.

Arch. de la Loire. Fonds de Saint-Romain.

Digitized by Google

GUERI, Guerry, *Guerrici.*

743. — F. et H. de Jean GUERRY, de Laval, en Forez, pour hôtel au château de Néronde et seigneurie en dépendant. 15 juillet 1334.

Arch. nat., P. 490[3], cote 200. — Id., PP. 38. — G.

744. — F. et H. de Pierre Guerry *(Guerricy)*, de Saint-Marcellin, damoiseau, pour terres, prés et cens à Saint-Marcellin et aux environs de Montbrison. 30 novembre 1341.

Arch. nat., P. 493[1], cote 962. — Id., PP. 38.

745. — Autre hommage de Pierre Guerri, damoiseau, pour lui et Marguerite, sa fille, femme de Hugues Thorigny de Tholomas? pour un cellier, domaine, cens et autres droits à Saint-Marcellin. 14 décembre 1378.

N. F.

Famille chevaleresque fondue dans les Thorigny.

GUERIGNY.

746. — F. et H. de Humbert GUERIGNY? pour la dîme des moutons, pourceaux et veaux qu'il perçoit au territoire d'Escolleyri (probablement Escolleysi, hameau de Saint-Maurice), au mandement de Saint-Bonnet (le Château), et cens à Saint-Maurice (en Gourgois) et à Miribel. 21 avril 1335.

Arch. nat., P. 490[1], cote 64. — Id., PP. 38.

GUÉRIN.

747. — F. et H. de Marguerite, veuve de Denys GUÉRIN, damoiseau, comme tutrice de Hugues, leur fils, pour sa maison appelée del Batent, *alias* de la Tour, sise près de Saint-Marcellin, et pour terres, cens et autres devoirs. 13 décembre 1325.

Arch. nat., P. 491[3], cote 538. — Id., PP. 38. — Arch. de la Loire.

Digitized by Google

GUICHARD.

748. — F. et H. de Guigue GUICHARD, fils de Aymar Guichard, de Riverie, pour la maison qu'il possède à la Tour-en-Jarez, plus des cens, rentes, tailles et autres devoirs sur divers tènements, et pour le four de la Fouillouse. 21 avril 1326. (n. st.) Témoins : messire Bertrand de la Roue, Hugues Guichard, chevaliers, Jehan Maréchal et Hugues de Talaru, damoiseaux.

Arch. nat., P. 492[4], cote 832. — Id., PP. 38. — Arch. de la Loire.

Même fief en 1334.

N. F.

GUIGAT, *Guigatii.*

749. — F. et H. de Pierre GUIGAT *(Guigatii)*, bourgeois de Feurs, pour tout ce qu'il possède à Donzy. 20 septembre 1378.

Arch. de la Loire.

GUIGOLET (DE), Guygolet.

750. — F. et H. de Guy de GUIGOLET ? et d'Artaude, sa femme, pour ce qu'ils ont à la Liégue. 23 juillet 1323.

Arch. nat., P. 493[1], cote 996. — Id., PP. 38.

GUILHET.

751. — F. et H. de Pierre GUILHET, fils de défunt Etienne Guilhet, de Montbrison. 1395.

Arch. de la Loire.

752. — F. et H. lige de Poncette, veuve de Durand Guilhet, clerc, de Montbrison, et tutrice de Etienne, Jeannette et Mathie, enfants mineurs dudit Durand. 1395.

Arch. de la Loire.

Digitized by Google

GUIONNET.

753. — F. et H. lige de Mathieu Guionnet, de la ville de Cervière, chanoine de Notre-Dame de Montbrison, pour un hôtel acquis par lui, à Cervière, de messire Girard de Collange, chanoine de Thiers. 6 novembre 1387.

Arch. de la Loire.

754. — H. du même, chantre de la collégiale de Notre-Dame de Montbrison et conseiller du duc de Bourbon, pour des cens et rentes acquis d'Artaud de Boisvair, damoiseau, et pour d'autres droits. 6 juillet 1399.

Arch. nat., P. 1399[1], cote 781. — H. B., n° 4226.

GUIS, Guy.

755. — F. et H. de Hugonin Guis, clerc, et de Guillaume, son frère, fils de Bernard Guis, pour leur maison de Saint-André, attenant à un pré ayant appartenu au seigneur de Verney. Avril 1290.

Arch. nat., P. 491[1], cote 351. — Id., PP. 38.

756. — F. et H. de Hugues et Pierre Guy, *alias* Guis frères, fils de Hugues, pour maisons à Saint-Haon. Mai 1290.

Arch. nat., P. 490[3], cote 178. — Id., PP. 38.

757. — F. et H. de Isabelle, fille de feu Hugues Guis, de Saint-André, pour maisons, terre, prés et censives dans la paroisse de Renaison *(Renaysons)*. 25 janvier 1336.

Arch. nat., P. 492[4], cote 866. — Id. PP. 38.

758. — F. et H. de Guillaume Guis de Chancé, pour cens et rentes au territoire de Saint-Haon. 26 juin 1331.

Arch. nat., P. 492[2], cote 703. — Id., PP. 38. — N. F.

GUYN.

759. — F. et H. de Pons Guyn, fils de Hugues, damoiseau,

Digitized by Google

pour ce qu'il possède à Chasalet (Chazelet, commune de Saint-Maurice) et Grivel? et dans la paroisse de Saint-Maurice (en Gourgois). Mardi après Saint-Mathieu (25 septembre) 1291.

Arch. nat., P. 4932, cote 1130. — Id., PP. 38. — G.

Dalmas Guyn, chevalier, cité dans un acte de 1291. Pierre Guyn, damoiseau, dans un titre de 1306. Dalmas Guyns figure parmi les signataires des remontrances de la noblesse forézienne, le 11 février 1315.

H. B., n° 1382.

760. — F. et H. de Guillaume, *alias* Guillemet, et Pierre Guyn, *alias* Guigny, damoiseaux, pour prés, terres, bois, garennes et mouvance, et pour leur maison-forte de Chazalet, dans la paroisse de Saint-Maurice (en Gourgois), au mandement de Saint-Bonnet-le-Château. 4 avril 1336.

Arch. nat. P., 4931, cote 917. — L. M. C., t. I, p. 398.

761. — F. et H. lige de Hugues Guyn *(Guyni)*, fils de défunt Hugues Guyn, damoiseau, pour sa maison-forte appelée Chazalet, sise dans le mandement de Saint-Bonnet-le-Château, avec terres, prés, bois, chasses, pêches, garennes et autres dépendances. Mars 1393.

Arch. de la Loire.

762. — F. et H. d'Agnès Guyne, veuve de Geoffroy de la Barge, damoiseau, tutrice de leurs enfants, pour deux maisons sises près des portes du château de Montbrison, pour des cens à Châtelneuf et ce qu'elle possède à Essertines. 1335.

N. F.

Digitized by Google

H

HAON (SAINT-) (DE), *Sancti-Habundi.*

763. — F. et H. de dame Isabelle, veuve de Hugues de SAINT-HAON, chevalier, pour sa maison d'Arcinges, dans la paroisse d'Ecoches. 1276.

Arch. nat., P. 486, cote 95. — N. F.

D'après un titre de 1301, cette dame avait des possessions à Coutouvres, Montagny et Perreux.

H. B., n° 1065.

764. — F. et H. de Guillaume de Saint-Haon, pour la seigneurie des Noyers, qu'il possédait du chef de Jeannette, sa femme. 1344.

Alph. COSTE, *Histoire de la ville de Roanne*, p. 74.

Arthaud de Saint-Haon, chevalier (Dominus Sancti Habundi Castri), *qui vivait en 1115, est le premier que l'on trouve qualifié de seigneur de Saint-Haon.*

L. M. C., t. III. *Preuves*, n° 28.

Sire Arthaud de Saint-Haon cité (1250 circà) parmi les feudataires du comte de Forez, ainsi que Simonet de Saint-Haon (H. B., n° 1051), *et dans un acte du mois de janvier 1250* (Id., n° 304).

Son frère Guigues de Roannais, chevalier, vendit au mois de mars 1239, au comte de Forez, la moitié du château de Saint-Haon, qu'il possédait par indivis avec Artaud.

L. M. C., t. I, p. 235. — *Cart. du comté de Forez*, n° 68.

Guigues avait épousé Josserande de Lavieu, et était mort

Digitized by Google

en 1272, après avoir testé en faveur de Guillaume de Saint-Haon, son neveu. Au mois de décembre 1277, Guillaume de Saint-Haon et Alix, sa femme, vendent à Guillaume du Verney, de Montbrison, tous les droits qu'ils possèdent dans les paroisses de Saint-Maurice, de Bully, de Lentigny, Cherier, Villemontais, Saint-Polgue, Cremeaux, Amions, et à Montousse, paroisse de Saint-André.

H. B., n° 636.

On trouve encore un Dalmas de Saint-Haon, chevalier, au mois d'octobre 1281, et Jean de Saint-Haon, fils de Hugues Richard de Saint-Haon, seigneur d'Arcinges, et de Marguerite, dame de la Sarrée, alias *Sarepte, le 6 mai 1317. Ce dernier céda sa maison-forte d'Arcinges à sa mère, qui l'échangea avec Guichard, sire de Beaujeu, contre la terre de Chavaignes.*

Arch. nat., P. 1389[3], cote 385; P. 1377[2], cote 2960. — H. B., n°s 704 et 1441.

Alphonse de Saint-Haon, seigneur de Verpré, fut l'un des témoins du mariage de Josserand de Lavieu avec Alix de Beaujeu, au mois de décembre 1372, et porta les terres de Saint-Rirand et de Saint-Bonnet-les-Carts dans la famille de Damas-Vertpré.

H. B., n° 3233. — Alph. Coste. *Histoire de Roanne*, p. 72.

Voy. Roanne.

HARCOURT (de), Harecourt.

765. — F. et H. de Isabeau de Harcourt, au duc de Bourbon, Louis II, pour son château de l'Aubépin, à charge d'en faire le dénombrement et la *nommée*, dans les quarante jours. 29 mai 1402.

Arch. de la Loire.

766. — Autre fief et hommage rendu à la duchesse Anne Dauphine par sa très-aimée nièce, Isabeau de Harcourt, *de*

Digitized by Google

Harrecourt, dame de Villars et de l'Aubespin, pour son château et mandement de l'Aubépin (commune de la Rajace). 11 novembre 1413.

Arch. de la Loire.

Elle était fille de Jean, comte d'Harcourt, et de Catherine de Bourbon, et avait épousé, le 11 octobre 1383, Humbert, sire de Villars et de Thouar. Par testament du 20 novembre 1441, elle institua pour héritier universel Charles de Bourbon, son neveu.

Arch. nat., P. 1362[3], cote 1121; P. 1389[1], cote 191. — H. B., nos 3539 et 5673.

I

ISSERPENTS (D'), Ysserpents.

767. — F. et H. de Henry d'ISSERPENTS, chevalier, pour domaine et mouvance en les paroisses de (Saint-Pierre) Laval et d'Arfeuilles, et les bois de Font-Jehan. 3 juillet 1348.

Arch. nat., P. 490[1], cote 1. — Id., PP. 38. — R. G.

Guillaume de Chatelus, damoiseau, fils de Jean de Chatelus, chevalier, se dessaisit entre les mains du comte de Forez, en faveur d'Henry d'Isserpent, chevalier, de douze deniers viennois au territoire des Biez (commune de Saint-Bonnet-les-Carts).

H. B., n° 2503.

On trouve également un Henry d'Isserpent, doyen de Souvigny, en 1354.

H. B., n° 2680.

Digitized by Google

J

JAREZ (DE), Jareys, *de Jaresio.*

768. — Gaudemard de JAREZ, gendre d'Artaud, seigneur de Malleval, fait hommage de ladite seigneurie à l'église de Vienne, en 1152.

Mémoire sur la seigneurie de la Faye, par l'abbé COURBON DU TERNAY, 2e prop., p. 7.

769. — L'archevêque de Lyon cède au comte de Forez le fief et hommage du château de Feugerolles, que posséde Guichard de Jarez, *de Jaresio*, château que celui-ci tiendra en hommage et fidélité-lige du comte de Forez. 1173.

Transaction entre l'église de Lyon et le comte de Forez.

Arch. nat., P. 1400[1], cotes 843 et 845. — L. M. C., t. III, p. 29.

770. — L'archevêque de Lyon cède au comte de Forez le fief du château de Saint-Priest, que Gaudemar de Jarez *(Gaudemarus de Jaresio)*, tenait précédemment de l'église de Lyon, et dont ce dernier devra dès lors l'hommage-lige au comte de Forez. 1173.

Même transaction entre l'église de Lyon et le comte de Forez.

Ibid.

Suivant le Laboureur et de La Mure, ce seigneur acheta en 1185, de Brian de Lavieu, le château de Saint-Chamond. On voit en effet dans la transaction de 1173, qu'il y avait deux châteaux à Saint-Chamond, et que l'un d'eux avait été donné par le comte de Forez à Brian de Lavieu, qui en doit l'hommage-lige à l'église.

Digitized by Google

Pons de Jarez, seigneur de Saint-Priest, frère ou fils de Gaudemard, fut l'un des fondateurs de l'abbaye de Valbenoîte (Precibus Pontii Sancti Prejecti, in cujus alodio fundatum est monasterium Vallis Benedicte). *1184.*

L. M C., t. III, *Preuves*, n° 36.

Les château et seigneurie de Saint-Priest-en-Jarez, dont dépendait la ville de Saint-Etienne-de-Furan, servirent longtemps d'apanage aux aînés de la famille de Jarez.

Les titres anciens mentiennent comme possesseurs de cette seigneurie, outre Gaudemard de Jarez, 1173, Pons de Jarez, son fils ou son frère, 1184, déjà cités; Marquise, veuve de Jocerand de Jarez (fief de 1212); Béatrix de Jarez, mariée en 1270 à Guichard Durgel, auquel elle transporta la terre de Saint-Priest.

Josserand Durgel, leur fils et leur héritier (Le Laboureur), épousa Mathelonne de Jarez, sa cousine, fille de Gaudemar de Jarez, seigneur de Saint-Chamond, et transmit à ses descendants les terres de Saint-Priest et de Saint-Chamond.

Voy. DURGEL.

771. — Reconnaissance de fief, fait à l'église de Lyon, par Godemar de Jarez, pour tout ce qu'il posséde, depuis la croix *Montis-Violi* (Croix de Monviol) jusqu'au mandement de Malleval. 1200 *circà.*

L. M. C., t. III. Notice sur l'arch. Renaud. *Preuves*, n° 36 *bis.*

Guigue de Jareis (sic) *est cité dans le même titre comme possesseur d'une partie de la seigneurie* (Pararia) *de Condrieu, qu'il échangea avec l'église de Lyon contre celle de Saint-Chamond.*

772. — Gaudemar de Jarez *(Gaudemarus de Jareys)*, seigneur de Saint-Chamond, sa femme Clémence, et leur fils Guigue, font hommage à l'église de Lyon, pour tout ce qu'ils

Digitized by Google

possèdent à Condrieu, au Thoil, à Virieu, Chavanay, Malleval, Argental et Pélussin. 21 juin 1217.

Arch. nat., P. 493², cote 1112. — Id., PP. 38. — R. G.

P. Anselme (Généalogie de la Maison de Jarez). *Le Laboureur* (Mazures de l'Ile-Barbe), *reproduit le texte de cet hommage.*

773. — Guy, seigneur de Jarez et de Rochetaillée, fait hommage de ces terres au comte de Forez. Sury-le-Comtal, Jeudi de la Nativité de Notre-Dame (13 septembre) 1230.

Arch. de la Loire. — D'Assier de Valenches. *Fiefs du Forez*, p. 225.

774. — Guy, seigneur de Jarez, parent du comte de Forez *(Guigo de Jaresio, consanguineus Domini comitis Forensis)*, lui fait hommage des château, terre et seigneurie de Rochetaillée, et de leur mandement. Vendredi après Sainte-Catherine (29 novembre), *alias* vendredi après la Nativité de Notre-Dame (12 septembre) 1236.

Arch. nat., P. 492², cote 657. — R. G.

775. — Guy (IV), comte de Forez et de Nivernais, s'engage envers Guy de Jarez, son cousin, à ne rien acquérir dans le château de Rochetaillée et son mandement; en cas contraire, tous les biens acquis par le comte appartiendront aux seigneurs de Rochetaillée, à la charge de les tenir en fief du comte de Forez. Mardi après la Nativité de Notre-Dame (9 septembre) 1236.

Arch. nat., P. 492², cotes 658 et 674. — Id., PP. 38.

Guy de Jarez avait accordé, le 10 novembre 1224, une charte de privilége aux habitants de Saint-Chamond, seigneurie qui faisait partie de sa terre. M. de La Tour-Varan (Châteaux et Abbayes, t. II, p. 333) *donne une traduction de cet acte.*

On trouve à la même époque un autre membre de cette famille, Guichard, seigneur de Jarez, lequel figure comme

Digitized by Google

garant dans une autre charte de priviléges accordée, au mois de juin 1243, aux habitants de Cornillon.

De La Tour-Varan, *Châteaux et Abbayes*, t. I, p. 207.

Il avait pour apanage la seigneurie de Feugerolles, ainsi que paraît l'établir un acte du 12 mai 1247, par lequel il fait donation au prieuré de Saint-Sauveur de divers biens sis à la Cham de Roussillon. Il est cité dans cet acte sous le nom de Guichardus de Faujarolis, *et il est fait également mention de son fils Gaudemar, de la femme de ce dernier et de leur fille, épouse de Pons, seigneur de Brion.*

Cart. de Saint-Sauveur, p. 65.

Voy. Lavieu-Feugerolles.

776. — Gaudemar, seigneur de Jarez *(Dominus Jaresii)*, confirme une donation d'un fief, faite à l'abbaye de Valbenoîte par son prédécesseur, qu'il nomme Verus (Guy de Jarez), fief comprenant les mas et territoires de Furet, de Faverges, de Prelandy ? de la Gerbodière et du bois de Faroux, sauf la haute-justice qui relève du château de Rochetaillée. 12 des calendes de novembre (21 octobre) 1243.

Arch. de la Loire. *Vidimus* du XIVe siècle.

Gaudemar, sire de Jarez, est cité comme témoin dans un acte du mois de mars 1265.

H. B., n° 417.

Gaudemard, seigneur de Jarez, est caution d'une vente faite au mois de décembre 1281 par Arthaud de Roussillon, seigneur d'Annonay, et relative à des biens situés au bourg de Chagnon et acquis par ce seigneur d'Agnès, fille de Jocerand Reynier, chevalier, femme d'Etienne Pasturel, fils d'Etienne de Saint-Priest, chevalier.

H. B., n° 706.

Gaudemar de Jarez avait épousé Béatrix de Roussillon, fille de Guillaume, seigneur de Roussillon et d'Annonay, et

Digitized by Google

de Béatrix de la Tour; il testa en 1286 et était mort en 1290.

777. — Béatrix de Roussillon, dame de Jarez (veuve de Gaudemar de Jarez), tutrice de ses enfants, fait hommage à Jean, comte de Forez, des château, terre et seigneurie de Rochetaillée, fors les Conquets. Vendredi avant la fête Saint-Thomas, apôtre, (15 décembre) 1280, *alias* 1290.

Arch. nat., P. 492², cotes 660 et 674 *bis*. — Id., PP. 38. — R. G.

778. — Humbert, dauphin de Viennois, cède à Jean Ier, comte de Forez, les fiefs et hommages des châteaux d'Argental et de la Faye *(d'Argentao et de la Faya)*, et l'arrière-fief de Montchal, *de Montchanis*, que tiennent Jacquemet, seigneur de Jarez, et sa femme. 1296. Contrat de mariage du comte Jean.

L. M. C., t. III. *Preuves*, p. 78.

Le même seigneur figure dans cet acte comme l'un des témoins de Humbert de Viennois, et y est ainsi désigné : Nobilis vir Jaquemetus, dominus Jaresii, qui longe major quatuordecim annis ex aspectu corporis manifestissime apparebat.

Suivant le Laboureur, il était le quatrième fils de Gaudemar de Jarez, seigneur de Saint-Chamond, et de Béatrix de Roussillon; il avait épousé en 1292, Béatrix Pagan, dame d'Argental, la Faye, Saint-Symphorien-le-Château, Mays, Montchal et Vocance, fille et héritière universelle de Guigues Pagan, chevalier, seigneur d'Argental et de Mays. Dans les premières conventions de ce mariage, qui datent du 20 septembre 1290, il était stipulé que le futur époux de Béatrix recevrait pour sa part d'héritage paternel et maternel, la terre de Jarez, autrement dit le pays arrosé par le Gier.

Anatole de Gallier. *Les Pagan. Recueil de la Diana*, t. II, p. 61.

Transaction passée entre noble Jacques, seigneur de Jarez et d'Argental, fils et héritier de Gaudemar, autrefois

Digitized by Google

seigneur de Jarez *(nobilem virum Jacobum, dominum Jaresii et de Argentavo, filium et heredem bone memorie Gaudemari, quondam domini Jaresii)*, en son nom et celui de sa femme Béatrix, fille et maintenant héritière universelle de Guigues Pagan, autrefois seigneur d'Argental *(Biatris uxoris sue, filieque quondam et nunc heredis universalis domini Guigonis Pagani, quondam domini de Argentaux)*, ledit Jacques de Jarez, autorisé de Jean de Viry, son curateur, d'une part, et Pierre de la Ferté, *de Firmitate*, abbé de Valbenoîte, frère Barthélemy de Thorenc, prieur, frère Humbert Durgel, procureur, frère Zacharie de la Tour-en-Jarez, chantre, Aymon de Saint-Martin, cellerier, d'autre part, au sujet des limites de Rochetaillée et de Valbenoîte. Février 1299.

Arch. de la Loire. *Vidimus* du XIVe siècle.

779. — F. et H. de Jaquemet, seigneur de Jarez et d'Argental, et de Béatrix, sa femme, pour les châteaux et seigneuries de Vocance (Vivarais) et de *Taoil* (le Thoil) et sa maison de la Forest, sise près de Saint-Héand. Août 1306.

Arch. nat., P. 494[1], cote 1251 ; P. 492[2], cote 663 ; P. 490[3], cote 128. — Id., PP. 38. — R. G.

780. — Transaction passée, le 29 mars 1316, entre Aymar, sire d'Annonay et de Roussillon, d'une part, et Jacques, seigneur de Jarez et d'Argental, et Béatrix d'Argental, sa femme, d'autre part, par laquelle la mouvance de la seigneurie de Saint-Symphorien est adjugée au sire d'Annonay, et la moitié de la terre de Saint-Julien-Molin-Molette à ladite Béatrix, laquelle devra tenir cette moitié en fief du seigneur d'Annonay.

Arch. nat., P. 1393[2], cote 918. — H. B., n° 1439.

781. — F. et H. de Jacques de Jarez et de sa femme, Béatrix, au comte de Forez, pour la Tour-en-Jarez. 1322.

L. M. C., t. I, p. 356. — Anatole de Gallier. *Recueil de la Diana*, t. II, p. 67.

Digitized by Google

Il doit s'agir dans cet hommage de biens situés dans le mandement de la Tour, car la seigneurie de la Tour-en-Jarez figure à cette époque parmi les châtellenies du domaine comtal.

782. — F. et H. de Jacques de Jarez et de sa femme, Béatrix, fille de feu Guigues Pagan, chevalier, pour les château et seigneurie de Mays (près Virignieu). 18, *alias* 15 juin 1322.

Arch. nat., P. 491[3], cote 553. — Id., PP. 38. — G.

Jacques de Jarez (Jaquemes, sire de Jereys) *figure parmi les signataires des remontrancee de la noblesse forézienne. 11 février 1315. (n. st.)*

H. B., n° 1382.

783. — F. et H. de noble Béatrix (Pagan), dame de Jarez, pour le château du *Taol* (le Thoil). 18 avril 1324.

Arch. nat., P. 493[1], cotes 980, 941 et 932. — Id., PP. 38.

784. — F. et H. lige rendu au comte de Forez par Béatrix Pagan d'Argental (veuve de Jacques de Jarez), pour les châteaux de la Faye, Argental, Mays, Colombier, sa maison de Tornas, l'arrière-fief de Montchal et la garde du prieuré de Saint-Sauveur. 4 avril 1333. (a. st.)

L. M. C., t. I, p. 395. — *Mémoire Courbon du Ternay.*

Cette dame, qui n'avait pas eu d'enfant de son mariage avec Jacques de Jarez, testa le 19 février 1350, en présence de noble Bertrand (pour Briand), seigneur de Saint-Priest et de Saint-Chamond, en faveur de son neveu, Guigues Pagan, auquel elle laissa les châteaux d'Argental, la Faye, Vocance, partie de Saint-Julien-Molin-Molette et du fief de Montchal.

Anatole DE GALLIER. *Mémoires de la Diana*, t. II, p. 69.

785. — F. et H. de noble Jean, seigneur de Jarez, damoiseau, fils de feu Gaudemar, seigneur de Jarez, pour les

Digitized by Google

châteaux de Rochetaillée et de *Toilly* (le Thoil). 13, *alias* 14 juin 1325.

Arch. nat., P. 492[3], cote 738; P. 492[4], cote 829. — Id., PP. 38. — Arch. de la Loire. — R. G.

786. — Autre fief et hommage du même, du 22 juin 1325, pour plusieurs arrière-fiefs assis à Doyseu et tenus de lui par Jean de Veauche et Guillemet Lambert, *alias* Humbert, damoiseau. Témoins : messire Pierre de Rochefort et Mathieu de Boisvair.

Arch. nat, P. 490[1], cote 35. — Id., PP. 38. — R. G.

Autre fief et hommage rendus au comte Jean par le même Jean de Jarez, chevalier, dans la salle du château de Saint-Chamond, pour les châteaux de Rochetaillée et *del Thoilly*, (le Thoil). Mercredi après Saint-Pierre-aux-Liens (2 avril) 1329.

Arch. nat., P. 492[3], cote 736. — Id. PP. 38. — R. G.

787. — Jean, sire de Jarez, et Guy, son frère, vendent, pour le prix de 15.000 livres viennois, à Béatrix d'Argental, dame dudit lieu, la maison de la Voûte, au mandement de Malleval, et ce qu'ils possèdent dans ledit mandement. Avril 1327.

Arch. nat., P. 1378[2], cote 3080. — H. B., n° 1835. — N. F.

788. — Arrêt rendu en 1333 par le Parlement, à l'occasion de difficultés survenues entre le comte de Forez et le seigneur de Jarez, relativement à des hommages dus par ce dernier. Reg. du Parlement.

789. — Jean, seigneur de Lignières, au nom de sa femme, Fleurye de Jarez, fait hommage au comte Jean du château de Rochetaillée. 7 juin 1333.

Le Laboureur. *Masures de l'Isle-Barbe*, Généalogie des Jarez.

Fleurye de Jarez, fille et héritière en partie de Godemard II de Jarez et de Béatrix de Roussillon, porta la

Digitized by Google

seigneurie de Rochetaillée à son mari, Jean de Lignières, lequel en fit hommage en 1340.

Cette dame n'ayant pas d'enfant de son mariage avec Jean de Lignières, fit donation à son neveu Jean de Lignières de la terre et seigneurie de Jarez et notamment du château de Rochetaillée, biens à elle échus par le décès, tant de son père, que de ses frères Jacques, Jean et Guigues de Jarez, chevaliers. 1er juin 1345.

Arch. nat., P. 4901, cote 71. — Id., PP. 38.

Marguerite, fille de ce Jean de Lignières et de Jacquette de Massy, épousa Artaud de Saint-Germain, seigneur de Montrond, et transporta dans cette famille la seigneurie de Rochetaillée.

Voy. LIGNIÈRES.

790. — F. et H. de Amédée de Beauvoir, *de Bellovisu*, mari de Clémence de Jarez, fille de Gaudemar et de Béatrix de Roussillon, de Briand (Durgel), seigneur de Saint-Priest (fils de Madeleine ou Mathelonne de Jarez et de Josserand Durgel), et de Pierre de la Lande, procureur de Florie de Jarez, dame de Lignère, pour le château de *Taoil* (le Thoil). 19 juillet 1344.

Arch. nat., P. 4922, cote 708. — Id., PP. 38. — G.

JAS (DE).

791. — F. et H. de Tholomé, *alias* Bertrand et Barthélemy, de JAS, damoiseau, pour sa maison de Jas en Donzy et divers cens à Donzy et à Saint-Barthélemy-l'Estra, *de Strata*, et la dîme de Rochans, paroisse de Chambost. Témoin : Philippe de Jas, damoiseau, fils de Geoffroy de Jas. 24 octobre 1333 et 1348.

Arch. nat., P. 4931, cote 979. — Id., PP. 38. — L. M. C., t. I, p. 392. — R. G.

Digitized by Google

792. — F. et H. de Philippe de Jas, fils de Geoffroy de Jas, damoiseau, pour sa maison de Jas et ce qu'il a à Donzy. 28 mars 1348.

Arch. nat., P. 492[3], cote 751. — Id., PP. 38. — L. M. C., t. I, p. 408.

793. — F. et H. de Geoffroy de Jas, damoiseau, fils de Philippe de Jas, majeur de quatorze ans, pour sa maison de Jas et 40 sols viennois de rente sur le village de Jas. 17 septembre 1378.

Arch. de la Loire.

JEAN DE JÉRUSALEM (SAINT-) (Commanderies de).

794. — Guigue, comte de Forez, confirme à la maison de l'hôpital de SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM représentée par frère Audin, prieur de Saint-Gilles, tous les fiefs qu'elle a acquis ou pourra acquérir dans sa terre, sous la réserve de l'hommage, et l'exempte de tout droit de pacage et de péage, ce qui est confirmé par Guigue, fils dudit comte. 10 avril 1181.

Arch. du Rhône. Fonds de Malte, commanderie de Montbrison, chapitre IV, n° 1. — *Cart. des Francs-Fiefs*, p. 4. — H. B., n° 17.

795. — F. et H. de noble et religieux frère Arthaud de Saint-Romain, commandeur de Chazelles, pour Château-le-Bois et moitié de la dîme de Saint-Maurice (en Gourgois). 6 mars 1333.

Arch. nat., P. 490[1], cote 67. — Id., PP. 38. — L. M. C., t. I, p. 370.

796. — F. et H. de noble et religieux frère Etienne de Courbazelles, commandeur de Saint-Jean de Montbrison, pour Château-le-Bois et la dîme de Saint-Maurice-en-Gourgois. 1333.

L. M. C., t. I, p. 370. — G.

797. — F. et H. de honorable frère Etienne de Lobecey,

Digitized by Google

(lo Becey), alias de Lobessyo, commandeur de la maison de Chasellet (Chazelles-sur-Lyon) et de celle de Saint-Jean de Jérusalem (à Montbrison), pour Château-le-Bois, domaine et mouvance, ainsi que pour la dîme de Saint-Maurice-en-Gourgois. 7 août 1363.

Arch. nat., P. 492[3], cote 803; P. 491[2], cote 399. — Id., PP. 38. — R. G.

Dans une liste des commandeurs de Chazelles, qui fait partie des papiers de de La Mure (Bibl. de Montbrison, mss. n° 25, t. II, fol. 27), *on lit : « Fr. Estienne de Lobateyo, dict de lo Bastio, commandeur de Chezelles et de Hulin (Salins?). Mourut 1366. »*

Accord entre Jeanne de Bourbon, comtesse de Forez, et le prieur de Saint-Jean de Jérusalem d'Auvergne et le précepteur de la maison de Verrières, pour la justice de Gresolette, de Champuljan (Saint-Pulgent) et de Lugnié, dans les mandements de Saint-Just-en-Chevalet et de Cervière. 26 septembre 1372.

Arch. nat., P. 1394[1], cote 35. — H. B., n° 3229. — Inv. Luillier, n° 35.

798. — F. et H. de noble et religieux frère Jean d'Anlezy, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem et commandeur de la commanderie de Montbrison, pour la maison dépendante d'icelle appelée Château-le-Bois. 1441.

L. M. C., t. II, p. 185.

JO (DE).

799. — F. et H. de Foucher, *alias* Fouchier *(Fulcerius)*, de Jo, fils de feu Hugues de Jo, chevalier, et de son épouse Isabelle de Vernoilles, fille de Jean de Vernoilles, dit Boquer, pour la maison-forte de Vernoilles, dans la paroisse de Pommiers. Ides de novembre 1313 et décembre 1314.

Arch. nat., P. 492[1], cote 579; P. 493[1], cote 947. — Id., PP. 38. — R. G.

Digitized by Google

Autre hommage de Foucher de Jo, damoiseau, pour cens et servis qu'il tient d'Artaud de Saint-Germain, à Saint-Germain-Laval. 20 juillet 1320 et 26 juillet 1328.

Arch. nat., P. 492[4], cote 808. — Id., PP. 38. — R. G.

Autre hommage du même et de sa femme Isabelle de Vernoilles, pour la maison-forte de Vernoilles. 6 novembre 1333.

Arch. nat., P. 490[3], cote 273. — Id., PP. 38. — R. G. — L. M. C., t. I, p. 392.

800. — Foulcher de Jo et Agnès (sa femme), fille de Guy *de Taratro* (de Tarare), reconnaissent tenir en fief du comte de Forez leur maison-forte de Vilette avec ses dépendances et tout ce qu'ils possèdent dans les mas de Mons, de Feugerolles, de Vallenoire et de Donzy, à l'exception de la terre qu'ils ont acquise du prieur de Montrotier (canton de Saint-Laurent-de-Chamousset, Rhône), qu'ils tiennent de l'abbé de l'Ile-Barbe. 24 juin 1334.

Arch. nat., P. 490[3], cote 253. — Id., PP. 38. — R. G.

801. — F. et H. de Foucher ou Foulques de Jo, damoiseau, et de son épouse Agnès, fille de feu Guy *de Taratro* (Tarare), pour sa maison-forte de Villette, domaine et mouvances au mandement de Donzy et autres domaines et cens à Saint-Germain-Laval et à Saint-Julien. 2 novembre 1336.

Arch. nat., P. 490[1], cote 99. — N. F.

Autre hommage de Fouchier ou Foulque de Jo, pour ce qu'il a à Saint-Germain-Laval. 8 mai 1337.

Arch. nat., P. 490[3], cote 232. — Id., PP. 38.

802. — F. et H. de Roland de Jo, damoiseau (fils de Foucher de Jo et d'Isabelle de Vernoilles), pour sa maison de Vernoilles. 1337.

L. M. C., t. I, p. 398.

Digitized by Google

803. — F. et H. de Roland de Jo, fils de Foucher, pour sa maison de Vernoilles, avec les fossés, ainsi que la justice haute, moyenne et basse. 26 mars 1338.

Arch. nat., P. 491[3], cote 514. — Id., PP. 38.

Même fief, plus un pré à Bussy. 27 mars 1354.

Arch. nat., P. 1395[1], cote 215.

JOMAR.

804. — Guy, comte de Forez, reconnaît que JOMAR Pontannier, son bourgeois de Saint-Galmier, lui a donné satisfaction en lui payant une somme de quarante livres viennois, pour tous les acquêts qu'il a faits de personnes nobles ou autres, tant en fiefs et arrière-fiefs qu'en alleux, depuis trente ans en çà. Décembre 1277.

H. B., n° 631. — *Cart. des Francs-Fiefs du Forez*, p. 82.

Poncet, fils de Jomar, épousa, en 1285, Isabelle, fille de Jourdain de Sury.

H. B., n° 783 A.

805. — Jomar Pontanier et son père B. reconnaissent tenir en fief du comte les rentes acquises par eux dans la ville de Saint-Galmier, de Guichard Rigaud, chevalier. 1286.

G.

806. — F. et H. de Pierre Jomar, bourgeois de Montbrison, pour ce qu'il a dans cette ville, et pour des cens et rentes à la Vore, Bellegarde, Sorbiers, Maringes et dans les mandements de Saint-Héand et de Saint-Galmier. Vendredi après le dimanche *Reminiscere* (11 mars) 1289.

Arch. nat., P. 490[2], cote 105. — Id., PP. 38.

807. — Hugues Jomar reconnaît tenir en fief et hommage du comte de Forez la moitié de la grande maison de la Garde, avec plusieurs cens et rentes aux mandements de Virignieu

Digitized by Google

et de Saint-Galmier, à Montbrison, Chandieu et Marcilly. Mars 1289.

Arch. nat., P. 490², cote 104. — Id., PP. 38.

Autre hommage de Hugues Jomar, de Montbrison, pour ce qu'il a acquis de Gilles de Marclop et ce qu'il a à Virignieu et à Donzy. Mardi avant l'Ascension (21 mai) 1292

Arch. nat., P. 490², cote 106. — Id , PP. 38.

808. — F. et H. de Pierre Jomar, de Saint-Galmier, pour vignes et autres héritages sis au château de Saint-Galmier, ainsi qu'une maison sise dans l'enceinte de Montbrison et ayant appartenu à Pierre de Rivoire. Le 4 des kalendes de mars (26 février) 1314.

Arch. nat., P. 490³, cote 213. — Id., PP. 38.

809. — F. et H. de Pétronille de Rivoire, veuve de Pierre Jomar, bourgeois de Saint-Galmier, pour un cellier et des maisons au château de Montbrison. 29 janvier 1333.

R. G.

810. — F. et H. de Hugues et Pierre Jomar frères, bourgeois de Saint-Galmier, pour maison et pressoir dans cette ville. 8 et 18 novembre 1326.

Arch. nat., P. 491², cote 375; P. 493¹, cote 949. — Id., PP. 38.

811. — F. et H. de Hugues Jomar, bourgeois de Saint-Galmier, pour sa maison de Teyllères et des terres, vignes et prés sis dans la paroisse de Marclopt, au mandement de Saint-Galmier. Témoins : Hugues de Talaru, Guillemet Fontaneys. 18 mars 1327, 20 août 1333.

Arch. nat., P. 490², cote 103; P. 490¹, cote 8. — Id., PP. 38. — Arch. de la Loire.

Autre fief de Hugues Jomar, de Saint-Galmier, pour ce qu'il a vers Saint-Ennemond (Saint-Chamond). 4 avril 1336.

Arch. nat., P. 490³, cote 226. — Id., PP. 38.

812. — F. et H. de Pierre Jomar (fils de Hugues), pour

Digitized by Google

cens et rentes aux territoires de Peyrala et de Lochochel ? près de Saint-Galmier, et une terre que lui a apportée en dot, sa femme Jeannette, fille de Marguerite de Montchauvet. 31 décembre 1342. (a. st.)

Arch. nat., P. 1400², cote 943. — H. B., n° 2322. — Inv. Luillier, n° 943. — N. F.

813. — F. et H. de Jomar, de Salvigneu, pour maisons à Saint-Héand. 10 décembre 1346.

Arch. nat., P. 491³, cote 502. — Id., PP. 38.

En 1401, un membre de cette famille, Hugues Jomar, de Saint-Galmier, vendit à Robert de Chalus, chevalier, divers cens et rentes.

Arch. nat., P. 1397¹, cote 503. — H. B., n° 4413.

JOURCEY, Joursé, Jourceu (Prieuré de).

Prieuré de l'ordre de Fontevrault.

814. — Le prieur et couvent de Jourcey font hommage au comte de Forez, pour certains biens acquis d'Etienne Grailles. Janvier 1263.

G.

815. — Guy, comte de Forez, reconnaît avoir reçu du prieur et du couvent de Jourcey, satisfaction pour tous les acquêts qu'ils ont pu faire, depuis trente ans, de personnes nobles ou non nobles, en fiefs, arrière-fiefs et alleux. Décembre 1277.

Arch. nat., P. 1401², cote 1076, n° 99. — H. B., n° 637. — De Charpin-Feugerolles. *Cart. des Francs-Fiefs*, p. 86.

JOYEUSE (de), *Gaudiose, de Gaudiosa.*

816. — F. et H. de Louis de Joyeuse (Gaudiose), au nom de Tiburge, dame de Saint-Didier, sa femme, pour l'usufruit de la baronnie de Saint-Didier et le château de Riotord,

Digitized by Google

ce qu'il possède à Saint-Just-en-Velay, plus le mas de Montbordet et le château de Rochefort. 14 juillet 1381.

Arch. nat., P. 494², cote 1287. — Id., PP. 38.

Louis de Joyeuse, fils de Randon de Joyeuse et de Flore de Quélus, avait épousé en 1376, Valpurge, fille unique d'Etienne, alias *Josserand de Saint-Didier, sous la condition que lui et ses descendants prendraient le nom et les armes de Saint-Didier.*

Voy. SAINT-DIDIER.

817. — F. et H. de noble et puissant seigneur Randon, seigneur de Joyeuse (Gaudiose) et de Saint-Didier, fils et héritier de noble et puissant Louis, seigneur de Joyeuse et de Saint-Didier, et de dame Tiburge de Saint-Didier, pour le château de Riotord, *de Rivo-Torto*, avec le mandement et juridiction, le mas de Montbourdet et ce qu'il a dans le château de Saint-Just-en-Velay, le château de la Bastide, que tient de lui le prieur de Saint-Sauveur, plus le château de Rochefort, avec les mandement, juridiction et dépendances. 20 juin 1402. Témoins : Robert de Chaslus et Guy, seigneur de Saint-Priest, chevaliers.

Arch. de la Loire. — L. M. C., t. II, p. 89.

Ce seigneur vivait encore en 1433 et confirma une donation faite par son fils, Louis de Joyeuse, seigneur de Bouthéon.

Arch. nat., P. 1397¹, cote 507. — H. B., n° 5445. — N. F.

Voy. LA FAYETTE ?

Accord entre Tanguy, vicomte de Joyeuse, et Antoine de la Fayette, seigneur de Montboissier, cousins germains, au sujet de la possession du château de Bouthéon. Le seigneur de Montboissier s'engage à remettre le vicomte de Joyeuse en possession dudit château, le lendemain de la fête de Notre-Dame de mars, et le vicomte s'engage de son côté à payer

Digitized by Google

au sieur de Montboissier quatre mille écus et 250 livres tournois. 22 novembre 1461.

Arch. nat., P. 1397[1], cote 516. — H. B., t. II, n° 6159.

JULIEN (SAINT-) (DE).

818. — Gile *(Gilius)* de SAINT-JULIEN, chevalier, du consentement de Guillielme, sa femme, et de Guigonet et Artaud, ses enfants, prend en franc-fief d'Artaud de Mastre, prieur de Saint-Sauveur, tout ce qu'il possède dans le village du Colombier et à la Valotte, biens qu'il tenait auparavant en franc-alleu, et reçoit en échange dudit prieur, 6 livres 10 sols viennois et 3 setiers de froment. 1er décembre 1256.

DE CHARPIN-FEUGEROLLES. *Cart. de Saint-Sauveur,* p. 104.

819. — Pierre de Saint-Julien-Molin-Molette, damoiseau, reconnaît que feu Gile de Saint-Julien, chevalier, son père, a pris en fief du prieuré de Saint-Sauveur la terre dite les Guillermenches, et tout ce qu'il avait dans les dépendances du Colombier. Lui-même confesse qu'il tient en fief dudit prieuré ce qu'il possède dans ladite terre des Guillermenches, dans le pré de Pierre de la Valette et dans les fonds des Fornelles et des Arboudes, et se constitue vassal et feudataire du prieur, qui lui donne 60 sous viennois et 5 autres sols à son frère Gile et à chacune de ses sœurs, Artaude et Guigonne. 16 avril 1276.

ID. *Cart. de Saint-Sauveur,* p. 167.

820. — Guillaume, fils de feu Renaud de Saint-Julien, damoiseau, reçoit en franc-fief, du prieur de Saint-Sauveur, tout ce qu'il possède dans les paroisses de Saint-Julien et du Colombier, sous la redevance annuelle d'un chapon; en retour, le prieur lui donne la somme de 25 livres viennois. Témoin: Guillaume de Choyes, chevalier, aïeul maternel dudit Guillaume. 5 février 1260.

Cart. de Saint-Sauveur, p. 82.

Digitized by Google

821. — Guillaume de Saint-Julien, damoiseau, reconnaît tenir en fief franc et direct *(Feudum francum et rectum)* du prieuré de Saint-Sauveur, tout ce qu'il possède dans les paroisses de Saint-Julien-Molin-Molette et de Colombier, à l'exception de la maison de Saint-Julien. Témoin : Gile de Saint-Julien, moine de Saint-Sauveur. 16 avril 1276.

Cart. de Saint-Sauveur, p. 176.

822. — Girin de Saint-Julien, damoiseau, du consentement de sa femme, Paule, prend en fief d'Artaud de la Mastre, prieur de Saint-Sauveur-en-Rue, les courtils de Coromp, sis à Saint-Julien-Molin-Molette, et se reconnaît son vassal et feudataire, moyennant 100 sols viennois. 18 février 1263.

Cart. de Saint-Sauveur, p. 107.

Le 16 mai 1276, Girin de Saint-Julien, chevalier, reconnaît tenir en fief, du prieuré de Saint-Sauveur, les courtils de Coromp, près Saint-Julien-Molin-Molette, et en passe vente, moyennant 100 livres viennois, à Etienne Berinsier, prévôt de Serrières, son neveu, lequel en reçoit l'investiture du prieur Artaud de la Mastre, et reconnaît les tenir de la même manière que son oncle. 16 mai 1276.

Cart. de Saint-Sauveur, p. 30.

823. — Renaud de Saint-Julien fait foi et hommage à Etienne du Château, prieur de Saint-Sauveur, des terres et cens qu'il possède en franc-alleu, dans le territoire du Colombier et ailleurs. 6 juillet 1288.

Cart. de Saint-Sauveur, p. 230.

824. — F. et H. et promesse de dénombrement fait par Acharie de Saint-Julien au seigneur de Roussillon. 1337.

N. F.

825. — Guy, comte de Forez, amortit des biens situés à Saint-Jean et Saint-Julien-la-Vêtre, biens donnés à l'église de Saint-Julien par défunte Huguette de Saint-Julien, qui les tenait de lui en fief, à condition qu'à chaque mutation de

Digitized by Google

curé, le nouveau titulaire payera au comte 15 sols viennois en signe de seigneurie et lui fera hommage, faute de quoi, le comte aura le droit de prendre et saisir le fief. 21 octobre 1276.

Arch. nat., P. 1395[1], cote 247. — *Cart. des Francs-Fiefs*, n° 58. — H. B., n° 614.

Voy. FREYDERY.

JUNZIAC (DE), Junzia (Jonzieu).

826. — F. et H. rendu au duc de Bourbon, comte de Forez, par Guillaume Rivirie, comme procureur de Peyfort, fils d'Arnaud de JUNZIAC, damoiseau, pour 60 sols de cens sur le mas d'Ecolloisy (Ecolèze). Vendredi après la Purification Notre-Dame. 30 janvier 1376 et 17 septembre 1378. (v. st.)

Inv. L. C., n° 509. — H. B., n°° 3354 et 3395.

JUST (SAINT-) (DE).

827. — F. et H. d'Agathe de la Prouste? veuve de Jean de SAINT-JUST, au comte de Forez, pour cens et rentes au territoire des Bonnères et autres lieux. 12 août 1329.

Arch. nat., P. 490[1], cote 32. — Id., PP. 38.

828. — F. et H. de Jean de Saint-Just, damoiseau, pour cens et rentes. 9 novembre 1387. Témoin : messire Hutérin le Baveux, chevalier.

Arch. de la Loire.

Autre fief du même (sans indication des biens hommagés). 1397.

Arch. de la Loire.

Digitized by Google

L

LAMBERT.

829. — Guillaume LAMBERT, de Buier, reçoit en fief de Gui de Vassel, prieur de Saint-Sauveur, des cens qu'il avait acquis de François Robert, sur le mas de Saint-Apollinard, et lui en fait hommage. 9 mars 1320.

DE CHARPIN-FEUGEROLLES. *Cart. de Saint-Sauveur*, p. 238.

LARDIER.

830. — F. et H. de Thomas et Jean LARDIER, enfants de feu Thomas Lardier, bourgeois de Montbrison, pour terres, bois, garennes, censives et le moulin de Chalendard? dans les paroisses d'Essertines, de Châtelneuf et d'Ecotay, et pour une maison et un cellier, sis à Montbrison, et ayant appartenu à Pétronille de Rivoire. Mars 1289 et 4 novembre 1317.

Arch. nat., P. 492[4], cote 845. — Id., PP. 38. — N. F.

831. — F. et H. de Jean Lardier, bourgeois de Montbrison, pour une maison sise dans la rue de la Madeleine, de cette ville, plus le moulin de Chalindar. 27 octobre 1333.

Arch. nat., P. 492[2], cote 710.

LASNAY. Voy. LAVIEU-ECOTAY.

LAUTHONS, Lautons, Lotons.

832. — F. et H. de Guillaume LAUTONS, damoiseau, et de Sibylle, sa femme, fille de feu Audin de la Bastie, pour leur maison du Rousset, domaine et mouvance, avec ce qu'il tient

Digitized by Google

au territoire de Lavieu, biens acquis de Bertrand du Fay ou du Says, damoiseau. 1319.

N. F.

Guillaumes Lotons *figure, le 11 février 1315, parmi les signataires des remontrances de la noblesse forézienne.*

833. — F. et H. de Guillaume Lotons (Lautons), chevalier, pour cens et rentes acquis par lui de Bertrand du Says, damoiseau. 11 décembre 1328. Témoins : messire Pierre de Rochefort, Hugues Mauvoisin et Hugues d'Acre, chevaliers.

Arch. nat., P. 492[4], cote 870. — Id., PP. 38. — Arch. de la Loire.

Même fief du 26 décembre 1329.

Arch. nat., P. 493[1], cote 950. — Id., PP. 38.

834. — F. et H. de Guillaume Lotons, seigneur du Rousset, pour sa maison dudit lieu sise au château de Lavieu. 4 septembre 1333.

Arch. nat., P. 492[3], cote 790. — Id., PP. 38.

De La Mure, qui mentionne ces mêmes aveux (t. I, p. 366 et 393), nomme ce seigneur Guillaume le Thoux et de Toux.

835. — F. et H. de Girin Lautons, damoiseau, fils de Guillaume et de Sybille de la Bâtie, pour le château, *alias* la maison-forte du Rousset, au mandement de Lavieu. 30 juillet 1342.

Arch. nat., P. 490[3], cote 276.

Autre fief du même, plus des moulin, garennes et servis, le 20 février 1358.

N. F.

Floride Allemand, veuve de Girin Lauthon, prête le même hommage en 1362.

N. F.

836. — F. et H. de Girin Lotons (Lautons), écuyer du

Digitized by Google

duc de Bourbon, seigneur du Rousset, pour la maison dudit lieu. 1441.

L. M. C., t. II, p. 186.

Même hommage de ce seigneur, rendu le 13 mars 1458, à Jean, duc de Bourbon.

D'Assier de Valenches. *Fiefs du Forez*, p. 155.

837. — F. et H. de Louis Lothons à Pierre, duc de Bourbon, comte de Forez, pour sa maison-forte du Rousset, avec cens, rentes, moulins, chasse et ban, entre la rivière d'Anginet et celle d'Ozon. 16 août 1490.

Ibid., p. 156.

LAVIEU (de) (Izeron, Chamousset, Grangent, Saint-Chamond, Condrieu, Chavanay, Doizieu et Fernanches, Grezolles, Boisset, Roche-la-Molière).

838. — Messire Briant de Lavieu *(Dominus Briantus)*, du consentement de sa femme Aya, et à l'occasion de l'entrée de Girin, leur fils, comme novice en l'abbaye de Savigny, donne à cette église l'alleu qu'il possédait par droit héréditaire sur le château de Chamousset, de telle sorte qu'en recevant (à titre de fief) de ladite abbaye l'alleu de ce château, il en devra l'hommage et fidélité à l'abbé de Savigny; de plus, comme ce monastère est souvent en butte aux attaques de ses ennemis, ledit Briant promet, sous serment, de rendre ledit château, pour la défense de l'église, toutes les fois que la nécessité l'exigera. Il est enfin convenu que l'hommage et le serment de fidélité devront être rendus et prêtés à l'abbé de Savigny, non seulement par ledit Briant, son fils et son petit-fils, mais par tous ceux de ses descendants auxquels appartiendra ledit château de Chamousset, et qu'ils recevront de ce monastère, le jour même de leur hommage, la somme de cent sols. En échange de cette re-

Digitized by Google

connaissance, Pons, abbé de Savigny, a remis à Briant, la somme de douze cents sols. Le présent acte fait à Savigny, le 11 mars 1134 et souscrit par Briant, sa femme Aya, et par Willelme de Lavieu *(Vuillelmi de Laviaco)*, son frère.

Cart. de Savigny, n° 938.

839. — Brian *(Briannus)* (de Lavieu), possesseur du château de Grangent (commune de Saint-Victor) et de l'un des châteaux de Saint-Chamond, qui lui a été donné avec partie de son mandement par le comte de Forez, tient le premier en fief et hommage-lige du comte de Forez et le second de l'église de Lyon. 1173.

Transaction entre l'archevêque de Lyon et le comte de Forez.

L. M. C., t. III, *Preuves*, n° 35, p. 29 et 30.

Le monastère de Valbenoîte fut fondé en 1184 dans l'alleu de Briand de Lavieu (Briandus de Laviaco) *et de Pons de Saint-Priest.*

Charte de sauvegarde du comte Guy II. — L. M. C., t. III, *Preuves*, n° 36, p. 31. — *Gallia Christiana*, t. IV, *instrum.* col. 22. — H. B., n° 19, A.

840. — Geoffroy d'Auberive et Briand de Lavieu *(Guifredus de Alba-Ripa et Briandus de Lavyeu, mariti* (sic) *Willelme filie Selvonis de Farnay)* reconnaissent, au nom de ladite Willelme, qu'ils tiennent en fief de l'église de Lyon tout ce qu'ils possèdent au-delà du Rhône, tant à Condrieu qu'à Chavanay et à Doyzeu. Fin du XIIe siècle.

L. M. C., t. III, *Preuves*, n° 36 *bis*. Notice sur l'archevêque Renaud. — Guigue. *Obituaire de Lyon*, p. 138.

On lit dans la même notice que Renaud de Forez, archevêque de Lyon, racheta, au prix de mille sols, la quatrième partie du mandement et château d'Iseron engagée à Jocerand de Lavieu (Jocerando de Lavieu). *Fin du XIIe siècle.*

L. M. C., t. III, n° 37, p. 34.

841. — F. et H. d'Etienne de Lavieu, seigneur d'Iseron,

Digitized by Google

pour sa maison-forte de Doysieu et des Fernanches. Le jeudi après l'Epiphanie (13 janvier) 1290 et 1296.

Arch. nat., P. 4931, cote 946. — Id., PP. 38. — L. M. C.. t. I, p. 316.

Le fief du château de Doyse (Doysieu) tenu par Etienne de Lavieu, chevalier, seigneur d'Iseron, avait été cédé au comte Jean par Humbert, Dauphin de Viennois, en 1296. Contrat de mariage du comte Jean.

L. M. C., t. III. *Preuves*, p. 78.

842. — F. et H. de Béraud ou Bérard de Lavieu, seigneur d'Iseron, au comte Jean, pour son château de Grezolles. 1317.

L. M. C., t. I, p. 351.

843. — F. et H. du même Béraud, damoiseau, pour ses châteaux de Grezolles et de Roche-la-Molière, comme co-seigneur avec Jean Allamand, qui avait épousé sa sœur. 6 mai 1318.

Arch. nat., P. 4924, cote 819. — Id., PP. 38. — R. G. — L. M. C., t. I, p. 352.

Berars de Lavie, sire d'Iseron. 11 février 1315.

H. B., *Remontrances de la Noblesse*, n° 1382.

844. — F. et H. de Bérard de Lavieu, fils de messire Bérard de Lavieu, seigneur d'Iseron, chevalier, pour cens et rentes au mandement du château de Boisset (lès Montrond ?). 1328.

Arch. de la Loire.

Bérard de Lavieu, fils d'autre Bérard de Lavieu, seigneur d'Iseron, chevalier, ayant vendu à Garin Chabert, bourgeois de Lyon, pour le prix de vingt-deux livres ou gros tournois d'argent, vingt-quatre livrées de terre au mandement de Boissay, tenues en fief du comte de Forez, avec faculté de réméré, transporte le droit de rachat au comte de Forez. Montbrison, juin 1328.

Arch. nat., P. 13951, cote 253. — H. B., n° 1861.

Digitized by Google

845. — F. et H. lige de Bérard de Lavieu, seigneur d'Iseron, à Raynaud de Forez, sous la réserve de fidélité qu'il doit à l'archevêque de Lyon, pour sa maison-forte de Doyseu et pour son château de Boisset avec le mandement et dépendances. 10 mars 1329. Témoins : Etienne de Frayssinet, chevalier, Jean de Beaufranchet, damoiseau, et Arthaud Magnin, notaire royal. 10 mars 1329.

Arch. nat., P. 492[3], cote 800. — L. M. C., t. I, p. 393. — Arch. de la Loire.

Même hommage de ce seigneur, le 4 septembre 1333.

Arch. nat., P. 491[2], cote 467. — Id., PP. 38.

846. — F. et H. de noble et religieux frère Amédée, *alias* Andrieu de Lavieu, prieur de Montverdun, au nom de son frère, Briand de Lavieu, chevalier, pour le château de Grezolles, avec la justice haute, moyenne et basse. 19 octobre 1333.

Arch. nat., P. 491[1], cote 303. — Id., PP. 38. — L. M. C., t. I, p. 392.

LAVIEU (Veauche, Saint-Galmier, Unias).

847. — Reconnaissance de foi et hommage au prieuré de Jourcey, par noble seigneur Girin de Lavieu, chevalier, et par Elisabeth, sa femme, pour tous les biens, terres, prés, cens, rentes et droits qu'ils possèdent dans le mandement et la paroisse de Veauche. Décembre 1275.

Arch. de la Loire. Fonds du prieuré de Jourcey. Titre original.

848. — Girin de Lavieu, damoiseau, fils et héritier universel de messire Pierre de Lavieu, chevalier, reconnaît tenir en fief et hommage du comte de Forez tout ce qu'il possède dans les confins de Saint-Galmier. 11 mars 1328. Témoins : Hugues de Mauvoisin, Alexandre de Saint-Didier, Gérard de Roussillon, G. du Verney, Hugues d'Acre, damoiseaux, Guillaume de Montravel, Jean Maréchal et maître Jean de Marols.

Arch. de la Loire.

Digitized by Google

Même hommage à la date du 27 mars 1327.

Arch. nat., P. 492[4], cote 837. — Id., PP. 38.

849. — F. et H. de Béatrix de Lavieu, dame d'Unias, *de Unitate*, veuve de noble Guillaume de Mays, seigneur de Cuzieu, pour sa maison d'Unias; plus maison, domaine et mouvances à Vendranges, en la châtellenie de Lay. 1er novembre 1323.

Arch. nat., P. 493[1], cote 923. — Id., PP. 38. — L. M. C., t. I, p. 359. — N. F.

Autre hommage de la même, pour ce qu'elle a à Montbrison, Savigneu, Moind et pour sa maison d'Unias. 18 juin 1334.

Arch. nat., P. 490[1], cote 79. — Id., PP. 38.

850. — F. et H. lige de Perrotin de Lavieu, damoiseau, fils du seigneur Girin de Lavieu, jadis chevalier, pour une maison sise dans le château de Saint-Galmier, près de la maison du monastère de Chambost, et pour cens et rentes sur plusieurs vignes sises à Besaceu, au-dessus de l'écluse de la Fontfort, et près du chemin de Saint-Galmier à Cuzieu et de celui de Chambost aux moulins de la Fontfort, et dans les vignobles de Tiolers. 29 septembre 1378.

Arch. de la Loire.

851. — F. et H. de noble Louis de Lavieu, damoiseau, fils et héritier de feu Pierre de Lavieu, chevalier, à la duchesse Anne Dauphine, comtesse de Forez, pour fief et seigneurie à Saint-Galmier. 9 février 1410.

Arch. de la Loire.

Dénombrement du même fief, le 15 du même mois.

Arch. nat., P. 491[1], cote 359. — Id., PP. 38.

LAVIEU (Saint-Bonnet, Miribel, Leigniec).

852. — F. et H. rendu au comte de Forez, par Robert (de

Digitized by Google

LAVIEU), seigneur de Saint-Bonnet-le-Château, pour fiefs sis outre Loire. Mars, *alias* mai 1228.

Arch. nat., P. 4931, cote 1031. — Id., PP. 38. — L. M. C., t. I, p. 227.

Frère Bertrand de Barres, prieur de Saint-Gilles, fait savoir que noble homme Robert, seigneur de Saint-Bonnet, ayant donné à l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem de Montbrison Château-le-Bois (commune de Saint-Maurice-en-Gourgois) et ses appartenances, sauf la moitié de la grande dîme qu'il avait déjà cédée à la maison du Temple, ledit hôpital fut mis en possession dudit château, du consentement du comte de Forez. Mai 1239.

Arch. nat., P. 4922, cote 728. — G.

Cette donation fut confirmée au mois de juillet 1239, par le comte de Forez, sous réserve du droit de garde.

Arch. nat., P. 14012, cote 1076. — *Cart. du comté de Forez*, n° 27. — Inv. LUILLIER, p. 614. — H. B., n° 206.

Le 4 avril 1239, le même seigneur fait donation à Humbert, prieur de Saint-Rambert, son frère, de la ville de Saint-Maurice-en-Gourgois, avec cette clause que dans le cas où sa nièce Dauphine prétendrait à la propriété de cette ville, comme faisant partie de son domaine, elle serait tenue d'en donner l'équivalent audit Humbert, sur le château de Saint-Bonnet.

Ibid., n° 48.

Au mois d'avril 1270, Dauphine, dame de Saint-Bonnet, confirme cette donation faite par Robert, son oncle (avunculo suo).

Ibid., p. 69. — H. B., n° 496 A.

Autre donation de Robert, seigneur de Saint-Bonnet, au prieuré de Saint-Romain-le-Puy, de la dîme qu'il percevait dans les paroisses de Saint-Nizier et de Merle. 1214.

Arch. de la Loire. Fonds de Saint-Romain.

Digitized by Google

Donation du même, au prieuré de Jourcey, de tous les biens qu'il possédait à Croset. 1218.

Arch. de la Loire. Titre original jadis scellé. Fonds Jourcey.

853. — Jourdaine, veuve de Robert (de Lavieu), seigneur de Saint-Bonnet, notifie à Louis, roi de France, qu'elle a fait hommage-lige au comte de Forez, pour le château de Miribel (commune de Pérignieu) et ses appartenances, à elle délaissé par Robert, son mari, ayant entendu dire par lui quand il vivait, que ce château était du fief du comte de Forez. 1239.

Arch. nat., P. 491[1], cote 302. Original jadis scellé du sceau du chapitre de Montbrison. — Id., PP. 38. — H. B., t. I, n° 211.

Dans la copie de l'Inventaire Luillier, mss. PP. 38, le mari de Jourdaine est désigné sous le prénom de René ; dans le Cart. des Francs-Fiefs, *publié par le comte de Charpin-Feugerolles, où cet acte est reproduit, d'après l'original, le prénom du même seigneur est indiqué simplement par un R. Suivant M. le duc de Persigny* (Mémoire sur les Dispositions intérieures de la Diana, *p. 79*), *René de Lavieu, seigneur de Saint-Bonnet, était le frère puîné de Girin de Lavieu, seigneur d'Unias. Suivant le Laboureur* (Mazures de l'Isle-Barbe), *il était également le frère de Robert.*

854. — Dauphine (de Lavieu), dame de Saint-Bonnet, Miribel, Léniec et Montarchier, donne à sa fille Sibylle (de Bâgé), à l'occasion de son mariage avec Amédée de Savoie, seigneur de Bâgé, le château de Miribel, en Forez (commune de Pérignieu), avec les droits qui en dépendent, sous la réserve de l'usufruit des revenus de ce château. Mai 1275.

Arch. nat., P. 1400[3], cote 1024. — H. B., n° 595.

La même dame, femme de Pierre de la Roue, renouvelle cette donation au mois de mars 1276 (n. st.), et prie le comte de Forez, comme seigneur supérieur, de la ratifier. Confirmation qui fut donnée au mois de février 1277, par le

Digitized by Google

comte Guy VI, lequel accorda l'investiture de ce château à Amédée de Savoie, mari de ladite Sybille.

Arch. nat., P. 1400³, cote 1000. — H. B., nos 607 et 620.

Dauphine de Lavieu, dame de Saint-Bonnet, paraît être la fille unique et l'héritière de Josserand de Saint-Bonnet.

Inv. Luillier, app., p. 491.

Elle hérita également de son oncle Robert de Lavieu, seigneur de Saint-Bonnet ; dans la charte de privilèges de Saint-Bonnet-le-Château, confirmée au mois de novembre 1272 par Pierre de la Roue, son quatrième mari, elle est désignée comme héritière directe « drez hers » *de la terre de Saint-Bonnet.*

Cette dame mourut en 1287, après s'être mariée cinq fois : 1° en 1240, à Guy Damas, seigneur de Couzan, mort vers 1250, 2° à Guy, prince de Bâgé, dont elle eut Sibile, 3° en 1269, à Jean de Châtillon, 4° en 1272, à Pierre de la Roue, 5° à Guy de Froloys.

Robert de Damas, seigneur de Marcilly, né de son premier mariage, eut, pour sa part dans l'héritage de sa mère, la terre de Saint-Bonnet-le-Château, qu'il vendit, le 24 mai 1291, à Jean, comte de Forez, pour le prix de huit mille livres viennois. Henry et Hugues de Châtillon, issus de son troisième mariage, se partagèrent Leigniec et Montarcher.

H. B., n° 863. — Inv. Luillier, n° 144.

Le P. Anselme, dans sa Généalogie des Damas-Couzan, t. VIII, p. 317, nomme cette dame : Dauphine de Lavieu, dame de Saint-Bonnet, de Miribel, de Leigniec et de Montarcher.

M. A. Chaverondier, dans l'Inventaire Luillier (Table et nos 1000 et 1020), *désigne également cette dame sous le nom de Dauphine de Lavieu, dame de Saint-Bonnet.*

LAVIEU (Pizays, Vaudragon).

855. — Humbert, dauphin et comte de Viennois et d'Albon,

Digitized by Google

cède à Jean, comte de Forez, les fief et hommage du territoire et mandement de Pizays, que tient Hugues de LAVIEU, chevalier. 1296. Mercredi après Pâques (28 mars). Contrat de mariage du comte Jean.

L. M. C., *Preuves*, t. III, n° 84 *bis*.

Ce seigneur mourut dans le courant de cette année.
(Voy. les hommages de Josserand de Lavieu, son fils).

856. — F. et H. de noble Hugues de Lavieu, seigneur de Vaudragon, écuyer, fils de feu Jocerand de Lavieu, chevalier, pour le château-fort de Vaudragon, *Vallis Draconis* (commune de la Rajace, canton de Saint-Symphorien-le-Châtel, Rhône), et autres terres au mandement de Pizays. Le 6 des ides de septembre (7 septembre) 1309.

Arch. nat., P. 492[4], cote 879. — Id., PP. 38. — R. G.

Même hommage de ce seigneur, du samedi avant Saint-Michel (26 septembre) 1311.

Arch. nat., P. 492[4], cote 861; P. 493[2], cote 1080. — Id., PP. 38.

LAVIEU (Ecotay).

857. — F. et H. de Eufred de LAVIEU, damoiseau, et de Catherine Chauderon, sa femme, pour les mas de Plaignon, près le ruisseau d'Ecotay, et des vignes sises à Ecotay et au Puy de Cursieu. Le Mardi après la quinzaine de Pentecôte. 1290.

Arch. nat., P. 493[1], cote 1028. — Id., PP. 38. — L. M. C., t. I, p. 316.

L'auteur des Noms Féodaux attribue ce fief à Hunfroy de Lanay, lequel, suivant le comte de Charpin-Feugerolles (Cart. des Francs-Fiefs, table), *appartenait à une famille lyonnaise possessionnée dans la vallée d'Azergues. D'un autre côté, dans la copie de l'Inventaire Luillier, mss. PP. 38, ce seigneur est désigné sous le nom d'Eufred de Lanyo; l'attribution de ce fief n'est donc pas certaine. Nous ferons*

Digitized by Google

observer toutefois que dans l'Obituaire de Saint-Thomas, il est fait mention, en 1290, de Eufred de Lavieu et de sa femme, Catherine du Verney.

858. — Renaud de Forez, fondé de procuration du comte Jean, son père, cède et abandonne à Hugues de Lavieu, damoiseau, le château et mandement d'Ecotay (Ecotay-l'Olme, près Montbrison), avec toutes ses appartenances, sous réserve de l'hommage de ladite seigneurie, jurable et rendable audit comte, avec le ressort, et reçoit de lui, en échange, le château de Vaudragon et le lieu de Pizay. 9 juillet 1324.

Arch. nat., P. 1394, cote 2. — Inv. Luillier, n° 2. — H. B., n° 1741.

Le comte de Forez vendit, quatre ans plus tard, le château de Vaudragon à Hugues de la Chapelle.

Arch. nat., P. 1394[1], cote 3. — H. B., n° 1862. — Inv. Luillier, n° 3.

859. — F. et H. de messire Hugues de Lavieu, chevalier, pour son château d'Ecotay, près Montbrison, avec haute, moyenne et basse-justice, et toutes dépendances, ainsi que pour ses maisons de Cayriseu (Querezieu) et de Pressieu. 1332, 27 août 1333.

Arch. nat., P. 491[1], cote 292. — Id., PP. 38. — L. M. C., t. I, p. 370 et 392.

860. — F. et H. de Jean de Lavieu, dit Galleis, *alias* Gallois, fils de Hugues de Lavieu, seigneur d'Ecotay, pour le château d'Ecotay et des biens à Crozet et à Sauzet. 20 janvier, *alias* 20 juin 1336.

Arch. nat., P. 490[3], cote 271. — Id., PP. 38. — R. G. — L. M. C., t. I, p. 398.

Ce seigneur mourut sans enfants et sa succession échut à Josserand de Lavieu, seigneur de Feugerolles, son cousin.

LAVIEU (Roche-la-Molière, Poncins, Grezolles).

861. — F. et H. à Jeanne de Montfort, comme tutrice du comte Jean, son fils, par nobles Beraud de Lavieu et Godemar

Digitized by Google

de Lavieu, pour le château de Roche-la-Molière, comme co-seigneurs de ce château. Décembre 1278.

Arch. nat., P. 492², cote 730. — L. M. C., t. I, p. 309.

Dans un acte du 24 novembre 1253, publié dans le Cart. de Saint-Sauveur, p. 98, *il est fait mention de Aymon del Villars, chevalier, seigneur de Roche-la-Molière. C'est donc vers cette époque que ce château passa entre les mains de Beraud et de Godemar de Lavieu, par acquisition ou autrement.*

862. — F. et H. de Godemar de Lavieu, chevalier, à Jeanne de Montfort, comtesse de Forez, pour son château de Roche-la-Molière. Décembre 1283.

L. M. C., t. I, p. 288.

Ce seigneur avait vendu en 1278, avec le consentement de Jeanne de Montfort, comtesse de Forez, le château de Roche-la-Molière, à charge de réméré pendant dix ans, à Mathieu du Verney et Guillaume, son fils, qui en prêtèrent l'hommage la même année.

G. — N. F.

Godemar racheta plus tard ce château, ainsi que le constate l'hommage ci-dessus.

Ce seigneur avait acquis en 1280, des seigneurs de Thiers, la rente de Crol ou Croil, fief et rente noble en la paroisse de Feurs.

D'Assier de Valenches. *Fiefs du Forez*, p. 67.

863. — F. et H. de Briand de Lavieu, damoiseau, fils de feu Jean de Lavieu, chevalier, pour les châteaux de Roche-la-Molière et de Poncins. 15 juin 1322, 1325.

Arch. nat., P. 490³, cote 208 ; P. 492¹, cote 608. — Id., PP. 38. — L. M. C., t. I, p. 362.

Même hommage, en plus le fief et rente noble du Crol ou Croil, dans la paroisse de Feurs, maison et rente noble de

Digitized by Google

Bigny, en la même paroisse, biens ayant appartenu aux seigneurs de Thiers. 5 avril 1334.

Arch. nat., P. 490³, cote 208. — Id., PP. 38. — Arch. de la Loire.

Le 18 février 1321, le même seigneur passa avec Giraud-le-Vieux, damoiseau, et Martin Gaynon, une transaction relative au droit d'extraire de la houille dans une mine située à Roche-la-Molière.

L. M. C., t. III, p. 121.

En 1334, ce seigneur fit donation de ses châteaux et terres de Roche-la-Molière, Gresolles et Poncins à Perceval de Lavieu, seigneur de Feugerolles. (Voy. n° 870.)

N. F.

Briand de Lavieu possédait en 1326 le château de Thorenc (canton de Serrières, Ardèche), et était, à cette époque, marié à Blanche de Couzan, ainsi que l'établit l'acte suivant : « Reconnaissance d'un payement de cent livres tournois dûs par le sire de Couzan pour la dot de sa fille Blanche de Couzan, mariée à noble seigneur Briand de Lavieu, chevalier, seigneur de Thorenc et de Roche-la-Molière, somme à lui payée par le comte de Forez. 13 décembre 1326. »

Arch. de la Loire.

Cette dame testa en 1278, et nomma son héritière universelle sa fille, Catherine de Lavieu, mariée à Jean de Senectère.

Voy. LAVIEU-FEUGEROLLES.

864. — F. et H. de messire Louis de Lavieu, seigneur de Poncins, pour son châtean de Poncins. 1441.

L. M. C., t. II, p. 185.

865. — Le 23 avril 1473, Anne de Saint-Germain, veuve de Guillaume de Lavieu, rend la foi et hommage du fief de Palognieu, relevant de la baronnie de Couzan, entre les mains de Jean, duc de Bourbon, comte de Forez.

HENRYS, édit. de 1738, t. II, p. 9.

Digitized by Google

LAVIEU (Feugerolles, Chalain-d'Uzore, Chalain-le-Comtal).

866. — F. et H. de Hugues de LAVIEU, chevalier, au comte de Forez, Jean Ier, pour les châteaux de Chalain-d'Uzore et de Feugerolles. Samedi après la fête de Saint-Martin-d'Hiver (14 novembre) 1293.

Arch. nat., P. 492[1], cote 631. — Id., PP. 38. — R. G. — L. M. C., t. I, p. 319.

Hugues de Lavieu paraît être le premier membre de cette famille qui ait possédé la seigneurie de Feugerolles, laquelle appartenait encore, en 1247, à Guichard de Jarez, seigneur de Feugerolles (de Faujarolis), *cité dans un acte du 12 mai de cette année.*

Cart. de Saint-Sauveur, p. 65.

Un autre acte de 1312, reproduit au t. VII du Recueil de la Diana, *p. 255, fait également mention de Hugues de Lavieu et de sa femme, Miracle, dame de Feugerolles, décédés.* (Domini Hugoni de Laviaco et domine Miracle, domine Feugiroliis, conjugum quondam). *Miracle était probablement la fille de Gaudemar de Jarez et dut hériter, de son père, de la seigneurie de Feugerolles; il est donc vraisemblable, ainsi que le font observer les annotateurs de cet acte, que ce fut cette dame qui apporta à Hugues de Lavieu et à ses descendants la terre et seigneurie de Feugerolles.*

867. — F. et H. de Josserand, *alias* Jasserand de Lavieu pour les châteaux de Chalain-d'Uzore, *alias* Chalain-le-Comtal, de Marclop et de Feugerolles, avec leurs dépendances, plus le lieu et mandement de Pizay. Jeudi devant Pasques Flories (15 mars) 1296 et 1297. (a. st.)

Arch. nat., P. 493[1], cote 951. — Id., PP. 38. — R. G. — L. M. C., t. I, p. 323.

Josserand de Lavieu était mort en 1312, ainsi que l'établit une transaction passée entre Aygline de Chalancon, dame de

Digitized by Google

Feugerolles, veuve de noble seigneur Jacerand de Lavieu, jadis chevalier, tutrice des enfants issus de son mariage avec ledit chevalier, d'une part, et Ahelide de Lavieu, fille de Hugues de Lavieu et de Miracle, dame de Feugerolles, d'autre part; acte cité plus haut.

Recueil de la Diana, t. VII, p. 255.

868. — F. et H. de Josserand de Lavieu, dit Perceval, damoiseau, seigneur de Feugerolles (fils de Josserand de Lavieu et d'Aigline de Chalancon), pour ses châteaux de Feugerolles, de Chalain-le-Comtal et Firminy. Les 6 août et 4 septembre 1333.

Arch. nat., P. 490³, cotes 274 et 278. — Id., PP. 38. — R. G. — L. M. C., t. I, p. 392.

Le même seigneur, s'étant rendu coupable d'excès et de délits dans le comté de Forez, fut condamné, pour ce fait, à une amende de quinze cents livres viennois envers le comte, son suzerain, par Pierre de Rochefort, bailli de Forez. Josserand de Lavieu n'ayant pu se libérer à l'époque fixée, cette amende fut changée, sur sa demande, en la donation perpétuelle, au comte de Forez et ses successeurs, de la maison-forte de Marclop, avec pleine justice et dépendances. Cet acte fut passé à Sury-le-Comtal, le 26 juin 1325, en présence d'Amédée, sire de Couzan, et de François de Saint-Priest, dit Chivars.

Arch nat., P. 1395¹, cote 295. — Arch. de la Loire. — H. B., n° 1781.

Le même passa, le 11 septembre 1347, une transaction avec Béatrix Pagan, dame d'Argental, relativement aux limites des mandements de Feugerolles, d'Argental et de la Faye.

Recueil de la Diana, t. II, p. 66.

869. — F. et H. du même, à puissante dame Luce, dame de Beaudiner et de Cornillon, pour biens et droits sur les territoires de Romoyer, le Treul, etc. 27 mai 1334.

De La Tour-Varan. *Châteaux et Abbayes*, t. I, p. 218.

Digitized by Google

870. — F. et H. de messire Perceval de Lavieu, chevalier, pour les châteaux de Roche-la-Molière, Gresolles et Poncins. 29 juin 1334.

Arch. nat., P. 491[3], cote 489. — Id., PP. 38. — L. M. C., t. I, p. 396.

Ces châteaux lui avaient été donnés la même année par Briand de Lavieu, fils de feu Jean de Lavieu.

N. F.

Autre hommage du même, pour les châteaux de Feugerolles et de Chalain-le-Comtal. 4 septembre 1334.

Arch. nst. — G.

Ce seigneur vivait encore en 1352 et décida, par sentence arbitrale, avec Chivard de Saint-Priest, que la supériorité, le ressort et la garde du prieuré, de la ville et du mandement de Firminy appartiendraient au comte de Forez. 17, 18 et 19 juillet 1352.

Arch., nat., P. 1401[1], cote 1035. — H. B., n° 2637.

871. — Reconaissance de fief et hommage-lige, faite au duc de Bourbon, comte de Forez, par noble et puissant seigneur Edouard de Lavieu, chevalier, seigneur des châteaux de Feugerolles, d'Ecotay, Chalain-le-Comtal et de Rochefort, pour ses châteaux de Feugerolles, de Chalain et d'Ecotay, avec leurs mandements, justices et toutes dépendances ; à l'exception toutefois : dans le mandement d'Ecotay, de 63 sols viennois de rente ayant appartenu à Simon de Ceriseu, et perçus à Croset, de 52 sols v. de rente ayant appartenu à Jean Appensat, au Sauzey et à Croset, de 3 quartes de seigle acquises autrefois par Hugues de Lavieu, seigneur d'Ecotay, d'un nommé Bosscat, à Maisonaz et à Bar, et de deux vignes de 28 journalées, acquises par ledit seigneur de Pierre, de Lésigneu et de Mayence, femme de Mathieu Gras, sises dans le mandement d'Ecotay ; excepté également 50 sols viennois de rente dans le mas de Boméra, au mandement de Feugerolles, qu'il assure être du fief du seigneur de Beaudiner.

Digitized by Google

Ledit Edouard de Lavieu reconnaît en outre tenir en fief et hommage-lige dudit comte sa maison de Cayriseu (Querezieu), avec toutes ses dépendances, acquise jadis par ledit Hugues de Lavieu, seigneur d'Ecotay, de Geoffroy de Cayriseu; de plus, le château ou partie du château et du mandement de Rochefort, savoir : le château, en dehors du donjon, avec maisons, murs, jardins, prés, vignes, verchères et autres possessions en dépendant, biens à lui advenus par suite du partage fait entre lui et noble dame Péronne de Cornon, épouse de noble Guichard d'Urfé, co-seigneur dudit château de Rochefort; le mandement du seigneur de Lavieu étant séparé de celui de ladite dame Péronne par le chemin tendant de l'Hôpital-de-Rochefort à Ventuel, le mandement dudit seigneur étant au nord et celui de ladite dame Péronne, au midi de ce chemin; il reconnaît tenir en outre, du comte de Forez, les biens à lui donnés par Guillaume, bâtard de Rochefort, fils de défunt Jean, seigneur de Rochefort, biens légués à ce dernier par ledit seigneur de Rochefort, son père, et consistant dans la maison et hôtel dudit bâtard de Rochefort, avec jardin et terres adjacentes, sises à Saint-Laurent-sous-Rochefort, avec prés, moulins, servis et rentes, sis dans la même ville, et les courtils habités par Jean Grenetier, Etienne Gesnel et Philippe Pelet, de Saint-Laurent. Fait le 13 avril 1406, en présence de noble et puissant seigneur Pierre, seigneur de Norry, l'Ermite de la Faye, Guillaume, seigneur de Chalancon, chevaliers, Jean de Norri, trésorier du duc de Bourbon, et Denis de Beaumont, bailli de Forez.

Arch. de la Loire.

Suivant de La Mure, le château de Rochefort serait échu audit Edouard du chef de sa grand'mère, Agnès de Cornon.

Charles de Lavieu, baron de Feugerolles, seigneur de Curraise, Pressieu et Chalain-le-Comtal, petit-fils d'Edouard, n'ayant pas d'enfants, disposa de ses biens, par testament de 1465, en faveur des enfants mâles de sa sœur, Marie de

Digitized by Google

Lavieu, femme de Jean de Lévis, seigneur de Couzan, à la charge de prendre le nom et les armes de Lavieu.

Sa succession échut en effet à Gabriel de Lévis, fils aîné de Jean de Lévis, lequel, par testament du 8 octobre 1535, laissa ces biens à son fils Claude de Lévis, lui substituant, en cas de mort sans enfants, son neveu, Louis de Chalmazel, à la charge de prendre, comme il l'avait fait lui-même, les noms, armes et cri de la maison de Lavieu.

HENRYS. *Recueil d'Arrêts.* 1638, p. 541 et 542.

L'origine de la famille de Lavieu, la plus illustre et la plus puissante du Forez après celle de nos comtes, est restée fort obscure. Pourtant, la plupart des auteurs s'accordent à dire qu'elle descendait des anciens vicomtes héréditaires de Lyon, et vint probablement s'établir dans le Forez, lorsque les comtes transportèrent le siège de leur fief dans cette province. Un seigneur, nommé Gauzeran de Lavieu, le premier de ce nom, approuve, vers 1090, une donation faite par Guillaume, probablement son frère.

Cart. de Savigny, n° 836.

Suivant M. A. Bernard (Recueil de la Diana, t. II, p. 315), *le nom patronymique de cette famille serait Ronins, qu'on retrouve dans des actes du XIIe et XIIIe siècle, et qui venait sans doute de Saint-Georges-de-Reneins* (Ronincum), *appartenant aux anciens vicomtes. Le même auteur ajoute que des membres de cette famille portaient également le nom de Palatin. On voit en effet figurer dans la notice de fondation du prieuré de Jourcey, vers 1150, deux seigneurs, dont le premier est désigné sous le nom de Pierre Ronin, le second sous celui de Palatin, lesquels font, avec l'approbation du comte de Forez, de Willelme de Lavieu et de Guillaume de Saint-Bonnet, une donation à ce monastère. Il est fait mention dans le même acte de Josserand de Lavieu, neveu de Willelme.*

L. M. C., t. III, *Preuves*, n° 30.

L'historien du Forez, dans une note explicative, ajoute que

Digitized by Google

ces donataires appartenaient à la famille de Lavieu, ce qui paraît du reste ressortir des termes mêmes de l'acte. Deux actes postérieurs, provenant des archives de Notre-Dame de Montbrison, et cités par le même auteur, paraissent confirmer cette assertion. Dans le premier, daté de 1249, figure un seigneur désigné sous le nom de Milo Palatini de Laviaco, miles, *dans le second, daté de 1260, est mentionné* Guillelmus Ronins de Laviaco, miles, *et son sceau, attaché à ce titre, est chargé d'une simple bande, armes conservées par la branche de Lavieu-Roche-la-Molière. Milon Palatin est également mentionné dans l'Obituaire de Saint-Thomas, comme possédant, en 1256, des biens à Lavieu.*

LAYE (DE), Buffardan.

872. — F. et H. de damoiselle Guye de LAYE, dame de Buffardan, veuve de Josserand de Sainte-Colombe, damoiseau, pour sa maison de Buffardan (paroisse de Saint-Just-en-Chevalet). 1441.

L. M. C., t. II, p. 185.

LENTIÈRE.

873. — F. et H. d'Alise LENTIÈRE, de Charlieu, pour rentes dans la châtellenie de Saint-Haon, et la huitième partie de la grande dîme ou dîmerie de Renaisons. 29 mars 1389.

Arch. de la Loire.

LÉVIS (DE), Vicomtes de Lautrec, seigneurs de Florensac, de la Roche, de Villars et d'Annonay.

874. — Philippe de LÉVIS, seigneur de Florensac, tuteur de Guigonet de la Roche, son fils, héritier universel de feu Guigon de la Roche (en Régnier, canton de Vorey, Haute-Loire), reconnaît que sondit fils tient en fief de l'évêque du

Digitized by Google

Puy les châteaux d'Artias et de Malivernas et tout ce qu'il possède dans les mandements de Retournac, de Perrendre et de Niaigles. Mardi, fête de Saint-Clément (23 novembre) 1344.

Arch. nat., P. 1397², cote 537. — Inv. Luillier, C, n° 537. — H. B., n° 2398.

Philippe (II) de Lévis, vicomte de Lautrec, fils de Philippe (Ier) de Lévis, seigneur de Florensac, et de Béatrix, vicomtesse de Lautrec, avait épousé en 1336, Jamage, dame de la Roche en Reynier, fille de Guigonnet de la Roche et de Gillette, vicomtesse d'Uzès, dont il eut Guigon, lequel fut institué, le 14 mai 1344, héritier universel par son bisaïeul maternel et devint la tige des barons de la Roche, comtes de Villars et seigneurs de Roussillon et d'Annonay. Guigon de Lévis, seigneur de la Roche, fut d'abord sous la tutelle de son père, puis à la mort de celui-ci, en 1346, jusqu'à sa majorité, sous celle du seigneur de Florensac, son oncle.

H. B., n° 2376.

875. — Louis II, duc de Bourbonnais, comte de Forez, accorde à Eléonore, veuve du sire de Roche, tutrice de ses enfants, souffrance et répit d'un an pour lui faire hommage du château de Miribel, en Forez (commune de Pérignieu), qu'elle avait obtenu par échange d'Humbert, sire de Villars, son frère. 15 novembre 1380.

Arch. nat., P. 1398³, cote 699. — H. B., n° 3464.

Cette dame avait épousé, le 6 août 1372, Philippe (III) de Lévis, seigneur de la Roche, mort en 1380. Elle était fille d'Humbert VI, seigneur de Thoire et de Villars, et de Béatrix de Chalon et avait échangé, le 23 juin 1380, avec son frère Humbert, sire de Thoire et de Villars, le château de Bussy, qui lui avait été donné en mariage, contre le château de Miribel tenu en fief du comte de Forez.

Arch. nat., P. 1399², cote 825 ; P. 1398³, cote 712. — H. B., n°s 3225 et 3454.

876. — Philippe (IV de Lévis), sire de Villars, seigneur de

Digitized by Google

Roche, de Miribel et d'Annonay, reconnaît tenir en foi et hommage du duc de Bourbonnais, comte de Forez, le château et le mandement de Miribel, à lui advenus par le décès de sa mère, Eléonore. Le samedi avant Saint-Luc (16 octobre) 1400.

Arch. nat., P. 1399[1], cote 774. — Arch. de la Loire. — H. B., n° 4322.

Ce seigneur, deuxième fils de Philippe III de Lévis et d'Eléonore de Villars, avait hérité, en 1387, de son frère aîné Guigon, mort sans postérité, les seigneuries de Roche et d'Annonay. Il épousa, le 19 juin 1395, Antoinette d'Anduse, fille de Louis d'Anduse, seigneur de la Voûte, et de Marguerite d'Apchon (P. Anselme), *et mourut en 1440.*

Le 24 décembre 1424, il rendait hommage au roi, des terres d'Annonay et de Vauvert, et de Marguerite, assises en la sénéchaussée de Beaucaire.

Inv. L. C., n° 1239. — H. B., n° 5219.

Le 9 septembre 1428, le même seigneur vendit, sous la réserve du bon plaisir du duc de Bourbonnais, à Amédée Verd, seigneur de Chenereilles et de Veauche, son dit château de Miribel, en Forez, avec toutes ses dépendances, pour le prix de trois mille moutons d'or.

Arch. nat., P. 1399[1], cote 745. — H. B., n° 5331.

Le 24 octobre 1438, il fit donation à Bernon, alias *Bermon de Lévis, seigneur de la Voûte, son second fils, des château et seigneurie de Châteaumorand.*

Arch. nat., P. 4931, cote 976. — Id., PP. 38. — R. G.

Antoine de Lévis, comte de Villars, seigneur d'Ons-en-Bray, fils de feu Antoine de Lévis, comte de Villars, seigneur de la Roche, vendit au mois de janvier 1463, à Jean, duc de Bourbonnais, comte de Forez, au prix de vingt mille écus d'or, la baronnie de Roche-en-Reynier, ainsi que les châteaux d'Artias, de Malivernas, d'Espaillon et de Retournac; terres que le duc de Bourbon donna, au mois d'octobre 1486, à son fils naturel, Mathieu de Bourbon.

Inv. L. C., n° 624. — H. B., n° 6239.

Digitized by Google

Au mois d'avril 1474, le même duc, en récompense de la ratification de la vente que lui avait faite Antoine de Lévis, de tous les droits à la succession de son père et de ses autres parents, accorde à ce dernier la jouissance, sa vie durant, de la terre du Châtelard, en Beaujolais, à la part de l'Empire, et de la terre de Bouthéon, au comté de Forez.

Arch. nat., P. 1362², cote 1118. — H. B., n° 6550.

LEYDIER.

877. — F. et H. de Girard LEYDIER, damoiseau, pour ses maisons de Donzy et tâches qu'il possède au mas de la Barre *(de la Barra)*, entre Randans et Sury-le-Bois, dans la paroisse de Feurs, et pour sa grange de la Peyretère et une grange à Sury-le-Bois. 12 février 1329 et 29 janvier 1333. Témoin : Tholomé de Jas, damoiseau.

Arch. nat., P. 490¹, cote 69. — Id., PP. 38. — Arch. de la Loire.

878. — F. et H. de Guichard Leydier *(Leyderii)*, pour maisons à Donzy et Sury-le-Bois, et pour sa grange de Peyretère *(Peyreterii)*. 7 septembre 1329.

Arch. nat., P. 493², cote 1068. — Id., PP. 38. — N. F.

879. — F. et H. de Jean Leydier, fils de feu Jean Leydier, damoiseau, pour maison, grange et domaine de Blanzy, paroisse de Chat....? et moitié de la viguerie dudit Blanzy, par indivis avec Dalmas Leydier, damoiseau. Mercredi devant Saint-Nicolas-d'Eté. 1341.

Arch. nat., P. 493¹, cotes 966 et 967. — Id., PP. 38. — N. F.

LINIÈRES (DE), Lignères.

880. — F. et H. de Pierre de LINIÈRES, de la paroisse de Celle (canton de Saint-Rémy, Puy-de-Dôme), fils de Robert, pour son mas de Linières. 1328. Présents : Chastard d'Escotay, damoiseau, et Hugues de Versans.

Arch. de la Loire.

Digitized by Google

Même hommage, du 13 décembre 1327.

Arch. nat., P. 4931, cote 986. — Id., PP. 38.

881. — F. et H. de Guillaume (de Linières), de la Borjate, pour maison et jardin au courtil de la Borjate, *de Borjata*, avec terres et censives vers Saint-Julien et Cervière. 4 août 1334.

Arch. nat., P. 4912, cote 380. — Id., PP. 38. — N. F.

882. — Jean de Lignères et Pierre, son frère, reconnaissent tenir en fief du comte de Forez le courtil de Lignères, dans la paroisse de Celle, mandement de Cervière. 2 avril 1334.

Arch. nat., P. 4911, cote 330. — Id., PP. 38. — R. G.

883. — Jean de Lignères, dit de Maringes, reconnaît tenir en fief du comte de Forez le tènement de Lignières, en la paroisse de Celle, près de Cervière. 14 mars 1348.

L. M. C., t. I, p. 408. — R. G.

884. — F. et H. de Etienne de Linières, dit de la Borjate, *alias* seigneur de la Borjate, comme donataire de Jean de Linières, curé de Saint-Martin, pour sa maison et grange, cens et rente de la Borjate, *de Borjata*, dans la paroisse de Saint-Julien-la-Veytre. 3 avril 1336.

Arch. nat., P. 4912, cote 388; P. 4913, cote 485. — Id., PP. 38.

885. — F. et H. lige au duc de Bourbon, par noble Pierre de Linières, *de Lineriis*, damoiseau, fils d'Etienne de Linières, damoiseau, dit Borsat (pour Borjat), pour sa grange et maison de la Borjate, sises dans la paroisse de Saint-Julien-la-Vètre. 29 octobre 1400 et 1408.

Arch. nat., P. 13991, cote 781. — Arch. de la Loire. — H. B., t. II, n° 4328.

886. — F. et H. de messire Jean de Lignières, chevalier, donataire de Fleurie de Jarez, dame de Lignières, sa tante,

Digitized by Google

pour tout ce qu'elle avait en la terre de Jarez, et pour le château de Rochetaillée. 1er juin 1345.

Arch. nat. (texte français), P. 490[1], cote 71. — Id., PP. 38. — L. M. C., t. I, p. 404.

Voy. JAREZ.

LIONNET.

887. — F. et H. de Simon LIONNET, de Montbrison, pour cens et rentes au mandement de Sury-le-Comtal. 13 juillet 1339.

Arch. nat., P. 490[3], cote 211. — Id., PP. 38.

LISSY, Lissieu, *de Lyciaco.*

888. — F. et H. de Jean et Guillaume de LISSY ou Lissieu, de Charlieu, pour fief en la paroisse de Saint-Romain-en-Roannais (la Motte). Mai 1290.

Arch. nat., P. 490[2], cote 181. — Id., PP. 38.

Guillaume de Liseuz, bourgeois de Charlieu, tenant fief mouvant du comte de Forez, de 1295 à 1300.

H. B., n° 1051.

✠ LORGUE (DE), *de Lorgo.*

889. — F. et H. de Bonpart de LORGUE, *de Lorgo*, damoiseau, fils de feu Bertrand de Lorgue, chevalier, pour le lieu et courtil de Cludure, et domaines, courtils, tailles et autres, dans les paroisses de Vendranges, Néronde et Saint-André. Novembre 1296.

Arch. nat., P. 492[2], cote 671. — Id., PP. 38.

890. — F. et H. de Bonpard de Lorgue *(Bonus Pardus de Lorgo)*, pour son courtil de Cludure, *alias* Crudine, dans la paroisse de Vendranges, plus une maison sise au château de Néronde. 4 avril 1334.

Arch. nat., P. 491[1], cote 306. — Id., PP. 38.

Digitized by Google

891. — F. et H. de Jocerand de Lorgue, damoiseau, pour sa maison de la Fontanelle, ensemble la dîme de Félines, au mandement de Néronde. 13 octobre 1333.

Arch. nat., P. 490², cote 114. — Id., PP. 38.

892. — F. d'Antoine (de Lorgue) de la Fontanelle, damoiseau, pour sa maison de la Fontanelle. Témoins : Pierre, seigneur de Norry, Guillaume de Pierre, chevalier. 6 novembre 1387.

Arch. de la Loire.

893. — Notice d'un aveu de fief rendu au comte de Forez par Michel de la Fontanelle, damoiseau, fils de feu Jocerand de Lorgue, *de Lorgo*, pour sa maison de la Fontanelle, sise au mandement de Néronde. 6 novembre 1387.

Arch. nat., P. 1402², cote 1318. — H. B., n° 3718.

894. — F. et H. de Louis de Lorgue, chevalier, seigneur de l'Aubépin, pour sa maison de Villars, la seigneurie de Saint-Just-la-Pendue, la dîme de Saint-Cyr-de-Favières, la maison de Copiers en la ville de Lay et moulins, garennes et bois. 1441, 1443.

Arch. nat., P. 485 *bis*, cotes 11 et 12. — N. F.

Famille originaire du lieu de Lorgue (commune de Neulise), dans le Forez, possédant dans ce comté le château de l'Aubépin (près de Croizet) et des terres à Néronde, Vendranges, Saint-Marcel-de-Félines, Saint-Cyr-de-Favière, et à Lay, à Bussière et dans le Lyonnais, à Lissieu et à Lozanne. Un membre de cette famille, Nicolas de Lorgue, était grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem en 1278.

A. Vachez. *Familles chevaleresques*, p. 97.

LUCÉ, Lussé (de).

895. — F. et H. de noble Jean de Lussé, seigneur de

Digitized by Google

Chassaignieu, pour sa maison de Laval, près de Saint-Just-en-Chevalet. 1448.

L. M. C., t. II, p. 193.

M

MAHU (DE), Mahun.

896. — Roland de MAHU, damoiseau, prend en fief d'Artaud, abbé de Cruas, prieur de Saint-Sauveur, tous les droits qu'il avait dans la paroisse de Marlhes, à Escotay et au Mont, moyennant la somme de 6 livres viennois à lui comptée. Novembre 1249.

DE CHARPIN-FEUGEROLLES. *Cart. de Saint-Sauveur*, p. 96.

897. — Boson de Mahun, damoiseau, de Malleval, prend en fief d'Artaud, abbé de Cruas, prieur de Saint-Sauveur, un domaine sis à Chassagnolles, paroisses de Saint-Apollinard et de Saint-Julien. 12 avril 1250.

Cart. de Saint-Sauveur, p. 63.

Même fief de Boson de Mahun, chevalier, en date du mois de septembre 1274.

Cart. de Saint-Sauveur, p. 169.

MALAMOUCHY, *alias* Malabouchi (de).

898. — F. et H. de Guy MALAMOCHY, pour une maison, vignes, rentes et héritages à la Tour-en-Jarez. 25 avril 1300, 15 avril 1331 et 15 juillet 1334.

Arch. nat., P. 492[1], cote 612 ; P. 490[1], cote 45 ; P. 490[3], cote 234. — Id., PP. 38.

Digitized by Google

MALET.

899. — F. et H. d'Alix, *alias* Catherine, veuve de Géranton MALET, pour cens et rentes au mandement de Rocheblaine. 1409 et 1456?

Arch. nat., P. 494², cotes 1269, 1276 et 1294. — Id., PP. 38.

900. — F. et H. de Bertrand, *alias* Beraut Malet, chevalier, seigneur de la Tour et de Maubourg, et de Guillaume, son fils, au comte de Forez, pour les mas de las Chazaleras et de Ponteys, paroisses de Saint-Paul et de Saint-Nicolas-de-Boysset. 5 octobre 1325, 1348.

Arch. nat., P. 492⁴, cote 809; P. 1397², cotes 540 et 552. — Id., PP. 38. — R. G.

901. — Reconnaissance de fief de Bertrand Malet, seigneur de la Tour, à Bertrand de Lévis, seigneur de Florensac, tuteur de Guigon de la Roche ou de Lévis, vicomte de Lautrec, et seigneur de la Roche, son neveu, pour le mas de las Chazaléas. 21 août 1349.

Arch. nat., P. 1397², cote 540. — H. B., n° 2534. — Inv. LUILLIER, n° 540.

MALLEVAL (DE).

902. — Artaud, seigneur de MALLEVAL, fait hommage, en 1152, du château et seigneurie de Malleval à l'église de Vienne.

Mémoire sur la seigneurie de la Faye, par l'abbé COURBON DU TERNAY, 2e prop., p. 6.

MANESSE (DE).

903. — F. et H. de Béatrix de MANESSE, pour terres et cens en la paroisse de Saint-André, en Forez. Mai 1290.

Arch. nat., P. 492², cote 659. — Id., PP 38. — N. F.

Digitized by Google

MARCEL (SAINT-) ou SAINT-MARCELLIN (Habitant de).

904. — F. et H. de Pierre de SAINT-MARCEL, pour un cellier et autres héritages sis à Saint-Marcellin. 1378.

Arch. nat., P. 491², cote 1271.

MARCILLY (DE), Marcelleu, Chalmazel (de), La Ferrière.

905. — Guy (IV), comte de Nivernais et de Forez, permet à son amé et féal, Armand de MARCILLY, de construire une maison-forte sur le territoire de Chalmazel, à la charge de la tenir de lui en fief et hommage-lige et qu'elle demeurera jurable et rendable à grande et à petite force. 1er septembre 1231.

Arch. nat. *Cart. du comté de Forez*, KK. 1113, f° 62. — H. B., t. I, n° 148.

906. — Laurent, prieur de Saint-Irénée de Lyon, et son monastère, reconnaissent que les terres à eux vendues par Guillaume de Marcilly, damoiseau, et Elisabeth, sa femme, sont du fief du comté de Forez. 1250.

Cart. des Francs-Fiefs, p. 89.

907. — F. et H. de Girin de Marcilly, damoiseau, pour le château de Chalmazel. 18 juillet 1323.

Arch. nat., P. 493¹, cote 954. — Id., PP. 38. — R. G.

908. — F. et H. de Girin (de Marcilly), seigneur de Chalmazel, damoiseau, et de Jean de Chalmazel, son fils, pour les château, terre et seigneurie de Chalmazel, et ce qu'ils ont dans la ville et château de Marcilly, 12 septembre 1333.

Arch. nat., P. 490³, cote 201. — Id., PP. 38. — R. G. — L. M. C., t. I, p. 393.

909. — F. et H. de Jean, seigneur de Chalmazel, pour son château dudit lieu. 1334.

L. M. C., t. I, p. 396.

Digitized by Google

910. — F. et H. de Jean de Marcilly, seigneur de la Ferrière, *de Ferrerya*, fils de feu Antoine de Marcilly, sire de Chalmazel, pour ses maisons de Néronde, de Saint-Médard et de Bellegarde, plus des cens et droits à Fragnon, et le bois de Côte-Chaude, *de Costa-Calida*, dans les paroisses de Violeys et de Saint-Marcel (de Félines), mandement de Néronde. 27 octobre 1323, 13 novembre 1333 et 9 mai 1334.

Arch. nat., P. 493[1], cotes 911 et 1061. — Id., PP. 38. — R. G.

MARCILLY (de Montbrison).

911. — F. et H. de Jean de MARCILLY, bourgeois de Montbrison, pour ce qu'il a au mandement de Châtelneuf. Mercredi, veille de l'Epiphanie, 1310. (a. st.), *alias* 2 septembre.

Arch. nat., P. 492[1], cote 629.

912. — F. et H. de Pierre de Marcilly, fils de Jean, bourgeois de Montbrison, pour cens et rentes au lieu de Montguyet, à Essertines, et pour plusieurs héritages à Montbrison. 2 mars 1323.

Arch. nat., P. 492[4], cote 806. — Id., PP. 38. — R. G.

913. — F. et H. de Hugues de Marcilly ou de Marcillieu (commune de Saint-Germain-Laval), et de Jean, son frère, pour moulins sis sur la rivière d'Aix, au mandement de Saint-Germain-Laval. 14 avril 1348.

Arch. nat., P. 493[2], cote 1106; P. 490[1], cote 56. — Id., PP. 38.

914. — F. et H. au duc de Bourbon, par André de Marcilly, pour tout ce qu'il tient au comté de Forez. 14 mai 1441.

Arch. nat., P. 491[1], cote 357. — Id., PP. 38.

MARÉCHAL, *Marescalci* (d'Apinac).

915. — Noble Pierre de la Roue, mari de Dauphine (de Lavieu), dame de Saint-Bonnet, de Léniec et Montarcher,

Digitized by Google

confirme la justice d'Apinac à Pierre MARÉCHAL, chevalier. Celui-ci en fit hommage à Henry de Chatillon, seigneur de Léniec, fils de Dauphine. 9 juin 1280.

D'ASSIER DE VALENCHES. *Fiefs du Forez*, p. 6.

916. — F. et H. de Pierre, *alias* Jean Maréchal, chevalier, pour sa maison *del Magnitz* et ses dépendances, et pour les villages *del Sapey*, de Fornel et d'Estables. 1er mars 1291.

Arch. nat., P. 491², cote 396. — Id., PP. 38.

Le même échange avec Jean, comte de Forez, divers droits sur le péage de Montbrison, contre des cens et rentes sur le moulin de Saint-Marcellin. Mai 1296.

Arch. nat., P. 1395¹, cote 224. — H. B., t. I, n° 961.

917. — Guillaume Maréchal, damoiseau, fils de Perrin Maréchal, de Cressanges, vend à Jean, comte de Forez, une maison et un jardin sis à Montbrison, et reconnaît tenir de lui en fief la baillie de Verneuil. 13 octobre 1317, 21 juillet 1322.

Arch. nat., P. 1390, cotes 21 et 63; P. 1395¹, cote 233. — H. B., n° 1464. — N. F.

918. — F. et H. de Guillaume Maréchal, pour sa maison *del Magnis*, les villages de Sapey, de Fournols, de Mont-Fournel et cens et rentes à Saint-Marcellin. 23 juillet 1322.

Arch. nat., P. 491², cote 395. — Id., PP. 38.

919. — Clémence, veuve de Guillaume Maréchal, damoiseau, reconnaît tenir en fief du comte de Forez tout ce que son mari avait au mandement de Saint-Marcellin, avec sa grange de Rauzey et appartenances, et les mas *del Sapin*, alias *del Sapey*, et de Mont-Jolet. 10 juillet 1324.

Arch. nat., P. 491², cote 398. — Id., PP. 38. — R. G.

Cette dame se remaria avant 1328 avec Jean, seigneur d'Ampuys.

(Voy. hommage de ce seigneur, n° 43).

920. — F. et H. de Jean Maréchal, damoiseau, pour cens,

Digitized by Google

devoirs et coutumes aux mandements de Saint-Héand et de Montbrison. 22 juillet 1322.

Arch. nat., P. 491², cote 393. — Id., PP. 38. — R. G.

Même fief de ce seigneur, du 27 août 1333, plus ce qu'il a au vignoble de Botoneyre, dans le mandement de Sury-le-Bois.

Arch. nat., P. 490¹, cote 102. — Id., PP. 38.

921. — F. et H. de Jean Maréchal (d'Apinac), damoiseau, fils de Guillaume, agissant par son tuteur Jacerand du Verney, pour sa maison du Colombier, sa grange de Rozay, domaine, bois, cens et tailles au mandement de Saint-Marcellin. 10 juillet 1324.

Arch. nat., P. 492³, cote 788. — Id., PP. 38.

922. — F. et H. de Jean Maréchal, seigneur d'Apinac, fils de feu Guillaume Maréchal, damoiseau, pour sa maison du Colombier sise à Saint-Marcellin et ses dépendances, et sa grange de Rauzey, les mas de Fournols, de Sapey et de Mont-Jolet. Témoin : Martin Ogier. 31 décembre 1328.

Arch. nat., P. 491³, cote 517. — Id., PP. 38. — Arch. de la Loire.

923. — F. et H. de noble Jean Maréchal, seigneur d'Apinac, pour sa maison du Colombier, sise à Saint-Marcellin, sa grange du Rozay, les mas des Fournoux, de Sapey, de Montzolet, Croset et autres. 1er novembre 1333.

Arch. nat., P. 490¹, cote 19. — Id., PP. 38. — L. M. C., t. I, p. 392.

H. de Jean Maréchal, chevalier, seigneur d'Apinac, pour les mêmes lieux à lui échus par succession de Jean Maréchal, seigneur d'Apinac. 23 août, *alias* mars 1336.

Arch. nat., P. 491², cote 394. — Id., PP. 38. — G.

Ce seigneur institua pour héritier de tous ses biens son neveu, Pasturel de Saint-Priest, à la charge de prendre son nom et ses armes.

(Voy. hommage de ce seigneur en 1347).

Digitized by Google

924. — F. de Jean Maréchal, damoiseau, pour son mas de Frayssen. 1327.

Arch. de la Loire.

925. — F. de messire Hugues Maréchal, chevalier, pour les lieux de Chantelobe et de Batailleu (Batailloux). 1333.

L. M C., t. I, p. 392.

MARÉCHAL (de Charlieu).

926. — F. et H. de Hugues MARÉCHAL *(Marescalci)*, de Charlieu, pour cens et rentes à Bussy et une vigne à Souternon, dans le vignoble de Montaiven. 26 août 1323.

N. F.

F. du même, pour cens au Pont de Piney. 19 janvier 1333.

Arch. nat., P. 4901, cote 65. — Id., PP. 38.

927. — F. et H. de Jean Maréchal, bourgeois de Charlieu, à Guy, seigneur de Couzan et de la Perrière, pour cens et servis à Saint-Romain (la Motte), Noally et autres lieux. 13 octobre 1390.

A COSTE. *Histoire de la ville de Roanne*, p. 118. — Arch. du Roannais, n° 130.

928. — F. et H. de Jean Maréchal, bourgeois de Charlieu, à Eustache de Lévis, seigneur de Couzan, Villeneuve et la Mothe-en-Roannais, à cause de son château de la Mothe, pour cens, servis et tailles dans le mandement de la Mothe et la paroisse de Noally. 27 janvier 1427.

Arch. du Roannais, n° 130.

929. — F. et H. de Robert Mareschal, damoiseau, pour sa maison-forte de Pouilly-sous-Charlieu, adressé au duc de Bourbon, comme seigneur de Beaujeu. 1400.

Arch. nat., P. 485 *bis*, cote 27. — G.

930. — F. de damoiselle Alix Maréchale (des Sauvages),

Digitized by Google

dame de la Lande, pour ses maisons de la Lande et Solores. 12 août 1441.

L. M. C., t. II, p. 186.

MARLHES (DE), *de Marliis.*

931. — Pierre de MARLHES, chevalier, prend en franc-fief d'Artiud de Mastre, prieur de Saint-Sauveur, la moitié, par indivis, d'un mas appelé Puy le Mont, sis près du village d'Escotay, paroisse de Marlhes. Témoins : *Nicolao d'Escotay*, etc. 29 mai 1277.

Cart. de Saint-Sauveur, p. 175.

MARS (DE).

932. — Guillaume de MARS, damoiseau, reconnaît tenir en fief du comte de Forez plusieurs cens et rentes acquis par lui de Roland de Vernoille. 30 janvier 1334.

Arch. nat., P. 491², cote 431. — Id., PP. 38. — R. G.

933. — Reconnaissance de fief de Guillaume de Mars, écuyer, pour cens, rentes et servis dans la châtellenie de Roanne. 27 juin 1334.

N. F.

934. — F. et H. du même pour cens, rentes et servis à Roanne et à Montbrison. 10 janvier 1338.

Arch. nat., P. 491², cote 466. — Id., PP. 38. — INV. GAYANT.

935. — F. et H. de Guillaume de Mars, damoiseau, seigneur de Sainte-Agathe, pour son château et forteresse de Sainte-Agathe, avec le mandement, justice haute, moyenne et basse, maisons, prés, terres, pêcheries, garennes et autres droits appartenant audit château. 16 mai 1402.

Arch. de la Loire.

Même fief de Guillaume de Mars, le 8 juillet 1441.

L. M. C., t. II, p. 186. — *Fiefs du Forez*, p. 227.

Digitized by Google

936. — F. et H. de religieuse dame, Jeanne de Mars, prieure de Saint-Thomas-le-Monial. 12 juin 1402.

Arch. de la Loire.

Famille possessionnée également à Saint-Marcel-de-Félines et à la Goutte.

Edouard de Mars vendit, en 1502, cette seigneurie à Pierre II, seigneur d'Urfé, et la justice en fut unie à celle de la Bâtie.

Ibid.

Voy. SAINT-THOMAS (Prieuré de).

MARTIN.

937. — Le tuteur de Pierre, fils et héritier de Jean MARTIN, de Boën, reconnaît, au nom de son pupille, tenir en fief du duc de Bourbon la moitié, par indivis, de divers cens perçus en la paroisse de Cervière. Mardi 2 novembre 1400, à Montbrison, devant la porte du donjon.

Arch. nat., P. 1399[1], cote 781. — H. B., t. II, n° 4329.

✠ MARZÉ (DE), Marzey, *de Marziaco.*

938. — F. et H. de Simon de MARZEY (Marzé), fils de feu Simon de Marzey, chevalier, pour dîmes, cens et rentes dans la paroisse de Coutance, aux mandements de Donzy et de Néronde. 16 septembre 1333.

Arch. nat., P. 491[3], cote 508. — Id., PP. 38.

939. — F. et H. de messire Guichard de Marzé, chevalier, seigneur de Grézieu et de Champs, pour son château de Grézieu et sa maison-forte de Champs. 1441.

L. M. C., t. II, p. 186.

La famille de Marzé était, suivant Le Laboureur, la plus noble, la plus ancienne et la plus riche du Beaujolais; elle possédait les deux châteaux de Marzé; l'un près d'Alix, en

Digitized by Google

Lyonnais, l'autre près de Gleizé, et celui de Belleroche, en Beaujolais; elle était également possessionnée à Anse, Pommiers, Lucenay et Béligny et possédait aussi dans le Forez les terres de Grézieu et de Champs. Elle s'éteignit au XVIe siècle et ses biens passèrent dans celle de Nagu. Trois membres de cette famille prirent part aux Croisades : Bernard de Marzé et Humbert en 1137, et Guichard de Marzé en 1176.

Cart. de Savigny, ch. 937. — GUIGUE. *Cart. de N.-D. de Beaujeu*, 48.

Ce dernier, avant son départ pour la Terre sainte, reconnut tenir en fief de l'église de Lyon quatre vignes qu'il possédait au territoire de Grand-Val et tout ce qu'il possédait en alleu dans le château et bourg d'Anse, et en rendit hommage à ladite église.

A. VACHEZ. *Familles chevaleresques*, p. 29, 30 et 39.

Humbert de Marzé, damoiseau, et Jacquette, sa femme, sont mentionnés dans un acte du mois de décembre 1395, comme possessionnés au mandement de Chatelus.

H. B., t. I, n° 953.

940. — Jean de Marziac? dit de Varennes, chevalier, reconnaît tenir en fief du seigneur de Villars une grange et ses dépendances, dans la paroisse de Quinsiat, et en fait hommage audit seigneur, *more nobilium, ore et osculo.* 1354.

N. F.

MAS (DU).

941. — Hugues *de Manso*, chevalier, fait hommage au comte, pour sa maison-forte, domaine, bois et seigneurie de Malabesse, au mandement de la Roche. 1343.

Cart. de Saint-Sauveur. Table.

MASSON (DE), Maxzon, Maczon.

942. — Guichard le Brun, tuteur de Louis, Jean et Jac-

Digitized by Google

queline MAXZON, *alias* Maczon (Masson), reconnaît tenir en fief du comte de Forez la seigneurie de Maczon (les Massons) et appartenances, dans les paroisses d'Arcon et de Renaison. 12 juin 1317.

Arch. nat., P. 4932, cote 1085. — Id., PP. 38. — R. G.

943. — F. et H. de Louis de Maczon, *alias* Maxzon (de Masson), damoiseau, pour maison, domaine, bois, dîmes et la seigneurie de Maczon (les Massons), dans les paroisses d'Arcon et de Saint-André, et pour ce qu'il a à Renaison et à Cherrier. 18 avril 1334.

Arch. nat., P. 4901, cote 35. — Id., PP. 38. — N. F.

MASTRE (DE), *de Matra.*

944. — F. et H. de Pierre de MASTRE, *de Matra*, damoiseau, pour les ville et maison du Colombier (canton de Bourg-Argental), avec justice et autres droits. 1296. Mercredi après la Saint-Antoine (18 janvier).

Arch. nat., P. 4921, cote 626. — Id., PP. 38.

Le fief du Colombier, tenu par ledit Pierre de Mastre (Petrus de Mastre), *avait été cédé au comte Jean par Humbert, Dauphin de Viennois, en 1296. Traité de mariage du comte Jean.*

L. M. C., t. III, *Preuves*, n° 84 *bis*.

945. — F. et H. rendu au comte de Forez, Jean Ier, par Tachon de la Matre, damoiseau, pour sa maison du Colombier. Mai 1316 et 3 juin 1336.

Arch. nat., P. 4923, cote 791 ; P. 4913, cote 510. — Id., PP. 38. — L. M. C., t. I, p. 348.

MAURICE (SAINT-) (Prieuré de Saint-Jean-sur-).

946. — Le prieur de Saint-Jean de SAINT-MAURICE, en

Digitized by Google

Roannais, reconnaît que la garde dudit prieuré appartient au comte de Forez. Août 1259.

Arch. nat., P. 1401[2], cote 1089. — H. B., n° 366. — Inv. Luillier, app., p. 579.

Id., le 17 des kalendes de février 1314 (18 janvier).

G.

MAURICE (SAINT-) (de).

947. — Humbert de Saint-Maurice (en Gourgois), reconnaît tenir en fief du comte de Forez, à cause de son château de Saint-Bonnet, des cens et tailles à Chazalet, paroisse de Luriec, et la dîme de Saint-Maurice (en Gourgois), de Valeilles et de Mons. Septembre 1290.

Arch. nat., P. 492[4], cote 897. — Id., PP. 38. — R. G.

948. — F. de Marguerite Blanchet, veuve de Humbert, *alias* Imbert de Saint-Maurice, tutrice de Jean, leur fils, pour cens et rentes au lieu de Chasalet et la tierce partie du château de Monts, au mandement de Saint-Maurice. 27 juin 1331.

R. G.

949. — Hugues de Saint-Maurice reconnaît tenir en fief du comte de Forez des cens et rentes à Valeilles et à Chazellet, paroisse de Luriec, et sa part du château de Monts, au mandement de Saint-Bonnet (le Château). 6 mai 1318.

Arch. nat., P. 492[4], cote 853. — Id., PP. 38. — R. G.

950. — F. et H. de Jean de Saint-Maurice (en Gourgois), damoiseau, pour ce qu'il a au mas de Chazelet, paroisse de Luriec, et des cens, rentes et dîmes à Saint-Maurice, Valeilles, Mons et autres lieux. 28 juin 1322.

Arch. nat., P. 493[1], cote 970. — Id., PP. 38. — R. G.

951. — F. et H. de Jean de Saint-Maurice (en Gourgois), âgé de 14 ans, fils de Jean, pour le mas de Chazalet, paroisse

Digitized by Google

de Luriec, et des rentes et cens aux mas de Valeilles et de Monts. 23 août 1343.

Arch. nat., P. 490[1], cote 12. — Id., PP. 38. — R. G.

952. — F. et H. de Jean de Saint-Maurice, dit de la Prunerie, *de Prunnera*, damoiseau, pour cens, rentes et autres devoirs dans la paroisse de Luriec, ainsi qu'une part de la grande dîme de Saint-Maurice. 14 février 1378.

Arch. nat., P. 494[2], cote 1289. — Id., PP. 38.

953. — F. et H. de noble Etienne de Saint-Maurice et Françoise Verd, sa femme, fille de messire Ploton Verd, chevalier, pour des maisons qu'il a acquises à Saint-Bonnet-le-Châtel, de noble dame Marie de la Faye, veuve de Ploton Verd, lesdites maisons appelées de Fornelet. 1395.

Arch. de la Loire.

954. — Aveu et dénombrement du seigneur de Saint-Maurice et de Louise de Soleillant, sa femme. 1503.

R. G.

✠ MAUVOISIN, Malvoisin, *Malivicini*.

955. — F. et H. de Hugues Mauvoisin *(Malivicini)*, chevalier, à vénérable frère Ytier, prieur de Saint-Rambert, pour droits, cens, rentes, servis et usages, dans le village de Plancieu et dans les paroisses de Marclop et de Montrond, sauf le droit du comte de Forez. Août 1279.

Arch. de la Loire. Titre original sur parchemin.

956. — F. et H. de Geoffroy de Mauvoisin, pour sa maison-forte de la Liègue, paroisse de Saint-Cyr, au mandement de Bellegarde. 1311.

Arch. nat., P. 490[1], cote 80. — Id., PP. 38. — G.

957. — Messire Hugues Mauvoisin *(Mali Vicini)*, seigneur de Chevrières, *de Capriariis*, chevalier, reconnaît tenir en fief et hommage-lige du comte de Forez tout le mandement

Digitized by Google

de son château de Chevrières, avec justice haute et moyenne, et appartenances; ledit mandement compris entre l'ormeau Beneytant ou des Chirats, jusqu'à l'ormeau de la Roche, de celui-ci jusqu'à l'ormeau de la Croix, et de là en retournant à l'ormeau Beneytant ; ledit chevalier excepte, dans son hommage le château de Chevrières, qu'il dit tenir en fief immédiat du seigneur de Roussillon, lequel en doit lui-même le fief au comte de Forez; il excepte également tout ce qu'il tient en franc-fief du prieur de Saint-Médard, au territoire de Savigneu (près Chevrières), plus une maison sise au château de Saint-Galmier. Fait à Sury-le-Comtal, dans la chambre du comte, le 12 février 1325, en présence de nobles hommes messires Bertrand, seigneur de la Roue, Pierre de Rochefort, Girard de Roussillon, chevaliers, Guillaume de Montrevel, damoiseau, maître Etienne de Cremeaux, Guillaume Blanc et Guillaume Favre, clercs.

Arch. de la Loire.

958. — Hugues Mauvoisin, seigneur de Chevrières, reconnaît tenir en fief du comte de Forez, Guy, sa maison de Saint-Galmier et plusieurs cens et rentes en ladite ville, plus les lieux de Chevrières et de Viricelle. 8 mars 1333.

Arch. nat., P. 490[3], cote 207. — Id., PP. 38. — R. G.

959. — Echange de cens et de rentes entre Guy, comte de Forez et Hugues Mauvoisin, chevalier, seigneur de Chevrières, à la charge par ledit Hugues de l'hommage envers ledit comte. 29 juin 1337.

Arch. nat., P. 1401[1], cote 1060. — H. B., n° 2167.

960. — F. et H. de Catherine, fille de Hugues Mauvoisin, chevalier, et de son mari, Guillemet, *alias* Guillet, de Mons, fils de Ponce Mitte de Mons, ce dernier autorisant ledit Guillemet, pour leur maison, sise au château de Saint-Galmier, et tout le mandement de Chevrières. 8 mars 1333.

Arch. nat., P. 491[2], cote 364. — Id., PP. 38.

Digitized by Google

Autre hommage de noble damoiselle Catherine Mauvoisin, fille unique et héritière de Hugues Mauvoisin, seigneur de Chevrières, jadis chevalier, pour le mandement du château de Chevrières et le village de Viricelle. 22 février 1360.

Arch. nat., P. 491², cote 552. — Id., PP. 38. — L. M. C., t. I, p. 437.

961. — F. et H. d'autre Catherine, veuve de Pierre Mauvoisin, pour ce qu'elle a au mandement de Saint-Héand et dans celui de Sury-le-Bois. 20 janvier 1333.

Arch. nat., P. 490², cote 191. — Id., PP. 38.

962. — F. et H. de Offred, *alias* Euffred Mauvoisin, damoiseau, fils de feu Pierre Mauvoisin, chevalier, et de Catherine, pour la terre et seigneurie de Piney, divers droits aux mandements de Saint-Héand et de Saint-Galmier. 13 août 1343.

Arch. nat., P. 491², cote 361. — Id., PP. 38.

L'ancienne famille chevaleresque de Mauvoisin a formé trois branches : celle des seigneurs de Chevrières, fondue dans la maison des Mitte de Mons ; celle des seigneurs de Rébé, en Beaujolais, dans les Merle ; celle des seigneurs de la Liègue, dans les Dinache, en 1321.

Steyert. *Armorial.*

Un seigneur de ce nom, Petrus Malevicini, *figure comme témoin dans une charte concernant le prieuré de Randans, près de Feurs, donnée vers l'an 1000.*

Cart. de Savigny, n° 124.

Deux autres chevaliers, Guillaume et Jean de Mauvoisin, qui prirent part à la première Croisade, en 1096, paraissent appartenir à la même famille.

MAYMONT, *de Magno-Monte.*

963. — F. et H. de Agne (IV) de Maymont, *de Magno-Monte,* à Hugues Dalmas, seigneur de Couzan, pour tout

Digitized by Google

ce qu'il a dans le château d'Olliergues (Puy-de-Dôme) et dans le mas du Fieu. De son côté, le seigneur de Couzan s'engage à ne donner, ni vendre ou cautionner à personne autre que son héritier qui sera seigneur de Couzan, ce fief et cet hommage. 1195. Témoins : Hugues Dalmace, Arbert de Cosant et son fils, Ponce de Colombettes et ses deux fils, Gaubert, prieur de l'Hôpital, El..., prieur de Montverdun, Durand Arnaud et son fils, Ponce d'Arlenc, Etienne et Guillaume, ses frères, Garin de Vertolée, etc.

Pièce produite dans l'étude sur les Damas-Couzan, par M. P. Gras, *Revue Forézienne*, 1867, p. 219.

Même hommage renouvelé en 1208 et en 1213. Dans ce dernier hommage, où Hugues Damas est qualifié de premier baron de Forez, figurent comme témoins : Ponce de Colombettes, Arbert, Ponce d'Arlenc et Garin de Vertolée.

Ibid.

964. — Vente par Etienne, sire de Maymont, damoiseau, à Guy, comte de Forez, du château de Maymont et des fiefs de la Farge, d'Augerolles, et des dîmes de Montmeyns, de Maubec, d'Escoutoux et du Cognet. 18 avril 1238.

Arch. nat., P. 1394², cote 70. — Inv. L. C., n° 70. — H. B., n° 199.

MAYS (de).

965. — F. et H. de Béatrix de Lavieu, veuve de noble Guillaume de Mays, seigneur de Cuzieu, pour sa maison d'Unias et plusieurs cens et rentes. Novembre 1323.

Arch. nat., P. 4931, cote 923. — Id. PP. 38. — L. M. C., t. I, p. 359.

Autre fief de Béatrix de Lavieu, dame d'Unias, *de Unitate*, veuve de Guillaume de Mays, chevalier, seigneur de Cuzieu, pour maison, domaine et mouvances dans la paroisse de Vendranges, châtellenie de Lay. 1323, 1334.

Arch. nat., P. 485, cote 15. — N. F.

Guillaume de Mays, chevalier, son mari, et Jean, son fils

Digitized by Google

émancipé, avaient vendu au comte de Forez, pour le prix de 350 livres viennois, des cens, rentes, coutumes et autres devoirs qu'ils possédaient aux mandements de Saint-Just-en-Chevalet et de Cervière. 30 novembre 1320.

Arch. nat., P. 1394², cotes 54 et 61. — H. B., n° 1568.

966. — F. et H. de Béatrix de Lavieu, veuve de Guillaume de Mays, pour cens et rentes à Montbrison et dans les paroisses de Savignieu et de Moind, et pour sa maison d'Unias *(ad Unitatem)*. 18 juin 1334.

Arch. nat., P. 490¹, cote 79. — Id., PP. 38.

967. — Le comte de Forez, Jean Ier, reconnaît tenir en fief et hommage-lige d'Edouard, comte de Savoie, le château de Cuzieu, *de Cusiaco*, avec son mandement et ses dépendances, que tient de lui *Jean de Mays*, seigneur de Cuzieu, fils et héritier de Guillaume de Mays. 27 avril 1325.

Arch. nat., P. 1400², cote 953. — H. B., n° 1770. — Arch. de la Chambre des Comptes de Turin. — *Revue Forézienne*, 1868, p. 101.

968. — F. et H. de Jean (de Mays), seigneur de Cuzieu, au nom de son épouse, Jeanne de Saint-Germain, sœur de feu Arthaud de Saint-Germain, seigneur de Montrond, pour cens, rentes et autres droits à Essertines-en-Donzy. 14 septembre 1332.

Arch. nat., P. 492⁴, cote 850. — Id, PP. 38. — G.

969. — F. et H. de Jean (de Mays), seigneur de Cuzieu, damoiseau, veuf de Jeanne de Saint-Germain, pour le château de Cuzieu, *de Cuysiaco*, et appartenances, et ce qu'il possède dans la paroisse de Craintilleu. 4 septembre 1333.

Arch. nat., P. 491², cote 443. — Id., PP. 38. — R. G.

970. — F. et H. de Girard (de Mays), damoiseau, seigneur de Cuzieu, fils de Jean et héritier de Béatrix de Lavieu pour ce qu'il a dans les paroisses de Montbrison, de Moind, de Savignieu et autres lieux, et sa maison d'Unias. 15 avril 1344.

N. F. — G.

Digitized by Google

Il tenait probablement ces possessions de Montbrison du chef de sa femme, Béatrix, fille d'Isabelle d'Yllin et de Guillaume du Verney, dit Morel.

(Voy. le fief de cette dame en 1339).

971. — F. du même Girard de Cuzieu, du 2 juin 1362, pour cens et rentes dans les paroisses de Savignieu et de Moind, et sa maison d'Unias *(Apud Unitatem).*

Arch. nat., P. 493[3], cote 1083. — Id., PP. 38. — R. G.

Le fief de Mays, près de Chazelles-sur-Lyon, d'où cette famille tirait son nom, ne lui appartenait plus depuis le commencement du XIVe siècle. Il était possédé alors par les Pagan d'Argental. En 1322, Paulette de Clermont, dame de Mays, donna ce château en dot à Béatrix, sa fille, et celle-ci le porta à Jacques de Jarez, son mari.

STEYERT. *Armorial.* Table, p. 59.

MEAUDRES (LES).

972. — F. et H. de Barthélemy de les MEAUDRES, fils d'André, paroissien des Salles, pour ce qu'il a dans le mandement de Cervière. 17 mai 1318.

Arch. nat., P. 492[4], cote 857. — Id., PP. 38.

973. — F. et H. de Pierre, fils de Barthélemy de les Meaudres, du mandement de Cervière, tant en son nom qu'en celui de ses frères et sœurs, pour ce qu'ils possèdent par indivis sur le courtil *de Baratil,* près la planche de la Goutte-Noire. 26 octobre 1349.

Arch. nat., P. 491[1], cote 329. — Id., PP. 38. — G.

974. — F. et H. lige de Jean Martin, *alias* Chastel, au nom de sa femme, Guillerme, héritière, pour sa part, de Pierre de les Meaudres, au mandement de Cervière. 1395.

Arch. de la Loire.

Digitized by Google

MENA-JOA, Mena-Jua.

975. — F. et H. lige de Guillaume MENA-JOA, damoiseau, homme lige du comte de Forez, pour tout ce qu'il tient en la baronnie de Forez. Samedi avant Saint-André, apôtre (28 novembre) 1248.

Arch. nat., P. 493², cote 1089. — Id., PP. 38. — N. F.

976. — Dalmatie, fille de feu Milon Mena-Jua, chevalier, autorisée par Beraud de Vaux, *de Vallibus*, damoiseau, son mari, vend à Renaud, comte de Forez, tous les cens, rentes, usages et droits qu'elle tient en fief dudit comte dans la paroisse de Violey et dans son territoire, pour le prix de 60 livres viennois. Dalmatie reçoit en outre une assignation de 100 s. v. de rente sur les revenus de Monceleu (Moncellier, commune de Sainte-Colombe). Août 1262.

Arch. nat., P. 1395¹, cote 248. — H. B., n° 389. — *Cart. des Francs-Fiefs*, p. 168.

MERLE.

977. — F. et H. d'Audin MERLE, fils de feu Audin Merle, pour cens et vignes dans les paroisses de Saint-Germain-Laval, Noirétable, Saint-Jean-la-Vêtre et autres lieux. 22 juillet 1322.

Arch. nat., P. 493², cote 1079. — Id., PP. 38.

Autre fief de Audin Merle, de la Bouteresse, *de Botericia*, pour la quatrième partie de la grange de Vieilles-Chaises, *de Veteribus-Chesis* (Villechèse, commune de Saint-Julien-la-Vêtre) et censives en dépendant, au tènement des Essarts. 16, *alias* 29 novembre 1333.

F. du même, pour garennes et censives à Saint-Just-en-Bas. 8 décembre 1340.

Arch. nat., P. 490³, cote 230 ; P. 491¹, cote 312. — Id., PP. 38. — G.

978. — F. et H. de Guillaume Merle, en son nom et en

Digitized by Google

celui de sa femme, Catherine de Vicilles-Chèses (de Villechèse), pour ledit lieu de Villechèse. 29 novembre 1333.

Arch. nat., P. 490³, cote 216. — Id., PP. 38.

MERLÉE (DE LA).

979. — F. et H. de Dalmas de la MERLÉE, damoiseau, pour hôtel, domaine et seigneurie de la Merlée (commune de Saint-Julien-la-Vêtre) et ce qu'il a dans les paroisses de Saint-Julien-la-Vaytre, des Salles, de Noirétable, de Saint-Romain (d'Urfé), de Saint-Just-en-Chevalet et de Néronde. 12 des kalendes de mars (16 février) 1311.

Arch. nat., P. 490¹, cote 84. — Id., PP. 38.

980. — F. et H. de Thomas de la Merlée, pour sa maison de la Merlée, sa grange de la Cra et droits dans les paroisses des Salles et de Saint-Just-en-Chevalet. 22 juillet 1322.

Arch nat., P. 493¹, cote 905. — Id., PP. 38.

F. du même, pour ce qu'il tient à Saint-Julien-la-Vaistre (la Vêtre) et pour dîmes et redevances à Noirétable. 11 octobre 1327, 12 décembre 1328.

Arch. nat., P. 492², cote 645. — Id., PP. 38. — Arch. de la Loire.

Autre fief du même, chevalier, pour sa maison-forte de la Merlée et sa grange de la Cra. 27 août 1336 et 1348.

Arch. nat., P. 490², cote 140. — Id., PP. 38. — L. M. C., t. I, p. 398. — R. G.

MEYSSONNIER.

981. — F. et H. de Pierre MEYSSONNIER, de Cervière, pour ce qu'il possède à Cervière. 9 décembre 1333.

Arch. nat., P. 492³, cote 762. — Id., PP. 38.

Autre fief du même, pour un jardin près de la paroisse des Salles. 19 décembre 1334.

Arch. nat., P. 490², cote 138. — Id., PP. 38.

Digitized by Google

MICHAUX.

982. — F. et H. de Nicolas et Guillaume MICHAUX, pour cens et rentes dans la paroisse de Tourzy (commune de la Pacaudière). 1er mars 1336.

Arch. nat., P. 490[1], cotes 86 et 87. — Id., PP. 38.

MICHEL.

983. — F. et H. de Pierre MICHEL, de Balbigny, du mandement de Néronde, pour terres sises à la Pra. Témoin : Bernard de l'Aire, seigneur de Cornillon. 19 septembre 1378.

Arch. de la Loire.

MILLOM, Milon.

984. — F. et H. de Humbert MILON, *alias* Millom, habitant de Montbrison, pour une maison de cette ville, sise près la porte Saint-Jean. 13 mai, *alias* 3 novembre 1336.

Arch. nat., P. 490[1], cote 78. — Id., PP. 38. — G.

MITTE DE MONS, *de Montibus.*

985. — F. et H. de messire Raoul, *alias* Rodolphe (MITTE) DE MONS, chevalier, pour des arrière-fiefs tenus de lui par Bertrand de Lorgue, Pierre de Bully et autres, lesquels fiefs avaient appartenu aux seigneurs de Roanne. Mai 1292.

Arch. nat., P. 493[1], cote 1011. — Id., PP. 38. — Inv. GAYAND.

Le même Raoul de Mons reçoit du comte de Forez la justice et seigneurie immédiate sur plusieurs fiefs à lui donnés par ledit comte. 1292. Et vend, au mois d'avril 1307, à Guillaume du Verdier, des fiefs, cens et rentes dans la paroisse de Cordelle.

Arch. nat., P. 492[3], cote 778. — Id., PP. 38. — R. G.

986. — F. et H. de Bertrand Mitte, seigneur de Mons, à Humbert, dauphin de Viennois, pour une rente de 15 livres

Digitized by Google

viennois, créée en sa faveur et à raison de ses services, par ce prince, dans le mandement de Rocheblaine, à la charge de la tenir de lui en fief. 1294.

Arch. nat., P. 492[1], cote 635. — Id., PP. 38.

987. — Pierre Mitte (de Mons), damoiseau, fils unique de Bertrand Mitte de Mons, damoiseau, vend à Jean, comte de Forez, ses terres, cens, rentes et coutumes assis au mandement de Rocheblaine, et reconnaît tenir en fief de lui sa maison de Chazalet et dépendances, dans les mandements de Saint-Bonnet (le Château) et de Saint-Marcellin, ayant appartenu à Jarenton de la Bruyère, damoiseau, ainsi que les mas de la Val-Mechinenche? de Malacombe et de la Garde, au mandement de Saint-Bonnet-le-Châtel, et ce qu'il a à Saint-Marcellin. 1308, 1314, (5 juillet), le samedi veille de Saint-André 1320, 21 avril 1326.

Arch. nat., P. 492[3], cote 801; P. 491[3], cote 499. — Id., PP. 38.

988. — F. et H. de Pierre Mitte de Mons, chevalier, pour les mas de la Val-Meychinieu, de Malecombe et de la Garde, au mandement de Saint-Bonnet-le-Châtel, et tout ce qu'il a acquis de Ponchon de Bauzac. 15 janvier 1338.

Arch. nat., P. 491[2], cote 366. — Id., PP. 38. — G.

989. — F. et H. de Guillaume Mitte de Mons, damoiseau, fils de Pierre Mitte, et autorisé par lui, pour domaines et droits dans le mandement de Saint-Bonnet. 8 mars 1333.

Arch. nat., P. 491[2], cote 362. — Id, PP. 38. — N. F.

990. — F. et H. de Bertrand de Bouthéon, damoiseau, par procuration et au nom de noble Pierre Mitte (de Mons), seigneur de Chevrières, pour sa maison sise dans le château de Saint-Galmier, avec les cens et rentes qu'il possède dans le mandement de ladite ville; plus pour sa ville de Viricelle, avec juridiction et toutes dépendances; pour tout le mandement de Chevrières, avec justice haute, moyenne et basse, à l'exception toutefois du courtil de Savigneu, qu'il tient en

Digitized by Google

fief du prieur de Saint-Médard, et du château de Chevrières, qu'il tient en fief du seigneur de Roussillon; reconnaissance du même pour les mas de la Val-Mechinenche, *de Mala-Comba* (Malecombe) et de la Garde, sis dans les confins de Saint-Bonnet-le-Châtel. 12 décembre 1379. Témoins : nobles Dalmas de Beaussèvre et Denis de Beaumont, bailli de Forez.

Arch. nat., P. 494², cote 1270. — Id., PP. 38. — Arch. de la Loire.

991. — F. et H. de Pierre Mitte de Mons, damoiseau, pour maison et dépendances au château de Saint-Galmier. 1479.

N. F.

MONTAGNY, Montaigny, Montaigne.

992. — F. et H. de messire Guichard de MONTAGNY, *de Montagniaco*, chevalier, pour ses maisons nobles d'Estaing (paroisse de Virignieu), de Tortorel (paroisse d'Estivareilles) et de Magnieu-le-Gabion, ayant appartenu à Falconne de Magnieu, veuve de sire Guichard de Ronchivol (Ronchevol). Mardi devant Saint-Michel (28 septembre) 1311.

Arch. nat., P. 490², cote 179. — Id., PP. 38. — L. M. C., t. I, p. 341.

Même fief de ce seigneur, le lundi après la Nativité de Notre-Dame (13 septembre) 1333.

Arch. nat., P. 493¹, cote 982. — Id., PP. 38. — R. G.

993. — F. et H. de Henry de Montagny, damoiseau, pour les terres et seigneuries de Magnieu-le-Gabion, Estaing et Tortorel. 1335.

Arch. nat., P. 492², cote 642. — Id., PP. 38.

994. — Guichard de Montagny reconnaît tenir en fief de Reynaud de Forez, curateur de Jean, comte de Forez, les châteaux de Magnieu (le Gabion), de Tortorel, la maison-forte d'Estaing et ce qu'il a à Bassolles (peut-être Boissailles, commune de Valeilles). 24 mai 1368.

Arch. nat., P. 491¹, cote 293. — Id. ,PP. 38. — R. G.

Digitized by Google

Ce seigneur fut l'un des témoins dans l'acte de curatelle du comte Jean II.

H. B., n° 3095.

995. — F. et H. de Antoine de Montagny, pour la seigneurie de Magnieu-le-Gabion. 13 mai 1441.

Arch. nat., P. 491[1], cote 358. — Id., PP. 38. — G.

Le même obtient du duc de Bourbon l'autorisation de différer l'aveu et dénombrement des biens qu'il tient en fief de lui dans le comté de Forez. 27 juin 1441.

Arch. nat., P. 491[1], cote 356. — R. G.

996. — F. et H. de noble Louis de Montagnec (pour Montagny), pour sa maison-forte de Magnieu-le-Gabion. 1459.

L. M. C., t. II, p. 250.

Guigues de Montagny et Agnès, sa femme, lesquels vendirent, au mois de décembre 1246, au comte de Forez, tout ce qu'ils avaient dans la ville de Feurs; Guichard, sire de Montagny, qui céda en 1273, au comte de Forez, la quatrième partie de la ville de Roanne; Guicharde, veuve de Guy de Sathonay, chevalier; Guillaume de Montagny, damoiseau, frère de ladite dame, et Guillaume, leur neveu, fils de Hugonnet de Montagny, qui vendirent, au mois de février 1290, le château de Fontanès à Jean Ier, comte de Forez, appartenaient probablement à cette famille. Hugonnet (de Montaigniaco), *damoiseau, père de Guillaume, est cité dans un acte du mois de mai 1272, ainsi que sa femme, Guigonne, fille de Guigue Rigaud, chevalier, comme possessionnés à Savignieu, près Montbrison.*

H. B., t. I, nos 568, 538 et 827. — Inv. Luillier Chav., n° 320.

Un seigneur nommé Guichars, sire de Montaygne, *figure parmi les signataires des Remontrances de la noblesse du Forez, en 1315*

H. B., n° 1382

Digitized by Google

MONTAIGNY ? (DE), Montaigneu, Montaignac.

997. — F. et H. de Jean de MONTAIGNY, *alias* Montagu, de Montbrison, pour une maison sise à Montbrison, près du moulin de Mathieu de Boisvair. 11 février 1335.

Arch. nat., P. 490², cote 133. — Id., PP. 38. — G. — N. F.

L'attribution de ce fief à Jean de Montaigny ou de Montagu nous paraît douteuse.

(Voy. Montaul, n° 1005).

998. — F. et H. de Guichard de Montaigneu ? pour le lieu de Chamleyre ? (Champloire ?). Mardi après Saint-André (5 décembre) 1246.

Arch. nat., P. 493¹, cote 1056. — Id., PP. 38.

999. — Accord entre Artaud, seigneur de Roussillon, et Guichard, seigneur de Montaignac, pour la mouvance du château de Montaignac (peut-être Montaignac, commune de Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmitte), et autres biens appartenant audit Guichard. 1290.

Arch. nat., P. 494², cote 1322. — Id., PP. 38.

1000. — F. et H. rendus à Humbert de Villars par Guichard de Montagnac, damoiseau, et Alise, son épouse. 1363, 1378.

Arch. nat., P. 494², cote 1311. — N. F.

MONTAIGU (DE), *de Monte-Acuto.*

1001. — F. et H. de Guillaume de MONTAIGU, *de Monte-Acuto,* chevalier, en son nom et celui de Guiot et Perrin, ses frères mineurs, pour cens, rentes et autres devoirs dans la paroisse de Sury-le-Bois. 15 mars 1320.

Arch. nat., P. 492¹, cote 618. — Id., PP. 38. — R. G.

Voy. AYCELIN.

Digitized by Google

MONTAMPUY (DE).

1002. — Perrin de MONTAMPUY reconnaît tenir en fief du comte de Forez, à cause de sa châtellenie d'Ussel, la prévôté d'Ussel et d'Estrauçat? et une maison à Ussel. Samedi après Saint-Grégoire (17 mars) 1351. (a. st.)

Arch. nat., P. 493[2], cote 1098. — Id., PP. 38. — R. G.

MONTAUL (DE).

1003. — F. et H. de Etienne de MONTAUL, pour tous les droits qu'il a à Sury-le-Bois. Avril 1317.

Arch. nat., P. 492[2], cote 679. — Id., PP. 38.

1004. — F. et H. de Guillaume Montaul, pour cens et rentes à Sury-le-Bois. 26 juin 1322, 11 septembre 1333.

Arch. nat., P. 492[1], cotes 839 et 825. — Id., PP. 38.

1005. — F. et H. de Jeannette, veuve de Jean Montaul, pour une maison sise à Montbrison, près du moulin appartenant à Mathieu Boisvair, acquise de Humbert Messon. 3 juin 1362.

Arch. nat., P. 490[3], cote 259. — Id., PP. 38.

MONTBOISSIER (DE), *de Monte-Buxerio.*

1006. — F. et H. de messire Eracle de MONTBOISSIER, *de Monte-Buxerio*, seigneur de Montboissier et d'Aubusson, au comte de Forez, pour la vicomté? de Monteras, *alias* Monduras (probablement pour Viscomtat, commune du canton de Saint-Rémy, Puy-de-Dôme, et le lieu de la Mondière, presque contigu à Viscomtat). 18 février 1315.

Arch. nat., P. 491[3], cote 523; P. 490[1], cote 97. — Id., PP. 38. — R. G. — N. F.

Ce seigneur avait épousé Agnès de Châtel-Perron.

1007. — Jean de Montboissier, seigneur d'Aubusson, s'accorde avec Guy, comte de Forez, au sujet de la justice haute et basse et de la tenure féodale des maisons et lieux

Digitized by Google

du Bessas, au diocèse de Clermont, et de Chambon, en la paroisse de Courpières *(Curte Petre)*, que tenait Thomas de la Merlée. 12 juin 1337.

Arch. nat., P. 1400², cote 917 ; P. 490², cote 121. — Inv. Luillier, n° 917. — Inv. Gayand. — H. B., n° 2162.

F. et H. du même seigneur, le 5 août 1335, pour ce qu'il a en la vicomté ? de Monduras.

Arch. nat., P. 490², cote 120. — Id., PP. 38. — R. G.

MONTCEL (de), Montceaulx, *de Montcello.*

1008. — Hugues de Montcel reconnaît tenir en fief du comte de Forez, les courtils de la Tuillière, *de Tuyleria*, et de Combray, et des dîmes et cens dans la paroisse de Noirétable. 8 des kalendes de novembre (25 octobre) 1312.

Arch. nat., P. 493², cote 1097. — R. G.

1009. — F. et H. de Hugues de Montcel, *alias* de Montceller, pour lui et Bartholomène, sa femme, fille de feu Marguerite du Bois, *de Bosco*, pour le courtil de la Roue, paroisse de Noirétable, pour domaine, cens au courtil du Bosc (du Bois) et partie de la dîme en la paroisse de Celle, ainsi que pour les droits d'usage dans les bois de Saint-Jean-la-Vaystre et de Mondères. 11 décembre 1333.

Arch. nat., P. 490², cote 191. — Id., PP. 38.

1010. — F. et H. de Pierre de Montceaulx (du Montcel), fils de Hugues, pour ce qu'il a à Noirétable, à Celles et autres lieux. 11 août 1348.

Arch. nat., P. 490¹, cote 13. — Id., PP. 38.

MONTCHAL, *de Monte-Calvo, de Monto-Calino.*

1011. — F. et H. de Jean de Montchal à Briand de Retourtour, comme seigneur d'Argental, pour Montchal. Les fiefs dénombrés dans l'aveu et qui avaient été cédés par Guigon Pagan, étaient tenus par Albert de Boulieu, Jean

Digitized by Google

Pelet, Poncet de Gerlande, Denys de Vernas, Blandine de Mons, Guillaume Collan, Simon Collan, Pomponette de Maleval et Méraud de Vaugelas. 1363, *alias* 1373.

Anatole de Gallier. *Recueil de la Diana*, t. II, p. 94.

Dans l'année 1178 eut lieu une transaction entre Hugues et Gaudemar de Montchal (de Monte-Calvo) *frères, et Aymon Pagan, au sujet du château de Montchal et de la ville de Saint-Sauveur-en-Rue; comme garantie de paix, ce dernier donna à Hugues et Gaudemar ses deux filles en mariage. Vuillelme et Ugon de Montchal* (sic) *figurent dans deux titres du même Cart., p. 32 et 35, le premier du XIIe siècle, le second de 1198.*

Cart. de Saint-Sauveur, p. 42.

MONTCHENU (de), *de Monte-Canuto.*

1012. — Autorisation accordée par Anne Dauphine, duchesse de Bourbon, à messire Antoine de Montchenu, seigneur de Beaussemblant *(Belli-Similis)* et Guillaume Boullier, chevaliers, au nom de leurs femmes, Philippe, *alias* Philippine et (Béatrix), filles de feu Guillaume de Montrevel, dit l'Hermite de la Faye, sœurs et héritières de feu Louis l'Ermite de la Faye, écuyer, seigneur d'Argental, de différer l'hommage du château et seigneurie d'Argental. Cleppé, 22 août 1417.

Arch. de la Loire. Ancien inventaire.

Le même Antoine, au nom de sa femme, Philippe de la Faye (de Montrevel), damoiselle, fille de défunt l'Ermite de la Faye, fait hommage à la duchesse Anne Dauphine, de la seigneurie et du château d'Argental. 11 mars 1418. (n. st.)

Ibid.

Antoine de Montchenu qui appartenait à une branche de l'ancienne famille de ce nom, originaire du Dauphiné, était fils d'Artaud (de Montchenu), seigneur de Beaussemblant, et de Beringuette, fille de Bernard Pellet, seigneur d'Alais.

Arch. nat., P. 1396[1], cote 422. — H. B., n° 2824.

Digitized by Google

Il était mort en 1426 et sa succession échut à sa fille unique, Beringuette ou Marguerite, mariée le 11 juillet 1426 à Bermond de Brion.

Inv. Luillier, n° 429. — H. B., n° 5272.

Sa veuve, Philippe de Montrevel, dame d'Argental, institua également, par testament du 7 janvier 1429, pour héritière universelle ladite Marguerite, sa fille, épouse de Brémond de Brion, avec substitution en faveur du premier fils issu de leur mariage, à la charge de porter le nom et les armes de Montrevel.

H. B., n° 5336.

Le 10 juillet 1432, elle fit donation de la seigneurie et château d'Argental à son petit-fils Antoine de Brion, dit l'Ermite, premier né de sa fille, auquel son père abandonna également son château d'Héras et sa mère la terre de Beausemblant.

Inv. Luillier, n° 430.

Antoine de Brion et son frère Jean, en faveur duquel le premier avait testé le 23 juillet 1446 (Id., n° 431), *moururent jeunes et sans postérité, et leur succession échut à leur mère, Marguerite de Montchenu. Cette dernière, qui s'était remariée avec Claude Louvat, écuyer et échanson du roi* (Arch. nat., P. 1396², cote 452), *vendit, le 18 juillet 1475, au prix de trois mille livres tournois, la baronnie d'Argental à Jean de Bourbon, évêque du Puy* (H. B., n° 6601), *lequel la remit, au mois d'août 1481, à Jean, duc de Bourbon, comte de Forez, son neveu, en échange de la seigneurie de Vachères et la moitié de la seigneurie de Retournac.*

Inv. Luillier, n° 435.

MONTJOURNAL (de), Montjornal.

1013. — Jean de Montjournal, *alias* Montjornal, reconnaît tenir en fief d'Anne Dauphine, duchesse de Bourbon

Digitized by Google

et comtesse de Forez, sa maison de Maczon (des Massons) et dépendances, ainsi que des domaines, bois et dîmes dans les paroisses d'Arcon, de Saint-André, de Renaison et de Cherier. 23 décembre 1312.

Arch. nat., P. 490², cote 147. — Id., PP. 38. — R. G.

MONT-LAONEYS (DE).

1014. — Bernard de MONT-LAONEYS tenant fief mouvant du comte de Forez. 1260 *circà* (Roannais).

H. B., n° 1051.

MONTMORILLON (DE).

1015. — Messire Guillaume de MONTMORILLON, chevalier, prend en fief du comte de Forez le lieu de Baignoles-lès-Bois, les tènements de Mosner (Meunier?), de Nazarer, de la Costa (la Côte), d'Orival, les bois de l'Estrée et de Domneil (Dorméat?) et la grange de Baluchart (Allier, près Châtel-Montagne). Décembre 1256.

Arch. nat., P. 490¹, cote 83. — Id., PP. 38. — R. G.

1016. — Guillaume de Montmorillon reconnaît tenir en fief du comte de Forez la justice que ses prédécesseurs avaient à Saint-Clément-des-Monts et à Saint-Nicolas (des Biès). Mardi avant Saint-Mathieu (21 septembre) 1311 et 2 septembre 1334.

Arch. nat., P. 493¹, cote 978; P. 490², cote 182. — Id., PP. 38. — R. G.

1017. — Jean de Montmorillon reconnaît tenir en fief du comte de Forez plusieurs cens sur le tènement de Myusant? de la Costa et de la Chapelle. 16 mars 1342.

Arch. nat., P. 493¹, cote 1001. — Id., PP. 38. — R. G.

MONTOROUX (DE).

1018. — Jean de MONTOROUX, damoiseau, reconnaît tenir

Digitized by Google

en fief franc, noble et gentil, de noble Guillaume de Crussol, seigneur de Cornillon, sa grange de Montoroux, avec ses dépendances, ce qu'il possède au lieu de Curseu et à Brayes, ainsi qu'à Chalmelles, plus ce qu'il tient à Valleylies, à la Noyarie, à Chandol (Echandon), à Royphen, à la Roche-d'Ondène, à Rive, à Rivoire, aux Girards, à Saint-Paul, à Cornillon, à Lyaont et à Rochetaillée. 15 septembre 1354.

Aug. Bernard. *Cart. général du Lyonnais, Forez et Beaujolais.* Mss. de la bibliothèque de la Diana.

MONTPÉROUX (Abbaye de).

1019. — Le couvent de Montpéroux (abbaye de Montpéroux, au diocèse de Clermont), (commune de Puy-Guillaume, canton de Châteldon, Puy-de-Dôme), reconnaît que les courtils de Garnayria et de la Mayllenia, en la paroisse de Saint-Victor, ainsi que la terre d'Essertines, donnés audit couvent, sont de la juridiction et tenure féodale du comte de Forez, ainsi que le courtil des Estivaux et les autres courtils et terres qu'il a au mandement de Cervière. Novembre 1268.

Arch. nat., P. 1394², cote 141. — H. B., n° 473. — G.

MONTREVEL (de), *Montis-Revelli.*

1020. — F. et H. de Hugues, seigneur de Montrevel *(Montis-Revelli)*, chevalier, pour la terre et seigneurie de Lissac, dans la paroisse d'Usson, diocèse du Puy. 2 mars 1261.

Arch. nat., P. 491³, cote 549 ; P. 492¹, cote 882. — Id., PP. 38.

1021. — F. et H. de Ponchon, *alias* Pons de Montrevel, chevalier, pour la terre, seigneurie et justice de Chassaigne, *alias* Chassagny. Samedi avant Pâques fleuries (8 avril) 1335.

Arch. nat., P. 493¹, cote 922. — Id., PP. 38. — R. G.

H. du même Pons, seigneur de Montrevel, pour sa maison de Chassagne et sa terre du Bessas, avec cette clause

Digitized by Google

que ladite terre ne pourra être aliénée ni distraite de la seigneurie de Montrevel, sous peine, pour les seigneurs de Montrevel, de saisie de leurs biens. Vendredi après Saint-Martin-d'Hiver (17 novembre) 1346.

Arch. nat., P. 1400², cote 923. — H. B., n° 2444.

1022. — F. et H. de noble Guillaume de Montrevel, dit l'Hermite de la Faye, pour soixante livres de rentes en terres, qu'il avait acquises à Saint-Haon, de Guy de Couzan. 22 juillet 1395.

Arch. de la Loire.

1023. — Guillaume, seigneur de Tournon, chevalier, vend à Guillaume de Montrevel, dit l'Ermite, seigneur de la Faye, le château et bourg d'Argental, avec leurs dépendances, pour le prix de quatre mille livres 22 sols 6 deniers tournois, valant un écu d'or au coin du roi, ladite vente faite du consentement de la duchesse de Bourbon, Anne Dauphine, comtesse de Forez, de laquelle ladite terre est mouvante en fief, à cause du comté de Forez. 11 février 1412. (n. st.)

Le procureur de Guillaume Revel prend possession de cette seigneurie les 12 février et jours suivants.

Arch. nat., P. 1396¹, cote 445. — H. B., n° 4885. — Inv. Luillier, n° 445.

1024. — F. et H. de Guillaume de Montrevel, dit l'Ermite, seigneur de la Faye, pour les château, terre et seigneurie d'Argental, confinés par les mandements d'Annonay, de Montchal, la Faye, Saint-Julien-Molin-Molette et de Saint-Sauveur, et pour arrière-fiefs en dépendant, ainsi que la garde du prieuré de Saint-Sauveur, biens acquis de Guillaume de Tournon, chevalier, du diocèse de Valence. 14 février 1410.

Arch. nat., P. 494², cote 1297. — Id., PP. 38. — G.

La date de cet hommage devrait être reportée au 14 février 1412 (n. st.), à moins que la vente précitée ne soit que la confirmation d'une vente antérieure.

Digitized by Google

En 1381, Louis de Montboissier, seigneur d'Aubusson, en considération des services que lui avait rendus Guillaume de la Faye, chevalier, autrement dit l'Ermite, lui transporta la seigneurie de la Faye, le nom et les armes dudit lieu, et ses dépendances, en la châtellenie d'Aubusson (canton de Courpière, Puy-de-Dôme).

Arch. nat., P. 471, cotes 46 et 48. — N. F.

Guillaume de la Faye, qui depuis 1394 était chambellan et conseiller du duc de Bourbon, Louis II, avait épousé, suivant de La Mure (Généalogie des d'Urfé), *Clémence, fille d'Arnulphe d'Urfé. Il était mort en 1414, laissant quatre enfants : deux fils et deux filles. L'aîné, Jean de Montrevel, dit l'Ermite, chevalier, seigneur de la Faye,* « l'un des grands coureurs de ce temps, » *devint également chambellan du duc Louis II qu'il accompagna dans toutes ses expéditions; le second, Louis, dit le petit Ermite* (sic), *seigneur d'Argental, damoiseau.*

Les deux frères testèrent le même jour, 20 septembre 1415, en faveur l'un de l'autre avec substitution, s'ils mouraient sans enfants, de leurs deux sœurs : Philippa, dame de Beaussemblant, et Béatrix, dame de Charriol, mariées, la première, à Antoine de Montchenu, seigneur de Beaussemblant; la seconde, à Guillaume Boullier, chevalier.

Arch. nat., P. 1396[1], cote 425. — Inv. Luillier, nos 425 et 426.

1025. — F. et H. de Louis de Montrevel, dit le petit Ermite de la Faye, pour le château d'Argental et la garde du prieuré de Saint-Sauveur-en-Rue. 5 février 1414.

Arch. nat., P. 494[2], cote 1298. — Id., PP. 38.

Ce seigneur fit faire, le 29 janvier 1415, d'importantes réparations au château d'Argental et paya à Pierre Morel, Guillaume Vizeul et Pierre Boussi, qui exécutèrent ces travaux, une somme de 400 francs d'or.

H. B., no 4995.

Digitized by Google

MONT-SAINT-JEAN (DE).

1026. — F. et H. de Hugues et Barthélemy, fils de noble Etienne, seigneur de MONT-SAINT-JEAN et de Joncieu, pour les châteaux de Cremeaux, de Jullieu et de Pressieu. 11 février 1333.

Arch. nat., P. 491[3], cote 528. — Id., PP. 38. — L. M. C., t. I, p. 370.

Hugues et Barthélemy de Mont-Saint-Jean, chevaliers, seigneurs de Précieu, abandonnent à Guy, comte de Forez, moyennant cent cinq livres viennois, tous les droits qu'ils pouvaient prétendre sur des terres prises par ledit comte pour la construction de son étang de Meissilieu. 13 février 1338 (n. st.).

Arch. nat., P. 1400[3], cote 1013. — H. B., n° 2179.

MONTVERDUN (DE).

1027. — F. et H. lige de Pierre de MONTVERDUN, chanoine de Mâcon, pour droits, rentes, cens et usages dans les tènements et mas de Freydureu (Freyduret), de Montlouip, des Essarts, de Blanc et de Roseilles (probablement pour Crosoilhes, commune de Cherier), et pour tout ce qu'il possède dans les château et ville de Saint-Just-en-Chevalet, biens provenant de l'hérédité de Guillaume Chauderon, chevalier, et échus audit Pierre dans la succession de Guillaume de Montverdun, son oncle. 9 novembre 1324.

Arch. nat., P. 493[3], cote 1076. — Id., PP. 38. — Arch. de la Loire.

Même fief de Pierre de Montverdun, du 7 septembre. 1333.

Arch. nat., P. 490[3], cote 256. — Id., PP. 38. — R. G.

MONTVERDUN (Prieuré de).

1028. — Déclaration de l'abbé de la Chaise-Dieu, portant que le prieuré de MONTVERDUN, dépendant dudit couvent, est placé sous le patronage du comte de Forez, auquel

Digitized by Google

appartient la garde dudit prieuré, avec 20 sols forts viennois de cens, et que chaque nouveau prieur sera tenu de prêter serment de fidélité au comte. Le dimanche après les octaves de Saint-Pierre et Saint-Paul. 10 juillet 1233.

Arch. nat., P. 1400³, cote 1003. — *Cart. des Francs-Fiefs*, p. 61. — H. B., n° 166. — G.

Voy. OLIER.

MOREL.

1029. — F. et H. de Etienne MOREL, de Cervière, et de Guillelme, sa femme, fille de feu Hugues de l'Estra, *de Strata*, pour une maison sise à Cervière, rue des Marets 10 février 1327.

Arch. nat., P. 493², cote 1066. — Id., PP. 38. — Arch. de la Loire.

F. du même, pour maison tenant à la rue des Bachas, à Cervière. 6 janvier 1333.

Arch. nat., P. 490², cote 136. — Id., PP. 38.

MORRAN.

1030. — F. et H. de noble Jean MORRAN, pour sa maison de Paladuc. 1459.

L. M. C., t. II, p. 252.

MOTTE (DE LA), *de Mota*.

1031. — Guillaumet de la MOTTE, *de Mota*, damoiseau, d'Argental, reconnaît que lui et son père, Guillaume de la Motte, chevalier, tiennent en fief du prieuré de Saint-Sauveur tout ce qu'ils possèdent dans la paroisse de Bourg-Argental, tant par droit héréditaire qu'en vertu de la succession de Guillaume Avit, chevalier, son oncle. 17 juin 1262.

Cart. de Saint-Sauveur, p. 101.

Digitized by Google

MOUTIER (DU), *de Monasterio.*

1032. — Noble Pierre, fils de Guillaume du MOUTIER, *de Monasterio*, chevalier, héritier de François du Moutier, son frère, se reconnaît feudataire et vassal du prieur de Saint-Sauveur, à raison du fief du curtil de Didier de Rutianges, et en fait foi à Gui de Vassel, prieur, les mains jointes entre ses mains et en le baisant sur la bouche. 13 janvier 1346.

Cart. de Saint-Sauveur, p. 252.

MOYFARD.

1033. — Guillaume MOYFARD, de Torrent, chevalier, et Guy Tréchin, d'Annonay, reconnaissent tenir en franc-fief de Guy de Vassel, prieur de Saint-Sauveur, les terres, bois, cens et servis qu'ils possèdent dans les paroisses de Saint-Julien et de Colombier, au diocèse de Vienne, et lui en font la foi et l'hommage. Mardi, fête de Saint-André (30 novembre) 1316.

Cart. de Saint-Sauveur, p. 236.

Voy. TORRENT.

MURAT.

1034. — F. et H. de Pierre MURAT, de Saint-Germain-Laval, pour sa maison dudit lieu. 12 juillet 1322.

Arch. nat., P. 4932, cote 1091. — Id., PP. 38.

MURS (DES).

1035. — F. et H. de Jean, dit Cosans, fils de feu Pierre des MURS, *dels Murs*, et de Marguerite, sa femme, pour rentes et redevances au mandement de Crozet. 6 juillet 1334.

Arch. nat., P. 4913, cote 488. — Id., PP. 38. — G.

Digitized by Google

N

NAZARERS ?

1036. — F. et H. de Jean NAZARERS, fils de Marquet Nazarers, au nom de sa femme, fille de Jean de Plangny, *alias* de Plagne, pour la dîme qu'ils ont sur le tènement de Mauvoisin et sur celui de Mathieu du Colombier, en la paroisse de Saint-Martin-l'Estra. Samedi après la Madeleine. 1334.

Arch. nat., P. 491², cote 384. — Id., PP. 38.

NICZON.

1037. — F. et H. de Vincent NICZON et Guiote, sa femme, à Hugues, seigneur de Couzan, successeur de Guy, seigneur de la Perrière, pour cens et servis dans la paroisse de Saint-Romain (la Motte), près de la maison-forte de la Forest. 1346.

Arch. du Roannais, E, n° 128.

NOALLY (DE), *de Noaliaco.*

1038. — F. et H. de Humbert de NOALLY, pour ses maisons du lieu de Charbonnières. Dernier août 1337.

Arch. nat., P. 490², cote 215. — Id., PP. 38.

1039. — F. et H. de Humbert de Noally, *de Noailliaco*, damoiseau, pour domaine, dîme et mouvance au territoire de Rilly, paroisses de Cordelle et de Saint-Cyr (de Favière), et autres héritages acquis de Guillaume de la Roche *(de Rupe)*. 5 octobre 1337.

Ibid., cote 214.

Digitized by Google

O

ODIN.

1040. — Hugues Odin tenant fief mouvant du comte de Forez. (Roannais). 1260 *circà*.

H. B., n° 1051.

OGIER, Augier.

1041. — F. et H. de Martin Ogier, bourgeois de Montbrison, pour domaine et censives dans ladite ville et dans les châteaux de Sury (le Comtal) et de Saint-Marcellin. Mardi avant l'Ascension (9 mai) 1290.

Arch. nat., P. 493², cote 1140. — Id., PP. 38.

1042. — F. et H. de Martin Augier, pour sa maison de la Brosse et dépendances. 11 novembre 1305.

Arch. nat., P. 492⁴, cote 814. — Id., PP. 38.

1043. — F. et H. au comte Jean, par honorable Martin Augier, pour son tènement de Charlieu-lès-Montbrison. Mercredi avant Saint-Clément (20 novembre) 1314.

Arch. nat., P. 493¹, cote 940. — Id., PP. 38. — L. M. C., t. I, p. 345. — R. G.

1044. — F. et H. de Jean Ogier, chanoine de Notre-Dame de Montbrison, et de Philippe, son frère, fils de Jean Ogier, bourgeois de Montbrison, pour maisons et héritages dans le château et bourg de Saint-Marcellin et à Sury-le-Comtal. Mercredi avant Saint-Clément (20 novembre) 1314.

Arch. nat., P. 492¹, cote 615. — Id., PP. 38.

F. et H. des mêmes, pour maisons sises à Montbrison, un

Digitized by Google

moulin derrière Saint-André et la maison de Charlieu, près de Montbrison. Mercredi avant la fête de la Nativité de Saint-Jean-Baptiste (18 juin) 1315.

Arch. nat., P. 4931, cote 1047. — Id., PP. 38.

1045. — F. et H. de Philippe Ogier, pour tout ce qu'il a dans le château et bourg de Sury-le-Comtal, à Chambéon et à Veauche. 25 octobre 1333.

Arch. nat., P. 4931, cote 989. — Id., PP. 38.

1046. — F. et H. de Philippe et Martin Ogier, bourgeois de Montbrison, pour maisons, cens et rentes à Montbrison, à Saint-Marcellin et à Sury-le-Comtal. 2 juillet 1337.

Arch. nat., P. 4912, cote 376. — N. F.

F. du même Martin Augier *(Augerii)*, pour les cens qu'il possède à Bachots, dans le mandement de Sury-le-Comtal. 25 juillet 1322.

Arch. nat., P. 4922, cote 668. — Id., PP. 38.

F. du même, pour cens et rentes en la rue derrière l'église Saint-André, à Montbrison, et pour maisons, prés et vigne de Charlieu. 24 août 1333.

N. F.

Même hommage du 24 octobre 1343.

Arch. nat., P. 4908, cote 205. — Id., PP. 38.

1047. — F. et H. de Jean Ogier, pour ce qu'il a dans la ville de Saint-Marcellin, des terres sises près le bois de Lerens ou Sevins, les terres de Genevrier et des maisons à Montbrison. 11 novembre 1334.

Arch. nat., P. 4901, cote 22. — Id., PP. 38.

OINGT, *de Yconio*.

1048. — F. et H. de Guichard d'Oingt, *de Yconio*, chevalier, pour ce que le comte de Forez lui a donné dans la paroisse de Saint-Marcel. Août 1228.

Arch. nat., P. 4931, cote 1038. — Id., PP. 38. — G.

Digitized by Google

Ce seigneur testa le 25 juillet 1295, et institua pour héritiers ses fils Guichard et Louis d'Oingt. Le 13 mai 1300, Marguerite, sa veuve, donne à son fils Louis tout ce qu'elle peut avoir dans la terre de Bâgé, dans les paroisses de Saint-Cyr et de Confrançon et dans les paroisses de Savigneux et de Villeneuve.

H. B., nos 983 et 1028.

1049. — F. et H. de Guiburge d'Oingt, *de Yconio*, veuve du sire de Graysieu (le Marché), pour dîme au mandement de Bellegarde. Juillet 1317.

N. F.

Guibourge, femme de Guy, seigneur de Saint-Symphorien, renonce en faveur de ses sœurs Marguerite et Eléonore, à la succession de son père, Etienne d'Oingt, et de ses frères, Guichard et Gillet. 5 mars 1289.

H. B, no 818.

Il est fait mention dans le même acte de Clémence et Isabelle, ses sœurs, religieuses minorites de Vienne. Lesdites Marguerite et Eléonore, filles d'Etienne d'Oingt et d'Artaude de Roussillon, épousèrent en 1288, Guy et Guillemet, fils d'André d'Albon, chevalier, et apportèrent en dot les seigneuries de Châtillon d'Azergues, de Bagnols, de Saint-Forgeux et de Saint-Romain-de-Popez.

H. B., nos 814 et 815.

OLIVIER.

1050. — Hugues Olivier, damoiseau, ayant donné au prieuré de Montverdun sa grange de Frayssiney, au mandement de Chatelus, que le comte de Forez prétendait être de son fief, Arbert de la Forest, chanoine de Thiers, et Guillaume du Verney, bourgeois de Montbrison, pris pour arbitres, décident que ladite grange restera au prieuré de Montverdun, mais que le comte y pourra percevoir un droit de garde, ce qui est

Digitized by Google

approuvé par Jarenton, prieur de Montverdun, et l'abbé de la Chaise-Dieu. Novembre 1263.

Arch., nat., P. 1401[3], cote 1086. — H. B., n° 402. — *Cart. des Francs-Fiefs*, p. 171.

OLLIÈRES (D'), Olier, *de Olerya, Olerii.*

1051. — F. et H. de Pierre OLIER, de Cervière, pour un pré sis à Laucedat. 9 mars 1305, *alias* 1335.

Arch. nat., P. 491[1], cote 291. — Id., PP. 38. — N. F.

1052. — F. et H. de Guillaume d'Ollière, seigneur de Montvianeys, *alias* Montvilain, damoiseau, du mandement de Cervière, pour cens et rentes dans la paroisse de Montvianeys. 12 mars 1320, *alias* 7 mars 1330.

Arch. nat., P. 492[2], cote 717. — Id., PP. 38. — G.

1053. — F. et H. de Guillaume *d'Oleyria*, seigneur de Montvianeys, pour sa maison de Montvianeys et autres héritages au mandement de Cervière. 18 mai 1334.

Arch. nat., P. 491[2], cote 373. — Id., PP. 38.

OUCHES (D').

1054. — N., veuve de Guigues d'OUCHES, feudataire du comte de Forez (Roannais). 1260 *circà*.

H. B., n° 1051.

OYSSEL ? (D').

1055. — F. et H. d'Etienne d'OYSSEL, damoiseau, pour des rentes qu'il possède dans la ville de Montbrison, entre autres douze quartes de sel qu'il perçoit sur la leyde de cette ville. 1328.

Arch. de la Loire.

Voy. DUYSSEL.

Digitized by Google

P

✠ PAGAN, Payan, Paien, *Pagani.*

1056. — Guigues PAGAN, chevalier, seigneur d'Argental et de Mays, se reconnaît vassal de l'église de Vienne pour la terre de la Faye. 1282.

Anatole DE GALLIER. *Les Pagan et les Retourtour* (*Recueil de la Diana*, t. II, p. 62).

Le même seigneur rend hommage à Humbert, dauphin de Viennois, pour ses châteaux d'Argental et de la Faye. 1293.

Mémoire Courbon du Ternay, prop. 2, p. 22.

Guigues (IV) Pagan avait épousé Marguerite de Mays, et en secondes noces Peleta de Clermont. Il testa au mois de juillet 1292 en faveur de Béatrix, sa fille unique, qu'il institua son héritière.

Les Pagan et les Retourtour, p. 47, 53 et 59.

En 1266, son père, Guigues (III) Pagan, marié à Ruphe, fut un des trois arbitres entre le Dauphin et l'église de Lyon, au sujet des hommages des châteaux d'Argental et d'Annonay.

Mémoire Courbon du Ternay, prop. 2, p. 81.

1057. — Jacques, sire de Jarez, et sa femme Béatrix, fille et héritière de feu Guigue Pagan, seigneur d'Argental, en exécution d'un legs de 60 livres viennois laissées par ledit Guigue à Jocerand de la Porte, damoiseau, approuvent l'assignation qui est faite audit Jocerand d'une rente sur le moulin d'Argental et le péage dudit lieu, rente pour laquelle ledit Jocerand leur fait hommage manuel. 18 septembre 1296.

Arch. nat., P. 13961, cote 444. — H. B., n° 967.

Digitized by Google

1058. — Humbert, dauphin de Viennois, cède à Jean, comte de Forez, le fief de la garde de Saint-Sauveur et l'arrière-fief du château d'Ay, que tient Aymon Pagan, chevalier. 1296. Traité de mariage du comte Jean.

L. M. C., t. III, *Preuves*, p. 78.

1059. — F. et H. de Peleta de Clermont, dame de Mays, veuve de Guigue Pagan, pour son château de Mays. 17 juin 1322.

Arch. nat., P. 491³, cote 561. — Id., PP. 38. — G.

1060. — F. et H. lige de Béatrix (Pagan), dame d'Argental, pour les châteaux, terres et seigneuries d'Argental, de la Faye, de Mays, châteaux jurables et rendables, la maison de Tornas, la garde du prieuré de Saint-Sauveur et l'arrière-fief de Montchal, *de Monte-Chalino*. Vendredi avant la Nativité de Saint-Jean (21 juin) 1325.

Arch. nat., P. 490³, cote 261. — Id., PP. 38.

Même hommage de Béatrix, en 1329.

Arch. de la Loire. Ancien inventaire.

H. lige de la même, le 4 avril 1333 et en 1334.

Mémoire Courbon du Ternay, prop. 2, p. 22. — L. M. C., t. I, p. 395.

Le mercredi après la Nativité Notre-Dame (10 septembre) 1320, Jacques, seigneur de Jarez et d'Argental, tant en son nom qu'au nom de Béatrix Pagan, dame d'Argental et de la Faye, son épouse, transige avec Aygline de Chalancon, dame de Feugerolles, veuve de Josserand de Lavieu et tutrice de leurs enfants, sur les limites des mandements de Feugerolles et de la Faye. Le 7 septembre 1329, Béatrix Pagan ratifia la transaction de 1320; mais de nouvelles difficultés étant survenues, on convint de prendre pour arbitres les seigneurs de Tournon et de Chevrières, qui rendirent leur sentence le 11 septembre 1347, en présence du procureur de Béatrix Pagan, et de Josserand de Lavieu, seigneur de Feugerolles.

Digitized by Google

Deux gentilshommes, désignés par eux, plantèrent, le 12 septembre suivant, les limites des deux seigneuries.

Mémoire Courbon du Ternay, 3e prop., p. 78.

Les limites des deux terres sont déterminées dans un passage de la transaction, cité par le même auteur, p. 80.

Le 19 février 1350, Béatrix Pagan transporta, sous la réserve du consentement du comte de Forez, la terre et seigneurie de Mays à Briand Durgel, seigneur de Saint-Priest et de Saint-Chamond, son cousin.

Arch. nat., P. 1400[3], cote 1011. — H. B., n° 2589. — Inv. L. C., n° 1011.

Béatrix Pagan était fille et héritière universelle de Guy (IV) Pagan, et avait épousé en 1292, Jacques ou Jacquemart de Jarez, fils de Gaudemar II de Jarez et de Béatrix de Roussillon. En 1299, se voyant sans enfants, elle fit donation des châteaux d'Argental, de la Faye et de Vaucance et du fief de Montchal, à son oncle, Aymon Pagan, seigneur de Mahun. A la mort de ce dernier, elle renouvela cette donation en faveur de Guigues Pagan, son cousin, petit-neveu de Guigues IV, en se réservant l'usufruit de ces biens. 19 février 1350.

Anatole de Gallier. *Les Pagan et les Retourtour* (*Recueil de la Diana*, t. II, p. 68).

La famille chevaleresque des Pagan paraît originaire du Dauphiné et vint s'établir dans le Forez au XIIe siècle. Les possessions de la maison d'Argental transmises par l'héritière de cette maison à Aymon Pagan, son mari (« Aymo Pagani et uxor mea domina de Argentavo et Guigo filius noster, 1173, 1174 ») (Cart. de Saint-Sauveur, p. 40 et 42), *comprenaient la seigneurie d'Argental, c'est-à-dire Burdigne, Vanosc, Riotord, la Faye et Saint-Genest-Malifaux, plus les terres et seigneuries de Saint-Sauveur, de Montchal, de Saint-Julien-Molin-Molette en Forez et Vaucance, Mahun et Seray dans le Vivarais. Les successeurs d'Aymon Pagan*

Digitized by Google

y ajoutèrent au siècle suivant les terres de Mays, de Miribel dans le Forez, et celles de Saint-Symphorien-le-Château, de Saint-Genis-l'Argentière et de Grézieu-le-Marché dans le Lyonnais.

Nous avons emprunté une partie de ces renseignements à la remarquable étude de M. Anatole DE GALLIER, sur les Pagan et les Retourtour. (*Recueil de la Diana*, t. II).

Le riche patrimoine des Pagan passa, au milieu du XIVe siècle, entre les mains de Briand de Retourtour, seigneur de Beauchastel, second fils d'Odon V de Retourtour et de Raymbaude Pagan, lequel recueillit, en 1334, du chef de sa mère et de Jean, son frère, les seigneuries du Vivarais, et du 23 février au 27 mai 1363, comme héritier et donataire de son cousin, Guigue ou Guigon Pagan, les seigneuries d'Argental, de la Faye, Vaucance, Saint-Julien-Molin-Molette et le fief de Montchal dont ce dernier avait lui-même hérité de Béatrix Pagan, dame d'Argental, sa tante.

H. B., nos 2866 et 2873.

Raimbaude, fille aînée de Briand de Retourtour, mariée en 1367 à Geoffroy de Chaste, reçut pour sa part la seigneurie de la Faye, et sa seconde fille, Alix, les terres d'Argental, de Mahun, Vaucance, Seray et Vanosc. Cette dernière mourut sans postérité, laissant tous ses biens à son mari Jacques de Tournon, qu'elle avait épousé en 1376.

Guigues Payans, *dit le Doux, fils d'Aymon, accompagna le roi Philippe-Auguste à la troisième Croisade. 1190, 1191.*

Cart. de Saint-Sauveur, p. 33 (titre en langue romane). — A. VACHEZ. *Familles chevaleresques*, p. 44.

PAGNON, Paignon.

1061. — F. et H. de Julien PAIGNON, pour terres sises à la Pra et autres territoires. 12 avril 1337.

Arch. nat., P. 491², cote 455 — Id., PP. 38.

Digitized by Google

PALADUC (DE).

1062. — Lettres de Jean de Senectaire, conseiller de la duchesse de Bourbon, Anne Dauphine, déclarant qu'il a reçu l'aveu de Gilbert de PALADUC, de Thiers. 1412.

G.

PALICE (DE LA).

1063. — Sire Yves de la PALICE, chevalier, tenant fief mouvant du comte de Forez (Roannais). 1260 *circa*.

H. B., n° 1051.

1064. — Jean de la Palice, seigneur de Chaseuil, reconnaît tenir en fief du comte de Forez sa part du château de Chaseuil et ce qu'il possède à Cheneys. 19 février 1340.

Arch. nat., P. 490³, cote 258. — Id., PP. 38. — R. G.

PALOGNIEU (DE), *de Paloygniaco.*

1065. — F. et H. de Gilbert de PALOYGNEU (Palognieu, canton de Saint-Georges-en-Couzan), pour cens et rentes audit lieu. 16 décembre 1333.

Arch. nat., P. 491³, cote 490. — Id., PP. 38.

PAIN, *Panis.*

1066. — F. et H. de Lambert *Panis*, damoiseau, en son nom et en celui d'Ebranne? d'Essertines, son épouse, pour maison à Saint-Galmier. 11 mars 1328, 18 juin 1334.

Arch. nat., P. 493¹, cote 994; P. 492⁴, cote 823. — Id., PP. 38. — Arch. de la Loire.

PAPON.

1067. — F. et H. de Jean PAPON, pour ses maisons du Crozet et de Chantemerle. 1400.

L. M. C., t. II, p. 89.

Digitized by Google

PARENT, *Parentis.*

1068. — F. et H. d'Ancelin PARENT, *alias* Pont, pour le château de Villette. 18 mars 1327.

Arch. nat., P. 493[1], cote 931. — Id., PP. 38.

(Voy. Pont, n° 1116).

1069. — Antoine Parent reconnaît tenir en fief du comte de Forez le château de Villette et dépendances, et ce qu'il a aux territoires de Mons, de Feugerolles et de Valnoir, *de Valle-Nigra.* 18 mars 1328.

Arch. nat., P. 493[1], cote 910. — Id., PP. 38. — R. G.

1070. — F. et H. de Girin Parent? damoiseau, pour rentes à Saint-Symphorien et autres lieux, relevant d'Humbert de Villars. 1363, 1378.

Arch. nat., P. 494[2], cote 1308. — Id., PP. 38. — N. F.

PAUL (SAINT-) (DE).

1071. — F. et H. de Etienne de Lentilleu, mari de Blanchette, fille de Guillaume de SAINT-PAUL, de la Fouillouse, pour un moulin sis sur le Furan, près dudit lieu. Mercredi après la Toussaint. 1292.

R. G.

1072. — F. et H. de Jean de Saint-Paul, damoiseau, pour la terre du Chambon, bois et seigneurie au mandement de la Tour-en-Jarez, plus le moulin de Saint-Paul, près de la Fouillouse. 20 avril 1336.

Arch. nat., P. 491[3], cote 475. — Id., PP. 38.

1073. — F. et H. de noble Louis de Saint-Paul, damoiseau, seigneur de la Guillanche (près Montbrison), en son nom et celui de Marguerite, son épouse, pour sa maison et grange de Vassalieu (commune de Chambles), avec prés, terres, garennes, chasses, bois, rives et toutes dépendances, et pour les rentes et droits qu'il possède dans les mandements de Saint-

Digitized by Google

Victor, de Saint-Marcellin et de Sury-le-Comtal. 5 décembre 1390.

Arch. de la Loire.

F. du même, pour rentes à Essertines et un pré à la Guillanche. 1396.

Arch. de la Loire.

1074. — F. et H. de noble Louis de Saint-Paul, seigneur de la Guillanche, pour sa maison-forte dudit lieu. 1441.

L. M. C., t. II, p. 186.

Ancienne famille chevaleresque connue depuis le XIIe siècle.

PECOLLIÈRES (DE), Pecolères.

1075. — F. et H. de nobles Bernard et Etienne de PECOLÈRES, *alias* Pecollières, damoiseaux, frères, et Etienne de Rilly, damoiseau, à Guillaume du Verdier, damoiseau, seigneur de Cordelle, pour domaine, dîmes et cens en la paroisse de Cordelle, et autres droits dans les paroisses de Saint-Maurice, de Villemontais, de Lentigny et de Cherier. 12 des kalendes de février (18 mars) 1314.

Arch. nat., P. 4931, cote 935. — Id., PP. 38. — R. G.

F. de noble Bernard Pecolières au comte de Forez, pour cens et rentes dans la commune de Cherier et autres lieux. 27 juin 1322.

Arch. nat., P. 4931, cote 1004. — Id., PP. 38. — Inv. GAYANT. — R. G.

PELET, Pellet.

1076. — F. et H. de Guigon PELET, chevalier, pour Béatrix, femme de Ponce, son fils, pour fief en la châtellenie de Saint-Bonnet (le Châtel). Mardi après la Nativité de Notre-Dame (11 septembre) 1291.

Arch. nat., P. 4931, cote 1039. — Id., PP. 38.

1077. — F. et H. de Jean Pellet, damoiseau, fils de feu

Digitized by Google

Ponce Pellet, chevalier, comme héritier de sa mère, Béatrix, pour sa maison de Marcieu, domaine, cens et rentes dans les paroisses de Saint-Rambert, de Saint-Marcellin, de Pérignieu, de Saint-Maurice et de Saint-Bonnet-le-Château. 28 janvier 1323.

Arch. nat., P. 492[3], cote 781. — Id., PP. 38.

Même famille que les Beaufranchet.

Voy. SURY.

PELLETIER.

1078. — F. et H. de Jean PELLETIER, de Saint-Germain-Laval, pour une vigne située derrière la vieille église de Saint-Germain. 12 juillet 1322 et 28 juin 1337.

Arch. nat., P. 491[3], cote 547; P. 491[2], cote 409. — Id., PP. 38.

1079. — F. et H. de Guillaume Pelletier, de Perreux, pour terres sises au Lac et au Choroyier? entre Perreux et Roanne. Présent : Guillaume Fillet, damoiseau. 1400.

Arch. nat., P. 485, cotes 49 et 50. — N. F.

PELUCINS (DE), Pelussins, *de Pulicino, Pulissino.*

1080. — F. et H. de Guigon de PELUSSIN, pour sa maison et grange de Pelussin, au mandement de Malleval. 8 mars *alias* 8 novembre 1324. Témoins : Lancelot de Propiers (ou Propières), doyen de Montbrison, Arnulphe d'Urfé et Guillaume du Verney, chevaliers.

Arch. nat., P. 493[1], cote 957. — Id., PP. 38. — Arch. de la Loire.

1081. — F. et H. de Roland de Pelucins (Pelussin), damoiseau, pour son domaine de Pelucins. 1378.

L. M. C., t. II, p. 62.

Digitized by Google

PERREUX (DE).

1082. — Sire Hugues de PERREUX tenant fief mouvant du comte de Forez. 1260 *circa* (Roannais).

Arch. nat., P. 1399², cote 303. — H. B., n° 1051.

PERRIER, *Perrerii*.

1083. — F. et et H. de Jean PERRIER *(Perrerii)*, notaire, au nom de sa femme, Marguerite de Tours, pour maison sise à Saint-Germain-Laval, mouvante du comte de Forez. 8 novembre 1393.

Arch. nat., P. 494², cote 1392. — Id., PP. 38. — G.

PERRIÈRE (LA), *de Perreria*.

1084. — F. et H. au comte Jean, par Guy (II) de la PERRIÈRE, pour tout ce qu'il a dans les paroisses de Commelle et de Verney, sa maison de la Forest et ce qu'il possède dans les villes de Saint-Germain-l'Espinace et de Saint-Germain de Saint-Ferréol (Saint-Forgeux). Mercredi après la fête de Sainte-Madeleine (27 juillet) 1300.

Arch. nat., P. 492⁴, cote 858. — Id., PP. 38.

1085. — F. et H. adressé au comte Jean par Guy de la Perrière, chevalier (petit-fils d'autre Guy de la Perrière), pour la maison noble de la Forest, en Roannais, depuis nommée la Motte, et ce qu'il a à Commelle et à Vernay. 1301.

L. M. C., t. I, p. 328. — N. F.

1086. — F. et H. de Alix, veuve de Guy de la Perrière, à Jean, comte de Forez, pour tout ce qu'elle a à Roanne, dans les paroisses de Commelle, de Verney, sa maison de la Forest et tout ce qu'elle possède dans les villes et paroisses de Saint-Romain (la Motte), de Mably, de Noally

Digitized by Google

et dans le mandement de Cervière. Mercredi après Sainte-Madeleine (27 juillet) 1300.

Arch. nat., P. 492[1], cote 592. — Id., PP. 38.

1087. — F. et H. d'Alix, veuve de Guy de la Perrière *(Domine Aladis relicte domini Guidonis de Pereria)*, pour tout ce qu'elle possède dans le Roannais 1323.

Arch. de la Loire. Ancien inventaire.

Le 28 octobre 1323, Jean Ier, comte de Forez, remet à messire Guyot de la Perrière, damoiseau, co-seigneur de Roanne par indivis avec lui, plusieurs rentes et fiefs en la paroisse de Saint-Romain-en-Roannais, en échange de plusieurs terres, cens et rentes à Commelle et à Varennes, que ledit seigneur de la Perrière avait délaissés à Guichard VII de Beaujeu, en remboursement d'autres droits que ledit Guichard avait laissés au comte, en deçà du chemin appelé de Sayette, du côté dudit pays de Roannais, entre lequel et le Beaujolais ce chemin est une limite.

Arch. nat., P. 1395[1], cote 165. — H. B., n° 1694. — L. M. C., t. I, p. 359.

Au mois de février 1315, Guiotz de la Parierie, sire de la Forest, *figure parmi les signatures des Remontrances de la noblesse forézienne.*

1088. — H. de Guy de la Perrière? pour sa maison de la Boarie *(Boarii)* (probablement pour *Boarie*, la Bury), et dépendances, sise en la paroisse de Pouilly, et pour cens et rentes au mandement de Néronde. 9 mars 1329.

Arch. nat., P. 492[2], cote 638.

1089. — F. et H. de Guy, seigneur de la Perrière, chevalier, pour sa maison, terre et seigneurie de la Forest, et autres biens situés dans les paroisses de Verney, de Saint-Romain, près l'Espinasse, de Roanne et de Cervière. 6 septembre 1333.

R. G.

Digitized by Google

1090. — F. et H. d'Alix de la Perrière, dame de Couzan, (fille de Guy III et d'Alice), pour tout ce que ses prédécesseurs possédaient au mandement et ville de Roanne, en la maison de la Forest, à Commelle et à Vernay, ainsi qu'en jouissait Alix (de Roanne), veuve de Guy (Ier) de la Perrière (aïeul de Guy III), son père, dont elle est héritière, plus le château d'Uzore. 12 mars 1348. (a. st.)

Arch. nat., P. 492², cote 699. — Id., PP. 38. — R. G. — Inv. Gayant.

Cette dame avait épousé, en 1323, Hugues Damas, seigneur de Couzan, et hérita des biens de son père et de sa mère.

Autre hommage d'Alix de la Perrière, dame de Couzan, pour les châteaux de Durbize, de Sauvain, le mandement de Couzan et les villes de Boën et d'Arthun. 12 mars 1348. (n. st.)

Arch. nat., P. 492¹, cote 609. — Id., PP. 38.

(Même hommage que le n° 473).

Voy. Damas de Couzan.

PESCHIER (du).

1091. — F. et H. de noble Amédée du Peschier et de noble Marguerite Bonnefons, d'Aix, sa femme, pour leur château d'Aix (commune de Saint-Martin-la-Sauveté). 22 août 1441, 1459.

Obituaire de Saint-Thomas, p. 16. — L. M. C., t. II, p. 252.

PEYROUSE (de la), *de Peyrosa.*

1092. — F. et H. de Hugues de la Peyrouse, damoiseau; au seigneur de la Roche, pour le mas de Polpenat (Poupenac)

Digitized by Google

et droits au mandement de la Roche (en Régnier). Mercredi après l'Assomption (20 août) 1309.

Arch. nat., P. 494[1], cote 1216. — Id., PP. 38.

PIERREFITTE (DE), *de Petra-Ficta.*

1093. — F. et H. au comte Guy VI, par Hugues, *alias* Hugonin de PIERREFITTE, damoiseau, pour la justice et les possessions qu'il a dans les paroisses de Saint-Haon-le-Vieux, Ambierle, Saint-Rirand et dans le lieu de Champagny. Juillet 1274.

Arch. nat., P. 492[2], cote 682. — Id., PP. 38. — L. M. C., t. I, p. 281.

Sire Hugues de Pierrefitte, tenant fief mouvant du comte de Forez. 1260 *circa* (Roannais).

H. B., n° 1051.

1094. — F. et H. de Hugues de Pierrefitte, chevalier, pour terre, seigneurie et hameau, au-dessous du château de Saint-Haon, et ce qu'il possède à Ambierle, Saint-Haon-le-Vieux, Renaison, Champagny et Chamarande. Mai 1290.

Arch. nat., P. 493[1], cote 1055. — Id., PP. 38. — R. G.

1095. — F. et H. de Etienne de Pierrefitte à Jean, comte de Forez, pour divers héritages sis vers Chamarande (commune de Saint-Germain-Lespinasse). 12 juillet 1322.

Arch. nat., P. 492[1], cote 868. — Id., PP. 38.

1096. — Hugues de Pierrefitte reconnaît tenir en fief du comte de Forez tout ce qu'il a au village de Pierrefitte, paroisse de Saint-Paul (de Vézelins). 8 octobre 1329.

Arch. nat., P. 491[1], cote 332. — Id. PP. 38. — R. G.

Famille fondue, au XIVe siècle, dans les Lagrange.

STEYERT. *Armorial.* Table, p. 70.

PIERRELAS (DE), *de Petralata.*

1097. — F. et H. lige de noble Thomas de PIERRELAS, *de*

Digitized by Google

Petralata, damoiseau, pour cens et rentes dans le village de Dancé, mandement de Saint-Maurice. 3 juillet 1402. Témoins : noble et puissant seigneur Guillaume, seigneur de Chalancon, et Guy, seigneur de Saint-Priest, chevaliers.

Arch. de la Loire.

PINEY (DE), *de Pineto, de Pineio.*

1098. — F. et H à Jean, comte de Forez, par Geoffroy de PINEY, damoiseau, pour sa maison noble de Merlieu-lès-Montbrison. 1300.

L. M. C., t. I, p. 326.

H. du même pour domaines et mouvances près du château de Montbrison et possessions dans les villages des Planches, d'Essertines et d'Ecotay. 28 juin 1322.

Arch. nat., P. 4921, cote 573. — Id., PP. 38.

1099. — F. et H. de Girin de Piney, damoiseau, pour rentes dans les mandements de Montpeloux et de la Roue. 1317 et novembre 1324. Témoins dans le dernier hommage : Guillaume Favre et François Esperon.

Arch. de la Loire.

Le même échange avec le comte de Forez des cens et des rentes aux mandements de la Roue et de Montpeloux, contre d'autres cens à Montagnieu, à charge de les tenir en fief dudit seigneur. 2 juillet 1317.

Arch. nat., P. 1401[3], cote 1107. — Inv. LUILLIER, n° 1107.

1100. — F. et H. de Girin de Pinet pour les cens et rentes à lui donnés par le comte Jean, en échange d'autres cens cédés par lui audit comte dans les mandements de Montpeloux et de la Roue. 31 janvier 1334 (probablement pour 1324).

Arch. nat., P. 4922, cote 702. — Id., PP. 38.

1101. — F. et H. de Robert de Piney, *de Pineto*, damoiseau, fils et héritier de Girin de Piney, pour des maisons et vignes

Digitized by Google

sises au château de Bellegarde, et pour les droits qu'il possède dans les paroisses de Maringes, de Valeilles et de Sury-le-Bois. Témoin : Bertrand de Lavieu, chevalier. 11 décembre 1328.

Arch. nat., P. 492[4], cote 854. — Id., PP. 38. — Arch. de la Loire. — R. G.

F. du même pour le tènement *del Praele*, maisons, cens et rentes dans la paroisse de Valeilles et dans les mandements de Sury-le-Bois, de Bellegarde et de Saint-Romain-le-Puy. 19 janvier 1333.

Arch. nat., P. 491[4], cote 318. — Id., PP. 38.

Même fief de Robert, du mardi avant Sainte-Catherine. 21 novembre 1335.

R. G.

1102. — F. et H. de Clémence de Piney, de Saint-Germain-Laval, pour une maison sise dans ladite ville. 17 juin 1322.

R. G.

PISTORIS.

1103. — Jean, fils et héritier de Pierre « Pistoris, » de la paroisse de Saint-Bonnet-le-Courreaux, *de Quadrellis*, au mandement de Châtelneuf, reconnaît tenir du duc de Bourbon, comte de Forez, des maisons et un jardin contigu sis à *la Chiesa* (la Chaise), avec d'autres terres. 19 octobre 1400.

Arch. nat., P. 1399[1], cote 781. — H. B., t. II, n° 4325.

PLACE (de la), *de Plates, de Platea.*

1104. — F. et H. lige de Etienne de Plates *(sic)* (ou de la Place) et de Pierre de Plate, *de Platea*, son fils, pour une maison appelée des Prés, sise dans la paroisse de Saint-Maurice, ayant appartenu à Isabelle, fille de Guillaume

Digitized by Google

des Prés et femme de Jean de la Chapelle, damoiseau. 29 décembre 1383.

Arch. de la Loire.

PLAGNE (DE LA), Plaine (de la), Plaignieu.

1105. — F. et H. de André de la PLAGNE, *de Plana, Plaigna, alias* de la Brosse, damoiseau, pour rentes, cens et autres droits dans le mandement de Saint-Just. 1391.

Arch. de la Loire.

F. du même, au nom de sa femme, Rose, fille de feu Pierre de Vaux, *de Vallibus*, pour une terre appelée du Clos et du Gournoir, et pour le mas de Bochenchi, avec garennes, chasses et droit de pêche dans la rivière du Lignon, et pour droits, cens et maison à Saint-Georges-sur-Couzan. 1395.

Arch. de la Loire.

1106. — F. et H. de Edmonde Plaignieu, femme de Pierre Pastural, pour leur maison de Vaux. 1446.

L. M. C., t. II, p. 192.

Voy. BROSSE (la).

PLANCHE (DE LA), *de Planchia.*

1107. — F. et H. de Jean de la PLANCHE, pour cens sur le tènement de la Planche, près de Noirétable, mouvant du comte de Forez. 1418.

Arch. nat., P. 494², cote 1288. — Id., PP. 38.

POITIERS (DE), *de Pictavia.*

1108. — F. et H. de Guillaume de POITIERS, *de Pictavia*, damoiseau, époux de Luce, fille de feu Guillaume, seigneur de Beaudiner, pour le château de Cornillon et ce qu'il tient à

Digitized by Google

Saint-Germain-Laval. Vendredi devant Saint-Philippe et Saint-Jacques (30 avril) 1294.

Arch. nat., P. 492[3], cote 756. — Id., PP. 38.

Même fief de ce seigneur et de sa femme Luce de Beaudiner, en 1314.

L. M. C., t. I, p. 345. — R. G.

1109. — F. et H. de messire Guillaume de Poitiers (fils de Guillaume et de Luce de Beaudiner) et de Sibylle, sa femme, pour leur part du mas de Saint-Ferréol, pour leur domaine d'Auriol, la maison de la Fayette et le moulin du Chambonnal, les lieux de Larbortescha? et de Chyfleteyra? 1322.

Arch. nat., P. 494[1], cote 1230. — Id., PP. 38.

Autre hommage de Guillaume de Poitiers, chevalier, baron du Fay, *de Fayno*, et de Beaudiner, pour maison, domaine, bois, moulins, la seigneurie de la Fayette et autres lieux, dont partie a été donnée en dot à sa femme Sibylle, fille de feu Bertrand de Solignac, *de Sollempniaco*, et pour le château de Cornillon, Saint-Germain-Laval, partie de la terre de Saint-Ferréol et ce qu'il tient à Saint-Just-en-Chevalet. Dimanche après la Nativité de Saint-Jean-Baptiste (27 juin) 1336.

Arch. nat., P. 492[3], cote 704. — Id. PP. 38. — L. M. C., t. I, p. 398. — G. — N. F.

Autre hommage de même pour les baronnies du Fay et de Beaudiner, pour son château de Cornillon, ses château et ville de Saint-Germain-Laval et ce qu'il a à Saint-Just-en-Chevalet. 19 décembre 1337.

Arch. nat., P. 491[3], cote 435. — Id., PP. 38. — R. G.

1110. — F. et H. de Béatrix de Poitiers, baronne de Beaudiner et du Fayn, dame de Crussol *(Cruceoli)* et de son fils le sire de Crussol, pour le château de Cornillon et la moitié des château et mandement de Saint-Germain-Laval. 14 juin 1343.

Arch. nat., P. 490[1], cote 3 *bis*. — Id., PP. 38. — N. F.

Béatrix, fille de Guillaume et de Luce de Beaudiner, sœur

Digitized by Google

de Guillaume de Poitiers et son héritière, avait épousé au mois d'octobre 1310, Jean Bastet de Crussol, fils de Géraud et de Marguerite Pagan.

POLIGNAC (DE).

Ancienne et illustre famille du Velay, fondue à la fin du XIVe siècle dans les Chalancon qui en perpétuèrent le nom et les armes.

STEYERT. *Armorial.* Table, p. 71.

Voy. CHALANCON.

POMAYROL.

1111. — F. et H. de Jean de Péacieu, pour sa femme Colombe POMAYROL, et d'Etienne Trunel, à Jean de Lévis, pour la jasserie de la Chault-de-Renat, prés, bruyères et bois en la paroisse de Sauvain, mandement et baronnie de Couzan, jouxte le bois de l'Oule, appartenant au comte de Forez, la rivière de Lignon entre deux; la Chault-de-Colleigne (jasserie de Colleigne), le bois de Garnier et le chemin tendant de Goutte-Clare au Puy. 1494.

Arch. de la Loire.

PONCHON.

1112. — F. et H. de PONCHON, de Feurs, pour sa maison de la Brosse. 1457.

L. M. C., t. II, p. 247.

PONEY?

1113. — F. et H. de Guillaume PONEY, pour le lieu de Fontbayonne *(Fons-Bayona)* et dépendances et cens, sis dans la paroisse de Montvianeys? 1er mai 1317.

Arch nat., P. 4922, cote 675. — Id., PP. 38.

Digitized by Google

PONS (DE), Pont (de).

1114. — Jean de Bellenave, damoiseau, au nom de sa femme, Marguerite de PONS, *alias* de Pont, fille de feu Perrin de Pons, reconnaît tenir en fief du comte de Forez des cens, rentes, dîmes et charnaiges sur divers tènements sis aux lieux de Crozet et de Saint-Bonnet (des Quarts) et au territoire de la Bruyère. Vendredi après Saint-Jean-Baptiste (24 juin) 1348.

Arch. nat., P. 491[1], cote 288. — Id., PP. 38. — R. G.

PONT (DU), *del Pont*.

1115. — F. et H. de Jean du PONT et d'Artaude, sa femme, au seigneur de la Roche, pour cens et rentes. 21 juillet 1333.

Arch. nat., P. 493[3], cote 1181. — Id., PP. 38.

PONT, *alias* Parent.

1116. — F. et H. de noble Ancelin PONT *(Ancelini Pontis)*, *alias* Parent, chevalier, en son nom, et au nom de Agnès, sa femme, fille de messire Guy de Tarare, *de Taratro*, chevalier, pour sa maison-forte de Villette, au mandement de Donzy, et terres, droits et cens dans les territoires de Mons, de Val-Noir et de Feugerolles. 18 mars 1327. (a. st.) Témoins : Bertrand, seigneur de la Roue, Hugues de Talaru et Hugues Arod, chevaliers.

Arch. nat., P. 493[1], cote 931. — Id., PP. 38. — Arch. de la Loire. — R. G.

(Voy. Parent, même hommage que le n° 1068).

PONT (SAINT-) (DE)? (Peut-être pour Saint-Point).

1117. — Hugues de SAINT-PONT, tenant fief mouvant du comte de Forez. 1260 *circa*.

H. B., n° 1051.

Digitized by Google

PORTE (DE LA).

1118. — F. et H. de Jocerand de la PORTE, damoiseau, à Jacques, sire de Jarez. 18 septembre 1296.

Arch. nat., P. 1396[1], cote 444. — H. B., n° 967.

POUILLY (DE).

1119. — F. et H. de Etienne de POUILLY, bourgeois de Charlieu, et de Lucienne, sa femme, fille de feu Pierre Appensat, de Saint-Galmier, pour domaine, cens et corvées à Balbigny. 19 juin 1353, *alias* 1352.

Arch. nat., P. 493[1], cote 929. — Id., PP. 39. — R. G.

POUZOLS (DE), Pozols.

1120. — F. et H. de Poncet de Pozols ou POUZOLS, fils de feu Pierre de Pozols, d'Arzon, pour cens et rentes sur les mas d'Arsac et de Chissac, au mandement de la Roche (en Régnier). 1365.

Arch. nat., P. 494[1], cote 1222. — Id., PP. 38.

Les fiefs de Pouzols et Chissac sont situés dans les communes de Saint-Just, près de Chomélix, et de Saint-Pierre-du-Champ, canton de Craponne (Haute-Loire).

1121. — F. et H. de Pierre de Pozols, fils de feu Guillaume de Pozols, damoiseau, au seigneur de la Roche, pour domaine et mouvance au mas de Cheyssac (Chissac), à Montpeyroux (près Chomélix) et autres lieux, dans le mandement de la Roche. 8 mai 1318.

Arch. nat., P. 494[1], cote 1221. — Id., PP. 38.

Une famille de ce nom était à la même époque possessionnée à Marlhes et à Saint-Sauveur-en-Rue. En 1249, 1259 et 1266, Vuillelme ou Guillaume de Pozols, alias *Pouzols, chevalier, sa femme Alice, son fils Pons, et la femme de ce dernier, Alice, fille de Guigue Fannelli ou Fauvelli, approuvent une donation faite par ledit Guigue au prieuré de Saint-Sauveur. La même Alix, veuve de Pons, et leur fils Poncet*

Digitized by Google

de Pouzols sont également cités dans un acte du mois d'octobre 1284.

Cart. de Saint-Sauveur, p. 55 et 150.

La similitude des noms de baptême ferait supposer qu'ils appartenaient à la même famille que les précédents.

1122. — F. et H. de Guillaume de Pozols, pour sa maison appelée du Palais-lès-Feurs, donnée en dot à Marguerite, sa femme, fille de feu Hugues Chal *(Calvi)*, chevalier. 16 juillet 1329, 6 octobre 1333, 1336.

Arch. nat., P. 490[3], cote 203 ; P. 493[1], cote 919. — Id., PP. 38. — L. M. C., t. I, p. 398.

1123. — F. et H. de Béatrix de Colombettes, tutrice d'Arthaud, fils de Guillaume de Pozoles (Pouzols), pour rentes au mandement de Mays, ensemble la maison du Palais, près de Feurs. 15 avril 1338.

Arch. nat., P. 490[1], cote 42. — Id., PP. 38.

POYET (DU). Voy. SAYS (du).

PRA (DE LA).

1124. — F. et H. de Jean du Verney, comme procureur de Mathieu de la PRA, demeurant au mandement de . . . . . , pour la maison du Verney, sise au château de Montbrison, et cens sur le four neuf dudit lieu. 19 août 1349.

Arch. nat., P. 490[3], cote 195. — Id., PP. 38.

PRADES (DE).

1125. — F. et H. au seigneur de la Roche, de Guigues de PRADES, damoiseau, fils de feu Pierre de Prades, paroissien de Saint-André-de-Chalancon (canton de Bas, Haute-Loire), pour cens, rentes et autres devoirs à Malabrosse, Polpenat (Poupenac) et autres lieux relevant immédiatement de ce seigneur. 1341.

N. F.

Les fiefs de Prades et de Poupenac sont situés dans la commune de Saint-André-de-Chalancon.

Digitized by Google

1126. — F. et H. d'Olivier de Prades? de Néronde, pour la dîme des paroisses de Saint-Marcel, Néronde et Balbigny. Samedi après Sainte-Catherine (31 mars) 1302.

Arch. nat., P. 492², cote 670. — Id., PP. 38.

PRALOIRE, *Praleyri, de Prato-Ligeris.*

1127. — F. et H. de Isabelle de PRALOIRE, *de Prato-Ligeris*, pour divers cens. 24 juin 1334.

Arch nat., P. 491¹, cote 328. — Id., PP. 38.

PRÉVOT, *Prepositi.*

1128. — F. et H. de Girard PRÉVOT *(Prepositi)*, pour maison, pressoir et jardin, sis à Saint-Galmier. 20 octobre 1327.

Arch. nat., P. 492², cote 755. — Id., PP. 38. — Arch. de la Loire.

Même fief de Tholomé Prévot, bourgeois de Saint-Galmier, frère et héritier de Girard. 7 juin 1329.

N. F.

1129. — F. et H. de Uldin ou Audin Prévot, de Crozet, pour les tènements de Bardie, de Verney, de Ruyers et de Saint-Haon, et pour ce qu'il a acquis de son frère. Mai 1290.

Arch. nat., P. 491³, cote 557. — Id., PP. 38.

1130. — F. et H. de Jean Prévot, pour sa maison de Chante-Merle et ce qu'il a au lieu de Vilauson, en la paroisse de Tourzy. Mai 1290.

Arch. nat., P. 493¹, cote 1040. — Id., PP. 38.

1131. — F. et H. de Jean Prévot, fils de Johannin, pour le tènement de Chante-Merle, sis dans la paroisse de Tourzy (commune de la Pacaudière). 3 juin 1327.

Arch. nat., P. 493¹, cote 914. — Id., PP. 38.

Margaronne, veuve de Jean ou de Johannin Prévot, de la

Digitized by Google

paroisse de Tourzy, Jean, leur fils, et Tachon Prévot, vendent à Guy, comte de Forez, des cens au mandement de Crozet. 1342, 1343.

Arch. nat., P. 1394[2], cotes 62 et 66 ; P. 1395[1], cote 190. — N. F.

1132. — F. et H. Tachon Prévot, de Crozet, pour la prévôté dudit lieu et sa maison, sise à Crozet. 18 mars 1333. G.

Tachon Prévot et Alise de Châtelus, son épouse, vendent à Guy, comte de Forez, divers cens et rentes au mandement de Crozet. 1335, 1338.

Arch. nat., P. 1394[2], cote 115 ; P. 1395[2], cote 280. — N. F.

1133. — F. et H. de Thomas Prévot, de Crozet, pour la prévôté de Crozet et une maison sise au lieu de Chambiner ? (probablement pour Chantemerle). 18 mars 1334.

Arch. nat., P. 493[2], cote 1110. — Id., PP. 38.

1134. — F. et H. de Eustache Prévot, fils de Nicolas, pour cens et rentes sur divers tènements, sis près de Crozet. 1336. N. F.

1135. — Jean Prévot, de la paroisse de Tourzy, moyennant seize livres tournois qu'il a reçues de Guy, comte de Forez, reconnaît tenir de lui en fief, et à bail emphytéotique, vingt sols de cens, des terres et prés, sis à Tourzy, qu'il tenait auparavant en franc-alleu. 20 avril 1344.

Arch. nat., P. 1395[1], cote 158. — H. B., n° 2369.

1136. — F. et H. de Jean Prévot, pour cens et rentes, au tènement de Pra-Morand, *de Prato-Morent.* Mai 1326.

Arch. nat., P. 492[1], cote 603. — Id., PP. 38.

1137. — F. et H. de Mathieu Prévot, fils de Béatrix Prévot *(Preposite)* de Saint-Haon (le Châtel), pour la prévôté de Saint-Haon *(sic).* Le samedi avant la nativité de la Vierge (5 septembre) 1293.

Arch. nat., P. 493[1], cote 1002. — Id., PP. 38. — G.

Digitized by Google

1138. — F. et H. de Béatrix, veuve de Hugues Prévost, pour la prévôté dudit lieu, avec la layde. 9 novembre 1300 (probablement pour 1330).

Arch. nat., P. 492², cote 716. — Id., PP. 38.

Serment de fidélité prêté au comte de Forez par Béatrix, veuve de Hugues Prévot de Saint-Haon-le-Châtel, au nom de ses enfants. 9 novembre 1330.

Arch. nat., P. 1387. — H. B., t. II, n° 11 (pièces omises).

1139. — F. et H. de Béatrix, veuve de Hugues Prévot, de Saint-Haon-le-Châtel, pour la prévôté, le pressoir et la layde dudit lieu. 2 janvier 1333.

Arch. nat., P. 493¹, cote 913. — Id., PP. 38.

1140. — F. et H. de Philippe Prévot, de Saint-Haon-le-Châtel, fils de Hugues, majeur de quatorze ans, pour la prévôté dudit lieu. 22 janvier 1338.

G. — N. F.

Même hommage de Philippe, plus une vigne, sise sur le Mont-Réaud? 25 mai 1360.

Arch. nat., P. 492¹, cote 607. — Id., PP. 38.

Autre hommage de Philippe Prévot, de Saint-Haon, pour la prévôté dudit lieu et autres héritages. 1362.

Arch. nat., P. 494¹, cote 1241. — Id., PP. 38.

1141. — F. et H. rendus à Alise de la Périère, dame de Couzan, par Barthélemy Prévot, en son nom et en celui de sa femme Isabelle, fille de Guiot du Bois, pour maisons, terres, prés, garennes, bois, vignes, cens et rentes à Saint-Germain-Lespinasse. 1350.

Arch. du Roannais, n° 129.

PRIEST-EN-JAREZ (SAINT-) (DE). Voy. JAREZ et DURGEL.

Digitized by Google

PRIEST DE FONTANÈS (SAINT-) (DE).

1142. — F. et H. rendu au comte Jean, par Marguerite Bulieu *(Boulheu, Bouillieu, Bully)*, veuve de messire Etienne de SAINT-PRIEST, chevalier, dit Paturel, au nom de ses enfants, pour la moitié des château et mandement de Fontanès (canton de Saint-Héand). 22 juillet 1322.

Arch. nat., P. 491², cote 462 ; P. 490², cote 132. — Id., PP. 38. — R. G. — L. M. C., t. I, p. 356.

Etienne Paturel de Saint-Priest est cité dans un acte d'échange de divers droits au donjon et bourg de Chagnon, acte passé entre Artaud de Roussillon, damoiseau, seigneur d'Annonay, et Agnès, fille de Jocerand Régnier, chevalier, femme d'Etienne Paturel, fils d'autre Etienne de Saint-Priest, héritière de Régnier, son frère, et de Gaudemar, archidiacre de Lyon; sous la réserve du douaire d'Amphelyse, mère de ladite dame. Décembre 1281. Cautions : Gaudemar, seigneur de Jarez, et Guigues de Saint-Symphorien, seigneur de Grézieu.

Arch. nat., P. 1392¹, cote 738. — H. B., n° 706.

1143. — F. et H. des héritiers de noble Etienne de Saint-Priest, dit Paturel, et de la dame de Crussol, pour leur château de Fontanès, dont ils sont co-seigneurs et qu'ils possédent par indivis. 1325.

L. M. C., t. I, p. 362.

1144. — F. et H. d'autre Etienne de Saint-Priest, pour les maisons qu'il avait dans le château de Fontanès. 12 mars 1333.

LE LABOUREUR. *Mazures de l'Ile-Barbe* (Généalogie des Saint-Priest de Fontanès).

1145. — F. et H. de Pons de Saint-Priest et de François, son frère, pour cens et rentes. 12 octobre 1326.

LE LABOUREUR. *Mazures de l'Ile-Barbe* (Généalogie des Saint-Priest).

1146. — F. et H. de Poncet de Saint-Priest, damoiseau, fils

Digitized by Google

de feu Etienne de Saint-Priest, pour maison-forte près du château de Fontanès et moitié de la seigneurie dudit lieu, terres, bois et mouvances. 10 mars 1346.

R. G. — N. F.

1147. — Poncet de Saint-Priest reconnaît tenir en fief de Guy, comte de Forez, des cens, rentes, dîmes et héritages à lui appartenant et sis à Sury-le-Bois. 1346.

Arch. nat., P. 491[3], cote 533. — Id., PP. 38. — R. G.

1148. — F. et H. de Pierre de Saint-Priest, seigneur (en partie) de Fontanès, au comte de Forez, pour sa maison dudit lieu. 4 août 1410.

Le Laboureur. *Mazures de l'Ile-Barbe* (Généalogie des Saint-Priest).

Il avait épousé Eustache de Rochefort, fille de Jean de Rochefort, seigneur de la Valette, et d'Isabeau de Fayn de Gerlande.

1149. — F. et H. de Claude Mestral, co-seigneur de Fontanès, comme mari de damoiselle Isabeau de Saint-Priest, pour leur château dudit lieu. 1457.

L. M. C., t. II, p. 247.

Suivant Le Laboureur, l'origine des seigneurs de Fontanès, du nom de Saint-Priest, n'est pas mieux connue que celle des Saint-Priest d'Apinac. Il paraît néanmoins ressortir de la transaction de 1281, que nous avons citée plus haut (n° 1142), *et dans laquelle il est fait mention d'Etienne Paturel, fils d'autre Etienne de Saint-Priest, et de Gaudemar, seigneur de Jarez, que les membres de cette famille descendaient probablement de la maison de Jarez, et non point de celle de Durgel, qui, à cette époque, était à peine en possession de la seigneurie de Saint-Priest, et n'en avait pas encore pris le nom.*

Digitized by Google

PRIEST (SAINT-) (DE) (Maréchal, seigneurs d'Apinac).

1150. — François de SAINT-PRIEST, dit Chivars, reconnaît tenir en fief du comte de Forez divers cens et rentes au tènement de la Murette, *alias* la Burette, dans la paroisse de Saint-Jean-Bonnefont, mandement de la Tour-en-Jarez, et des cens et rentes à Veauche et à Veauchette, excepté ce qu'il tient du seigneur de Jarez, au mandement de la Tour. Lundi après l'Ascension (20 mai) 1314.

Arch. nat., P. 492², cote 651. — Id., PP. 38. — R. G.

1151. — Même fief de François de Saint-Priest, dit Chivars, pour lui et son fils Pons, *alias* Ponce, biens dont ledit Pons a hérité de sa mère Eléonore, avec le quart en usufruit légué par elle à François de Saint-Priest, son mari. 10 octobre 1326.

Arch. de la Loire.

F. du même pour une maison et pressoir sis à Saint-Galmier. 22 octobre 1326.

Arch. nat., P. 493¹, cote 1015. — Id., PP. 38. — R. G.

François de Saint-Priest était probablement frère d'Etienne (Ier) de Saint-Priest, dit Paturel, et était marié à Eléonore Maréchal, d'Apinac.

1152. — F. et H. de Barthélemy de Saint-Priest, dit Chivars, pour maison et pressoir à Saint-Galmier. 6 février 1328.

Arch. nat., P. 493¹, cote 1016. — Id., PP. 38. — R. G.

Autre fief de noble (Barthélemy) Chivardon, *alias* Chivars, de Saint-Priest, fils de François, pour ce qu'il possède dans les paroisses de Veauche et de Veauchette, mandement de Sury-le-Comtal, et ce qu'il a dans le mandement de la Tour-en-Jarez. 10, *alias* 19 janvier 1333.

Arch. nat., P. 491², cote 382. — Id., PP. 38. — G.

1153. — Pasturel de Saint-Priest, autre fils de François de

Digitized by Google

Saint-Priest, reconnaît tenir en fief de Guy, comte de Forez, tout ce qu'il a au mandement de Saint-Héand et au vignoble de Boernerie, au mandement de Sury-le-Bois; le droit qu'il a sur le layde de Montbrison, la maison du Colombier et la grange de Rozay, sises à Saint-Marcellin, biens à lui advenus par succession de son oncle, Jean Maréchal, chevalier. 3 janvier 1347.

Arch. nat., P. 490[1], cote 90. — Id., PP. 38. — R. G. — N. F.

Suivant Le Laboureur, ce seigneur était fils de François Pasturel et d'Eléonore, et épousa, en 1347, Béatrix de la Gorce, fille de Pierre de la Gorce. Jean Maréchal, seigneur d'Apinac, son oncle, l'institua, à la charge de prendre son nom et ses armes, héritier de tous ses biens; biens que celui-ci transmit à son fils Jean, qui prit en effet le nom de Saint-Priest, dit Maréchal, seigneur d'Apinac.

1154. — F. et H. de messire Jean de Saint-Priest, chevalier, conseiller et chambellan du duc de Bourbon, Louis II, pour la terre de Mesnis, à lui naguère advenue par la mort de dame Marguerite de Pleignes, sa mère. 29 juin 1404.

Arch. de la Loire.

1155. — F. et H. par messire Jean de Saint-Priest, dit Maréchal, conseiller et chambellan du duc de Bourbon, des seigneurie, terre et village de Chenereilles (*Chivelles*, suivant Le Laboureur), qu'il a nouvellement acquis du seigneur de Rochebaron. 29 juin 1404, enregistré le 7 juillet 1404.

Arch. de la Loire. — L. M. C., t. II, p. 90.

1156. — F. et H. de Guichard de Saint-Priest, pour le mas d'Urtières, *alias* Artières, et des cens et rentes et autres devoirs acquis de Girin du Vernet, damoiseau, au mandement de Virignieu. 21 octobre 1337.

Arch. nat., P. 490[1], cote 62. — Id., PP. 38. — R. G.

Digitized by Google

PRUNERIE (Nom patronymique des seigneurs de Saint-Maurice-en-Gourgois).

(Voy. les nos 947 à 955).

PRUNET (DE), Bois (du), Vaissieu (de), *de Pruneto.*

1157. — F. et H. de noble Etienne de PRUNET, *alias* de Vaissieu, pour le village de Lioret. 1333.

L. M. C., t. I, p. 392.

1158. — F. et H. de Etienne de Prunet, *alias* du Bois, *de Bosco*, pour le village de Lyouret et le lieu de Valenches (commune de Luriec). 18 avril 1338.

Arch. nat., P. 492[1], cote 595. — Id., PP. 38. — R. G.

1159. — F. et H. de Ponce de Vaissieu, au nom de sa mère, Clémence de Vaissieu, veuve d'Etienne Prunet, dit de Vaissieu, pour Luriec, Sougnoles, Crespinges, Frayssen, le Tronchet, Jomagnieu, Chazalet-le-Bois, Valenches et Charbonnière. 1389.

STEYERT. *Armorial.* Table, p. 72 et 90.

Voy. VAISSIEU.

PUY (DU), *de Podio Podii.*

1160. — Clémence du PUY, de Saint-Germain-Laval, reconnaît tenir en fief du comte de Forez des cens et rentes à Saint-Germain-Laval. 22 juillet 1332.

Arch. nat., P. 492[2], cote 664. — Id., PP. 38. — R. G.

1161. — F. et H. de Pierre du Puy, de Montbrison, pour cens et rentes au mandement de Saint-Just-en-Chevalet. 10 février 1333.

Arch. nat., P. 493[2], cote 1064. — Id., PP. 38. — N. F.

Digitized by Google

R

RAFFIN.

1162. — F. et H. de Jean RAFFIN, damoiseau, à Alix, dame de Couzan et de la Perrière, pour sa maison de Bonnefont, sise à Noally. 1350.

Arch. du Roannais, n° 128.

1163. — F. et H. de noble Guichard de Raffin, écuyer, seigneur du Montet (près Thizy) et de Bonnefont (commune de Noally), à Tristan Gouffier de Boisy, gouverneur de Roanne. 17 avril 1542.

Arch. du Roannais, n° 130.

RAMBAUD, Raimbaud.

1164. — F. et H. de André RAMBAUD, pour ses enfants, pour cens et rentes à Saint-Rambert. 7 juin 1334.

Arch. nat., P. 490², cote 109. — Id., PP. 38.

RAS.

1165. — F. et H. de Benoît RAS, de Montbrison, pour places dans le château dudit lieu. 13 décembre 1383.

Arch. de la Loire.

RATIER, *Raterii*.

1166. — F. et H. de Girard RATIER, damoiseau, pour son hôtel et maison de Thiers. 1328.

N. F.

Digitized by Google

1167. — F. et H. de Guy Ratier, damoiseau, du diocèse de Clermont, pour le mas de Mayranges, dîmes et cens au mandement de Cervière, paroisse des Salles. 14 mars 1330.

Arch. nat., P. 492[4], cote 811. — Id., PP. 38.

RAYBE, *Raybi.*

1168. — Itier Raybe *(Isterius Raybi)* reconnaît tenir en fief de Guy, comte de Forez, le château de Saint-Marcel et ses dépendances, et ce qu'il a à Sezeil (Cezay) avec les dîmes, et tout ce qu'il possède au comté de Forez, excepté la dîme de Renaison. 26 avril 1300.

Arch. nat., P. 490[1], cote 38. — Id., PP. 38. — R. G.

Les Raybe de Galles, seigneurs de Saint-Marcel, appartenaient à une branche de la famille d'Urfé. Suivant de La Mure (Généalogie des d'Urfé), *Arnulphe Raybi, seigneur d'Urfé, qui vivait en 1250, laissa à Arnoul, son fils aîné, les château et seigneurie d'Urfé, et à Guy, son second fils, la seigneurie de Saint-Marcel.*

Itier Raybe était probablement le fils et l'héritier de ce dernier.

1169. — F. et H. de Hugues Raybe, seigneur de Saint-Marcel, pour le lieu de Charette. 6 octobre 1312.

Arch. nat., P. 492[2], cote 673. — Id., PP. 38. — R. G.

Autre hommage du même, pour son château-fort, seigneurie et mandement de Saint-Marcel-d'Urfé et dépendances. Samedi après Saint-Antoine (19 janvier) 1314.

Arch. nat., P. 491[2], cote 440. — Id., PP. 38. — R. G.

Même hommage de ce seigneur. 2 septembre 1316, 8 octobre 1322 et 26 octobre 1323.

G.

Même hommage, plus ce qu'il possède au village de *Sezevie? alias* Sezeil. 23 décembre 1328.

Arch. nat., P. 492[2], cote 649. — Id., PP. 38. — R. G.

Digitized by Google

Autre hommage du même, chevalier, pour son château de Saint-Marcel-d'Urfé et sa maison-forte de Charette, qui lui est échue du chef de sa mère. 14 juillet 1334.

Arch. nat., P. 492², cote 697. — Id., PP. 38. — L. M. C., t. I, p. 397.

Hugues Raybi, sire de Saint-Marcel, figure parmi les signataires des Remontrances de la noblesse forézienne, du 11 février 1315.

H. B., n° 1382.

Itier Raybe, prieur de Saint-Rambert, cité dans un acte de 1272.

Arch. de la Loire.

1170. — F. et H. de messire Ytier Raybe, chevalier, pour son château de Saint-Marcel-sous-Urfé et la maison de Charette. 14 mai 1340.

Arch. nat., P. 490³, cote 210. — Id., PP. 38. — L. M. C., t. I, p. 401.

1171. — Autre hommage de Ytier Raybe, chevalier, fils d'autre Ytier Raybe, chevalier, pour son château et forteresse de Saint-Marcel, ce qu'il a à Cezeyl, et tout ce qu'il possède au comté de Forez. Il en excepte la dîme de Renaison qu'il a acquise de Guillaume de Vernoille. Témoins : Beraud de Lavieu, Guillaume de la Chassagne, Bernard de la Garde et Falconnet Raybe, frère dudit Ytier. 26 avril 1347.

G.

1172. — Haut et puissant seigneur Ystier Raybe, chevalier, seigneur de Saint-Marcel, reconnaît tenir en fief et hommage-lige de Renaud de Forez, curateur du comte Jean II, le château et forteresse de Saint-Marcel, avec ses mandement, justice, fiefs et arrière-fiefs et toutes dépendances, la dîme de Sezeil ; à l'exception de sa maison de Balbigny et de sa dîme de Renaison. 9 novembre 1366. Témoin : Jean de Lavieu, damoiseau.

Arch. de la Loire.

Digitized by Google

Ytier Raybe, seigneur de Saint-Marcel, en compensation d'une amende de mille livres tournois, à laquelle avait été condamné Perceval Raybe, son fils, pour plusieurs délits et méfaits, transporte au duc de Bourbon, Louis II, à titre perpétuel, la terre de Saint-Géran-le-Puy, avec ses appartenances, s'engageant à lui parfaire une rente annuelle de cent livres tournois. 28 octobre 1382.

Arch. nat. (original français), P. 1355[1], cote 29. — H. B., n° 3514.

1173. — F. et H. de Fauconnet, *alias* Falconnet Raybe (de Saint-Marcel, frère puîné d'Ystier), pour sa maison de Charette et dépendances. 26 avril 1347.

Arch. nat., P. 491[1], cote 331. — Id., PP. 38. — R. G.

1174. — F. et H. de Percevaut Raybe, seigneur de Saint-Marcel, pour droits sur la terre de Durbise, nouvellement acquise par lui du seigneur de Couzan. 15 juin 1348.

G.

Autorisation accordée par le duc de Bourbon à Percevaut, écuyer, de différer l'hommage des terres qu'il tient de lui en fief. 1392.

Arch. de la Loire.

1175. — Percevent Raybe et Jeanne, son épouse, reconnaissent tenir en fief du seigneur de la Roche la quatrième partie du péage de Saint-Cyr. 26 octobre 1393.

Arch. nat., P. 1398[3], cote 741. — H. B., n° 3935.

1176. — F. et H. lige de noble Percevaut Raybe, damoiseau, seigneur de Saint-Marcel, pour son château et forteresse de Saint-Marcel, avec mandement, juridiction, fiefs et arrière-fiefs et toutes dépendances, les dîmes de Seseil et de Saint-Marcel, à l'exception de sa maison de Balbigny et de la dîme de Renaison. 29 avril 1395. Témoins : Denis de Beaumont, bailli de Forez, Percevent Raybe, damoiseau, et Guillaume Rajace, notaire.

Arch. de la Loire.

Digitized by Google

1177. — F. et H. de Perceval, *alias* Percevaut Raybe, damoiseau, seigneur de Saint-Marcel (probablement fils du précédent), pour la terre et seigneurie de Durbize, acquise de noble Guy, seigneur de Couzan et de la Perrière, chevalier. 16 mars, *alias* 16 mai 1402.

Arch. de la Loire. — G.

F. et H. du même pour les bois de Chambel? de Massay? et autres, dans la paroisse de Durbize, avec l'étang dudit lieu. 26 mai 1406.

Arch. nat., P. 494², cote 1282. — Id., PP. 38.

1178. — F. et H. de la veuve du seigneur de Saint-Marcel, pour le droit de haute-justice en la terre de Durbise. 1408.

Arch. nat., P. 494², cote 1274. — Id., PP. 38.

1179. — F. et H. de messire Eustache Raybe, chevalier, seigneur de Saint-Marcel, pour son château dudit lieu. 6 février 1441.

L. M. C., t. II, p. 185.

Les biens de cette maison passèrent à la famille d'Albon, par le mariage d'Antoinette de Saint-Marcel, fille et héritière de Hugues Raybe, seigneur de Saint-Marcel, avec Bertrand d'Albon. 1572.

RAYMOND, Reymond.

1180. — F. et H. de Bernard Raymond, de Saint-Maurice (en Roannais), de Guichard, son fils, et de Béatrix, épouse de ce dernier, pour maison, domaine et mouvances. Octobre 1290.

Arch. nat., P. 493¹, cote 1019. — Id., PP. 38. — G.

1181. — F. et H. de Jean Raymond, bourgeois de Lyon, pour cens et rentes à Fauris et à Montbrison. 17 mai 1337.

Arch. nat., P. 492², cote 643. — Id., PP. 38.

1182. — F. et H. de Jean Raymond, de Lyon, pour ce

Digitized by Google

qu'il a à Arthun et à la Côte, dans le mandement de Couzan, biens acquis par lui du seigneur de Couzan. 8 mai 1340.

R. G.

1183. — F. et H. de Pierre Reymond, fils de Jean Reymond, de Lyon, de son fils Jeannin et du fils de celui-ci, pour cens et rentes à Arthun et Boën, au mandement de Couzan, et ce qu'ils possèdent à Montbrison et à Fauris. 8 mars 1342.

Arch. nat., P. 490[1], cote 2; P. 490[3], cote 227. — Id., PP. 38. — R. G.

1184. — Armand II de Retourtour, chevalier, donne en fief franc et honorable, à son notaire, Pons Raymond *de Gradaco*, en récompense de ses services, le tènement de Jancas, dans le mandement de Desaignes, au-delà de la rivière du Doux, d'une valeur de 500 florins, et celui-ci lui en rend hommage, *more nobilium*. Le jeudi après la fête de Saint-Martin. 18 des kalendes de décembre (14 novembre) 1308.

Anatole DE GALLIER. *Les Pagan* (*Recueil de la Diana*, t. II, p. 88).

RAYTIS.

1185. — F. et H. de Guillaume RAYTIZ, de Néronde, pour une maison sise au-dessous des murs du château. 20 juin 1334.

Arch. nat., P. 490[3], cote 176. — Id., PP. 38.

RECHAIN, Rechaing.

1186. — F. et H. de Catherine RECHAYN, veuve de Perrin Rechayn, tutrice de Jean, leur fils, pour leur maison de Bonvair, *de Bonovario*, domaine, étang, moulin, garenne et mouvances en la paroisse de Mably et cens à Saint-Haon. 1231, *alias* 1331.

Arch. nat., P. 493[1], cote 1050. — Id., PP. 38. — N. F.

Digitized by Google

1187. — Enselin Rechains tenant fief mouvant du comte de Forez. 1260 *circa* (Roannais).

H. B., n° 1051.

Hugonin Rechains, damoiseau, fils de feu Gérard Rechains, chevalier, cité dans un acte du mois de décembre 1285, comme possessionné à Rilly, près de Cordelle.

H. B., n° 781.

1188. — Hugues Rechaigne, damoiseau, vend en viager à Hugues Rechaing, moine, son oncle, pour le prix de 130 livres tournois, sa maison de Bonvert (sur Loire) avec ses dépendances et 100 sols viennois de cens que ledit damoiseau déclare avoir en la paroisse de Mably, à lui advenus par la mort de Marguerite de Mably. Jean, comte de Forez, de qui le fief est mouvant, ratifie cette vente. 7 septembre 1292.

H. B., n° 894, A. — *Cart. du comté de Forez.*

1189. — F. et H. de Guichard de *Ronchain*, pour ce qu'il a dans la paroisse de Mably-en-Roannais. 18 des kalendes de février (15 janvier) 1311.

Arch. nat., P. 4931, cote 912. — Id., PP. 38.

1190. — F. et H. de Guillaume de Rechaigne, pour sa maison d'Azolette et dépendances, tenue en fief d'Aymar, seigneur de Roussillon. 1355.

Arch. nat., P. 1355, cote 182.

Guillaume et Ponce de Rechaing figurent, le 24 novembre 1160, dans une donation faite par le comte de Forez à l'abbaye de la Bénisson-Dieu.

Cart. des Francs-Fiefs, p. 24.

RENEYS (DE).

1191. — F. et H. de Etienne de Reneys, damoiseau, pour sa maison-forte, terre et seigneurie du Fay. Mars 1292.

Arch. nat., P. 4931, cote 1012. — Id., PP. 38.

Digitized by Google

1192. — F. et H. de Gaudemar de Reneis, seigneur *del Fays*, damoiseau, pour sa maison et forteresse *del Fay* (du Fay). Dimanche après la fête de Saint-Mathieu (26 septembre) 1311.

Arch. nat., P. 492², cote 672. — Id., PP. 38. — G.

RÉOVILLE (DE) ?

1193. — F. et H. de Hugues Verd, comme curateur de Guillaume de RÉOVILLE ? (peut-être pour Vioville, commune de Chazelles-sur-Lavieu), pour cens, rentes et autres droits en la paroisse de Saint-Bonnet (le Château). Jeudi devant Saint-Julien, 1335.

Même hommage de Guigonne, sa veuve. 1337.

Arch. nat., P. 491¹, cote 290. — Id., PP. 38. — N. F.

RESTIS.

1194. — F. et H. de Etienne RESTIS, de Pierrefite, et de Hugues, son frère, à Arthaud de Roannais. 1239.

Arch. du Roannais, n° 127. — A. COSTE. *Histoire de Roanne*, p. 72.

RETOURTOUR (DE), *de Retortorio*.

1195. — F. et H. de messire Odon de RETOURTOUR, chanoine de Valence, pour sa maison de Saint-Just-en-Velay, que tient de lui en fief et hommage-lige Bertrand d'Ecotay, damoiseau. Jeudi après Saint-Barnabé (15 juin) 1290.

Arch. nat., P. 492⁴, cote 888 ; P. 493¹, cote 944. — Id., PP. 38. — R. G.

1196. — F. et H. d'Armand de Retourtour, *de Retortorio*, chevalier, pour la ville et territoire de Saint-Just-en-Velay. Mercredi des Rogations (3 juin) 1307.

Arch. nat., P. 492⁴, cote 852. — Id., PP. 38. — R. G.

Suivant M. A. de Gallier (Recueil de la Diana, t. II, p. 87), *ce seigneur était fils de Maurice de Retourtour; il avait*

Digitized by Google

épousé, en 1274, Maragde de Châteauneuf, fille de Guigon, seigneur de Châteauneuf.

1197. — F. et H. d'Odon de Retourtour et de Beauchastel *(Belli-Castri)* (fils d'Armand de Retourtour), damoiseau, pour la terre et seigneurie de Saint-Just-en-Velay. Samedi après Saint-Antoine (20 janvier) 1314.

R. G. — N. F.

Ce seigneur testa en 1319, instituant pour héritier son fils Jean. Il avait épousé en 1308, Raymbaude Pagan, fille d'Aimon, seigneur de Mahun et de Atalasis de Fournel.

1198. — F. et H. au comte Jean, par noble Hector, seigneur de Retourtour et de Beauchâtel, pour Saint-Just-en-Velay et Firminy. 15 juin 1314.

Arch. nat., P. 492[3], cote 758. — Id., PP. 38. — R. G. — L. M. C., t. I, p. 345.

1199. — F. et H. de noble dame Raymbaude de Mahun *(Raymbaude de Mahuno)*, veuve de noble Odon, autrefois seigneur de Retourtour, tutrice de son fils Jean, pour sa maison de Saint-Just-en-Velay, au diocèse de Lyon. Fait à Montbrison, dans l'habitation du comte, le 10 novembre 1326. Témoins : noble Guillaume du Verney et Armand de Rochaign, chevaliers, et religieuse personne Odon de Retourtour, prieur de Nonette.

Arch. de la Loire.

1200. — F. et H. de noble homme Jean, seigneur de Retourtour et de Beauchastel, pour le bourg de Saint-Just-sur-Firminy, et la haute et basse justice. 2 avril 1334.

Arch. nat., P. 490[2], cote 153. — Id., PP. 38. — L. M. C., t. I, p. 396.

Il était fils d'Odon V de Retourtour et de Raymbaude Pagan. Il mourut sans enfants vers la fin de l'année 1334 et désigna pour héritier son frère, Briand (II) de Retourtour.

Digitized by Google

1201. — Briand (II) de Retourtour, chevalier, seigneur de Retourtour, Beauchastel, Dunières, Colombier-le-Vieux et Châteaubas, fait hommage à Guy, comte de Forez, pour Saint-Just-en-Velay, sous la réserve des foi et hommage dont il est premièrement tenu envers le roi de France et Aymar de Poitiers, comte de Valentinois. 15 janvier 1334. Il renouvelle cet hommage le 5 janvier 1338.

Arch. nat., P. 491[1], cote 333. — Id., PP. 38. — Anatole DE GALLIER. *Les Pagan* (*Recueil de la Diana*, t. II, p. 92). — N. F.

Autre hommage de ce seigneur (probablement au nom de Guigues Pagan, son cousin, dont il était tuteur) à Jean II, comte de Forez, pour les châteaux et seigneuries d'Argental et de la Faye. 9 février 1362. (a. st.)

Mémoire Courbon du Ternay, 3e prop., p. 147.

Briand II de Retourtour, second fils d'Odon et de Raymbaude Pagan, fut substitué à son frère Jean dont il hérita vers la fin de 1334. Par testament du 23 février 1362, son cousin Guigues Pagan lui avait laissé les seigneuries d'Argental, Mahun, Satillieu, Vaucance, Seray, Ozon, etc., à la charge de prendre son nom et ses armes, parties de celles de Retourtour.

Arch. nat., P. 1396[1], cote 441. — H. B., n° 2866.

Ce seigneur avait épousé, au mois de juillet 1338, Aliénor de Canillac, fille de Marquis, alias Marquese, *seigneur de Canillac, et de feu Béatrix, fille de Guigues, seigneur de la Roche. Il se remaria, le 12 avril 1355, avec Jeanne de Beauvoir, fille d'Amédée, seigneur de Beauvoir, et épousa, en troisièmes noces, Madeleine ou Maragde, fille d'Armand, seigneur de la Roue et d'Alix d'Usson. Il mourut en 1378, laissant trois filles : Baudonne ou Raymbaude, mariée en 1367, à Geoffroy IV de Chaste, laquelle obtint la terre de la Faye qui passa à sa postérité; Alix qui hérita des seigneuries d'Argental, Mahun, Seray, Vaucance, le*

Digitized by Google

Monestier, Vanosc et autres lieux, épousa, le 17 juin 1376, Jacques, seigneur de Tournon, et mourut sans postérité, laissant tous ses biens à son mari; et Dauphine, mariée à Jacquemet ou Jacques de Roussillon, seigneur de Tullins.

1202. — F. et H. de Jeanne de Beauvoir, dame de Beauchâtel et d'Argental, pour le château de Thoil et dépendances. 25 juillet 1363.

Arch. nat., P. 492³, cote 735. — Id., PP. 38.

REYNAUD.

1203. — F. et H. de Jean Reynaud, bourgeois de Crozet, en Roannais, fils de Guillaume et petit-fils de Gilbert Reynaud, pour maisons, terres, prés, granges et appartenances de Groffières. 8 novembre 1514.

Arch. nat., P. 483, cote 57; P. 491³, cote 521.

RIGAUD.

1204. — Jocerand Rigaud, damoiseau, déclare que les domaines, servis et autres devoirs qu'il a donnés à Guionet, son fils, biens situés à Saint-Galmier et à Rivas, relèvent du comté de Forez. 1333.

N. F. — G.

1205. — F. et H. de Guionnet Rigaud, damoiseau, dit Turrinel, fils de Jocerand Rigaud, damoiseau, pour domaines et mouvances au mandement de Saint-Galmier, à Rivas, à Chevrières et à Saint-Médard. 9 février 1313, 3 décembre 1314 et 16 janvier 1333.

Arch. nat., P. 491³, cote 496. — Id., PP. 38. — N. F. — G.

Famille possessionnée aussi à Saint-Paul, à la Tour-en-Jarez, à Savignieu et à Montbrison. On la rattache aux Rigaud de Seresin, en Dauphiné.

Digitized by Google

Au mois de mai 1272, Guigue Rigaud, chevalier, se fait céder par échange de Hugonet de Montagnieu, époux de Guigone, fille dudit Rigaud, la dîmerie de toutes les terres de la paroisse de Savignieu, comprises dans certaines limites. Guichard Rigaud, chevalier, cité dans une charte de 1286.

Arch. nat., P. 1402[3], cote 1377. — H. B., n° 538. — De Charpin-Feugerolles. *Cart. des Francs-Fiefs*, p. 37.

Le même Guigue vend à l'hôpital de Montbrison, moyennant 155 livres viennoises, sa dîmerie de Savignieu. Mai 1272.

H. B., n° 539.

Vente approuvée au mois de juin de la même année par Jocerand, fils dudit Guigues Rigaud, chevalier.

Ibid., n° 540.

En 1295, Jean Rigaud de la Clapiceyri, vend à l'hôpital de Montbrison des biens sis au mandement de Saint-Romain-le-Puy.

Ibid., n° 951.

RILLY (de), Ruillieu, *de Ruilliaco.*

1206. — F. et H. de Jean de Rilly, damoiseau, pour dîmes, rentes et tailles, en la paroisse de Cordelle, relevant de Guillaume du Verdier, *de Viridario*, seigneur de Cordelle. 1314.

N. F.

1207. — F. et H. de Geoffroy de Rilly, damoiseau, pour sa maison de Rilly, *de Ruilliaco*, près Saint-Cyr-de-Favières et dépendances, paroisses de Cordelle et de Saint-Cyr. 1304, 1333 et 18 août 1334.

Arch. nat., P. 491[1], cote 294. — Id., PP. 38. — R. G. — L. M. C., t. I, p. 392.

1208. — F. et H. d'Agnès de Ruillieu à Guillaume du Verdier, pour tout ce qu'elle a au territoire de Rilly, paroisse de Cordelle. Mercredi, fête de Saint-Barnabé (11 avril) 1343.

Arch. nat., P. 493[1], cote 918. — Id., PP. 38.

Digitized by Google

1209. — F. et H. de Geoffroy Bet, *alias* Rulhe, damoiseau, pour sa maison de Rulhe, depuis nommée de Rilly. 1441.

L. M. C., t. II, p. 185.

RIVERIE (DE), *de Riveriaco.*

1210. — F. et H. de Johannette de RIVERIE, veuve de Berthier . . . . . , pour sa maison et moulin *del Pas* et une vigne assise au vignoble de Noailly, *de Nolayaco*, paroisse de Pouilly. 16 mars 1334.

Arch. nat., P. 490³, cote 172. — Id., PP. 38. — G.

RIVES (DES), *de Rippis.*

1211. — F. et H. de Catherine des RIVES, *de Rippis*, damoiselle, pour elle et Jean et Catherine, enfants mineurs de Guigon, son fils, pour domaine et mouvances en la paroisse de Retournac. 1328.

N. F.

Hugues de Rives, de Rippis, *et Astorge, possessionnés dans le mandement de la Roche-en-Reynier, en 1258 et 1281.*

Inv. LUILLIER-CHAVERONDIER, nos 613 et 553.

RIVOIRE (DE), Revoyrie.

1212. — F. et H. de Pétronille de RIVOIRE, *alias* Revoyrie, veuve de Pierre Jomar, bourgeois de Saint-Galmier, pour des maisons sises au château de Montbrison, qu'elle tenait de Pierre de Revoyrie, son oncle. 1333.

Arch. nat., P. 490¹, cote 9. — Id., PP. 38. — N. F. — R. G.

Voy. JOMAR.

(Même fief que le n° 809).

Digitized by Google

ROANNE (Seigneurs de).

1213. — Willelme ou Guillemette, veuve de Chatard de Roannais, rend hommage au comte de Forez pour la moitié du port et péage de Roanne. 1220.

Arch. nat., P. 492[1], cote 634. — Id., PP. 38.

1214. — F. et H. d'Artaud de Roannais ou de Saint-Haon au comte Guy IV, pour son château de Pierrefitte. Mars 1239.

Arch. du Roannais, E, n° 127. — L. M. C., t. I, p. 234.

Suivant M. A. Coste (Histoire de la ville de Roanne, p. 78), *cet hommage aurait été rendu à Artaud de Roannais par Etienne et Hugues Restis de Pierrefitte.*

(Voy. n° 1194).

1215. — Dalmas, seigneur de Roanne, tenant fief mouvant du comte de Forez. 1260 *circa*.

H. B., n° 1051.

1216. — F. et H. de dame Aladis (Alix de Roanne), veuve du seigneur Guy de la Perrière *(Guidonis de Pereria)*, pour ce qu'elle possède dans le Roannais. 1323.

Arch. de la Loire. Ancien inventaire.

Voy. Saint-Haon.

ROBERTET.

1217. — F. et H. de Jean Robertet, notaire à Montbrison, pour cens et rentes au mandement de Boisset, acquis de Jean de Lavieu, chevalier. 9 juin 1406.

Arch. nat., P. 494[2], cote 1286. — Id., PP. 38.

ROCHAIN (de la ou du).

1218. — H. de Armand de la Rochain, damoiseau, à Luce de Beaudiner, pour tout ce qu'il possède au château de Cornillon. 1315.

De La Tour-Varan Arch. de Cornillon (*Châteaux et Abbayes*, t. I, p. 215).

Digitized by Google

1219. — F. et H. de noble Armand *del Rochain* à Bernard de l'Aire, seigneur de Cornillon. 13 octobre 1367.

G.

1220. — F. et H. de Marguerite, veuve d'Armand *del Rochain* à Bernard de l'Aire, seigneur de Cornillon. 21 septembre 1377.

Ibid.

ROCHE (DE LA), *de Ruppe, Ripalis.*

1221. — F. et H. de Durand de la ROCHE *(Duranni de Ruppe)*, de la paroisse de Noirétable, pour ses maisons, mas et courtil du Verdier, *de Viridario*, sis dans la paroisse des Salles, au mandement de Cervière, près du chemin qui va de Noirétable à Champoly ; lesdits biens acquis de Pierre de la Roche, son frère. 13 avril 1330.

Arch. nat., P. 492[1], cote 574 ; P. 493[1], cote 1052. — Id., PP. 38. — R. G. — Arch. de la Loire.

H. du même pour plusieurs terres et héritages sis au courtil du Verdier. 12 mai 1333.

Arch. nat., P. 491[2], cote 406. — Id., PP. 38.

1222. — F. et H. de Pierre de la Roche *(Ripalis)*, paroissien des Salles, pour ce qu'il a au courtil du Verdier, en la paroisse des Salles. 22 février 1345.

Arch. nat., P. 490[3], cote 272. — Id., PP. 38. — G.

1223. — F. et H. de Bertrand de la Roche, de Noirétable, pour cens et rentes au courtil du Verdier. 19 décembre 1349.

Arch. nat., P. 491[1], cote 342. — Id., PP. 38. — R. G.

ROCHE (DE LA) (Saint-Priest).

1224. — F. et H. de Girard de la ROCHE, damoiseau, pour la terre et seigneurie de Roche *(Rochi)*, paroisse de Verney? 1291.

N. F.

Digitized by Google

1225. — F. et H. de Jocerand de la Roche, *de Ruppe*, damoiseau, fils de feu Pierre de la Roche, damoiseau, pour sa maison de Saloyes, paroisse de Saint-Priest-la-Roche. 8 octobre 1311.

Arch. nat., P. 493², cote 1090. — Id., PP. 38. — L. M. C., t. I, p. 341.

1226. — F. et H. de Margarone, *alias* Marguerite de la Roche, *de Rupe*, fille de feu Girard de la Roche, damoiseau, pour sa maison de la Roche (Saint-Priest) et ce qu'elle tient à Saint-Gildas (Saint-Jodard). 18 juillet 1334.

Arch. nat., P. 493², cote 1114. — Id., PP. 38. — R. G. — L. M. C., t. I, p. 395.

1227. — F. et H. de Margarone de la Roche, veuve d'Arthaud du Bois ou du Bosc, *de Bosco*, damoiseau, pour sa maison de la Roche, avec prés, terres, vignes et moulins en dépendant et tout ce qu'elle possède dans la ville de Saint-Gildas (Saint-Jodard), pour ses maisons de *Rilhe* (Rilly) avec fossés, grange et colombier sis au territoire de *Rhilhe* (Rilly), et pour la dîme qu'elle possède à Cordelle. 18 septembre 1378.

Arch. de la Loire.

1228. — F. et H. de Alise, fille de feu Gérenton de la Roche, damoiselle, femme de Jean de la Roche, pour cens et rentes à Saint-Bonnet (le Château) et autres lieux. 10 mars 1335.

Arch. nat., P. 490², cote 157. — Id., PP. 38.

1229. — F. et H. de Jean de la Roche, damoiseau, pour cens et rentes dans la paroisse de Maringes, dans le mandement de Bellegarde. 29 avril 1395.

Arch. de la Loire.

1230. — F. de Perret de la Roche, damoiseau, pour sa maison-forte de la Liègue. 1441 et 1459.

L. M. C., t. II, p. 185 et 250.

Digitized by Google

1231. — Octroi accordé par la duchesse de Bourbon, Anne Dauphine, à son très-cher et aimé cousin, messire Armand, seigneur de la Roche, de différer le fief de son château et terre d'Empérigne (probablement Empurany, commune du canton de la Mastre, Ardèche), situé au mandement de Rocheblayne. 3 mars 1413.

Arch. de la Loire. Ancien inventaire.

ROCHE (DE LA) (en Régnier).

1232. — Guigues, seigneur de la ROCHE, fils de feu Guigues de la Roche, reconnaît tenir d'Adhémar de Poitiers, comte de Valentinois, son château de la Roche. 26 septembre 1267. Il donne à son fils Guigonet les terres de Roche, d'Artias et de Malivernas. 10 janvier 1299.

Arch. nat., P. 1397², cote 544; P. 1397², cote 609. — H. B., n° 456.

1233. — Guigues, seigneur de la Roche, reconnaît tenir en fief de l'évêque du Puy les châteaux d'Artias, Malivernas, ce qu'il possède à Retournac et Perrendre, le château de Vachères, les villages d'Alleyrac, de Chazeaux, de Coccosangue, de Coste-Chaude, de Ponteyls, de Chabertes, de Malhac et Malhaguet, et généralement tout ce qu'il possède dans les paroisses de Prézailles, de Saint-Pierre, de Sallettes et de Saint-Martin-de-Fugères; il reconnaît en outre que le château de Prézailles est rendable à l'évêque du Puy. Mardi après *Oculi* (18 mars) 1328.

Arch. nat., P. 1397², cote 588. — H. B., n° 1859. — Inv. L. C., n° 588.

ROCHEBARON (DE) *(Ruppis-Baronis)*.

1234. — F. et H. de Poncet de ROCHEBARON, pour le château d'Usson. 27 février 1248.

D'ASSIER DE VALENCHES. *Fiefs du Forez*, p. 278.

Ponce, seigneur de Rochebaron, témoin dans un accord

Digitized by Google

passé le 24 janvier 1259, entre Guy Pagan et le prieur de Saint-Sauveur.

Cart. de Saint-Sauveur, p. 120.

1235. — F. et H. de Henry de Rochebaron, chevalier, seigneur de Leignec, pour les châteaux de Montarcher, de Leignec, et la ville de Saint-Hilaire, avec la justice haute, moyenne et basse. 1305, 13 mai 1335.

Il s'accorde, le 3 novembre 1345, avec le comte de Forez au sujet de la justice, et le droit de lever le vingtain, exigé par le châtelain de Saint-Bonnet-le-Châtel, sur les hommes de Croset, de la Faye, de Pérey-Peschier, de la Chasotte (commune de Saint-Hilaire) et de Chauffour.

Arch. nat., P. 490[1], cote 73 ; P. 1401[2], cote 1103. — Id., PP. 38. — Inv. Luillier-Chaverondier, n° 1103. — Inv. Gayand, p. 325.

Ce seigneur figure parmi les signataires des Remontrances de la noblesse forézienne, sous le nom de Henri de Rochebaron, sire de Montarchier. 11 février 1315.

H. B., n° 1382.

Autre hommage de Henri de Rochebaron, seigneur de Leignec (probablement fils du précédent), pour les terres de Légniec et de Montarchier. 7 avril 1363.

Mémoire Courbon du Ternay, 2e prop., p. 74. — R. G.

1236. — F. et H. lige de Héraille, *alias* Gaille de Rochebaron, au comte de Forez, pour le château de Rochebaron (commune de Bas-en-Basset, Haute-Loire), avec son mandement et dépendances. 8 janvier 1324. Témoins : Guillaume et Jean du Verney, frères, chevaliers, Perceval de Lavieu, damoiseau, Etienne de Cremeaux et Jacques de la Faye.

Arch. de la Loire.

1237. — Guy, seigneur de Rochebaron, reconnaît tenir en fief de Jean, comte de Forez, les villages de Bas et de Basset et celui de *Chantaloba* (Chanteloube), ainsi que la maison de la Taille (peut-être Valtaillet, ou Bataillet, commune de

Digitized by Google

Vauprivas, Haute-Loire), un moulin et autres droits. 10 mars 1333.

Arch. nat., P. 492[1], cote 606 *bis*. — Id., PP. 38. — R. G. — L. M. C., t. I, p. 370.

1238. — F. et H. de Guy de Rochebaron, pour ce qu'il possède au village de Valpré (peut-être Valprivas), son château de Rochebaron et le village de *Chantaloba*. 1362.

Arch. nat., P. 494[2], cote 1266. — Id., PP. 38.

1239. — F. et H. d'Armand de Rochebaron, seigneur d'Usson, pour le village de Gotolent, au mandement de Saint-Romain-le-Puy, et divers mas sis à Saint-Marcellin et à Montbrison. 15 décembre 1332.

Arch. nat., P. 490[1], cote 29. — Id, PP. 38. — L. M. C., t. I, p. 370.

Voy. Roue (de la).

1240. — F. et H. de noble seigneur Armand de Rochebaron, seigneur d'Usson, pour les mas de la Bolène, du Mazet, de Trémolin, Tessonnière, d'Aurelles, de Monts, de la Fontanelle, d'Espinaces, pour le mas de Chauffour, que tient de lui noble Humbert Durgel, pour celui de la Faye, que tient également de lui Hugues de la Chapelle, et pour tout ce qu'il a aux mas de Chazalet et de Bataillou, et à Saint-Romain-le-Puy. 20, *alias* 8 novembre 1334.

Arch. nat., P. 493[2], cote 1100. — Id., PP. 38. — R. G. — L. M. C., t. I, p. 397.

Suivant Le Laboureur, ce seigneur avait épousé Maragde, fille de Silve de Vaissieu, seigneur de la Brosse.

1241 — Guigue de Rochebaron, prieur de la Chaulme, *de Calma* (canton de Saint-Anthème, Puy-de-Dôme), au diocèse de Clermont, reconnaît que ce prieuré et tout ce qu'il tient à raison dudit prieuré, de la rivière d'Anse au Forez *(Ab aqua Anse versus Forisium)* est de la supériorité et du ressort de Guy, comte de Forez. 6 avril 1347.

Arch. nat., P. 1401[3], cote 1120 ; P. 493[1], cote 900. — H. B., n° 2462.

Digitized by Google

1242. — F. et H. de Billaud de Rochebaron, seigneur d'Usson, damoiseau, pour le mas de la Bolène et autres droits dans les paroisses de Saint-Romain-le-Puy et de Saint-Marcellin. 1341.

N. F.

1243. — F. et H. de Guillaume Billaud de Rochebaron, seigneur d'Usson, pour les château, terre et seigneurie de Bauzac, par indivis avec Bertrand de Bauzac. Lendemain de Sainte-Madeleine (23 juillet) 1346.

Arch. nat., P. 490³, cote 228. — Id., PP. 38.

Autre hommage du même, pour les mas de la Bolène, de Mazet et de Trémolin et ce qu'il possède à Saint-Marcellin et autres lieux. 20 avril 1351.

Arch. nat., P. 491³, cote 546. — Id., PP. 38.

1244. — F. et H. de Guy de Rochebaron, pour son château de Rochebaron. 1372.

Le Laboureur. *Mazures de l'Ile-Barbe.*

1245. — F. et H. lige de noble et puissant seigneur Eracle, seigneur de Rochebaron, damoiseau, pour ce qu'il a nouvellement acquis du seigneur de la Roue, savoir : tout ce que ce seigneur possédait dans les mas de Chazelles, la juridiction des mas du Bouschet et de Chenelles ? (peut-être Chenèle, commune de Monistrol). 28 juin 1402. Présents : le seigneur Dauphin d'Auvergne et Arnaud, seigneur de la Roue, damoiseau.

Arch. de la Loire.

Suivant Le Laboureur, ce seigneur était fils de Guy de Rochebaron et épousa, en 1401, Elide de la Roue, fille d'Armand, seigneur de la Roue.

1246. — F. et H. d'Héracle de Rochebaron, chevalier, à la duchesse Anne Dauphine, pour le château et seigneurie de Rochebaron. 15 janvier 1410.

Arch. nat., P. 492², cote 685. — Id, PP. 38. — R. G.

Digitized by Google

Main mise après le décès de ce seigneur sur le château de Rochebaron. 18 septembre 1419.

Arch. nat., P. 492², cote 696. — Id., PP. 38.

1247. — F. et H. de noble Antoine de Rochebaron, seigneur de Montarcher, pour le château dudit lieu. 1441.

L. M. C., t. II, p. 185.

L'ancienne et illustre famille de Rochebaron a formé deux branches : 1° les seigneurs de Rochebaron, de Montarchier, de Leignec, après les Châtillon (1305); d'Usson, Gotolent, Saint-Hilaire, Chazelles, etc., par acquisition des de la Roue, au XVe siècle; 2° une branche établie en Bourgogne.

Antoinette de Rochebaron épousa, vers 1450, Louis de Chalencon, qui prit le nom et les armes de Rochebaron. Cette seigneurie passa ensuite dans la maison de la Rochefoucauld, par le mariage de Catherine des Serpents, héritière des Rochebaron, avec Louis de la Rochefoucauld, comte de Loras. En 1472, 18 janvier, arrêt de la Cour du Parlement, réglant la juridiction des châteaux de Rochebaron, Montarcher, de la Roue, Apinac et Leignec, dont les seigneurs sont feudataires du duc de Bourbon, comte de Forez.

Arch. nat., P. 1400¹, cotes 887, 889 et 890. — G. — Steyert. *Armorial.* — Le Laboureur. *Mazures de l'Ile-Barbe.* — D'Assier de Valenches. *Fiefs du Forez.* — H. B., n°s 6505 à 6508.

✠ ROCHEFORT (de), *de Ruppe-Forti* (Seigneurs de Rochefort, de Saint-Jean-la-Vêtre, Saint-Pierre-la-Noaille, la Curée, Montherboux et Beauvoir.

1248. — F. et H. de Hugues, seigneur de Rochefort, au comte de Forez, Guy II, pour le château de Rochefort (canton de Boën), acte contenant ligue offensive et défensive contre le seigneur de Couzan. 1180 *circa*.

H. B., n° 36, A. — *Cart. du comté de Forez.*

Digitized by Google

Guillaume de Rochefort, mentionné le 24 novembre 1160, comme témoin d'une donation faite par le comte Guy au couvent de la Bénisson-Dieu.

Cart. des Francs-Fiefs, p. 24.

Jean de Rochefort accompagna en 1270, Saint-Louis, roi de France, à Tunis.

A. Vachez. *Familles chevaleresques*, p. 89.

1249. — Pierre de Rochefort, *de Ruppe-Forti*, reconnaît tenir en fief du comte de Forez sa maison de la Curée (canton de la Pacaudière), que sa femme Agnès (de Savigny), lui avait apportée en dot et qui avait été donnée à celle-ci par le comte de Forez. 1290.

Arch. nat., P. 492², cote 730. — Id., PP. 38. — R. G.

Pierre de Rochefort, chevalier, bailli de Forez. 14 janvier 1315.

H. B., n° 1377.

Pierre de Rochefort, sire de Saint-Pierre (la Noaille) figure parmi les signataires des Remontrances de la noblesse forézienne. 11 février 1315.

H. B., n° 1382.

1250. — F. et H. lige de Pierre de Rochefort, au comte de Forez, pour sa maison de la Curée et appartenances et ce qu'il possède à Vivans, à Tourzy (commune de la Pacaudière), à Arçon et dans la paroisse de Saint-Bonnet (des Quarts). 10 septembre 1333. Témoins : Arthaud de Saint-Romain, commandeur de la maison de Chazalet, Guillaume du Verney, chevalier, Mathieu de Boisvair, professeur ès-lois, et Jacquemet de la Faye.

Arch., nat., P. 493¹, cote 1005. — Id., PP. 38. — R. G.

1251. — F. et H. lige rendus à Montbrison, dans le nouvel hôtel du comte, par Falcon de Rochefort et sa femme, pour leurs maisons de la Curée, *de Curea*, et de Montarboux,

Digitized by Google

de Monte-Arboso, et ce qu'ils ont dans les paroisses de Vivans et d'Arzon (Arçon), de Tourzy et de Saint-Bonnet-les-Quarts. 17, *alias* 22 janvier 1341.

Arch. nat., P. 491[3], cotes 447, 450 et 451. — Id., PP. 38. — R. G.

1252. — Par contrat du 6 juillet 1316, *alias* 6 mai, Jean, comte de Forez, acquiert au prix de deux mille livres viennoises, de noble Jean, seigneur de Rochefort, en Forez, damoiseau, le bourg de Saint-Georges-sur-Couzan avec ses appartenances (terre unie depuis à la châtellenie de Châtelneuf); vente ratifiée par Tachon, fils de Jean de Rochefort.

Arch. nat., P. 1395[1], cote 192. — Inv. Luillier, n° 192. — H. B., n° 1422.

1253. — F. et H. de Eustache, *alias* Tachon de Rochefort, pour le château de Rochefort et dépendances, pour tout ce qu'il a dans la ville de Saint-Laurent de Rochefort (près Boën) et le mas de Chazelles. 28 mars 1321.

Arch. nat., P. 492[4], cote 804. — Id., PP. 38. — R. G.

Autre fief du même Eustache, *alias* Tachon, sire de Rochefort, damoiseau, pour le château, terre et seigneurie de Rochefort et sa maison-forte de Saint-Jean-la-Vaytre, avec cens et tailles au même lieu et un pré appelé Domanial. 20 juin 1322, 12 août 1324, 15 juillet et 12 août 1334.

Arch. nat., P. 492[1], cote 616; P. 492[2], cote 677; P. 493[1], cote 992. — Id., PP. 38. — R. G.

1254. — F. et H. de Henri de Rochefort, chanoine de Montbrison, pour les droits et prébendes qu'il possède à raison de son canonicat. 20 novembre 1333.

Arch. nat., P. 492[2], cote 667. — Id., PP. 38. — R. G.

Cette ancienne famille chevaleresque a formé plusieurs branches : 1° celle de Rochefort, dont les biens passèrent aux d'Urfé; 2° celle de Montherboux, dont les Ronchevol héritèrent; 3° celle de Beauvoir, alliée aux d'Ecatay, qui a perpétué le nom jusqu'au XVI° siècle.

Steyert. *Armorial.*

Digitized by Google

ROCHEFORT (DE) (Seigneurs de la Valette, de la Fay, de Villette, de Malleval et de Saint-Héand).

1255. — F. et H. de Guionet de ROCHEFORT, damoiseau, pour sa maison et forteresse de Villette (près de Villechenève) et tout ce qu'il a dans les mas et territoires de Mons, de Valnoire, de Faugirolles et dans le mandement de Donzy, et pour des cens et redevances qu'il possède dans le mandement de Néronde, tous biens à lui échus par donation de Poncet de Rochefort, son frère; plus, au nom de sa femme Aygline, 8 livres de rente aux mandements de Malleval (près Saint-Héand) et de Virignieu, et d'autres rentes à elles échues dans la succession de Guillaume de Pelucins. 4 septembre 1378.

Arch. de la Loire.

1256. — F. et H. de Poncet de Rochefort, pour la terre de Villette. 27 juillet 1415.

Fiefs du Forez, p. 131.

1257. — F. et H. de Jean de Rochefort, damoiseau, seigneur de Malleval, et de Béatrix, sa femme, pour leur château de Malleval, près de Saint-Héand; plus pour des maisons sises au mandement de Saint-Héand. 28 juillet 1441.

L. M. C., t. II, p. 185. — *Fiefs du Forez*, p. 172.

F. et H. de la grange de Malleval par le même seigneur. 1459.

L. M. C., t. II, p. 252.

1258. — F. et H. de Jacques de Rochefort, damoiseau, seigneur de Villette, pour sa maison-forte de Villette. 1441.

L. M. C., t. II, p. 185.

Cette famille de Rochefort, différente de la précédente, et qui paraît originaire de Rochefort en Lyonnais, a formé plusieurs branches : 1° les seigneurs de la Valette, par

Digitized by Google

alliance avec une famille de ce nom, en 1376; 2° les seigneurs de Cenas; 3° les seigneurs d'Espercieu, de la Fay, de Villette; 4° les seigneurs de Malleval et de Saint-Héand.

STEYERT. *Armorial.* Table, p. 77.

ROI ? ou REY, *Reigis, Regis.*

1259. — F. de Mathieu Roi *(Regis)*, maître ès-lois, pour cens et rentes et autres devoirs au tènement de Trémolent, paroisse d'Usson (canton de Saint-Bonnet-le-Château). 6 juillet 1331.

Arch. nat., P. 492[1], cote 840. — Id., PP. 38.

Même hommage du 24 octobre 1333.

Arch. nat., P. 491[3], cote 562. — Id., PP. 38.

ROIGNON (DE).

1260. — F. et H. de Etienne de ROIGNON, de Bussy, et de sa femme, pour vignes sises en la Voye Charal (probablement un des chemins connus sous le nom de *Vicharra*, App. à l'Inv. Luillier-Chaverondier, p. 511, note), et une maison à Saint-Germain (Laval). 22 février 1336.

Arch. nat., P. 490[2], cote 126. — Id., PP. 38.

Voy. ROYON.

ROLLAND ?

1261. — F. et H. de Mathieu ROLLAND, de Saint-Germain-Laval, pour tâches et droits sis au Verney. 26 avril 1337.

Arch. nat., P. 490[1], cote 33. — Id., PP. 38.

ROLLAT ? (DE), Roulat, *alias* Vollat.

1262. — F. et H. de messire Guillaume de ROLLAT, *alias* Vollat, chevalier, seigneur de Chantois, pour la seigneurie

Digitized by Google

de Chantois, dépendant de la châtellenie de Saint-Maurice, que lui a apportée en dot Marguerite de Lavieu, sa femme. 1er juillet 1454.

Arch. nat., P. 491², cote 1286 *bis*. — Id., PP. 38. — L. M. C., t. II, p. 198.

Rolland de Vola cité comme feudataire du comte de Forez, en Roannais. 1260 circa.

H. B, n° 1051.

RONCHEVOL (DE), Estaing (d'), Ronchivol, Ronchivolp.

1263. — F. et H. de Guicharde, fille de feu Guichard de RONCHIVOL, chevalier, veuve de Henry de Montaigny, chevalier, pour domaine et seigneurie dans la paroisse de Mably, en Roannais. Février 1311.

Arch. nat., P. 493¹, cote 942. — Id., PP. 38. — N. F.

F. et H. de la même dame pour ce qu'elle a dans les paroisses de Saint-Laurent-la-Conche, de Marclop et de Saint-Cyr, à Magnieu et à la Liègue. 15 juin 1334.

Arch. nat., P. 491³, cote 497. — Id., PP. 38. — R. G.

Guy (VI), comte de Forez, concède à Guichard de Ronchivol, chevalier, la moyenne et basse justice de la maison d'Estaing, en Forez (paroisse de Virignieu), par lui acquise de Jean de Salvagniaco, *de Sauvain, ou plus probablement de Sauvagnieu, commune de Mornand, sous la réserve de la haute justice. Octobre 1278.*

H. B., n° 628, A. — L. M. C., t. I, p. 285.

Composition entre le comte de Forez, Jean Ier, et Falcone, veuve de Guichard de Ronchivol, chevalier, au sujet de la justice de la terre et des hommes de Boissailles (commune de Valeilles) et de Magnieu-le-Gabion. 11 juin 1304.

H. B., n° 1131.

Digitized by Google

1264. — F. et H. de Guillaume de *Ronchivolp* (Ronchevol), damoiseau, fils et héritier de Guillaume de Ronchivol, pour maison, droits et cens à Marclop et à Magnieu-le-Gabion *(ad Maniacum lo Gabium)*. 8 mars 1327.

Arch. nat., P. 4931, cote 1009. — Id., PP. 38. — Arch. de la Loire. — R. G.

1265. — F. et H. de Simon de Ronchevol, chevalier, pour droit de péage sur la rivière de Renaison, à lui légué par Guillaume de Ronchevol. 30 mars 1337.

Arch. nat., P. 4903, cote 265. — Id., PP. 38.

1266. — F. et H. de Robert de Ronchivol, damoiseau, au duc de Bourbon, Louis II, pour sa maison de Montherboux et les bois de Montherboux, sis dans les paroisses de Sauvain *(Salvaigi)*, de Saint-Bonnet-le-Courreaux *(Sancti Boniti de Cadrellis)* et de Chalmazel. 1388 et 19 mars 1393.

Arch. de la Loire. — L. M. C., t. II, p. 77. — R. G.

1267. — F. et H. de Robert de Ronchivol, damoiseau, pour ses maisons de Jarnosse-les-Ollères? de Pouilly, de Saint-Hilaire, de Saint-Cyr et autres. 1404, 1406.

Arch. nat., P. 485 *bis*, cotes 35 et 36. — N. F.

Famille chevaleresque, originaire du Forez, établie en Beaujolais en 1375, possessionnée au XIVe siècle à Montherboux, la Curée, Saint-Pierre de Noaille, terres dont elle avait hérité des Rochefort.

ROSTAING, *Rostagni*.

1268. — Accord par lequel Raymond Rostaing, chevalier, reconnaît tenir en fief d'Aymar, seigneur de Roussillon et d'Annonay, ce qu'il possède au mandement de Roussillon, ainsi que la maison de la Rochi, au mandement de Sury. 1319, 1321.

Arch. nat., P. 1362, cote 993. — N. F.

Digitized by Google

Etienne Rostaing, seigneur de la maison-forte des Roches, près de Sury, vend à Isabeau de Harcourt divers cens sur des terres sises au territoire de Roussillon. 1435.

N. F.

ROUE (DE LA), *de Rota*.

1269. — Pierre de la ROUE, mari de Dauphine (de Lavieu), dame de Saint-Bonnet, de Légniec et de Montarcher, confirme la justice d'Apinac à Pierre Maréchal, chevalier, lequel en prête hommage à Henry de Châtillon, fils de Dauphine et seigneur de Légniec. 9 juin 1280.

D'ASSIER DE VALENCHES. *Fiefs du Forez*, p. 6.

Suivant M. de la Tour-Varan (Armorial et Généalogies, p. 214), *Sibylle de la Roue, fille et héritière universelle d'Armand II, seigneur de la Roue, avait épousé en 1290, Gilbert, baron de Solignac et seigneur de Saint-Agrève en Velay, dont elle eut Bertrand de Solignac, seigneur de la Roue, qui prit le nom et les armes de la Roue, conformément aux dispositions testamentaires de sa mère.*

1270. — F. et H. au comte Jean de Bertrand de la Roue, pour ses châteaux de la Roue et de Montpeloux (près Saint-Anthème, Puy-de-Dôme). 4 février 1311.

Arch. nat. — L. M. C., t. I, p. 341.

Accord entre Jean, comte de Forez, et Bertrand, seigneur de la Roue, chevalier, au sujet des limites des seigneuries de Châtelneuf, d'Ecotay et de Lavieu, appartenant audit comte, et des seigneuries de la Roue et de Montpeloux, appartenant audit seigneur. Vendredi après la Toussaint (4 novembre) 1317.

Arch. nat., P. 1401², cote 1098. — H. B., n° 1465.

Bertrand, sire de la Roa *(Remontrances de la noblesse). 11 février 1315.*

H. B., n° 1382.

Digitized by Google

Ce seigneur était lieutenant-général du comte Jean.

Arch. de la Loire.

1271. — Jean, comte de Forez, assigne à Bertrand, sire de la Roue, 30 livres tournois de rente à prendre sur divers tenanciers, à condition que ledit seigneur tiendra ladite rente en fief du comte de Forez, au même titre que ses châteaux de la Roue et de Montpeloux. 27 août 1317.

H. B., n° 1459.

1272. — F. et H. de noble dame Maragde, *alias* Mararge de Châteauneuf, dame de la Roue, veuve de noble homme Bertrand, seigneur de la Roue, et tutrice d'Armand, Marguerite et Valborgésie de la Roue, leurs enfants, pour les châteaux de Montpeloux et de la Roue *(Montis Pilosi et de Rota)*. 11 septembre 1333.

L. M. C., t. I, p. 393. — R. G.

1273. — Armand, seigneur de la Roue, et Alix, dame d'Usson, sa femme, fille et héritière universelle de feu noble Guillaume Billaud (de Rochebaron), seigneur d'Usson, reconnaissent tenir en fief du comte de Forez la Perrerie *(sic)* de Montarchier, avec toute justice, et les mas de la Faye (commune de la Chapelle-en-la-Faye), du Poyet, de Brestelet (probablement Brutilliec ou Brutillet, commune d'Estivareilles), de Moutonnet, ce qu'il a dans la ville de Saint-Marcellin, le mas de la Bolène et des fiefs et arrière-fiefs au mandement de Saint-Romain-le-Puy. 21 août 1357.

Arch. nat., P. 490², cote 164. — Id., PP. 38. — R. G.

Armand, seigneur de la Roue, au diocèse de Clermont, pour s'acquitter des rentes et arrérages par lui dus à l'université des clercs du Puy, lui abandonne deux hôtels en ruines, dits de Montrevel et de la Roue, sis dans le cloître du Puy. 18 juin 1371.

H. B., n° 3186.

Digitized by Google

1274. — F. et H. de noble Claude (pour Armand) de la Roue, seigneur de la Roue et d'Aurec, tant en son nom qu'en celui de sa femme, Alice d'Usson, pour le château de Montarcher, le mas appelé de Chauffour, que tient de lui noble Humbert Durgel, celui de la Faye, que tient de lui Hugues de la Chapelle, et pour tout ce qu'il a au mas de Batailleu (probablement Bataillet, commune de Valprivas, Haute-Loire). Février 1359.

L. M. C., t. I, p. 437.

1275. — F. et H. au duc de Bourbon, comte de Forez, de la veuve du seigneur de la Roue (Bellonde de Langeac), pour les mas de Bergehac, Charreyret, de Fontanella, d'Espinasolla, de Fraytes, de la Fay, d'Espinasse ; pour ce qu'elle possède à Valensanges, à Crusille, à Sury-le-Comtal, à Montbrison, à Saint-Priest, à Valdieu et dans le mandement de Saint-Romain ; pour la juridiction des mas du Bouchet et de Chauffour, de la Parrerie de Montarcher, avec la juridiction du même lieu ; pour tout ce qu'elle tient dans les mas de Teissonères, de Trémolen et de la Bolène. 1394.

Arch. nat., P. 494[1], cote 1240. — Id., PP. 38.

1276. — F. et H. au duc de Bourbon, comte de Forez, de noble et puissante dame Bellonde de Langeac, *alias* Langhac, *de Langiaco*, veuve de noble et puissant seigneur Pierre ou Goyet, seigneur de la Roue et de Montpeloux, tutrice de Armand, Pierre et Ahélide, enfants mineurs dudit Pierre ou Goyet, pour les deux châteaux ou forteresses de la Roue et de Montpeloux, avec juridiction et toutes dépendances ; plus les mas de la Bolène, de Trémolens, de Chazelet et ce qu'elle tient à Saint-Marcellin et autres lieux. Témoins : noble François d'Aubrichecourt, et Guillaume de Montrevel, chevaliers. 23 mai 1395.

Arch. nat., P. 491[1], cote 327. — Id., PP. 38. — Arch. de la Loire.

1277. — F. et H. de noble Armand, seigneur de la Roue

Digitized by Google

et de Montpeloux, pour tout son château de Montpeloux et la maison de ce château appelée communément la maison Cléricale et son château de la Roue : châteaux et forteresses que lui et ses ancêtres tiennent et ont tenus en foi et hommage-lige du duc de Bourbon et des comtes de Forez, avec pleine juridiction et toutes dépendances, ainsi que tout ce qu'il possède depuis la rivière d'Anse et au-delà, du côté de l'Orient et vers le comté de Forez et la ville de Montbrison; excepté le fief qu'il tient de l'abbé de Manlieu *(Magni-Loci)*; pour le mas de la Bolène, les mas de Bomasel (probablement *lo Masel*, Maziaux, commune de la Chaulme, Puy-de-Dôme), de Trémolin, d'Aurella, de la Cabane, de Monts, d'Espinasses, de Verghat, de Charreyriet, de Fontanelle, d'Espinasselles (Espinassolles, commune de Saint-Pal de Chalancon, Haute-Loire) et du Fraitier, la *Perreria* de Montarcher avec juridiction haute et basse, les mas de la Faye, de la Giraude, du Poyet, de Brutilhes et de Moutonet; pour tout ce qu'il tient dans le village d'Estivareilles et les mas des Sut, le mas de Chauffour *(Chalfours)*, que tient de lui Humbert Durgel, le fief que tiennent de lui les héritiers de Hugues de la Chapelle, et le fief tenu par Guillaume de Croset; de même pour ce que tient de lui Humbert de Grantris dans le mas de Guérande, et pour tout ce qu'il possède en Forez, à Saint-Romain-le-Puy et son mandement, à Saint-Priest, à Valdieu, à Valensanges, à Saint-Marcellin, à Montbrison; tous biens dont il rend le fief et hommage-lige au duc de Bourbon, avant tous autres seigneurs. 16 mai 1402. Signé : Robertet, clerc de la Cour de Forez.

Arch. de la Loire.

Autre fief du même Armand, seigneur de la Roue et de Montpeloux, pour la terre de la Roue, le mas de la Bolène, domaines et possessions à Saint-Marcellin, Mont-

Digitized by Google

brison, Saint-Romain (le Puy) et autres lieux. 15 février 1410.

Arch. nat., P. 494², cote 1284. — Id., PP. 38. — R. G.

Ce seigneur avait épousé, en 1404, Isabeau de Chalancon, fille de Guillaume, seigneur de Chalancon, et de Catherine, dame de la Mothe (de Mont) Saint-Jean, et en deuxièmes noces, en 1422, Jeanne de Tournon, fille de Guillaume de Tournon et d'Eléonore de Grolée.

1278. — Autre fief et hommage de messire Armand de la Roue, seigneur dudit lieu, chevalier, pour les châteaux de la Roue et d'Oriol et ses maisons de Martinanges, la Bruyère et le Fau-Gourgois? (probablement pour Affau, commune de Rosiers-Côtes-d'Aurec, et Gourgois, commune de Saint-Maurice-en-Gourgois). 1442.

L. M. C., t. II, p. 187.

1279. — Transaction passée entre Charles, duc de Bourbon, comte de Forez, et Armand, seigneur de la Roue, chevalier, par laquelle il est réglé que les châteaux de la Roue, de Montpeloux et de la Chaulme, par deçà la rivière d'Anse, à la partie du comté de Forez, sont de la supériorité et ressort du comté de Forez; en outre, les hommes dudit mandement de la Roue, des paroisses de Saint-Anthème, Saint-Clément, Saint-Romain, de la Chalm et de Saillans contribueront à toutes les tailles royales et aux dons et octrois qui seront accordés au duc dans le comté de Forez. Lesdits lieux de la Roue, de Montpeloux, et autres, en deçà de la rivière d'Anse, doivent aussi au duc l'hommage de fief jurable et rendable à cause du comté de Forez. 13 mars 1448.

Arch. nat., P. 1401², cotes 1094 et 1098 — H. B., n° 5805. — Inv. Gayand, f°s 76 et 77.

1280. — F. et H. de noble Claude de la Roue, seigneur de la Roue et de Montpeloux, pour les châteaux de la

Digitized by Google

Roue et d'Oriol et les terres de Martinanges, de la Bruyère et le Fau-Gourgois. 1457.

L. M. C., t. II, p. 247.

Ancienne famille chevaleresque dont la première tige se fondit à la fin du XIIIe siècle dans les Solignac, qui en continuèrent le nom et les armes; fondue en 1557 dans les d'Hérail de Pierrefort.

STEVERT. *Armorial.* Table, p. 78.

1281. — Pierre de la Roue, *de Rota*, damoiseau, reconnaît tenir de Gui de Vassel, prieur de Saint-Sauveur, le fief des Chaboudes. 2 mars 1324.

Cart. de Saint-Sauveur, p. 205.

Il est douteux que ce seigneur se rattache à la famille des de la Roue-Montpeloux; peut-être tirait-il son nom du tènement de la Roue, près de Saint-Sauveur.

ROUILLA ?

1282. — F. et H. de Pierre ROUILLA? au comte de Forez, à cause de son château de Saint-Bonnet, pour cens et rentes sis audit lieu. Veille de Saint-Barthélemy (23 août) 1290.

Arch. nat., P. 4931, cote 1053. — Id., PP. 38.

✠ ROUSSILLON (DE) (Seigneurs d'Annonay, de Miribel et l'Aubépin).

1283. — F. et H. au comte de Forez, Guy IV, par Aymar, *alias* Eymar de ROUSSILLON, seigneur d'Annonay, pour les châteaux d'Ay, de Peyet? et Lyever? et pour la seigneurie d'Annonay. Février 1236.

Arch. nat., P. 4931, cote 1029. — Id., PP. 38. — L. M. C., t. I, p. 233. — R. G.

Au mois de février 1236, Aymar d'Annonay conclut un accord entre Artaud de Roussillon et Pons Charpinelle, au

Digitized by Google

sujet du château de Dargoire. Par suite de cet accord, Pons Charpinelle dut tenir en fief dudit Artaud la moitié de ce château.

Arch. nat., P. 1392[1], cote 760. — H. B., n° 186.

Il testa au mois de mai 1271, et institua pour héritier son cousin, Guillaume de Roussillon.

H. B., n° 518 et 520.

1284. — F. et H. de messire Artaud de Roussillon, chevalier, seigneur d'Annonay, de Miribel et de l'Aubépin, à Jean, comte de Forez, pour les châteaux de Miribel (commune de Pérignieu) et de l'Aubépin (commune de la Rajace). Mai 1297.

Arch. nat., P. 490[1], cote 48 ; P. 491[1], cote 297. — Id., PP. 38. — R. G.

Artaud, seigneur de Roussillon, donne à Guillaume, son fils, les châteaux de Roussillon, Surieu, Riverie, Dargoire, le Péage de Roussillon, la garde de Mornant et ce qu'il avait à Saint-Romain-en-Jarez. 7 juin 1264.

Arch. nat., P. 1392[2], cote 844. — H. B., n° 407.

Artaud avait acquis le 18 mai de l'année 1297, au prix de quatre mille livres viennois, les château et bourg de Miribel, des exécuteurs testamentaires de feu Sibylle, comtesse de Savoie.

Arch. nat., P. 1393[2], cote 921. — H. B., n° 980.

Il était marié à Alice de Poitiers et laissa huit enfants, savoir : Aymar, Guillaume, abbé de Saint-Félix, Artaud, Albert, Jean, prieur de Quintenas, Béatrix, dame de Byetrati, *Polia, dame de* Malibeti, *et Marguerite, qui épousa, le 26 mai 1332, Hugues de Bressieu, sire de Viriville.*

Arch. nat., P. 1393[1], cote 906 ; P. 1371[1], cote 2472. — H. B., n°s 1437, 1983 et 2850.

1285. — Artaud de Roussillon fait hommage au comte de

Digitized by Google

Forez du château de Miribel, à lui cédé en partage par Aymar, sire de Roussillon et d'Annonay, son frère. 5 mai 1330.

Arch. nat., P. 491[1], cote 299. — Id. PP. 38. — R. G.

1286. — F. et H. de noble Artaud de Roussillon, pour les châteaux de Miribel et de l'Aubépin. 17 septembre 1334.

Arch. nat., P. 491[1], cote 298. — Id., PP. 38. — L. M. C., t. I, p. 396.

1287. — F. et H. de Aymar, seigneur de Roussillon et d'Annonay, à Jean, comte de Forez, pour le château de l'Aubépin, et en arrière-fief pour celui de Chevrières. 27 avril 1339.

Arch. nat., P. 491[2], cote 411. — Id., PP. 38. — R. G.

Ce seigneur était fils aîné de Artaud de Roussillon (H. B., n° 1437); *il épousa, le 8 mai 1318, Jeanne de Forez, fille du comte Jean* (L. M. C., t. III, *Preuves*, n° 96); *en deuxièmes noces, le 10 janvier 1333, Françoise de Culant, fille de Guy, seigneur de Culant* (Le Laboureur); *en troisièmes noces, Béatrix d'Anjo, fille de Gérard de Roussillon, seigneur d'Anjo, sa parente* (H. B., n° 2189); *et en quatrièmes noces, Etiennette des Baux, fille de Hugues, sire des Baux, comte d'Avellino* (H. B., n° 2736). *Il laissa une fille unique Alix, mariée le 21 mai 1350, à Humbert, fils d'Humbert, sire de Thoire et de Villars, et lui donna en dot la baronnie de Riverie et le château et la ville d'Annonay.*

H. B., n° 2571.

Alix de Roussillon, héritière universelle de son père, en 1365, légua, par testament du 22 février 1367, à son mari, la baronnie de Riverie et les châteaux d'Annonay et de Miribel.

H. B., n°s 2908 et 2991.

1288. — Guillaume de Roussillon, chanoine de Valence,

Digitized by Google

abbé de Saint-Félix et seigneur d'Ay, reconnaît tenir en fief et hommage-lige d'Aymar de Roussillon, seigneur d'Annonay, son frère, les château et terre d'Ay, sis dans la paroisse de Saint-Romain-d'Ay, avec leurs dépendances. 20 mai 1355.

Arch. nat., P. 1402², cote 1219. — G. — Inv. L. C., nos 780 et 1229. — H. B., n° 2695.

Ancienne famille chevaleresque du Dauphiné divisée en plusieurs branches. Les deux tiges principales sont celle de Roussillon d'Annonay et celle d'Anjo. Les seigneurs d'Annonay ont possédé dans le Lyonnais les terres et seigneuries de Riverie, Dargoire et de Châteauneuf.

STEYERT. *Armorial.* Table, p. 78.

Guillaume de Roussillon, seigneur d'Annonay, prit part aux dernières expéditions des Croisés et mourut en Palestine à la fin de 1277.

A. VACHEZ. *Familles chevaleresques*, p. 104. — H. B., n° 613.

ROUSSILLON D'ANJO.

1289. — Le lundi après Saint-Pierre-aux-Liens (2 août) 1316, Girard d'Anjo, fils émancipé de Guy de ROUSSILLON, seigneur d'Anjo, reconnaît tenir en fief du comte de Forez le château de Maymont *(Grandi-Montis)*, au diocèse de Clermont (commune de Saint-Gervais, canton dOlliergues, Puy-de-Dôme) et ce qu'il a dans la paroisse d'Ecotay (Escoutoux, canton de Thiers). 26 juillet 1316.

Arch. nat., P. 492⁴, cote 805. — Id., PP. 38. — R. G. — L. M. C., t. I, p. 348.

Guigues de Roussillon, chevalier, en émancipant son fils, Gérard d'Anjo, lui avait donné le château de Maymont, alias *Grandmont, au diocèse de Clermont, sis entre les rivières de la Dore et de Giroux, ainsi que la dîme d'Escoutoux. 1316.*

R. G.

Digitized by Google

La seigneurie d'Anjo, en Dauphiné, avait donné son nom à cette branche de la famille de Roussillon.

ROUSSILLON DE VEAUCHE.

1290. — F. et H. de messire Girard de ROUSSILLON, chevalier, pour le château de Veauche. 1325.

L. M. C., t. I, p. 362.

Suivant de La Mure, ce seigneur était fils (ou petit-fils) de Guigue de Roussillon, cité comme pleige et caution du comte Renaud de Forez, dans un acte de 1265. Il épousa Béatrix de Salvaing, fille de Jean de Salvaing (ou de Sauvagnieu), bailli de Forez, et laissa deux fils : Robert, seigneur de Veauche, Girin, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur de Verrières, et Béatrix, mariée à Guillaume Flotte, seigneur de Revel, laquelle hérita de son frère Robert, mort sans enfants.

L. M. C., t. I, p. 388.

Girard de Roussillon, sire de Velcha, *figure parmi les signataires des Remontrances de la noblesse forézienne, en 1315.*

1291. — F. et H. de Robert de Roussillon, fils de Girard, seigneur de Roussillon, seigneur de Veauche, pour le château dudit lieu, qui avait été donné à son père par le comte de Forez, à raison de ses services, et pour ce qu'il possède à Saint-Galmier et à Sury-le-Comtal. 7 novembre 1332, 23 août 1333 et 26 avril 1339.

Arch. nat., P. 492², cote 714; P. 492³, cote 776. — R. G. — L. M. C., t. I, p. 393.

1292. — F. et H. lige de noble Girard de Roussillon, damoiseau, seigneur de Veauche, pour son château de Veauche, *de Velchia*, avec justice haute et basse, cens et rentes et toutes dépendances. 26 avril 1395. Témoins : nobles seigneurs l'Ermite de la Faye, Jean Maréchal, seigneur d'A-

Digitized by Google

pinac, chevaliers, Guy des Ris ou des Rives, *de Rivis*, Jean de Lavieu et Guillaume Rajace.

Arch. nat., P. 492[3], cote 777. — Id., PP. 38. — Arch. de la Loire.

Même fief en 1410, plus le domaine et seigneurie de Beaudéduit.

N. F.

1293. — F. et H. de noble Guionnet de Roussillon, seigneur de Veauche, pour tout ce qu'il tient en Forez du duc de Bourbon. Mars 1417.

Arch. de la Loire. Ancien inventaire.

Les seigneurs d'Anjo ont formé la branche foréxienne des Roussillon de Veauche. Ce même rameau a possédé également, par alliance avec les Salvaing, les fiefs de Nervieu, Foris, Vaures-lès-Montbrison et Torrent, transmis par mariage aux Flotte de Revel.

STEYERT. *Armorial.* Table, p. 78.

ROUX, *Ruffy*.

1294. — F. et H. de Guichard Roux *(Ruffy)*, d'Etables, *de Stabulis*, clerc, de Saint-Paul-en-Jarez, et de sa femme, Jordane, fille de Jarenton, damoiseau, pour dîmes, cens, tailles et autres droits au mandement de Saint-Héand. 15 juin 1324.

Arch. nat., P. 492[1], cote 632. — Id., PP. 38.

ROYON (DE).

1295. — F. et H. de Barthélemy de ROYON, comme héritier de Jean Chivechery, pour maison et domaine dans la paroisse des Salles (près Cervière). 5 juillet 1342.

Arch. nat., P. 490[3], cote 243.

1296. — Bertrand de Royon, fils de Bertholon de Royon, reconnaît tenir en fief du comte de Forez le tènement de

Digitized by Google

Chinichère ou Chivechère, dans la paroisse des Salles, mandement de Cervière. 18 février 1346.

Arch. nat., P. 490², cote 145. — Id., PP. 38. — R. G.

Voy. ROIGNON.

RUGNIEU (DE), *de Ruygniaco.*

1297. — F. et H. lige de Hugonet de RUGNIEU, *de Ruygniaco*, du mandement de Néronde, pour sa grange de Praleyri, acquise dernièrement par lui de Jean de Boisvair, damoiseau. 6 décembre 1390.

Arch. de la Loire.

RUILLON (DE), Ruyllon.

1298. — F. et H. de Jean de RUYLLON, *alias* Ruillon, et de Pierre de Ruyllon, prêtre, son frère, et de leur mère, Pétronille, pour cens dans les tènements de la Brosse et d'Arfeuilles et autres droits dans les paroisses de Saint-Just-en-Chevalet et de Saint-Haon. 21 novembre 1321.

Arch. nat., P. 492², cote 722. — Id., PP. 38.

1299. — F. et H. de Jean de Ruillon, pour Jeanne, sa femme, fille de Durand Favre ou Faure *(Fabri)*, de Souternon, pour cens et tailles au tènement de Chasseneil. 19 mai 1334.

R. G.

1300. — F. et H. de Jean de Ruyllon, fils de Pétronille Ruyllon, pour ce qu'il a à Saint-Haon et Arfeuilles et au tènement de la Brosse. 19 juin 1334.

Arch. nat., P. 492¹, cote 577. — Id., PP. 38. — G.

1301. — F. et H. de Jean de Ruillon, pour une terre appelée des Fournels, sise au tènement du Petit-Ruillon, et le pré du Chambon. 19 juin 1334.

Arch. nat., P. 491², cote 430. — Id., PP. 38.

Digitized by Google

1302. — F. et H. de Jean et Pierre Ruillon, pour cens et rentes à Arfeuilles et à la Brosse. 11 janvier 1339.

Arch. nat., P. 492[1], cote 576. — Id., PP. 38. — R. G.

1303. — F. et H. rendu en présence de Guichard d'Urfé, bailli de Forez, par Robert de Ruyllon, seigneur de Charbonnières, pour divers cens et rentes dans la paroisse des Salles, et des terres et prés dans la châtellenie de Saint-Just (en Chevalet) et le pré du Chambon. 6 février 1410.

Arch. nat., P. 494[3], cote 1279. — Id., PP. 38. — G.

Voy. RILLY.

S

SABLON (DU), *de Sablo.*

1304. — Guigonne, fille et héritière d'Arnaud de SABLON, *de Sablo*, chevalier, reconnaît tenir en fief d'Artaud de la Mastre, prieur de Saint-Sauveur, la terre de la Frachette, et à raison de ce fief, être vassale du prieuré. 13 septembre 1267.

Cart. de Saint-Sauveur, p. 226.

Cette famille tirait son nom du domaine et tènement du Sablon, situé près de Bourg-Argental.

1305. — Noble François du Sablon vend au prix de 40 livres tournois, à Guy de Vassel, prieur de Saint-Sauveur, le mas de la Chana, qu'il tenait en franc-fief dudit prieuré. 12 novembre 1324.

Cart. de Saint-Sauveur, p. 242.

Digitized by Google

1306. — F. et H. de Ponce de Sablon, damoiseau, pour Jeanne de Beauvoir (probablement sa femme), pour les château, terre et seigneurie du Theil. 1363.

N. F.

(Voy. Beauvoir, *n° 160).*

1307. — F. et H. lige d'Arnaud du Sablon, damoiseau, pour son hôtel sis à Voyron *(Voyrona)* (peut-être Véranne, canton de Pélussin), ayant appartenu à Briand de Vayron, avec ses rentes et dépendances, dans le mandement de Malleval. 20 mars 1393.

Arch. de la Loire.

SAIGNES (DE) (de Changy).

1308. — F. et H. de Hugues de SAIGNES, pour tout ce qu'il a dans la paroisse de Saint-Maurice (en Roannais). Octobre 1290.

Arch. nat., P. 491[3], cote 566. — Id., PP. 38. — R. G.

1309. — Guillaume, seigneur de Saigne, reconnaît tenir en fief du comte de Forez tout ce qu'il possède à Changy *(Changia).* 13 mars 1335.

Arch. nat., P. 492[2], cote 600. — Id., PP. 38. — R. G.

Voy. CHANGY.

(Même fief que le n° 315).

On trouve dans la commune de Saint-Haon un ancien territoire du nom de la Saigne.

SAIX (DU), du Says, *del Says.*

1310. — F. et H. de Guichard *Delchains* (pour du SAYS), pour le château de Lavieu et le curtil de Margerie. 1227.

L. M. C., t. I, p. 226. — R. G.

D'après un passage du testament du comte Guy IV, 1229 (L. M. C., t. III, p. 53), *le mandement de Lavieu faisait*

Digitized by Google

alors partie du domaine comtal. Il semble donc douteux que Guichard ait possédé ce château et il est plus probable que, de même que dans le fief suivant, l'hommage de ce seigneur ne portait que sur des biens situés dans cette terre.

1311. — F. et H. d'autre Guichard Delchains, *alias del Says*, pour maison au mandement de Lavieu, et cens et rentes au courtil de Margerie. 1297, *alias* 1287.

Arch. nat., P. 493[1], cote 1022. — Id., PP. 38. — N. F. — G.

1312. — F. et H. de Guichard *del Says*, damoiseau, pour sa maison du Poyet, au mandement de Lavieu. 10 des kalendes de mai (22 avril) 1312.

Arch. nat., P. 492[2], cote 686. — Id., PP. 38. — G.

1313. — Même fief et hommage de Guichard du Saix. 1333.

L. M. C., t. I, p. 393.

La justice du Poyet fut concédée le 1er septembre 1341, par Guy, comte de Forez, à Guichard du Says, sous réserve de supériorité, ressort et fief.

D'Assier de Valenches. *Fiefs du Forez*, p. 152.

D'après M. P. Gras (Obituaire de Saint-Thomas, p. 34), *un Guichard du Says, chevalier, était en 1350, feudataire du chapitre de Notre-Dame de Montbrison et seigneur de Poyet-Lavieu. On trouve également un autre Guichard du Says, chevalier, châtelain de Roannais en 1333.*

Ibid., p. 14 et 15.

1314. — F. et H. de Artaud du Say, damoiseau, fils de Guichard et de lui autorisé, pour maison et domaines dans les paroisses de Chazelles (sur Lavieu) et de Soleymieu, et des cens au Pont de la Crusille et au lieu de Lavieu. 12 novembre 1333.

Arch. nat., P. 490[1] cote 6. — Id., PP. 38.

Digitized by Google

1315. — Autorisation accordée par Anne Dauphine, duchesse de Bourbon, à Antoine, fils de feu messire François du Says, seigneur du Poyet, de différer l'hommage qu'il lui doit. 14 janvier 1416.

Arch. de la Loire.

✠ SALAMAR (DE), Salemard.

1316. — F. et H.? de Jean de SALAMAR, à Guillaume du Verdier, pour possessions en Roannais. 1255.

G.

1317. — Reconnaissance faite au comte de Forez, par Jean de Salemard, chevalier, pour des biens nobles qu'il tient en arrière-fief de Guillaume du Verdier. 1270.

LE LABOUREUR. *Mazures de l'Ile-Barbe.*

1318. — F. et H. à Guy, comte de Forez, par Jean de Salamar, damoiseau, de la paroisse de Néronde, pour cens et rentes et une vigne sis au vignoble des Côtes, *de Costis*, en la paroisse de Balbigny. Janvier 1275, 1276.

Arch. nat., P. 491, cote 326. — Id., PP. 38. — N. F.

1319. — F. et H. de Bernard de Salamar, chevalier, pour ses maison, domaine et grange de la Fay (près de Néronde), le bois de la Blétenerie, *alias* Blétineri, et partie des tailles et tâches de Champagny et de Balbigny, au mandement de Néronde, acquis de Jean de la Boëri, son parent, et de Bonpart de Lorgue, damoiseau. 6 novembre 1308, 22 février 1311 et 3 août 1333.

Arch. nat., P. 493[1], cote 1021 ; P. 491[3], cote 563 ; P. 491[1], cote 345. — Id., PP. 38. — R. G.

F. du même seigneur pour la grange de la Fay et le bois de la Blétinère. 1334.

L. M. C., t. I, p. 395. — R. G.

Digitized by Google

1320. — F. et H. de Etienne de Salamar, damoiseau, pour sa maison de la Faye-lès-Néronde, plus le bois de la Blétonneri et ce qu'il a à Néronde et Balbigny. 19 janvier 1348.

Arch. nat., P. 4903, cote 260. — Id., PP. 38. — R. G.

Suivant Le Laboureur, ce seigneur mourut sans enfants, car, après sa mort, la maison de la Fay passa aux enfants de son frère, Hugues de Salemar.

1321. — F. et H. de noble seigneur Humbert de Salamar, chevalier, en son nom et au nom des enfants de feu Guillaume de Salamar, damoiseau, son frère, pour la maison ou grange de la Fay et la forêt de la Blétonnère, les tâches qu'il a à Champagnieu et les cens qu'il possède à Balbigny, ainsi que ceux acquis du seigneur Jean de la Boëri, chevalier. 12 juillet 1381. Témoins : Bernard de l'Aire, seigneur de Cornillon, et Pierre de Lavieu, seigneur d'Iseron, chevaliers.

Arch. de la Loire.

Même hommage de ce seigneur, en 1401.

Arch. de la Loire.

Le 16 juin 1399, Humbert de Salamard, chevalier, fut nommé capitaine-châtelain de Néronde.

Arch. de la Loire.

1322. — F. et H. de Bernard de Salamar, écuyer, seigneur de la Brosse, pour sa maison de la Brosse. 1441.

L. M. C., t. II, p. 185.

1323. — F. et H. de noble Aubert de Salamar, seigneur de Ressis, pour sa maison de la Faye. 1441.

L. M. C., t. II, p. 186.

La maison de Salamar, que l'on croit originaire de la Salle (Aula), *près de Néronde, a possédé également, depuis 1436, le fief du Cognet, Saint-Cyr-les-Vignes, la Forest, Chirassimont, la Colonge et Saint-Cyr de Valorge.*

Digitized by Google

Deux membres de cette famille ont pris part aux Croisades, savoir : Pierre et Pons de Salemar, qui accompagnèrent Guillaume, comte de Forez, en 1096, à la première Croisade.

A. Vachez. *Familles chevaleresques*, p. 19.

SALIGNY, *de Saligniaco.*

1324. — Pierre de Saligny, bourgeois de Saint-Haòn, reconnaît que ce qu'il a acquis de Hugues de Saint-Aubin, de Geoffroi *de Curata* (de la Curée) et d'Eloyse, sa femme, dans les paroisses de Tourzy et de Vivans, relève du comte de Forez, et que la haute-justice et la perception des amendes appartiennent audit comte. Janvier 1268.

Arch. nat., P. 1395², cote 306. — H. B., n° 478. — N. F.

A cet acte pendaient trois sceaux ; celui de Hugues de Saint-Aubin portait une quinte-feuille.

1325. — F. et H. de Pierre de Saligny, bourgeois de Saint-Haon, pour lui et Geoffroy de Saligny, son frère, enfants de feu Pierre, pour la layde sur les porcs et fromages du marché de Saint-Haon. 1291, mercredi avant les Rogations (7 mai), *alias* 1292.

Arch. nat., P. 4933², cote 1124. — Id., PP. 38. — R. G.

1326. — F. et H. de Jean de Saligny, *de Salignaco*, au comte de Forez, pour une grange et des prés à *Torlio* (peut-être Tourzy, commune de la Pacaudière). Décembre 1284.

Arch. nat., P. 4931, cote 1062. — Id., PP. 38. — G.

1327. — F. et H. de Jean Saligny, pour la leyde des pourceaux et fromages de Saint-Haon-le-Châtel. Mai 1290.

Arch. nat., P. 4932, cote 1071. — Id., PP. 38. — G.

1328. — F. et H. de Geoffroy de Saligny, fils de Pierre, pour la moitié par indivis de la layde des porcs et fromages

Digitized by Google

du marché de Saint-Haon-le-Châtel. Mercredi après la Nativité de Notre-Dame (9 septembre) 1293.

Arch. nat., P. 493², cote 1138. — Id., PP. 38.

1329. — F. et H. de Guillaumette, *alias* Guillette de Saligny, veuve de Pierre Cray, et de Jean, fils d'Audin Simon, pour partie de la layde du marché de Saint-Haon. 2 janvier 1333.

Arch. nat., P. 491³, cote 371. — Id., PP. 38. — G.

1330. — F. et H. de Etienne de Saligny, damoiseau, pour cens et servis en la paroisse de Saint-Romain-la-Motte et le tènement de Boisselles, rendus à Guy, seigneur de Couzan et de la Perrière. 1390.

Arch. du Roannais, n° 130.

H. du même seigneur à Guy de Couzan, pour cens sur les tènements de la Colonge, la Piney, Jay et Briailles. 13 octobre 1390.

A. Coste. *Histoire de la ville de Roanne*, p. 118.

1331. — F. et H. de Guillaume de Saligny à Guy, seigneur de Couzan et de la Perrière, pour tout ce qui peut lui échoir dans la succession d'Etienne de Saligny. 6 novembre 1393.

Octroi de Guy, sire de Couzan et de la Perrière, à Guillaume de Saligny, écuyer, de différer son fief mouvant de la Motte. 1402.

Arch. du Roannais, n° 130.

Cette famille tirait sans doute son nom de Saligny, commune de Saint-Romain-la-Motte.

SALT (de), Sail, *de Saltu*.

1332. — F. et H. de Geoffroy de Sail, *de Saltu*, pour censives et un cellier au château de Montbrison. 21 août 1333.

Arch. nat., P. 491¹, cote 317. — Id., PP. 38.

Digitized by Google

SALVAING (DE) ou SAUVAGNEU, *de Salviniaco.*

1333. — F. et H. de Jomar de SALVAING, fils de feu Johannin de Salvaing, pour maison, domaine et seigneurie au château de Saint-Héand. 1246.

Arch. nat., P. 491³, cote 502. — Id., PP. 38.

Un Jean de Salvagnieu était, en 1265, châtelain de Saint-Héand.

Cart. des Francs-Fiefs, p. 84 et 88.

Il existe, dans les communes de Chevrière et de Saint-Héand, un ancien hameau appelé Savignieu et qui a peut-être donné son nom à cette famille.

(Voy. nos 951 et 990).

1334. — F. et H. de Jeannin de Salvaing, bourgeois de Saint-Héand, pour son domaine de Malleval. 1333.

L. M. C., t. I, p. 392.

Jehan de Salvaing, *de Salvigniaco*, fils de Hugues, paroissien de Saint-Héand, reconnaît tenir en fief du comte de Forez une maison au château de Saint-Héand et la grange de *Malval* et dépendances. 27 mai 1334.

Arch. nat., P. 490², cote 156. — Id., PP. 38. — R. G.

1335. — Jean de Salvaing, *de Salvigniaco*, bourgeois de Montbrison, rend au comte de Forez le fief de sa maison d'Estaing, en Forez. Mai 1256.

L. M. C., t. I, p. 252.

1336. — F. et H. de Jean de *Salvaing?* bourgeois de Montbrison, pour pré et grange en la prairie du Breuil, *de Brolio* (commune de Savigneu). 1284.

N. F.

(Voy. no 1326).

SARRAVALLE.

1337. — F. et H. d'Aymon de SARRAVALLE, chanoine de

Digitized by Google

Lyon, et de Bérard de Lavieu, pour terres et cens situés dans le mandement du château de Boisset (lès Montrond)? 1328.

Arch. de la Loire.

✠ SARRON (DE).

1338. — F. et H. de Guichard de SARRON, écuyer, seigneur de Marcoux, pour sa maison de Marcoux et ce qu'il possède dans le mandement de Marcilly. 26 juin 1441.

Arch. nat., P. 486, cote 184. — N. F. — L. M. C., t. I, p. 185.

Autre hommage de Guichard de Sarron, seigneur de Marcoux, adressé au duc de Bourbon, pour le lieu de *Mercou* (Marcoux) et tout ce qu'il tient au comté de Forez, ainsi que sa maison-forte de Rochefort, assise en la paroisse d'Amplepuys et de *Rone* (Ronno), et tout ce qu'il tient en Beaujolais, à cause de sa femme (Jeanne de Vaux), damoiselle. 7 juillet 1457.

Arch. nat., P. 1402², cote 1331. — H. B., n° 6055. — Arch. de Goutelas. Original.

1339. — F. et H. de Benoît de Sarron, damoiseau, seigneur de Marcoux, en Forez. 1486.

Arch. nat., P. 486, cote 179. — N. F.

Même fief du 6 août 1490.

Arch. de Goutelas.

Geoffroy de Sarron, qui appartenait à cette famille, dont les principales possessions étaient dans le Lyonnais et le Beaujolais, suivit Amédée III, comte de Savoie, en Terre-Sainte, en 1147.

A. VACHEZ. *Familles chevaleresques*, p. 37.

SAUCEY, *de Sauceyo.*

1340. — Humbert de SAUCEY, seigneur de Chenay (Saône-et-Loire), chevalier, prend en fief et hommage-lige de

Digitized by Google

Guigue, comte de Forez et de Nivernais, sauf la fidélité due premièrement à Archimbaud de Bourbon et à Simonin de Luzy, tout ce qu'il a en Forez, à raison de son domaine de Chenay, « *sicut ducit, a parte Forisii et Roanesii, cheminus qui venit de villa Durbisie et tendit recte versus Benedictionem Dei.* » Il prend en outre en fief dudit comte tout ce que Artaud Rafin, chevalier, tient de lui, tant en-deçà qu'au-delà dudit chemin. 23 juin 1233.

Arch. nat., P. 1395[1], cote 186. — H. B., n° 164. — *Cart. des Francs-Fiefs*, p. 104.

La carte de Cassini marque en effet un tronçon d'ancien chemin qui passait au lieu de la Ranche, commune de Chenay-le-Châtel, sur la ligne qui unit Durbise à la Bénisson-Dieu.

1341. — Simonin de Luzy autorise Humbert de Saucey, seigneur de Chenay, chevalier, à transporter à Guigues, comte de Nivernais et de Forez, le fief que ledit Humbert tient de lui, à raison de Chaney. Dimanche veille de Saint-Jean-Baptiste (23 juin) 1233.

Cart. des Francs-Fiefs, p. 103.

SAUVAGE, Salvaje.

1342. — F. et H. de Guy SAUVAGE (Salvaje) (*Salvaio*, alias *Salvajo*), pour maison à Commères, terres, bois, garennes et cens au mandement de Verney, dans les paroisses de Villerez et de Verney. 27 avril 1334.

Arch. nat., P. 490[1], cote 28. — Id., PP. 38. — L. M. C., t. I, p. 396.

SELASTREU.

1343. — F. et H. de noble Hugues SELASTREU, damoiseau, fils de François Selastreu, chevalier, du mandement de Malleval, en son nom et en celui d'Yvon Selastreu, son frère, pour cens et rentes ayant appartenu à Jocerand de

Digitized by Google

Barges, chevalier, et situés au mandement de Malleval, et pour son mas de Charentonie, sis au même mandement. 16 juin 1393. Témoin : Philippe Chapard, chevalier.

Arch. de la Loire.

SEMUR (DE), *de Sine-Muro.*

1344. — Guillaume de SEMUR, tenant fief mouvant du comte de Forez (Roannais). 1260 *circa.*

H. B., n° 1051.

1345. — Messire Jean de Semur, chevalier, seigneur d'Ouches, en Roannais, rend au comte Jean l'hommage de cette seigneurie. 1289.

L. M. C., t. I, p. 313.

Même fief en 1290.

N. F.

Johans de Saint-Mur, sire d'Arci, *figure parmi les signataires des Remontrances de la noblesse foréẓienne. 11 février 1315.*

H. B., n° 1382.

1346. — F. et H. de Marguerite de Semur, veuve de Geoffroy de Lavieu, chevalier, à Amédée de Damas, sire de Couzan, pour tout ce qu'elle possède à Chevrigny et dans la paroisse de Saint-Didier. 1314. Aveu de foi et hommage renouvelé en 1328 par Renaud de Lavieu.

P. GRAS. Généalogie des Damas (*Revue Foréẓienne*, Ire année, p. 255).

1347. — Girardin, *alias* Girard de Semur, *de Sine-Muro*, damoiseau, reconnaît tenir en fief du comte de Forez sa maison d'Ouches, *de Oschiis*, alias *de Oschia.* 1331 et 19 novembre 1335.

Arch. nat., P. 4911, cote 289. — Id., PP. 38. — R. G.

Même hommage du 20 août 1336, plus des droits et mou-

Digitized by Google

vances sur divers tènements dans les paroisses d'Ouches, de Saint-André, de Saint-Maurice et de Saint-Haon.

Arch. nat., P. 489, cotes 80, 137 et 150. — N. F.

1348. — Odo, *alias* Eudes de Semur, *de Sine-Muro*, et Guiot de Dyo, fils de Jean, seigneur de Dyo, reconnaissent tenir en fief du comte de Forez le château de Durbize et dépendances. 27 avril 1334.

Arch. nat., P. 490², cote 124. — Id., PP. 38. — R. G.

Deux anciennes familles ont porté le nom de Semur. La première a donné les seigneurs d'Ouches et de Durbize; la deuxième, les seigneurs de l'Aubépin, fief transmis aux Sainte-Colombe.

P. G. — Steyert. *Armorial.* Table, p. 83.

1349. — F. et H. de Guillaume de Semur, bourgeois de Roanne, pour sa maison de Tunes, sise dans la paroisse de Roanne. 7 août 1350.

Arch. nat., P. 491¹, cote 315. — Id., PP. 38.

SENEUIL (de), *de Senolyo.*

1350. — F. et H. d'Odon ou Eudes, seigneur de Seneuil, *de Senolyo* (en Velay), pour les villages de *Lyurec* (Luriec) et de Valenches. Dernier février 1329.

Arch. nat., P. 493¹, cote 1045. — Id., PP. 38. — R. G.

Par acte d'échange conclu en 1299 entre ce seigneur et le comte de Forez, Jean Ier, celui-ci démembra du mandement de Saint-Bonnet-le-Château les parcelles seigneuriales de Valenches et Luriec, en faveur d'Eudes de Seneuil, qui lui céda en échange le village et territoire de Lissac, qui lui étaient nécessaires pour fixer les limites de son comté avec le comté d'Auvergne.

L. M. C., t. I, p. 397.

1351. — F. et H. de Hugues, seigneur de Seneuil, *de*

Digitized by Google

Synolio, pour seigneurie et justice sur les terres de Luriec et de Valenche. 15 juin 1334.

Arch. nat., P. 492[4], cote 827. — Id., PP. 38.

SENOUCHES, Senoches.

1352. — F. et H. de Catherine de Senouches, veuve de Pierre Tachon, et de ses enfants, à Alix, dame de Couzan et de la Perrière, pour la maison de Chamarande et cens et servis au territoire de Marolles (Mareuil) et à Saint-Germain-Lespinasse. 14 octobre 1349.

Arch. du Roannais, n° 129.

Cet hommage fut renouvelé par la même dame, en 1350.

A. Coste. *Histoire de la ville de Roanne*, p. 109.

On trouve, en 1282, un Jean de Senoches, damoiseau, possessionné à Cordelle.

H. B., n° 711.

SERPENTS (des). Voy. Isserpents.

SIBOUD, Cybod.

1353. — F. et H. de Guillaume Siboud, *alias* Sybou, damoiseau, pour sa grange de Foliatier, *alias* Flachet, et dépendances, et pour ce qu'il tient dans les confins de la Tour-en-Jarez. 4 avril 1334.

Arch. nat., P. 492[2], cote 712. — Id., PP. 38. — G.

SIMON (de Saint-Haon).

1354. — F. et H. de Pierre Simon, de Saint-Haon, pour ce qu'il a à Saint-Haon et à Renaison. Septembre et octobre 1290.

Arch. nat., P. 493[1], cotes 1035 et 1036. — Id., PP. 38.

Digitized by Google

SOLIGNAC, *de Solempniaco.*

1355. — Noble homme Beraud, seigneur de SOLIGNAC, *de Solempniaco*, au diocèse du Puy, reconnaît tenir en fief-lige, jurable et rendable, de Jean, comte de Forez, les villages de Martinanges, la Bruyère, le Fau-Verdier, le Fau-le-Subeyra, le Rochain, la Peyrette, Rulhiet, avec ce que Foulques Verdier tient dans ce dernier lieu et à Roche-Aigüe, le village d'Azolas, ce qu'il a à Gourgois et aussi ce qu'il possède, à raison du château d'Aurec, du côté de Saint-Bonnet-le-Château, sauf les choses par lui tenues de l'église du Puy; le château d'Auriol et son mandement, dans les limites qui sont décrites, et le bois de Monchap; plus, ce qu'il a au delà de la Semène, la Mure-d'Auriol habitée par Siméon Romans, les mas de l'Aulaigner, de l'Arberteycha et de la Chafloteyra, la maison de la Fayette, appartenant à Armand Blanc *(Albi)*, et le moulin au-dessous. Par le même acte, les parties règlent les limites et l'exercice de leurs justices respectives, et les conditions dans lesquelles ils pourront échanger ce qu'ils possèdent de part et d'autre de la ligne de démarcation. Le comte s'engage à ne pas séparer le fief des choses susdites du comté de Forez sans le consentement du seigneur de Solignac. Fait à Montbrison, dans la chapelle de l'habitation du comte de Forez. Présents : Bertrand, seigneur de la Roue, Raynaud de Langes, chanoine de Montbrison, Pierre *Calvi*, professeur ès-lois, Girard *de Rumano*, Etienne de Cremeaux, chancelier de Forez, etc. 5 mai 1317.

Arch. nat., P. 1400³, cote 990. — H. B., n° 1440. — Inv. GAYAND, p. 32. — Pap. de LA MURE (Bibliothèque de Montbrison), t. III.

Sa fille Sibylle épousa, le 17 novembre 1321, Guillaume de Beaudiner.

H. B., n° 1614.

Regordane de Soligniac, héritière de son frère Bernard (probablement frère de Beraud). 2 octobre 1332.

H. B., n° 1995.

Digitized by Google

1356. — F. et H. de noble Chastard, seigneur de Solomniac (Solignac), en Velay, pour son château d'Oriol et son bois de Montchal. 12 juillet 1333.

L. M. C., t. I, p. 392. — R. G.

1357. — Leuthard, *alias* Leucade, seigneur de Soliniac, *de Sollempniaco*, et d'Aurec, reconnaît tenir en fief du comte de Forez le château d'Auriol, *alias* Oriol, le bois de Montchal, la maison de la Fayette et plusieurs hameaux spécifiés dans son fief, notamment ceux de Martinanges et d'Azoles. 12 juillet 1334.

Arch. nat., P. 492[3], cote 775. — Id., PP. 38. — R. G. — L. M. C., t. I, p. 397.

Jarenton de Solignac, chevalier, fut un des témoins du mariage d'Aymar, sire de Roussillon, en 1357.

H. B., n° 2736.

SOURD.

1358. — F. de damoiselle Anne Sourd, dame de Grégnieu, pour son château de Grégnieu (commune de Nervieu). 1441.

L. M. C., t. II, p. 186.

✠ SUGNY (de), *de Suigniaco, de Çuigniaco.*

1359. — F. et H. de noble seigneur Philippe de Sugny, fils de feu Mathieu de Sugny, damoiseau, pour sa maison de Sugny, sise dans la paroisse de Nervieu. 14 avril 1330.

Arch. nat., P. 492[4], cote 821. — Id., PP. 38. — Arch. de la Loire.

Même fief le 14 avril 1332.

R. G.

1360. — F. et H. de Berthon de Sugny, chevalier, pour droits, cens, rentes et servis dans le mandement de Saint-Just-en-Chevallet, acquis par lui de noble seigneur Mathieu de

Digitized by Google

Boisvair, chevalier. Juillet 1381. Témoins: l'abbé de Valbenoîte, les seigneurs de Couzan, d'Izeron et de Cornillon.

Arch. de la Loire.

Autre fief de Berthon de Sugny, chevalier, seigneur dudit lieu, pour cens, rentes, servis et autres droits dans le mandement de Donzy. 1406.

Arch. de la Loire.

1361. — F. et H. d'Antoine de Sugny, damoiseau, fils de sire Berthon de Sugny, chevalier, et de dame Arthaude de Grandval, pour les château, terre et seigneurie de Sugny, au mandement de Bussy, et pour les terres de la Salle (lès Feurs) et de la Gentilière, au mandement de Donzy. 5 février 1414.

Arch. nat., P. 4931, cote 1041. — Id., PP. 38.

1362. — F. et H. d'Antoine, seigneur de Sugny, damoiseau, pour sa maison-forte dudit lieu. 1441.

L. M. C., t. II, p. 185.

F. du même pour sa maison de la Salle-lès-Feurs. 1442.

L. M. C., t. II, p. 187.

Autre fief et hommage de Antoine de Sugny, frère et héritier de Morin de Sugny, pour le fief et maison-forte de la Salle (lès Feurs). 10 août 1443.

Arch. de la Salle (Cabinet de M. le comte de Poncins).

Un membre de cette famille, Perrin de Sugny, seigneur dudit lieu, accompagna, en 1240, le comte de Forez, Guy IV, à la VIe Croisade, où sa présence est relevée par une charte datée d'Ascalon, de l'an 1240.

Cette famille possédait encore dans le Forez la terre du Rousset (canton de Saint-Jean-Soleymieu), probablement par alliance avec les Lauton, à la fin du XVe siècle; elle s'est éteinte au XVIe siècle dans les Damas et les d'Albon.

A. Vachez. *Familles chevaleresques*, p. 64.

Digitized by Google

SURY (DE), Suirieu, *de Syuriaco.*

1363. — Guy IV, comte de Forez, ayant échangé avec feu Artaud (Pelet), de SURY, chevalier, tout ce qu'il avait à Marcoux, contre ce que ledit chevalier avait au Puy d'Uzore, reçoit l'hommage d'Artaud, fils du défunt, pour la maison-forte de Marcoux, à titre de fief jurable et rendable. Juillet 1239.

H. B., n° 206, B. — *Livre des Compositions*, f° 19.

Un Arnould de Sury est cité dans un acte de 1206.

H. B., n° 51.

1364. — F. et H. de Pierre (Pelet), de Sury, pour sa maison de Marcoux et ce qu'il a dans le mandement du château de Marcilly, excepté la dîmerie qu'il tient de l'abbesse de Bonlieu. 5 octobre 1311.

Arch. nat., P. 492[1], cote 569. — Id., PP. 38.

1365. — F. et H. de Pierre de Sury, dit Pelet, damoiseau, fils d'autre Pierre, chevalier, pour la terre et maison-forte de Marcoux. 12 janvier 1333, 1334.

Arch. nat., P. 490[3], cote 221. — Id., PP. 38. — L. M. C., t. I, p. 396.

1366. — Pierre de Sury, *de Syuriaco*, damoiseau, obtient en 1350, du comte de Forez, des lettres confirmatives de la justice de Marcoux, et prête l'hommage de cette seigneurie au comte Jean II, le 13 mars 1363. (n. st.)

L. M. C., t. I, p. 409. — Arch. de Goutelas.

Guichard, son frère et son héritier donna la terre de Marcoux à son neveu, Hugues de Bonvin qui en rendit l'hommage en 1399.

V. DURAND. *Cart. des Francs-Fiefs.* Notes pour servir à la table.

1367. — F. et H. de Falcon de Sury, pour le courtil de *Chavachery?* (Chavassieu), paroisse de Lézigneu et ce qu'il a

Digitized by Google

au courtil de la Pierre, paroisse d'Essertines. 10 septembre 1323.

Arch. nat., P. 492[1], cote 605. — Id., PP. 38. — R. G.

1368. — Autre fief de Falcon de Sury, pour ses maison et grange de *Vieilles-Chèses* (Villechèse), au mandement de Néronde. Même date.

R. G.

F. et H. du même pour ce qu'il a dans les paroisses de Lézigneu et d'Essertines. 26 juin 1333.

G.

Un seigneur de ce nom, Falco de Syuriaco, miles, *fut chargé, en 1302, par le comte de Forez, Jean Ier, et Arthaud de Saint-Germain, de fixer les limites du château de Montrond.*

Bibliothèque de Saint-Etienne. *Livre des Compositions du comté de Forez*, fol° 39.

1369. — F. et H. d'Albert de *Siurieu* (Sury), damoiseau, fils et héritier de noble Falcon de Sury, pour le curtil de Chavassieu. 16 octobre 1334.

Arch. nat., P. 493[1], cote 993. — Id., PP. 38. — R. G. — L. M. C., t. I, p. 397.

1370. — F. et H. de Philippe de Sury, damoiseau, pour maison et grange de Vieilles-Chèses (Villechèse), domaine et mouvances, terres, bois, pêche, dans les paroisses de Saint-Marcel et de Balbigny, mandement de Néronde. 13 mai 1317.

Arch. nat., P. 490[1], cote 91. — Id., PP. 38. — R. G.

1371. — F. et H. de Margaronne, *alias* Marguerite, veuve de noble Philippe de Sury, comme héritière de Hugonin et de Clémence, leurs enfants décédés, et comme tutrice de Marguerite, leur sœur, pour son domaine de Vieilles-Chaises (Villechèze), dans la paroisse de Néronde, et ce qu'elle possède

Digitized by Google

dans les paroisses de Saint-Marcel et de Balbigny. 10 août 1332.

Arch. nat., P. 492[3], cote 765. — Id., PP. 38. — R. G. — L. M. C., t. I, p. 365.

Voy. PELET.

Le nom patronymique de cette famille (originaire de Sury-le-Bois) était Pelet; elle forma deux branches : celle des seigneurs de Villechèze, éteinte dans la première partie du XIVe siècle, et celle des seigneurs de Marcoux.

STEYERT. *Armorial.* Table, p. 85.

✠ SYMPHORIEN (SAINT-) (DE).

1372. — F. et H. de Guigon, *alias* Guigues de SAINT-SYMPHORIEN, seigneur de *Grayseu* (Grézieu-le-Marché), damoiseau, pour une pièce de terre à Saint-Marcellin ou Saint-Marcel, lieu où une femme avait été exécutée. 1300. Samedi après la Sainte-Croix.

Arch. nat., P. 492[1], cote 619. — Id., PP. 38. — G.

Un Guy, seigneur de Saint-Symphorien, probablement le même, est mentionné ainsi que sa femme Tiburge, fille d'Etienne d'Oingt, de Iconio, *dans un acte du 5 mars 1289.*

H. B., n° 818.

1373. — F. et H. de Jean de Saint-Symphorien, chevalier, pour cens et rentes à Virignieu. 2 juin 1310.

Autre fief du même pour cens et rentes dans la paroisse de Haute-Rivoire et dans le mandement de Virignieu (canton de Saint-Galmier). 27 juin 1317.

Arch. nat., P. 492[2], cote 695. — Id., PP. 38. — R. G.

1374. — Jean de Saint-Symphorien, seigneur de Chamousset (commune de Saint-Laurent de Chamousset), reconnaît tenir en fief du comte de Forez, tant en son nom

Digitized by Google

qu'en celui de sa femme, Marguerite d'Ulphé (d'Urfé), plusieurs cens et rentes dans la paroisse d'Essertines, au mandement de Donzy; plus des cens et rentes à Saint-Georges-en-Couzan, Saint-Jean-la-Veytre et autres lieux. 1er décembre 1337.

Arch. nat., P. 490², cote 188. — Id., PP. 38. — R. G.

1375. — F. et H. de Jean de Saint-Symphorien, seigneur de Chamousset, fils de Jean de Saint-Symphorien et veuf de Jeanne, fille de feu Jean d'Ampuy, comme administrateur des biens de leurs enfants Jean et Guillaume, pour la terre de Riverie et la seigneurie de la Garde d'Ampuy; biens provenant de Faucon d'Ampuy et de Jean, son fils, décédés, et relevant de Humbert de Villars. 21 octobre 1361 et 1er mai 1366.

Arch. nat., P. 494², cotes 1310 et 1315. — Id., PP. 38.

1376. — F. et H. de Dalmas de Saint-Symphorien, seigneur de Chamousset, et de Marguerite, sa femme, pour les château, terre et seigneurie de Cucurieu (commune de Saint-Cyr de Favières, en Roannais). 1458, *alias* 1459.

Arch. nat., P. 494², cote 1272. — Id., PP. 38. — G.

1377. — F. et H. de Marguerite de Cucurieu, dame de Cucurieu, femme de Dalmace de Saint-Symphorien-le-Châtel, seigneur de Chamousset, pour sa maison-forte de Cucurieu, et ce qu'elle possède au Verdier et dans la paroisse de Cordelle. 1er mai 1459.

Arch. nat., P. 494², cote 1273. — Id., PP. 38. — G.

Un membre de cette famille, Gilbert de Saint-Symphorien, est cité par Guichenon comme ayant pris part, en 1202, à la IVe Croisade.

Suivant M. A. Vachez (Familles chevaleresques, p. 56), *ce seigneur épousa Pernette de Jarez, fille de Gaudemar de Jarez, seigneur de Saint-Chamond; ils eurent pour fils Dalmace de*

Digitized by Google

Saint-Symphorien, qui céda à l'église de Lyon tout ce qui lui restait de la seigneurie de Saint-Symphorien et reçut en échange celle de Chamousset, que ses descendants possédèrent pendant plus de trois siècles.

T

TAILLADE, Taillande ?

1378. — F. et H. de Dissone ? TAILLADES, *alias* Taillandes, damoiseau, pour terres, dîmes et seigneurie de Deveys, *alias* Aldeneys, paroisse de Peschadoires (canton de Lezoux, Puy-de-Dôme). 8 août 1334.

Arch. nat., P. 491², cote 426. — Id., PP. 38. — N. F.

Voy. TELHÈDES.

TAILLEFER.

1379. — F. et H. de Guillaume TAILLEFER à Guillaume de Poitiers, seigneur de Cornillon, pour divers biens et droits dans le mandement de Cornillon. 4 décembre 1303.

Cart. de Cornillon. — DE LA TOUR-VARAN. *Châteaux et Abbayes*, t. I, p. 213. — G.

En 1400, autre Guillaume Taillefer légua la somme de deux mille livres tournois, pour la reconstruction de l'église de Saint-Bonnet.

1380. — F. et H. lige rendus à Bernard de l'Aire, seigneur de Cornillon, par Jean Taillefer et Antoinette du

Digitized by Google

Verney, sa femme, pour tout ce qu'ils possèdent dans le mandement de Cornillon. 13 octobre 1377.

G. — *Cart. de Cornillon.*

La famille Taillefer était originaire de Saint-Bonnet-le-Château. Le 13 mars 1318, Bonnet Taillefer, de Saint-Bonnet, vend au comte Jean divers droits sur des héritages sis à Saint-Bonnet-le-Château, biens que ledit Taillefer déclare tenir en pur et franc-alleu. Le 24 juillet 1332, Pierre Taillefer, fils de feu André Taillefer, de Saint-Bonnet, vend au même comte des cens sur le territoire de Vaux-sous-lo-Chier.

Arch. nat., P. 1395[1], cotes 210 et 214. — H. B., nos 1520 et 1987.

✠ TALARU (DE).

1381. — Mathieu de TALARU, reconnaît tenir en fief du comte de Forez, Jean Ier, sa maison-forte de *Noallies* (Noally), ce qu'il a à Donzy, sa maison, domaine et dîmes de Jarries? (probablement la Ferrière, à Néronde), avec une vigne au territoire de Néronde, et autres droits au courtil de Melay. Samedi après la Saint-Nicolas (8 décembre) 1297; jeudi veille de Saint-Hilaire (14 janvier) 1300.

Arch. nat., P. 4931, cotes 938 et 937. — Id., PP. 38.

Même fief, du 1er jour des kalendes de septembre (31 août) 1313.

Arch. nat., P. 4931, cote 939. — Id., PP. 38.

1382. — Hugues de Talaru, damoiseau, reconnaît tenir en fief et hommage-lige de Jean, comte de Forez, sa maison-forte de Noally, avec toutes ses dépendances, fiefs et arrière-fiefs, et spécialement le fief que tient de lui Guillaume Arrici, au nom de Andrevie, sa femme, dans les mas, curtils et territoires de Noally, *de Renoys* (en Roannais), de Bonnefont, *de Fonte-Bono,* de Vallenoire, de l'Espinazous (de l'Espinasse), de Bonneterre, de Montlevrier, de Feugerolles et leurs dépendances

Digitized by Google

et pour tout ce qu'il possède dans l'étendue du mandement de de Donzy, à l'exception de la dîme de Saint-Jean de Panissière. 11 février 1327 et 9 août 1333.

Arch. nat., P. 491², cote 425. — Id., PP. 38. — Arch. de la Loire.

1383. — F. et H. d'Antoine de Talaru, seigneur de Noally, pour la maison-forte de Noally, audit lieu, avec ses dépendances, et les fiefs et arrière-fiefs qu'il a dans le mandement de Donzy et dans le château de Feurs, et pour le fief que tient de lui messire Guillaume Arric *(Arrici)* au nom d'Andrie, sa femme, dans les mas et courtils de Noally, de Faugeroles, de Bonnefon, de Vallenoire, de l'Espinasse et de Bonacieu. Juin 1387. Témoins: Guichard d'Urfé, chevalier, et Denis de Beaumont, bailli de Forez.

Arch. de la Loire.

1384. — F. et H. de vénérable personne Hugues de Talaru (chanoine de Lyon), au nom de l'église de Lyon, pour des cens et rentes dans la châtellenie de Feurs, cens et rentes qu'il assure avoir été donnés à ladite église par Mathieu de Talaru, chevalier, jadis seigneur de Chalmazel, et dame Béatrix de Marcilly, sa femme. 1395.

Arch. de la Loire.

Déclaration du même fief faite par Hugues de Talaru, chantre de l'église de Lyon. 6 juillet 1399.

Arch. nat., P. 1399¹, cote 781. — H. B., n° 4226.

1385. — F. et H. de Jean de Talaru, chevalier, pour les château et seigneurie de Chalmazel. 18 avril 1411.

Arch. nat., P. 493¹, cote 986. — Id., PP. 38. — G.

1386. — F. et H. de noble Annet (de Talaru), seigneur de Chalmazel, pour son château dudit lieu. 1441, 1459.

L. M. C., t. II, p. 185 et 249.

1387. — F. et H. de Gaspard de Talaru, seigneur de Chalmazel, pour le château d'Ecotay. 1503.

N. F.

Digitized by Google

Cette famille est originaire de l'ancien fief de Talaru, situé à Saint-Forgeux en Lyonnais. Un de ses membres, Hugues de Talaru, chevalier et seigneur de Dargoire, assista au siége d'Acre, en 1191.

A. Vachez. *Familles chevaleresques*, p. 46.

Mathieu de Talaru, seigneur de Noally, avait épousé, le 15 octobre 1364, Béatrix de Marcilly, fille de Jean de Marcilly, seigneur de Marcilly et de Chalmazel, et de Dauphine de Senectaire; cette dame apporta à la maison de Talaru la seigneurie de Chalmazel, qu'elle avait recueillie dans la succession d'Antoine de Marcilly, son frère, dont elle fut l'héritière.

Antoine de Talaru, leur fils aîné, continua la branche des seigneurs de la Grange, de Noally et de la Ferrière, qui se fondit, au commencement du XVIe siècle, dans la maison de Marcieux, en Dauphiné, par le mariage de Catherine de Talaru avec Laurent de Montagnard, seigneur de Marcieux.

Jean de Talaru, second fils de Mathieu et de Béatrix, hérita des biens de la maison Marcilly-Chalmazel, et forma la branche des Talaru-Chalmazel éteinte, en 1850, dans la personne de Louis, marquis de Talaru et de Chalmazel.

Indépendamment des seigneurs de Noally, en Roannais, de Rochefort et de la Ferrière, à Néronde, de Chalmazel et de Marcilly, la maison de Talaru possédait encore dans le Forez les terres de Magnieu, d'Estaing, de Bellegarde, de la Grange, Saint-Marcel-de-Félines et la baronnie d'Ecotay, qu'Alix de Lavieu, fille d'Edouard de Lavieu, seigneur de Feugerolles, et de Marguerite-Dauphine (de Saint-Ylpice, en Auvergne), avait apportée, au milieu du XVe siècle, à Annet de Talaru, son mari.

Le Laboureur. *Mazures de l'Ile-Barbe.*

TALUCHET (de), Thaluchet.

1388. — F. et H. de Hugues de Taluchet, seigneur de

Digitized by Google

Pierrefitte, damoiseau, à Guy, seigneur de la Perrière, pour sa maison-forte de Pierrefitte (commune d'Ambierle) et moulin et terres sis à Chamarande, anciennement du comté de Forez. 8 mai 1326.

Arch. du Roannais, n° 128.

F. du même pour la terre et seigneurie de Pierrefitte, dans les paroisses d'Ambierle et de Saint-Haon-le-Châtel. 23 février 1336.

Arch. nat., P. 492[4], cote 831. — Id., PP. 38.

TARARE (DE), *de Taratro.*

1389. — F. de Bernard de TARARE, *de Taratro*, dit de Maubourg, *de Malo-Burgo*, pour cens, rentes et autres droits sur divers tènements et sur les bois de la Faye, et le courtil du Châtelard, paroisse de Violeys. 23 juin et 9 juillet 1322.

Arch. nat., P. 491[1], cote 309; P. 492[3], cote 754. — Id., PP. 38.

F. du même pour tout ce qu'il tient au comté de Forez. 4 mars 1334.

Arch. nat., P. 491[3], cote 474. — Id., PP. 38.

Même fief de Bertrand (probablement pour Bernard) de Tarare, *de Taratro*, dit Maubourg. 1336.

Arch. de la Loire.

TASSON, Tassoën.

1390. — F. et H. de Guillaume TASSOEN ? clerc de Thiers, pour cens et rentes en la paroisse des Salles (près Cervière), acquis de Guy du Vernet, damoiseau, et de Hodinet, son fils. 1293.

Arch. nat., P. 491[2], cote 385. — Id., PP. 38. — N. F.

Digitized by Google

TEIL (DU), Teyl, Theil.

1391. — F. et H. du TEIL, *alias* Teyl, pour maison et censive au château de Saint-Germain-Laval. 11 juillet 1322, 21 juin ou janvier 1337. (a. st.)

Arch. nat., P. 493², cote 1088; P. 491², cote 444. — Id., PP. 38. — R. G.

TELHÈDES ? (DE).

1392. — F. et H. de TELHÈDES *(sic)* d'Aldeneys, damoiseau, pour maison, domaine, dîme, bois et pour la seigneurie d'Aldeneys, dans les paroisses de Thiers, de Peschadoires et de Neyronde (canton de Lezoux, Puy-de-Dôme). Mardi avant Sainte-Catherine. 1336.

Arch. nat., P. 492⁴, cote 855. — Id., PP. 38. — R. G.

Voy. TAILLADE.

THÉLIS (DE), Télis.

1393. — Pierre de Téliz (THÉLIS), chevalier, fait donation à Guillaume du Verdier, damoiseau, de la seigneurie, du cens et de tous les droits qu'il peut avoir sur une maison sise à Néronde, près de l'église dudit lieu, et tenue par Perrin de Boisvair, ainsi que de la maison de Bernard de Salemard, damoiseau, à condition que ledit Guillaume tiendra cette maison en fief et hommage-lige dudit chevalier. Juin 1274.

Arch. nat., P. 1395², cote 377. — H. B., n° 576.

1394. — F. et H. de Guichard de Thélis, chevalier, pour domaine et seigneurie de Neyronde, près de Châteauneuf, et tout ce qu'il possède entre les trois eaux (ruisseaux) de Néronde, et le chemin de la Chapelle à Châteauneuf. Septembre 1290.

Arch. nat., P. 491³, cote 565. — Id., PP. 38. — R. G.

1395. — Transaction passée le 7 juillet 1294, entre le comte

Digitized by Google

de Forez et Perrin de Thélis, damoiseau, au sujet de la juridiction de Combres, dont ce dernier réclamait la moitié, ce qui lui est accordé; de son côté, ce seigneur reconnaît tenir en fief du comte de Forez le village de Combres.

Arch. nat., P. 490[1], cote 16. — Id., PP. 38. — L. M. C., t. I, p. 319. — H. B., n° 927.

1396. — F. et H. de noble seigneur, Jean de Thélis, chevalier, au nom de sa femme, noble dame *Agne* (Agnès), fille de messire Ponce Verd, chevalier, jadis seigneur de Valprivas, pour la seigneurie et village de Valprivas *(Vallis-Privata)* (canton de Bas-en-Basset, Haute-Loire), avec toutes ses dépendances. 12 novembre 1393.

Arch. de la Loire.

Jean de Thélis, chevalier, sire de l'Espinasse, lieutenant du sire de Beaujeu et gouverneur-général du Beaujolais, cité dans un acte du 25 novembre 1369.

H. B., n° 2125.

1397. — F. et H. de nobles Antoine, Jacerand et Veaucher de Thélis, frères, seigneurs de l'Espinasse, du Sol et *Vauprivas* (Valprivas), pour leur château et maison-forte de *Vauprivas*. 1459.

L. M. C., t. II, p. 249.

1398. — F. et H. de Jocerand, *alias* Josserand de Thélis, seigneur de Valprivas, et d'André et Antoine, damoiseaux, ses frères, pour maisons-fortes et seigneuries de l'Espinasse, de Valprivas, de Joux sur Tarare et ce qu'ils possèdent dans les paroisses de Saint-Cyr de Valorge et de Chirassimont. 1405, 1477.

Arch. nat., P. 485, cotes 24 et 25; P. 1360, cote 876. — N. F.

1399. — F. et H. de noble Josserand de Thélis, seigneur de l'Espinasse et de Saint-Pierre-Laval, pour lui et son frère Antoine. 1466.

G.

Digitized by Google

Autre hommage de Jocerand de Thélis, seigneur de Valprivas et de Luriec. 22 septembre 1490.

D'Assier de Valenches. *Fiefs du Forez*, p. 283.

1400. — F. et H. d'Antoine de Thélis, écuyer d'Anne de France, duchesse de Bourbonnais. 1515.

Arch. nat., P. 452, cote 194. — N. F.

Cette ancienne famille chevaleresque, qui avait emprunté son nom à l'ancien fief de Thélis, près de Lay, a possédé dans le Roannais les seigneuries de l'Espinasse et de Cornillon; dans le Velay, celle de Val-Privas; dans le Forez, celles de Luriec, de Châtel, de Cleppé et de la Celle; dans le Beaujolais, celles de Combres, des Forges ou Farges, la Verpillière, Peysselay, le Sol et Joux; et dans le Lyonnais, la terre et seigneurie de Charnay.

THIERS (de), *de Thierno.*

1401. — Guillaume, seigneur de Thiers, reconnaît tenir en fief de Jean, comte de Forez, tout ce que tient de lui Chatard de la Forest. Jeudi après Saint-Luc (22 octobre) 1304.

Arch. nat., P. 491[3], cote 532. — Id., PP. 38. — R. G.

1402. — Agnès de Malmont (ou de Maumont), *de Malo-Monte*, veuve de Guillaume de Thiers, seigneur de Saint-Maurice, tutrice de Contor et Brunissende, leurs filles, reconnaît tenir en fief de Jean, comte de Forez, les châteaux de Saint-Maurice et de Bussy, et partie de Saint-Germain-Laval. 7 des ides d'août (7 août) 1313.

Arch., nat., P. 492[4], cote 807. — Id., PP. 38. — R. G.

1403. — Louis de Thiers, seigneur de Volloure (Vollore, canton de Courpière, Puy-de-Dôme), chevalier, fils de Guy, reconnaît tenir en fief du comte de Forez le château de

Digitized by Google

Volloure et appartenances ; plus la haute, moyenne et basse-justice d'un courtil près de l'église de Celles. 9 mai 1317.

Arch. nat., P. 491[3], cote 531. — Id., PP. 38. — R. G. — N. F.

Même hommage de ce seigneur, le lundi après les octaves de Saint-Jacques (1er août) 1318, plus ce qu'il tient à Thiers.

Arch. nat., P. 491[3], cote 483. — Id., PP. 38. — R. G.

1404. — Louis, seigneur de Vollore, transporte à Jean, comte de Forez, tout le droit qu'il prétendait avoir sur le château de Saint-Maurice, la maison de Châtelus et leurs appartenances. Il reçoit en échange 10 livres tournois de rente et les profits de la justice sur des biens appartenant au chapitre de Celle, à charge d'en faire hommage audit comte. 14 mars 1321. (n. st.)

Arch. nat., P. 1400[2], cote 945. — H. B., n° 1577.

1405. — Guillaume de Thiers, fils de Louis, seigneur de Vollore, reconnaît tenir en fief du comte de Forez le château dudit lieu et ses dépendances. 18 mai 1334.

Arch. nat., P. 491[3], cote 479. — Id., PP. 38.

Autre fief du même, pour justice haute, moyenne et basse sur des maisons et terres tenues par Hugues de Chambon, dans la paroisse de Celle. 9 mai 1335.

Arch. nat., P. 491[3], cote 480. — Id., PP. 38. — R. G.

THIL (DE), *de Tilia*.

1406. — F. et H. de noble et puissant seigneur Pierre de THIL, *de Tilia*, chevalier, dit de Samburry, seigneur de Mont-Saint-Jean et de Cremeaux, pour sa maison neuve de Fontanes (commune de Cremeaux), avec la juridiction, plus une forêt appelée Combe-Martin. 5 décembre 1390.

Arch. de la Loire.

Voy. MONT-SAINT-JEAN.

Digitized by Google

THOLIGNY (DE), *de Thologniaco.*

1407. — F. et H. de Hugues Bolléron de THOLIGNY à Louis, duc de Bourbon, pour maison, domaine et cens, près du château de Saint-Galmier. 19 septembre, *alias* décembre 1378.

Arch. nat., P. 492², cote 688. — Id., PP. 38. — Arch. de la Loire. — G.

THOMAS (SAINT-) (Prieuré de).

1408. — *Poncia,* prieure de SAINT-THOMAS, en Forez, et son couvent, reconnaissent tenir en fief du comte de Forez ce qu'ils ont acquis de Dalmace de Saint-Jean, dans les paroisses d'Essertines et de Châtelneuf. Avril, *alias* juillet 1263.

Arch. nat., P. 493², cote 1132. — Id., PP. 38. — G.

1409. — F. et H. de religieuse dame Sibylle *de Corte,* prieure de Saint-Thomas-le-Monial, pour les biens que ledit couvent possède dans la paroisse d'Essertines, biens jadis acquis de Dalmace de Saint-Jean. 6 novembre 1335.

Arch. nat., P. 492², cote 770. — Id., PP. 38.

THORIGNY (DE), Tholigny.

1410. — F. et H. de Philippe de THORIGNY, pour le château de Saint-Marcel-de-Félines. 1421.

A. BROUTIN. *Châteaux historiques du Forez,* t. II, p. 158.

1411. — F. et H. de noble François de Thorigny, seigneur de Veauchette, et de Béatrix de Veauchette, sa femme, pour leur terre de Veauchette. 1459.

L. M. C., t. II, p. 251.

1412. — F. et H. de noble Jacques de Thorigny, damoiseau, seigneur de Saint-Marcel (de Félines), outre Loire, pour les rentes et dîmes annexées à sa terre. 1459.

L. M. C., t. II, p. 251.

Digitized by Google

TISSIER, Tyssier, Tixier.

1413. — Jean, comte de Forez, admet au serment de foi et hommage *(Ad feudum et fidelitatem juratam)* Durand Tissier de Cervière, pour les terres féodales que celui-ci a acquises depuis la mort du comte Guy VI, moyennant une finance de 100 sols viennois. 1er mai 1290.

De Charpin-Feugerolles. *Cart. des Francs-Fiefs*, p. 88.

1414. — F. et H. de Jean Tissier, de Cervière, pour cens et rentes au lieu de Laucedat. 5 des ides de mars (5 mars) 1311.

Arch. nat., P. 493², cote 1119. — Id., PP. 38.

1415. — F. et H. de maître Pierre Tissier, physicien (médecin), pour divers cens et rentes en la paroisse des Salles, près Saint-Romain (d'Urfé). 19 juin 1322.

Arch. nat., P. 493¹, cote 1010. — Id., PP. 38. — G.

1416. — F. et H. de Guillemine, *alias* Guillemette Tissier, sœur de Pierre, pour cens et rentes au mandement de Cervière. 14 décembre 1330.

Arch. nat., P. 492², cote 705. — Id., PP. 38. — G.

Autre hommage de Guillelmine, fille de Durand Tissier, de Cervière, pour ce qu'elle a droit de percevoir à Méranges. 28 mai 1334.

Arch. nat., P. 490¹, cote 10. — Id., PP. 38.

1417. — F. et H. de Guillaume Tissier, de Cervière, pour cens à Gray? acquis par lui de Jean Bérenger. 27 mars 1333.

Arch. nat., P. 490², cote 131. — Id., PP. 38.

TOUR-MAUBOURG (de la).

1418. — F. et H. adressé à Jean, comte de Forez, par Bertrand Malet, seigneur de la Tour-Maubourg, pour cens

Digitized by Google

et rentes et les mas de Meloy (Méalet), paroisse de Saint-Paul, et du Ponteil, paroisse de Boisset. 5 octobre 1325.

Arch. nat., P. 492[4], cote 809. — Id., PP. 38. — R. G.

(Même fief que le n° 900, dans lequel figure par erreur le mas de Chazaleras).

Sa fille, Dauphine, épousa Guigues III, seigneur de la Roche (en Régnier).

Inv. Luillier, n° 544.

En 1352, un Guy de la Tour était prieur de Firminy.

H. B., n° 2610.

Voy. Malet.

TOURNEBISE (de), Tournabize.

1419. — F. et H. de Guillaume de Tournabize, clerc, et Guiard de Tornabize, damoiseaux, pour maisons, prés, vignes, garennes, dîmes et cens au lieu de Tournebize, en la paroisse des Salles, châtellenie de Cervière. 3 mars 1334, *alias* 1333.

Arch. nat., P. 492[2], cote 709. — Id., PP. 38. — G.

✠ TOURNON (de).

1420. — F. et H. de Guillaume, seigneur de Tournon, chevalier, à Jean, comte de Forez, pour le château et bourg de Retourtour (commune de la Mastre, Ardèche) et la terre et seigneurie du Colombier, près Saint-Julien-Molin-Molette, acquise de Tachon de la Mastre. 1317.

N. F.

Même fief de ce seigneur, sauf la quatrième partie de la maison dudit château. 1325.

Arch. de la Loire.

Digitized by Google

Même fief des 24 juillet 1335 et 28 juin, *alias* 19 janvier 1338 et 19 janvier 1339.

Arch. nat., P. 491[1], cote 307 ; P. 491[3], cote 564. — Id., PP. 38. — L. M. C., t. I, p. 397.

Retourtour était un arrière-fief de la baronnie de Tournon, ainsi qu'il résulte de divers hommages de 1282, 1297 et du 3 avril 1340. Il appartenait à cette époque à Jean, puis à Briand de Retourtour.

1421. — F. et H. de Guillaume, seigneur de Tournon, chevalier, pour son château du Colombier *en Columbarez*, que ses prédécesseurs avaient acquis de Tachon de la Mastre. 1378.

L. M. C., t. II, p. 62.

Le 2 juin 1369, G. de Tournon avait été institué héritier universel de Eudes de Roche, dit de Tournon, son oncle.

H. B., n°s 3114, 3232 et 3254.

1422. — F. et H. lige de noble et puissant seigneur, Guillaume de Tournon, seigneur de Serrière, *de Sareria*, damoiseau, pour le château et maison du Colombier, avec mandement, haute-justice, rentes et toutes dépendances, appartenant audit seigneur de Serrière, par suite du partage fait entre lui et Jacques, seigneur de Tournon, son frère. 28 août 1396.

Arch. de la Loire.

1423. — F. et H. liges rendus au duc de Bourbon, comte de Forez, par Guillaume de Tournon, pour le fief du Colombier, paroisse de Saint-Julien-Molin-Molette, ledit fief jurable et rendable à la volonté dudit duc. 20 août 1397 et 6 juillet 1399.

Mémoire Courbon du Ternay, 2e prop., p. 23 et 29.

1424. — F. et H. de Guillaume et Odon de Tournon, pour

Digitized by Google

la seigneurie de Toilly, *à la porte de Feurs (sic)* (probablement le Thoil, commune du Bessat). 1397 et 1399.

Mémoire Courbon du Ternay, 2e prop., p. 74.

1425. — F. et H. de noble et puissant seigneur, messire Odon, *alias* Eudes, de Tournon, seigneur de Serrière, *de Sareria*, pour sa maison et château du Colombier, avec justice haute et basse, mandement, rentes, droits, garennes, bois, fossés et toutes dépendances. 6 juillet 1399. Témoin : Jean Maréchal, seigneur d'Apinac.

Arch. de la Loire.

F. du même Odon, *alias* Eudes de Tournon, seigneur de Serrières, pour son château *del Toilh*. 6 juillet 1399.

Arch. nat., P. 1399[1], cote 781. — H. B., t. II, n° 4226.

Les baronnies de Tournon, d'Argental et de la Faye appartenaient à cette époque à Jacques de Tournon, cité dans un acte du 13 juin 1396.

Cart. de Saint-Sauveur, p. 261.

1426. — Autorisation accordée par la duchesse Anne Dauphine à François de Tournon de différer l'hommage d'une rente acquise par ce seigneur de feu le seigneur de Feugerolles. 1415.

Arch. de la Loire.

L'ancienne famille chevaleresque de Tournon était originaire du Vivarais. Deux de ses membres, Eudes et Raoul de Tournon, prirent part, le premier, à la troisième Croisade, en 1191, le second, à la septième, en 1250.

TRANCHARD, Trenchard.

1427. — F. et H. de Jeanne Trenchard, *alias* TRANCHARD, fille de feu Hugues, damoiseau, pour cens et rentes au village de Châtelus et autres lieux. 1334.

G. — N. F.

Voy. TRUCHARD.

Digitized by Google

TRÉZETTES ? (DE), *de Trezetis.*

1428. — F. et H. lige de Hugonin de TRÉZÈTES, damoiseau, au nom de sa femme Marie, fille et héritière de noble seigneur Jacques de Saint-Germain, seigneur de. . . . . , pour tout ce qu'il possède du côté du château de Donzy, entre la baronnie de Beaujeu et le comté de Forez. 29 mars 1393.

Arch. de la Loire.

TRUCHARD.

1429. — F. et H. de Hugues TRUCHARD, fils de feu Pierre Truchard, pour tènements, terres, prés et bois au lieu de la Chèze, ès mandements de Saint-Bonnet (le Courreaux) et d'Ecotay. Jeudi fête de Saint-Christophe et de Saint-Pierre 1317.

Arch nat., P. 4931, cote 969. — Id., PP. 38.

1430. — F. et H. de Bonet Truchard et d'Antonie, sa femme, pour maison, terres et bois, sis entre Saint-Bonnet et Ecotay et leur maison et jardin de la Chèze, près de Saint-Bonnet-le-Courreaux. 14 novembre 1335.

Arch. nat., P. 4913, cote 482. — Id., PP. 38. — G.

U

UNGLET.

1431. — Sire Archambaud UNGLET tenant, en Roannais, un fief mouvant du comte de Forez. Fin du XIIIe siècle.

Arch. nat., P. 13992, cote 803. — H. B., n° 1051.

Digitized by Google

URFÉ, Ulphé, *de Ulphiaco, Ulfiaci.*

1432. — Arnulphe, seigneur d'Urfé, dit Raybe, donne et transporte son château d'Urfé, qui était de franc-alleu, à Guichard, sire de Beaujeu, lequel le lui rend en fief, sous condition de foi et hommage; cette remise est faite au château de Perreux, en présence de Hugues du Verney, d'Humbert, son frère, de Durand de Changy et de Girard de Pastoret, témoins du seigneur d'Urfé. 1120 *circa.*

Registre du chapitre de Beaujeu. — Baron de la Roche-la-Carelle. *Histoire du Beaujolais*, t. I, p. 56.

Guichard de Beaujeu céda, en 1202, ce fief et cet hommage à Guy II et Guy III, comtes de Forez. Cette donation fut confirmée par un traité passé le 8 mai 1322, entre Humbert V de Beaujeu et Guy IV, comte de Forez.

Arch. nat., P. 1388[2], cote 34. — H. B., n° 93.

1433. — Arnoul, *alias* Arnulphe Raybe, seigneur d'Urfé, donne décharge des engagements contractés envers lui et son père Arnoul, par Guichard et Humbert sires de Beaujeu (à l'occasion de la reconnaissance de son fief), et vend au comte de Forez, son seigneur, des cens et rentes dépendant du château de Saint-Just-en-Chevalet. Mars 1233 et 6 février 1257. (a. st.)

Arch. nat., P. 1395[2], cote 294; P. 1367[1], cote 1523. — *Cart. des Francs-Fiefs*, p. 103 et 143.

1434. — Noble Arnulphe, seigneur d'Urfé, reconnaît tenir en fief et hommage du comte de Forez son château d'Urfé et ce qu'il possède dans les paroisses de Champoly *(Campi-Politi)*, Saint-Thurin, Saint-Martin-Lestra, la Sauveté et dans le mandement de Donzy. 2, *alias* 7 juin 1316.

Arch. nat., P. 492[4], cote 849. — Id., PP. 38. — R. G. — L. M. C., t. I, p. 348.

La copie du mss. PP. 38 et le Reg. G. désignent ce seigneur sous le nom de Regiol *d'Urfé, probablement pour* Reybe.

Digitized by Google

Arnoulz, sire d'Ulpheu, *figure en 1315, parmi les signataires des Remontrances de la noblesse forézienne.*

H. B., n° 1382.

1435. — Jean, comte de Forez, faisant droit aux réclamations d'Arnulphe, seigneur d'Urfé, lui rend tous les droits de haute-justice et juridiction sur les villages de Saint-Martin-Lestra et de la Sauveté, compris dans le mandement du château d'Urfé, s'y réservant seulement l'hommage, la supériorité et le ressort. 7 juin 1316.

Bibliothèque nationale. *Cart. du comté de Forez*, fol° 122. — H. B., n° 1418, A.

1436. — F. et H. de messire Arnoul d'Ulphé (d'Urfé), chevalier, pour son château d'Urfé, ce qu'il a à Donzy et sa maison de la Bâtie. 30 mai 1331 et 23 octobre 1333.

Arch. nat., P. 492[4], cote 844; P. 490[1], cote 37. — Id., PP. 38. — L. M. C., t. I, p. 392. — R. G.

Autre hommage de ce seigneur au comte de Forez, pour sa maison de la Bâtie. 1338.

L. M. C., t. I, p. 399.

Arnould, seigneur d'Urfé, reconnaît avoir reçu de Guy, comte de Forez, vingt livres tournois, à raison de la reconnaissance de fief nouvel, faite par ledit seigneur d'Urfé audit comte pour sa maison de la Bâtie et la juridiction qui en dépend. 1er juin 1338.

Arch. nat., P. 1395[2], cote 286. — H. B., n° 2191.

1437. — F. et H. et dénombrement de Guichard d'Urfé, pour lui et sa femme Péronne de Cornon, et les enfants d'Arnoul son frère, pour le château d'Urfé et dépendances, et le donjon de Rochefort. 1410, 1412.

Arch. nat., P. 493[1], cote 928. — Id., PP. 38. — N. F.

(Voy. fief n° 871).

1438. — F. et H. de messire Guichard de Montaigny, che-

Digitized by Google

valier, comme tuteur des enfants mineurs et curateur des autres enfants de feu messire Arnoulx, seigneur d'Ulphé, chevalier, pour tout ce qu'ils tiennent et peuvent tenir dans le comté de Forez. Avril 1418. Témoin : Amé Verd, bailli de Forez.

Arch. de la Loire. Ancien inventaire.

1439. — F. et H. de messire Pierre d'Ulphé (d'Urfé), chevalier, seigneur dudit lieu, pour son château d'Ulphé (Urfé), sa maison-forte de la Bâtie, son château de Bussy et la moitié des châteaux de Souternon et de Rochefort. 1441.

L. M. C., t. II, p. 185.

Pierre, seigneur d'Ulphé, chevalier, dit Paillart, chambellan du roi et du duc de Bourbon, et Ysabeau de Blot, son épouse, avaient échangé, en 1437, avec le duc de Bourbon, leurs terre et seigneurie de la Condamine, en Bourbonnais, contre le château de Bussy et la moitié de Souternon.

Arch. nat., P. 1357, cote 273. — N. F.

URGEL. Voy. Durgel.

USSEL ? (d').

1440. — F. et H. d'Etienne d'Ussel, damoiseau, pour maison et pressoir au château d'Ecotay (l'Olme), cens, rentes et coutumes et la layde du sel à Montbrison. 6 mai 1318, 11 décembre 1328.

Arch. nat., P. 492[4], cote 833 ; P. 490[2], cote 167 ; P. 492[1], cote 622. — Id., PP. 38.

(Même hommage que le n° 1055).

Voy. Oyssel *et* Duyssel, *n° 506.*

✠ USSON (d'), Uczon.

1441. — F. et H. de Guillaume *Villandra* (pour Billaud),

Digitized by Google

seigneur d'Usson et de Bauzac, pour une tour et dépendances sises au lieu de Bauzac, diocèse du Puy. Lendemain de Sainte-Madeleine (23 juillet) 1346.

Arch. nat., P. 490³, cote 228. — Id., PP. 38.

1442. — F. et H. de Billaud d'Usson, *alias* Guillaume, pour ce qu'il possède dans les mas de la Boléna et de Trémolin, et autres droits dans les paroisses de Saint-Romain-le-Puy et Saint-Marcellin. 20 avril 1351.

Arch. nat., P. 491³, cote 546.

(Voy. n° 1242).

Ancienne famille chevaleresque d'Usson, sur les limites du Forez et du Velay, possessionnée également à Saint-Romain et Saint-Marcellin, qui se fondit au XV° siècle dans les la Roue.

Un membre de cette famille, Guillaume d'Usson, prit part, en 1250, à la septième Croisade.

A. Vachez. *Familles chevaleresques*, p. 81.

Le 6 février 1270 (a. st.), Jocerand d'Uczon (d'Usson) figure comme caution dans une vente faite par Aymar de Beaudiner.

H. B., n° 515.

Le 11 février 1315, Armans, sire d'Uczon, *fut l'un des signataires des Remontrances de la noblesse forézienne.*

H. B., n° 1382.

Digitized by Google

V

VAISSIEU (DE), Vaysseu, *de Vassiaco.*

1443. — F. et H. de Humbert de VAYSSEU, damoiseau, par succession de son frère, Guillemin l'Espagnol, pour domaine et seigneurie à Balbigny. 7 mai 1323.

Arch. nat., P. 492[4], cote 864. — Id., PP. 38.

1444. — F. et H. de Simon de Vaisseu, damoiseau, pour sa maison de la Salle et dépendances, en la paroisse de Balbigny. 18 août 1333.

Arch. nat., P. 490[1], cote 70. — Id., PP. 38.

Les Prunet de Vaissieu, seigneurs de la Salle (près de Nervieu), possédaient également Luriec, Crépinges, Valenches, le Tronchet et Chazalet-le-Bois. Le surnom de l'Espagnol, que portaient déjà quelques-uns de ses membres, fut continué à la fin du XIVe siècle par une branche de cette famille à laquelle appartenait le château de l'Espagnol situé près de Pouilly-lès-Feurs.

Voy. Prunet, *n°s 1157, 1158, 1159 et* l'Espagnol, *n°s 528, 529 et 530.*

VANOSC (DE).

1445. — Foulque de VANOSC reconnaît tenir en fief du prieur de Saint-Sauveur des cens assis sur le tènement de Pra-Estremer, le curtil de Pra-Giront, les deux mas de Mauras et le tènement de la Combe. 17 novembre 1284.

Cart. de Saint-Sauveur, p. 154.

Digitized by Google

VARENNE (DE LA), *de Varena.*

1446. — Sire Haymon de VARENNE, feudataire du comte de Forez. 1260 *circa* (Roannais).

H. B., n° 1051.

Jean de la Varenne, dit Grolat, damoiseau, acquiert plusieurs menus cens sur le tènement de Lossedat, tenant aux tènements de la Bruyère et des Chambons, de Guillaume Losserot et sa femme, fille de feu Hugues de la Bruyère, paroissien de Noirétable. 30 mai 1324.

H. B., n° 1731.

1447. — F. et H. de Arthaud de la Varenne (ou de Varenne), dit Graulat, pour cens et rentes dans le mandement de Bigny. 19 décembre 1378.

Arch. de la Loire.

Alix de la Varenne, religieuse de Leignieu, 1246, et Jean de la Varenne, bourgeois de Saint-Galmier, en 1282.

Cette famille paraît tirer son nom de la Varenne, près de Feurs.

VARENNES (DE).

1448. — F. et H. de noble Antoine de VARENNES, seigneur de Buffardan et de Chantois, pour ses maisons-fortes desdits lieux. 1459.

L. M. C., t. II, p. 251.

Etienne de Varennes, chevalier, consentit à l'octroi de la charte de franchise de Saint-Germain-Laval, au mois de janvier 1250. (n. st.)

H. B., n° 304.

VAREY (DE).

1449. — Main levée d'une confiscation de terres et mas sis dans les châtellenies de Saint-Just-en-Chevalet et de Saint-

Digitized by Google

Maurice, saisis au détriment de Catherine de Varey, femme de messire Guy de Grolée, pour retard de foi et hommage. 1392.

Arch. de la Loire.

1450. — F. et H. de Antoine de Varey, écuyer, seigneur de Balmont, pour les terres et seigneuries de Malleval, Virieu et Chavaney. 1510, 1517.

Arch. nat., P. 452, cote 162 ; P. 1379, cote 3104. — N. F.

Ce seigneur appartenait à une ancienne famille consulaire de Lyon.

VASSALIEU (DE), *de Vassailiaco.*

1451. — F. et H. de Beraud de VASSALIEU, damoiseau, pour sa maison noble de la Charrette (la Tour), mandement de Néronde. 1289.

L. M. C., t. I, p. 313.

1452. — F. et H. de Beraud de Vassalieu, damoiseau, pour sa maison de la Charrette et des droits et coutumes échus à Agnès, sa femme, par le décès d'Arthaude sa mère, en la franchise de Néronde. Samedi après la Conception de Notre-Dame (28 mars) 1299.

Arch. nat., P. 4921, cote 581. — Id., PP. 38. — R. G.

1453. — F. et H. d'Eloïse, veuve de Ponce de Vassailleu, chevalier, et de Jarenton, leur fils, pour leur maison de Vassallieu (commune de Chambles), et maisons et terres dans les confins de la Tour-en-Jarez. Mardi après la fête de Saint-Pierre-aux-Liens (8 août) 1290.

G. — N. F.

1454. — F. et H. de Ponchon de Vassalieu, damoiseau, fils et héritier de Ponce de Vassalieu, pour sa maison-forte de Vassalieu, au mandement de Saint-Victor (commune de

Digitized by Google

Chambles), et pour divers droits dans la ville de la Tour-en-Jarez. 8 mai 1327, 15 juillet 1327.

Arch. nat., P. 4931, cote 904; P. 4923, cote 772. — Id., PP. 38. — R. G. — Arch. de la Loire.

En 1312, on trouve un Pierre de Vassalieu, de Vassailhiaco, *prieur de Riorges.*

H. B., n° 1326.

VAUGELAS (DE), Valgelas, *de Valle-Gelata.*

1455. — Artaud, prieur de Saint-Sauveur, concède en fief un pré dit de Trémole, sis sous Rutianges, à Renaud de VAUGELAS, *de Valgelata*, damoiseau, fils de feu Pictavinus de Vaugelas, chevalier, qui lui en fait l'hommage manuel. 24 mai 1277.

Cart. de Saint-Sauveur, p. 210.

1456. — Ponce de Vaugelas, *de Valle-Gelata*, fils de Hugues, reconnaît tenir en fief du comte de Forez plusieurs cens et rentes dans le mandement de la Tour-en-Jarez, sur le courtil de Maraniéra, paroisse de Sorbiers. 15 juillet 1334.

Arch. nat., P. 4913, cote 495. — Id., PP. 38. — R. G.

1457. — H. rendu à Aymar, seigneur de Roussillon, par Félicie de Vaugelas, *de Valle-Gelata*, veuve de Guillaume Recodi, en son nom et au nom de Béatrix, fille dudit Guillaume, et d'Aymeri, fils de Hugues Rainnel, pour des biens sis à Roussillon. 10 septembre 1335.

Arch. nat., P. 13922, cote 763. — H. B., n° 2099.

La famille chevaleresque de Vaugelas, de Valle-Gelata, *dont un membre, Guy de Vaugelas, figure dans l'acte de fondation du prieuré de Saint-Sauveur, en 1061, a sans doute donné son nom au pont de Valgelas, sur la Déaume, à Annonay. Elle possédait dans la Vaucance la seigneurie de Gerlande, que Blanche de Vaugelas, héritière de cette*

Digitized by Google

famille, apporta en dot, au XVe siècle, à Arthaud de Fay, seigneur de Saint-Quentin, chambellan de Charles VII.

Anatole DE GALLIER. *Recueil de la Diana*, t. II, p. 48.

VAURE (DE LA).

1458. — F. et H. de Guillaume de la VAURE, *de Vaura*, damoiseau, fils et héritier de Gaillard de la Vaure, pour la maison qu'il possède dans le château de la Tour-en-Jarez. 12 avril 1329.

Arch. de la Loire.

Autre hommage du même, pour ce qu'il possède à la Tour et à Montverdun ? 15 décembre 1333.

Arch. nat., P. 491², cote 428. — Id., PP. 38. — G. — N. F.

VAURES (DE).

1459. — F. et H. de Robert de VAURES, fils de feu Jean de Vaures, bourgeois de Montbrison, pour cens, rentes et autres droits aux environs de Montbrison. 1er février 1362.

Arch. nat., P. 490¹, cote 31. — Id., PP. 38. — G.

VAURETTE (DE LA).

1460. — F. et H. de Aymon de la VAURETTE, damoiseau, pour sa maison de la Vaurette, *de Vaureta*, communément appelée la Voirette. 25 juin 1334.

Arch. nat., P. 490², cote 155. — Id., PP. 38. — L. M. C., t. I, p. 392. — G.

VAUX (DE), Vaulx, *de Vallibus*.

1461. — F. et H. de Blanc *(Blanchus)* de VAUX, pour les terre et clos du Gournoir et terres, garennes, droits de chasse et de pêche, cens et tailles à Vaux et au territoire de Saint-Georges-sur-Couzan et autres lieux. 7 juillet 1322.

Arch. nat., P. 493¹, cote 915. — Id., PP. 38. — G.

Digitized by Google

1462. — F. et H. de Blanc de Vaulx, pour une terre appelée du Gournoir, *de Gurgite-Nigro*, avec plusieurs droits de pêcherie, cens et rentes. 14 août 1323.

Arch. nat., P. 490[1], cote 94. — Id., PP. 38.

1463. — F. et H. d'Alise, veuve de Blanc de Vaux, *de Vallibus*, et de Blanchet et Jean, leurs enfants, pour une pièce de terre dite du Gourd-Noir, et ce qu'ils possèdent à Saint-Georges-en-Couzan. 8 janvier 1329.

Arch. nat., P. 490[3], cote 216. — Id., PP. 38.

VEAUCHE (DE), *Velches, de Velchia.*

1464. — Noble seigneur Roland de VEAUCHE, renonce en faveur de Guillerme, prieure de Jourcey, et de frère Jean, prieur du même monastère, à l'hommage qui lui était dû dans la paroisse de Veauchette par plusieurs de ses vassaux, et leur abandonne la grange de Chazet, sise au même lieu. 3 octobre 1240.

Arch. de la Loire. Fonds de Jourcey.

Roland de Veauche, chevalier, vend à Renaud, comte de Forez, le droit qu'il avait de rompre le pain à Montbrison. Juin 1261.

Arch. nat., P. 1395[2], cote 297. — H. B., n° 380. — G.

Un seigneur du même nom figure comme caution du comte Guy, dans une charte de priviléges accordée au mois d'avril 1224 aux habitants de Saint-Rambert.

H. B., n° 108.

1465. — F. et H. de Jean de Veauches, *de Velches*, damoiseau, fils de feu Roland de Veauche, chevalier, pour domaine, cens, rentes et coutumes à Veauchette, mandement de Sury-le-Comtal. Présent : François de Saint-Priest, dit Chivars, damoiseau, possessionné au même lieu. Mercredi avant Saint-Pierre-aux-Liens (6 août) 1315.

Arch. nat., P. 491[3], cote 551. — Id., PP. 38.

Digitized by Google

1466. — Bérard de Veauche, *de Velchia*, damoiseau, reconnaît tenir en fief du comte de Forez, avant tous autres seigneurs, sa maison de Veauchette, *de Velcheta*, avec tout ce qu'il possède audit lieu, et lui en fait hommage-lige. 4 septembre 1333.

Arch. nat., P. 1395[1], cote 161. — H. B., n° 2026. — Inv. Luillier, n° 161.

1467. — F. et H. de Beraud de Veauche, damoiseau, seigneur de Veauchette, pour sa maison de Veauchette. 21 juillet 1441.

L. M. C., t. II, p. 185. — *Fiefs du Forez*, p. 288, où ce seigneur est nommé Ferrand de Veauche.

1468. — F. et H. lige rendu au dauphin de Viennois par Roland de Venchi (Veauche?), pour tout ce qu'il possède dans les château, mandement et territoire de Malleval, au diocèse de Vienne, sous réserve de la fidélité qu'il doit d'abord au comte de Forez. 1244.

Mémoire Courbon du Ternay, 2e prop., p. 30.

Guichard de Veauche, chevalier, qui vend à Jean, comte de Forez, pour le prix de cinquante livres viennois, la directe seigneurie avec lods et ensaisinements, ainsi que les cens et rentes qu'il possède à Craintillieu (canton de Saint-Rambert). Mai 1301.

Arch. nat., P. 1395[2], cote 293. — H. B., n° 1075.

Cette famille est originaire de Veauche (canton de Saint-Galmier), mais cette seigneurie passa à la fin du XIIIe siècle entre les mains des comtes de Forez. Par transaction du mois de juin 1290, Jeanne de Veauche, épouse de Jehannin de Lavieu, et Hugues de Boissonnelles, leur cousin, un des tuteurs du comte Jean Ier, furent contraints de céder à ce dernier leurs droits sur les château et seigneurie de Veauche, dont celui-ci fit donation à Girard de Roussillon.

L. M. C., t. I, p. 314, note.

Digitized by Google

Plusieurs seigneurs du nom de Veauche et appartenant probablement à la même famille sont mentionnés dans divers actes des XIIIe et XIVe siècles; nous citerons notamment :

Ylia, dame de Veauche, de Velchi, *possessionnée à Magnieu et à Marclop. 1202; Etienne de Veauche. 1294.*

H. B., n°s 43 et 917.

VERD *(Viridis)*.

1469. — F. et H. de Faucon VERD *(Falco Viridis)*, chevalier, pour sa maison de Fauris, *alias* Foris (commune de Savignieu-lès-Montbrison) et ce qu'il tient à Savigneu. 6 août 1246, *alias* 1247.

Arch. nat., P. 492[1], cote 896. — Id., PP. 38.

1470. — Marquise, veuve de Faucon Verd, damoiseau, comme tutrice de ses enfants et pour acquitter les dettes de son mari, vend à Jean de Salvaing (ou de Sauvagneu), *de Salvaignaco*, pour le prix de mille livres viennois, sa maison-forte de Foris, avec ses dépendances, tous bâtiments, édifices, pêcheries, chasses et jardins, avec les cens qu'elle possède dans la paroisse de Savigneu, au mandement de Montbrison. Avril 1285. (a. st.)

Arch. nat., P. 1394[1], cote 31. — H. B., n° 790. — Inv. LUILLIER, n° 31.

La même, comme tutrice de ses enfants Falcon et Marguerite, reconnaît tenir en fief du comte de Forez une maison-sise sous les murs de Saint-Bonnet (le Château). 1291.

G. — N. F.

1471. — F. et H. de Faucon Verd, damoiseau, pour une maison à Saint-Bonnet-le-Château, les mas de la Roche et de Laval, au mandement dudit lieu, et ce qu'il tient à Magnieu-Haute-Rive. 18 janvier 1333.

Arch. nat., P. 492[1], cote 608. — Id., PP. 38.

1472. — F. et H. de Arthaud Verd, chevalier, pour la

Digitized by Google

moitié de la maison et hôtel de Chanaleilhes (Chenereilles), une rente sur les mas *de Vale* et de la Roche et des cens et rentes au mandement de Saint-Bonnet-le-Château. 24 juillet 1322, 10 décembre 1333, 22 février 1335, 26 janvier 1336 et 24 juillet 1340.

Arch. nat., P. 492[1], cote 601 ; P. 491[2], cotes 459 et 463. — Id., PP. 38. — L. M. C., t. I, p. 393. — R. G.

1473. — F. et H. de Dalmas Verd *(Dalmatius Viridis)*, damoiseau, pour sa maison-forte de Chazelles-sur-Lavieu, *de Chazellis*, et plusieurs cens et rentes au mandement de Lavieu. 23 juillet 1322.

Arch. nat., P. 490[3], cote 212. — Id., PP. 38.

Même hommage de ce seigneur, le 16 juillet 1334.

Arch. nat., P. 490[1], cote 86. — Id., PP. 38. — L. M. C., t. I, p. 395 — R. G.

1474. — Ysabelle Verd, autrement dite de Chanaleilles (Chenereilles), damoiselle, reconnaît tenir en fief et hommage-lige de Louis, comte de Forez, son hôtel de la Boëne, et sa maison de Granval assise à Marcilly-le-Châtel ; plus des cens à Félines, Résinet, Vaures et dans la paroisse d'Uzore (Chalain). 16 juillet 1361.

Arch. nat., P. 1394[2], cote 106. — H. B., n° 2825. — G.

1475. — F. et H. de Ploton Verd, chevalier, pour sa maison sise à Saint-Bonnet-le-Château, des rentes au village de la Tourette, à Magnieu-Hauterive et 100 sols de rente à Saint-Germain-Laval. 19 septembre 1378.

Arch. nat., P. 491[2], cote 1278 *bis*. — Id., PP. 38. — L. M. C., t. II, p. 62.

1476. — Les gens (de la Chambre) des comptes de Forez mettent Amé Verd, seigneur de Chenereilles, bailli de Forez, en possession de la terre de Veauche, en vertu des lettres de Jean, duc de Bourbon, comte de Forez, datées du 18 janvier 1421, lettres par lesquelles le duc a donné cette terre audit

Digitized by Google

seigneur et à ses héritiers, ne se réservant que le fief et le ressort. 17 mars 1422. (n. st.)

Arch. nat., P. 1359², cote 755. — H. B., n° 5177.

Charles Ier, duc de Bourbon et comte de Forez, donne le 27 octobre 1439, à Gilbert de la Fayette, la châtellenie et mandement de Veauche, ainsi que douze gros setiers de blé, valant 24 chevaux chargés, à prendre sur les moulins de Fontfort, de Saint-Galmier, pour en jouir après le décès d'Amé Verd, bailli de Forez, qui en est détenteur à titre viager.

Inv. L. C., n° 514. — H. B., n° 5605.

1477. — F. et H. d'Amé Verd, seigneur de Chenereilles et de Veauche, bailli de Forez, pour son château de Veauche. 1441.

L. M. C., t. II, p. 185.

Amé ou Amieu Verd était le fils aîné de Amé ou Amédée Verd, dit le Vieux; il fut créé chevalier en 1406 et, le 7 juin 1408, nommé capitaine-châtelain de Saint-Bonnet-le-Château. Il devint, en 1414, bailli de Forez, charge qu'il occupait encore en 1452; il mourut le 20 janvier 1479 et fut enterré dans la chapelle de Sainte-Luce en l'église de Saint-Bonnet.

Arch. de la Loire. — Gras. *Obituaire de Saint-Thomas*, p. 53.

Amé Verd ne laissa qu'une fille, Marie, qui avait épousé en 1446, Arthaud de Saint-Germain, seigneur de Montrond.

La famille chevaleresque de Verd se divisa en deux branches principales : les seigneurs de Valprivas et de Condrieu fondus vers 1393 dans les Thélis-Lespinasse; les Verd de Périers, seigneurs de Chazelles-sur-Lavieu, Chenereilles, la Chapelle-en-la-Faye, Veauche et Tortorel, éteints en 1448. Les biens de cette branche passèrent par alliance aux d'Augerolles de Saint-Polgue et aux Saint-Germain d'Apchon.

Steyert. *Armorial.* Table, p. 92.

Digitized by Google

VERDEL.

1478. — F. et H. de Durand VERDEL, pour une maison et jardin sis à Saint-Germain-Laval, tenant au chemin qui va de l'église neuve à Laval. 28 juin 1337.

Arch. nat., P. 490², cote 112. — Id., PP. 38.

VERDERY.

1479. — F. et H. de Pierre VERDERY, pour une maison sise à Saint-Germain-Laval. 12 juillet 1322.

Arch. nat., P. 492⁴, cote 847. — Id., PP. 38.

VERDIER (DU), *de Viridario* (Seigneurs de Cordelle).

1480. — F. et H. de noble Guillaume du VERDIER, damoiseau, pour sa grange du Verdier (commune de Cordelle). 1290.

L. M. C., t. I, p. 316.

1481. — F. et H. de Guillaume du Verdier, sergent d'armes du roi, fils d'autre Guillaume du Verdier, pour tout ce qu'il possède dans la paroisse de Cordelle, au mandement de Saint-Maurice. Octobre 1296.

Arch. nat., P. 491³, cote 560. — Id., PP. 38.

Guillaume du Verdier, damoiseau, possessionné à Néronde et à Balbigny, en 1274 et 1275.

H. B., nos 573 et 605.

1482. — F. et H. de Guillaume du Verdier, *de Viridario*, chevalier, au comte de Forez, pour sa maison-forte du Verdier et seigneurie de Cordelle, en Roannais, au mandement de Saint-Maurice. Mardi après les Rameaux, avril avant Pâques (14 avril) 1299.

Arch. nat., P. 491³, cote 541. — Id., PP. 38. — L. M. C., t. I, p. 326. — G.

Digitized by Google

1483. — F. et H. de noble Guillaume du Verdier, chevalier, seigneur de Cordelle, pour son domaine du Verdier, paroisse de Cordelle. 8 août 1333.

L. M. C., t. I, p. 392. — N. F.

Guy, comte de Forez, retient pour lui le château du Verdier, en Forez, avec toutes ses appartenances, lequel avait été adjugé par décret à Barthélemy Barbier, de Montbrison, sur feu Guillaume du Verdier, chevalier, moyennant quatorze cent cinquante neuf livres, dix-sept sols tournois, que ledit Barbier reconnaît avoir reçus du comte.

Arch. nat., P. 1495[1], cote 174. — H. B., n° 2341. — Inv. Luillier-Chaverondier, n° 174.

VERDIER (du) (des Salles).

1484. — F. et H. de Béatrix du Verdier, *de Viridario*, de la paroisse des Salles, pour cens et rentes au courtil du Verdier (près Cervière). 12 mars 1333.

Arch. nat., P. 491[2], cote 491. — Id., PP. 38.

1485. — Garonne du Verdier, *de Viridario*, et Bonne, sa sœur, reconnaissent tenir en fief du comte de Forez plusieurs cens et rentes au lieu du Verdier, paroisse des Salles. 1er avril 1340.

Arch. nat., P. 491[2], cote 387. — Id., PP. 38. — R. G.

1486. — Guicharde du Verdier, fille de Barthélemy du Verdier, reconnaît tenir en fief du duc de Bourbon la seigneurie du Verdier, en la paroisse des Salles, et le tènement de la Salma. 5 juillet 1402, *alias* 1412.

Arch. nat., P. 490[1], cote 72. — Id. PP. 38. — R. G.

Les précédents hommages paraissent établir qu'il existait, au XIVe siècle, au moins deux familles foréziennes du nom de du Verdier.

La première et la plus connue possédait la seigneurie de Cordelle et la maison-forte du Verdier, située dans la com-

Digitized by Google

mune de Cordelle; la seconde était possessionnée aux Salles (canton de Noirétable) et tirait probablement son nom du lieu du Verdier, sis dans la même paroisse.

VERNEY (DU), Vernet, *de Verneto* (Branche de Roanne.)

1487. — Guy, comte de Forez, en récompense des bons services rendus à lui et à son père par Jean du VERNEY, chevalier, lui donne en fief divers cens et rentes dans la paroisse de Croizet (canton de Saint-Symphorien-de-Lay), au mandement de Néronde, à la charge de l'hommage. Juin 1275.

Arch. nat., P. 1395[1], cote 166. — H. B. n° 596. — G.

Ce Jean du Verney, de Verneyo, *chevalier, fut témoin au testament du comte Guy VI.*

L. M. C., t. III, p. 72. Note.

Branche de Roanne qui, suivant M. P. Gras, serait originaire du Bourbonnais. A cette époque, la famille des du Verney, de Montbrison, n'était pas encore anoblie.

Les Remontrances de la noblesse foréẓienne, du 11 février 1315 (n. st.), renferment les noms de deux membres de cette famille : Pierre dou Vernoi, sire de Grézy *(Gréẓieu), et* Guillaumes, sire dou Vernei. *Nous avons donc cru devoir traduire dans tous les actes d'aveux,* de Verneto, *par du Verney.*

1488. — F. et H. de Jean du Verney, fils de feu Jean, chevalier, pour ce qu'il a dans la paroisse de Croyset, au mandement de Néronde. Mercredi après Saint-Laurent (11 août) 1316.

Arch. nat., P. 493[1], cote 1054. — Id., PP. 38.

1489. — F. et H. de Jean du Verney, chevalier, pour cens et tailles en la paroisse de Croyset, au mandement de Néronde. 1358?

Arch. nat., P. 1388, cote 80. — N. F.

Digitized by Google

Hugues du Verney, qui figure comme témoin dans un hommage rendu vers 1120, à Perreux, par Arnulphe d'Urfé, appartenait probablement à cette branche.

VERNEY (DU) (Branche de Forez).

1490. — Guy, comte de Forez, permet à Guillaume du Vernet, *alias* VERNEY, bourgeois de Montbrison, à ses frères et à leurs hoirs, à perpétuité, d'acquérir des fiefs et autres biens dans le comté, à la charge d'être tenus aux coutumes et usages dont lesdits biens pourraient être chargés. Décembre 1243.

Arch. nat., P. 1401², cote 1076. — H. B, nº 237. — *Cart. des Francs-Fiefs*, p. 76.

Guillaume du Verney, bourgeois de Montbrison, à raison des nombreux services qu'il a rendus à Guy, comte de Forez, en obtient la seigneurie de Rivas, sur la Loire, et divers cens au tènement de Tyvernol. 1258.

Arch. nat., P. 1401¹, cotes 1054 et 1055. — H. B., nºˢ 357 et 1456.

Accord entre le comte de Forez et Mathieu du Verney, et payement par ce dernier audit comte de certaine finance (droit de franc-fief), pour tous les fiefs, arrière-fiefs et alleux qu'il a pu acquérir depuis trente ans de personnes nobles ou non nobles. Décembre 1277.

DE CHARPIN-FEUGEROLLES. *Cart. des Francs-Fiefs*, p. 87.

Le nom de cette branche des du Verney, est écrit dans les titres : de Verneto, Verneio *ou* Verney. *Nom qui paraît tiré du fief du Verney, près de Saint-Galmier. Elle fut anoblie au commencement du XIVᵉ siècle, dans la personne de Guillaume du Verney, fils d'autre Guillaume, cité dans l'hommage précédent. Thomas, Pierre et Hugues du Verney, bourgeois de Montbrison, mentionnés dans un titre de 1228* (H. B., nº 131). *Hugues du Verney, cité, ainsi que sa femme Girina, dans un titre du mois d'avril 1267* (Id., nº 464).

Digitized by Google

1491. — Guy, comte de Forez, déclare n'avoir aucun droit de ban, cri, chevauchée, vingtième, etc., sur le village de Champs (commune de Mornant), et veut que son cher bourgeois, Guillaume du Verney, de Montbrison, jouisse librement de ces droits, se réservant seulement le fief et l'hommage et la haute-justice. Décembre 1277.

Arch. nat., KK. 1113, fol° 84. — H. B., n° 634 A.

A la même date, Guillaume du Verney, bourgeois de Montbrison, achète, pour le prix de sept cents livres viennois, de Guillaume de Saint-Haon et d'Alix, sa femme, les revenus, droits et usages et ce qu'ils possèdent dans les paroisses de Cherier, Villemontais, Saint-Polgue, Amyon, Bully, Cremeaux, et le curtil de Montousse dans la paroisse de Saint-André.

Arch. nat., P. 1395[1], cote 159. — H. B., n° 636.

1492. — F. et H.? de Mathieu du Verney, bourgeois de Montbrison et de Guillaume, son fils, pour le château et dépendances de Roche-la-Molière, à eux vendu à charge de réméré par Godemar de Lavieu, chevalier. 1278.

N. F.

Cette vente fut sans doute annulée, car en 1278, Godemar de Lavieu fait hommage du même château.

(Voy. n°s 801 et suivants).

1493. — F. et H. de Guillaume du Verney, sacristain de Saint-Just-de-Lyon, tuteur des enfants de Johannet, son frère, pour héritages situés à Rivas, à Saint-Thomas et à Montbrison. 1290.

N. F.

1494. — F. et H. de Guillaume du Verney, pour ce qu'il a au lieu de Rivas, à Saint-Thomas et à Montbrison Juin 1290.

Arch. nat., P. 49[3]1, cote 1024. — Id., PP. 38.

Digitized by Google

Cet hommage est probablement le même que le précédent.

1495. — F. et H. de Guillaume du Verney, pour le lieu de Champs et ses dépendances, et pour une maison sise au château de Montbrison. Juin 1290.

Arch. nat., P. 493[1], cote 1027. — Id., PP. 38. — L. M. C., t. I, p. 315.

1496. — F. et H. de Jean du Verney, pour sa maison de Chambarange, et cens et rentes dans la paroisse de Saint-Sulpice. Vendredi après l'Ascension. 8 mai 1293.

Arch. nat., P. 492[4], cote 890. — Id., PP. 38.

1497. — F. et H. de Guillaume du Verney, chevalier, pour ce qu'il possède à Rivas, et sa maison de Billon, *alias* Brison, sise à Montbrison. Dimanche après la Décollation de Saint-Jean-Baptiste. 1314.

Arch. nat., P. 493[2], cote 1120. — Id., PP. 38. — G.

1498. — Jean, comte de Forez, concède au même Guillaume, chevalier, le droit de rendre et d'exécuter des arrêts criminels en ce qui touche les délits ou crimes commis sur le cours de la Loire, à Rivas. 10 août 1317.

Arch. nat., P. 1401[1], cote 1055. — H. B., n° 1456.

1499. — F. et H. de Guillaume du Verney, chevalier, fils et héritier de feu Guillaume, pour maison, domaine et seigneurie du Verney et cens et rentes dans les mandements de Saint-Galmier, Bellegarde et Virignieu, et sa maison de Billon? sise au château de Montbrison. 10 août 1317, 6 février 1333.

Arch. nat., P. 492[3], cote 764; P. 492[1], cote 582. — Id., PP. 38.

1500. — F. et H. de Guillaume du Verney, pour cens et rentes acquis par lui de Jean de Mays, seigneur de Cuzieu. 25 novembre 1330.

Arch. nat., P. 492[1], cote 578. — Id., PP. 38.

1501. — F. et H. de Jean du Verney, damoiseau, fils de Guillaume du Verney, chevalier, pour sa maison du Verney,

Digitized by Google

avec toute justice, au mandement de Saint-Galmier. 19 janvier 1338.

Arch. nat., P. 491², cote 441. — Id., PP. 38. — R. G.

1502. — F. et H. de Pierre du Verney, fils de feu Guillaume du Verney, bourgeois de Montbrison, pour maisons, cens et rentes audit lieu, avec les château, terre et seigneurie de Grésieu. Octave de la fête de Saint-Paul (6 juillet) 1291.

Arch. nat., P. 492⁴, cote 841. — Id., PP. 38. — R. G.

Ce seigneur est cité dans des actes de 1294.

H. B., nos 933, 934 A.

1503. — Pierre du Verney, chevalier, seigneur de Grézieu, reconnaît tenir en fief de Jean, comte de Forez, ses granges de Savigneu, *de Salvagniaco*, alias *de Saligniaco*, et de Coterelly? *alias* Cotilly, et une maison sise à Saint-Galmier. Février 1313.

Arch. nat., P. 492⁴, cote 878. — Id., PP. 38. — R. G.

Pierre dou Vernoi, sire de Gryseu *(Grézieu), fut l'un des signataires des Remontrances de la noblesse forézienne, en 1315.*

H. B., no 1382.

1504. — F. et H. de Guyburge *de Cognio* (du Coing), veuve du seigneur de Grézieu (?), pour la dîme de Bellegarde. Jeudi après la fête de Pentecôte (26 mai) 1317.

Arch. nat., P. 492⁴, cote 856. — Id., PP. 38.

1505. — F. et H. de Jocerand du Verney, damoiseau, fils de feu Pierre du Verney, chevalier, pour la maison de Champ et celle de Tyvernols, à Feurs? et pour des cens, rentes et haute-justice à Savigneu, Montbrison, Feurs, Magnieu-Hauterive et sa maison de Brison, *alias* Billon, sise à Montbrison. 5 décembre 1317, 18 juillet 1322 et 10 septembre 1333.

Arch. nat., P. 493², cotes 1102 et 1108; P. 491³, cote 473. — Id., PP. 38. — R. G.

Digitized by Google

1506. — F. et H. de Josserand du Verney, pour cens et rentes sur les moulins de Feurs, près du Palais-lès-Feurs, et des maisons à Montbrison et à Savigneu. 21 janvier 1333.

Arch. nat., P. 492[1], cote 584. — Id., PP. 38. — R. G.

1507. — F. et H. de Guillaume du Verney, *de Verneto*, dit Morel, damoiseau, fils de Pierre, pour ses château et ville de Grézieu, et sa maison de Montbrison. 1318.

N. F.

1508. — F. et H. de Jean du Verney, pour le château de Grézieu, en Forez, et maison et cens à Montbrison. 26 avril 1318.

Arch. nat., P. 492[2], cote 692. — Id., PP. 38.

Guillaume du Verney, dit Morel, et Jean du Verney, damoiseaux, figurent comme pleiges et cautions du comte Jean, dans un acte du 20 février 1318. (a. st.)

H. B., n° 1518.

1509. — F. et H. de Ysabelle d'Yllins, veuve de Guillaume du Verney, dit Morel, chevalier, pour cens et rentes dans les mandements de Saint-Just (en Chevalet) et de Cervière. Vendredi avant Sainte-Catherine (21 novembre) 1320.

Arch. nat., P. 492[1], cote 624. — Id., PP. 38. — *Fiefs du Forez*, p. 214.

1510. — F. et H. de ladite dame, tutrice de ses enfants, pour le château de Grézieu, et une maison à Montbrison. 17 juin 1322.

Arch. nat., P. 492[1], cote 621. — Id., PP. 38. — R. G.

Béatrix du Verney, sa fille, épousa Girard, sire de Cuzieu.

N. F.

(Voy. n° 1543).

1511. — F. et H. de noble Girard, co-seigneur d'Yllins, diocèse de Vienne, comme tuteur de Jean et Béatrix du Verney, enfants de Morel du Verney, seigneur de Grézieu, damoi-

Digitized by Google

seau, pour leur château et ville de Grézieu, avec le mandement et toute justice; pour leur grand hôtel situé à Montbrison, à côté de la maison de Baronne du Verney et près de la rue et place qui va de l'église Saint-André au château; plus, pour 15 sols viennois de rente qu'ils ont sur le nouveau four de Montbrison et 5 sols viennois de cens sur la maison de Simon de Vaux, située sur la place du Marché, près de la maison de Barthélemy du Verney; de même, pour 5 sols de cens sur une boutique tenue par Girard de Chambéon et située sur le même marché, joignant d'un côté une autre boutique appartenant audit Girard et de l'autre la rivière du Vizézy; enfin, pour tous les droits qu'ils possèdent dans la paroisse de Moind. Présents : nobles seigneurs Bertrand de la Roue, Pierre de Rochefort, chevaliers, et Jean Maréchal, damoiseau. 24 juillet 1326.

Arch. nat., P. 494², cote 1260. — Id., PP. 38. — Arch. de la Loire.

1512. — F. et H. de Béatrix du Verney, épouse de Girard, sire de Cuzieu, fils de Jean de Mays, seigneur de Cuzieu, pour une rente de vingt livres viennois, assise en la paroisse de Saint-Julien-la-Vaytre, mandements de Cervière et de Saint-Just-en-Chevalet. 15 février 1339.

Arch. nat., P. 490³, cote 283. — Id., PP. 38. — R. G.

Cette dame était fille de Guillaume du Verney, dit Morel, et d'Isabelle d'Yllins.

1513. — F. et H. de la même Béatrix, pour une maison à Montbrison et des cens et rentes au mandement de Grézieu, à l'exception de ce que feu Jean du Verney, seigneur de Grézieu, son frère, possédait audit lieu. 1347.

N. F.

1514. — F. et H. lige de Jean du Verney, fils et héritier de Morel du Verney, damoiseau, rendus à Bertrand de la Roue,

Digitized by Google

agissant comme lieutenant du comte de Forez, pour les château et ville de Grézieu, en Forez, avec toute justice. 1er août 1327. Témoins : Jean Maréchal et Pierre de l'Olme, clerc.

Arch. de la Loire.

Autre hommage du même, pour le château de Grézieu et une maison à Montbrison. 20 juillet 1327.

Arch. nat., P. 492², cote 749. — Id., PP. 38. — R. G.

Même hommage de ce seigneur, plus une maison sise à Montbrison et des cens à Moind. 14 septembre 1327.

R. G.

1515. — Jean du Verney, seigneur de Grézieu, damoiseau, reconnaît tenir en fief du comte de Forez les château et ville de Grézieu, avec toute justice et dépendances, ainsi qu'une maison sise à Montbrison, tenant à celle de Baronne du Vernet, et plusieurs cens sur le four neuf de cette ville. 12 septembre 1333.

Arch. nat., P. 490¹, cote 74. — Id., PP. 38. — R. G.

1516. — F. et H. de Jean du Verney, chevalier, pour Mathie de la Pra, veuve de Jean du Verney, seigneur de Grézieu et tutrice de Jean, leur fils, selon l'ordonnance de Pierre du Verney, juge de Forez, pour l'hôtel du Verney, four banal et cens au château de Montbrison. 19 août 1349.

Arch. nat., P. 490², cote 195. — Id., PP. 38. — R. G.

1517. — F. et H. de messire Hugues de Marzé, chevalier, comme gérant la tutelle de Louis du Verney, jadis écuyer, pour le château de Greyzieu et la maison-forte de Champs et une maison sise à Feurs. 17 septembre 1345.

Arch. nat., P. 494², cote 1257. — Id., PP. 38. — L. M. C., t. I, p. 404.

1518. — F. et H. de Louis du Verney, damoiseau, pour le château de Grézieu, maison-forte de Champs, un hôtel

Digitized by Google

à Montbrison, granges et maisons à Savignieu. 20 avril 1353 et 1354.

Arch. nat., P. 494[1], cote 1242 ; P. 492[3], cote 744. — Id., PP. 38. — R. G.

1519. — F. et H. de Jean du Verney, damoiseau, pour sa maison-forte de la Garde. 1316.

L. M. C., t. I, p. 348.

F. et H. du même, pour sa maison de la Garde et appartenances, pour des cens à Saint-Thomas-les-Nonains et au mandement de Monsupt, et la quatrième partie du four neuf de Montbrison. 20 juin 1317.

Arch. nat., P. 493[2], cote 1077. — Id., PP. 38. — R. G.

1520. — F. et H. de Jean du Verney, damoiseau, pour sa maison de la Garde, plus une rente de vingt francs, donnée jadis par les comtes de Forez à Guillaume du Verney, bourgeois de Montbrison, assise à Saint-Thomas-les-Moniales (les Nonains) et, à cause d'Alamande, sa femme, fille de feu Guichard Durgel, chevalier, la maison de la Salle (près Feurs), avec ses dépendances, ayant appartenu à feu Guillaume Chauderon, chevalier. 22 juin 1322.

N. F. — G.

1521. — F. et H. de Jean du Vernet et d'Alamande *Chauderon* (pour Durgel), sa femme, pour leur maison de la Salle-lès-Feurs. 25 juillet 1322 et 25 juillet 1327.

Arch. nat., P. 493[1], cote 1044. — Id., PP. 38. — R. G.

Jean (ou Jeannin) du Verney *(Johanninus de Verneto)*, damoiseau, avait échangé, le 25 juillet 1322, avec Jean, comte de Forez, un clos sis à Montbrison, un pré, dit le grand Pré, sis dans la prairie du Breuil, et divers menus cens sis à Ecotay et Saint-Romain-le-Puy, contre la maison de la Garde et une vigne sise au Closel.

Pour parfaire ledit échange, ledit Jean avait remis au comte trois cent livres viennois et délaissé les droits de leyde

Digitized by Google

et de bastage qu'il avait à Montbrison, se réservant la leyde des langues et pieds de bœufs et des numbles de porcs. 25 juillet 1322.

Arch. nat., P. 1394[2], cote 69. — H. B., n° 1646.

Le comte Jean avait acheté, le 2 juillet 1311, de Probeta de la Garde, moyennant le prix de neuf cent livres viennois, la maison de la Garde, laquelle avait appartenu auparavant à Hugues Romarin, bourgeois de Montbrison.

Arch. nat., P. 1394[1], cote 5. — H. B., n° 1307. — Inv. Luillier-Chaverondier, n° 5.

L'acte d'échange de 1322 n'est sans doute que la confirmation d'un contrat antérieur, ou ne porte que sur une partie de la terre de la Garde, car dès 1316, la famille du Verney était déjà en possession de la maison de la Garde, ainsi que l'établissent les hommages précédents.

1522. — F. et H. lige de messire Jean du Verney, au comte Jean, pour sa maison de la Garde, vignes, terres et garennes en dépendant, les biens que tenait Barthélemy de la Garde, ainsi qu'une maison à Montbrison. 14 septembre 1324, 15 novembre 1324.

Arch. nat., P. 492[3], cote 784. — Id., PP. 38. — Arch. de la Loire.

1523. — F. et H. de messire Guillaume du Verney, chevalier, pour sa maison du Verney, au mandement de Saint-Galmier, et, comme administrateur de la personne et des biens de Guillaume, son fils, héritier de messire Jean du Verney, son oncle, pour la maison de la Garde, à Saint-Thomas-les-Nonains, et celle de la Salle-lès-Feurs, laquelle maison de la Salle avait appartenu audit seigneur Jean du Verney et à Allamande Durgel, sa femme, et auparavant à Guillaume Chauderon, chevalier. 17 février 1334. (n. st.)

Arch. nat., P. 491[3], cote 486. — Id., PP. 38. — R. G. — L. M. C., t. I, p. 396. — N. F.

Digitized by Google

Guichard Durgel avait acheté, en 1288, la terre de la Salle de Bertrand et Artaud Chauderon, fils de Guillaume.

BROUTIN. *Histoire de Feurs*, p. 115. — Cabinet de M. le comte de Poncins, titre de juillet 1292.

1524. — Jean du Verney fait hommage au comte de sa maison de la Garde et dépendances et plusieurs cens à Montbrison et à Saint-Thomas-les-Nonains, plus ce qu'il tient de feu Guillaume du Vernet, son frère. 2 juillet 1348.

Arch. nat., P. 492[1], cote 585. — Id., PP. 38. — R. G.

Le même seigneur reconnaît tenir en fief du comte de Forez sa maison sise au château de Montbrison et divers cens sur le four neuf de cette ville. 19 août 1349.

Arch. nat., P. 490[2], cote 195. — Id., PP. 38. — R. G.

1525. — F. et H. de Plothard du Verney, chevalier, pour la maison de la Garde, ayant appartenu à feu Jean du Verney, chevalier, plus sa maison-forte du Verney, au mandement de Saint-Galmier, ainsi qu'une autre maison sise au château dudit lieu, acquise par feu Guillaume du Verney. 28 juillet 1366.

Arch. nat., P. 492[1], cote 586. — Id., PP. 38. — R. G.

1526. — Plotard du Verney et Clémence de Montmorlhon (Montmorillon), sa femme, reconnaissent tenir en fief du comte de Forez soixante livres de rente. 27 juillet 1366.

Arch. nat., P. 490[1], cote 50. — Id., PP. 38. — R. G.

Autre hommage de Plotard du Verney à Reynaud de Forez, curateur du comte Jean, pour ses maisons de Chamberanges, dans la paroisse de Saint-Sulpice (en Bussy). 21 septembre 1362 et 21 février, *alias* 21 septembre 1367 et 24 août 1374.

Arch. nat., P. 490[2], cote 149; P. 492[1], cote 587. — Id., PP. 38. — R. G.

Au mois de mars 1311 (n. st.), Jean, fils de feu Hugonin del Verney, clerc, et Marguerite de Fay, sa femme, demeurant à Saint-Sulpice-lès-Villerest, avaient vendu divers biens à Guillaume du Verdier, seigneur de Cordelle.

Arch. nat., P. 1395[2], cote 342. — H. B., n° 1298.

Digitized by Google

1527. — F. et H. de André du Verney, dit Maillers? du consentement de Barthélemy du Verney, son oncle, pour domaine, cens, rentes et autres droits assis dans la paroisse de Cremeaux, et dans les mandements de Saint-Just-en-Chevalet et de Saint-Maurice, en Roannais 25 juillet 1322 et 7 novembre 1333.

Arch. nat., P. 491[1], cote 311 ; P. 491[2], cote 372. — Id., PP. 38.

1528. — F. et H. de Jean du Verney, fils de Guillaume du Verney, chevalier, dit le Bâtard, et de Françoise, épouse dudit Jean, fille de Hugues de Benne, pour domaine, dîme et seigneurie dans la paroisse de Saint-Julien-la-Vaytre, plus sa maison de Chamberanges, dans la paroisse de Saint-Sulpice. Vendredi après l'Assomption de la Vierge (18 août) 1335.

Arch. nat., P. 492[3], cote 793. — Id., PP. 38.

1529. — F. et H. de Barthélemy du Verney, chanoine de Montbrison, pour cens et rentes dans ladite ville ; plus ce qu'il possède à Saint-Just (en Chevalet). 28 octobre 1333.

Arch. nat., P. 490[1], cote 14. — Id., PP. 38. — G.

1530. — Pierre du Verney, chanoine de Montbrison, prête hommage au comte Jean, pour les droits qu'il possède à raison de son canonicat de Montbrison. 20 novembre 1333.

R. G. — G.

1531. — Baronne du Verney, femme de Guigon de Saint-Didier, reconnaît tenir en fief du comte de Forez plusieurs cens et rentes près de Magnieu. 29 mai 1334.

Arch. nat., P. 490[2], cote 123. — Id., PP. 38. — R. G.

1532. — Clémence du Verney, par accord avec Jean Maréchal, chevalier, et Jean, son fils, héritier de Guillaume Maréchal, damoiseau, son (premier) mari, reconnaît tenir en fief du comte de Forez plusieurs cens et rentes, ainsi qu'une maison à Saint-Marcellin et sa grange de Rauzay. 2 octobre 1341.

Arch. nat., P. 491[2], cote 454. — Id., PP. 38. — R. G.

Digitized by Google

Cette dame s'était remariée, en 1328, avec Jean, seigneur d'Ampuys.

(Voy. fief n° 919).

1533. — F. et H. de Clémence du Verney, veuve de Jean d'Ampuy, *de Amputheo*, damoiseau, pour cens, tailles et rentes au territoire de Montbrison, acquis de Guillaume de Barges, damoiseau. 1341.

Arch. nat., P. 491², cote 378. — Id., PP. 38. — N. F.

1534. — F. et H. rendu au comte de Forez par religieuse personne Antoine du Verney, commandeur des maisons de Chazelles, de Montbrison et des autres du même ordre dans le comté de Forez. 6 avril 1406.

Arch. de la Loire.

VERNIN.

1535. — F. et H. de Etienne VERNIN, clerc, pour vignes sises au territoire de Planay? (peut-être le Plavage, hameau et territoire à Saint-Germain-Laval, près du Chassain). 12 juillet 1322.

Arch. nat., P. 491³, cote 550. — Id., PP. 38.

1536. — F. et H. d'Etienne Vernin, de Saint-Germain-Laval, et d'Etienne, son fils, pour des cens et une vigne. 27 juin 1337.

Arch. nat., P. 491¹, cote 325. — Id., PP. 38.

1537. — F. et H. de Etienne, fils d'Etienne Vernin, de Saint-Germain-Laval, pour une vigne sise au vignoble dit des Verneys, à Saint-Germain, tenant au chemin de Saint-Germain à *lo Chasain* (le Chassain, hameau de Saint-Germain-Laval). 30 janvier 1349.

Arch. nat., P. 490¹, cote 66. — Id., PP. 38.

1538. — F. et H. de Robert Vernin et de Fleur de Lise

Digitized by Google

(Fleur de Lys), sa femme, pour cens, rentes et autres devoirs au Monteil et à Saint-Bonnet, et pour ce qu'il a acquis de Hugues de Lavieu, seigneur d'Ecotay. 8 juillet 1338.

Arch. nat., P. 490², cote 184. — Id., PP. 38. — G.

1539. — F. et H. de Girard Vernin, de Saint-Just-en-Chevalet, damoiseau, pour cens et rentes dans les mandements de Saint-Just et de Saint-Maurice. 26 janvier 1352.

Arch. nat., P. 490¹, cote 82. — Id., PP. 38.

1540. — F. et H. de nobles Arnulphe et Jean Vernin, frères, pour leur château de Cremeaux. 1441.

L. M. C., t. II, p. 185. — *Fiefs du Forez*, p. 67.

✠ VERNOILLE (DE), *de Vernolio, de Vernolli.*

1541. — H. rendu au comte de Forez, Guy IV, par Hugues de VERNOILLE, seigneur dudit lieu et de Jo, pour ces deux seigneuries. 1214 à 1230.

SONYER DU LAC. *Observations sur les Tribunaux du Forez*, p. 55 .

Au mois d'août 1220, dame Varenna, veuve d'Otmar de Vernoille, vend au comte de Forez, pour le prix de 115 marcs d'argent, tout le droit qui lui appartenait sur la succession de son fils unique, et le comte lui cède en échange tout ce qu'il a à Chambosc, dans la terre de ladite dame.

H. B., n° 76. — *Cart. des Francs-Fiefs*, p. 98.

1542. — F. et H. des mêmes lieux, adressés au comte Guy V par Ferry ou Foucher de Vernoille, fils de Hugues.

SONYER DU LAC. *Observations sur les Tribunaux du Forez*, p. 56.

Ce seigneur accompagna, en 1248, le comte Guy V à la septième Croisade, et devint maréchal de France en 1270.

1543. — Roland *de Vernoilli*, chevalier, reçoit en franc-fief de religieuse personne Cécile, abbesse de Bonlieu, divers

Digitized by Google

droits qu'il assure tenir en franc-alleu et libres de foi et hommage. Septembre 1275.

Arch. de la Loire. Pièce originale munie du sceau de la cour de Forez.

Villelme de Vernoilli, chevalier, est cité dans un acte du mois de juillet 1248.

Cart. des Francs-Fiefs, p. 127.

1544. — F. et H. de Bertrand de Vernoille pour ce qu'il a dans le territoire de Chaley, près de la rivière d'Aix. Mardi avant la Nativité de Notre-Dame (7 septembre) 1311.

Arch. nat., P. 492², cote 726. — Id., PP. 38.

1545. — F. et H. de Roland de Vernoille, chanoine de Notre-Dame de Montbrison, pour les droits qu'il possède à raison de son canonicat, bénéfice et dignité. 20 novembre 1333.

R. G.

1546. — F. et H. de Roland de Vernoille, pour ce qu'il possède à la Varenne. Mardi après les octaves de la Pentecôte (13 juin) 1335.

Arch. nat., P. 492², cote 748. — Id., PP. 38.

1547. — F. et H. de noble Arthaud de Vernoille, seigneur de la Roche-sur-Loire (commune de Saint-Priest-la-Roche), et de sa femme, pour le château de la Roche. 1441.

L. M. C., t. II, p. 185.

La famille de Vernoille, qui tirait son nom du fief de Vernoille, près de Pommiers, était fort ancienne, ainsi que l'établit le titre suivant :

Accord entre Aymar de Vernoille et Ponce, sa femme, d'une part, et Pierre, sénéchal de Montbrison, et sa femme, fille de ladite Ponce, d'autre part, au sujet des droits qu'ils prétendent sur les châteaux de Saint-Galmier, de Chevrières,

Digitized by Google

de Chatelus, d'Ecotay, de Moind, de Montbrison, de Champs, de Gadastein et d'Essertines. 1190.

Arch. nat., P. 1400³, cote 1007. — H. B., n° 23. — Inv. Luillier, n° 1007.

Cette famille a possédé également, dans le Forez, le château de la Roche (Saint-Priest) et les terres de Jo, de Chaley, de la Varenne et d'Arzilier.

Voy. Jo.

VERRIÈRE, Verryer, *Verrerius.*

1548. — F. et H. de Ponce Verrière ou Verrier *(Veyrerius)*, en son nom et au nom de ses frères, Hugonin et Etiennot, *alias* Thévenet, pour le tènement de Font-Bayonne. 24 mai 1317.

G.

Au mois de septembre 1236, Guy, comte de Forez et de Nivernais, donne à Guillaume Verrier (Verrerio), *fils de Durand de Salaes, le courtil de la Faye, au mandement de Néronde, et confirme diverses acquisitions faites par le même Guillaume près du palais de Néronde et le moulin d'Escharavay.*

H. B., n° 191 A.

VERROIL, Verroils.

1549. — F. et H. de Jean Verroil, chevalier, pour sa maison-forte de Greynieu, paroisse de Nervieu. 1322.

N. F.

Même fief de ce seigneur, pour ladite maison et forteresse de Greygnieu. 11 septembre 1333.

Arch. nat., P. 490³, cote 218. — Id., PP. 38. — L. M. C., t. I, p. 392.

Johans Verroils, sire de Gryneu, *figure, le 11 février*

Digitized by Google

1315, parmi les signataires des Remontrances de la noblesse forézienne.

H. B., n° 1382.

Le même seigneur fit, le 5 juillet 1322, un accord avec Jean, comte de Forez, au sujet de la justice de la terre de Greygnieu.

Arch. nat., P. 1400², cote 929. — H. B., n° 1043.

1550. — F. et H. de Jocerand Verroil, damoiseau, pour la maison-forte de Greygnieu, sise en la paroisse de Nervieu. 21 mars 1337.

Arch. nat., P. 492², cote 647. — Id., PP. 38.

VERTOLEY (DE), *de Vertoleya.*

1551. — F. et H. d'Ebrande, femme de Geoffroy de VERTOLEY, chevalier, rendus à Ytier, prieur de Saint-Rambert, pour sa grange de la Roche (commune de Saint-Marcellin), sa rive de la Forest, la moitié du bois du Pinet, et tout ce qu'elle tient dans la paroisse de Saint-Just-sur-Loire. Novembre 1253.

Arch. de la Loire.

1552. — F. et H. rendus par Simon de Vertoley, chevalier, au comte de Forez, pour les rentes qu'il possède dans le mandement de Châtelneuf. 1285.

DE LA MURE. *Astrée Sainte*, p. 427.

1553. — F. de Garin *(Garinus)* de Vertoley, pour la dîme de Saint-Bonnet-le-Coureau et autres lieux. 19 des kalendes de février (14 janvier) 1300.

Arch. nat., P. 492⁴, cote 877. — Id., PP. 38.

1554. — F. et H. de Garin de Vertoley, damoiseau, dit *del Garayt*, pour dîmes sur divers courtils dans le mandement de Châtelneuf et dans la paroisse de Saint-Bonnet-le-Coureau. 19 février 1314.

N. F. — G. — DE LA MURE. *Astrée Sainte*, p. 427.

Digitized by Google

1555. — Autre fief de Garin de Vertoley, *de Vertoleya*, damoiseau, pour la dîme de Tressètes? (probablement Trécisse, commune de Saint-Bonnet-le-Coureau), en la paroisse de Saint-Bonnet-le-Coureau, *de Cadrelis*, mandement de Châtelneuf. 8 novembre 1333. Présents : Pierre de Rochefort, Guichard de Fays (ou de Says) et Pierre de Crespinges, chevaliers.

Arch. nat., P. 490[1], cote 54. — G.

Deux membres de cette famille devinrent abbés de l'Ile-Barbe : Gaufroi de Vertoley, en 1268 ; Pierre, son frère, en 1270. Ce dernier était, en 1250, prieur de Savigneu.

De La Murz. *Astrée Sainte*, p. 426. — Arch. de la Loire.

VIC (de).

1556. — Sire Gilbert de Vic tenant fief mouvant du comté de Forez. 1260 *circa* (Roannais).

H. B., n° 1051.

VICHY (de).

1557. — Odinet de Vichy tenant fief mouvant du comté de Forez. Roannais. 1260 *circa*.

H. B., n° 1051.

VIEUX, Vieil, *Veteris*.

1558. — Girardin Vieux et sire Arnaud Vieux *(Veteris)*, tenant fief mouvant du comte de Forez. 1260 *circa* (Roannais).

H. B., n° 1051.

1559. — F. et H. de Geoffroy Vieux, fils d'Artaud Vieux, adressés à Jean, comte de Forez, pour une maison sise à Saint-Haon, *alias* Saint-Héand, et des cens et rentes dans la

Digitized by Google

paroisse de Saint-Bonnet. Vendredi avant la Pentecôte (19 mai) 1290.

Arch. nat., P. 493², cote 1104. — Id., PP. 38. — L. M. C., t. I, p. 316. — G.

Dalmas Vieux, damoiseau, fils de Guillaume Vieux, et Girine, sa femme, vendent au mois de mai 1295, à Guilaume du Verdier, le tènement de la Marpaude et des cens à Perreux et à Aiguilly.

Arch. nat., P. 1395², cote 336. — H. B., n° 940.

1560. — Renaud Vieux, écuyer, rend au comte de Forez fief et hommage de sa maison de Commières *(infra muros)* (paroisse de Villeret), en Roannais. Mai 1290.

Arch. nat., P. 491¹, cote 350. — Id., PP. 38. — L. M. C., t. I, p. 323.

1561. — Jean, comte de Forez, mande à ses officiers en Roannais, d'observer les lettres de l'accord jadis conclu entre Guy, comte de Forez, et Renaud Vieux, damoiseau, par lequel ledit Renaud a reconnu tenir du comte sa maison de Commières, en foi et hommage-lige, avec le droit de basse justice. 11 février 1297.

Arch. nat., KK. 1113. — *Cart. du comté de Forez*, fol° 150. — H. B., n° 989 A.

1562. — F. et H. de Guillaume Vieux, damoiseau, seigneur de Saint-Bonnet des Barres (des Carts), pour sa maison dudit lieu et des maisons sises à Saint-Haon-le-Châtel et sa maison de Bussières. 4 avril 1334.

Arch. nat., P. 490³, cote 257. — Id., PP. 38. — R. G.

1563. — F. et H. de Guillaume Vieux, de Saint-Bonnet (des Carts), damoiseau, pour bois, moulin, cens et tailles dans les paroisses de Saint-Romain (la Motte) et Renaison. 25 mai 1337.

Arch. nat., P. 490³, cote 238. — Id., PP. 38. — R. G.

1564. — F. et H. de noble Jean de Saint-Bonnet, seigneur

Digitized by Google

de Bussières, pour sa maison de Saint-Bonnet (des Carts). 1441.

L. M. C., t. II, p. 186.

1565. — F. et H. de Guigon Vieux *(Veteris)* et de sa femme, Hugonne, pour cens, rentes et tailles près le chemin de Saint-Chamond? 1284.

N. F.

1566. — F. et H. de Guigues Vieux *(Veteris)* et de sa femme, Hugonne, pour ce qu'ils ont dans le territoire de Montsupt. Mai 1285.

Arch. nat., P. 491[2], cote 410. — Id., PP. 38. — G.

1567. — F. et H. de Giraud Vieux, damoiseau, pour maisons et vignes sis à la Tour-en-Jarez. 7 novembre 1334.

Arch. nat., P. 492[3], cote 746. — Id., PP. 38.

Autre fief du même, pour maisons, domaine, bois, garenne, cens et rentes, au mandement de la Tour-en-Jarez, et ce qu'il possède à la Fouillouse. 5 août 1335, *alias* 1334.

Arch. nat., P. 494[1], cote 1218. — Id., PP. 38.

VIGÈNES (DE).

1568. — F. et H. de Jean de VIGÈNES, chantre de l'église Saint-Marie de Montbrison, pour maison et cens dans la paroisse de Marclop, acquis de Richarde de Ronchivol, damoiselle. 1378.

Arch. nat., P. 494[2], cote 1283. — Id., PP. 38.

VILLARS (de Thoire).

1569. — Humbert, seigneur de Thoire et de VILLARS, est autorisé par le duc de Bourbon à retarder l'hommage du château de Miribel et appartenances, mouvant du comté de Forez. 18 juin 1370 et 13 mai 1378, *alias* 1373.

Arch. nat., P. 493[1], cote 902. — Id., PP. 38. — R. G.

Digitized by Google

Humbert, sire de Thoire et de Villars, sire de Roussillon et d'Annonay, était fils d'autre Humbert, sire de Thoire et de Villars, lequel l'institua son héritier universel par testament du 16 décembre 1369. Il avait épousé, le 1er mars 1368, Marie, sœur d'Amédée, comte de Genève.

H. B., n° 3130.

(Voy. n° 1287, note).

Humbert, sire de Thoire et de Villars, chevalier, fils de feu Humbert, donne à Philippe de Lévis, seigneur de la Roche, époux d'Eléonore de Villars, sa sœur, la terre et seigneurie de Miribel, en échange du château de Bussy. 1379, 1380.

Arch. nat., P. 1398², cote 690; P. 1388, cote 4. — H. B., n°s 3438 et 3457.

Humbert, seigneur de Thoire et de Villars, reconnaît tenir en fief du roi de France la baronnie d'Annonay. 29 octobre 1396.

Inv. Luillier-Chaverondier, n° 1243.

1570. — F. et H. de Eléonore de Villars, pour la seigneurie et château de Miribel. 1381.

L. M. C., t. II, p. 65.

(Voy. Lévis-Lautrec, n° 875).

1571. — Pierre Gorse, procureur d'Eléonore, dame de Villars, offre au lieutenant du duc de Bourbonnais de lui faire l'hommage de la seigneurie de Miribel, mouvant du comté de Forez. Mercredi après Saint-Martin-d'Hiver (13 novembre) 1381.

Arch. nat., P. 1398³, cote 699. — H. B., n° 3484. — Inv. Luillier-Chaverondier, n° 699.

1572. — Aveu rendu à l'évêque du Puy par Eléonore de Villars, dame de Roche, tutrice de Guigonet de la Roche, son fils, pour les châteaux d'Artias et de Malivernas (communes de Retournac et de Saint-Pierre-du-Champ, Haute-Loire),

Digitized by Google

et pour tout ce qu'elle tient à Retournac, Pérendre et autres lieux. 29 septembre 1383.

Arch. nat., P. 1399[1], cote 767. — H. B., n° 3537.

La famille chevaleresque de Villars de Thoire, originaire du Bugey, a possédé également les seigneuries de Roussillon, d'Annonay, de Riverie, Saint-Romain-en-Jarez, l'Aubépin et Châteauneuf-Dargoire.

VILLECHAISES, Vieilles-Chaises, *de Veteribus-Chesis.*

1573. — F. et H. de Margarone, *alias* Marguerite, veuve de Philippe de VIEILLES-CHAISES, *de Veteribus-Chesis*, tutrice de Marguerite, leur fille, pour leur maison de Vieilles-Chaises, aux mandements de Néronde et de Saint-Marcel (probablement Villechaise, près de Neulise). 3 novembre 1333.

Arch. nat., P. 490[2], cote 129. — Id., PP. 38. — G.

1574. — F. et H. de noble Etienne de Vieilles-Chaises, pour sa grange de Vieilles-Chaises. 1450 et 1459.

L. M. C., t. II, p. 194 et 249.

VILLEDIEU (DE).

1575. — F. et H. de Arthaude de VILLEDIEU, fille de feu Aymard, sous la tutelle d'Amédée Verd, pour les maison et tour d'Essalois, et dépendances, sises au château de Saint-Victor-sur-Loire, données à feu Pierre de Villedieu, son frère, par feu Louis, comte de Forez. 21 septembre 1378.

Arch. nat., P. 494[2], cote 1275. — Id., PP. 38.

Hugues de Villedieu, damoiseau, est cité dans un acte de 1325, comme possessionné à Saint-Maurice (Saint-Maurice-de-Roche, commune de la Roche-en-Régnier, Haute-Loire, près du hameau de Villedieu).

H. B., n° 1788.

Digitized by Google

VILLEMONTAIS (DE).

1576. — F. et H. de Flordelise, de VILLEMONTAIS, pour une vigne sise audit lieu. 2 janvier 1333.

G.

VILLENEUVE (DE), *de Villanova.*

1577. — F. et H. lige rendus par Perronnet de VILLENEUVE, damoiseau, à Luce de Beaudiner, dame de Cornillon, pour sa grange de Villeneuve, ce qu'il possède dans la ville de Saint-Ferréol, du côté d'orient, depuis le chemin public de Cornillon à Saint-Didier, et les biens qu'il possède près d'Oriol de l'autre côté de la rivière de Semène. 1315.

DE LA TOUR-VARAN. *Châteaux et Abbayes*, t. I, p. 216.

1578. — F. et H. de Pierre de Villeneuve à Bernard de l'Aire, seigneur de Cornillon. 13 octobre 1367.

DE LA TOUR-VARAN. *Châteaux et Abbayes*, t. I, p. 170 et 215.

1579. — Jean, comte de Dreux et Jeanne, sa femme, fille d'Humbert de Beaujeu, connétable de France, donnent à leur cousin, le comte de Forez, le fief de la maison de Chauderon ? que tient Berauld de Villeneuve, chanoine de Montbrison. Lundi après Mi-Carême (13 mars) 1292.

Arch. nat., P. 493², cote 1095. — G.

1580. — F. et H. de Guillemet de Villeneuve, pour lui et Jean, frère de Guillemette de Villeneuve, son épouse. 1311.

N. F.

1581. — Jean et Guillaume de Villeneuve, *de Villa-Nova*, paroissiens de Saint-Romain, près Ulphé, reconnaissent tenir en fief du comte de Forez plusieurs cens et rentes sur le tènement de la Fauria ? *alias* de la Favorite. 7 mai 1326, 1er juin 1333 et 1er juin 1338.

Arch. nat., P. 491², cote 429. — Id., PP. 38. — R. G.

Digitized by Google

1582. — F. et H. d'Alise, fille de feu Guillaume de Villeneuve, et d'André de Chalneu ? son mari, pour cens et autres droits sur le tènement de la Faurie, au mandement de Cervière. 12 des kalendes de mars (25 février) 1341.

Arch. nat., P. 492², cote 719. — Id., PP. 38.

VILLETTE (DE), Vilette, *de Vileta.*

1583. — F. et H. de Guillaume de VILLETTE, damoiseau, puis chevalier, émancipé en 1317, fils de feu Robert de Villette, pour sa maison et grange de Villette, et cens et rentes aux lieux de la Bassia ? (peut-être Chabassy, commune des Salles) et d'Eschallers. 7 février 1323.

Arch. nat., P. 493¹, cote 952. — Id., PP. 38. — R. G.

Suivant D. Bétencourt, ces biens avaient été acquis par Robert de Villette de Jean Appensat, bourgeois de Saint-Galmier.

1584. — F. et H. de noble dame Isabeau, veuve de messire Robert de Villette, chevalier, pour la maison de Villette (commune de Noirétable). 1314.

L. M. C., t. I, p. 345.

Même fief de cette dame, plus ce qu'elle possède dans les mandements de Cervière et de Noirétable. 24 juin 1334.

Arch. nat., P. 491¹, cote 305. — Id., PP. 38. — R. G. — L. M. C., t. I, p. 396.

1585. — F. et H. de Etienne de Villette, pour ses maison et grange de Villette, paroisse de Noirétable, lesdits biens situés près des possessions de sire Robert de Villette, chevalier. 16 janvier 1333.

Arch., nat., P. 490³, cote 237. — Id., PP. 38. — R. G.

1586. — F. et H. de Jean Raynard de Villette, et d'Alix, sa femme, pour le lieu de la Villette et dépendances, sis dans la

Digitized by Google

paroisse de Noirétable, mandement de Cervière. 12 janvier 1339.

Arch. nat., P. 490³, cote 241. — Id., PP. 38.

1587. — F. et H. de Pétronille de Villette, veuve de Etienne de les Boncelles? (peut-être la Boussolle, commune de Cervière), pour maisons et terres au territoire de Villette et de Noirétable. 5 novembre 1351.

Arch. nat., P. 491², cote 414. — Id., PP. 38. — N. F.

VOLLORE (DE), Volore, Voloure, *de Volobrio.*

1588. — Autorisation accordée par la duchesse Anne Dauphine à Marguerite de VOLOURE, dame dudit lieu (canton de Courpière, Puy-de-Dôme), de différer l'hommage qu'elle lui doit. 1415.

Arch. de la Loire.

Voy. THIERS.

Y

YLLINS (D'), Yllin, *de Illino.*

1589. — Girard, seigneur d'YLLINS, reconnaît tenir en fief du comte de Forez, le château d'Entraigues? avec des cens et rentes. 21 avril 1326.

Arch. nat., P. 492³, cote 743. — Id., PP. 38. — G.

La famille chevaleresque d'Yllins était originaire du Dauphiné.

Digitized by Google

Digitized by Google

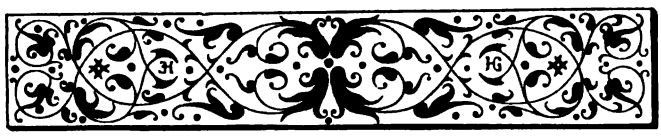

TABLE

DES NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX

CITÉS DANS LES HOMMAGES

NOTA. — Les chiffres de la table se réfèrent aux numéros d'ordre des aveux et hommages. Les noms de lieux sont imprimés en romain, les noms de personnes en italique.

ABRÉVIATIONS

mand.	.....	mandement.
châtel.	.....	châtellenie.
chât.	.....	château.
fort.	.....	forteresse.
seign.	.....	seigneurie.
bar.	.....	baronnie.
par.	.....	paroisse.
territ.	.....	territoire.
tèn.	.....	tènement.
con	.....	canton.
cne	.....	commune.
ham.	.....	hameau.
cheval.	.....	chevalier.
dam.	.....	damoiseau.
bourg.	.....	bourgeois.
hab.	.....	habitant.

Digitized by Google

A

Acre (d') (Hugues), dam., 270; cheval., 171, 833.
Sainte-Agathe (la Bouteresse, con de Boën), chât., fort., mand., seign., 118, 119, 120, 935.
Aguirel, mas, territ., 9.
Aiglier (Othon), cheval., 685.
Ainay, abbaye, 628, 631, 643.
Aire (de l') (Bernard), seign. de Cornillon, cheval., 386, 983, 1220, 1321, 1578.
Aix, par. de Saint-Martin-la-Sauveté, chât., 16, 1091.
Alamand (Jacques), cheval., 603; Jean 843.
Alaison, bourg. de Montbrison, 86.
Saint-Alban (de) (Geoffroy), cheval., 621.
Albigny (près Saint-Héand), mas, territ., 455.
Albigny (d') (Guillaume), 27.
Albon, territ., 635.
Albon (d') (Etienne), seign. de Bagnols, cheval., 687.
Aldeneys (cne de Peschadoires, con de Lezoux, Puy-de-Dôme), seign., 1378, 1392.
Aleyron, Aleyres, par. de Saint-Priest-la-Roche, grange, 341.
Allemand (Floride), veuve de Girin Lauthon.
Aloignet, fief, 150, 463.
Altanatères? (près Saint-Bonnet-des-Carts), tèn., 372.
Amba (con du Chambon), ham., 700.
Ambierle (con de Saint-Haon-le-Châtel), par., 1093, 1094, 1388.
Amions, Amyons (con de Saint-Germain-Laval), ville, par., seign., maison noble, 4, 40, 41, 42.
Amplepuis (Rhône), ville, 148, 152, 155, 156.

Digitized by Google

Ampuy, Ampuis (con de Condrieu, Rhône), seign., 46, 1375.
Ampuy (d') (Jean), 1533; Jeanne, fille de Jean, 1375; Faucon et Jean, son fils, 1375.
Andes, par., 360, 365.
Saint-André-d'Apchon (con de Saint-Haon-le-Châtel), chât., seign., par., 31, 36, 61, 66, 67. 302, 539, 540, 546, 755, 889, 903, 942, 943.
Saint-André-de-Chalancon (con de Bas, Haute-Loire), par., 1125.
Angelars (cne de Bas), village, 240.
Anginet, rivière, 837.
Angireu, Angerieu (d') (Poncet), dam., 215; Pierre, dam., 476.
Anjo (Dauphiné), seign., 116.
Annonay (arrt de Tournon, Ardèche), seign., chât., mand., 652, 659, 675, 1024, 1283, 1284, 1285, 1288.
Saint-Anthème (Puy-de-Dôme), par., 1279.
Apinac, seign., 915, 923, 1269.
Appensat (Jean), bourg. de Saint-Galmier, 387, 685; Lucienne, fille de Pierre, 1119.
Saint-Apolinard (près Saint-Julien-Molin-Molette), par., 897.
Aquaron (Bonnet), 502; Bonnefille, fille de Guigue, femme de Garin de Monsan, 5.
Arberteycha, mas, 1355.
Arboudes (les), fonds, près Saint-Sauveur, 819.
Arcies, terre (voy. Artias), 238.
Arcinges, par. d'Ecoches, maison, 763.
Arcon (con de Saint-Haon-le-Châtel), par., 544, 942, 943, 1013.
Arçon, Arzon (con de la Pacaudière), 1250, 1251.
Arconsat, *de Arconsiaco de Salis* (con de Saint-Rémy, Puy-de-Dôme), 343, 510, 511, 512, 566, 567.
Ardaillon (le Puy d'), près Saint-Haon-le-Châtel, 269.
Ardent, Arbent, chât., 21.

Digitized by Google

Arfeuilles (c^on de la Palisse, Allier), 369, 370, 371, 372, 596, 767.
Arfeuilles (près Saint-Just-en-Chevalet), tèn., 1298, 1300, 1302.
Argental (c^ne de Bourg-Argental), bar., chât., mand., seign., bourg, 116, 137, 504, 772, 778, 780, 784, 1012, 1023, 1024, 1056, 1057, 1060, 1201.
Arlenc (d') (Ponce, Etienne et Guillaume), 963.
Arnaud (Durand), 963.
Arod (Hugues), cheval., 1116; Guigue, dam., 225.
Arric (Guillaume), 1382, 1383.
Arsac, mand. de la Roche-en-Régnier, 1120.
Artaud, abbé de Cruas, prieur de Saint-Sauveur, 896.
Artaude, femme de Guy de Guigolet, 750.
Artias (c^ne de Retournac, Haute-Loire), chât., 874, 1232, 1233, 1572.
Arzon (c^ne de Chomélix, c^on de Craponne, Haute-Loire), 1120.
Asoles, Azolas (près Rozier-Côtes-d'Aurec), village, 1355, 1357.
Aubépin (l') (c^ne de la Rajasse, Rhône), chât., 1284, 1286, 1287.
Aubépin (l') (c^ne de Croizet, c^on de Saint-Symphorien-de-Lay), chât., 765, 766, 894.
Auberive (d') (Geoffroy), 840.
Saint-Aubin (de) (Hugues), 1324.
Aubrichecourt, *Auberchicourt* (d') (François), cheval., 503, 1276.
Aubusson, seign., 1006.
Audin, prieur de Saint-Gilles, 794.
Augerolles, Ogerolles, par. de Saint-Romain-d'Urfé, maison, 655, 657, 964.
Augerolles (d') (Hugon), seign. d'Yvour, dam., 94.
Aulaigner, mas, 1355.
Aurec (c^on de Monistrol, Haute-Loire), chât., 1274, 1355, 1357.

Digitized by Google

Aurelles, *Aurella*, mas, 1240, 1277.
Auriol, Oriol (diocèse de Vienne), fief, mand., 636, 706, 707, 708, 1109, 1355, 1356, 1577; domaine, 1109.
Auvergne (baillage d'), 637, 644.
Auvergne (Robert comte d').
Avelles (d') (Jean), 134.
Avèzes (près Saint-Galmier), maison noble, territ., 103, 248.
Avit (Guillaume), cheval., 1031.
Ay (par. de Saint-Romain-d'Ay, en Vivarais), chât., seign., 1058, 1283, 1288.
Aya, femme de Briand de Lavieu, 838.
Azeu, maison, 109.
Azolas. Voy. Asoles.

B

Bachots (les), mand. de Sury-le-Comtal, territ., 1046.
Baignoles-lès-Bois (près Châtel-Montagne, Allier), 1025.
Balbigny (con de Néronde), par., seign., 193, 200, 296, 401, 403, 528, 530, 607, 696, 983, 1119, 1172, 1176, 1318, 1319, 1320, 1321, 1370, 1371, 1443, 1444.
Balmont, seign., 1450.
Baluchard (près Châtel-Montagne, Allier), grange, 1015.
Bar (con de Montbrison), territ., 871.
Baratil (près Cervière), curtil, 973.
Barbenan, rivière, 360, 373.
Bardie (Roannais), tèn., 1129.
Barge (de la) (Geoffroy), dam., 762.
Barge (la) (Puy-de-Dôme), chât., 615.
Barges (de) (Jocerand), cheval., 1343.
Bariot (Pierre), 685.

Digitized by Google

Barre (la), Barra (la), mas entre Rendans et Sury-le-Bois, 877.
Saint-Barthélemy-l'Estra, *de Strata* (c^on de Feurs), par., 791.
Bas et Basset (c^on de Bas, Haute-Loire), par., village, 240, 1237.
Bassia (la) (peut-être Chabassy, c^ne des Salles), territ., 1583.
Bassoles (peut-être Boissaille, c^ne de Valeilles), territ., 994.
Bastet (Guillaume), cheval., seign. des baronnies de Crussol, de Beaudiner et de Cornillon, 701.
Bastide (la) (près Saint-Just-en-Velay), chât., 483, 817.
Batailleu (Batailloux, c^ne de Saint-Marcellin), mas, 925, 1240.
Batailleu (probablement Bataillet, c^ne de Valprivas, Haute-Loire), mas, 1274.
Bâtie (la) (c^ne de Saint-Etienne-le-Molard), maison-forte, 1436, 1439.
Bâtie (de la) (Sybille), fille d'Audin, 832, 835.
Bauzac, Bausac (c^on de Monistrol, Haute-Loire), chât., par., 141, 234, 1243.
Bauzac (de) (Bertrand), dam., 387, 388, 1243; Ponchon, 988.
Bazol, courtil, 424.
Bazoles, bois (c^ne des Salles), 585.
Beauchâtel (en Velay), seign., 1197, 1198, 1200, 1201, 1202.
Beaudéduit, seign., 1292.
Beaudiner, Beaudisner, bar., seign. en Velay, 701, 871, 1108, 1109, 1110.
Beaudiner (de) (Luce), dame de Cornillon, 1577.
Beaufils (Etienne), notaire, 475.
Beaufranchet (de) (Jean), dam., 845.
Beaujeu (Rhône), bar., 154, 1428.
Beaujeu (sires de) Humbert, 461, 462, 463, 465; Jeanne, fille d'Imbert, connétable de France, femme de Jean, comte de Dreux, 489, 1579; Guichard, 462, 624, 1087.
Beaujolais, 651.
Beaulieu, prieuré (c^ne de Riorges), 334, 535.

Digitized by Google

Beaumont, chât., seign., 283, 290.
Beaumont (de) (Denis), bailli de Forez, 502, 871, 990, 1176, 1383.
Beausemblant, seign., 1012.
Beaussèvre (de) (Damas), 990.
Beauvoir (de) (Amédée), 499, 790; Jeanne, dame de Beauchâtel et d'Argental, 1202.
Beccois, Becceys (par. de Saint-Just-la-Penduc), 417.
Bellenave (de) (Jean), dam., 1114.
Belmont, par. du diocèse de Mâcon (arrt de Roanne), 410.
Belmont (de) (Jeanne), 85.
Benne (de) (Françoise), fille de Hugues, 1228.
Benoit (Jean et Isabelle, sa femme), 248.
Bergehac, mas, 1275.
Beringer, Beranger (Jean), de Cervière, 59.
Bernisier (Etienne), prévôt de Serrière (Ardèche), 822.
Bessas (con de Courpière, Haute-Loire), maison, terre, 1007, 1021.
Berry (duc de), comte d'Auvergne, 649.
Beulet, territ. près de Fontanès, 426.
Biceu (André), prêtre, 621.
Bigny (con de Feurs), maison noble, 863, 1447.
Billy (Allier), chât., 544, 545.
Blanc, maître Guillaume, chancelier de Forez, 191, 288, 425, 627, 957.
Blanzy, maison, domaine, 879.
Blayrac, village, 37, 215.
Blène (de) (Isabelle), dame d'Ussel, veuve d'Artaud de Saint-Germain, 687.
Blétinère, Blétonneri, bois, près Néronde, 1319, 1320, 1321.
Boarie (la), Boërie (la Bury, cne de Pouilly-lès-Feurs), 663, 664, 1088, 1319.
Bochard de Chantois, cheval., 82. Voy. Chantois.
Bochenchi (con de Saint-Georges-en-Couzan), mas, 1105.

Digitized by Google

Boczonelles (de), *Boissonnelle* (Girard), 228.
Boczonères, par. de Saint-Bonnet-des-Carts, maison, 313.
Boërie (la) (près Marcilly), hôtel, maison, tèn., 716, 717, 1474.
Boërnerie (la), vignoble au mand. de Sury-le-Bois, 1153.
Boëse (la) (c^ne de Saint-Germain-Laval), grange, 129.
Bois (le), le Box, par. de Saint-Haon-le-Vieux, maison-forte, 533, 536.
Bosc (Marguerite), 1009.
Boisselles (Roannais), tèn., 1330.
Boisset (lès Montrond ?), chât., mand., 174, 844, 845, 1217, 1337.
Boisset (c^ne de Bas-en-Basset), mas, 285.
Boissonnières, tèn. près d'Arfeuilles, 372.
Boisvair, par. de Pouilly-lès-Feurs, maison, 188, 190, 192, 528, 530.
Boisvair (de), sire Mathieu, dam., 71, 80; noble Mathieu, cheval., 1360; Jean, dam., 1297; Agnès, femme de Hugonet l'Espagnol, 528; Artaud, dam., 754; Mathieu, professeur ès-lois, 627, 997, 1005, 1250.
Boléna (la), Bolène (la), mas, 1240, 1242, 1273, 1275, 1276, 1277, 1442.
Boméra, mas au mand. de Feugerolles, 871.
Bomazel, probablement lo Mazel (Maziaux, c^ne de la Chaulme, Puy-de-Dôme), mas, 1277.
Bonacieu, curtil, 1383.
Bonlieu (c^ne de Sainte-Agathe-la-Bouteresse), abbaye, 515.
Bonnefont (c^ne de Noailly, seign., maison, 1162, 1163, 1382, 1383.
Bonnefont (de) (Marguerite), dame d'Aix, 1091.
Saint-Bonnet-des-Cars, *de Carris* (c^on de la Pacaudière), par., maison, 211, 244, 313, 370, 372, 379, 544, 596, 597, 1114, 1250, 1251, 1559, 1562, 1564.

Digitized by Google

Saint-Bonnet-le-Coureau, *de Cadrelis* (con de Saint-Georges-en-Couzan), par., 281, 665, 1103, 1429, 1430, 1553, 1554, 1555.
Saint-Bonnet-le-Chastel (le Château), ville, chât., châtell., mand., 34, 69, 70, 169, 170, 171, 201, 208, 216, 217, 218, 241, 243, 297, 321, 436, 437, 453, 493, 502, 503, 589, 947, 949, 963, 987, 988, 989, 910, 1076, 1077, 1193, 1228, 1269, 1282, 1355, 1470, 1471, 1472, 1475.
Saint-Bonnet-les-Olères (les Oules, con de Saint-Galmier), maison-forte, seign., 50, 51, 52, 53, 387, 605.
Bonneterre (cne de Noailly), curtil et mas, 1382.
Bonvair, Bonvert, *de Bono-Vario*, par. de Mably, maison noble, 221, 1186, 1188.
Borie (la), tèn., 557.
Borjata (la), Borjate (la) (cne de Saint-Julien-la-Vêtre, con de Noirétable), maison, curtil, 226, 227, 881, 884, 885.
Bornier (Perronin), Jean et Ponce ses enfants, 16. Voy. Blanc.
Boscat, habitant d'Ecotay, 871.
Boschet (le), Bouchet (le), grange, mas au mand. de Saint-Bonnet-le-Château, 34, 1245, 1275.
Boschet (le), vignoble près Saint-Romain-le-Puy, 134, 135.
Bost (le) (cne de Neulise), maison, tèn., 231.
Botonneyre, vignoble, par. de Sury-le-Bois, 920.
Bouble (la), rivière, 614.
Boullier (Guillaume), cheval., 1012.
Boulieu (de) (Albert), 1011.
Bourbon (sires de) (Archimbaud), 153, 614.
Bourg-Argental, par., 1031.
Bouthéon (con de Saint-Galmier), chât., mand., seign., 238, 239, 387, 591.
Bouthéon (de) (Faucon), cheval., 387; Fauconnet, 630; Catherine, 138.
Bereschi (la), Brèche (la), maison, 114.
Brayes, territ., 1018.

Digitized by Google

Brenant, moulin au mand. de Néronde, 199.
Brestelet (probablement Brutiller, c^ne d'Estivareilles), 1273.
Bressoles (de) (Renaud), cheval., 203.
Breuil (le) *de Brolio* (c^ne de Savigneu), territ., prairie, 616, 1336, 1521.
Briailles (Roannais), tèn., 1330.
Brosse (la), mand. de Sury-le-Bois (c^ne de Valeilles), maison, seign., 48, 453, 1042, 1112, 1322.
Brosse (la), tèn. par. des Salles, 585.
Brostons (Haute-Loire), tèn., 285.
Bruchet (le), moulin au mand. de Saint-Just-en-Chevalet, 182, 184, 1298, 1300, 1302.
Brueil (le), territ., 424.
Brunel (Agnès), fille de Barthélemy de Cervière, 557.
Brutilles, mas, 1277.
Bruyère (la) (Roannais), territ., 450, 1114, 1446.
Bruyère (la), près de Montbrison, territ., 113, 514.
Bruyère (la), près Saint-Bonnet-le-Château, tèn., 285, 1280, 1355.
Bruyère (de la) (Jarenton), dam., 987; Jean et Isabelle, son épouse, 354; Hugues, paroissien de Noirétable, 1446.
Bryon (de) (Brémond), seign. d'Argental, 504.
Buffardan, par. de Saint-Martin-la-Sauveté, chât., maison-forte, 108, 318, 1448.
Bullei, Bully, par. (c^on de Saint-Germain-Laval), 295.
Bullieu, Bully (de), Marguerite, femme d'Etienne de Saint-Priest, 1142; Pierre, 985.
Bussières (c^on de Néronde), seign., 1562, 1564.
Bussy (Bussy-Albieu, c^on de Boën), chât., terre, village, 57, 627, 1260, 1402.

Digitized by Google

C

Cabane (la), mas, 1277.
Caillie (la), Cailly, territ., 570, 571, 572.
Canal, territ., 522.
Celle (cne de Saint-Rémy, con de Thiers, Puy-de-Dôme), par., 106, 272, 609, 880, 882, 883, 1010, 1404.
Celle (la), tèn. près de Poncins, 112.
Cervière, vil., châtel., mand. (con de Noirétable), 7, 8, 16, 165, 166, 182, 193, 227, 232, 256, 258, 259, 260, 261, 265, 267, 274, 275, 324, 342, 343, 539, 554, 555, 556, 580, 582, 584, 586, 587, 622, 644, 722, 753, 797, 881, 882, 883, 937, 972, 974, 981, 1019, 1029, 1051, 1053, 1086, 1089, 1167, 1296, 1413, 1416, 1417, 1419, 1509, 1512, 1582, 1584, 1586.
Cezay, Sezeil, 1168, 1172.
Ceysel, maison-forte au mand. de Vaudragon, 21.
Chabannes, Chabanny, fief, grange, terre, par. d'Estivareilles, 72.
Chabeyrol, Chabrolye (près Saint-Romain-d'Urfé), 257.
Chabertes, village, 1233.
Chabondes, fief, 1281.
Chabrolesse, mas, 37, 590.
Chafloteyra, mas, 1355.
Chaignon (con de Rive-de-Gier), chât., 11.
Chaise (la), Chèze (la), curtil (cne de Vendranges), 278.
Chaise (la), Chiesa (la), maison, tèn., jardin au mand. de Châtelneuf, par. de Saint-Bonnet-le-Coureau, 281, 282, 574, 1103.
Chaise-Dieu (la) (Haute-Loire), abbaye, 1050.
Chaisieu, fief près Saint-Romain-le-Puy, 383.

Digitized by Google

Chal (Marguerite), fille de Hugues, cheval., 1122.
Chalain-d'Uzore (c^on de Montbrison), chât., 123, 474, 475, 478, 665, 666, 867, 1090, 1474.
Chalain-le-Comtal (c^on de Montbrison), chât., 28, 868, 870, 871.
Chalancon (c^ne de Saint-André-de-Chalancon, Haute-Loire), chât., mand., par., 89, 285, 286, 288, 289.
Chalancon (Guillaume), chanoine du Puy, 38; Aigline, dame de Feugerolles, 668, 1060; Guillaume, cheval., 871, 1097.
Chalendar, moulin près d'Essertines-en-Châtelneuf, 830, 831.
Chaley, territ. près la rivière d'Aix, 1544.
Chalm (la), Chaulme (la) (c^on de Saint-Anthême, Puy-de-Dôme), par., chât., 1279.
Chalmazel (c^on de Saint-Georges-en-Couzan), chât., seign., par., 905, 907, 908, 909, 1266, 1384, 1385, 1386, 1387.
Chalmazel (de) (Jean), cheval., 203.
Chalmont, territ., 285.
Chalneu (de) (André), 1582.
Chalons (comte de) (Jean), 464.
Chalus (de) (Robert), cheval., seign. de Bouthéon et d'Entraigues, 52, 817.
Chalvigiter, bois au mand. de Cervière, 609, 610.
Chamarande (c^ne de Saint-Germain-l'Espinasse), moulin, maison, terre, 329, 487, 1094, 1095, 1352, 1388.
Chambéon (c^on de Montbrison), chât., 629, 630, 1045.
Chambéon (de) (Girard), 1511.
Chamberanges (c^ne de Saint-Sulpice-en-Bussy), 1526, 1528.
Chambles (c^on de Saint-Rambert), par., rive, maison, 297, 298.
Chambolinas, maison-forte, 507.
Chambon (le), terre, mand. de Saint-Paul-en-Jarez, 1072.
Chambon (maison dans la par. de Courpières, Haute-Loire), 1007.
Chambon (du) (Hugues), 1405.
Chamelet, chât., 151.

Digitized by Google

Chamercin (Hugues), prieur de Saint-Romain-le-Puy, 492.
Chambost (sous-Longesaigne, c^on de Saint-Laurent-de-Chamousset, Rhône), par., 62, 307, 414, 791.
Saint-Chamond, Saint-Ennemond, chât., mand., 172, 500, 501, 611, 680, 772, 786, 811, 839, 1565.
Chambre-lès-Saint-Haon (la) (c^ne de Saint-Haon-le-Vieux), tèn., 36, 303, 305.
Chamousset (c^ne de Saint-Laurent-de-Chamousset, Rhône), chât., seign., 611, 838, 1374, 1375, 1376, 1377.
Chamoyt, territ., 522.
Champagny, Champagnieu, territ. près Balbigny, au mand. de Néronde, 1319, 1321.
Champagny (c^on de Saint-Haon-le-Châtel), territ., 1093, 1094.
Champlong, *de Campo-Longo*, territ. près de Villerez, 368.
Champs (c^ne de Mornant), par., maison-forte, village, 28, 939, 1491, 1495, 1505, 1517, 1518.
Chana (la), en la paroisse de Saint-Sauveur-en-Rue, tèn., mas, 305, 1308.
Chanaleilles (Chenereilles, c^on de Saint-Jean-Soleymieu), seign., 1155, 1472, 1476, 1477.
Chanaleilles (de) (Armand, seigneur de), 330.
Chandieu, prieuré, par. (c^on de Montbrison), 112, 807.
Chandol (Echandon), territ. près Saint-Paul-en-Cornillon, 1018.
Changy (c^on de la Pacaudière), châtell., chât., bourg, seign., 313, 314, 315, 317, 543, 544, 545, 548.
Changy, territ., dans la par. de Cordelles, 312, 1309.
Changy (de) (Pons), 365.
Chanirestes, territ., 29.
Chantaloba, village au mand. de Saint-Marcellin, 925.
Chantaloba, village (Haute-Loire), 1237, 1238.
Chantemerle, territ., étang au mand. de Crozet, 446, 1067, 1130, 1131, 1133.

Digitized by Google

Chantois, fort., maison-forte, seign., port dans la par. de Bully, 176, 177, 1262, 1448.
Chantois (de) (Béatrix), 108.
Chappart (Philippe), cheval., 1343.
Chapelle (la), tèn., 1017.
Chapelle (de la) (Jean), dam., 1104; Hugues, 1240.
Charbonnières, seign., mas, village, tèn., curtil au mand. de Cervière, par. des Salles, 324, 325, 326, 327, 328.
Charbonnière (Roannais), territ., 1038.
Charbonnières, près de Saint-Bonnet-le-Château? 37, 1159.
Charentonie, mas au mand. de Malleval, 1343.
Charentagne (de) (Jean), dam.; Catherine, 246.
Charette (la) (la Tour, c^ne de Balbigny), maison noble au mand. de Néronde, 1169, 1170, 1173, 1451, 1452.
Charlieu (Roannnais), 873, 888, 927, 928, 1119.
Charlieu-lès-Montbrison, territ., 349, 1043, 1044.
Charpinelly (Hugonin), 94.
Charray (près Châtel-Montagne, Allier), tèn., 273.
Chareyas, Charreyriet (probablement Charrier, c^ne de Retournac, Haute-Loire), territ., 705, 709, 1275, 1277.
Charusselles, fief, 149.
Chaseuil, chât., 1064.
Chasotte (la) (c^ne de Saint-Hilaire, Haute-Loire), territ., 1235.
Chasotte (la), dom. au mand. de Saint-Héand, 235.
Chassagnieu, Chassagny, seign., 895, 1021.
Chassaigne (la), territ. près de Cervière, 342, 561.
Chassagne (de la) (Guillaume), 1171.
Chassagnoles, territ., par. de Saint-Appolinard, 897.
Chassain (le) (ham., c^ne de Saint-Germain-Laval), 1537.
Chassain, territ. au mand. de Cervière, 654.
Chassain (de) (Marguerite), femme de Robert de la Forge, 654.
Chasseneil, territ., 1299.
Chasalet, Chazalet, village au mand. de Saint-Bonnet-le-Château (c^ne de Saint-Maurice-en-Gourgois), 264.

Digitized by Google

Chastain, seign., 489.
Chastenier (Châtainier), village, mas au mand. de Rocheblaine, 600.
Chate, seign., 24.
Chate (de) (Geoffroy), dam., 24.
Château (du) (Etienne), prieur de Saint-Sauveur, 823.
Châteaubas ? seign., 1201.
Château-le-Bois (c^ne de Saint-Maurice-en-Gourgois), chât., 56, 795, 796, 797, 798.
Châteaumorand (c^ne de Sail-Châteaumorand), chât., châtell., 364, 365, 366, 367, 489.
Châteaumorand (de) (Jean), 529 ; Briand, dam., 365.
Châteauneuf, territ. au diocèse du Puy, 351.
Châteauneuf (de), Maragde, veuve de Bertrand de la Roue, 1272.
Châtelard (le), tèn., curtil dans la par. de Violay, 1389.
Châteaurenaud, seign., 489.
Châtel (du) (Perrin), dam., seign. d'Ussel, 377.
Châteldon (arr^t de Thiers, Puy-de-Dôme), chât., par., 106, 107.
Châtelmontagne (c^on du Mayet, Allier), par., 350, 722, 1015.
Châtelmontagne (de) (Guillaume), 373.
Châtelneuf (c^on de Saint-Georges-en-Couzan), mand., par., 194, 224, 282, 508, 549, 574, 762, 830, 912, 1408, 1552, 1554, 1555.
Châtelperron, *de Castro-Petroso*, seign., 365, 489.
Chatelus, village, 1427.
Chatelus, fief entre Villemontais et Saint-Maurice, 339, 1404.
Chatelus (c^on de la Palisse, Allier), seign., par., 713, 489, 542.
Chatellus (c^on de Saint-Galmier), mand., par., 47, 52, 80, 81, 415, 425, 427, 431, 606, 624, 626, 697.
Chatellus (de) (Jaucerand), dit du Verger, dam., 304 ; Jean et Isabeau, sa mère, 535.

Digitized by Google

Chatillon (de) (Henry), seign., de Leiniec, 1269.
Chauderon, territ., 490, 1579.
Chauderon (Guillaume), cheval., 1027, 1520, 1523; Marguerite, veuve de Bertrand Chauderon, dam., 488; Catherine, femme d'Eufred de Lavieu, 857.
Chauffour (le), *Chalfours* (Haute-Loire), mas, 1235, 1240, 1274, 1275, 1277.
Chaulme (la), *de Calma*, prieuré (c^on de Saint-Anthême, Puy-de-Dôme), 385, 1241.
Chaumilly, Chalmaleys, *de Chalmetis* (c^on de Craponne, Haute-Loire), chât., mand., 38, 39.
Chaussean, bois, 590.
Chauve (Pierre), professeur ès-lois, 627.
Chaux (la), maison près de Cordelle, 422.
Chaux (la), territ. dans la par. de Cordelles, 390, 422.
Chavanay (Forez viennois), 772, 840, 1450.
Chavassieu, curtil en la par. de Lézigneu, 1367, 1369.
Chayresat, moulin au mand. de Saint-Bonnet, 70.
Chazaléas, Chazaleras, mas en la par. de Saint-Paul, 900, 901.
Chazalet (Chazelet, c^ne de Saint-Maurice-en-Gourgois), maison-forte, mas, territ., 243, 759, 761, 947, 948, 950, 951, 987, 1240, 1276.
Chazalet-le-Bois, 1159.
Chazeaux, village, 1233.
Chazelles-sur-Lavieu, *de Chazellis* (c^ne de Saint-Jean-Soleymieu), maison-forte, 1314, 1473.
Chazelles, mas près de Boën, 1253.
Chazellet (Chazallet, c^ne de Chazelles-sur-Lyon), commanderie, 797, 1250, 1534.
Chazelles (de) (Aymery), 285; Jeanne, sa fille, femme de Pierre de la Gorce, 709.
Chazet, territ. (c^ne de Craintilleu), 1464.
Cheilard (du) (Guillaume), 330.

Digitized by Google

Chelneu, territ. au mand de Châtelneuf, 400.
Chenelles (peut-être Chenèle, c^ne de Monistrol, Haute-Loire), 1245.
Chenereilles. Voy. Chanaleilles.
Chenevoux (de), *de Canabio* (Jean), 627; Jeanne, veuve de Jean de Chambles, 298.
Cheney, Chaney (Chenay, Saône-et-Loire), 396, 547, 1064, 1340, 1341.
Cherier (c^on de Saint-Just-en-Chevalet), par., 337, 1013, 1075.
Chevagnet, Chevagny, fief, 150, 463.
Chevrières (c^on de Saint-Galmier), chât., mand., par., seign., 321, 699, 957, 958, 959, 960, 990, 1205, 1287.
Chevrigny, territ., 1346.
Chirassimont, territ., 1398.
Chivechère, Chivichère, tèn. près de la c^ne des Salles (c^on de Noirétable), 406, 1296.
Chivechère (de) (Jean), 1295.
Chosson (Pierre), 127.
Chouzens (Choussan), territ., 251.
Chyfleteyra, Chafloteyra, tèn., mas, 1109, 1355.
Saint-Christô-en-Jarez (c^on de Saint-Chamond), par., 52, 424, 427, 697.
Cis. Voy. Cys.
Civens, territ., par. (c^on de Feurs), 332.
Civens (de) (Barthélemy), abbé d'Ainay, 628, 631.
Clair (Pierre), juge de Forez, 681.
Claverolles (Clavelier), mas dans la par. de Bully (c^on de Saint-Germain-Laval), mas, par., 295.
Saint-Clément (c^on de Saint-Anthême, Puy-de-Dôme), par., 1279.
Cleppé, châtell., chât., mand. (c^on de Feurs), 528, 530, 611; prieuré, 627.
Clermont (*Guy*, évêque de), 615.

Digitized by Google

Clermont (de) (Pelette), dame de Mays, veuve de Guigue Pagan, 1059.
Closel (le), territ., 1521.
Cludure, par. de Vendranges, curtil, 889, 890.
Coccosangue, village, 1233.
Cognet (le), curtil au mand. de Cervière, 610.
Coigny (le) (Roannais), tèn., 538.
Coing (du) (Guiburge), 1504.
Collan (Guillaume), 1011.
Colleigne (Lachault de), jasserie, 1111.
Sainte-Colombe, fief, territ., par. de Néronde, 149, 465.
Sainte-Colombe (de) (Guillard), 339; Jocerand, dam., 872.
Colombettes (de) (Béatrix), 1123; Ponce, 962.
Colombier (le), territ. près de Saint-Marcellin, 43, 921, 922, 1153.
Colombier (le), chât., fief, village, par. de Saint-Julien-Molin-Molette, 420, 558, 652, 784, 818, 819, 820, 821, 823, 944, 945, 1033, 1421, 1422, 1423, 1425.
Colonge (la) (Roannais), territ., 1330.
Combe (la), mas, village, 1445.
Combe-Chaude, territ., 29.
Combe-Martin, forêt, garenne près de Saint-Germain-Laval, 573, 1406.
Combray, curtil, 1008.
Combres (Combes), territ., mand. de Saint-Maurice, 553.
Combres (c^on de Perreux), village, 1395.
Commelle (c^on de Perreux), par., 1084, 1085, 1086, 1087, 1090.
Commières, Comière (près de Villerez), 540, 541, 1342, 1560, 1561.
Condrieu (Rhône), ville, 704, 772, 840.
Contenson, Contanson (c^ne de Saint-Just-en-Chevalet), territ., grange, 95, 98, 99; seign., 657.
Copiers (le) (c^ne de Lay), territ., 894.
Cordallenches, ruisseau, 492.

Digitized by Google

Cordelle (c^on de Saint-Symphorien-de-Lay), seign., par., 83, 278, 279, 335, 338, 340, 422, 563, 985, 1039, 1075, 1206, 1207, 1208, 1227, 1480, 1481, 1482, 1483.
Cordelle (de) (Alix), femme de Raoulet de la Chaise, 279.
Cordeyls (Guillemet), 82.
Cornillon (c^ne de Saint-Paul-en-Cornillon), baronnie, chât., mand., 15, 132, 145, 146, 147, 522, 624, 626, 700, 701, 1108, 1109, 1218, 1219, 1220, 1379, 1380, 1577, 1578.
Cornon (de) (Péronne), femme de Guichard d'Urfé, 871, 1437.
Coromp, curtil par. de Saint-Julien-Molin-Molette, 822.
Coson, Cozon (près de Saint-Christô-en-Jarez), territ., 431, 432, 433, 588.
Coste (la), *Costa*, Côte (la), tèn, 1017.
Costille (la), territ., 2.
Côte-Chaude, *Costa-Calida*, territ., par. de Violay, 910.
Côte-Chaude (Haute-Loire), village, 1233.
Cotilly, Coterilly, territ., grange, 1503.
Courbaẓelles (de) (Etienne), commandeur de Saint-Jean-de-Montbrison, 796.
Courpière, *Curte-Petre* (Puy-de-Dôme), par., 1007.
Courselles (c^ne de Saint-Bonnet-les-Oules), territ., 605.
Courtenay (de) (Mathilde), comtesse de Nivernais, 463.
Courtine (de la) (Mabille), 209.
Couzant, Cosant (c^ne de Sail-sous-Couzan), baronnie, chât., châtell., mand., 149, 150, 151, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 469, 470, 471, 473, 474, 475, 476, 477, 865, 1090, 1182, 1183.
Couzon, rivière, 437.
Coyrette (la), Coirate, mand. de Saint-Bonnet-le-Château, grange, 436, 437.
Cra (la), grange par. des Salles, 980.
Craintilleu (c^on de Saint-Rambert), par., 10, 27, 513, 698, 969.

Digitized by Google

Craponne (Haute-Loire, arrt du Puy), chât., 285, 286.
Cremaffens, tèn. près de Virigneu, 531.
Cremeaux, Cromels (con de Saint-Just-en-Chevalet), chât., par., 111, 438, 439, 440, 441, 442, 1026, 1406, 1527, 1540.
Cremeaux (de) (maître Etienne), 685, 957, 1236; Etienne, cheval., 1356.
Cremairieu, village près de Montbrison, 514.
Crespinges, *Creypinges* (de) (Pierre), 225, 1555.
Croizet, Croizel, par., mand. de Néronde (con de Saint-Symphorien-de-Lay), 1487, 1488, 1489.
Croil, Crol, territ., près de Feurs, 863.
Croisilles (cne de Cherier), mas, tèn., 1027. Voy. Rozeilles.
Cros (du) (Flor-d'Alise) (Fleur de Lys), veuve de Pierre, 443; Jean Alleygret, seign. de Curraise, 508.
Crozet, territ., mand. de Saint-Bonnet-le-Château (cne de Saint-Nizier), 1235.
Croset, village, près d'Ecotay-l'Olme, 250, 860, 871.
Crozet (con de la Pacaudière), ville, chât., mand., 175, 211, 244, 396, 412, 413, 545, 595, 623, 713, 1035, 1067, 1114, 1129, 1132, 1133, 1134, 1203.
Crozet, mas, mand. de Cervière, 661.
Crusille (la) (Roannais), territ., 543.
Crusille, territ.; Pont, mand. de Lavieu, 1275, 1314.
Crussol (de) (Marguerite), dame dudit lieu, 624, 1143; Guillaume, seign. de Cornillon, 1018.
Cruvant, mas, 185.
Cucurieu (cne de Saint-Cyr-de-Favières), chât., seign., maison-forte, 448, 1376, 1377.
Cucurieu (de) (Marguerite), dame dudit lieu, 1376, 1377.
Curée (la), *de Curata*, *de Curea* (cne de la Pacaudière), maison-forte, seign., 597, 598, 1249, 1250, 1251.
Curée (de la) Geoffroi et Eloyse, sa femme, 1324.

Digitized by Google

Currèze, Curraise (cne de Précieu), maison-forte, seign., 443, 444, 455, 508.
Curseu, territ., 1018.
Cursieu (Puy-Pic, con de Montbrison), 857.
Curtine (la) (cne de la Pacaudière), moulin, 713.
Cuzieu, de *Cuziaco, Cuysiaco* (con de Saint-Galmier), chât., seign., 10, 11, 12, 13, 14, 323, 624, 626, 965, 967, 968, 969, 970.
Saint-Cyr-de-Favières (con de Saint-Symphorien-de-Lay), par., 278, 279, 448, 894, 1039, 1175, 1207, 1376.
Saint-Cyr-les-Vignes (con de Feurs), par., 1263, 1267.
Saint-Cyr-de-Valorges (con de Néronde), par., 1398.
Cys, Cis (cne de Saint-Marcel-de-Félines), courtil, tèn., 447, 457, 458, 459

D

Dancé, village au mand. de Saint-Maurice, 1097.
Damas de Couzan (Hugues), 149; Guy, 163, 249, 1022, 1330, 1331; Alix, dame de Couzan et de la Perrière, 294, 473, 1352; Amédée, cheval., 600, 1346; Albert de Couzan et son fils, 460; Hugues, premier baron de Forez, 963, 1037.
Saint-Denis-sur-Coise (con de Saint-Galmier), par., 133.
Saint-Didier (la Séauve, Haute-Loire), bar., par., 816, 1577.
Saint-Didier (de) (Guigon), dam., 483; Alexandre, 848; Tiburge, dame dudit lieu, femme de Louis de Joyeuse, 816, 817.
Dimeral, tèn., 163.
Doizeu, Doyse (Doisy, Rhône), chât., maison-forte, 786, 840, 841, 845.
Domneil (Dorméat? Allier), bois, 1015.

Digitized by Google

Donzy (cne d'Essertines-en-Donzy, con de Feurs), châtel., mand., 58, 190, 196, 198, 242, 488, 550, 551, 552, 611, 792, 800, 801, 807, 878, 938, 1361, 1374, 1382, 1436.
Dorat (con de Thiers, Puy-de-Dôme), par., 106.
Doy (la), tèn. en la par. de Violay, 403.
Droiturier (con de la Palisse, Allier), par., 363.
Dunières, seign., 1201.
Durbize. Voy. Urbise.
Durgel (de) (Bertrand), 492; Briand, seign. de Saint-Priest, 790; Guy, seign. de Saint-Priest, 817, 1097; frère Humbert, procureur de l'abbaye de Valbenoîte, 778; noble Humbert, 1240, 1274; Alamande, fille de Guichard et femme de Jean du Verney, 1520.
Durys (Barthélemy), curé de Chalain-d'Uzore, 475.

E

Ecoches (con de Belmont), par., 763.
Ecotay, Escotey (cne d'Ecotay-l'Olme, con de Montbrison), chât., mand., par., 524, 525, 830, 857, 858, 859, 860, 871, 1098, 1270, 1287, 1429, 1430, 1440, 1451.
Ecotay (d') (Bertrand), dam., 1195; Chatard, dam., 171.
Ecotay, village près de Marlhes, 896, 931.
Ecotay (d') (de Marlhes) (Nicolas), 931.
Entraigues, chât., 1589.
Epinac (d') (Etienne), clerc, 1589.
Eschaliers (con de Noirétable), territ., 1583.
Escotoux, Scotayon (con de Thiers, Puy-de-Dôme), par., territ., 604, 964, 1289.
Espagnol (l') (Guillemin), 1443.
Espalion, seign., chât., 238.
Espinace, Espinasse (Haute-Loire), mas, 1240, 1275.

Digitized by Google

Espinasolla (Espinassoles, c^ne de Saint-Pal-en-Chalancon, Haute-Loire), 1275, 1277.
Espinasse (l'), Espinace, *de Espinacia* (c^on de Saint-Haon-le-Châtel), seign., 1397, 1398, 1399.
Espinasse (de l') (messire Dalmasse), cheval., 686; Humbert, 211.
Espinazous, Espinasse (Roannais), 1382, 1383.
Essalois (c^ne de Saint-Victor-sur-Loire), tour, territ., 1575.
Essarts (les), près Saint-Julien-la-Veytre (c^on de Noirétable), mas, 977, 1027.
Essertines-en-Châtelneuf (c^on de Montbrison), par., mand., 13, 119, 124, 125, 194, 224, 830, 912, 1098, 1408, 1409.
Essertines, territ., 1019.
Estables, *de Stabulis*, village, 916, 1294.
Estaing, par. de Virignieu, fief, maison-forte, maison noble, seign., 381, 992, 993, 994, 1335.
Estivareilles, Estivaleilles (c^on de Saint-Bonnet-le-Château), par., 72; village, 1277.
Estiveaux (les), près de Cervière, curtil, 1019.
Estra (de l') (Guillelme), fille de Hugues, 1029.
Saint-Etienne-de-Coise, par., 606.
Saint-Etienne-de-Furan, par., 496.
Eys, maison au mand. de Saint-Just-en-Chevalet, 213.

F

Falatier (Louise), femme de Gaston de Gaste, 671.
Farge (la) (c^on d'Olliergues, Puy-de-Dôme), fief, 964.
Farnay, territ., 565.
Farnay (de) (Villelme), fille de Selvon, 840.
Faroux, bois près de Rochetaillée, 776.
Faugeyre (la), territ. près de Saint-Sauveur, 178.

Digitized by Google

Faurie (la) *Fauria, alias* Favorite (la), mas au mand. de Cervière, 1581, 1582.
Fau-Gourgois (le), probablement Affau, c^ne de Rosiers-Côtes-d'Aurec, et Gourgois, c^ne de Saint-Maurice-en-Gourgois, 1278.
Fau-la-Subeyre (le), 1355.
Fau-Verdier (le), 1355.
Fauris. Voy. Foris.
Faverges, mas, territ. au mand. de Rochetaillée, 776.
Faverges, *Fargiis*, territ. (c^on de Luriec), 493, 502.
Favre (Pierre), 186; Guillaume, clerc, 957.
Fay (le), Fayn (le), *de Fayno* (c^ne de Saint-Jean-Bonnefont), châtel., chât., mand., maison-forte, seign., 172, 627, 1191, 1192.
Fay, Fayn (du) (Gaudemar), cheval., seign. de Bouthéon, 624.
Fay (la), Faye (la), grange mand. de Néronde, 1319, 1320, 1321, 1323.
Fay (de la) (Pierre), dam., 365.
Fay (la), *de Faya* (c^ne de Saint-Genest-Malifaut), bar., chât., mand., maison-forte, seign., 24, 346, 347, 348, 784, 1023, 1024, 1056, 1060, 1201.
Faye (de la) (Marie), veuve de Ploton Verd, 953; Jacquemet, 1250; Jacques, notaire, 1236.
Faye (la) (c^ne de la Chapelle-en-la-Faye), territ., mas, 285, 1235, 1240, 1273, 1274, 1275.
Faye (la), bois en la par. de Violay, 1389.
Fayette (la), seign., maison, 1109, 1355, 1357.
Faynard (c^on de Saint-Just-en-Chevalet), bois, 724, 725, 727.
Félines (c^ne de Saint-Marcel-de-Félines), territ., 189, 195, 197, 891, 1474.
Ferrat (Etienne), 105.
Saint-Ferréol (Saint-Forgeux-l'Espinasse), 1084.

Digitized by Google

Saint-Ferréol (Saint-Forgeux, c^on de Tarare, Rhône), ville, seign., 33, 579.
Saint-Ferréol, mas, 1109.
Fernanches (les), maison-forte, 841.
Ferrière (la), près de Néronde, seign., 1381.
Ferté (de la) (Pierre), abbé de Valbenoîte, 778.
Feugerolles (c^on du Chambon), chât., seign., 629, 630, 641, 769, 866, 867, 868, 870, 871, 1060.
Feugerolles, Faugeroles, mas, terre, village près de Donzy, 800, 1069, 1116, 1255.
Feugerolles (Roannais), curtil, 1382, 1383.
Feugerolles, Fogerolles, village, mas, mand. de Saint-Bonnet-le-Château, 142, 169.
Feurs, ville, châtel., chât., mand., par., 91, 332, 333, 515, 749, 877, 1112, 1383, 1384, 1505, 1506, 1517.
Feus (lo), maison près de la rivière d'Anse (Haute-Loire), 285.
Fieu (le), *de Feudo*, mas, 460.
Fillet (Guillaume), dam., 685, 1079.
Flachet (le), territ., hôtel dans le mand. de Rocheblaine, 601.
Flochon (Armand), dam., 288.
Flosteyre (la), bois dans le mand. de Donzy, 190.
Flote (Pierre), cheval., 18.
Foliatier, grange dans le mand. de la Tour-en-Jarez, 1353.
Fontaine-du-Bois, territ. près de Cervière, 661.
Fontanelle, maison dans le mand. de Néronde, 891, 892, 893.
Fontanelle (Haute-Loire), mas, 1240, 1255, 1277.
Fontanelle (de) (Michel), dam., 893.
Fontanès, Fontaneys (c^on de Saint-Héand), chât., forteresse, mand., 131, 133, 426, 427, 455, 495, 624, 626, 695, 697, 1142, 1143, 1144, 1146, 1148, 1149.
Fontanès, maison dans la par. de Cremeaux, 1406.
Fontaneys (de) (Guillemet), 811.

Digitized by Google

Fontbayonne, *Fons Bayonna*, tèn. près de Montvianeys, 1113, 1548.
Fontguyt, curtil au mand. de Saint-Just-en-Chevalet, 182, 183.
Fontjean, bois, 767.
Forest (la) (c^ne de Saint-Romain-la-Motte), maison-forte, maison noble, 269, 270, 1037, 1085, 1090.
Forest (la), rive près de Saint-Rambert, 1551.
Forest (de la) (Chatard), 1401 ; Arbert, chanoine de Thiers, 1050.
Foris, Fauris-lès-Montbrison (c^ne de Savigneu), 1181, 1183, 1469, 1474.
Fornelet, maison près de Saint-Bonnet-le-Château, 953.
Fornelles (les), fonds près Saint-Sauveur, 819.
Fornels, Fornols, Fournoux, territ. mand. de Saint-Marcellin, 916, 918, 922, 923.
Fouillouse (la) (c^on de Saint-Héand), chât., mand., 452, 502, 624, 626, 748, 1072, 1567.
Fourilles, curtil près la rivière de la Bouble, 614.
Frachette (la), terre, 1304.
Fragnon, territ., 910.
Fraigneis (peut-être Fragny, c^ne de Vendranges), 676.
Fraissen (Fraisse, c^ne de Luriec), village, 169, 522, 924, 1159.
Fraisseu (de) (Aymon), dam., 707.
Francheville, chât., 148.
Fraissinet, grange dans le mand. de Saint-Bonnet-le-Châtel, 241.
Fraissiney, grange au mand. de Chatelus, 1050.
Frayssinet (de) (Etienne), cheval., 845.
Freyderey, mas dans le mand. de Cervière, 661.
Freydière (de) (Marguerite), fille de Jeannin, cheval., 7.
Freydureu (Freyduret), mas dans le mand. de Saint-Just-en-Chevalet, 192, 1027.

Digitized by Google

Furan (le), rivière, 494.
Furet (le), mas au mand. de Rochetaillée.

G

Saint-Galmier, chât., châtel., mand., 45, 57, 58, 62, 75, 77, 103, 186, 237, 247, 248, 321, 387, 414, 699, 804, 805, 806, 807, 809, 810, 811, 812, 962, 990, 991, 1066, 1119, 1128, 1152, 1204, 1205, 1291, 1407, 1499, 1501, 1503, 1523, 1525.
Galmier, notaire, 809.
Garde (la) (cne de Saint-Thomas-la-Garde), maison-forte, 664, 665, 1519, 1520, 1521, 1522, 1523, 1524, 1525.
Garde (de la) (Guillaume), dam., 563; Bernard, 1171.
Garde (la), mas dans le mand. de Saint-Bonnet-le-Château, 987, 988, 990.
Garde (la), mas dans le mand. de Rocheblaine, 600.
Garnayria, courtil, par. de Saint-Victor, 1019.
Garnier, bois (cne de Sauvain), 111 .
Garonne (Alise), damoiselle, 510.
Gastonière (la), maison, 693.
Gaudichon, tèn. près Saint-Romain-d'Urfé, 257, 259.
Gaudinière, maison (con de Saint-Martin-d'Estreaux), 662.
Gesnel (Etienne), 871.
Saint-Genest-Malifaux, par., 348, 560.
Genetines, seign., par. de Saint-Romain-d'Urfé, 677, 678.
Genevrier, terre, 1047.
Saint-Genis-Terrenoire (con de Rive-de-Gier), par., 494.
Gentilière (la), terre au mand. de Donzy, 1361.
Saint-Gildas. Voy. Saint-Jodard.
Saint-Georges-sur-Couzan, par., 523, 524, 1065, 1105, 1252, 1374, 1461, 1463.

Digitized by Google

Gerbodière (la), mas au mand. de Rochetaillée, 776.
Gerlande (de) (Poncet), 1011.
Saint-Germain-Laval, ville, chât., mand., 57, 58, 98, 127, 128, 129, 132, 146, 147, 201, 277, 423, 568, 569, 573, 581, 627, 684, 685, 801, 913, 977, 1034, 1078, 1083, 1108, 1109, 1110, 1160, 1260, 1261, 1391, 1402, 1475, 1478, 1479, 1535, 1536, 1537.
Saint-Germain (de) (Artaud), seign. de Montrond, cheval., 624, 627, 799; Jeanne, sa sœur, femme de Jean de Mays, 968.
Saint-Germain-l'Espinasse (c^on de Saint-Haon-le-Châtel), ville, par., 536, 1084, 1089, 1352, 1441.
Gilles, chambellan du comte, 60; Gilles, habitant de Marclopt, 807.
Giraude (la), mas, 1277.
Goincel (c^ne de Poncins), territ., 681.
Gondères ? tèn. près d'Arfeuilles, 373.
Gorce (Pierre), 1571.
Gotolent, village au mand. de Saint-Romain-le-Puy, 1238.
Gouffier (Tristan), seign. de Boisy, gouverneur de Roanne, 1163.
Gournoir, territ., clos, 1105, 1461, 1463.
Gourgois, ham. (c^ne de Saint-Maurice-en-Gourgois), 1278, 1355.
Goutte-Clare, territ. (c^ne de Châtelneuf), 1111.
Goutte-de-Fond-Froide (la), territ., 981.
Goutte (la), grange (c^ne des Salles), 581, 586.
Goutte (de la) (Catherine), 280.
Goyond (Catherine), veuve de Pierre l'Eschalier, 511.
Grailles (Etienne), 814.
Grandris (de) (Humbert), 1277.
Grandris, *de Grandi-Rivo*, maison au mand. de Châtelneuf, 53, 714.
Grammont, par., mand. de Chatelus, 424.

Digitized by Google

Grangent, chât. (cne de Saint-Victor-sur-Loire), 629, 630, 839.
Granges (les), curtil, par. de Sail-sous-Couzan, 467.
Grandseigne, territ. au mand. de Thiers (Puy-de-Dôme), 710.
Grandval, maison à Marcilly, 716, 717, 1474.
Grandval (de) (dame Arthaude), 1361.
Gray ? (peut-être Bareil, cne de Cervière), 1417.
Grégoire (Humbert dit Guyn), 711.
Greignieu, Greygnieu, chât., forteresse, maison-forte (cne de Nervieu), 1358, 1549, 1550.
Grenetier (Jean), 871.
Grésolettes, terre, 797.
Grézieu, Grayseu (le Marché, con de Saint-Symphorien-sur-Coise, Rhône), 1049, 1372.
Grézieu (le Fromental, con de Montbrison), ville, chât, mand., seign., 520, 939, 1502, 1503, 1507, 1508, 1510, 1511, 1513, 1514, 1517, 1518.
Grézolles (con de Saint-Germain-Laval), chât., seign., 20, 842, 843, 846, 870.
Groffières, territ. près de Crozet, 1203.
Groignon (Hugonin), dam., 666.
Grolée (de) (Guy), 1449.
Gros (Tachon), de Crozet, 303.
Guérande, mas, 1277.
Guichard (Hugues), cheval., 748.
Guillanche (la), maison-forte, seign. près de Montbrison, 1073, 1074.
Guillermenches (les), territ. près de Saint-Sauveur-en-Rue, 819.
Guys (Clémence), 94.
Guyn. Voy. Grégoire.

Digitized by Google

H

Saint-Haon-le-Châtel, chât., châtell., mand., 35, 36, 66, 110, 203, 221, 245, 269, 302, 361, 380, 392, 476, 602, 623, 666, 756, 758, 873, 1022, 1129, 1137, 1138, 1139, 1140, 1186, 1298, 1325, 1327, 1328, 1329, 1347, 1354, 1388, 1559, 1562.
Saint-Haon-le-Vieux (con de Saint-Haon-le-Châtel), par., 536, 1093, 1094.
Harcourt (d') (Isabeau), 1268.
Hautfort (de) (Guillaume), 330.
Saint-Héand, chât., mand., 235, 455, 629, 630, 813, 920, 961, 962, 1257, 1294, 1334.
Saint-Hilaire (cne de Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmite), ville, chât., 356, 1235.
Saint-Hilaire, maison, territ., 1267.
Hôpital-le-Grand (l') (con de Montbrison), par., 456, 513, 698.
Hôpital (l') (cne de Chambon-Feugerolles), territ., 522.
Huterin-le-Baveux, cheval., 828.

I

Ile-Barbe, abbaye, 617, 627, 632, 800.
Saint-Irénée de Lyon, prieuré, 906.
Iseron (con de Vaugneray, Rhône), chât., 841, 842, 844, 845.
Isserpents, territ., par. (con de la Palisse, Allier), 489.

Digitized by Google

J

Jarenton, prieur de Montverdun, 1050.
Jarenton (Jordane), femme de Guichard Roux, 1294.
Jalletens ? près d'Arfeuilles, 371.
Jarez, terre, 886.
Jarez (de) (Jacques), 1057, 1060, 1118 ; Florie, dame de Lignières, 499, 886.
Jarries, territ., 1381.
Jay, tèn. (Roannais), 1330.
Jas, village près de Donzy, 791, 792, 793.
Jas (de) (Tholomard), dam., 687.
Saint-Jean-de-Bonnefont, par. (con Nord-Est de Saint-Etienne), 1150.
Saint-Jean-la-Vêtre, par., maison-forte (con de Noirétable), 977, 1009, 1253.
Saint-Jean (de) (Dalmace), 1408 ; Hugues, cheval., 57.
Saint-Jodard, *Saint-Gildas*, 1226, 1227.
Jo, seign., 1541.
Jomar (Pierre), 1212 ; Hugues, 481.
Jomagnieu, par. de Saint-Bonnet-le-Château, 1159.
Jourcey, Jourcé (con de Saint-Galmier), prieuré, 847, 1464.
Joux (sous Tarare), seign., 155, 156, 1398.
Saint-Julien (Molin-Molette, con de Bourg-Argental), par., seign., 558, 669, 673, 675, 699, 780, 818, 820, 821, 822, 897, 1024, 1033, 1423.
Saint-Julien-d'Odes (con de Saint-Germain-Laval), 95, 277, 801.
Saint-Julien-la-Vêtre (con de Noirétable), 825, 844, 881, 884, 885, 979, 1512.
Saint-Julien (de) (Gile), moine de Saint-Sauveur, 821.

Digitized by Google

Julieu, Jullieu (cne de Saint-Etienne-le-Molard), 111, 594, 1026.
Juré (con de Saint-Just-en-Chevalet), par., 95, 1191.
Jurieu (Forez viennois), mand., église, 111.
Saint-Just-en-Bas (con de Saint-Georges-en-Couzant), 977.
Saint-Just-en-Chevalet, ville, chât., mand., 92, 95, 99, 147, 182, 183, 184, 192, 198, 228, 521, 539, 665, 722, 723, 724, 725, 727, 797, 979, 980, 1027, 1105, 1109, 1298, 1303, 1360, 1449, 1509, 1512, 1527, 1529, 1539.
Saint-Just-sur-Loire (con de Saint-Rambert), par., 1551.
Saint-Just-en-Velay, 484, 505, 816, 817, 883, 1195, 1196, 1197, 1198, 1199, 1200, 1201.
Saint-Just-la-Pendue (con de Saint-Symphorien-de-Lay), 149, 418, 894.

L

Lac (le), territ. entre Roanne et Perreux, 1079.
Lambert (Bertrand), cheval. et Guillaume frères, 594; Guillemet, *alias* Humbert, dam., 786; Thomas, 502.
Lande (la) (cne de Saint-Marcellin), territ., maison, 48, 49.
Lande (de la) (Pierre), 499, 790.
Lande (la), maison (Beaujolais), 930.
Landes (les), territ., maison, par. de Saint-Martin-d'Estreaux, 365, 366, 367.
Langeac (de) (Bellonde), veuve de Pierre de la Roue, 1275, 1276.
Langes (de) (Renaud), chanoine de Montbrison, 1355.
Laucedat, Lossedat (cne de Cervière), territ., maison près du ruisseau de la Dorelle, 265, 266, 267, 1051, 1414, 1446.
Saint-Laurent-la-Conche (con de Feurs), par., 195, 197, 296, 289, 696.

Digitized by Google

Saint-Laurent-sur-Rochefort (con de Boën), par., 871, 1253.
Laurent (prieur de Saint-Irénée de Lyon), 906.
Laval, territ., maison près de Saint-Just-en-Chevalet, 895.
Laval, mas près de Saint-Bonnet-le-Château, 140.
Laverge, ruisseau, 492.
Lavieu (con de Saint-Jean-Soleymieu), chât., mand., 611, 832, 834, 835, 1270, 1310, 1311, 1312, 1314, 1473.
Lavieu (de) (Assalit), 151, 465; Bertrand, cheval., 1101; Béatrix, veuve de Guillaume de Mays, 965; Briand, cheval., seign. de Roche-la-Molière, 624; Bérard, 1337; Geoffroy, cheval., 1346; Godemar, 1492; Hugues, seign. d'Ecotay, 1538; Dauphine, dame de Saint-Bonnet, 915; Jean, seign. de Poncins, 681; Jean, dam., 1172; cheval., 1217; Josserand dit Perceval, dam., 640, 686; Jocerand, seign. de Feugerolles, 1060; Marguerite, femme de Guillaume de Rollat, 1262; Pierre, seign. d'Iseron, cheval., 1321; Renaud, 1346.
Lay, ville, châtel. (con de Saint-Symphorien-de-Lay), 965.
Saint-Léger, grange au mand. de Néronde, 199.
Leignec (cne de Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmite), chât., seign., 353, 355, 356, 378, 854, 915, 1235, 1269.
Leignieu (con de Boën), prieuré, église de Sainte-Marie, 466, 467, 468.
Lentigny (con de Roanne), par., 96, 729, 1075.
Lérigneu (con de Montbrison), par., moulin, 399.
Lerins ou Serins, bois près Montbrison, 1046.
Lévis (de) (Antoine), 673, 675; Bertrand, seign. de Florensac, 901; Guigon, vicomte de Lautrec, seign. de la Roche, 9, 287, 300, 301, 901; Jean, baron de Couzan, 25, 1111; Philippe, seign. de la Roche, 29, 1569.
Lézigneu (con de Montbrison), par., village, 871, 1368.
Liègue (la) (cne de Saint-Cyr-les-Vignes), maison-forte, 428, 486, 750, 956, 1230, 1263.

Digitized by Google

Lignières, Linières, tèn. dans la par. de Celle (cᵒⁿ de Saint-Rémy, Puy-de-Dôme), 880.
Lignères (de) (Marguerite), femme d'Artaud de Saint-Germain, 689; Mathieu, 261.
Lignon, rivière, 112.
Limas ? chât., 148.
Lionet, village, 169.
Lioret, Liouret ? village au mand. de Saint-Bonnet-le-Château, 142, 1157, 1158.
Lissac, seign. par. d'Usson, 1020.
Lobeccey (de) (Etienne), commandeur de Chazelles, 797.
Lobière (la), Lobère (la), Loubière (cᵒⁿ de Saint-Rémy, Puy-de-Dôme), prévôté, par., 106, 587, 710.
Lochochel, territ., 812.
Lorgue (de) (Bertrand), 985; Bonpart, dam., 1319.
Losserot (Guillaume), 1446.
Lotons (Huguette), fille de Guillaume, cheval., 318.
Saint-Loup, terre, 614.
Lucça (de) (Bernard), 727.
Luppé (Lupé, cᵒⁿ de Pélussin), chât., maison-forte, seign. dans la baronnie de Malleval, 559, 668, 670, 671, 672, 674.
Lurieck, Luriec (cᵒⁿ de Saint-Jean-Soleymieu), 142, 947, 949, 950, 951, 952, 1159, 1399.
Lyaont, territ., 1018.
Lyon (archevêché), 629, 630, 642; église de Saint-Just, 1493.

M

Mably (cᵒⁿ de Roanne), par., 211, 213, 536, 537, 1186, 1188, 1189, 1263.
Mably (de) (Marguerite), religieuse de Beaulieu, 535.

Digitized by Google

Maclas (con de Pélussin), 559.
Mâcon, comté, bailliage, 637, 644, 647.
Maczon (les Massons, cne d'Arcon), seign., 245, 253, 942, 943, 1013.
Magnieu-Hauterive (con de Montbrison), chât., mand., prieuré, 2, 3, 4, 5, 6, 136, 201, 1471, 1475, 1505, 1531.
Magnieu-le-Gabion, *Magniacum-lo-Gabium* (cne de Saint-Laurent-la-Conche), chât., seign., maison-forte, 992, 994, 995, 996, 1263, 1264.
Magnieu (de) (Hugues), 632; Falconne, veuve de Guichard de Ronchivol, 992.
Magnin, notaire, 845.
Magnits (les), Magnis (le), maison, 916, 918.
Mahun (de) (Rimbaude), veuve d'Odon de Retourtour, 1199.
Maisonnaz, territ., 871.
Malabrosse, Malabesse (con de Bas, Haute-Loire), seign., territ., bois, 941, 1126.
Malcombe, Malacombe, mas au mand. de Saint-Bonnet-le-Château, 140, 390, 987, 988, 990.
Malhac (Haute-Loire), village, 1233.
Malhaguet (Haute-Loire), village, 1233.
Malintré, par. de Cordelle, 340.
Malivernas, Malivernac (cne de Saint-Pierre-du-Champs, Haute-Loire), chât., terre, 238, 874, 1232, 1233, 1572.
Malleval, Malval (près de Saint-Héand), chât., mand., territ., grange, domaine, 81, 235, 509, 1255, 1257, 1334.
Malleval (con de Pélussin), bar., chât., châtel., mand., 116, 117, 559, 618, 659, 660, 668, 768, 771, 772, 787, 902, 1307, 1343, 1450, 1468.
Mallone (la) (cne de Saint-Victor, Puy-de-Dôme), courtil, 580.
Malval (de) (Componette), 1011.
Mangles, maison près de Cherier, 337.

Digitized by Google

Manlieu, *Magni-Loci*, abbaye, 1277.
Maraniéra, curtil en la par. de Sorbiers, 1456.
Saint-Marcel-de-Félines (c^on de Néronde), par., 459, 607, 910, 1126, 1370, 1410, 1412, 1573.
Saint-Marcel-d'Urfé (c^on de Saint-Just-en-Chevalet), chât., forteresse, maison-forte, par., 566, 1168, 1169, 1170, 1172, 1173, 1174, 1176, 1179.
Saint-Marcel (de) (Arnaud), 149; Guillaume, 392.
Saint-Marcellin (c^on de Saint-Rambert), chât., bourg, mand., par., 43, 49, 208, 904, 918, 919, 921, 922, 923, 987, 1041, 1044, 1046, 1073, 1077, 1153, 1239, 1242, 1243, 1276, 1277, 1422, 1532.
Marcené, Marcenay, territ. au mand. de Saint-Maurice-en-Roannais, 553.
Marche (la) (c^ne de la Pacaudière), chât., 245.
Marche (de la) (Alise), veuve de Humbert de l'Espinasse, 211.
Marcieu, dom., maison, 1077.
Marcilleu, ham. (c^ne de Saint-Germain-Laval), 721.
Marcilly (le Pavé, c^on de Boën), ville, chât., seign., par., 474, 611, 807, 908, 1338, 1364, 1474.
Marcilly (de) (Béatrix), femme de Mathieu de Talaru, 1384.
Marclopt (c^on de Feurs), par., 195, 197, 811, 955, 1263, 1264, 1568.
Marcoux (c^on de Boën), maison-forte, 223, 1338, 1339, 1363, 1364.
Maréchal (seign. d'Apinac) (Jean), cheval, 288, 503, 632, 1292; dam., 80, 365, 685, 687, 748, 1425, 1511, 1514; Pierre, cheval., 1269; Guillaume, 43.
Maréchangy (la), territ., 661.
Mareuil, Marolles (c^ne de Saint-Romain-la-Motte), 294, 1352.
Margerie (Chantagret, c^on de Saint-Jean-Soleymieu), territ., curtil, 1310, 1311.
Maringes, mand. de Bellegarde (c^on de Saint-Galmier), territ., 485, 806, 1101, 1229.

Digitized by Google

Marlhes (con de Saint-Genest-Malifaux), par., 896.
Marols (de) (maître Jean), 848.
Saint-Martin-d'Estreaux, *Sainti-Martini-l'Estra*, alias *de Strata* (con de la Pacaudière), par., 360, 363, 364, 365, 366, 662.
Saint-Martin-l'Estra (con de Feurs), par., 1036.
Marçé (de) (Hugues), cheval., 1517.
Massay ? bois, par. d'Urbise, 1177.
Mastre (de la) (Tachon), 1421 ; Artaud, prieur de Saint-Sauveur, 818, 822, 931, 1304.
Maubec, chât., 615.
Maulevrier (Saône-et-Loire), seign., 548, 1383.
Mauras, Maures, mas, territ. près de Saint-Sauveur, 682, 1445.
Saint-Maurice-en-Gourgois (con de Saint-Bonnet-le-Châtel), 297, 321, 437, 795, 796, 797, 947, 948, 950, 952, 1077.
Saint-Maurice (sur-Loire, con de Roanne), mand., fief, 149, 390, 422, 569, 571, 578, 623, 1075, 1180, 1308, 1347, 1402, 1449, 1481, 1482, 1527, 1539.
Mauverney, Malvernoy, maison près de Durbize, 362, 374.
Mauvoisin, tèn., par. de Saint-Martin-l'Estra (la Sauveté), 1036.
Mauvoisin (bourg à Montbrison), 425.
Mauvoisin (Hugues), cheval., 191, 483, 833, 848 ; Etienne, 529.
Maumont, Malmont (de) (Agnon), 460 ; Agnès, 1402.
Maymont, Meymont, *Grandi-Montis* (cne d'Olliergues, Puy-de-Dôme), chât., 54, 55, 604, 615, 1289.
Mayranges, mas au mand. de Cervière, 1167.
Mays, Meys (con de Saint-Symphorien-sur-Coise, Rhône), chât., mand., seign., 505, 782, 784, 1059, 1060, 1123.
Mays (de) (Guillaume), dam., 471 ; Béatrix, veuve de Guillaume, 272, 349 ; Almée, femme du seigneur de Rochefort ; Jean, seigneur de Cuzieu, 1500.

Digitized by Google

Mazel (le), Mazet (le), mas près d'Usson, 1240, 1243.
Saint-Médard (c^on de Saint-Galmier), par., prieuré, 699, 910, 957, 990, 1205.
Mechinenchi, mas au mand. de Saint-Bonnet-le-Châtel, 140.
Meissilieu (c^ne de Précieu), étang, 1026.
Melay (c^ne de Néronde), courtil, 1381.
Mérange, territ. (ham. de la c^ne de Champoly), 1416.
Merlée (la) (c^ne de Saint-Julien-la-Vêtre), maison-forte, seign., 979, 980.
Merlée (de la) (Thomas), 1007.
Merlieu-lès-Montbrison, maison noble, 125, 126, 1098.
Mesnis (le), terre, 1154.
Messon (Humbert), 1005.
Mestral (Claude), co-seigneur de Fontanès, 1149.
Miribel (c^ne de Périgneu), chât., mand., 159, 208, 499, 853, 854, 875, 1284, 1285, 1286, 1569, 1570, 1571.
Miribel (de) (Jeanne), damoiselle, dite Buigneu, 695.
Mirimor ? maison, 703.
Mitte-de-Mons (Pierre), dam., 288 ; cheval., 632 ; Ponce et Guillemet, son fils, 960.
Moind (c^on de Montbrison), par., infirmerie, 13, 514, 966, 970, 971, 1511, 1514.
Monduras, Mondères (probablement la Mondière, c^ne de Saint-Rémy, Puy-de-Dôme), territ., bois, 608, 1006, 1009.
Mons, Monts, chât., mas au mand. de Saint-Maurice-en-Gourgois, 948, 949, 950, 951, 1240, 1277.
Mons, territ. près de Donzy, 800, 1069, 1116, 1255.
Mons (de) (Blandine), 1011.
Mont (le), territ. près de Marlhes, 896.
Montabo ? territ., 491.
Montagnac, chât., maison au mand. de Saint-Bonnet-le-Châtel (probablement Montaignac, c^ne de Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmitte), 216, 217, 218, 219, 220, 999, 1099.
Montaigu (de) (Pierre et Bernard), 330.

Digitized by Google

Montaigu, mand. près de Saint-Sauveur-en-Rue, 301.
Montaiven, vignoble près de Souternon, 926.
Montarchier (Montarcher, c^on de Saint-Jean-Soleymieu), 378, 611, 622, 644, 854, 915, 1235, 1247, 1268, 1273, 1274, 1275, 1277.
Montbordet, Montbourdet, près de Saint-Just-en-Velay, 306, 816, 817.
Montbrison, ville, châtel., chât., mand., 13, 27, 56, 74, 76, 85, 90, 112, 115, 119, 121, 122, 124, 125, 135, 167, 224, 352, 425, 506, 514, 549, 611, 616, 622, 658, 751, 752, 762, 807, 808, 809, 830, 831, 887, 912, 916, 917, 920, 934, 966, 970, 984, 997, 1005, 1041, 1043, 1044, 1046, 1047, 1055, 1098, 1124, 1153, 1165, 1181, 1183, 1205, 1212, 1239, 1254, 1277, 1332, 1335, 1336, 1355, 1470, 1490, 1491, 1493, 1494, 1495, 1499, 1502, 1505, 1506, 1507, 1508, 1510, 1511, 1514, 1515, 1516, 1518, 1520, 1521, 1522, 1524, 1530, 1534, 1545, 1579.
Montceleu (Moncellier, c^ne de Sainte-Colombe), 976.
Montchal, *de Monte-Calvo, de Montchalino, de Montchanis*, chât., fief (c^ne de Burdigne, c^on de Bourg-Argental), 778, 784, 1011, 1024, 1060.
Montchal, Montchap, bois, 1355, 1357.
Montcharbonnier, mas, 590.
Montchauvet, *Mons-Calvitus*, par. de Saint-Niziers, 139.
Montchauvet (de) (Marguerite et Jeannette, sa fille), 812.
Montchenu (c^ne de Burdigne), seign., 504.
Montchenu (de) (Marguerite), 500, 501.
Monteil (le), territ., 1538.
Monteras. Voy. Monduras.
Montet (le) (c^on de Thizy, Rhône), seign., 1163.
Montfournel, village, 918.
Montgiron, Montgirot, territ. (c^ne de Saint-Marcel-de-Félines), tèn., 447, 458, 459.
Montguyet, près d'Essertines-en-Châtelneuf, 912.

Digitized by Google

Montharboux, Montarboux, *de Monte-Arboso*, maison, mas, 590, 1251.
Montherboux, maison et bois dans la par. de Sauvain, 1266.
Montjolet, Montzolet, mas, 919, 923.
Montmelucey, bois près de Noailly, 536.
Montmillon, territ., 388.
Montmorillon, près de Châtelmontagne (Allier), 489.
Montpeloux, chât., seign. (cne de la Chaulme, con de Saint-Anthême, Puy-de-Dôme), 1099, 1100, 1270, 1271, 1276, 1277, 1279, 1280.
Montpéroux, *de Monte-Petroso* (cne de Puy-Guillaume, con de Châteldon, Puy-de-Dôme), abbaye, 580; bois, 608, 609.
Montpéroux (de) (Jeannette), veuve de Guichard de Chatelus, seign. de Châteaumorand, 366.
Montpeyroux, territ. près de Chomélix (con de Craponne Haute-Loire), 1121.
Montrevel, seign., 1021.
Montrevel (de) (Guillaume), 848; dam. 957; Guillaume dit l'Hermite de la Faye, cheval., seign. d'Argental, 871, 1012, 1276, 1292; Philippine et Marguerite, filles de Guillaume et sœurs de Louis dit l'Hermite de la Faye, écuyer, seign. d'Argental, 1012.
Montrognon (con de Saint-Bonnet-le-Château), territ., 34.
Montrond (con de Saint-Galmier), chât., mand., 624, 626, 685, 686, 688, 690, 691, 692, 955.
Montrotier (con de Saint-Laurent-de-Chamousset, Rhône), prieuré, 800.
Monts, territ., 322.
Mont-Saint-Jean, seign., 1406.
Montsupt, Montceu (cne de Margerie-Chantagret), chât., mand., 217, 611, 622, 644, 1519, 1566.
Montverdun (con de Boën), prieuré, 562, 846, 1050, 1458.
Montverdun (de) (Guillaume), 1027.
Montvert, territ., par. de Saint-Christô-en-Jarez, 424.

Digitized by Google

Montvianeys (cne de Saint-Victor, con de Saint-Rémy, Puy-de-Dôme), par., seign., 232, 416, 587, 1052, 1053, 1113.
Montviol, *Montis-Violi*, croix près de Pélussin.
Moret (Godefroy), seign. de Châteauneuf, 708.
Mothe (de la) (Agnès), femme de Gilles d'Ecotay, 522.
Motte (la), par. de Feurs, 515.
Mothe (la), Motte (la) (cne de Saint-Romain-la-Motte), chât., 928.
Moutonnet, mas, 1273, 1277.
Mure (la) (cne d'Essertines-en-Donzy), territ., 48.
Mure (de la) (Raoul), 365.
Murette (la), Burette (la), tèn. près de Saint-Jean-de-Bonnefont, 1150.
Myusant (Allier), tèn., 1017.

N

Naconne, territ. (cne de Cleppé), 594.
Nandax, terre (con de Charlieu), 489.
Néronde, *Nigra-Unda*, chât., mand., par., 48, 58, 149, 193, 199, 262, 296, 332, 333, 357, 358, 359, 386, 389, 528, 529, 530, 551, 577, 607, 663, 696, 889, 890, 891, 893, 910, 938, 979, 983, 1088, 1126, 1185, 1255, 1297, 1318, 1319, 1320, 1368, 1370, 1371, 1381, 1393, 1451, 1452, 1487, 1488, 1489, 1573.
Neyronde, territ., 1394.
Neyronde (con de Lezoux, Puy-de-Dôme), 1392.
Nervieu, village, chât., 60, 604.
Nervieu (con de Boën), par., 629, 630, 1359, 1549, 1550.
Neulise (con de Saint-Symphorien-de-Lay), par., 231, 233.
Nevers (comte de) (Hervé), 149.
Nevers (comté de), 462.

Digitized by Google

Neyrols, village au mand. de Saint-Bonnet-le-Château, 169.
Niaigles, chât. (Haute-Loire), 874.
Saint-Nicolas-des-Biez (con de Mayet-la-Montagne, Allier), 1016.
Saint-Nicolas-de-Boisset (cne de Boisset, con de Bas, Haute-Loire), 900.
Saint-Nizier (cne de Charlieu), par., 225.
Saint-Nizier (con de Saint-Bonnet-le-Château), par., 264, 492.
Noally, Noallieu, *de Noilliaco* (con de Saint-Haon-le-Châtel), maison-forte, seign., par., 212, 479, 536, 542, 927, 928, 1086, 1162, 1163, 1381, 1383.
Noally, de *Nolayaco*, tèn., par. de Pouilly-les-Feurs, 1210, 1382.
Noirétable, par., 166, 261, 581, 977, 979, 980, 1009, 1010, 1221, 1223, 1584, 1585, 1586, 1587.
Norry (seign. de) (Jean), 871 ; Pierre, 892.
Noyarie (la), Noyrie (la), territ., 1018.
Noyers (les) (cne de Mably), tèn., seign., 537, 764.

O

Odes (cne de Saint-Julien-d'Odes), territ., maison, grange, 685, 711.
Ogier (Poncette), femme de Jean, 349 ; Martin, 922.
Ogirolle, Augerolles (d'), noble dame Boissonne, fille de Guillaume, seign. de Saint-Polgue, 451.
Olliergues (Puy-de-Dôme), chât., seign., 460, 615, 963.
Olme (de l'), territ. près de Saint-Christô-en-Jarez, 424, 427.
Olme (de l') (Pierre), clerc, 1514.
Oriol, chât., 1278, 1280.
Oriol (cne de Saint-Ferréol-d'Auroure, con de Saint-Didier-la-Séauve, Haute-Loire). Voy. Auriol.

Digitized by Google

Orival (Allier), tèn., 1015.
Ouches, Oches, *de Ochiis*, *de Ochia* (con de Roanne), fief, par., 30, 32, 149, 1345, 1347.
Oule (l'), bois dans la par. de Sauvain, 111.
Ozon, rivière, 837.

P

Pagan, *Pagan d'Argental* (Béatrix), fille de Guigues, chevalier, 778, 780, 782 ; Guigues, Guigon, 1011, 1201.
Paillerez (près de la Dore, Puy-de-Dôme), par., 106.
Paladuc, mand. de Cervière, tèn., 8, 228, 229, 230, 1030.
Palais-lès-Feurs (le), tèn. (cne de Feurs), moulin, maison, 271, 1122, 1123, 1506.
Palisse (de la) (Aramburge), dame de Cheneys, 314.
Palognieu, Palomieu (con de Saint-Georges-en-Couzan), territ., 25, 865, 1065.
Pangus (Roannais), maison, 369.
Panissière (Saint-Jean de) (con de Feurs), par., 692, 1382.
Parigny (con de Perreux), seign., 489.
Pas (le) (con de Saint-Héand), moulin, maison, 81, 1210.
Saint-Paul (Saint-Pal-en-Chalancon, con de Bas, Haute-Loire), par., 283, 285, 292, 900.
Saint-Paul-en-Cornillon (con du Chambon-Feugerolles), par., 1018.
Saint-Paul-en-Jarez (con de Rive-de-Gier), 1294.
Saint-Paul-de-Vézelins (con de Saint-Germain-Laval), 4.
Péacieu (de) (Jean), 1111.
Pécollères (Bernard), 597.
Pelet (Jean), 1011 ; Philippe, 871.
Pelucins (de) Guillaume), 1255.
Pélussieu, Pélucieu (cne de Salvizinet), maison-forte, 192, 202.

Digitized by Google

Pélussin, Pellussin, au mand. de Malleval (arrt de Saint-Etienne), par., 772, 1080, 1081.
Pérey-Peschier (près de Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmitte), village, 1235.
Périchon, hab. de Crozet, dam., 288.
Périgneu, *de Payrigniaco* (con de Saint-Rambert), village, 436, 437, 589, 1077.
Perrendre (Haute-Loire), chât., territ., 874, 1233, 1572.
Perreux (arrt de Roanne), chât., seign., 489, 1079.
Perrière (de la) (Alix), dame de Roanne et de Couzan, 395, 718, 1162, 1352; Guy, cheval., 471.
Peschadoires (con de Lezoux, Puy-de-Dôme), par., 1378, 1392.
Peyet? (Viennois), chât., 1283.
Peyrala, territ. près de Saint-Galmier, 812.
Peyretère, *Peyreterii*, grange dans le mand. de Donzy, 309, 397, 877, 878.
Piéras, Pyéras, maison-forte, 429.
Pierre (la), courtil en la par. d'Essertines, 1367.
Pierre (de) (Guillaume), cheval., 892.
Saint-Pierre (Haute-Loire, con du Monastier?), par., 1233.
Pierrefitte (cne d'Ambierle), seign., maison-forte, 204, 205, 535, 718, 1388.
Pierrefite (cne de Dancé), village, 1095.
Saint-Pierre-Laval, *Sancti-Petri-de-Val* (con de la Palisse, Allier), par., 304, 360, 364, 365, 366, 370, 767, 1399.
Pillocherie (la), ham. (cne de Saint-Just-en-Chevalet), 723.
Pignon (Jeanne), veuve de Jean, 509.
Pin (le), ham., 522.
Pinet, bois près de Saint-Just-sur-Loire, 1551.
Piney (cne de Bellegarde), fief et seign. au mand. de Sury-le-Bois, 381, 962.
Piney (le) (Roannais), tèn., 1330.
Pins (les), tèn. dans le mand. de Chalancon, 289.

Digitized by Google

Plagnes, Plangny (de) (Jean), 1036.
Planchères, mas, 219.
Planchères, tèn. près de Saint-Bonnet-des-Cars, 372.
Plancieu, village (entre Montrond et Marclop), 955.
Pleignes (de) (Marguerite), 1154.
Pleuvey (près de Montbrison), territ., 119.
Poilleu (Jean), 480.
Poitiers (de) (Aymar, *alias* Adhémar), comte de Valentinois, 1201, 1232; Guillaume, seign. de Cornillon, dam., 146; cheval., 685, 1379.
Saint-Polgue, Sapolgue, *de Sapolgo* (c^on^ de Saint-Germain-Laval), chât., mand., seign., par., 92, 93, 95, 98, 100, 101, 102, 575.
Polpenac (Poupenac, c^ne^ de Saint-André-de-Chalancon, Haute-Loire), mas, 1092.
Pomayrol (Colombe), 1111.
Pommier (Pommiers, c^on^ de Saint-Germain-Laval), prieuré, 456.
Pommier, ville, chât., 148.
Poncins (c^on^ de Boën), chât., seign., village, 20, 112, 629, 630, 863, 864, 870.
Pons (de) (Marguerite), 113.
Pontclavel, terre, 724, 725, 727.
Ponteil (le), Ponteys (le) (c^ne^ de Boisset, c^on^ de Bas, Haute-Loire), mas, 900, 1418.
Popia (de) (Guichard), prieur de Saint-Rambert, 632.
Propriers ou *Proprières* (de) (Lancelot), doyen de Montbrison, 1080.
Porte (de la) (Josserand), dam., 1057.
Pouilly-lès-Feurs (c^on^ de Feurs), ville, chât., par., 148, 188, 192, 199, 401, 528, 530, 663, 664, 1088, 1210, 1267.
Pouilly-sous-Charlieu (c^on^ de Charlieu), maison-forte, seign., 489, 666, 929.

Digitized by Google

Poyet (le) (con de Saint-Jean-Soleymieu), seign., mas, maison au mand. de Lavieu, 1273, 1277, 1312, 1313, 1315.
Poyet (le) (Roannais), mas, 213.
Pra (la), territ. au mand. de Néronde, 983, 1061.
Pra (la), maison au mand de Malleval, 117.
Pra (de la) (Mathie), veuve de Jean du Verney, 1516.
Prade (la), mas, par. de Retournac (con d'Yssingeaux, Haute-Loire), 234.
Prades, village (Haute-Loire), 285.
Prades (de) (Guy, seign. de), 285.
Pradomars, Prademar, maison dans le mand. de la Roche-en-Régnier, 299, 300.
Pra-Estremer, curtil, 1445.
Pra-Girond, curtil, 1445.
Pra-Morand, tèn., 1136.
Pré-Girod, territ., 682.
Prélandy, mas au mand. de Rochetaillée, 776.
Prés (les), territ., maison au mand. de Saint-Maurice-sur-Loire, 1104.
Prés (des) (Guillaume) et Isabelle, sa fille, femme de Jean de la Chapelle, 1104.
Pressieu, Précieu, *de Pressiaco* (con de Montbrison), chât., village, maison noble, 444, 526, 527, 859, 1026.
Saint-Priest-en-Jarez (con de Saint-Héand), chât., mand., seign., 172, 495, 496, 497, 611, 629, 630, 770.
Saint-Priest (seigneurs de), Guy, cheval., 1097; Etienne, dam., 94, 624; François dit Chivard, dam., 288, 1465; Briand, cheval., 159; Guichard, 660. Voy. Durgel.
Saint-Priest-en-Rousset (cne de Boisset-Saint-Priest, con de Saint-Jean-Soleymieu), territ., par., 1275, 1277.
Saint-Priest-la-Prugne (con de Saint-Just-Chevalet), par., 95, 98, 724, 725, 727.
Saint-Priest-la-Roche (con de Saint-Symphorien-de-Lay), maison-forte, seign., par., 149, 338, 340, 341, 419, 1175, 1225, 1226, 1227, 1547.

Digitized by Google

Prunet (de) (Etienne), dam., 169.
Prunière (la), *Prunerie* (de) (Marguerite) et Blaise, son fils, 142.
Saint-Pulgent ? Champulzan, territ. au mand. de Saint-Just-en-Chevalet, 797.
Purelles (les), territ., chemin près de Montbrison, 514.
Puy-le-Mont (c^ne de Marlhes), mas, 931.
Puy (le), évêché, 215, 874, 1233, 1355.
Puy-d'Uzore, territ. (c^ne de Chalain-d'Uzore), 1363.

Q

Quérézieu, Cayrizeu (c^ne d'Ecotay-l'Olme), 859, 871.
Quérézieu, *Ceriseu* (de) (Simon), 871 ; Geoffroy, 871.
Quinziat, par., 940.

R

Rada, territ. près de Crozet, 244.
Rafin (Artaud), cheval., 1340.
Rainnel (Aymeri), fils de Hugues, 1457.
Rajace (Guillaume), notaire de Forez, 1176, 1292.
Rajasse (la), Rajace (la) (c^on de Saint-Symphorien-le-Châtel, Rhône), par., 606.
Saint-Rambert (arr^t de Montbrison), ville, par., prieuré, 208, 240, 298, 617, 632, 1077, 1164, 1551 ; le Pont-Saint-Rambert, 502.
Randans (c^ne de Feurs), territ., 877.
Rauzey, Rozay, Rosey (c^ne de Saint-Marcellin), grange, 43, 919, 921, 922, 923, 1153, 1532.

Digitized by Google

Raybe, Hugues, cheval., 332 ; Falconnet, 1171 ; Ytier, prieur de Saint-Rambert, 240, 1551.
Recodi (Guillaume) et Béatrix, sa fille, 1457.
Renaison, Renaysons, Renoison, Roanéson (con de Saint-Haon-le-Châtel), ville, par., 36, 65, 67, 68, 195, 197, 410, 536, 539, 666, 757, 873, 1013, 1094, 1168, 1172, 1176, 1354, 1563.
Renaison, rivière, 1265.
Renart (Renard) (la Chault-du-), jasserie (cne de Sauvain), 1111.
Repoir, curtil près de Saint-Sauveur, 178.
Repouler, curtil, 181.
Résinet, territ., 1474.
Retournac (con d'Yssingeaux, Haute-Loire), chât., mand., seign., par., 234, 430, 705, 874, 1211, 1233, 1572.
Retourtour, *de Retortorio* (cne de la Mastre, Ardèche), chât., bourg, seign., 1198, 1199, 1200, 1201, 1420.
Retourtour (de), Armand, cheval., 1184; Briand, seign. d'Argental, 1011 ; Odon, prieur de Nonette, 1199.
Riez (de) (Jehan), capitaine de Montbrison, 233.
Rigaud (Guichard), cheval., 805 ; Jocerand, dam., 319.
Rilly, Rilhe, Rulhe, *de Ruilliaco*, territ. près de Cordelle, maison, 161, 279, 1039, 1207, 1208, 1209, 1227.
Rilly (de) (Etienne), dam., 1075.
Riotord, Riotort, *de Rivo-Torto* (con de Montfaucon, Haute-Loire), chât., mand., 483, 816, 817.
Saint-Rirand (con de Saint-Haon-le-Châtel), par., 1093.
Ris ou *Rives* (des) (Guy), 1292.
Rivas (con de Saint-Galmier), par., 699, 1204, 1205, 1493, 1494, 1497, 1498.
Rive, territ., 1018.
Rive, territ. au mand de Crozet, 211.
Rive-de-Gier (arrt de Saint-Etienne), ville, 94.
Riverand, chât. au diocèse de Vienne, 636, 706, 707, 708.

Digitized by Google

Riverie (c^on de Mornant, Rhône), seign., mand., 78, 79.
Riverie (de) (Guillaume), 826.
Rivoire, territ., 1018.
Rivoire (de) (Pierre), 808; Pétronille, 830.
Rivoire (Haute-) (c^on de Saint-Laurent-de-Chamousset, Rhône), par., 1373.
Roannais, terre, bar., 96, 476, 623, 647, 1014, 1040, 1054, 1082, 1087, 1216, 1316, 1431.
Roanne, ville, châtel., mand., seign., port, 66, 97, 187, 394, 395, 471, 473, 475, 489, 596, 623, 719, 720, 933, 934, 1089, 1090, 1213.
Roanne (de) (Alix), 1090; Artaud, 1194.
Robert (François), 829.
Robertana, bois sur les bords du Furan, 494.
Robertet, clerc de la cour de Forez, 1277.
Rochaigüe, territ., 1355.
Rochain, village, 1355.
Rochaing (de) (Armand), cheval., 1199.
Rochans, fief, par. de Chambost, 58, 791.
Rochats (des), rue à Cervière, 554.
Roche (la), Rochi (la), maison-forte au mand. de Sury, 1268.
Roche (la), moulin et grange près de Saint-Rambert, 498, 502, 1551.
Roche (la) (c^on de la Pacaudière), grange, 596, 598.
Roche (la), mas au mand. de Saint-Bonnet-le-Château, 1471, 1472.
Roche (la) (c^ne de Saint-Priest-la-Roche). Voy. Saint-Priest.
Roche-Saint-Priest (la) (seigneurs de), Guillaume, 1038.
Roche-en-Régnier (la) (c^on de Vorey, Haute-Loire), bar., chât., mand., 206, 238, 291, 430, 1092, 1121, 1125.
Roche-en-Régnier (de la), Eléonore, veuve du sire de Roche, 875, 876; Guigonet, 874. Voy. Lévis.
Roche-d'Ondène, territ., 1018.

Digitized by Google

Rochebaron (cne de Bas, Haute-Loire), chât., mand., seign., 291, 292, 1155, 1236, 1238, 1244, 1245, 1246.

Rochebaron (de), Alix, dame d'Usson, fille de Guillaume Billaud, femme d'Armand de la Roue, 1273, 1274; Guillaume, 594; Héraille, 365; Jacques, prieur de la Chaulme, 385.

Rocheblaine, Rochebloyne (cne de Paillerez, con de Saint-Félicien, Ardèche), châtel., mand., seign., viguerie, 26, 345, 593, 601, 618, 627, 899, 986, 987, 1231.

Rochebonne, seign., 353.

Rochefort, chât., mand., seign., 482, 689, 817.

Rochefort (cne de Saint-Laurent-sur-Rochefort, con de Boën), ville, chât., donjon, seign., 871, 1248, 1252, 1253, 1437, 1439.

Rochefort (de), Falcon, fils de Pierre, 597; Guillaume Bastard, fils de Jean, 871; Pierre, dam., 715, 786; cheval., 71, 80, 225, 365, 715, 833, 1511, 1555.

Rochefort, maison-forte, par. d'Amplepuis (Rhône), 1338.

Rochetaillée (con Sud-Est de Saint-Etienne), chât., mand., seign., 172, 692, 773, 774, 777, 786, 789, 1018.

Rolo, mas, mand. de Saint-Just-en-Chevalet, 213.

Saint-Romain-la-Chalm (con de Saint-Didier-la-Séauve, Haute-Loire), 1279.

Saint-Romain-en-Roannais (Saint-Romain-la-Motte, con de Saint-Haon-le-Châtel), chât., mand., 391, 393, 479, 536, 719, 888, 927, 928, 1037, 1085, 1086, 1087, 1330, 1331, 1563.

Saint-Romain-en-Jarez (con de Rive-de-Gier), 599, 606.

Saint-Romain-le-Puy (con de Saint-Rambert), chât., prieuré, par., 456, 492, 513, 611, 613, 628, 643, 698, 1101, 1205, 1240, 1242, 1273, 1275, 1277, 1442, 1521.

Saint-Romain-d'Urfé (d'Ulphé) (con de Saint-Just-en-Chevalet), par., 95, 98, 257, 510, 677, 979, 1415, 1581.

Romoyer, territ., 869.

Digitized by Google

Ronchivol, Ronchevol (de) (Guichard), 992; Richarde, damoiselle, 1568; Robert de Ronviolx (probablement Ronchivol), 597.

Ronno, *de Rono*, par. (con d'Amplepuis, Rhône), 1338.

Roüe (la), *de Rota* (près de Saint-Anthème, Puy-de-Dôme), chât., forteresse, mand., seign., 352, 1099, 1100, 1270, 1271, 1272, 1276, 1277, 1278, 1280.

Roue (de la) (Bertrand), cheval., 352, 600, 624, 627, 687, 748, 957, 1116, 1355, 1511, 1514; Armand, Marguerite, Valpurge, enfants de Bertrand et de Maragde de Châteauneuf, 352; Arnaud, dam., 1245.

Roue (la), curtil près de Noirétable, 1009.

Rousset (le), maison-forte dans le mand. de Lavieu (con de Saint-Jean-Soleymieu), 832, 834, 835, 836, 837.

Roussillon (arrt de Vienne, Isère), mand., 1268.

Roussillon (sires de) (Artaud), 999; Aymar, seign. d'Annonay, 46, 703, 1268; Béatrix, femme de Godemar de Jarez, 790; Gérard, seign. de Veauche, cheval., 160, 685, 848; Girard, cheval., 957; Guy, seign. d'Anjo, frère de Gérard, 116, 160; Isabelle, dame de Roussillon, 73.

Royffen, territ. près de Saint-Paul-en-Cornillon, 1018.

Roziers-Côtes-d'Aurec (con de Saint-Bonnet-le-Château), par., 387.

Rubencourt (de) (Mayet), dam., 471.

Ruilhet, territ., 1355.

Ruillon (le Petit-), tèn., 1301.

Rutianges, territ., curtil en la paroisse de Bourg-Argental, 1032, 1455.

Ruyers? tèn. (peut-être Royer, hameau), près de Saint-Haon-le-Châtel, 1129.

Digitized by Google

S

Saigne, territ. (Roannais) (peut-être la Saigne, c^ne^ de Saint-Haon-le-Châtel), 313, 315.
Sail-sous-Couzan (le), *de Saltu-de-Cosant* (c^on^ de Saint-Georges-en-Couzan), 467.
Saillant, par. (c^on^ de Viverols, Puy-de-Dôme), 1279.
Sal (Sail-Châteaumorand, c^on^ de la Pacaudière), par., 360, 363, 365.
Salabertet, maison (près de Saint-Bonnet-le-Château), 502, 503.
Salemard (de) (Bernard), dam., 1393.
Saléagnet, bois, 609.
Salères, maison au mand. de Néronde, 48.
Salettes (les Salettes, près de Saint-Héand), territ., 455.
Salette (c^on^ du Monastier, Haute-Loire), par., 1233.
Saligny (de) (Pierre), 89.
Salhent, village au mand. de Chalancon, 289.
Salle-lès-Feurs (la) (entre Feurs et Saint-Laurent-la-Conche), seign., maison-forte, 382, 384, 1361, 1362, 1520, 1521, 1523.
Salle (la) (c^ne^ de Nervieu), maison noble, 1444.
Salles (les), *de Salis* (c^on^ de Noirétable), par., 166, 324, 581, 585, 972, 979, 980, 981, 1221, 1222, 1295, 1296, 1303, 1390, 1415, 1419, 1484, 1485, 1486.
Salme (la) (près de la c^ne^ des Salles), tèn., 1486.
Saloyes, maison en la par. de Saint-Priest-la-Roche, 1225.
Salt-en-Donzy (de) (Huguette), 552.
Salzac (de) (Béatrix), dame de Cuzieu, 10.
Sapey (le), Sapin (le), village, mas au mand. de Saint-Marcellin, 916, 918, 919, 922, 923.

Digitized by Google

Sathonay (de) (Guy), cheval. et sa femme, Guicharde (de Montagny), 495.
Sauvain ou *Sauvagneu* (de) (Jean), 1470.
Sauve (de) (Guarin), dam. et Aybeline, sa femme, 491.
Saint-Sauveur-en-Rue (con de Bourg-Argental), par., prieuré, 178, 179, 181, 483, 560, 682, 818, 820, 821, 822, 823, 829, 896, 931, 1024, 1031, 1032, 1033, 1058, 1060, 1304, 1305, 1455; Fourches, Coches ou Tracol de Saint-Sauveur formant la limite des diocèses de Vienne et du Puy, 618.
Sauzey, tèn. près de Saint-Romain-le-Puy, 134, 860, 871.
Savigneu, Savignieu-lès-Montbrison (con de Montbrison), prévôté, prieuré, par., 13, 508, 514, 966, 970, 971, 1205, 1336, 1469, 1470, 1505, 1506, 1518.
Savigneu, *alias* Saligny, *de Salvagniaco, de Saligniaco*, grange, 1503.
Savigneu, territ., curtil près de Chevrières, 813, 957, 990.
Saint-Savin ou Saint-Sabin (Forez viennois), église, 116.
Savigny (con de l'Arbresle, Rhône), abbaye, bourg, 508, 521, 838.
Savigny (de) (Agnès), femme de Pierre de Rochefort, 1249.
Savoie (comtes de) (Amédée), seign. de Bagé, 854; Edouard, 624.
Sayette, voie romaine (Roannais), 1087.
Saynhalard, tèn. (Haute-Loire), 285.
Says (du) (Bertrand), dam., 832, 833; Guichard, cheval., 563, 630, 632, 1555.
Scotayon (Escotoux, con de Thiers, Puy-de-Dôme), 604.
Seignolles (Seignol, ham. de la cne de Saint-Just-en-Chevalet), 723.
Semène, village (près de Saint-Paul-en-Cornillon), 700.
Semène, rivière, 1355, 1577.
Semur (de) (Simonin), 533; Jean, cheval., 686.
Seneuil, *de Senolyo* (Velay), seign., 1350, 1351.
Sénoches (de) (Béatrix), fille de Hugues dit Groignon, 410.

Digitized by Google

Sénectaire (de) (Jean), 1062.
Serrière, *de Sarera* (Ardèche), seign., 1422, 1425.
Sestignes, tèn. (près de Cervière), 557.
Seyssel, mas, maison, mand. de Saint-Bonnet-le-Château, 170, 171.
Sis, village par. de Luriec, 169.
Sioulle (la), rivière, 614.
Sol (le) (Beaujolais), seign., 1397.
Solas (c^ne de Saint-Jean-d'Heurs, c^on de Lezoux, Puy-de-Dôme), 633.
Soleillant (de) (Louise), 954.
Soleymieu (c^on de Saint-Jean-Soleymieu), par., 1314.
Soligniac, *Solemniac* (de) (Sibylle), fille de Bertrand, 1109; Beraud, 579.
Solores, maison, 930.
Somayereu, village, mand. de Saint-Bonnet-le-Château, 169.
Sorbier (c^on de Saint-Héand), par., 806, 1456.
Sorbiers (de) (Guillaume), dam., 563.
Sougnoles (près de Saint-Bonnet-le-Château), territ., 1159.
Souternon, Soutrenon (c^on de Saint-Germain-Laval), chât., mand., 1, 95, 132, 173, 277, 451, 575, 576, 657, 926, 1299, 1439.
Sugny, mand. de Bussy, par. de Nervieu, maison-forte, seign., 1359, 1360, 1361, 1362.
Saint-Sulpice-en-Bussy (c^on de Boën), par., 1526, 1528, 1497.
Saint-Sulpice (c^ne de Villerest, c^on de Roanne), par., 96, 535.
Sury-le-Bois (c^ne de Valeilles, c^on de Feurs), ville, chât., mand., 58, 198, 242, 333, 877, 878, 1001, 1004, 1101, 1147, 1153.
Sury-le-Comtal (c^on de Saint-Rambert), ville, bourg, chât., mand., 516, 517, 519, 532, 1041, 1044, 1045, 1046, 1073, 1152, 1275, 1291.
Sury (de) (Philippe), dam., 134.

Digitized by Google

Saint-Symphorien-le-Châtel (Saint-Symphorien-sur-Coise, Rhône), chât., seign., 780, 1070.
Saint-Symphorien (de) (Dalmais), seign. de Chamousset, 449; Isabeau, 497; Jean, dam., 236.

T

Tachon (Pierre), 1352.
Taille? (la) (peut-être Valtaillet, c^ne de Valprivas, Haute-Loire), 1237.
Talaru (de) (Hugues), dam., 270, 715; cheval., 748, 811, 1116.
Tapigneu, tèn., 494.
Tarare (de), Guy, cheval., 800, 1116; Agnès, fille de Guy, femme de Foulcher de Jo, 70, 800.
Tauriat, Thauriat, maison (près de Craponne, Haute-Loire), 285.
Tavernier (Pierre), 270.
Teil (du) (Pierre), dam., 57.
Terrax, territ., 338.
Tessonnières, Teissonières, mas, 1240, 1275.
Theil (le), terre, seign. (près de Bourg-Argental), 1306.
Thiers (Puy-de-Dôme), chât., châtel., mand., par., 274, 620, 622, 644, 649, 1166, 1392.
Thoil (le), Taoil, Toilly (c^ne du Bessat), chât., mand., 116, 159, 160, 499, 772, 779, 783, 785, 786, 790, 1424, 1425.
Saint-Thomas-le-Monial, les Nonnains (Saint-Thomas-la-Garde, c^on de Saint-Jean-Soleymieu), prieuré, par., 383, 936, 1493, 1494, 1519, 1523, 1524.
Thorenc (c^ne de Serrières, Ardèche), chât., seign., 18, 500, 501, 603, 604.

Digitized by Google

Thorenc (de) (frère Barthélemy), prieur de Valbenoîte, 778.
Thurin (Lyonnais), 33.
Tiranges (c^on de Bas, Haute-Loire), forteresse, maison-forte, 285, 292.
Torals (Pierre), 184.
Tornas, maison noble, mand. de Bourg-Argental, 784, 1060.
Tortorel, par. d'Estivareilles, maison noble, seign., chât., 992, 993, 994.
Tourette (la) (c^on de Saint-Bonnet-le-Château), village, 201, 1475.
Tournebize, territ. près des Salles, 1419.
Tournon (de) (Guillaume), cheval., 1024.
Tours (de) (Marguerite), 1083.
Tourzy, Torzy (c^ne de la Pacaudière), par., 175, 211, 313, 365, 375, 411, 412, 446, 597, 713, 982, 1130, 1131, 1135, 1250, 1251, 1324, 1326.
Trelins, Trellins (c^on de Boën), par., 212, 468.
Trémollin (c^ne de Saint-Just-en-Chevalet), fief, mas, 280, 1442.
Trémolin, Trémolen, Trémolens, tèn. au mand. d'Usson, 1240, 1243, 1259, 1275, 1276, 1277.
Trémole, pré près de Rutianges, 1455.
Treul (le), territ., 869.
Saint-Trivier, chât., 152.
Tronchet (le), village (c^ne de Luriec), 502.
Troncon (Robert), notaire de la cour du Forez, 502.
Trunel (Etienne), 1111.
Tuillière (la), curtil, 1008.
Tunes (ville de Roanne), maison noble, 1349.
Tyvernols, par. de Feurs? 1505.

Digitized by Google

U

Unias, Unyat, *Unitas dei, ad Unitatem, de Uniaco* (con de Saint-Rambert), par., 10, 12, 513, 698, 849, 965, 970, 971.
Unieux (cne du con du Chambon-Feugerolles), territ., 522.
Urbise, Durbise, *de Durbisia, Durbisie* (con de la Pacaudière), chât., seign., 311, 317, 364, 365, 366, 369, 370, 371, 373, 1090, 1174, 1177, 1178, 1340, 1348.
Urfé, Urphé, Ulphé, *ad Ulphiacum* (cne de Champoly), chât., 149, 1432, 1434, 1435, 1437, 1439, 1581.
Urfé (de) (Arnoul, Arnulphe), cheval, 58, 201, 502, 563, 584 ; Guichard, cheval., 529, 871, 1383 ; Marguerite, femme de Jean de Saint-Symphorien, 1374.
Urtières, Artières, mas, 1156.
Ussel (con de Chantelle, Allier), châtel., prévôté, 634, 638, 1002.
Ussel (de) (Etienne), dam., 524.

V

Vacheren (Puy de), 130.
Vachères, chât., 1233.
Vacherolles (de) (Arnaud), 285.
Vaissieu (de) (Clémence), veuve d'Etienne Prunet, 1159.
Val (la). Voy. Saint-Pierre-Laval (Allier).
Val (la), Laval (peut-être Vaux), mas, territ. au mand. de Saint-Bonnet-le-Château, 1471, 1472.
Valayant, Valayen, territ., bois (cne d'Ambierle), 244, 379, 380.

Digitized by Google

Valbenoîte (c^on Sud-Est de Saint-Etienne), abbaye, 770, 776, 778, 1360.
Valdieu, territ., 1275, 1277.
Valeilles (c^on de Feurs), par., 448, 1101.
Valeilles ? territ. (près de Saint-Bonnet-le-Château), 947, 949, 950, 951.
Valenches (c^ne de Luriec), fief, village, 138, 142, 169, 1158, 1159, 1350, 1351.
Valensanges, territ., 1275, 1277.
Valère (de) (Marguerite), femme de Pierre de Chatelus, 375.
Valeye, territ. au mand. de Crozet, 211.
Valleylies (c^on du Chambon-Feugerolles), territ., 1018.
Valette (la), bois, 609.
Valette (la), pont près de Saint-Pierre-Laval (Allier), 360.
Valette (la) (Roannais), territ., 270.
Valette (de la) (Pierre), 819.
Valnoir, Valenoire, curtil, mas au mand. de Donzy, 800, 1069, 1116, 1255.
Valnoir, territ., curtil près de la c^ne de Noally, 1382, 1383.
Val-Machinenche, Méchinieu, mas près de Saint-Bonnet-le-Château, 987, 988, 990.
Val-Philippon, tèn. près de Balbigny, 144.
Valpré (Haute-Loire) (probablement pour Valprivas), 1238.
Valprivas, Vauprivas, *Vallis-Private* (c^on de Bas, Haute-Loire), chât., seign., maison-forte, village, 1396, 1397, 1398, 1399.
Vanosc (c^on d'Annonay, Ardèche), par., 682.
Varenne (la), territ. en la par. de Pommiers, 714, 715, 1546.
Varennes, territ. (Roannais), 1087.
Varennes, Vareneys, territ. en la par. de Saint-Germain-Lespinasse, 595.
Varrey (de) (Jeanne), femme d'Antoine de Foudras, 656.
Vassallieu (c^ne de Chambles), maison-forte, grange au mand. de Saint-Victor, 1073, 1453, 1454.

Digitized by Google

Vassel (de) (Guy), prieur de Saint-Sauveur, 308, 829, 1032, 1033, 1281, 1305.
Vaucance, Vocance (c^on d'Annonay, Ardèche), chât., 779.
Vaudragon, *Vallis-Draconis* (c^ne de la Rajace, c^on de Saint-Symphorien-sur-Coise, Rhône), château-fort, mand. seign., 21, 22, 23, 320, 856,
Vaugelas, Valgelas (de) (Méraud), 1011.
Vaurette (la), Voirette (la) (c^ne de Cottance), maisons, grange au mand. de Donzy, 550, 551, 552, 1460.
Vaux, territ., maison, 1106, 1461.
Vaux (c^ne de Saint-Romain-la-Motte), territ., maison, grange, 249, 394, 395.
Vaux (de) (Jeanne), damoiselle, femme de Guichard de Sarron, 1338; Simon, 1511.
Vayron (de) (Briand), 1307.
Veauche (c^on de Saint-Galmier), chât., châtel., mand., par., 241, 387, 624, 626, 692, 847, 1045, 1150, 1152, 1290, 1291, 1292, 1293, 1476.
Veauche (de) (Jean), 786.
Veauchette, *de Velcheta* (c^on de Saint-Rambert), seign., par., maison noble, 1150, 1152, 1411, 1464, 1466, 1467.
Vendranges (c^on de Saint-Symphorien-de-Lay), 849, 889, 890, 965.
Ventuel (ham. de Saint-Jean-la-Vêtre), 871.
Verd (Amé), bailli de Forez, 672, 1438; Amédée, 1575; Marie, femme d'Artaud de Saint-Germain, 692; Plotton, cheval., 201; Françoise, fille de Plotton, cheval., 953; Ponce, cheval., seign. de Valprivas et Agnès, sa fille, 1396.
Verdier (le), *de Viridario* (c^ne des Salles), seign., curtil, mas, 1221, 1222, 1223, 1484, 1485, 1486.
Verdier (le) (c^ne de Cordelle), chât., mand., maison-forte, seign., 278, 316, 317, 1377, 1483.
Verdier (du) (Guillaume), seign. de Cordelle, cheval., 83, 162; dam., 535, 985, 1075, 1393.

Digitized by Google

Verger (le), *de Viridario*, de Virgulto, maison-forte, seign. (près de Saint-Bonnet-des-Cars), 370, 371.
Vernade (de la) (Louis), juge de Forez, 672.
Verney (le) (cne de Saint-Galmier), seign., maison-forte), 1499, 1501, 1525.
Verney (le), Vernay (cne de Commelle-Vernay, cne de Perreux), par., mand., 1084, 1085, 1086, 1089, 1090, 1224, 1342.
Verney (le), tén. (cne d'Ambierle), 1129.
Verney (du) (Girin), dam., 1156; Guillaume, bourgeois de Montbrison, 1050; Guillaume, cheval., 95, 483, 627, 681, 686, 848, 1080, 1236, 1250; Jean, cheval., 384, 1124, 1236; Guy et Hodinet, son fils, 1390; Jocerand, dam., 715; Pierre, bourgeois de Montbrison, 382; Pierre, seign. de Grézieu, 681, 685; Antoinette, femme de Jean Taillefer, 1380.
Vernin (Robert), 630.
Vernoilles (cne de Pommiers), seign., maison noble, 512, 799, 802, 803, 1541.
Vernoille (de) Guillaume, 1171; Isabelle, fille de Jean, et femme de Foucher de Jo, 799; Roland, 932.
Verrières (cne de Saint-Germain-Laval), commanderie de l'ordre de Malte, 797.
Versans (de) (Hugues), 880.
Vertolée (de) (Garin), 963.
Vichy (de) Geoffroy, dam., 16; Chatard, prévôt de l'église de Thiers, 633.
Saint-Victor-sur-Loire (con du Chambon-Feugerolles), chât., mand., par., 208, 624, 626, 1073, 1575.
Saint-Victor (cne de Saint-Rémy, Puy-de-Dôme), par., 580.
Vieilles-Chaises, *de Veteribus-Chesis* (Ville-Chaise, cne de Saint-Marcel-de-Felines), maison, grange au mand. de Néronde, 1368, 1370, 1371, 1573, 1574.
Vieilles-Chaises, *de Veteribus-Chesis*, Villechèse (cne de Saint-Julien-la-Vêtre), 977, 978.

Digitized by Google

Vigènes (de) (Jean), chanoine de Langres, 203.
Vienne, archevêché, 618, 1056.
Viennois (Dauphins de) (Guigues), comte d'Albon; 626, 635; Humbert, comte d'Albon, 18, 855, 986, 1055, 1058.
Villars (Roannais), maison, 894.
Villars, seign., 940.
Villars (sires de) (Humbert), seign. de Thoire, de Roussillon et d'Annonay, 251, 500, 501, 875, 1000, 1070, 1375; Eléonore, 875.
Villatte (Guillaume), prieur de Saint-Sauveur, 181.
Villauson, territ. en la par. de Tourzy (cne de la Pacaudière), 1130.
Villechèse (de) (Catherine), 978.
Villechenève (con de Saint-Laurent-de-Chamousset, Rhône), 33.
Villedieu, Villadeu (cne de Sainte-Foy-Saint-Sulpice), chât., 111, 629, 630.
Villemontais-en-Roannais (con de Roanne), par., 209, 255, 1075, 1576.
Villeneuve, tèn. près de Cervière, 255, 256, 257, 258, 259, 557.
Villeneuve, grange, 1577.
Villeneuve (de) (Beraud), 490.
Villeret, Villerez (con de Roanne), mand., par., 96, 535, 623, 1342.
Villette (probablement Vilette, cne de Villechenève, Rhône), maison-forte, forteresse, chât. au mand. de Donzy, 800, 801, 1068, 1069, 1116, 1255, 1256, 1258.
Villette, territ., grange, maison dans la par. de Noirétable, 1583, 1584, 1585, 1586, 1587.
Vinçay (Vincié, cne de Mably), étang, 318.
Vinols (de) (Jean), chancelier de Forez, 23.
Violay, Violey (con de Néronde), par. 143, 389, 402, 403, 976, 1389.

Digitized by Google

Virieu (c^on de Pélussin), mand., seign., 772, 1450.
Virigneu (c^on de Saint-Galmier), par., 454, 531, 807, 1156, 1255, 1373, 1499.
Viry (de) (Jean), 778.
Vitry (de) (Pierre), cheval., André, frères, 363.
Viscomtat (c^ne du c^on de Saint-Rémy, Puy-de-Dôme), 1006.
Vivans, Vivens (c^on de la Pacaudière), par., 597, 1250, 1251, 1324.
Vizézy, rivière, 514, 1511.
Vocance. Voy. Vaucance.
Volore, Vollore, Volloure (c^on de Courpière, Puy-de-Dôme), chât., seign., 168, 273, 615, 1403, 1405, 1588.
Volore (seigneurs de) (Louis), 274, 715.
Volp (la), village, 594.
Volpilière (la), curtil près de Saint-Sauveur, 178.
Vore (la), territ. près de Saint-Galmier, 806.
Vort (del), territ., village au mand. de Saint-Bonnet-le-Château, 169.
Vougy ? (c^on de Charlieu), par., 564.
Vougy ? Vaugy (de) (Ardouin), 564.
Voyron, Voyrona (probablement Véranne, c^on de Pélussin), territ. au mand. de Malleval, 1307.

Y

Yllins (d') (Isabelle), veuve de Guillaume du Verney, 1509.
Ytier, prieur de Saint-Rambert, 1551. Voy. Raybe.

Digitized by Google

Z

Zaquarie, de la Tour-en-Jarez, moine de Valbenoite, 778.

Digitized by Google

Digitized by Google

CORRECTIONS ET VARIANTES

N° 743. Au titre *Gueri*, *Guerry*, ajoutez *Gueric*.

N° 861. Au lieu de *cote 730*, lisez *cote 720*.

N° 1242. Au lieu de *1341*, lisez *20 avril 1351*; même hommage que l'article 2 du n° 1243.

Nos 1441, 1442 (Usson). Hommages reproduits au n° 1242, et se rattachant aux Rochebaron.

TABLE

Champs-de-Loy, Champ-Loire ? territ., 409.

Champoly, *Campi-Politi* (con de Saint-Just-en-Chevalet), par., 1434.

Saint-Ferréol (d'Auroure, con de Saint-Didier-la-Séauve, Haute-Loire), ville, 579.

Digitized by Google

SAINT-ÉTIENNE, IMP. THÉOLIER ET Cie, RUE GÉRENTET, 12.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06851 9241

Digitized by Google

Digitized by Google